



AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10

http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php

<http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm>

UNIVERSITE NANCY 2

THESE DE DOCTORAT EN SCIENCES DU LANGAGE
présentée et soutenue publiquement par
Louise ROYER

MODALISATEURS ET ORGANISATEURS
TEXTUELS EN FRANÇAIS PRECLASSIQUE ET
CLASSIQUE
(fonctionnement discursif et grammaticalisation)

Thèse dirigée par
M. Bernard COMBETTES, Professeur émérite, Université Nancy 2

JURY

M. Michel CHAROLLES, Professeur, Université Paris 3
M. Bernard COMBETTES, Professeur émérite, Université Nancy 2, directeur de thèse
Mme Christiane MARCHELLO-NIZIA, Professeur émérite, Ecole Normale Supérieure,
Lyon, rapporteur
Mme Sophie PREVOST, Chargée de recherche habilitée, CNRS, Lattice, Paris 3 et
Ecole Normale Supérieure, rapporteur

Octobre 2011

**« Une langue qui se parle n'est plus par là-même en état de stabilité complète »,
Antoine Meillet, *Linguistique historique et linguistique générale*, 1918.**

**« Les langues changent sans cesse et ne peuvent fonctionner qu'en ne changeant pas. A chaque moment de leur existence, elles sont le produit d'un équilibre transitoire. Cet équilibre est donc le résultat de deux forces opposées : la tradition, qui retarde le changement, lequel est incompatible avec l'emploi régulier d'un idiome, et d'autre part les tendances actives, qui poussent cet idiome dans une direction déterminée »,
Charles Bally, *Linguistique générale et linguistique française*, 1932.**

**“...Language has a remarkable instinct for self-conservation. It contains inbuilt self-regulating devices which restore broken patterns and prevent disintegration. More accurately, of course, it is the speakers of the language who perform these adjustments in response to some innate need to structure the information they have to remember”,
Jean Aitchison, *Language change : progress or decay?*, 1991.**

SOMMAIRE

AVANT-PROPOS	4
LISTE DES ABREVIATIONS	9
INTRODUCTION	10
1. CADRE THEORIQUE	11
2. EXPRESSIONS ETUDIEES	16
3. PERIODE, CORPUS ET METHODOLOGIE	17
PREMIERE PARTIE : LES MODALISATEURS DE L'ENONCIATION	23
1. STRUCTURE INTERNE DES EXPRESSIONS	26
1.1. LE VERBE, NOYAU DU GROUPE	26
1.2. LA PREPOSITION	27
1.3. LE COMPLEMENT	33
1.4. STUCTURE INTERNE	36
2. SYNTAXE DES EXPRESSIONS	41
2.1. LE MODALISATEUR DANS LA PHRASE	41
2.2. UNE PLACE FIXE ?	46
3. SEMANTIQUE ET FONCTIONNEMENT DISCURSIF	50
3.1. CONTEXTE SEMANTIQUE ET VALEUR	50
3.2. CONTEXTE ENONCIATIF	57
3.3. AXIOLOGIE	62
4. DIACHRONIE ET GRAMMATICALISATION	69
4.1. PERIODE CHARNIERE	69
4.2. ETAPES DE LA GRAMMATICALISATION	71
4.3. EVOLUTION DU SENS	76
DEUXIEME PARTIE : LES ORGANISATEURS TEXTUELS	84
1. LES MARQUEURS D'OUVERTURE	86
1.1. MORPHOSYNTAXE	86
1.2. SEMANTIQUE ET DISCURSIVITE	97
1.3. DIACHRONIE	109
2. LES MARQUEURS DE FERMETURE	139
2.1. MORPHOSYNTAXE	139
2.2. SEMANTIQUE ET DISCURSIVITE	147
2.3. DIACHRONIE	155
3. LES MARQUEURS DE RESUME	167
3.1. MORPHOSYNTAXE	167
3.2. SEMANTIQUE ET DISCURSIVITE	176
3.3. DIACHRONIE	205
CONCLUSION	225
BIBLIOGRAPHIE	231
ANNEXES	250
TABLE DES MATIERES	345

AVANT-PROPOS

Nous avons choisi d'étudier la formation des modalisateurs et des organisateurs textuels en français préclassique et classique : les premiers portent sur l'énonciation ; les seconds permettent de rythmer l'avancée du discours.

Un modalisateur est un morphème, ou plus souvent un groupe de morphèmes, qui permet de modaliser son discours, c'est-à-dire d'apporter un commentaire sur ce que l'on dit ou la manière dont on le dit. Nous nous penchons par exemple dans la première partie de cette thèse sur le cas de « à dire vrai ». Dans « à dire vrai, c'est un imbécile », le modalisateur permet d'apporter un commentaire énonciatif et souligne le désir de véracité du locuteur.

Les organisateurs textuels sont des morphèmes ou groupes de morphèmes qui hiérarchisent le discours, comme « pour commencer » ou « pour finir ». Ils peuvent aussi permettre de le condenser, comme dans le cas de « pour faire court ». Ils sont l'objet de notre deuxième partie. Donner un exemple sans un minimum de contexte n'est pas représentatif. En général, les auteurs de français préclassique et classique posent un cadre puis utilisent les organisateurs textuels selon la structure annoncée dans ce cadre. Un énoncé comme : « la question de la religion sous-tend trois problématiques : d'abord la croyance, puis le péché, enfin la confession. Pour commencer par la croyance, il est vrai que ... » est envisageable. L'organisateur « pour commencer par » permet d'introduire le premier point annoncé dans l'amorce de plan.

Mais pourquoi avoir décidé d'appréhender dans une même thèse un travail de recherche sur les modalisateurs et les organisateurs textuels ?

Certes, ils ont des points communs. Ce sont des mots qui portent non pas sur le dit, le discours mais sur le dire, la manière de présenter son discours, selon la terminologie de O. Ducrot (1984). On les classe donc parmi les adverbiaux d'énonciation (Nølke, 1993, 27). Notons que la terminologie concernant les « marqueurs d'attitude énonciative » est assez « flottante : *adverbes ou modalités* d'énonciation (Anscombe), *adverbiaux contextuels d'énonciation* (Nølke), *adverbes de phrase illocutifs, adverbes de relation* selon les cas (Schlyter), *adverbes disjonctifs de style* (Molinier-Lévrier), *adverbes métalinguistiques/illocutifs* (Anscombe, 2009, 4). Comme J-C. Anscombe, nous retenons « la dénomination d'*adverbe d'énonciation*, qui est très généralement acceptée » (idem). Une seconde caractéristique est commune aux modalisateurs et aux organisateurs : les uns comme les autres sont en position détachée. Ils sous-entendent un verbe de parole – qui est d'ailleurs parfois exprimé, tant que le groupe n'est pas complètement grammaticalisé.

Néanmoins, ces deux ensembles semblent bien différents, ne serait-ce qu'au point de vue de la sémantique : les modalisateurs commentent l'énonciation du discours ; ils sont à la fois dans le discours, sur le discours, et en retrait du discours. Leur emploi est énonciatif et rhétorique. Ils peuvent avoir un rôle formel et structurel lorsqu'ils perdent tout sémantisme. Quant aux organisateurs, ils sont dans le discours et portent sur l'ordre du discours. Ils sont plus pragmatiques et logiques, directement reliés au contenu de l'énoncé qu'ils hiérarchisent ou condensent comme le précise C. Molinier : « certaines formes, [...] cf *en bref, en résumé, en conclusion etc*, répondent à la fois à la définition des adverbes conjonctifs – ils établissent un lien avec le contexte de gauche -, et à la définition des adverbes d'énonciation – ils concernent la formulation de l'énoncé (Molinier, 2009, 11). Contrairement aux modalisateurs, les organisateurs ne véhiculent pas un aspect sémantique de l'acte énonciatif et n'ont pas pour but premier de faire prendre au lecteur le parti du locuteur. Leur charge modalisatrice est moins forte. Toutefois, ils mettent le lecteur en de bonnes dispositions en lui indiquant clairement la logique de lecture. Leur emploi est formel, structurel et parfois rhétorique.

On voit donc que les modalisateurs et les organisateurs textuels sont différents sémantiquement, mais que l'emploi que le locuteur fait des uns ou des autres peut présenter

des similitudes. Le lien principal entre les deux ensembles est qu'ils structurent et jouent un rôle sur le discours et la manière dont il est présenté ; ils incluent une intervention plus ou moins nette du locuteur : « porter sur le dire signifie guider l'interprétation des aspects non vériconditionnels de l'énonciation » (Nølke, 1993, 131). Ils incluent un point de vue du locuteur qui va influencer la lecture et l'interprétation du destinataire.

Dans ce cas, pourquoi n'avoir pas décidé d'observer également les reformulateurs – comme *assavoir*, *scavoir*, *c'est-à-dire* ou *pour le dire autrement* ? On peut en effet penser que ces (groupes de) morphèmes, qui apportent un éclaircissement, une explicitation ou simplement une reformulation, ont eux aussi un emploi formel, structurel et tantôt rhétorique. Mais ces groupes ne forment pas à proprement parler des constructions détachées. Ils ne sont jamais seuls en début ou en fin d'énoncé. Toujours encadrés, ils se trouvent régis par le contexte de droite. Ils se situent plus à l'interne du discours, comparativement aux organisateurs ou aux modalisateurs. Une raison sémantique que nous évoquerons dans l'introduction nous a également fait mettre de côté cette catégorie.

Un autre facteur nous a poussée à analyser dans un même temps les modalisateurs et les marqueurs d'avancée du discours. C'est le fait qu'ils sont sujets à des changements linguistiques contemporains et proches. Nous souhaitons soulever le problème du lien entre les différentes modifications du système de la langue. On peut en effet se demander s'il n'y a pas des contextes où certains changements peuvent apparaître plus facilement. Il est d'ailleurs même possible d'envisager que, dans le cas des modalisateurs et des organisateurs, certains changements soient 'liés' – d'où l'intérêt de les traiter en parallèle : les 'changements liés' sont contemporains et présentent des similitudes sémantiques. Même s'ils ne s'avèrent pas être tous dans ce cas, les groupes que nous avons choisi d'étudier méritent, selon nous, d'être examinés en parallèle du fait de leur mécanisme d'évolution qui se déroule sur le même empan chronologique et aboutissent à la création de syntagmes comparables d'un point de vue fonctionnel. Des phénomènes qui ont l'air, de prime abord, indépendants les uns des autres, peuvent être rapprochés ; ils participent à la transformation de la structure de la langue. Ainsi, nous nous demandons s'il n'y a pas une cohérence entre les différents changements qui génèrent les modalisateurs et les organisateurs textuels.

L'un de nos objectifs est d'observer le fonctionnement discursif de ces groupes et de voir leur évolution en diachronie : comment se sont-ils grammaticalisés, et se sont-ils tous grammaticalisés ? La quasi-totalité de ces expressions correspond à une création française. Il ne s'agit pas de calques du latin. C'est ce qui justifie que l'on travaille sur la diachronie en français pour voir comment elles se sont mises en place.

La grammaticalisation est un processus de changement linguistique assez complexe, qui fait passer un ou plusieurs éléments d'un stade moins grammatical à un stade plus grammatical. Les modalisateurs et les organisateurs textuels n'ont pas toujours existé – du moins sous cette forme ; ils sont composés de plusieurs morphèmes (autonomes à la base) qui n'ont formé un tout que très progressivement. Dans cette mesure, nous émettons l'hypothèse que les modalisateurs et les organisateurs textuels doivent être issus d'une grammaticalisation. Il existe différents changements linguistiques possibles : le phénomène de la grammaticalisation, qui comporte une phase de réanalyse et d'analogie, en constitue un exemple (parmi les plus complexes).

La problématique de notre travail de recherche est la suivante : comment de nouvelles entités énonciatives et grammaticales se sont – elles mises en place ? Pourquoi ?

Notre étude se base ainsi sur plusieurs morphèmes qui se sont regroupés pour former une expression, ou pour fonctionner ensemble tout en gardant leur forme première. Il y a eu parfois cohésion de plusieurs morphèmes de natures différentes en une expression. Les morphèmes en question sont vraisemblablement plus sujets aux changements linguistiques,

dans l'ensemble : C. Marchello-Nizia désigne les prépositions et les morphèmes adverbiaux comme « particulièrement instables » (Marchello-Nizia, 2006, 55). Nous verrons que les groupes que nous avons sélectionnés sont constitués en partie de ces catégories.

Durant leur période de formation, en français préclassique et classique, plusieurs expressions sont entrées en concurrence pour signifier une même intention du locuteur. Dans le cas où un terme grammaticalisé n'apporte pas une nouvelle signification, mais se joint à une autre expression exprimant la même notion, soit il va remplacer l'ancien morphème, soit il n'aura qu'un impact éphémère, soit les deux expressions coexisteront, se répartissant les emplois. Les différentes expressions que nous étudions n'ont pas toutes subi le même sort. C'est pourquoi il est important de prendre en considération cette éventuelle période de coexistence, et ses conséquences. La concurrence probable entre certains emplois se solde-t-elle par la disparition de tel ou tel emploi, en ce qui concerne les modalisateurs et les organisateurs textuels ?

Si oui, est-ce toujours l'ancien emploi qui s'efface au profit du nouveau ? Y a-t-il éradication totale des anciennes formes ? Ou les emplois initiaux subsistent-ils, tout au moins sporadiquement ?

Si non, comment expliquer ces phénomènes de cooccurrence (partage des compétences) ? Peut-on parler de 'doublets' et de 'duplication de la grammaire' ?

Nous pourrions aussi nous poser les questions suivantes : est-ce que l'on aboutit à des résultats vraiment analogues, au niveau de la structure grammaticale ? Peut-on esquisser un mode général de grammaticalisation des groupes énonciatifs en position de détachement ? On peut supposer – et peut-être participer à prouver – « que les changements linguistiques ne sont pas aléatoires » et « c'est spécifiquement la tâche de la linguistique historique de rechercher et décrire ces régularités dans le changement, avec pour but la formulation d'hypothèses théoriques et explicatives » (Marchello-Nizia 2006, 62, 13).

Etudier parallèlement les modalisateurs et les organisateurs de texte devrait donc nous permettre de voir s'il existe des régularités dans les changements et dans les processus qui les motivent. Le changement linguistique résulte en effet d'une activité cognitive inhérente à toute langue. Le changement n'est pas désordonné ; des régularités s'imposent, communes pour certaines aux langues du monde entier. C'est ce que l'on appelle les 'tendances', telles que la réduction du système grammatical par la loi du moindre effort, notamment. Le locuteur suit le mouvement du système de la langue.

Travailler en diachronie offre l'occasion de percevoir le phénomène de grammaticalisation dans son ensemble et de situer le changement dans le temps. Or, Marchello-Nizia précise que cet état de la recherche est encore vierge : en ce qui concerne la « durée et [la] temporalité externe ou relative, aucune régularité n'a été systématiquement établie ; elles sont donc actuellement imprédictibles ; c'est l'un des domaines où beaucoup est encore à découvrir. » (Marchello-Nizia, 2006, 57). Alors, pourrait-on anticiper les changements à venir, au regard de ceux qui se sont déjà produits et de la manière dont ils se sont déroulés ? Nous aimerions que cette thèse puisse aider les recherches allant dans cette direction.

Enfin, le rôle du locuteur dans l'avancement de la langue est une des questions qui motive nos recherches. C. Marchello-Nizia emprunte à Claude Hagège l'expression « language builder », qu'elle traduit par « constructeur de langue » ou « bâtisseur de langue » (Marchello-Nizia, 2006, 59). Tout est une question de choix langagiers et d'influence du locuteur sur son interlocuteur et, plus indirectement, sur la grammaire et la langue, qu'il va changer. Avec les expressions telles que les modalisateurs, le locuteur se place comme pivot central autour duquel tourne son discours. Le locuteur a-t-il un impact sur les changements linguistiques, ou ceux-ci sont-ils uniquement soumis au système de la langue ? Nous avons

pour souhait, au terme de nos recherches, si ce n'est de répondre entièrement à ces différentes questions, du moins de proposer certains éléments de réponse, et peut-être de soulever d'autres problématiques corollaires. Parmi les points que l'on ne traitera pas, il y a la question des origines de ces groupes : les modalisateurs et organisateurs textuels ont-ils pour origine la langue orale ou le système écrit ? comment le transfert de l'oral à l'écrit se produit-il, le cas échéant ? Comment, d'une occurrence verbalisée, passe-t-on à une grammaire modifiée ? Parce que nous ignorons l'intuition des locuteurs de l'époque, nous ne pouvons proposer d'éléments de réponse fiables à ces interrogations.

LISTE DES ABREVIATIONS

AI : Adverbiaux illocutoires

Mfin : Marqueur(s) de fin

MOD : Modalisateur(s)

Mouv : Marqueur(s) et/ou Modalisateur(s) d'ouverture

Mrés : Marqueur(s) de résumé

OT : Organisateur(s) Textuel(s)

INTRODUCTION

1. Cadre théorique :

1.1. La grammaticalisation :

La grammaticalisation fait partie des changements linguistiques. C'est A. Meillet qui, le premier, a nommé le phénomène (Meillet, 1912). Les autres modifications les plus fréquentes sont : l'emprunt, le changement phonétique, la lexicalisation, le changement sémantique, et la disparition d'une forme. Ces différents changements ne constituent pas des entorses aux règles établies ; ils permettent de mieux communiquer, dans la logique du renouvellement naturel des langues. Ils n'atténuent pas le sens des mots mais les amènent vers d'autres significations, d'autres emplois.

Le terme de « grammaticalisation » désigne à la fois le changement en lui-même et la théorie qui le définit comme un processus dynamique permettant de faire passer un morphème ou un groupe de morphèmes d'un statut lexical à un statut grammatical ou d'un statut moins grammatical à un statut plus grammatical.

Cette évolution des morphèmes, avant même d'être nommée, a été étudiée au XVIII^{ème} siècle par Condillac, à travers le phénomène des désinences verbales. Puis des chercheurs du XIX^{ème} siècle (J.H.Tooke, F.Boop, W.von Humboldt, von der Gabelentz) l'ont observée. Vient ensuite A. Meillet, qui a trouvé ce terme de « grammaticalisation » et l'a défini une première fois, en 1912. Il le compare à l'analogie : ces deux phénomènes permettent l'émergence de formes grammaticales, la différence étant que ce qu'il appelle « grammaticalisation » influe sur le système tout entier. Plusieurs auteurs ont depuis proposé des études générales sur la grammaticalisation. J-P.Hopper et E-C.Traugott (*Grammaticalization*, 1993) ainsi que C.Marchello-Nizia (*Grammaticalisation et changement linguistique*, 2006) en font partie. Toujours au XX^{ème} siècle, mais plus tard, la modification grammaticale est observée dans d'autres langues (E.Saphir, C.Meinhof, C.Watkins, J.Kurylowicz). C'est ce dernier auteur qui élargit la définition de la grammaticalisation : « Grammaticalization consists in the increase of the range of a morpheme advancing from a lexical to a grammatical or from a less grammatical to a more grammatical status » (J.Kurylowicz, *The evolution of grammatical categories*, in Marchello-Nizia, 2006, 18).

Ce concept ne cesse alors d'être repris et étudié, tant en France qu'à l'étranger. C'est ainsi que certains phénomènes déjà étudiés sont identifiés après coup comme des cas de grammaticalisation. B.Heine & T. Kuteva ont écrit en 2002 un *Dictionnaire des grammaticalizations* recensant des faits de grammaticalisation dans environ cinquante langues différentes. C'est un processus habituel de l'évolution naturelle de la langue. B.Combettes rappelle que E-C.Traugott présente le processus de grammaticalisation comme un mouvement faisant passer une expression d'une valeur référentielle (« réalité non linguistique ») à une valeur textuelle puis à une valeur pragmatique (« acte énonciatif »). « Cette hypothèse semble assez bien se vérifier dans le cas des connecteurs et des modalisateurs » (Combettes, 2003c, 151).

Notre étude s'ancre dans une perspective diachronique. Néanmoins, la vision historique ne donne pas toutes les données. En effet, entre le stade initial et le stade final d'une grammaticalisation, une période intermédiaire voit le jour. C'est alors que des variantes synchroniques apparaissent et coexistent, aux côtés de l'ancien emploi. Le locuteur les utilise à une époque donnée sans percevoir leur évolution sous-jacente, latente. Pour percevoir l'ensemble du processus de grammaticalisation, il semble impératif d'étudier les emplois

présents sur tout cet empan chronologique. Selon B.Heine, il y a quatre stades dans cette évolution (Heine, 2002, 86-92) :

- le stade initial, où les morphèmes gardent leur sens premier et correspondent à la forme - source ;
- le contexte de transition, où, dans un contexte parfois ambigu, une nouvelle signification apparaît ;
- le contexte de passage, où, dans un contexte bien spécifique, le nouveau sens s'épanouit et se différencie de la forme - source.
- Le stade terminal, où la forme - source et la forme - cible peuvent coexister sans ambiguïté. C'est alors que l'on peut déclarer que la grammaticalisation est pleinement accomplie. La forme - cible s'avère être tout à fait autonome.

Parmi les cas les plus connus, on recense la formation des adverbes en *-ment* à partir de l'ablatif *-mens*, ou encore le changement catégoriel des substantifs *pas*, *mie*, *point*, *goute* et *mot* pour venir renforcer la négation. C.Marchello-Nizia expose le phénomène de réanalyse qui se produit lors de la grammaticalisation de *mie* notamment : « dès lors qu'en énoncé négatif, le mot *mie* en ancien français, ou *mica* en italien, commencent à être employés avec d'autres verbes que ceux qui signifient *manger*, et spécialement avec des verbes intransitifs, c'est que le mot a été interprété non plus comme *miette*, mais comme *fragment minuscule désignant l'absence d'une entité*, c'est-à-dire comme auxiliaire de négation et non plus comme objet direct : *Il ne manjue mie* > *Il ne vient mie*. La réanalyse se perçoit donc dans l'extension des emplois. Le terme auparavant lexical se combine ensuite bien plus largement, avec des termes qui n'auraient pas été compatibles avec son sens premier lexical » (Marchello-Nizia, 2006, 44). Le processus est le même pour la modification du statut du substantif « pas » devenant adverbe de négation – plus précisément marqueur forclusif de la négation en association avec « ne ». « Mie », « gote », « amende » et « point » vont progressivement céder la place à « pas » (phénomène de 'spécialisation', Hopper, 1991).

Le phénomène de grammaticalisation est ainsi progressif : il se fait par étapes. Plusieurs emplois entrent en compétition. A l'issue du changement, certaines formes peuvent disparaître, ce qui n'est pas obligatoire. Il peut aussi y avoir des doublets (des formes différentes mais dont la portée sémantique est équivalente). Par exemple, les marqueurs de topicalisation comme « en ce qui concerne » ou « quant à » sont issus d'une grammaticalisation et synonymes. On parle alors de grammaire « dupliquée ». Certains modalisateurs ou organisateurs rentrent-ils dans ce cas de figure ? Ou ont-ils tous un emploi bien spécifique ?

Outre l'aspect progressif, un autre trait caractéristique de la grammaticalisation – qui a été l'objet de diverses polémiques – est aujourd'hui globalement reconnu : l'unidirectionnalité. On va toujours vers une forme plus réduite, une catégorie mineure, un sens grammatical plus abstrait et général. Ce changement mène une forme non grammaticale ou peu grammaticale à un statut plus grammatical (recatégorisation). « La grammaticalisation est réversible, le mouvement qui s'amorce alors correspondant à un autre type de changement linguistique : la lexicalisation, qui fait passer d'une forme grammaticale à une forme moins grammaticale, voire lexicale » (Prevost, 2003, 144-166).

La grammaticalisation est une modification complexe qui peut en inclure d'autres. Par exemple, à ses débuts, elle intègre une phase de réanalyse – c'est-à-dire une interprétation particulière du locuteur pouvant générer une nouvelle signification, une nouvelle construction.

Elle peut par la suite comprendre une extension analogique : un morphème ou un ensemble de morphèmes se modifie sur le calque d'éléments appartenant à la même catégorie et ayant la même fonction mais présentant une forme différente. Il pourrait être intéressant de voir si certains modalisateurs et/ou organisateurs textuels n'auraient pas été grammaticalisés, puis d'autres modelés sur ces premiers par la suite.

Réanalyse et analogie se présentent donc comme des modifications plus simples qu'une grammaticalisation et s'y intégrant. Du fait de ces changements imbriqués les uns dans les autres, les étapes de la grammaticalisation se précisent (Marchello-Nizia, 2006, 197) :

- « 1. *première phase, sémantique et pragmatique* : *subjectivation* d'une unité lexicale ;
2. *seconde phase, syntaxique* : *réanalyse* (s'il y a lieu) de la construction dans laquelle entre l'unité en cours de changement ;
3. *troisième phase, morphologique* : *recatégorisation* (s'il y a lieu) de l'unité en cours de grammaticalisation, qui cesse d'être un lexème de libre construction ;
4. *quatrième phase, sémantique, de 'dé-subjectivation'* du morphème nouvellement catégorisé ;
5. *cinquième phase, syntaxique* : *extension* des emplois de la nouvelle unité grammaticale, rendue possible par sa recatégorisation et l'effacement de sa valeur marquée. ».

L'auteur ajoute le raccourci suivant qui schématise, « dans l'enchaînement des procès de divers niveaux qui sont l'une des spécificités bien reconnues de la grammaticalisation », « un facteur d'ordre et de succession » :

« *sémantique* – 1 (*subjectivation*) > *syntaxique* – 1 (*restriction des emplois*) > *morphologique* > *sémantique* – 2 (*dé-subjectivation*) > *syntaxique* – 2 (*extension des emplois*). »

Il y a plusieurs facteurs susceptibles de déclencher une grammaticalisation. Les causes et les motivations de ce changement suscitent encore beaucoup de questions. Certaines sont externes au système de la langue, d'autres internes (Combettes et *al*, 2003b, 233-235). D'abord, ce type de changement est favorisé par certains contextes sociolinguistiques. Dans le cas des modalisateurs et des organisateurs de texte, nous verrons qu'ils appartiennent à la période du français préclassique – en ce concerne leur genèse tout au moins – pour des raisons bien spécifiques.

L'intention du locuteur importe également : « le besoin d'expression fait créer des groupes qui, par leur usage, perdent leur valeur expressive et servent alors des formes grammaticales » (Meillet, 1912). Ainsi, le changement répond à certains besoins discursifs.

Parmi les facteurs internes, le contexte syntaxique joue son rôle dans la motivation d'une grammaticalisation : s'il est non marqué, elle a plus de chances d'aboutir. Les modifications s'opèrent plus facilement sur une fonction secondaire, des phrases déclaratives, des éléments non topicalisés.

La grammaticalisation peut aussi être déclenchée par d'autres changements, selon la dynamique des changements en chaîne.

Les facteurs externes favorisant la grammaticalisation font que le locuteur et son désir d'expressivité vont transparaître dans le discours. En conséquence, une phase de

subjectivation intervient au début d'une grammaticalisation : ce terme emprunté à Traugott signifie l'évolution du moins expressif vers le plus subjectif.

Quant aux résultats du changement, C. Marchello-Nizia les répertorie de la manière suivante (Marchello-Nizia, 2006, 102-105) :

- . modification du stock des unités ou des notions (enrichissement ou appauvrissement du stock des formes grammaticales ; ajout ou perte d'une distinction ou d'une catégorie grammaticale ; modification de la structure de la grammaire) ;
- . disparition de formes et de distinctions (au profit de la création de nouvelles unités – diachronie destructive / diachronie constructive selon G.Guillaume) ;
- . simplification du système (conséquence de l'auto-régulation des systèmes, provoquée par les changements) ;
- . changements dans la hiérarchie du système.

Les « quatre niveaux de grammaticalisation [concernent] :

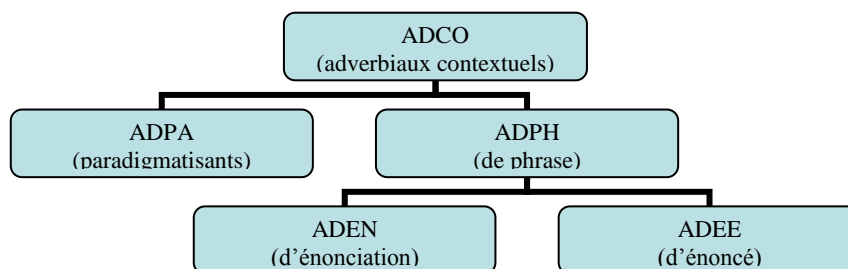
1. soit un morphème nouveau s'intégrant à un paradigme existant,
2. soit un nouveau paradigme s'ajoutant à un ou des paradigmes exprimant la même notion ou une notion proche,
3. soit l'intégration d'une nouvelle notion dans la grammaire, grâce à la création d'un nouveau morphème ou d'un nouveau paradigme,
4. soit enfin, à un plan plus abstrait, un changement structurel du macro-système grammatical, par une nouvelle hiérarchisation ou un nouveau découpage des unités de la grammaire. » (Marchello-Nizia, 2006, 251).

La notion de grammaticalisation est donc singulière et complexe. Sa définition reste variable et a évolué, selon les linguistes. Nous en retenons l'aspect unidirectionnel, progressif et le passage d'une entité moins grammaticale vers un ensemble plus grammatical. Elle traduit le souhait d'expressivité du locuteur dont elle inscrit la trace au sein de son discours. Elle permet la création d'un paradigme et la modification du système de la langue – dynamique et en constante évolution.

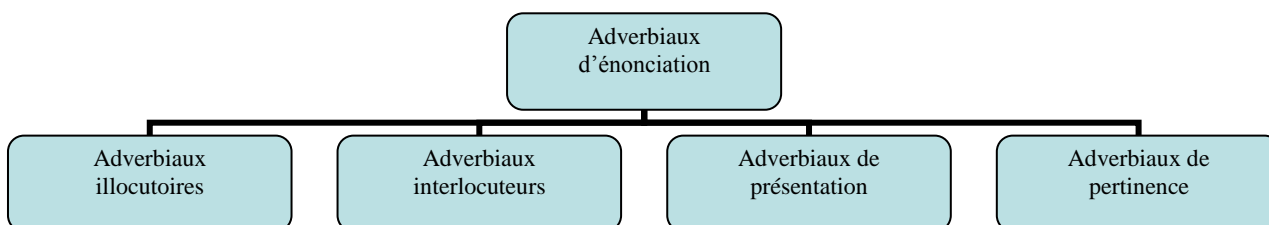
1.2. Les adverbiaux illocutoires :

H. Nølke, a consacré l'écriture d'un recueil, *Le regard du locuteur*, à l'observation des traces langagières de l'énonciateur dans son texte – ce qu'il appelle les « traces de l'activité énonciative » (Nølke, 1993, 9). Son étude porte sur la langue moderne, tandis que la nôtre se concentre sur le français préclassique et classique. Néanmoins, ce livre est une des bases de nos recherches. H.Nølke propose une classification de groupes proches de ceux que nous avons choisi d'étudier. Il appelle ces traces énonciatives les adverbiaux – qui comportent des adverbes et d'autres types de mots ou groupes de mots.

Nous reproduisons un schéma classificateur de son étude (Nølke, 1993, 27) :



Notre champ d'étude se situe en bas de cet organigramme : les adverbiaux contextuels de phrase, et plus précisément d'énonciation (ADEN, selon l'appellation de Nølke). Un peu plus loin dans son ouvrage, il détaille cette catégorie ; nous proposons ci-dessous ce second schéma résumant son classement.



- Les adverbiaux illocutoires, comme « franchement », portent sur l'acte illocutoire.
- Les adverbiaux interlocuteurs, du type « à mon avis », « entre nous », portent sur les protagonistes de l'acte illocutoire.
- Les adverbiaux de présentation – par exemple « bref », « en d'autres termes », portent sur la présentation de l'énonciation.
- Les adverbiaux de pertinence concernent les conditions dans lesquelles l'acte illocutoire est pertinent ; H.Nølke donne l'exemple de « si tu as soif » dans la phrase : « Si tu as soif, il y a une bière au frigo ».

La nuance entre les adverbiaux illocutoires et les adverbiaux interlocuteurs est mince. En effet, « franchement » porte certes sur l'acte illocutoire, mais aussi indirectement sur le protagoniste de l'acte : c'est d'après lui que c'est franc. Selon nous, l'énonciateur est au premier plan dans les adverbiaux illocutoires. C'est la raison pour laquelle nous regroupons ces deux catégories de H.Nølke dans notre étude, sous le nom de « modalisateurs ». Nous y associons les groupes portant sur l'énonciation (la commentant et/ou la modifiant) et sur l'énonciateur, sa bonne foi étant en jeu dans les groupes que nous étudierons. Ils sont l'objet de notre première grande partie.

La troisième famille proposée par H.Nølke dans les adverbiaux d'énonciation, les adverbiaux de présentation, fait aussi l'objet d'une partie de notre thèse, à la nuance près que nous ne prenons pas en compte les reformulateurs du type « en d'autres termes ». En effet, ces derniers incluent un choix particulier de l'énonciateur, afin d'expliquer et/ou de développer davantage son discours. Nous préférons ne pas les mélanger aux groupes du type « bref », dont le mécanisme énonciatif est presque inverse. En revanche, autour de « bref »,

nous apposons des groupes comme « pour commencer », ou « pour faire fin » : tous répondent à la même logique de structuration du discours. Nous appelons cet ensemble les « organisateurs textuels », et la deuxième partie de cette thèse y est consacrée.

Les adverbiaux, selon l'appellation de H.Nølke, permettent notamment de modaliser ou d'organiser un discours, dans un but donné.

2. Expressions étudiées :

Nous distinguons donc deux familles à partir des classifications de H.Nølke : celle des modalisateurs ; celle des organisateurs textuels.

Parmi ceux qu'il appelle AI, le chercheur propose des sous-catégories, dont celle de ceux qui « soulignent la sincérité » du locuteur (Nølke, 1993, 102). C'est cette sous-famille qui nous intéresse dans la première partie de notre étude concernant les modalisateurs.

La deuxième famille, celle des organisateurs textuels, est elle-même sous-divisée en deux groupes : les groupes qui ponctuent l'avancée du discours et ceux qui résument. Dans ceux qui ponctuent, il y a ceux qui ouvrent et ceux qui ferment. Nous verrons si ceux qui résument sont plus souvent associés aux premiers ou aux seconds – ou encore s'ils sont indépendants, au gré du discours.

Au sein de ces familles, nous sélectionnons des groupes précis, afin d'obtenir des résultats plus fiables et approfondis. Dans un souci de cohérence, nous observons les groupes infinitivaux et leurs dérivés – c'est-à-dire les morphèmes et/ou groupes de morphèmes très proches structurellement ou sémantiquement des groupes infinitivaux. Nous ne prenons en considération que les locutions qui vont vers le figement. Globalement, nous ne retenons pas les adverbes, qui ne se figent pas à partir de locutions, sauf exception.

C. Féron a étudié les syntagmes construits avec « pour » et un lexème (L) relevant du domaine de l'épistémique. Elle dégage trois modèles de formation (Féron, 2007, 62) :

- « pour L » (*pour vérité, pour vrai, pour voir, pour sûr, pour certain*) ;
- « pour de L » (*pour de vrai*) ;
- « pour infinitif L (*pour dire (le) vra, pour dire la vérité*).

Nous retenons prioritairement ce dernier modèle pour nos recherches entre 1550 et 1750. La plupart des groupes adverbiaux sont issus des expressions avec « dire » ou un autre infinitif, à partir d'une ellipse.

Voici, sous la forme de deux tableaux, la présentation exhaustive des groupes que nous prenons en compte pour nos recherches.

Le premier tableau présente les modalisateurs de l'énonciation, qui portent sur la vérité, et engagent la bonne foi de l'auteur :

	Autour de « dire »	Autour de « parler »
Groupes infinitivaux	<i>pour (vous) (en) dire (le) vray ; pour vray dire, pour le dire vray, à (vous) dire (le) vray ; à vray dire, au vray dire, pour dire (la) vérité ; à dire (la) vérité,</i>	<i>pour parler franchement ; à proprement parler, sans parler + complément, à vray parler, pour parler + groupe à valeur</i>

	<i>pour tout dire, pour en dire [...] ce qui (en) est.</i>	adverbiale, sans mentir.
Groupes adverbiaux	<i>de vray, , pour tout vray.</i>	Ø

Le second tableau définit les groupes d'organismes textuels que nous retenons pour cette étude :

	Marqueurs d'ouverture	Marqueurs de fermeture	Marqueurs de résumé
Groupes infinitivaux	<i>pour commencer, pour commencer par</i>	<i>pour finir, pour faire fin, pour conclure, pour faire conclusion, pour terminer.</i>	<i>à brief parler, pour (le) faire court, pour dire en un mot, pour dire en somme, à peu dire, pour en venir à.</i>
Groupes adverbiaux	<i>d'abord</i>	<i>en fin, enfin, en la fin ; pour conclusion, au bout du compte, en fin de compte.</i>	<i>en bref, brief, en un (bref) mot, en deux mots, (en) somme toute, en somme, somme, pour le plus court.</i>

3. Période, corpus et méthodologie :

3.1. Période étudiée :

Notre étude est diachronique, mais avec des différences selon les domaines d'étude. Nous avons tout d'abord l'intention d'étendre nos recherches du moyen français au français préclassique et classique. Il nous aurait fallu alors prendre en compte trois périodes différentes : le moyen français (du XIV^{ème} siècle au XVI^{ème} siècle), le français préclassique (du XVI^{ème} siècle au XVII^{ème} siècle) et le français classique (du XVII^{ème} siècle au XVIII^{ème} siècle). Dans ce cas, nous aurions centré nos observations sur un groupe unique et restreint de modalisateurs. Il paraît, en effet, plutôt démesuré d'allier l'étendue de la période à celle des groupes envisagés. Nous avons opté pour l'étendue des modalisateurs. Nous préférons les observer dans leur diversité et sur une période plus courte : celle du français préclassique et classique, qui couvre tout de même une durée de deux siècles (de 1550 à 1750). Nous étudions sporadiquement quelques exemples légèrement antérieurs à 1550.

D'autres raisons ont orienté notre choix. Le changement de la langue se fait de manière continue. On ne parle pas de rupture d'un état de langue au suivant, mais d'évolution progressive et constante – à laquelle participent des phénomènes tels que la grammaticalisation.

C'est pourquoi il est délicat de délimiter différentes périodes linguistiques. Néanmoins, la division de la langue selon des empires chronologiques correspond à une tradition française qui relie d'ailleurs l'état de langue aux événements littéraires et/ou historiques. Nous

empruntons la citation suivante attestant de ce parallélisme à K.Nyrop, cité par B. Combettes et C. Marchello-Nizia (Combettes, B. et *al.*, 2010, 130) :

« La période classique, qui embrasse les XVII^e et XVIII^e siècles, est une période de tranquillité, de régularité et d'uniformité. Après les temps mouvementés de la Renaissance [...] un besoin impérieux d'ordre et de fixité se fait sentir, et un sage régime suit les folies du carnaval. [...] Tout est régularisé et normalisé, pesé et tamisé. [...] Les résultats de tous ces efforts puristes fut la langue noble et élevée que parlent Boileau, Racine et Bossuet, langue d'une rare précision, d'une parfaite clarté et d'une majesté incomparable (*Grammaire historique de la langue française*, I, 69) ».

Nous voyons d'emblée que ce type de commentaire est sujet à controverse. La langue est certainement en train d'évoluer pendant le français classique, même s'il appartient à une période dite plus stable que les autres.

L'avancée des recherches en linguistique permet un recul et une prise en compte de divers aspects diachroniques. Ainsi, le moyen français est une période détectée au début du XX^{ème} siècle par Darmesteter. Le français préclassique n'a pas non plus toujours été reconnu. On a pensé, pendant de nombreuses années, qu'au moyen français succédait le français classique. Depuis peu, on s'accorde à dire qu'il y a eu une période intermédiaire : le français préclassique. Certains linguistes considèrent qu'elle commence en 1500, mais la majorité voit son début en 1550 et sa fin en 1630. La date du début du français préclassique reste plus difficile à déterminer que celle de la fin du français préclassique, que tout le monde s'accorde à placer en 1630.

L'établissement d'une périodisation sur la base linguistique s'avère délicate. Les différents domaines de changement (les divers phénomènes de syntaxe, par exemple) n'entrent pas forcément dans un même empan chronologique. Alors, qu'est-ce qui fait que l'on propose ces dates pour la période du français préclassique ? Vers 1550, plusieurs changements se stabilisent. C'est notamment le cas des changements liés suivants : la disparition de « moult » au profit d'autres intensifieurs ou quantificateurs, « très » et « beaucoup » (Combettes, B. et *al.*, 2010, 130). On entre dans une nouvelle ère de changements. La fin de la période se détermine au regard de la stabilisation des changements en cours sur la période donnée.

Quant au français classique, il succède au français préclassique et couvre l'empan chronologique suivant : de 1630 à la Révolution française. Son existence est avérée depuis plus longtemps, mais les récentes observations concernant le français préclassique en ont écourté la période. Nous n'étendons pas nos recherches au-delà de 1750, car l'évolution des groupes que nous avons choisis s'amointrit alors ; les emplois entrent vraisemblablement en phase de stabilisation. En outre, il ne nous semble pas utile de multiplier trop les occurrences. L'intérêt est de voir leur mutation, et cette période semble idéale. C. Badiou-Monferran définit « le français classique comme la période qui, comprise entre 1635 et 1770, s'emploie à circonscrire l'unité texte. Bref, à doter des moyens d'en affermir les contours, d'en définir les scansion, d'en régler le lissage » (Badiou-Monferran, 2010, 407). La langue, plus normée, va intégrer davantage de connecteurs et d'expression 'périphériques'. La seconde moitié du XVIII^{ème} siècle « inaugure la première phase de stabilisation du patron de la phrase complexe » (idem, 406). C. Badiou-Monferran décrit cette période comme un bon « observatoire ».

Entre 1550 et 1750 continue de se développer le texte argumentatif déjà bien représenté en moyen français : les textes théoriques, dont les essais, prolifèrent. C'est dans ce

type de textes que se développent les modalisateurs et les organisateurs textuels. Ces expressions sont donc très fréquemment employées ; elles coexistent jusqu'à ce que certaines se figent et dominent les autres. Nous tenterons de vérifier ce présupposé selon lequel il existe un lien entre les types de texte et les changements linguistiques.

Notre choix s'explique également par le fait que ce n'est pas une période très étudiée en linguistique (contrairement à l'ancien français par exemple). De plus, observer plusieurs familles nous permettra peut-être d'établir des constantes dans le processus de grammaticalisation des groupes infinitivaux (et de leurs dérivés) qui laissent une trace du locuteur dans le discours.

Entre 1550 et 1750, les modalisateurs et les organisateurs sont nombreux et en pleine évolution. C'est à cette période qu'ils entrent en concurrence ; le choix va progressivement se faire entre les anciennes et les nouvelles formes. Nous pourrions ainsi observer l'état antérieur au changement, l'état transitoire et l'état postérieur. Notons que certains groupes ont entamé leur grammaticalisation avant 1550. Les textes théoriques du moyen français ont par exemple favorisé les premières étapes du changement de « en fin » et de « en fin de compte » en organisateur de texte. Notre but n'est pas de remonter systématiquement à l'origine de l'évolution mais d'en observer les mécanismes.

L'empan chronologique que nous avons délimité semble donc pertinent, surtout si la plupart des groupes - même s'il n'y sont pas tous nés - s'y figent ou disparaissent en tant que modalisateurs ou organisateurs de texte. Il nous permettrait alors d'avancer certaines hypothèses quant à l'état de grammaticalisation des différents groupes que nous étudions. On s'accorde souvent à présenter le français préclassique comme une période de changement, par contraste avec le français classique, plus stabilisant. Si c'est bien le cas, le choix de notre période d'étude peut être déterminant pour observer l'évolution des groupes en formation : ils vont peut-être, éventuellement sur le modèle d'autres, se figer en français classique. Si ce n'est pas le cas, observer des exemples de 1550 à 1750 nous aura au moins permis de briser les frontières et de ne pas nous arrêter à la notion de période, qui reste dans tous les cas problématique. L'essentiel nous semble de chercher le continuum dans le changement en diachronie des groupes à valeur énonciative en position détachée.

Cette recherche en diachronie devrait nous permettre, d'une part, de déceler le rôle déterminant que les groupes modalisateurs ont pu avoir dans l'évolution de la langue française. D'autre part, l'étude diachronique est pertinente, du fait simple de l'essence de ces groupes. En effet, ce sont des ensembles de morphèmes. Ces morphèmes existent par ailleurs dans la langue française, séparés les uns des autres. Aussi, comment, pourquoi, et à quel moment ont-ils formé un tout ? Une fois le groupe constitué, a-t-il été d'emblée modalisateur ? La réponse est vraisemblablement négative : ces groupes (exemple : « pour commencer ») ont, dans un premier temps, été circonstanciels. Ce n'est qu'après un processus de grammaticalisation qu'ils sont devenus modalisateurs ou organisateurs. Un des points forts de notre travail repose donc sur ce changement linguistique majeur, complexe, et progressif, d'où l'observation de textes en diachronie.

3.2. Corpus :

Deux siècles... Le travail aurait été véritablement plus difficile sans Frantext, une base de données de l'ATILF, équipe du CNRS de Nancy 2 (Analyse et Traitement Informatique de

la Langue Française). Elle met en place le traitement automatique de corpus importants (4036 références, dont 885 entre 1550 et 1750, au moment de nos recherches).

Pour observer plus largement le contexte dans lequel se trouvent les expressions, nous avons lu quelques ouvrages qui nous ont fourni des exemples intéressants à observer : *Lettres familières*, d'Estienne Pasquier, *Colloque entre sept scavans qui sont de differens sentiments*, de Jean Bodin, *Journal de Guillaume Paradin, ou la vie en Beaujolais au temps de la Renaissance*, *Cosmographie de Levant*, d'André Thevet, *Lettres à Monsieur et Madame de Falais*, de Jean Calvin, *Des Monstres et des prodiges*, d'Ambroise Paré.

Les références exactes des différentes œuvres dont nous avons tiré des exemples se trouvent dans la dernière partie de la bibliographie.

Nous appuyant sur ces sources, nous avons pu récolter un grand nombre d'occurrences. Certaines vont toutes dans le même sens –et nous avons ainsi pu dégager des constantes. Pour une plus grande lisibilité et pour éviter trop de redondances, nous avons placé en annexe les exemples, notamment lorsqu'ils étaient très nombreux.

Pour préciser certaines recherches en diachronie, nous avons eu recours à différents dictionnaires : le *Dictionnaire de l'ancienne Langue française et de tous ses dialectes* de F.Godefroy, le *Dictionnaire de la Langue française du XVI^{ème} siècle* d'E.Huguet, les *Dictionnaires Français –Latin et Latin – Français* de L.Quicherat et E.Chatelain, le *Dictionnaire historique de la langue française* d'A.Rey.

Les dictionnaires d'époque - également en ligne sur le site de l'ATILF - nous ont été particulièrement précieux : *Le Dictionnaire universel* d'A.Furetière, le *Thresor de la langue françoise, tant ancienne que moderne* de J.Nicot, et le *Dictionnaire François-Latin*, d'E.Richelet, le *Dictionnaire françois* de P.Richelet.

3.3. Méthodologie :

La première étape de notre travail est de délimiter les groupes portant sur le dire. Dès lors, nous pouvons observer certains cas d'ambiguïté et les réserver pour l'étude diachronique sur l'évolution du groupe et le contexte de transition.

Une fois les différents ensembles sélectionnés, nous commençons par décrire leurs caractéristiques morphologiques. La question est de savoir de quels morphèmes ils sont composés, dans quel ordre ces morphèmes s'agencent, et si les groupes sont tous constitués sur un même modèle.

Un second pôle essentiel pour comprendre le fonctionnement des groupes modalisateurs et organisateurs est l'étude de leur syntaxe. C'est un point délicat car la notion de phrase est une « invention » plus récente (Seguin, 1993). J-P.Seguin, dans *L'Invention de la phrase au XVIII^e siècle* se réfère aux grammairiens d'époque comme G.Girard selon qui faire une phrase revient à faire du sens. L'examen des différents discours métalinguistiques amène J-P.Seguin à plusieurs constats, dont l'un des premiers est de constater que F.Brunot a « commis une imprudence en parlant de *la phrase française au XVII^e siècle* [...] : c'est que la période 1680-1710 commençait à voir se dessiner un objet d'analyse distinct de ce que le vieux mot *phrase* signifiait, et signifierait encore longtemps » (idem, 25). L'auteur émet l'hypothèse que la phrase a subi une grammaticalisation. Avant 1700, la phrase désigne le style, la manière de parler. « Contrairement à *période*, le mot [*phrase*] n'engage rien de grammatical, et ne peut être rangé dans une terminologie qui annoncerait le règne de la future syntaxe » (idem, 57). Dans les années 1700-1740, la perception de la langue et le discours linguistique sont en « profonde mutation » : une évolution diffuse est en cours (idem, 205).

Après les années 1750, le concept de phrase se stabilise quelque peu : « les Français ont acquis à cette période le réflexe de nommer *phrase* tout fragment d'énoncé isolable où ils reconnaissent instinctivement un fait global de sens et de parole, un modèle, et un signe de leur identité, c'est-à-dire beaucoup plus qu'un idiotisme, un tour ou une façon de parler » (idem, 279). La *période* est devenue *phrase française*, le tout aboutissant au « concept de phrase (qui aujourd'hui encore représente un mixte de complétude énonciative entre deux points et d'achèvement conforme à la correction requise) » (idem, 26). De nos jours, la notion de 'phrase' pose toujours problème, ce mot étant polyphonique, comme le prouve l'écart entre les 'phrases' de Proust et celle de C.Simon, toujours d'après le même auteur. « Héritiers d'une culture écrite, nous voulons la phrase entre deux ponctuations fortes, la phrase décomposable en segments interdépendants qu'on a fini par appeler *propositions*, la phrase modèle. [...] Héritiers d'une culture orale, nous aimons la phrase comme un phrasé musical, comme un rythme, comme une courbe intonative, comme l'unité minimale de ce que nous croyons être notre souffle, et de notre plein satisfaction esthétique. » (idem, 465).

La différence majeure entre une recherche axée sur la langue contemporaine et un travail sur une langue ancienne est que, dans le second cas, il s'avère impossible de réfléchir spontanément et de proposer des transformations puisque l'on ne connaît pas l'intuition des locuteurs de l'époque. Cette particularité fait que l'on ne peut aboutir à des conclusions pertinentes qu'en comparant des exemples empruntés à l'empan chronologique étudié. Nous n'appliquons donc guère de tests de manipulation de phrase ou de substitution. Les rares fois où nous le faisons, c'est avec prudence, nous assurant que ce type d'emploi est avéré à l'époque. Pour les faits syntaxiques, nous distinguons les exemples où les groupes sont placés avant le verbe de la proposition principale de ceux où ce n'est pas le cas. Mais là aussi, la notion de phrase pose problème. Nous veillons donc à regarder et le contexte de droite, et celui de gauche. Observer les modalisateurs et les organisateurs textuels dans leur environnement large permet de ne pas nous limiter à notre vision plus moderne où l'on construit une phrase en pensant parfois plus au contexte de droite qu'à celui de gauche. Ceci tient à la conception moderne de la phrase et à l'évolution de la représentation que l'on s'en fait. Il paraît indispensable de « prendre en compte les contraintes du système morphosyntaxique lui-même, qui constituent les facteurs *internes* du processus de grammaticalisation [...]. Parmi ces facteurs, on peut par exemple citer le développement des constructions prépositionnelles comme marquage de la fonction *périphérique* du constituant ; la structuration progressive de l'énoncé dans une unité qui deviendra peu à peu la *phrase* moderne conduit, du moins dans la langue écrite, à une certaine cohésion syntaxique et, surtout, à une délimitation nette des groupes fonctionnels, d'où le recul des syntagmes nominaux périphériques sans liaison syntaxique avec le reste de l'énoncé. [...] Mouvement général qu'il conviendrait de rapprocher de l'intégration progressive, dans la structure propositionnelle, des *constructions détachées*, par exemple » (Combettes, 2003c, 161). Parler d'*énoncé* ou de *séquences* au lieu de *phrase* pourrait résoudre le problème terminologique, mais pas la question de fond. Nous avons choisi d'employer le plus souvent le mot *phrase* tout en gardant à l'esprit cette évolution latente, cette conception flottante.

A ce problème est lié celui de la ponctuation. Il est parfois délicat de délimiter les contextes, les éditions ne proposant pas forcément la ponctuation initialement prévue par l'auteur. Qui plus est, la grammaticalisation se fait plutôt dans un contexte non marqué, ce qui n'est pas toujours aisé à déterminer. Dans l'ensemble, nous évitons de nous appuyer sur l'étude de la ponctuation, afin que nos déductions demeurent le moins hasardeuses possible.

Les parties consacrées à la sémantique reposent sur l'étude de la préposition et du cotexte : quels éléments se trouvent à la circonférence des modalisateurs et/ou des

organisateurs de texte et pourquoi ? Nous procédons à des observations comparatives. Les contextes de gauche aussi bien que de droite nous intéressent.

Pour étudier comment le groupe évolue, nous partons généralement de l'observation de cas en emploi non modalisateur, mais où l'on voit que l'ensemble commence à recouvrir un autre sens. Dans certains cas, la grammaticalisation ayant commencé avant 1550, nous cherchons à percevoir à quel moment et par quels moyens le figement s'opère et le changement s'achève, si cela se produit avant 1750.

Les recherches dans les dictionnaires d'époque nous permettent de savoir si les modalisateurs ou les organisateurs sont déjà 'légitimisés' ou non et à partir de quelle date. Nous utilisons également les dictionnaires latin-français pour tenter d'infirmer ou de confirmer l'hypothèse suivante : les groupes énonciatifs en position détachée sont-ils d'héritage latin ?

Les périodes où le figement d'un groupe est avéré et où il n'y a plus d'exemples ambigus dans notre corpus permettent d'établir l'empan chronologique du stade terminal de la grammaticalisation.

Nous observons les deux familles des modalisateurs et des organisateurs indépendamment, l'une après l'autre, et notre travail tend à l'observation, soit de deux types de grammaticalisations différentes, soit à des déductions plus générales sur la grammaticalisation. Ce point nous intéresse particulièrement, et c'est ce qui justifie aussi le choix de ces deux familles. Les organisateurs et les modalisateurs comportent des points communs mais aussi des différences, d'où le plan de notre thèse. Chaque partie s'achève par une synthèse de ce que nous avons pu observer et découvrir ; c'est en confrontant ces bilans que nous verrons plus clairement les liens entre ces familles, en ce qui concerne les aspects morphologiques, syntaxiques, sémantiques et diachroniques.

PREMIERE PARTIE

LES MODALISATEURS DE L'ENONCIATION

Un travail de description des modalisateurs en français préclassique et classique n'a pas encore été réalisé à notre connaissance. H.Nølke a cependant observé des groupes qui fonctionnent de manière analogue au XX^{ème} siècle. Il les classe dans les adverbiaux d'énonciation illocutoires qu'il abrège en AI, abréviation que nous conserverons ici.

L'énonciation est l'acte de langage en lui-même (le 'dire', selon Ducrot) ; l'énoncé est le résultat de cet acte de langage (le 'dit'). Plus précisément, « l'acte d'énonciation [...] comporte nécessairement deux partenaires, dont l'un, le locuteur, est porteur d'un vouloir-dire, ou projet de sens, qu'il souhaite transmettre à l'autre, l'allocutaire. L'acte lui-même consiste, pour l'essentiel, en la mise en forme linguistique de ce vouloir-dire, lequel se trouve ainsi transmué en dire. Au résultat, l'acte d'énonciation se traduit par la production d'un dit, c'est-à-dire d'un contenu propositionnel ou textuel transmis à l'allocutaire » (Guimier, 2009, 97). Les modalisateurs de l'énonciation, que nous abrègerons en MOD, commentent la manière dont s'effectue l'acte de langage. « Par marqueur d'un acte de langage on entend « une forme linguistique, c'est-à-dire un morphème, un mécanisme syntaxique (...) qui est associé conventionnellement à la réalisation de cet acte » » (Gettrup et Nølke, 94, cité dans Nølke, 1993, 43).

Les modalisateurs peuvent porter sur le texte, sur la phrase (notion moderne qui structure un énoncé autour d'un sujet, d'un verbe, et éventuellement de compléments), ou sur une partie de la phrase. Nous utilisons le terme de *phrase* par commodité, tout en gardant à l'esprit les différences avec le français moderne. H.Nølke précise que « les adverbiaux d'énonciation portent sur le dire sans établir directement une relation au cotexte » (Nølke, 1993), parce qu'il sont en position de détachement. Cependant, le contexte est aussi un élément d'observation : ce qui précède ou ce qui suit peut motiver l'emploi d'un modalisateur.

Les modalisateurs de l'énonciation portent sur la vérité, et engagent la bonne foi de l'énonciateur. Ils appartiennent au domaine de l'épistémique. Ils apportent un commentaire sur le dire, la manière de dire. « Un marqueur illocutoire porte sur la valeur de vérité et ne peut aller contre le principe général que l'assertion est tenue comme vraie par son auteur (c'est-à-dire que celui-ci la présente de cette manière) » (Nølke, 1993, 97). C'est ainsi tout naturellement que le modalisateur le plus fréquent se construit autour du verbe « dire », et qu'il n'existe pas d'occurrence du type « à faux dire », comme le note Nølke. Dans la période préclassique et classique, nous retenons trois familles de modalisateurs.

La famille de « dire » est la plus importante quantitativement :

pour (vous) dire (le) vray, pour en dire le vray, pour le dire vray, pour vray dire, à dire vray, à vray dire, à vous dire le vray, au vray dire, pour dire (la) vérité, à dire (la) vérité, pour tout dire, pour en dire [...] ce qui (en) est.

Son concurrent le plus sérieux s'avère être la famille fondée sur le verbe « parler » :

pour parler franchement, à proprement parler, à parler proprement, à parler droictement, pour en parler à la vérité, à vray parler, sans parler + complément.

Nous observerons également quelques groupes ne comprenant pas « dire ou « parler », car ils sont proches des MOD que nous avons choisi d'étudier :

sans mentir, de vray, pour tout vray.

Nous ne portons pas notre attention sur les expressions « à la vérité » et « en vérité », très nombreuses, certes, mais dont la grammaticalisation est déjà achevée au début de notre corpus. En effet, c'est au XV^{ème} siècle que tout se joue pour ces deux MOD. C.Féron explique que les syntagmes *pour vrai* et *pour vérité* disparaissent parce qu'ils « ont été concurrencés par d'autres types de formations dans lesquelles entraînent les lexèmes *vrai* et *vérité*, notamment *en L (en vérité)* et *à article défini L (à la vérité, au vrai)*.[...] Cette concurrence a joué en premier lieu en défaveur de *pour vérité*, l'emploi de *en vérité* et surtout *à la vérité* se développant dès le XV^{ème} siècle » (Féron, 2007, 71).

Ces trois familles ont pour lien d'appartenir au deuxième groupe défini par H.Nølke : les adverbiaux qui soulignent la sincérité (Nølke, 1993, 102). C'est l'engagement du locuteur dans son discours qui est souligné par ces AI.

Pour comprendre le fonctionnement des groupes modalisateurs, il semble essentiel de connaître leur morphologie, leur fonctionnement syntaxique, et leur fonctionnement sémantique. Ainsi, nous procéderons par ordre pour les étudier : nous commencerons par observer les groupes dans leur formation interne ; puis nous nous attacherons à l'étude de leur syntaxe et de leur place au sein de la phrase. Dans un troisième temps, nous nous pencherons sur l'aspect sémantique. Enfin, une recherche diachronique nous permettra d'exposer les processus de grammaticalisation propres à ces groupes.

1. STRUCTURE INTERNE DES EXPRESSIONS

1.1. LE VERBE, NOYAU DU GROUPE

Si l'on s'en réfère à C. Lehmann (1985 et 1995), la portée syntagmatique désigne ce qui accompagne le signe (préposition ou adverbe, par exemple). Plus le signe est relié à d'autres, plus il est grammaticalisé. C'est ce que C. Lehmann appelle la cohésion syntagmatique. Il nous semble donc inévitable de chercher à savoir quels sont les signes qui forment cette cohésion.

Au premier abord, d'après l'ensemble de nos relevés de modalisateurs, la structure de ce phénomène linguistique ne semble pouvoir se départir de l'élément verbal. Mais il n'est pas en position initiale. Ce qui est important dans le cas des modalisateurs, c'est que le verbe y est systématiquement à l'infinitif. Ainsi, dans ce groupe purement énonciatif, la marque du pronom personnel sujet est absente. C'est un paradoxe intéressant.

On peut donner ainsi quelques exemples :

(1) *Aussi, pour dire le vray, quel besoin est-il que le peuple entende mes affaires privées ?*
PASQUIER, Estienne, *Lettres familières*, Livre premier, lettre I, 1586, 2.

(2) *Bref, sans mentir, ilz se monstroient experts au faict de guerre à veoyr leur contenance*
MAROT, Jean, *Le voyage de Venise*, 1526, 69.

(3) *J'y viens lentement, pas à pas, comme vers l'endroit où j'entre, à dire la vérité, un peu contraint,*
LUCINGE, René de, *Les Occurrences de la paix de Lyon*, 1601, 39.

Les exemples (1) à (3) comportent des MOD différents : « pour dire le vray », « sans mentir », et « à dire la vérité ». Les verbes y sont à l'infinitif ; la première personne du singulier ou du pluriel est donc absente. On remarque que la marque du locuteur peut se trouver dans le contexte proche du MOD : « mes » (1) et « j' » (3).

Il faut noter que les MOD les plus fréquents en français préclassique et classique se voyaient parfois (mais très rarement) privés de leur verbe à l'infinitif. Il en est ainsi dans les exemples suivants :

(4) *LIBRAIRE*
On le trouve assez beau,

*Et c'est pour mon profit le meilleur qui se voie,
Mais vous, que vous vendez de ces toiles de soie !*

LA LINGÈRE

*De vrai, bien que d'abord on en vendît fort peu,
À présent Dieu nous aime, on y court comme au feu,
Je n'en saurais fournir autant qu'on m'en demande*

CORNEILLE, Pierre, *La Galerie du Palais ou L'Amie rivale*, 1637, Acte I, Scène 4, 308.

(5) **Pour tout vray** ce fust fait de toy

BAIF, Jean-Antoine de, *Le Brave*, 1573, 106.

(6) vous povez sçavoir **pour tout vray** que ce n'est aultre chose que l'esperit de Gallimassue qui revient.

ANONYME, *Les Chroniques admirables*, 1534, 278.

(7) Hizangrine luy bailla une de ses mamelles laquelle estoit fort plaine de laict, car **pour tout vray** à chascune de ses mammelles il y povoit bien avoir sept queues de laict.

idem, 263.

Ces exemples font presque office d'exceptions ; de plus, (5), (6) et (7) sont empruntés au français préclassique. A cette période, et encore plus en français classique, on ne relève que de rares cas d'omission du verbe à l'infinitif dans les MOD qui nous intéressent. C'est un phénomène plus typique des temps postérieurs à la Révolution – et particulièrement du XX^{ème} siècle. Ces expressions fonctionnent à la manière de « de bonne foi » et « de fait », et diffèrent de la majeure partie des MOD car ils n'ont pas de formation infinitivale ; leur base est substantivale.

Les MOD se forment donc majoritairement autour d'un verbe à l'infinitif, dans un choix restreint : *dire*, ou *parler*. Outre le verbe, un deuxième élément est indispensable à la constitution du MOD : la préposition.

1.2. LA PREPOSITION :

La portée syntagmatique du MOD ne se résume pas au verbe : la préposition a son importance. Nous allons donc ici nous poser la question de la préposition qui introduit le MOD. Les exemples relevés montrent que plusieurs sortes de prépositions sont possibles. Selon Buridant, « sur le plan sémantico-logique, les prépositions peuvent être définies comme des éléments transprédicatifs exprimant une relation sémantique entre deux éléments supports » (Buridant, 2000, 461). De l'ancien français au français moderne, il n'y a pas de radicale différence définitionnelle : « La préposition est une partie du discours invariable qui appartient à la catégorie générale des mots de relation. Comme les conjonctions de coordination et de subordination, elle sert à relier des termes pour les intégrer dans une construction plus vaste. [...] Qu'elles soient ou non porteuses d'un sens identifiable à travers la diversité de leurs emplois, les prépositions contribuent à l'établissement de relations sémantiques entre les termes qu'elles relient » (Riegel, 1994, 369). La préposition est certes essentielle à la construction du MOD. Cependant, elle n'établit pas une relation syntaxique entre deux éléments. Elle sert à l'introduction, au sein de la phrase, d'un élément 'périphérique'. Aussi, comment le choix de telle ou telle préposition s'établit-il ? Pourquoi une

telle sélection s'impose-t-elle ? En premier lieu, nous allons voir quelles sont les prépositions qui introduisent les MOD.

Ce sont « à » et « pour » qui entrent en concurrence directe. Ce type d'alternance se rencontre aussi dans le domaine des marqueurs de topicalisation et des organisateurs de texte (*au regard de, pour le regard de ; à brief parler, pour parler en deux mots*), « ce qui suggère qu'une analyse unifiée des valeurs 'abstraites' des prépositions et de leur évolution peut être tentée » (Combettes, 2003c, 162). Un critère de sélection est l'usage syntaxique et sémantique respectif de chaque préposition. De prime abord, les prépositions « à » et « pour » semblent sémantiquement fort différentes. En effet, « pour », contrairement à sa concurrente, n'est pas « vide » ou « incolore », selon la terminologie de J.Cervoni (Cervoni, 1991, 150) - et ce, dès l'ancien français : « *por* marque le but, l'intention, la destination d'un procès, l'orientation vers » (Buridant, 2000, 477). En outre, « *por* » peut marquer la cause, la finalité d'un procès pouvant être considérée comme le déclenchement : le sens de *por* va donc de l'expression du motif à celle de la cause pure et simple. » (Buridant, 2000, 479).

A.Rey, dans son *Dictionnaire historique de la langue française*, date l'emploi de la préposition « pour » suivi d'un verbe à l'infinitif lui-même précédé d'un éventuel pronom objet du XI^{ème} siècle et souligne qu'il montre la finalité d'une action (Rey, 2000).

Le français préclassique conserve cet usage, comme on peut le voir notamment dans le dictionnaire de R. Estienne (1549) ; ce dernier précise l'étymologie de la préposition avant de donner des exemples en contexte :

« *Il uient de Pro, per metathesin seu transpositionem literæ r.*

[...]

Pour absouldre, Ob absoluendum.

[...]

Il cerchoit occasion pour faire, etc. Aliquan causam quærebat senex quamobrem aliquid insigne faceret.

J'iray au port pour scauoir quand c'est qu'il retournera, Percontatum ibo ad portum, quoad se recipiat.

J'ay seul deslié le paquet pour scauoir sil n'y auoit point quelques lettres addressantes a moy, Solus solui fasciculum, siquid ad me literarum.

[...]

Pour le faire court, Ne multa.

Pour dire vray, Vt verè dicam.

Pour dire la uerité, Et quod dicendum nunc siet. »

Le dictionnaire de J. Nicot reprend strictement les mêmes données, en 1606. Le français classique distingue plus nettement l'emploi de « pour » avec l'infinitif :

« *Pour. Se met immédiatement devant l'infinitif; et signifie afin de, et même il se met pour cette conjonction afin de; et alors il est aussi une sorte de conjonction. [Il n'y a jamais eu de loi qui ait permis de tuer pour se garantir d'un affront. Pascal, l. 14. Il l'envoïa pour le faire connoître aux soldâs et lui aprendre le métier des armes, Ablancourt, Tacite.] »* (Richelet, 1680)

« *Pour, marque aussi le but, le dessein [...]. Pour le faire court. Pour dire vray. J'ay envoyé pour sçavoir, pour connoître. Ce mot se dit pour signifier. »* (Furetière, 1690)

La première édition du dictionnaire de l'Académie, en 1694, propose ces éléments :

« Pour. Préposition

qui marque le motif, la cause finale, la destination. *Dieu a crée toutes choses pour sa gloire. les animaux sont pour l'usage de l'homme. il est arrivé du vin pour vostre provision. ces chevaux sont pour l'escurie du Roy. tronc pour l'Eglise, pour les malades. cette fille n'est pas pour luy.*

Pour, se joint avec les verbes. *J'ay fait tout mon possible pour gagner son amitié. il n'y a pas assez de paroles pour exprimer, etc. J'avois dit cela pour rire, et non pour vous fascher. les Notaires ont délivré cet acte pour luy valoir ce que de raison. pour ne vous rien déguiser. pour vous le faire court. pour ainsi dire. pour vous parler net. pour vous parler franc. pour dire le vray.*

[...]

Il marque aussi l'etat, la disposition. *Vous estes encore trop foible pour monter à cheval. il est trop jeune pour entrer en Charge. ce lièvre est trop dur pour rostir, il est bon pour estre mis en paste.*

[...]

Pour, marque aussi la comparaison. *Mourir pour mourir, il vaut mieux mourir en servant sa patrie que. battu pour battu, vaincu pour vaincu, il vaut mieux l'estre par un homme de reputation. obeïr pour obeïr, il vaut mieux que ce soit à un Roy qu'à une Republique. maistre pour maistre, il vaut mieux en avoir un qui soit homme de bien, qu'un qui soit vicieux. Pour*, signifie aussi à cause de, à cause que. *Il a esté chassé pour avoir trop parlé. il est malade pour avoir trop mangé. il a esté condamné pour une legere cause. »*

Ainsi, les dictionnaires d'époque retiennent tous l'emploi possible – et de plus en plus possible – de « pour » avec un verbe à l'infinif.

A contrario, « à » est « la préposition la plus polysémique de l'ancien français » (Buridant, 2000, 463), et, du fait de cette dispersion, elle devient peu à peu « incolore ». C. Marchello-Nizia rappelle cette évolution : « Le morphème à français vient de *ad* ('direction') ou de *ab* ('origine') ; tous deux spatiaux mais marquant dès le latin un vaste éventail de relations autres que spatiales, ils ont donné en français une forme unique encore plus ambiguë ou polysémique, et ce dès le proto-français sans doute. Le sens prototypique (Kilroe, 1989, 108) et d'autre part originel de cette préposition est spatial, marquant le mouvement (origine ou destination) ou la localisation. En outre, comme dans bien d'autres langues, la préposition 'allative' de base peut servir à marquer l'attribut' ou 'datif' (*Je donne un livre à Luc*), la destination (*moulin à huile*), le moyen (*jouer au ballon*), puis la manière, la concomitance, la possession, ainsi que l'origine et l'agent, du fait de son origine croisée (<*ad* et <*ab*). Enfin, au terme du processus de grammaticalisation, à sert simplement à construire la valence de certains verbes, et dans certaines régions il introduit spécifiquement l'objet animé humain' (dans le Sud-Ouest, sans doute par influence de l'espagnol [...]) » (Marchello-Nizia, 2006, 126-127). Parmi tous les sens que la préposition « à » peut recouvrir, il y a, entre autre, la notion de but, qu'elle a en commun avec « pour ». C. Buridant, dans *La Grammaire nouvelle de l'ancien français*, cite :

« *Li roi, qui vers lui voit venir
La dame a son estrier tenir* »,
Yvain, 2375-76.

(Le roi, qui voit s'avancer vers lui la dame pour lui tenir son estrier). », Buridant, 2000, 463 (citant *Les Romans de Chrétiens de Troyes*, Champion, CFMA, Tome 4, *Yvain ou le chevalier au lion*, éd. M. Roques, 1967).

La préposition « à » peut donc, dans l'ancienne langue, recouvrir la même valeur circonstancielle que « pour ». Mais cet usage disparaît et ne concerne pas les modalisateurs que nous étudions.

Pour ce qui est du français moderne, les auteurs de *La Grammaire méthodique du français* classent « à » dans les prépositions « vides » ou « incolores », à côté de « en » et « de » : « l'emploi de ces trois prépositions (et de quelques autres, comme « par » et « pour », difficilement réductibles à un sens de base stable) dépend essentiellement des rapports inférables à partir des sémantismes respectifs de l'élément recteur du groupe prépositionnel et du nom-tête de ce même groupe » (Riegel et *al.*, 1994, 372-373).

Là est le noeud de toute la différence entre « pour » et « à », déjà en français préclassique et classique. « Pour » porte en lui la notion de but ou de cause, tandis que « à » n'a que la « possibilité d'exprimer des relations polyvalentes à partir de valeurs de bases » (Buridant, 2000, 462). C'est peut-être une des raisons pour lesquelles aucun MOD n'est formé avec « à » et « faire » : une préposition ne prenant de sens que contextuellement (souvent par rapport au verbe) ne peut guère se coupler avec un verbe sémantiquement vide pour créer un syntagme argumentatif. La préposition « à » fonctionne avec le verbe « dire », dans des modalisateurs comme « à dire vrai » ; elle est initialement incolore mais prend la valeur de but dans ce contexte précis. Cela n'arrive pas avec « faire » car il manque le sens de parole.

Y a-t-il des classes grammaticales de substitution correspondant à l'une et l'autre des prépositions? Prenons ainsi deux MOD en contexte, et essayons de les remplacer par un adverbe :

(8) *A dire vrai, Seigneur, c'est ce qui m'embarasse.*
CORNEILLE, Pierre, *Othon : Au lecteur*, 1656, 198.

Sans perdre aucune nuance de sens, on peut remplacer « à dire vrai » par « franchement », par exemple :

« Franchement, Seigneur, c'est ce qui m'embarrasse. »

Ce test de substitution est légitime, puisque l'on trouve, à partir du milieu du XVII^{ème} siècle, des exemples où « franchement » est employé avec ce sens et de cette manière :

(9) *Il veloit li bailler d'eune certaine drogue que l'on appelle du vin amétille ; mais j'ai-s-eu peur, franchement, que ça l'envoyât à patres ; et l'an dît que ces gros médecins tuont je ne sai combien de monde avec cette invention-là.*

MOLIÈRE, *Le Médecin malgré lui*, 1667, Acte III, Scène 2, 102.

Mais il en va autrement avec un MOD introduit par la préposition « pour » :

(10) *Pour dire vrai, c'est un moyen plein d'incertitude et de danger.*
MONTAIGNE, Michel de, *Essais*, 1592, 369.

Dans ce cas présent, il semble moins évident de remplacer le MOD entier par un adverbe seul. On préférera :

« Pour le dire franchement, c'est un moyen plein d'incertitude et de danger. »

Cette différence donne l'impression que « pour » crée un effet sémantique et est plus indispensable que « à ». Toutes les réponses à ces questions concernant ces prépositions sont vraisemblablement comprises dans la valeur fondamentale de « pour ».

Parfois, le syntagme comporte un adverbe. La place de cet adverbe au sein du MOD est une autre propriété à prendre en compte le cas échéant dans le choix de la préposition : outre la sémantique en elle-même, la place et la nature du complément peuvent influencer le choix de telle ou telle préposition.

Pour évaluer l'interaction entre le choix de la préposition et la place de l'adverbe, observons les tableaux suivants :

La famille de <i>dire</i>	Préposition + Verbe à l'infinitif + Élément adverbial.	Préposition + Élément adverbial + Verbe à l'infinitif
MOD formés autour de <i>dire</i> avec un élément adverbial.	<i>pour dire plus clairement</i>	∅

La famille de <i>parler</i>	Préposition + Verbe à l'infinitif + Élément adverbial.	Préposition + Élément adverbial + Verbe à l'infinitif
MOD formés autour de <i>parler</i> avec un élément adverbial.	<i>à parler droictement</i> <i>à parler proprement</i>	<i>à bien parler</i> <i>à proprement parler</i>

Un fait marquant se dessine : une fois encore, on remarque que « à » est d'un usage bien plus souple que « pour ». En effet, si la préposition « à » peut s'insérer dans tout cas de figure, la préposition « pour » n'introduit jamais, quant à elle, un MOD où l'élément adverbial précède le verbe à l'infinitif. En ce sens, la présence et la place d'un adverbe dans le MOD pourrait bien s'avérer être un facteur dans le choix de l'une ou l'autre préposition.

La préposition *pour* s'utilise pour la formation de syntagmes à valeur finale, avec un verbe à l'infinitif. *A dire vray* fonctionne comme *à tout prendre* également attesté en français classique. Des paraphrases possibles seraient : « si l'on dit la vérité », « si l'on prend tout en considération », pour l'une et l'autre des expressions. Ces syntagmes à valeur hypothétique constituent des adverbiaux à part entière. La présence de la préposition *à* s'explique peut-être aussi par l'influence d'expressions comme *à tout le moins* et *à mon avis*, très utilisées en français préclassique.

Les deux prépositions dont nous venons d'observer le fonctionnement au sein des MOD s'avèrent être les plus fréquentes, mais « pour » et « à » ne sont pas les seules prépositions possibles ; il y a d'autres alternatives, même si elles sont plus rares. S'il est vrai qu'on ne rencontre jamais « de » suivi de l'infinitif au cœur du MOD, une préposition négative, « sans » prend parfois la place de « à » ou de « pour ».

(11) *Je vous l'ay desja dict, sans vous parler de moy,*
Que tel est bon subject, qui seroit mauvais Roy.
SCUDÉRY, Georges de, *Le Vassal généreux*, 1636, 91.

(12) *Mais, sans parler de moy trop à mon avantage,
Suis-je pas, Monseigneur, un très grand personnage ?*
SAINT-EVREMONT, comte d', *La Comédie des académistes pour la Réformation de la
Langue françoise*, 1638, 180.

(13) *Chacun sçait, mes amis, sans vous parler de moy,
Si je fis le soldat, bien que je fusse Roy*
SCUDÉRY, Georges de, *Ligdamon et Lidias ou la Ressemblance*, 1631, 54.

(14) *Bref, sans en parler d'avantage,
ainsi que je m'en aperceue,
un si accompli personnage
ne pouvoit estre mieux receu.*
SIGOGNE, Charles-Timoléon de, *Satires*, 1619, 156.

« Depuis le XIV^{ème} siècle, « sans » est [...] employé suivi d'un infinitif, pour écarter une circonstance ; au XVII^{ème}, le sujet de l'infinitif et celui de la principale pouvaient être différents, construction qui ne subsiste que dans quelques exemples, tels [...] « cela va sans dire ». [...] On relève à partir du XVI^{ème}, « sans plus » avec l'infinitif, « sans davantage » (1530). », Rey, 2000, T.2, 2015. Cette préposition inclut donc une inversion, ou du moins un valeur négative ; dans les MOD aussi bien qu'ailleurs, elle se construit souvent avec un forclusif, tout comme la négation « ne ». Peut-on dire pour autant que cette préposition est la négation de « à », ou bien de « pour » ? Il semble qu'il y ait bien plus qu'une charge négative. On voit d'emblée que ces modalisateurs ont un rôle argumentatif : ils servent à la prétérition et à la mise en valeur de l'énonciateur (le sujet de la principale étant le même que celui du MOD). Le dernier des quatre exemples cités ci-dessus est un peu différent : on est à la frontière entre MOD et Mrés.

Enfin, lorsque le MOD ne comporte pas de verbe – ce qui arrive plus rarement - la préposition « de » peut être utilisée dans le cas des expressions « de vray », « de bonne foi », « de fait » :

(15) *Et de vray, je pourroye bien icy mettre fin à mon propos, et vous renvoyer au dict livret,
faisant comme font quelquefois en conseil les conseillers*
CASTELLION, Sébastien, *Conseil à la France désolée*, 1562, *La maladie de France, Le
Septiesme Poinct*, 54.

(16) *Votre fille est aimable ; je m' y amuse. De bonne foi, elle embellit tous les jours.*
SÉVIGNÉ, Mme de, *Correspondance : t. 1 : 1646-1675*, 1675, 1672, 430.

(17) *Et de fait, c'est une bonne forteresse, qu'un contentement procedant d'un esprit bien
attrempé et rassiz.*
CALVIN, Jean, *Des scandales*, 1550, *Calvin à Monsieur de Normandie*, 50.

Dans ces trois exemples, la préposition « de » prévaut. C.Féron a étudié des groupes en « pour L » très proches de ceux-ci : « pour vérité », « pour vrai », « pour voir », « pour sûr », « pour certain » (Féron, 2007). Elle reprend la terminologie de Guimier et les appelle « adverbiaux exophrastiques » : ils ne « participe[nt] pas à la construction du contenu propositionnel » mais sont « le signe d'une idée regardante portée par le locuteur sur tout ou une partie de son énoncé » (Guimier, 1996). C. Féron compte quatre adverbes exophrastiques en français médiéval : « pour vérité », « pour vrai », « pour voir », et « pour certain » ; ils

« disparaissent au plus tard au XVII^{ème} siècle ». Le groupe « pour sûr » apparaît en 1550 et reste utilisé au XXI^{ème} siècle. C. Féron précise que « pour vérité » est attesté de 1170 à 1466. Dans notre corpus, nous n'avons en effet relevé que des groupes infinitivaux, avec le substantif « vérité » : « pour dire la vérité », « à dire (la) vérité », « pour en parler à la vérité ». Quant à « pour (tout) vrai » et « pour certain », ils disparaissent respectivement en 1610 et 1697 (mais des emplois hors hexagone subsistent au XX^{ème} siècle). Cette raréfaction des adverbiaux exophrastiques en « pour L » s'explique, selon le même auteur, par la concurrence avec « d'autres types de formations dans lesquelles entraînent les lexèmes « vrai » et « vérité » » et qui étaient construites sur le modèle d'adverbiaux portant sur l'énonciation, du type des marqueurs de résumé. La préposition « de » est plus souvent utilisée que « pour » dans la formation de modalisateurs sans base verbale, à partir du français classique tout particulièrement.

1.3. LE COMPLEMENT :

Les modalisateurs, dont la base est « préposition + verbe », sont enrichis, dans tous les cas, d'un complément, qui peut recouvrir diverses natures et diverses fonctions. Nous allons recenser l'ensemble des compléments les plus souvent employés du XVI^{ème} au XVIII^{ème} siècle.

1.3.1. L'objet du verbe :

L'ensemble des exemples que nous avons répertoriés laisse penser que la structure « préposition + verbe à l'infinitif » est incomplète. Le cohésion syntagmatique des MOD appelle un ou plusieurs autres éléments. Dans le cadre de la grammaticalisation, on pense qu'il y a paradigmatization, c'est-à-dire intégration des différents éléments dans un groupe. La portée syntagmatique (supra première partie 1.1.) désigne ce qui accompagne un signe ; la portée paradigmatic désigne l'ensemble obtenu, plus grammatical (Lehmann, 1985 et 1995). Dans la plus grande partie des cas, c'est l'objet du verbe à l'infinitif (le plus souvent direct), qui vient achever l'ensemble. Le verbe *dire* nécessite forcément un complément. Il apparaît comme tout à fait normal que son comportement dans le cadre du MOD soit le même qu'ailleurs. L'objet du verbe peut se présenter sous différentes formes. Il peut, en effet, être :

- un groupe nominal, type « la vérité » :

(18) *Mais, à dire la vérité, à quelle alliance plus haute pouvoit-il aspirer [...] ?*
LUCINGE, René de, *Dialogue du François et du Savoyen*, 1593, 184.

- un substantif seul, type « vrai » (au sens d'époque de « vérité ») :

(19) *Mon goust, à dire vray, n'est point pour les recents*
ROTROU, Jean de, *Le Véritable Saint Genest*, 1647, 69.

Afin de vérifier la nature de l'objet dans « à dire vray », on peut mettre en pratique le test de la construction clivée :

« c'est la vérité que je veux vous dire » (exemple 18).

Ce test ne fonctionne pas directement avec des occurrences telles que « à dire vrai » :

« c'est vrai que je veux vous dire » (exemple 19).

Il faudrait, pour que la construction garde tout le sens initial, ajouter l'article défini « le », en français moderne :

« c'est le vrai que je veux vous dire ».

En ancien français, le substantif n'a pas d'article. Dans le MOD, l'article « le » est implicite comme en ancien français. Il reste inexprimé mais est virtuellement présent. L'expression « à dire vrai » équivaut ainsi à « à dire la vérité ». En attestent des modalisateurs tels que « au vrai dire » par exemple :

(20) *Puis, au vrai dire, nos soldats ne sont plus bons qu'à l'escallade*
L'ESTOILE, Pierre de, *Registre-Journal du regne de Henri III (1585-1587)*, t.5, 227.

(21) *Mais à la remonstrance entiere, et au vray dire*
Qu'à l'heure il entendit, fut-il de plus grande ire
à l'instant enflammé, si que son ardeur lente
Se tourna en fureur cruelle et violente.
DES MASURES, Louis, *David fugitif*, 1566, 192.

Citons également le cas de « pour en dire le vray », attesté en français préclassique :

(22) *Pour en dire le vray, je ne croy pas que ces mouvemens se fissent avecque discours*
MONTAIGNE, Michel de, *Essais*, t.1, 1592, 46.

Dans le cas de « au dire vray » comme dans celui de « pour en dire le vray », « vray » est en emploi substantival. Le mot « vray » utilisé au sein du MOD correspond donc en usage à un groupe nominal.

- un pronom indéfini :

L'exemple suivant nous a fait hésiter en ce qui concerne la nature du complément « tout » :

(23) *En l'abbaye estoit pour lors un moine claustrier, nommé Frere Jean des Entommeures, jeune, guallant, frisque, de hayt, bien à dextre, hardy, aventureux, deliberé, hault, maigre, bien fendu de gueule, bien advantagé en nez, beau despescheur d'heures, beau desbrideur de messes, beau descroteur de vigiles, pour tout dire sommairement vray moyne si onques en feut depuys que le monde moynant de moynerie, au reste cleric jusques es dents en matiere de breviaire.*
RABELAIS, François, *Tiers livre*, 1542, 261.

Nous appliquons le même test :

(?) « c'est tout que je veux vous dire ».

Même en français moderne, nous constatons que ce type de mot (*tout, rien*) ne fonctionne pas avec « c'est...que ». Les pronoms indéfinis n'ont pas d'article. *Pour tout dire sommairement* se structure comme *pour tout vray* ou *à tout prendre* selon la grammaire usuelle. L'objet du verbe à l'infinitif n'est pas un substantif mais un pronom COD.

1.3.2. Les pronoms personnels :

Les pronoms personnels, moins fréquents que l'objet du verbe, sont tout de même relativement présents. Il s'agit des pronoms personnels de l'interlocution. Soulignons à ce propos une caractéristique évidente du MOD : le pronom personnel sujet n'est jamais exprimé textuellement. Cette ellipse, pour étonnante qu'elle soit d'un point de vue sémantique, s'explique sans encombre d'un point de vue linguistique : le verbe n'étant pas conjugué, il va de soi que le sujet soit l'objet d'une ellipse. De plus, le MOD prend une valeur rhétorique et le propos sur lequel il porte semble inéluctable. C'est le même principe que pour les arguments d'autorité.

En revanche, le pronom personnel correspondant au destinataire peut être formellement présent dans les MOD, comme complément :

(24) *Vous verrez sa responce, et à **vous dire le vray** je ne pense pas qu'il y aille de moins que de sa ruine*

PEIRESC, Nicolas de, *Lettres à sa famille*, 1602-1625, 75.

(25) *Et **pour vous dire le vray**, prenois grand plaisir à toutes telles actions, non pour plaisir que j'y eusse de moy, ains pour vous faire plaisir.*

PASQUIER, Estienne, *Lettres familières*, 1613, Livre II, Lettre IV, 33.

(26) *Et **pour vous dire le vray**, tout mon frere qu'il est, je ne sçaurois songer à luy de la façon qu'on me l'a figuré, sans que je m'éclatte de rire.*

BOISROBERT, François de, *Histoire indienne d'Alexandre et d'Orazie, où sont entremeslées les aventures d'Alcidaris, de Combaye et les amours de Pyroxène*, 1629, Livre IV, 493.

Ce n'est pas le pronom personnel désignant le locuteur qui est présent ; c'est celui qui correspond au récepteur (la plupart du temps le lecteur). Il ne peut aucunement constituer le seul complément, au sein du MOD. Il vient accompagner l'objet du verbe. Il est une option dans la portée syntagmatique du MOD. Il ne sert ni à la cohésion syntagmatique, ni à la portée paradigmatique dont parle Lehmann (supra première partie 1.1. et 1.3., Lehmann, 1985 et 1995).

1.3.3. Les groupes à valeur adverbiale :

Ils peuvent constituer l'unique élément ajouté aux ingrédients de base du MOD, comme le prouve l'exemple suivant :

(27) *Semblablement nous pouvons appeler Foy ce qui, à **proprement parler**, n'est qu'une préparation à icelle.*

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 398.

Nous remarquons, comme pour les groupes objets du verbe, quelques dérivations impropres où la valeur adverbiale transparaît nettement. Soit le cas de « à vray parler » :

(28) *De moy (à vray parler)*

Il me semble que seul vous n'y devez aller.

DES MASURES, Louis, *David fugitif*, 1566, in *Tragédies saintes : David combattant, David triomphant, David fugitif*, 259.

Dans ce cas, assez rare, la valeur adverbiale supplante la valeur substantivale ou adjectivale. Nous avons remarqué une incidence du verbe sur la portée syntagmatique des MOD. En effet, « dire » a toujours pour complément un ensemble substantival (suprà première partie 1.3.1.). Quant à « parler », il est systématiquement accompagné d'une expression à valeur adverbiale. Dans (29) et (30), le comparatif *plus* porte sur l'adverbe au sein d'une alternative (*ou*) qui permet de proposer une reformulation.

(29) *Parquoy le Seigneur commence en nous son œuvre, inspirant en noz cœurs l'amour, le désir et estude de bien et de justice, ou, pour parler plus proprement, enclinant, formant et adressant noz cœurs à justice.*

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 63.

(30) *Ou, pour parler plus clairement, puisque l'homme spirituel n'est point encore délivré du fardeau de sa chair, la Loy luy sera un aiguillon perpétuel pour ne le laisser point endormir ny appesantir.*

idem, 127.

La portée syntagmatique des MOD formés avec « parler » est parfois plus étendue ; dans l'exemple suivant, elle associe des signes de natures différentes : le verbe, la préposition, un complément indirect, un adverbe coordonné à un groupe à valeur adverbiale.

(31) *pour en parler franchement et à la vérité, le peuple n'eust autre mal que celui qu'il se donnoit à soi mesmes*

L'ESTOILE, Pierre de, *Registre-Journal du regne de Henri III*, 1585-1587, t.5, 193.

Le groupe adverbial *à la vérité* correspond au MOD *pour en parler à la vérité*. En réalité, deux MOD sont coordonnés dans (31) – avec une ellipse partielle du second (infra première partie, 3.2.1.2.).

1.4. STRUCTURE INTERNE

Nous nous poserons ici la question de l'ordre dans lequel se placent les trois éléments majeurs qui forment le MOD et nous vérifierons si cet ordre est fixe ou aléatoire. Commençons par observer le tableau suivant.

MOD formés autour de <i>dire</i>	Préposition + Verbe à l'infinitif + Complément	Préposition + Complément + Verbe à l'infinitif
Complément du verbe : objet de nature substantivale.	<i>à dire (la) vérité</i> <i>à dire vray</i> <i>pour dire vrai</i>	<i>à vray dire</i> <i>au vray dire</i> <i>pour vray dire</i>

	<i>pour dire (la) vérité</i>	<i>pour tout dire</i>
Complément : pronom personnel.	∅	<i>pour (vous) en dire le vray à vous dire le vrai</i>

Ce tableau permet de faire deux premières observations concernant l'ordre des éléments dans les MOD formés avec le verbe « dire » :

- lorsque l'objet du verbe est un groupe nominal ou à valeur substantivale, l'ordre est indifférent.
- lorsque le complément comprend un pronom personnel, l'antéposition est de mise.

Toutefois, il vaut mieux mettre ces observations à l'épreuve, en testant un autre verbe de parole : « parler ».

MOD formés autour de <i>parler</i>	Préposition + Verbe à l'infinitif + Complément	Préposition + Complément + Verbe à l'infinitif
Complément : objet substantival du verbe.	∅	∅
Complément : pronom indéfini, objet du verbe.	∅	∅
Complément : groupe adverbial.	<i>à parler droictement à parler proprement</i>	<i>à bien parler à proprement parler</i>
Complément : pronom adverbial.	∅	<i>pour en parler à cette heure en conscience pour en parler à la vérité</i>

- Il est notable que le verbe « parler » dans un MOD ne puisse recevoir d'objet. Nos relevés nous incitent à croire, en effet, que l'élément secondaire est soit un pronom adverbial, soit un groupe adverbial.

- L'antéposition reste de mise lorsque l'élément secondaire est un pronom adverbial.
- Le groupe adverbial peut être antéposé ou postposé au verbe.

Grâce à ces constats, nous pouvons avancer trois observations finales, qui sont toutes en harmonie avec la syntaxe de l'époque telle que Nathalie Fournier l'a étudiée (*Grammaire du français classique*, Belin, 2002) :

- L'objet du verbe « dire », aussi bien substantival que pronominal, se place indifféremment devant ou derrière le verbe qu'il vient compléter. Il a un caractère obligatoire.
- La place de l'élément adverbial varie également. Le plus souvent, tel verbe et/ou tel adverbe influencent l'ordre de la construction. Ainsi, on n'écrit pas *« à parler bien » ou *« pour court faire » : on ne le dit pas, même à l'oral très relâché.
- Les pronoms personnels, les pronoms adverbiaux, et « le » ou « la » se situent toujours immédiatement avant le verbe.

Nathalie Fournier atteste de ces usages dans la syntaxe du français préclassique et classique : ainsi, elle montre que la place des clitiques s'est fixée en français préclassique (« étape-charnière ») ; elle prend l'exemple de la construction « je le vous promets » qui disparaît complètement en français classique (*Grammaire du français classique*, Belin, 2002, 79).

Retenons, tout de même, que, comme en ancien français, « avec l'infinitif, le régime est souvent antéposé dans l'ordre Sujet/Objet/Verbe, éventuellement pour des raisons métriques » (Buridant, 2000, 477). L'étude de la syntaxe nous en apprendra peut-être plus sur la postposition ou l'antéposition des compléments au sein du MOD. En effet, la structure interne et l'organisation des mots dans la phrase sont souvent en lien d'interdépendance.

Pour finir, nos hypothèses soulèvent un problème sous-jacent : dans le cas où l'objet du verbe à l'infinitif est exprimé et prend la forme substantivale, l'article n'est pas toujours exprimé. Pourquoi ? A quelles conditions, si conditions il y a, est-il présent ? Est-ce l'ordre des mots composant le MOD qui motive l'expression ou l'absence de l'article ? C'est aussi un problème général de l'époque lié à la syntaxe, et nous verrons si les modalisateurs ont un comportement syntaxique habituel ou atypique.

Comparons quelques MOD :

- « à vray dire », « à dire vray » : que le verbe suive ou précède son objet, l'article demeure non exprimé.

- « à vous dire le vray », « pour en dire le vray » : que le verbe suive ou précède son objet indirect, l'article demeure exprimé.

Il semblerait donc que, dans certains cas, l'ordre des mots composant le MOD ne soit pas le facteur qui engendre l'expression ou la non expression de l'article. Ce sont plutôt le substantif et le contexte dans lequel il est employé qui déterminent ce point. Cependant, voici un cas où l'ordre des mots et l'expression de l'article sont liés : on utilise « à dire le vray », mais jamais *« à le vray dire ».

Ainsi, la non expression de l'article laisse plus de souplesse à la structure interne : le complément se place indifféremment devant ou derrière le verbe à l'infinitif. En revanche, dès lors que l'article accompagne le substantif, l'antéposition se soumet à des règles plus strictes et elle est parfois impossible.

BILAN DU 1.

Le verbe est le noyau du groupe modalisateur ; il est systématiquement à l'infinitif. Dans la structure syntagmatique du MOD, il y a aussi toujours une préposition ; les prépositions les plus fréquemment employées sont « pour » et « à ». Ces prépositions ont un rôle plus sémantique (final dans le cas de *pour*, hypothétique dans celui de *à*) que syntaxique (elles ne relient pas le MOD à tel ou tel élément de la 'phrase'), et elles se situent toujours à l'initiale du MOD, avant le verbe à l'infinitif.

La structure « préposition + verbe à l'infinitif » est indispensable, certes, mais ne forme pas pour autant pas un MOD, si elle n'est pas accompagnée d'un ou de plusieurs autres éléments – un substantif ou un groupe nominal dans la majeure partie des cas où le verbe employé est « dire ». Un pronom personnel représentant l'interlocuteur peut être présent au sein du MOD, qui ne porte pas de marque visible du locuteur. Au sein des compléments, très divers, on remarque que l'énonciateur est formellement absent, alors que le destinataire est un des objets possibles du groupe. Un adverbe peut aussi accompagner ces éléments du MOD quand le verbe utilisé est « parler ».

Les compléments peuvent se combiner pour donner un ensemble relativement complexe. Citons ainsi quelques exemples de MOD avec expansion :

(32) *Or, tout cela, pour en dire au vray ce qui en est, n'est sinon une pollution du sang de Christ, et une fausseté du diable, (...)*

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 145.

(33) *Mais, pour en dire au vray ce qui en est, (...), il est certain qu'en chose pareille le naturel vaut mieux que l'acquis*

CHARRON, Pierre, *De la sagesse : trois livres*, 1601, 284.

Ces cas sont intéressants, notamment pour comprendre la grammaticalisation. Ce sont des MOD en formation qui appartiennent au début de l'empan chronologique que nous avons choisi d'étudier. Ils forment en quelque sorte une étape dans le processus de création du MOD. Ils comportent des signes supplémentaires, qui font la cohésion syntagmatique en synchronie, mais ne seront pas obligatoires pour la portée paradigmatique en diachronie (infra première partie 4.). Ils sont bien moins fréquents que ceux constitués des 3 éléments : Verbe, préposition, complément (objet du verbe, pronom personnel destinataire éventuel, et/ou groupe à valeur adverbiale).

Le modalisateur est plus souvent – et de plus en plus - utilisé sous sa forme minimale. Le figement élimine, progressivement, d'abord les expansions, puis le destinataire. La portée syntagmatique va aller se rétrécissant.

En ce qui concerne l'ordre des éléments au sein du MOD, une constante s'observe : la préposition s'impose systématiquement au début du groupe. Le verbe n'est pas toujours en deuxième position. Le complément, qu'il soit nominal ou adverbial, est tantôt avant l'infinitif, tantôt après. Lorsqu'il y a un article, le complément est postposé ; sans article, il peut être aussi bien antéposé que postposé. Les pronoms sont toujours avant le verbe. La composition des MOD correspond ainsi à la grammaire du français de l'époque.

Il ressort que l'ordre des éléments du MOD est relativement changeant. Il varie selon le type de complément et de préposition tout particulièrement. Nous pouvons nous demander si ces variations ne sont pas dues au fait que les MOD que nous observons sont en formation.

Une fois stabilisés, leur structure interne se fige, d'abord pour les groupes introduits par la préposition « pour ». C'est un problème intéressant. En effet, « si l'on s'en tient à la conception stricte de la grammaticalisation, telle que la définissait Meillet (1912), comme un aspect linguistique caractérisé par l'évolution d'un élément lexical vers des valeurs « grammaticales », il paraît évident que bon nombre de faits de syntaxe se trouvent hors du champ de ce type de transformations [...]. Il faut toutefois rappeler que s'est développée, à partir de l'approche initiale, une conception plus large, qui, entre autre caractéristiques, tente de rendre compte de phénomènes que le concept classique ne prenait pas en considération » (Combettes, B. et al., 2003, 225-226). Des phénomènes de syntaxe (notamment l'ordre des mots) peuvent s'avérer porteurs de sens.

Dans cette période de tâtonnement, deux grandes tendances, pour la structure interne, s'esquissent, d'après nos observations :

- . Préposition « pour » + verbe + complément
- . Préposition « à » + complément + verbe.

Nous avons pu voir les éléments qui composent le MOD ; observons maintenant sa syntaxe.

2. SYNTAXE

DES EXPRESSIONS

2.1. LE MODALISATEUR DANS LA PHRASE

Il importe de différencier le cotexte, ou contexte textuel, de la situation énonciative, ou contexte de situation. Selon ces bases définitionnelles, nous nous penchons ici sur le cotexte des MOD. Cette observation implique inévitablement la notion de phrase. Or, la phrase ne s'entend pas de la même manière en français préclassique et classique et en français moderne, comme l'explique Jean-Pierre Seguin dans *L'Invention de la phrase au XVIII^{ème} siècle* (Seguin, 1993, 8). Ce n'est, en effet, qu'au dix-huitième siècle que le mot « phrase » prend le sens actuel et encore, dans un « équilibre instable » (idem, 289). Auparavant, il évoque le style. Pour désigner ce que l'on nomme aujourd'hui la phrase, l'ancienne langue parle soit de « proposition » (d'un point de vue phrastique), soit de « période » (d'un point de vue textuel). Cette distinction est primordiale, dans le cadre de l'étude du cotexte : elle appelle à la vigilance, la langue et la perception de la notion de phrase ayant changé. Gardons à l'esprit que les limites modernes de la phrase sont relativement artificielles. C'est donc avec prudence que nous nous posons la question de la place du MOD au sein de la phrase.

Précisons d'emblée que les remarques qui vont suivre demeurent hypothétiques, la ponctuation du seizième siècle n'étant pas toujours reproduite dans les textes. Les MOD sont souvent mis entre des parenthèses – dont nous ne sommes pas certains qu'il s'agisse des originales. Donnons néanmoins quelques exemples :

(34) *Mesmes ceux de Vindelles (de qui, **pour parler privément**, sourdoit tout le different) disoyent merueilleusement estre outragés, car ne demandoient que un peu d'occasion de quereller, disans (**pour parler à bon escient**) que on leur devoit laisser manger leur soupe en patience*

DU FAIL, Noël, *Les Propos rustiques de Maistre Leon Ladulfi champenois*, 1547, in *Conteurs Fr. XVIème siècle*, 638.

(35) *ils apprenent à prononcer devant que vouloir apprendre a escrire : car (**pour parler et escrire à leur facon**) celuy n'est pas dinne de bahler les regles d'escrire noutre langue, qui ne la peut parler.*

BEZE, Théodore de, *Abraham sacrificiant*, 1550, 51.

(36) *à la contemplation de telle douceur, qui (**pour dire verité que j'ay jurée**) me faisoit venir l'eau à la bouche, et par ennuy d'estre seule, je m'endormi sur une couche de fueilles jusques au matin.*

ANEAU, Barthélemy, *Alector ou le Coq : histoire fabuleuse*, t.1, 1560, 40.

Au-delà des parenthèses, on pressent bien nettement que les MOD sont des constituants 'périphériques', comme décrochés de l'affirmation en cours. Dans (34) notamment, le seul adverbe « privément » indique qu'il s'agit là presque d'un aparté. C'est une sorte de confiance qu'ajoute l'auteur pour son lecteur. L'exemple (35) présente un cas quelque peu différent : il s'agit d'une précaution de l'auteur qui veut prévenir le lecteur, l'aider à comprendre pourquoi la suite n'est pas écrite dans le même français. (36) correspond à l'usage très habituel des MOD : le locuteur crée un lien de complicité avec son interlocuteur en insistant sur la véracité de son propos.

Par ailleurs, lorsqu'ils ne sont pas entre parenthèses, les MOD se placent, le plus fréquemment, entre virgules (nous ne sommes pas certaine, là encore, de la fiabilité de la ponctuation). Voici quelques exemples :

(37) *car ce ne sont, à vray dire, passions.*
CHARRON, Pierre, *De la sagesse*, 1601,147.

(38) *Aussi, pour dire la vérité, les larmes que sa mort me fit répandre ne furent pas l' effet du regret d' avoir perdu ma femme*
LESAGE, Alain-René, *Histoire de Guzman d'Alfarache*, 1732, Livre 6 Chapitre 3, 150.

Ces deux exemples présentent des cas usuels de MOD portant sur le « dire » en cours.

Qu'il soit encadré de parenthèses ou de virgules, le MOD s'intercale soit entre le pronom relatif et le verbe (exemples (34) et (36)), soit en début de phrase (exemples (35) et (38)), soit entre le verbe et le complément (exemple (37))– ce dernier cas étant le plus rare.

L'important n'est pas la ponctuation, mais la place du MOD dans la phrase. La ponctuation n'est que la marque relativement artificielle d'une organisation particulière des mots dans la phrase : la position du MOD le place en marge, en décalage, par rapport au reste des mots.

Nos relevés nous révèlent que la position la plus fréquente d'un MOD est en début d'énoncé : il est comme détaché du reste de ce dernier. En attestent les quelques exemples significatifs qui suivent – exemples pour lesquels aucun doute n'est possible, puisque la ponctuation n'y entre pas spécialement en compte.

(39) *Pour en parler sans passion, c'estoit ung Prelat que le Cardinal de Lorraine, qui avoit d'aussi grandes parties et graces de Dieu, que la France en ait jamais eu.*
L'ESTOILE, Pierre de, *Registre-Journal du regne de Henri III*, 1574-1575, t.1, 101.

(40) *Or elle m'envoye prier
Ses compagnes pour, avecque elles,
Deviser de quelques nouvelles
Et banqueter toutes ensemble.
Pour dire le vray, il me semble
Qu'il vault beaucoup mieux les laisser
à leur privé, ores danser
Sur les chansons, ore à loisir
Mille et mille propos choisir
Pour, en devisant de l'amour,
Passer le demourant du jour.*

GRÉVIN, Jacques, *Les Esbahis*, 1562, Acte I, Scène 2, 105.

(41) *Ne sont-ils pas à plaindre d' avoir à gouverner tant d' hommes, dont les besoins sont infinis et qui donnent tant de peines à ceux qui veulent les bien gouverner ? **Pour parler franchement**, les hommes sont fort à plaindre d' avoir à être gouvernés par un roi, qui n' est qu' homme, semblable à eux ; car il faudroit des dieux pour redresser les hommes.*

FÉNELON , *Les Aventures de Télémaque*, 1699, *LIVRE 10*, 78.

Notons qu'il semble que c'est surtout avec la préposition « pour » que le MOD se situe en début absolu de phrase. Le choix de la préposition, puisqu'il y a plusieurs possibilités, va-t-il déterminer la place du MOD dans la phrase ? La préposition « pour » est-elle plus souvent requise lorsque le MOD est en tête de phrase ? La préposition « à » est-elle choisie lorsque le MOD est au centre de la phrase ? Pour tenter de répondre à ces questions, nous choisissons de comparer le comportement syntaxique du MOD « pour dire vrai » à celui de « à dire vrai ».

Commençons par « pour dire vrai » :

(42) ***Pour dire vrai** je voy qu'aucuns d'eux, et quasi tous ceux desquels les œuvres sont parvenues à nostre cognoissance, ou ont failly en cest endroit, ou bien ont parlé trop durement.*

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 141.

(43) *Et **pour dire vrai**, qui ne sçait*

Les gentils tours de ce mestier

Se sent plus souvent chastier,

S'il y commet faute apparente.

GREVIN, Jacques, *Les Esbahis*, 1562, in *La Trésorière. Les Esbahis : comédies*, 144.

Ces deux exemples sont représentatifs de l'ensemble des occurrences que nous avons observées. Majoritairement, et très tôt dans notre corpus, le MOD « pour dire vrai » se situe en début de phrase ou de proposition. Il n'y a que de rares exceptions du type :

(44) *Vostre endroit quand elles reconnoistront que vous appliquez aussi vostre royal entendement à la recherche de l'utilité publique, outre laquelle (**pour dire vrai**) toute fruition d'aise ne vous doit estre qu'accession.*

MONTCHRESTIEN, Antoine de, *Traicté de l'oeconomie politique*, 1615, 39.

(45) *Après tout, ces sept vers, de la maniere qu' ils sont disposez, ne sont **pour dire vrai** qu'une simple et ordinaire epigramme de sept vers seulement.*

COLLETET, Guillaume, *L'Art poétique 1. Traité de l'épigramme et Traité du Sonnet*, 1658, 250.

L'antéposition massive de *pour dire vrai* en tant que MOD permet de le différencier de l'emploi circonstanciel de but très fréquemment employé. Observons maintenant le comportement de « à dire vrai » :

(46) *et **à dire vrai**, tu es le plus venerable menteur de toute la compaignie.*

BEROALDE DE VERVILLE, *Le Moyen de parvenir*, 1610, 396.

(47) *et **à dire vrai**, nous luy avons de grandes obligations*

PATIN, Guy, *Lettres*, 1649, 649.

(48) *Tu n'es, à dire vray, que le masque du vice.*

DESMARETS DE SAINT-SORLIN, Jean, *Aspasie*, 1636, 151.

(49) *Son mérite, à dire vray, eust porté envie à sa fortune*

LUCINGE, René de, *La manière de lire l'histoire*, 1614, 130.

(50) *Quant aux Anglois, ils sont, à dire vray, fort commodément placez pour les expéditions maritimes.*

MONTCHRESTIEN, Antoine de, *Traicté de l'oeconomie politique*, 1615, 156.

Les exemples (46) à (50) révèlent le comportement plus aléatoire de *à dire vray*. Dans (46) et (47), il est placé en début de proposition, après une conjonction de coordination. Dans (49), il se trouve entre le sujet et le verbe de la principale. Sa position est postverbale dans (48) et (50). *A dire vray* n'occupe pas forcément la place initiale comme *pour dire vrai*. C'est tout de même une possibilité, tout particulièrement dans les dialogues :

(51) ADRIEL.

à dire vray, des Princes la nature

Telle se voit, que lors que d'aventure

Celui qui d'eux est le plus favorit

S'absente un temps, gueres ne se nourrit,

Ni reste en eux ceste amour continue :

Ains assez tost se passe et diminue

DES MASURES, Louis, *David triomphant*, 1566, 172.

(52) *Mr SCRUPULE*

Fort bien. Où voulez-vous, Monsieur, qu'on vous enterre?

CRISPIN

À dire vray, Messieurs, il ne m'importe guere.

Qu'on se garde surtout de me mettre trop près

De quelque procureur chicaneur et mauvais

REGNARD, Jean-François, *Le Légataire universel*, 1708, 211, Acte IV, Scène VI.

Les exemples (51) et (52) appartiennent au genre poétique. L'antéposition des MOD y peut être modifiée pour des raisons de versification. Afin de conserver en fin de vers certains mots qui forment des rimes comme « nature » et « aventure », dans (51) notamment, l'auteur a dû placer le MOD « à dire vray » en position initiale. Les observations d'exemples issus de corpus poétiques laissent une part d'interrogation. Les déductions sur l'organisation des éléments dans l'énoncé restent hypothétiques car celle-ci est parfois influencée par les rimes ou plus largement les recherches stylistiques. Les exemples de textes en prose permettent de proposer des déductions plus fiables en terme de syntaxe. Or, nous avons relevé chez Montaigne des exemples où le MOD est bien en tête de phrase :

(53) *Je suis trop mol pour desseins si espineux. À dire vray, je ne suis pas encore arrivé à cette perfection d'habileté et galantise d'esprit, que de confondre la raison avec l'injustice, et mettre en risée tout ordre et reigle qui n'accorde à mon appetit : pour hayr la superstition, je ne me jette pas incontinent à l'irreligion.*

MONTAIGNE, Michel de, *Essais : t. 2 (livre 3)*, 1592, 853, Livre III, Chapitre 5.

Quand Montaigne place *à dire vray* en fin de phrase, il ne s'agit plus d'un MOD :

(54) *Qui en jugeroit en destail et distinctement piece à piece, rencontreroit plus souvent à dire vray.*

MONTAIGNE, Michel de, *Essais : t. 1 (livres 1 et 2)*, 1592, 332, Livre II, Chapitre 1.

Cette citation est précédée de : *Je croy des hommes plus mal aisément la constance que toute autre chose, et rien plus aisément que l'inconstance.* Le verbe *rencontrer* peut signifier au XVI^{ème} siècle *dire un bon mot qui soit à propos* (dictionnaire de l'Académie française, 1694). L'énoncé de Montaigne pourrait être paraphrasé par : « celui qui en jugerait au cas par cas aurait l'occasion de dire la vérité / de vérifier cette vérité ». La formule *rencontrer...à dire vrai* fait presque office de pléonasmе, du fait du sens du verbe à cette époque. *A dire vray* complète le verbe et n'est pas MOD, d'où sa position en fin d'énoncé. Le plus souvent, Montaigne emploie « *à dire vray* » en tant que modalisateur après un connecteur ou un élément faisant le lien avec le contexte de gauche :

(55) *Toutesfois, à dire vray, je ne sçay si on peut souffrir d'elles pis que la jalousie*
idem : t. 2 (livre 3), 1592, 870, Livre III, Chapitre 5.

(56) *là où, en l'amitié, il n'y a affaire ny commerce, que d'elle mesme. Joint qu' à dire vray la suffisance ordinaire des femmes n'est pas pour resondre à cette conference et communication, nourrisse de cette sainte couture*
idem : t. 1 (livres 1 et 2), 1592, 186, Livre I., Chapitre 28.

Cette situation est commune pour « *à dire vray* », qui est souvent entre deux propositions indépendantes, comme dans l'exemple suivant, dont nous avons pris le contexte plus large :

(57) *ils ne s' en repentent poinct, et, à vray dire et parler proprement, ils ne s' en repentent poinct, puis que leur raison et conscience veust et consent à la faute.*
CHARRON, Pierre, *De la sagesse : trois livres*, 1601, Livre 2 Chapitre 3, 287.

On remarque donc que « *pour dire vray* » se place plutôt en tête de phrase ; « *à dire vray* » peut être en milieu de phrase ou au début. En découlent les hypothèses suivantes : la préposition « *pour* » a ainsi tendance à être favorisée en tête de phrase ou de proposition, « *à* » ayant d'avantage d'autonomie syntaxique. C'est pourquoi la préposition « *à* » introduit préférentiellement des MOD plus mobiles. Cette « variabilité syntagmatique » laisse penser que les MOD en *à* se grammaticalisent moins vite que les MOD en *pour* dont la « fixation syntaxique » est plus rapide (Lehmann, 1985, 308). La perte de la liberté syntaxique est reconnue comme un trait caractéristique du processus de grammaticalisation (Heine et al, 1984, 15).

Lorsque le phénomène de dislocation à l'initiale de l'énoncé est absent, le MOD est placé, au moins virtuellement, entre virgules, voire entre parenthèses. S'agit-il, pour autant, d'une mise à distance ? De la dislocation à l'extraction, il n'y a qu'un pas – ce qui laisse supposer une importance et une fonction non moindres du MOD. Il est en position de détachement, syntaxiquement parlant.

La syntaxe est un champ d'étude intéressant pour les MOD : elle peut nous permettre de comprendre la formation du MOD. L'ordre des mots au sein du MOD varie-t-il selon le

contexte et les dates? La syntaxe phrastique influence-t-elle la syntaxe interne? La composition du MOD (présence ou non de l'article) est-elle directement dépendante de la syntaxe?

Nous avons remarqué que le MOD introduit par « pour » était souvent en tête de phrase ; il est alors très rare que l'ordre soit autre que : préposition + verbe à l'infinitif + complément d'objet (supra tableaux première partie 1.4.). Seul « pour tout dire » fonctionne différemment, mais il se trouve globalement en milieu de phrase et fait plus office de Mrés – le plus souvent associé à « enfin » ou « en un mot » :

(58) *vous ne pouvez rien sans moy, rien, rien encore une fois, rien du tout ; car c'est pour cela qu'on prie, qu'on demande parce qu'on n'a rien et par conséquent qu'on ne peut rien, ou pour tout dire en un mot, qu'on n'est rien, en matière de bien, un pur néant.*
BOSSUET, Jacques-Bénigne, *Méditations sur l'Évangile*, 1704, *La Cène, Seconde partie*, 530.

Quant à l'article, il est présent de manière aléatoire, aussi bien pour les MOD en début absolu de phrase que pour les autres ; c'est plutôt une question de mots et de date, que nous aborderons dans la partie diachronique.

Nous pensons que la syntaxe et la composition du MOD sont en corrélation étroite : en début de phrase, le groupe commence par la préposition « pour » et le verbe à l'infinitif est suivi d'un complément d'objet. On trouve plus souvent les MOD commençant par « à » en milieu de phrase, et le verbe est alors accompagné de préférence par un adverbe (type « à parler proprement »). Leur composition et leur place dans la phrase sont plus sujettes aux variations.

2.2. UNE PLACE FIXE ?

Étudier le comportement syntaxique des MOD au sein de la phrase présente plusieurs intérêts. C. Lehmann (2001) définit la variabilité syntagmatique comme l'un des six paramètres qui déterminent le degré de grammaticalisation. L'observation du contexte syntaxique des MOD devrait nous dévoiler leur marge de mobilité et, par conséquent, leur degré de grammaticalisation. En effet, d'après C. Lehmann, plus un signe est grammaticalisé, moins il est mobile. Nous allons voir si le MOD est mobile. Prenons l'exemple suivant :

(59) *L'ame, oyez la belle comparaison que ceste caboche a inventée, l'ame, dis-je, pour parler proprement, est pareille au vin.*
LARIVEY, Pierre de, *Le Laquais*, 1579, Acte II. Scène 3, 122.

Tout en évitant de calquer notre syntaxe moderne, et prenant en compte le fait que nous ne pouvons avoir l'intuition d'époque, nous tentons exceptionnellement le test du déplacement :

(59b) (?) « L'ame, **pour parler proprement**, oyez la belle comparaison que ceste caboche a inventée, l'ame, dis-je, est pareille au vin. ».

Ce cas n'est pas acceptable. On pourrait en déduire que le MOD ne peut précéder une construction impérative, mais le problème n'est pas si simple. Allons plus avant dans les modifications syntaxiques pour tenter d'éclairer ce point.

(59c) (?) « L'ame, oyez la belle comparaison que ceste caboche a inventée, **pour parler proprement**, l'ame, dis-je, est pareille au vin ».

Transformée de la sorte, la phrase perd de sa clarté. Elle peut être interprétée de plusieurs manières, selon que « pour parler proprement » porte sur l'énoncé (« a inventée ») ou sur l'énonciation (« dis-je »). Dans ce cas, nous pouvons seulement compter sur le contexte pour nous éclairer éventuellement.

(59d) « L'ame, oyez la belle comparaison que ceste caboche a inventée, l'ame, **pour parler proprement**, dis-je, est pareille au vin. ».

Le déplacement n'affecte ni la syntaxe, ni le sens. Tentons une dernière modification avant de conclure.

(59e) « L'ame, oyez la belle comparaison que ceste caboche a inventée, l'ame, dis-je, est pareille au vin, **pour parler proprement**. ».

Ce cas est éventuellement envisageable.

Ainsi, les tentatives de déplacement n'engendrent guère de cas agrammaticaux, mais elles réduisent la charge persuasive du MOD, associé syntaxiquement aussi bien que sémantiquement à l'incise « dis-je ». C'est pourquoi l'on ne peut sans difficulté réduire la proximité entre « pour le dire proprement » et « dis-je ». La structure répétitive voit son effet renforcé par le MOD additionné de l'incise.

L'observation de cet exemple nous amène à l'hypothèse suivante : le MOD en formation est syntaxiquement déplaçable, dans la plupart des cas. Cependant, cette mobilité n'est que virtuelle : la place du MOD semble minutieusement choisie. Il est souvent entouré de connecteurs ou autres éléments venant le compléter (ou que lui-même vient compléter). Lorsque la proposition principale ou l'incise énonciative *je dis (que)* n'est pas ellipsée, le MOD se situe directement à ses côtés, d'où la place relativement inhabituelle de *pour parler proprement* dans (59) : l'incise *dis-je* fait que le syntagme ne peut être en début d'énoncé. La grammaticalisation tend à figer un groupe de mots en un ensemble immuable. Mais, « lorsqu'il s'agit de faits syntaxiques, l'hypothèse d'un mouvement uniforme vers une cohésion de plus en plus grande paraît trop forte. Comment traiter, par exemple, l'évolution des constructions détachées, des appositions ? » (Combettes, B., et al., 2003b). On peut appliquer cette observation aux MOD. Pour se rendre compte du figement – ou non – de la place du MOD dans la phrase, il faut manipuler un exemple où la proposition énonciative fait l'objet d'une ellipse.

(45) *Après tout, ces sept vers, de la maniere qu' ils sont disposez, ne sont pour dire vray qu' une simple et ordinaire epigramme de sept vers seulement, comme il s' en rencontre plusieurs dans Marot, dans Saingelais*

COLLETET, Guillaume, *L'Art poétique 1. Traité de l'épigramme et Traité du Sonnet*, 1658, 250.

Cet exemple est plus tardif ; nous pouvons donc tenter de lui appliquer le test du déplacement plus aisément :

(45b) « **Pour dire vray**, après tout, ces sept vers, de la maniere qu' ils sont disposez, ne sont qu' une simple et ordinaire epigramme de sept vers seulement, comme il s' en rencontre plusieurs dans Marot, dans Saingelais »

(45c) « Après tout, **pour dire vray**, ces sept vers, de la maniere qu' ils sont disposez, ne sont qu' une simple et ordinaire epigramme de sept vers seulement, comme il s' en rencontre plusieurs dans Marot, dans Saingelais »

(45d) (?) « Après tout, ces sept vers, de la maniere qu' ils sont disposez, **pour dire vray**, ne sont qu' une simple et ordinaire epigramme de sept vers seulement, comme il s' en rencontre plusieurs dans Marot, dans Saingelais »

(45e) (?) « Après tout, ces sept vers, de la maniere qu' ils sont disposez, ne sont qu' une simple et ordinaire epigramme de sept vers seulement, comme il s' en rencontre plusieurs dans Marot, dans Saingelais, **pour dire vray** »

Seuls les deux premiers déplacements fonctionnent bien. Le MOD supporte mal la position finale ou celle précédant directement le verbe. Il y a début de figement. La position de détachement de la forme cible des MOD va réduire leur liberté syntaxique, une fois la grammaticalisation achevée.

Les groupes fondés autour de « à » sont encore différents. A la même époque, on trouve les exemples suivants :

(60) *Elle est cause, à dire vray, que je prenois garde de plus pres que je n' eusse fait, au vice qui luy est contraire*

BALZAC (GUEZ DE), Jean-Louis, *Dissertations chrestiennes et morales*, 1654, *Dissertation 14*, 369.

(61) *Cette nouveauté, à dire vray, me semble un peu dure*

BALZAC (GUEZ DE), Jean-Louis, *Dissertations critiques*, 1654, *Dissertation 3*, 533.

(62) *L' ambassadeur Busbequius, m' a appris ce que je vous dis ; et à dire vray, monsieur, c'est une excellente chose que d' estre bien né.*

idem, *Dissertation 17*, 653.

Le même auteur place le MOD à sa guise dans la phrase – certes toujours en détachement, mais avec assez de liberté. C'est que les MOD formés autour de la préposition « à » ont eu dès le début de leur emploi plus de souplesse syntaxique ; ils l'ont conservée, comme un héritage, assez tardivement.

BILAN DU 2.

Pour ce qui est de l'organisation de la phrase et de la position du MOD dans celle-ci, nos observations nous permettent d'affirmer que la place la plus fréquente du MOD introduit par « pour » est en début de phrase. Dans les autres cas, il est en extraction. On a l'impression qu'il est en dehors de la phrase, car il n'appartient pas au discours en lui-même ; il le commente – ou, plus exactement, il commente la manière de discourir. Il est donc logique qu'il ait une position à part. Il jouxte parfois des éléments qui jouent le même rôle et qui le renforcent. On peut finalement dire qu'il est à une place syntaxique qui le met en valeur et qui dévoile peut-être une certaine stratégie du locuteur - néanmoins, il ne s'agit que d'hypothèses : nous ne pouvons percevoir l'intuition de l'époque. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous en sommes venue à dire que sa mobilité était virtuelle. D'un point de vue grammatical, nous pouvons le déplacer ; mais, dans les faits, nous le voyons toujours aux mêmes places. Il appartient à un cotexte spécifique.

Des deux tendances en concurrence (modalisateur en début de phrase ou de proposition / modalisateur dans l'environnement du verbe), c'est la première qui l'emporte, en ce qui concerne les groupes commençant par la préposition « pour » - et ce, en français préclassique aussi bien que classique. Les MOD ouverts par « à » conservent une place plus aléatoire, même en français classique.

3. SEMANTIQUE ET FONCTIONNEMENT DISCURSIF DES EXPRESSIONS

3.1. CONTEXTE SEMANTIQUE ET VALEUR

Le cotexte syntaxique n'est rien sans le contexte sémantique. Sans pour autant aborder l'analyse énonciative, nous voulons observer entre autre le contexte de droite (nous l'appelons « de droite », le MOD se trouvant assez souvent en tête de phrase). De quels éléments le MOD est-il accompagné ? Quelle est sa portée ? Quels sont les éléments contextuels ? Cette recherche nous engagera vers l'observation des fonctions éventuelles du MOD.

3.1.1. Contexte sémantique :

Différentes propositions peuvent accompagner le MOD énonciatif.

3.1.1.1. La proposition principale « je dis...que » :

(63) *Mais **pour parler regulierement**, je dis que je vous aime de toute ma force.*
BALZAC (GUEZ DE), Jean-Louis, *Les Entretiens*, 1654, 70.

On remarque que la principale n'est que rarement exprimée, lorsqu'elle est précédée d'un MOD fondé sur un verbe de parole. Le verbe énonciatif se rencontre parfois dans une incise :

(59) *L'ame, oyez la belle comparaison que ceste caboche a inventée, l'ame, dis-je, **pour parler proprement**, est pareille au vin.*
LARIVEY, Pierre de, *Le Laquais*, 1579, Acte II. Scène 3, 122.

Les occurrences de « je dis que » sont plus fréquentes lorsque le verbe du MOD n'est pas « dire », ou « parler ». Citons ainsi quelques exemples qui n'appartiennent pas aux expressions que nous avons choisi d'étudier mais qui fonctionnent comme des modalisateurs :

(64) ***Pour entendre cela plus aisément**, je dy que l'Escriture, pour le temps que l'homme estoit exalté au plus haut degré d'honneur qui pouvoit estre, ne luy attribue davantage que de dire qu'il estoit créé à l'image de Dieu (Gen., 1, 27).*
CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 22.

(65) *Or pour répondre [...] à vos quatrains, je dy que la science de vision n'ensuit pas nos contingents effects*

MERSENNE, Le Père Marin, *L'Impiété des déistes, athées et libertins de ce temps*, 1624, 453.

(66) *Mais pour finalement restreindre en un, et amasser tous ces discours ainsi espars, je dis que si nous venons à faire ligue avec les Hongres, et par ensemble mouvoir la guerre à ce commun ennemy, les terres que nous possedons nous demoureront paisibles*

VIGENERE, Blaise de, *L'Histoire de la décadence de l'Empire grec, et établissement de celui des Turcs, comprise en dix livres par Nicolas Chalcondyle [trad.]*, 1577, 715.

(67) *Pour mettre le coing où est le nœud, et ne gauchir point à la difficulté, je dis que ces nouveaux epicuriens font en cecy comme les huguenots faisoient au commencement de leur faction*

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623, 402.

Les exemples de MOD fondés sur d'autres verbes que « dire », ou « parler » et se voyant suivis de la principale « je dis que » sont nombreux. La raison de cette distorsion est sûrement diachronique : la grammaticalisation des MOD implique la disparition de la principale (infra première partie 4.2.) ; elle est surtout sémantique : lorsque le verbe est clairement un verbe de parole, l'expression de la principale crée une impression de redondance, voire de pléonasme. C'est pourquoi elle est bien souvent tue. Mais, comme nous l'avons exposé précédemment, elle demeure implicite et nécessaire à la construction de la phrase ; son absence n'est jamais qu'une ellipse. Aussi peut-il être intéressant de voir avec quels éléments autres que les MOD elle fonctionne. Nos relevés le montrent, la proposition « je dis que » est souvent contenue dans le contexte de droite des éléments suivants :

- les propositions subordonnées hypothétiques :

(68) *Si on ne luy a point menty, je dis que sa colere n'est pas sans raison*

URFE, Honoré d', *La Sylvanire ou la Morte-vive : fable bocagère*, 1627, 91.

Dans ce cas, la position à gauche de la proposition hypothétique n'est pas la seule possibilité, comme le prouve le test du déplacement :

(68b) « je dis que sa colère, **si on ne luy a point menty**, n'est pas sans raison »

ou :

(68c) « **si on ne luy a point menty**, je dis que sa colère n'est pas sans raison, »

- les propositions subordonnées participiales avec participe passé :

(69) *Tout cecy **presupposé**, je dis que l'on conçoit qu'il se fait deux sortes de vuide, l'un momentanée, et l'autre permanent*

BERNIER, François, *Abrégé de la philosophie de Gassendi*, 1684, 193.

Dans ce cas, le placement à gauche de la proposition participiale est logique puisqu'elle est liée au contexte de gauche, comme c'est d'ailleurs le cas pour les connecteurs.

- les connecteurs :

(70) *Or, je dis que le péché d'impureté attire après soi ces quatre choses par une suite inévitable*

BOURDALOUE, Le Père, *Sermons pour tous les jours de Carême*, 1692, 270.

(20) *Puis, au vrai dire, nos soldats ne sont plus bons qu'à l'escallade*

L'ESTOILE, Pierre de, *Registre-Journal du regne de Henri III*, 1585-1587, t.5, 227.

Ces deux exemples ont des points communs et des différences. Le premier ne comporte pas de MOD. La proposition principale « je dis que » forme une trace du locuteur dans le discours. Dans le deuxième exemple, le MOD fonctionne comme « je dis que », d'un point de vue thématique mais pas formel. En effet, il équivaut à une trace du locuteur, la première personne du singulier étant sous-entendue. Cependant, il est en position de détachement ; on pourrait ajouter à cet exemple la même proposition principale que dans l'exemple (70) :

(20b) « Puis, au vrai dire, je dis que nos soldats ne sont plus bons qu'à l'escallade »

Cette transformation crée une redondance du verbe de parole. Dans tous les cas, la marque du locuteur dans le discours suit le connecteur.

- « quant à », que Riegel et al, dans *La Grammaire méthodique du français*, classent parmi les « formes particulières de détachement » :

(71) *Quant à la première, je dis que le moindre peché mortel est si grand, qu'il merite justement les plus grandes peines d'enfer*

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623, 937.

Les formes « quant à », « à l'égard de », « au regard de », « en ce qui concerne » s'accompagnent toujours au moins implicitement de la proposition « je dis que ». Elles fonctionnent sur la base d'une comparaison ou d'une distinction, un peu à la manière de « pour commencer par » (infra deuxième partie 1.2.2.). Ce sont des marqueurs de topicalisation. Les MOD n'en sont pas mais leur ressemblent pour leur autonomie et leur portée énonciative.

On peut penser également au cas de « en ce qui regarde » et « pour ce qui regarde » (Combettes, 2001, 111-126). Les locutions « pour ce qui regarde » (plutôt en début d'énoncé) et « en ce qui regarde » (plus rarement) sont marqueurs de topicalisation et portent sur l'acte de communication. Dans l'une des étapes de la grammaticalisation, des tournures impersonnelles accompagnent la locution dans sa fonction de commentaire :

Pour ce qui regarde la terre, il est évident qu'Aristote n'a jamais expérimenté la chose du monde la plus aisée (F.Bernier, 1684, cité par B.Combettes, 2001, 122).

La proposition principale contient également bien souvent la première personne du singulier, « renvoyant à l'activité du locuteur et, plus largement, au déroulement de l'argumentation » :

Pour ce qui regarde la nature des planètes, je veux qu'on la puisse en quelque façon reconnaître dans le soleil (idem, 123).

On voit bien, à travers ce dernier exemple, que les locutions « pour ce qui regarde » et « quant à » sont employées dans les mêmes conditions.

Tous ces éléments ont en commun d'être en position détachée, par dislocation à gauche. Par analogie, on peut déduire que le MOD a le même statut que ces éléments détachés, ce qui nous livre une première hypothèse concernant la fonction possible du MOD.

Le MOD pourrait précéder la plupart de ces éléments. Nous manipulons les exemples (68), (69), (71), (70), et (20) :

(68d) « **A vray dire**, si on ne luy a point menty, je dis que sa colere n'est pas sans raison » ,
URFE, Honoré d', *La Sylvanire ou la Morte-vive : fable bocagère*, 1627, 91.

(69b) « **A vray dire**, tout cecy presupposé, je dis que l'on conçoit qu'il se fait deux sortes de vuide, l'un momentanée, et l'autre permanent »
BERNIER, François, *Abrégé de la philosophie de Gassendi*, 1684, 193.

(71b) « **A vray dire**, quant à la première, je dis que le moindre peché mortel est si grand, qu'il merite justement les plus grandes peines d'enfer » ,
GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623, 937.

Ces transformations ne posent pas problème. Pour les connecteurs uniquement, l'antéposition du MOD ne fonctionne pas :

(70b) *« **A vray dire**, or, je dis que le péché d'impureté attire après soi ces quatre choses par une suite inévitable » ,
BOURDALOUE, Le Père, *Sermons pour tous les jours de Carême*, 1692, 270.

(20c) *« **A vray dire**, puis, au vrai dire, nos soldats / Ne sont plus bons qu'à l'escallade »
L'ESTOILE, Pierre de, *Registre-Journal du regne de Henri III*, 1585-1587, t.5, 227.

D'une manière tout à fait habituelle, le MOD peut donc être à la gauche des propositions et non des connecteurs. Les raisons de détachement des propositions et des MOD ne sont pas les mêmes : les premières sont en lien avec le contenu de gauche ; les seconds se détachent pour commenter la manière dont le contenu est présenté par le locuteur. Quant aux connecteurs, on peut dire qu'ils se combinent avec les MOD. Ils indiquent les liens logiques et s'imposent à gauche. Les connecteurs jouent un rôle de liant textuel et apportent parfois des nuances de sens (l'opposition ou le contraste, par exemple). « La propriété constitutive d'un connecteur est de mettre l'énoncé (ou l'énonciation) auquel il est attaché syntaxiquement en rapport avec un ou plusieurs énoncés (ou énonciations) du cotexte » (Nølke, 1993, 80). L'apport sémantique des MOD s'avère bien plus important, tandis que leur fonction par rapport au contexte antérieur est moindre. La présence de connecteurs dans l'entourage des modalisateurs paraît donc logique, tout comme leur emplacement respectif au sein de l'énoncé.

3.1.1.2. La proposition 'complétive' :

La proposition complétive conjonctive pure peut être encadrée par « je dis que ». Mais, avec les MOD qui comportent en eux le sème de parole, la principale « je dis que » a tendance à être ellipsée. La complétive tient alors le rôle de la proposition principale, que nous appelons 'principale enchâssée'. La proposition principale contenant le verbe d'énonciation, du type « je dis que », faisant l'objet d'une ellipse, la proposition complétive devient cette 'principale enchâssée'. Nous l'appellons ainsi car elle reste virtuellement enchâssée à la principale ellipsée et implicite. O. Ducrot a observé ce phénomène : « dans la structure profonde (sémantico-syntaxique) de toute phrase, le constituant le plus haut serait une expression performative du type « je t'affirme que... », « je te promets que... », « je te dis que... », etc, souvent effacée en surface » (Ducrot, 1980, 38).

Fréquemment, la 'principale enchâssée' s'ouvre sur une locution verbale impersonnelle, qui vient comme attester la véracité du propos :

(72) *Et au contraire, **pour vray dire**,*

Il n'y a beste au monde pire

GREVIN, Jacques, *Les Esbahis*, 1562, in *La Trésorière. Les Esbahis : comédies*, 156.

(73) *Car, à **vray dire**, il n'y a que la douleur qui soit mal, et qui se sente*

CHARRON, Pierre, *De la sagesse*, 1601, 33.

Il arrive que la 'principale enchâssée' ne se trouve pas immédiatement à côté du MOD :

(26) *Et **pour vous dire le vray**, tout mon frere qu'il est, je ne sçaurois songer à luy de la façon qu'on me l'a figuré, sans que je m'éclatte de rire.*

BOISROBERT, François de, *Histoire indienne d'Alexandre et d'Orazie, où sont entremeslées les aventures d'Alcidaris, de Combaye et les amours de Pyroxène*, 1629, Livre IV, 493.

Le MOD est séparé de la 'principale enchâssée' par un constituant secondaire, « tout mon frère qu'il est ».

Dans la majorité des exemples que nous avons étudiés, MOD et 'principale enchâssée' sont côte à côte.

3.1.1.3. Les propositions interrogatives :

(74) *Car, à **vray dire**, se peut-il rien imaginer de plus ridicule, que de mettre des cygnes au chariot, et encore moins des pigeons, et beaucoup moins des moineaux ?*

BALZAC (GUEZ DE), Jean-Louis, *Dissertations critiques*, 1654, 662.

(75) *Et, **pour dire vray**, que saurions-nous plus attendre ou souhaiter des hommes, puisque la parole de vie mesme a familièrement conversé en chair avec nous, si quelcun d'aventure n'avoit espérance que la Sapience de Dieu peust estre surmontée par l'homme ?*

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 158.

(76) *Et **pour dire vray**, quelle perversité seroit-ce, afin de contenter les hommes, d'encourir l'indignation de celui pour l'amour duquel nous obéissons aux hommes ?*

idem, 536.

Les propositions interrogatives ne sont pas si rares, à la droite des MOD. L'affirmation contenue dans ceux-ci peut précéder une interrogation, dans la mesure où les MOD portent

sur l'énonciation, et non pas sur le contenu de la proposition interrogative. Il n'y a nullement contradiction. « Pour dire vrai » n'a pas lieu d'être utilisé en tant que MOD devant une 'vraie' question. Toutes ces questions sont oratoires et, de fait, déclaratives. On le voit si l'on regarde le contexte global de ces questions, comme pour l'exemple (74) :

(74) *Ce n' est pas en effet un auteur particulier qui a failly ; ce sont toutes les muses qui ont fait en cecy une extravagance. Ce n' est pas le poète, c' est la fable mesme qui est coupable de cette faute. Car, à **vray dire**, se peut-il rien imaginer de plus ridicule, que de mettre des cygnes au chariot, et encore moins des pigeons, et beaucoup moins des moineaux ? Toutefois il est certain que le chariot de Venus a esté attelé de cette sorte par les anciens et par les modernes, en Grece, en Italie, et ailleurs. Il n' y a point de proportion de la petitesse de ces oyseaux, à la grandeur des machines qu' on leur fait tirer.*

BALZAC (GUEZ DE), Jean-Louis, *Dissertations critiques*, 1654, 662.

L'auteur aurait pu simplement affirmer : « il est ridicule de mettre des cygnes au chariot, et encore plus des pigeons, et bien plus encore des moineaux ». En effet, il ne répond pas à la question qu'il a posée, car la réponse est implicite. La forme interrogative sert à mettre en valeur ce ridicule dont il parle. C'est en fait une assertion déguisée, et par là-même appuyée. Les MOD se trouvent donc dans un contexte non marqué (contexte plus favorable au phénomène de grammaticalisation, selon C. Marchello-Nizia, 2006) : la grammaticalisation s'opère sur des éléments qui sont placés dans des énoncés déclaratifs. Les syntagmes ne sont pas liés à une modalité d'énoncé particulière.

3.1.2. Valeurs et fonctions du modalisateur :

Au vu de ces contextes de droite, est-il alors possible d'avancer que le MOD a une valeur circonstancielle ou de détachement ? Selon H. Nolke, « la fonction primaire des AI est toujours d'agir sur les éléments constitutifs de l'acte illocutoire : c'est accidentellement et par l'intermédiaire de ces éléments qu'ils peuvent avoir une fonction (donc secondaire) de connecteur » (Nolke, 1993, 107).

Nous appliquons à un exemple le test de l'extraction :

(39) ***Pour en parler sans passion**, c'estoit ung Prelat que le Cardinal de Lorraine, qui avoit d'aussi grandes parties et graces de Dieu, que la France en ait jamais eu.*

L'ESTOILE, Pierre de, *Registre-Journal du regne de Henri III*, 1574-1575, t.1, 101 .

(39b) * « C'est **pour parler sans passion** que c'estoit ung Prelat que le Cardinal de Lorraine [...] ».

Cet énoncé n'est pas acceptable puisque le MOD porte sur le dire, et non sur le dit. D'ailleurs, la rupture entre les temps verbaux nous l'indique. En effet l'exigence de concordance nous obligerait à mettre le tour présentatif à l'imparfait :

(39c) (?) « C'était **pour parler sans passion** que c'estoit ung Prelat que le Cardinal de Lorraine [...] ».

On voit bien que, même alors, le sens est biaisé. La principale « je dis que », lorsqu'elle n'est pas textuellement formulée, est sous-entendue :

(39d) (?) « C'est **pour parler sans passion** que je dis que c'estoit ung Prelat que le Cardinal de Lorraine [...] ».

Tout en gardant à l'esprit que nous n'avons pas l'intuition de la langue ancienne, nous pouvons émettre quelques suppositions au regard du fonctionnement d'aujourd'hui. Sémantiquement, le MOD est formé sur une ellipse. En effet, si l'on veut bien paraphraser, par exemple, « pour dire vrai », on obtient : « je dis pour dire vrai que... ». Il en va de même pour tous les autres MOD. On peut supposer, alors, que le MOD équivaut à un complément circonstanciel de but. Ainsi, il serait possible d'attribuer une fonction aux formes – sources des MOD. Soit l'exemple qui suit :

(77) *Or je l'ay aussi appelée habitude volontaire, à raison qu'elle doit estre confirmée par longue continuation, et qu'elle est en nostre election, **pour faire difference des vertus et des sciences** lesquelles combien que soient habitudes, ne sont point toutefois en nostre election.*
BRUES, Guy de, *Les Dialogues de Guy de Brués contre les nouveaux académiciens*, 1557, 232.

Ici, l'expression a bien une valeur circonstancielle finale, et se voit introduite par une proposition principale, type « je dis ceci afin de faire bref, afin de préciser telle donnée,... ». Nous pouvons toutefois supposer que nous sommes en présence d'un cas limite. La grammaticalisation, dans cet exemple, est loin d'être effective. D'ailleurs, nous ne sommes en présence ni du verbe « dire » ni du verbe « parler » qui sont favorisés pour les modalisateurs.

En revanche, on distingue nettement les propositions circonstancielles à construction infinitive (où la valeur de but est indéniable) des MOD. Pour marquer cette différence, et pour montrer que les MOD peuvent avoir une valeur finale sans être pour autant apparentés à des propositions circonstancielles, donnons un exemple de circonstancielle à construction infinitive :

(78) *Or, puisque nous sommes icy **pour dire vérité**, dist Oisille, soit de telle qualité que voudrez, je vous donne ma voix pour la dire.*
NAVARRÉ, Marguerite de, *L'Heptaméron*, 1550, 1022.

Reste à savoir si la valeur circonstancielle demeure lorsque le MOD a achevé sa grammaticalisation. Certainement plus qu'une valeur circonstancielle, le MOD permet une interaction entre les éléments constitutifs du propos. Par exemple, il génère des relations d'opposition ou de contraste :

(79) *Il y a certaines privautés et passions indiscrettes, folastres et sensuelles, qui **a proprement parler** ne violent pas la chasteté, et neanmoins elles l'affoiblissent, la rendent languissante et ternissent sa belles blancheur.*
FRANCOIS DE SALES, Saint, *Introduction à la vie dévote*, 1619, 183.

Le MOD « a proprement parler » amène à regarder l'objet désigné sous un certain angle. Le connecteur « neanmoins » met en lumière un autre angle, et apporte donc une correction, une nuance.

Ainsi, on voit que le MOD s'inscrit dans un contexte sémantique de détachement, de commentaire énonciatif, et qu'il n'est pas circonstanciel. Il ne porte pas sur le thème mais sur le propos. Sa valeur n'est pas interne au discours mais bien externe, ce qui achève de le caractériser comme 'élément périphérique'.

3.2. CONTEXTE ENONCIATIF

Nous regarderons dans cette partie, en plus du contexte de droite, celui de gauche. Les MOD sont en lien étroit avec la rhétorique. La présence de la première personne toujours sous-entendue entraîne une force argumentative. Cependant, l'un des paramètres de Lehmann est « la variabilité paradigmatique » : plus un signe est grammaticalisé, moins le locuteur a de liberté.

3.2.1. Un environnement sélectif.

3.2.1.1. Entourage sémantique :

Les MOD sont les pierres de touche de discours organisés. En effet, les MOD ont presque systématiquement dans leur entourage textuel proche un connecteur logique – voire plusieurs connecteurs logiques. Soit les exemples suivants :

(80) *Mais à dire vray, un bon esprit, vif, et suffisamment appliqué aux grandes choses [...] ne feroit-il pas un plus grand progrès à méditer tousjours*

PURE, abbé Michel de, *La Prétieuse ou le Mystère des ruelles*, parties 1-2, 1656, 171.

(81) *Car à dire vray de se soumettre à la loy des maris seulement par le contract, d'avoir une femme parce que vous l'avez épousée, c'est un goust bien fade, et qui ne dure guere en vigueur.*

PURE, abbé Michel de, *La Prétieuse ou le Mystère des ruelles*, parties 3-4, 1658, 20.

(82) *Mais pour dire en général ce qui est de tous les Prophètes, il est plus que certain que quand leurs escrits sont parvenus de pères à fils, ceux qui les avoyent ouy parler en ont rendu tesmoignage de vive voix*

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 107.

Par la présence de ces connecteurs, apportant divers liens logiques, les MOD se placent dans un cadre nettement énonciatif et dans un discours hiérarchisé. On les trouve d'ailleurs bien plutôt dans des textes étiquetés comme étant non littéraires à l'époque (journaux, traités, lettres, dissertations, dialogues, essais, et/ou textes théoriques) que dans des textes littéraires (romans et/ou œuvres poétiques), comme en atteste le tableau suivant, établi d'après les relevés que nous avons effectués dans le corpus délimité :

	Dans les textes littéraires	Dans les textes non littéraires
Occurrences de MOD entre 1550 et 1750	22	46

Ainsi, les MOD sont deux fois plus nombreux dans les textes non littéraires que dans les textes littéraires. Un cas intéressant est celui de A. de Montchrestien : il a écrit de

nombreuses pièces de théâtre (*Aman, Aman ou la vanité, Hector, L'Escossoise ou le désastre, Les Lacènes, Tragédie de la reine d'Escosse, Les Lacènes ou la constance*). Il n'y utilise pas les MOD. En revanche, dans son seul texte théorique recensé dans Frantext (*Traité de l'oeconomie*), il y a présence de ces groupes. Nous pouvons supposer que les auteurs sélectionnent, en fonction du genre de leurs œuvres, l'emploi de MOD ou non.

Cette proportion est d'autant plus éloquente que les textes non littéraires sont moins nombreux dans Frantext que les textes littéraires :

Textes littéraires dans Frantext (1550 – 1750)	Textes non littéraires dans Frantext (1550 – 1750)
551	334

Ces deux tableaux nous permettent de faire le pourcentage suivant : à raison de 22 occurrences pour 551 textes littéraires, et de 46 occurrences pour 334 textes non littéraires, il y a environ 4 % de MOD dans les textes littéraires, et 14 % dans les textes non littéraires. Ce chiffre nous donne une idée des proportions d'emploi des MOD selon des contextes d'écriture (énonciatifs, rhétoriques) précis.

Dans le même ordre d'idée, le MOD est très fréquemment précédé de la conjonction de coordination « et » :

(83) *Et pour en parler en general, là où courroux est ordinaire, les hommes ne peuvent souffrir la chasteté de leurs femmes, ny les femmes l'amour que leur marys leur portent*
SAINT-JULIEN, Pierre de, *De non se courroucer*, 1546, 159.

(47) *et à dire vray, nous luy avons de grandes obligations*
PATIN, Guy, *Lettres*, 1649, 649.

(84) *Et à dire vray, il a mis en usage ce superlatif d'une admirable manière*
BALZAC (GUEZ DE), Jean-Louis, *Socrate chrestien*, 1652, in *Œuvres*, t.2, 249.

(85) *Et à dire vray, de quoy sert se tourmenter d'une chose quand elle est faicte, sinon de l'empirer ?*
DES PERIERS, Bonaventure, *Les Nouvelles récréations et joyeux devis de feu Bonaventure des Périers I.*, 1558, in *Conteurs Fr. XVIème siècle*, 378.

Cette conjonction de coordination joue pleinement le rôle d'un connecteur, lorsqu'elle précède directement un MOD. Elle permet de connecter le contexte de gauche à celui de droite et a le sens de « en outre » ou « de surcroît ». Elle pourrait équivaloir à «et puis», que l'on rencontre d'ailleurs :

(86) *il n' a jamais voulu que je luy aye leu une lettre de Voiture dont je voulois interrompre son discours qui m' ennuyoit. Aussitost il m' en a monsté une de son frere qui est la plus mal faite du monde, et il me disoit, cela n' est pas mal escrit dà, et comme je témoignois bien que j'aymois encor mieux la lettre de Voiture, et qu' elle m' estoit en tout autre consideration, il m'a repris pour une seconde fois, et me la leuë, et m' a dit cela n' est pas si poly, mais cela est plus cavalier, et puis à dire vray, me dit-il, il y a quelque chose à dire entre les conditions de l'un et de l' autre.*

PURE, abbé Michel de, *La Prétieuse ou le Mystère des ruelles*, parties 3-4, 1658, 83.

Le groupe « et puis » a valeur de connecteur, comme nous le prouve le contexte de gauche dans cet exemple : il équivaut à « de plus » et permet de relancer le commentaire énonciatif introduit par le MOD. Il permet le passage du discours indirect au discours rapporté. Il lie l'enchaînement des actions à l'explication qui va suivre.

3.2.1.2. Effets :

Les MOD se trouvent dans des discours organisés, souvent argumentatifs, d'où la présence de connecteurs logiques, mais aussi d'effets rhétoriques de diverses sortes. Il peut, par exemple, y avoir des effets de redondance : il y a des cas où deux MOD sont coordonnés (avec ellipse des éléments qu'il est inutile de répéter) :

(31) ***pour en parler franchement et à la vérité**, le peuple n'eust autre mal que celui qu'il se donnoit à soi mesmes*

L'ESTOILE, Pierre de, *Registre-Journal du regne de Henri III*, 1585-1587, t.5, 193.

(87) *Mesme (**pour parler plus ouvertement et à la vérité**) ceste fantaisie non seulement ensevelit la vraye foy, mais la détruit du tout.*

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 16.

(57) *ils ne s'en repentent poinct, et, **à vray dire et parler proprement**, ils ne s'en repentent poinct, puis que leur raison et conscience veust et consent à la faute.*

CHARRON, Pierre, *De la sagesse*, 1601, 287.

Deux MOD peuvent même être côte à côte : dans les exemples qui suivent, nous pouvons nous demander s'il s'agit de parataxe ou de fusion entre deux groupes. Au début de l'empan chronologique que nous explorons, les MOD contiennent parfois le comparatif *plus* qui porte sur l'élément adverbial (exemples (29) et (30), supra première partie 1.3.3., (87), (88)). Observons donc (88) et (89) :

(88) *c'est à dire, **pour parler plus à la vérité**, qu'elles ont esté receues par opinion et par usage*

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 183.

(89) *Car, **pour en parler à la vérité**, il est à présent impossible de faire distinction par l'extérieur.*

MONTCHRESTIEN, Antoine de, *Traicté de l'oeconomie politique*, 1615, 92.

Le comparatif dans (88) ajoute de la subjectivité. Le fait qu'il disparaisse assez vite des complémentations, comme dans (89), nous laisse penser que le locuteur, en utilisant le MOD, peut faire passer sa vérité pour la vérité universelle. D'autres exemples tendent à prouver que les MOD appartiennent à l'univers argumentatif :

(90) *Et certes **à vray dire**, il est bien doux d'avoir des juges aussi pleins de bonté que de connoissance*

SCUDERY, Georges de, *Le Vassal généreux*, 1636, 5.

« Certes » n'appartient pas aux MOD que nous étudions, mais sa portée énonciative est tout aussi indéniable. L'ensemble « certes à vray dire » montre que les MOD sont présents dans des discours rhétoriques.

(91) *Mais, à vray dire somme toute,*

Pecune faict par tout la voye. ,

ANONYME , *Six pièces polémiques du recueil La Vallière*, 1530, 187.

«Somme toute» permet de résumer. Les deux expressions portent sur le discours. La principale « je dis que » et la présence de l'énonciateur sont implicites.

Ces associations ont pour effet de convaincre le lecteur de la sincérité du personnage narrant ou de l'auteur. L'impact est rhétorique.

Nous avons aussi observé des effets de contraste : des effets de balancement permettent une allure d'argumentation, de logique. Clarté de la pensée et nuances toutes rhétoriques entrent en relation :

(79) *Il y a certaines privautés et passions indiscrettes, folastres et sensuelles, qui **a proprement parler** ne violent pas la chasteté, et néanmoins elles l'affoiblissent, la rendent languissante et ternissent sa belle blancheur.*

FRANCOIS DE SALES, Saint, *Introduction à la vie dévote*, 1619, 183.

Dans cet exemple, le MOD « a proprement parler » est à mettre en rapport avec l'adverbe « néanmoins », l'ensemble créant un contraste par effet de balancement.

(92) *il est reçu, chery et favorisé, des plus delicattes caresses que nature luy a peu enseigner : de sorte qu'il semble pour en parler à la vérité, que la femme soit un don du ciel octroïé à l'homme, tant pour le refrigere et contentement de jeunesse, que pour le repos et soulas de la vieillesse.*

BOAISTUAU, Pierre, *Le Théâtre du monde*, 1558, 163.

Le modalisateur « il semble » entre en opposition avec le MOD « pour en parler à la vérité », sémantiquement parlant. Il s'agit là d'une tactique rhétorique : le locuteur veut convaincre de la véracité de son propos tout en paraissant humble. Un tel usage des MOD comporte une puissance rhétorique certaine ; elle peut, par exemple, servir une pétition de principe.

On ne peut guère utiliser le MOD librement ; il est de mise pour les auteurs du français préclassique et classique de respecter l'environnement contextuel du MOD. Ces groupes s'utilisent dans des cadres spécifiques, souvent dans des textes classés comme non littéraires et à forte valeur argumentative.

3.2.2. Le rapport au contexte de gauche :

Le rapport étroit au contexte de gauche crée, lui aussi, une certaine dépendance. A l'époque du français préclassique, nous pensons que la phrase écrite était davantage reliée au contexte de gauche.

Le MOD vient-il répondre à des éléments figurant précédemment dans le texte ? Est-il appelé par une logique textuelle ? Si oui, à quelles fins ? Quels peuvent donc être les éventuels signes extérieurs (autres que le sens seul) faisant surgir le lien au contexte antérieur ? Certains éléments bien précis raccrochent le MOD au contexte de gauche : il s'agit de

l'adverbe et des constructions adverbiales. Tentons de répondre à ces questions en nous appuyant tout d'abord sur l'exemple (88).

(88) *Mais pource que toutes ces choses ont esté définies par l'autorité de l'église, comme ils le disent, **c'est-à-dire, pour parler plus à la vérité**, qu'elles ont esté receues par opinion et par usage, il les faudra tenir pour interprétations de l'Écriture.*

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 183.

Dans ce cas, le MOD en formation « pour parler plus à la vérité », associé à un groupe d'une toute autre forme, « c'est-à-dire », vient apporter une précision sur ce qui a été dit précédemment. Calvin précise ce qu'il entend par « *définies par l'autorité de l'église* », à savoir : « *receues par opinion et par usage* ».

Cet exemple montre un MOD faisant référence au contexte de gauche. *Pour parler plus à la vérité* s'oppose en quelque sorte à *comme ils disent* : Calvin signifie en employant ce MOD qu'il va dire les choses plus clairement, sans sous-entendu.

L'adverbe « plus » produit notamment un effet de renchérissement ; il est souvent employé, au sein du MOD, au milieu du XVI^{ème} siècle :

(29) *Parquoy le Seigneur commence en nous son œuvre, inspirant en noz cœurs l'amour, le désir et estude de bien et de justice, ou, **pour parler plus proprement**, enclinant, formant et adressant noz cœurs à justice.*

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 63.

(30) *Ou, **pour parler plus clairement**, puisque l'homme spirituel n'est point encore délivré du fardeau de sa chair, la Loy luy sera un aiguillon perpétuel pour ne le laisser point endormir ny appesantir.*

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 127.

(87) *Mesme (**pour parler plus ouvertement et à la vérité**) ceste fantaisie non seulement ensevelit la vraye foy, mais la détruit du tout.*

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 16.

(93) *Et **pour plus avant parler de ceste espece**, et à fin que plus clerement nous monstrions quelle elle est, il faut répéter ce que tant de fois nous avons ja dit, que la fin de toute nostre philosophie et de nostre vertu (c'est-à-dire, de vivre à la Mode de Court) est l'honneur et la bonne reputation*

VIENNE, Philibert de, *Le Philosophe de court*, 1548, 144.

Dans tous ces exemples, un élément intéressant, « plus », apparaît comme récurrent : « pour en parler plus à la vérité », « pour en parler plus proprement », comme si l'auteur était forcé à dire cette vérité qui n'est peut-être qu'un mensonge. En tout cas, il insiste pour faire croire à son interlocuteur qu'il dit la vérité. C'est un outil argumentatif (peut-être trop évident pour subsister longtemps).

Ce mot, « plus », est un adverbe de comparaison (comparatif de supériorité). Il engendre la modification des circonstances de l'énonciation. Ceci nous prouve que les MOD interviennent par rapport au contexte antérieur, et permettent une évolution dans l'énonciation.

La locution conjonctive « encores que », quant à elle, apporte une nuance ; elle n'est pas intégrée directement au MOD, mais l'accompagne parfois. Elle est d'un emploi nettement plus rare que l'adverbe « plus », mais rattache pareillement le MOD au contexte de gauche :

(94) *Encores que pour en parler à la vérité, le Clergé ne se puisse dire libre de tribut, car Jesus Christ en a paié*

L'ESTOILE, Pierre de, *Registre-Journal du regne de Henri III, 1585-1587*, t.5, 176.

(31) *Et se descouvroit quelque chose tendant à une grande sedition et elevation du peuple, à cause de tant de nouveaux edits et surcharges, **encores que, pour en parler franchement et à la vérité**, le peuple n'eust autre mal que celui qu'il se donnoit à soi mesmes*

L'ESTOILE, Pierre de, *Registre-Journal du regne de Henri III, 1585-1587*, t.5, 193.

La locution précède directement le MOD, dans les deux cas. L'auteur prend ses précautions avant d'exprimer son point de vue contrastant un autre point de vue (celui du peuple, dans (31)). Afin de convaincre et de choquer le moins possible, il donne, après la locution contrastive (et avant son opinion antagoniste), une assurance de la véracité de son propos à venir (toute relative, en réalité).

Les éléments adverbiaux et conjonctifs « plus » et « encores que », ainsi que l'effet sémantique parfois intrinsèque, dénotent un lien très fort avec le contexte de gauche, ainsi qu'une certaine recherche rhétorique.

3.3. AXIOLOGIE

3.3.1. Axiologie :

L'axiologie est inhérente aux MOD, qui participent d'un mouvement oratoire. En effet, il semblerait que la « croyance » l'emporte sur le « fait », pour reprendre le parallèle émis par B. Russell (Russell, 1989, chapitre XII).

H. Nølke intitule l'une des sous-parties de « L'Illocutoire et sa Modalisation » (article né d'une conférence de 1985) de la manière suivante : « les AI et la vérité ». Il désigne par « AI » les adverbiaux illocutoires, comme dit précédemment, et avance que « les AI ne peuvent pas aller contre le principe général que l'assertion est tenue comme vraie par son auteur (c'est-à-dire que celui-ci la présente de cette manière) » (Nølke, 1993, 98-99). Et l'auteur de préciser qu'on ne rencontre jamais *«à faux dire », par exemple. On ne peut qu'adhérer à cette observation dont tous les relevés, dès le quinzième siècle, attestent. Il est légitime, en revanche, de se demander quelle est l'origine de cette différenciation. La réponse est certainement incluse dans la notion même de vérité.

La « vérité » est une notion des plus complexes, qui va de pair avec celle de « faux ». Bien sûr, il arrive que les MOD viennent appuyer une vérité indéniable. Mais, le plus souvent, la vérité n'est-elle pas biaisée ? Le MOD n'est-il pas alors un leurre, voué à déguiser un mensonge en vérité ? C'est ce qui expliquerait l'emploi tout particulier des MOD composés d'une expression reposant sur le terme de « vérité » (dans un emploi alors tout oratoire). Soit l'exemple suivant :

(95) *Et pour parler à la vérité, comment aussi pourrions-nous avoir la cognoissance des choses invisibles, secretes et cachées, sinon que, par aparance exteriere, elles se presentassent à l'un de noz sens ?*

VIENNE, Philibert de, *Le Philosophe de court*, 1548, 165.

Cet exemple laisse l'impression d'un dogme : l'auteur se targue de parler selon la vérité, en fonction d'elle. Or, la vérité est souvent relative. D'ailleurs, si les MOD ne sont pas présents dans le *Dictionnaire historique de la langue française* d'A. Rey, on y trouve néanmoins, à l'article « vérité », l'expression « à la vérité », « qui apparaît (1485) pour « conformément à la vérité », [et] s'emploie (1670) pour introduire une précision, une restriction. » (Rey, 2000, 2399). Tout est relatif, donc, et le MOD « pour dire la vérité » - ainsi que ses corollaires, tels que « sans mentir », bien que d'effet différent – sont là pour nous le rappeler : malgré une impression superficielle de véracité, le faux transparait – parfois très légèrement - derrière le vrai, et laisse entendre la possibilité d'une restriction, voire d'une opposition. Ainsi, le MOD est souvent utilisé au sein d'une polémique, pour montrer un avis opposé. Soit l'exemple suivant :

(96) *C' est peut-être qu' il étoit mécontent des médecins de Hollande, à cause de trois enfans qu' il y a perdus depuis un an de la petite vérole ; et pour dire la vérité, tous ces médecins de Flandre et de Hollande sont bien rudes et bien grossiers en leur pratique.*
PATIN, Guy, *Lettres : t. 1 : 1630-1649*, 1649, 473.

Dans cet exemple, l'énonciateur prend la parole pour donner son avis sur les médecins. La critique est évidente contre les médecins qui n'assurent pas leur rôle de soignant correctement, selon l'auteur et la personne ayant perdu ses trois enfants. Il y a bien un point de vue énoncé (dédoublé), directement justifiable par les faits. Mais est-ce toujours le cas ? Nous pouvons supposer que les MOD constituent un outil rhétorique intéressant pour rendre vériconditionnel un avis subjectif ne tenant finalement qu'à l'auteur. C'est peut-être dans cette mesure que les locuteurs associent parfois structure impersonnelle et MOD, comme dans l'exemple suivant :

(97) *Pour dire la vérité, il faut avouer que le mérite des Rois Capétiens, qui ont régné les uns après les autres pendant plus de sept siècles jusqu' à présent, a été fort inégal.*
BOULAINVILLIERS, Henri de, *Histoire de l'ancien gouvernement de la France, avec XIV lettres historiques sur les parlemens ou États généraux : t. 1 (partie 1)*, 1727, 129.

Le MOD « sans mentir » est peut-être plus enclin encore à la relativité des points de vue :

(98) *Mais vous faillez bien plus, croiez moi, Huguenos,
De suivre si longtemps vos erreurs schismatiques.
Vous estes, sans mentir, tous deux paralitiques,
Quand, ne voians le mal qui vous pend sur le dos,
Vous aimez mieux tous deux vous manger jusqu'aux os*
L'ESTOILE, Pierre de, *Registre-journal du regne de Henri III : t. 5 (1585-1587)*, 1587, 88, 1585, *Mort de Ronsard*.

Le thème est sensible, d'actualité. L'auteur utilise un vocabulaire fort, imagé et subjectif, qu'il légitimise grâce au MOD « sans mentir », qui est purement rhétorique. Un protestant ne percevrait pas la notion de vérité de la même manière que P.de L'Estoile.

L'axiologie est prégnante : les MOD et la notion de vérité peuvent, dans une dialectique délicate, interpeller le lecteur. Ce n'est pas le but premier à cette époque. Il est juste de se poser cette question : cette relative liberté d'emploi des MOD sert-elle la vérité, comme il paraît au premier abord ?

Avant tout, la notion de vérité semble comme entachée par celle d'axiologie : qui dit axiologie dit subjectivité ; qui dit subjectivité dit relativité. Or, s'il est certes possible de désigner toute vérité comme relative, ce n'est cependant pas le point de vue le plus répandu.

L'axiologie passe souvent par les termes qui structurent les phrases : le seul vocabulaire peut montrer dans quelle mesure le discours est orienté :

(99) *Mais combien y a il aujourd'hui de meres (ou pour en parler à la vérité cruelles marastres) ausquelles il suffist d'avoir tiré leurs enfans hors de leurs entrailles, et mis sur la terre, et au lieu de les nourrir, les envoient aux tristes villages pour les faire nourrir par femmes estrangeres et incongneues.*

BOAISTUAU, Pierre, *Le Théâtre du monde*, 1558, 107, Livre II.

La subjectivité se ressent dans le MOD et son contexte : l'adjectif « cruelles » est axiologique ; le substantif « marastres » également – surtout associé à l'adjectif « cruelles ». La charge péjorative parcourt le passage dans son ensemble. Le MOD est comme investi du rôle d'attester le point de vue négatif, outré, dégoûté, du locuteur. Dans beaucoup d'autres cas où un MOD est employé, la subjectivité apparaît franchement :

(100) *à dire vray, celles qui s'en plaignent ne méritent pas qu'on les louë, et j'admire que sa bonté soit si sobre et si respectueuse, qu'elle les laisse dans le silence ayant si beau jeu et si belle occasion de renvoyer l'esteuf.*

PURE, abbé Michel de, *La Prétieuse ou le Mystère des ruelles*, parties 3-4, 1658, 30.

(101) *Sire, à dire vray, c'est folie*

D'avoir des hommes l'assurance

DES MASURES, Louis, *David combattant*, 1566, in *Tragédies saintes : David combattant, David triomphant, David fugitif*, 70.

Ces MOD fonctionnent en lien étroit avec des termes fortement axiologiques. Peut-être est-ce parce que « la vérité consiste dans une certaine forme de correspondance entre la croyance et le fait » (Russell, 1996, 358). Ces éléments viennent corroborer l'idée que « les éléments grammaticalisés ne renvoient plus au monde référentiel dont on parle mais plutôt à l'organisation de celui-ci par le locuteur : ils serviraient en particulier à renvoyer à l'univers de croyance du sujet parlant » (Lamiroy, 2008, 145).

3.3.2. Les marques de la subjectivité

La première personne compte parmi les marques de l'énonciation. Exclue du MOD en lui-même, il arrive que la personne, signe s'il en est de subjectivité, soit présente par dislocation à gauche (forme disjointe) :

(102) *De moy (à vray parler)*

Il me semble que seul vous n'y devez aller.

DES MASURES, Louis, *David fugitif*, 1566, in *Tragédies saintes : David combattant, David triomphant, David fugitif*, 259.

(103) *Pour moy, à vray dire, s'écria Aracie, je meurs d'impatience de sçavoir ce qu'est devenuë cette favorite des ans.*

PURE, abbé Michel de, *La Prétieuse ou le Mystère des ruelles*, parties 3-4, 1658, 140.

(104) *De moi pour dire vray ce n'est pas ma pensée
Que du costé du Roy vous soyez menacée,
Dessus vostre accident il s'est trop tourmenté,
Pour vous porter encore à cette extrémité*
TRISTAN L'HERMITE, *La Folie du sage*, 1645, 88.

Cette utilisation des pronoms de forme disjointe est bien répandue et spécifique au français préclassique et classique. Il n'est pas anodin que le renforcement précède directement le MOD. De plus, ces trois exemples multiplient les signes de la première personne, qui est diffusée dans l'énoncé entier. Un point de vue, radicalement personnel et affirmé comme tel, s'y trouve.

Ainsi, les marques d'énonciation montrent la subjectivité du locuteur. Il n'empêche que ce dernier n'est pas totalement libre dans ses choix lorsqu'il emploie le MOD, dont le cadre discursif est sélectif.

Par exemple, la présence des MOD se remarque au sein d'interrogations oratoires (supra première partie 3.1.1.).

(74) *Car, à vray dire, se peut-il rien imaginer de plus ridicule, que de mettre des cygnes au chariot, et encore moins des pigeons, et beaucoup moins des moineaux ?*
BALZAC (GUEZ DE), Jean-Louis, *Dissertations critiques*, 1654, 662.

(75) *Et, pour dire vray, que saurions-nous plus attendre ou souhaiter des hommes, puisque la parole de vie mesme a familièrement conversé en chair avec nous, si quelcun d'aventure n'avoit espérance que la Sapience de Dieu peust estre surmontée par l'homme ?*
CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 158.

(76) *Et pour dire vray, quelle perversité seroit-ce, afin de contenter les hommes, d'encourir l'indignation de celuy pour l'amour duquel nous obéissons aux hommes ?*
CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560a, 536.

Toutes ces interrogations sont oratoires. Ce sont donc des affirmations déguisées. Les propositions interrogatives, lorsqu'elles sont oratoires, voient parfois leur thèse renforcée par un MOD portant sur la vérité, « pour dire vray », qui est le seul MOD de nos relevés qui précède une interrogation – ce qui n'a rien d'étonnant, le but de la question oratoire étant de convaincre à tous crins. Les MOD constitueraient ainsi une forme intermédiaire entre parole et gestuelle.

Il semblerait donc que les MOD puissent fournir de précieuses armes à tout bon rhéteur. Le fait qu'ils fassent glisser l'écrit vers la parole – voire vers la gestuelle – vient renforcer un peu plus cette hypothèse. Il s'agit d'éduquer selon un seul modèle préétabli, d'imposer certains types langagiers.

Les exemples suivants attestent de la fréquente proximité d'un MOD avec des déictiques :

(105) *à vous dire le vray, je croi que ce pauvre prince se meurt, et si cela arrive, je souhaite que Dieu lui fasse paix.*
PATIN, Guy, *Lettres*, 1649, t.I., 282.

(106) *Mais à vous dire le vray, c'est ce monsieur le marquis qui devoit enrichir le monde de ses ouvrages*

BALZAC (GUEZ DE), Jean-Louis, *Dissertations critiques*, 1654, 619.

(107) *Et puis à vous dire le vray, cette façon si douce, cette manière d'esprit si traitable, marque bien qu'elle est conforme à son apparence*

PURE, abbé Michel de, *La Prétieuse ou le Mystère des ruelles*, parties 3-4, 1658, 125.

Il semble que tous ces exemples comportent des marques déictiques. L'exemple (105) est peut-être le plus pertinent. Le présentatif, ici déictique assurément, permet presque de mimer le fait décrit. Le genre de la lettre permet une forme dérivée de dialogue et d'oralité. Les textes très écrits comme les *Dissertations* (exemple (106)) en appellent à l'art oratoire.

Enfin, observons le lien entre oralité et niveaux de langue. Les MOD ne deviennent de véritables MOD qu'une fois la grammaticalisation effective, et une fois qu'ils sont attestés dans les dictionnaires d'époque, ou, au moins, dans certains écrits.

Les MOD ne sont pas tous répertoriés dans les dictionnaires : est-ce parce que les MOD appartiennent au dialectal, au français relâché, dans leur premiers temps, à leur genèse ? Les MOD seraient alors des expressions presque intuitives, utilisées oralement. Ce n'est pas évident, d'autant que, dans ces contextes, il est difficile de les répertorier, les occurrences n'ayant pas été transcrites à l'écrit.

Y a-t-il des cas de latinisme ? Cicéron emploie l'expression « ut verum loquar » traduite par « à dire vrai » (dictionnaire Quicherat et Chatelain, 1915). On ne peut pas dire que le MOD soit un calque du latin : la forme est très différente (le verbe, par exemple, n'est pas à l'infinitif en latin). Si les MOD ne sont pas dans les dictionnaires d'époque, c'est sûrement tout simplement parce qu'il ne sont pas encore entrés dans la tradition, et qu'ils sont en formation. De plus, la mode du 'recopiage' des dictionnaires précédents sévit comme l'explique J-P.Seguin (Seguin, 1993, 375-391).

On peut relever, dans *Les Agréables Conférences de deux paysans de Saint-Ouen et de Montmorency sur les affaires du temps*, qui représente « le plus complet, le plus cohérent et le plus exact que l'on possède sur la langue parlée dans l'Ile-de-France ou « France » au XVIIème siècle » (anonyme, 1649-1651, 158), d'autres groupes proches de ceux que nous étudions :

(108) *tellement don, pour vou zennuyé, jou ban vu pté le salpastre*

ANONYME, *Agréables Conférences de deux paysans de Saint-Ouen et de Montmorency sur les affaires du temps*, 1649-1651, 73.

(109) *Tu te counais don à la filomie, pour te ban dire tas quari rairon, cest queuque chore ou ran.* ANONYME, *Agréables Conférences de deux paysans de Saint-Ouen et de Montmorency sur les affaires du temps*, 1649-1651, 146.

La correspondance en langue dialectale des *Agréables Conférences de deux paysans de Saint-Ouen et de Montmorency sur les affaires du temps* comporte des expressions proches des MOD mais qui n'en sont pas pour autant. Cette œuvre qui aurait pu nous éclairer sur l'origine orale ou non des modalisateurs nous laisse à nos interrogations. « Le changement linguistique est le résultat indirect des interactions langagières des hommes », explique Marchello-Nizia après avoir rappelé la théorie de Saussure, selon laquelle tout changement linguistique se fait d'abord dans la sphère de la parole (Marchello-Nizia, 29-30). Certes, mais les MOD auxquels nous prêtons attention se rapprochent de certaines formules latines comme

« non negabo », utilisée par Virgile et traduite par « je dirai franchement que... » dans le dictionnaire Quicherat et Chatelain (1915). Il ne s'agit pas encore d'une construction détachée mais elle a en commun avec les MOD la portée énonciative. Les mêmes auteurs recensent chez Cicéron « revera », « vere » pour « à proprement parler » et « ut verum loquar » pour « à parler franchement ». Les MOD n'apparaissent pas littéralement en latin. Ce sont des créations françaises, présentes avant tout dans les textes non littéraires, où elles créent un lien de proximité entre l'auteur et le lecteur. Nous ne pouvons pas déterminer clairement si leur origine est plus écrite qu'orale. Nous nous contentons de remarquer que, dans notre corpus, les MOD se trouvent plus fréquemment dans la prose rhétorique de Calvin – plus largement dans des documents théoriques au niveau de langue élevé.

Bilan du 3.

Ainsi, Le MOD a un contexte donné, mais flexible. A ses côtés, on retrouve les mêmes éléments en concurrence. Sa fonction dans la phrase est secondaire mais il peut avoir un rôle tel qu'il devient indispensable (comme dans les relations de contraste). C'est pourquoi sa valeur est assez difficile à déterminer. A l'origine, il fonctionne plus comme un complément circonstanciel que comme une proposition circonstancielle, certes, mais il n'en est pas moins très différent du complément circonstanciel : son fonctionnement n'est pas le même, notamment en ce qui concerne la mobilité. Il est donc visiblement en marge des catégories grammaticales habituelles.

Les MOD sont en position de détachement et peuvent être rapprochés des connecteurs ; toutefois, ils ne portent pas sur la logique de l'énoncé mais sur l'énonciation, le « dire ». Nous venons de voir qu'ils pouvaient se rattacher à un énoncé antérieur, et plus précisément à son énonciation (le « dire » de ce qui a été dit). Dans le modalisateur « pour parler plus proprement », il y a un sous-entendu : l'énonciation, dans le contexte antérieur, manquait d'exactitude. Le locuteur pose un regard double sur la manière dont il/on a parlé et la manière dont il va parler. Dès lors que l'énonciateur est le même, nous ne pouvons pas parler de polyphonie, mais l'effet rendu est polyphonique : l'enchâssement de commentaires énonciatifs laisse l'impression d'entendre plusieurs voix. Le MOD joue à la fois sur le contexte de gauche et sur celui de droite.

Les groupes modalisateurs entrent dans le cadre de la « variabilité paradigmaticque », au sens où l'entend Lehmann (1985 et 1995). En effet, ils fonctionnent en rapport étroit avec toute une série d'éléments. Cependant, le choix d'associer tel MOD à tel élément annexe - annexe, mais influençant l'orientation, voire le sens du MOD – demeure d'une grande étendue. La « variabilité paradigmaticque » ne rime ainsi nullement avec un usage strict, fermé, fixe des éléments grammaticalisés (dans le cas, du moins, des MOD formés sur un infinitif et jouant sur l'énonciation). En ce sens, l'auteur conserve une liberté d'emploi relativement importante.

Des choix langagiers, tels que l'exagération ou encore le recours à des armes de logique et de persuasion, laissent transparaître un parti pris certain. Austin propose cette démonstration : « dans le cas de l'affirmation vraie ou fausse (tout comme dans celui du conseil bon ou mauvais), les visées et buts de l'énonciation, ainsi que son contexte, sont importants ; ce qu'on estime vrai dans un manuel scolaire peut ne pas être jugé tel dans un ouvrage de recherche historique. Prenez le constatif « Lord Raglan a gagné la bataille de l'Alma », en vous rappelant que ce fut une bataille de simples soldats (si jamais il en fut !) et que les ordres de Lord Raglan ne furent jamais transmis à certains de ses subordonnés. Dans ces conditions, Lord Raglan a-t-il gagné la bataille de l'Alma, oui ou non ? Dans certains contextes assurément - dans un manuel scolaire peut-être -, il est parfaitement légitime de répondre par l'affirmative. (Encore qu'on exagère un peu ; et il ne saurait être question d'accorder une médaille à Raglan pour cela.) [...] « Lord Raglan a gagné la bataille de l'Alma », c'est une exagération qui convient dans certains contextes, mais non dans d'autres ; il serait vain d'insister sur sa vérité ou sa fausseté. » (Austin, 1996, 369).

Cette démonstration d'Austin ne porte pas directement sur les modalisateurs, mais elle nous apprend que le rapport à la vérité est délicat (souvent ambivalent, selon le contexte). Or, nous avons pu constater à quel point les MOD étaient liés à la subjectivité. Vérité ou mensonge, que véhiculent les MOD ? Peu importe. Le chemin vers la vérité ou le mensonge, et les moyens employés pour suivre l'une ou l'autre voie, semblent plus intéressants à étudier.

On ne veut pas forcément dire la vérité en utilisant des MOD, mais faire croire que c'est le cas.
Les modalisateurs impliquent un renforcement pragmatique.

4. DIACHRONIE ET GRAMMATICALISATION DES EXPRESSIONS

4.1. Période charnière

Enfin, après avoir étudié le fonctionnement morpho-syntaxique, sémantique, et énonciatif des MOD, nous souhaitons tenter de déceler quelle a été leur évolution dans le temps. Nous tenterons de découvrir quelles ont été les périodes et les étapes chronologiques de la grammaticalisation.

Dans un premier temps, il peut être intéressant de chercher d'éventuelles traces de MOD dans les dictionnaires latins. Il n'y en a aucune littérale (supra première partie 3.3.2.).

Les MOD ne sont donc pas formellement hérités du latin. Ils sont bien des constructions du français – mais de quelle époque ?

Observons, dans un deuxième temps, une autre source : les dictionnaires d'époque. L'investigation s'avère plus fructueuse si nous entreprenons une recherche dans les dictionnaires de l'époque préclassique : nous y trouvons des sources relativement exactes de la présence et de l'état d'évolution de certains MOD dans la langue française.

. Dictionnaire de J. Nicot :

Le premier dictionnaire de référence concernant le français préclassique que nous avons choisi d'utiliser est celui de J. Nicot, publié post-mortem, en 1606. Ce dictionnaire est bien différent des dictionnaires modernes : il propose, pour chaque entrée, toute une liste des expressions d'usage qui incluent le mot en question. Chaque expression se voit doublée d'une traduction en latin.

Parmi l'ensemble des entrées, il en est quelques unes qui concernent des MOD que nous étudions. Nous avons ainsi sélectionné quelques articles et, au sein de ces articles, ce qui était motivant pour l'observation en diachronie des MOD :

. Article « Vérité » :

« a fin de vous dire la vérité en peu de paroles ».

. Article « vray » :

« a vray dire ».

« pour vray dire ».

. Article « parler » :

« pour en parler en général ».
(« par manière de parler »).

. Article « dire » :

(« dire en général ».)

Les expressions que nous avons mentionnées sans parenthèses sont des MOD. Celles qui sont entre parenthèses s'en approchent. Le fait que ces MOD, très fréquents dans la langue préclassique, soient répertoriés dans un dictionnaire tel que celui de J.Nicot est très parlant : toutes les expressions attestées dans les dictionnaires d'alors sont considérées comme appartenant à la belle langue française. On observe en effet à cette époque un lien très fort entre la littérature et les dictionnaires. Les dictionnaires n'accueillent à l'époque que les termes témoignant d'une certaine culture. La présence de ces MOD dans le dictionnaire implique ainsi que la grammaticalisation est assurément amorcée au moment de l'écriture du dictionnaire. Rappelons que le dictionnaire est, certes, publié en 1606, mais que J.Nicot meurt en 1600. Les occurrences sont donc antérieures à 1600.

Il est donc dès lors possible d'avancer que la grammaticalisation des MOD ci-après énumérés a commencé avant 1600 :

- . « a vray dire »
- . « pour vray dire »
- . « pour parler en général ».

. Dictionnaire de A. Furetière :

Le dictionnaire d'A. Furetière est publié en 1690, soit deux années après le décès de son auteur. On y relève moins de MOD. Toutefois, à l'article « vray », on relève « au vray », mais surtout cette remarque:

« on dit aussi « à vray dire », quand on connaît la vérité ».

Ce MOD est commun aux dictionnaires de J.Nicot et A.Furetière ; nous en déduisons qu'il constitue une forme cible évidente.

Remarquons que ni le dictionnaire de Trévoux, ni celui de l'Académie Française ne présentent de cas de MOD. Aux articles « dire » et « parler », nous ne trouvons aucune référence, même approximative, à ces groupes.

Les dictionnaires modernes écrits au XX^{ème} siècle mais portant sur le français préclassique et classique nous donnent aussi quelques informations :

. Dictionnaire de F.Godefroy :

Le dictionnaire de F.Godefroy inclut la période précédant directement celle qui nous intéresse, puisqu'il s'intitule : *Dictionnaire de l'ancienne Langue française et de tous ses dialectes, du XI^e au XV^e siècle* (Godefroy, 1881). Il peut être pertinent de chercher à savoir si les MOD sont alors déjà répertoriés.

A l'article « vérité » aussi bien qu'à l'article « parler », aucun MOD n'est inventorié. Nous pourrions en déduire que la grammaticalisation n'a pu avoir lieu qu'après le XV^{ème} siècle. Il est possible que certains MOD aient été déjà d'usage (dans la langue parlée, peut-être, et aussi à l'écrit). F.Godefroy ne relève pas tout. Dans tous les cas, les groupes n'avaient pas encore franchi toutes les étapes nécessaires à la grammaticalisation.

. Dictionnaire de E.Huguet :

Le *Dictionnaire de la Langue française du XVI^e siècle* (Huguet, 1946) fonctionne un peu différemment des précédents : il donne les expressions englobant le terme central de l'article, et cite quelques exemples pour chaque expression. Il regorge particulièrement de MOD (quoique tout de même moins que le dictionnaire de J.Nicot) :

. Article « vray » :

- « au vray » : avec vérité, exactement.
- « de vray » : vraiment, en vérité.
- « pour vray » : vraiment.
- « pour tout vray » : vraiment, à dire la vérité.

Il faut noter que, du fait de leur rédaction tardive, ces deux dictionnaires, encore moins que ceux d'époque, ne permettent de percevoir clairement la manière dont les locuteurs utilisaient les modalisateurs. Nous prenons leurs données avec précaution et recul.

4.2. ETAPES DE LA GRAMMATICALISATION

Nous venons d'esquisser des périodes possibles de la grammaticalisation. Nous sommes dans l'impossibilité de dater avec rigueur et extrême précision la naissance des MOD. Nous n'avons pu que cerner une période charnière d'un siècle, car le glissement vers la grammaticalisation est progressif. Elle est, comme tout changement linguistique, le fruit d'une longue maturation. L'évolution se fait par paliers.

4.2.1. Evolution de la construction syntaxique :

Nous avons pu constater que les MOD ont une structure morphologique assez fixe, fondée sur trois éléments principaux : le verbe à l'infinitif, la préposition qui le précède, et un complément substantival ou adverbial, le tout constituant une construction 'périphérique'. Nous pouvons nous demander si cette structure a été d'emblée telle quelle, ou si elle s'est progressivement imposée. Observons l'exemple suivant :

(110) *Mon pere, j'ay attendu jusques à ceste heure à vous dire le vray subject pour lequel je n'ay pas esté d'avis qu'Albert demeurast encore icy, d'autant que j'avois peur que vous ne vous missiez si fort en colere contre luy pour ses forfaitcs, que le voyant en vostre presence, vous luy donnassiez la mort.*

SOREL, Charles, *Les Nouvelles françaises où se trouvent divers effets de l'amour et de la fortune*, 1623, 287.

Dans cet exemple, le groupe n'est pas grammaticalisé. L'ensemble introduit par la préposition « à » n'est pas en position détachée ; « à » équivaut à « pour » et a une valeur finale ; « à vous dire le vrai subject » vient directement compléter le verbe conjugué au participe passé de la principale. C'est un complément circonstanciel.

Il se pourrait bien que cette catégorie d'ensemble soit l'ancêtre des MOD de l'énonciation. La grammaticalisation se serait faite au fur et à mesure, par étapes. Il est délicat de classer chronologiquement ces étapes, mais certaines peuvent être nommées :

- . subjectivation ;
- . réanalyse ;
- . disparition de la fonction circonstancielle brute ;
- . diminution des précisions (type « subject », dans l'exemple (110)) ;
- . prise d'indépendance : du fait de la position détachée, il y a impossibilité de complémentation (type « pour lequel je n'ay pas esté d'avis qu'Albert demeurast encore icy », dans (110)).

Le complément circonstanciel se fait ainsi peu à peu groupe modalisateur. Ces « phénomènes de réanalyse [sont] la base même du processus qui conduit au changement de catégorie, à la création d'emplois nouveaux de certaines expressions » (Combettes, 2003, 149). La valeur propositionnelle ou référentielle de circonstant rattaché à un constituant de la phrase évolue vers la composante (con)textuelle : le syntagme n'a plus la valeur d'un circonstant mais reste lié à un élément du contexte antérieur ou postérieur. La valeur pragmatique finit par dominer. Le MOD ne renvoie plus à des référents explicitement cités dans le texte. Il porte sur des actes énonciatifs (Combettes, 1994, 58-59). Le MOD, une fois grammaticalisé, garde des liens sémantiques avec la forme-source : la notion de but reste implicite, même si la portée a changé. Le phénomène de « persistance » (Hopper, 1991) s'applique à la grammaticalisation des modalisateurs. Les changements syntaxiques et statutaires sont complets, en revanche.

4.2.2. Gain d'autonomie et évolution de la portée :

Il y a une libération progressive du MOD par rapport aux autres éléments de la phrase. En contrepartie, il se crée un lien de plus en plus fort avec le contexte, de droite comme de gauche. Le gain d'autonomie s'effectue en priorité du fait de la position détachée acquise avec la grammaticalisation. En effet, le groupe devient alors indépendant, d'un point de vue phrastique : il n'est plus grammaticalement relié aux éléments principaux de la phrase. En revanche, sa position dans la phrase n'est pas pour autant totalement libre. En outre, la structure du MOD exclut souvent la principale « je dis que ». S'agit-il là d'une libération qui s'est faite progressivement ? Y a-t-il eu disparition progressive du « je dis que » introducteur de MOD, ou n'a-t-il jamais été vraiment de mise ?

La proposition « je dis que » n'est que rarement associée à un modalisateur, entre 1550 et 1750. Soit l'exemple :

(63) *mais pour parler régulièrement, je dis que je vous aime de toute ma force. ,*

BALZAC (GUEZ DE), Jean-Louis, *Les Entretiens*, 1654, 70.

La force énonciative des MOD est d'emblée acquise, avec le verbe « dire » ; c'est pourquoi la proposition principale « je dis que » n'est pas nécessaire.

Avec le processus de grammaticalisation surgit le problème de l'adaptabilité syntaxique : quelle est la portée du MOD ?

Le plus souvent, le MOD a une portée d'ensemble : il porte sur toute la phrase et se rapproche quelque peu d'un complément circonstanciel.

(111) *J'ay parlé de leur constitution au chapitre V et, à vray dire, elle fait paroître une douceur mêlée de gravité qui ne seroit pas commune en Europe.*

FOIGNY, Gabriel de, *La Terre australe connue*, 1676, 119.

Dans le cas de cet exemple, similaire à la plupart des autres MOD, la portée est étendue à la phrase. D'ailleurs, le MOD se situe à une place stratégique : situé entre la conjonction de coordination « et », qui ouvre une seconde proposition indépendante, et cette même proposition, le MOD ne peut guère que porter sur l'ensemble du propos. Il est syntaxiquement rattaché au contexte de gauche aussi bien qu'à celui de droite. Il fait le lien. Ce lien n'est pas grammatical. Nous pensons qu'il y a décatégorialisation de la préposition. Elle perd ses propriétés syntaxiques initiales, au sein des MOD. Ce phénomène de décatégorialisation est inhérent à la grammaticalisation selon J-P.Hopper et E.Traugott (1993).

Néanmoins, la grammaticalisation n'empêche pas une certaine souplesse comportementale du MOD : sa portée peut être réduite à un nom, comme en attestent les quelques exemples suivants :

(112) *ces premiers mouvements, desquels Saint Paul se plaint, et s'ennuye, ne sont pas pechez à proprement parler, mais seulement une matiere de peché*

MERSENNE, Le Père Marin, *L'Impiété des déistes, athées et libertins de ce temps*, 1624, 37.

(113) *La bonté morale prise formellement, et à proprement parler, n'est pas dans la loy, ou dans la droite raison, ny tiree d'icelles, puis qu'elle n'y est pas*
idem, 63.

(114) *or il ne peut avoir d'autre fin à proprement parler, que soy-mesme, autrement s'il luy falloit mandier une dernier fin hors de soy-mesme, il ne seroit pas Dieu.*

idem, 291.

Dans ces trois exemples, la syntaxe est toute différente : le MOD suit directement ou presque un nom, sur lequel il porte. Cependant, il faut noter que tous ces exemples sont du même auteur, Le Père Marin Mersenne. Ces occurrences sont, ainsi, en nombre très limité, et non loin de l'exception. La portée est plus limitée du fait du type de MOD, un peu à part. « A proprement parler » inclut une intervention du locuteur qui ne porte pas sur un ensemble vaste (discours ou phrase). Les autres MOD que nous proposons d'étudier commentent le propos plus largement, comme dans l'exemple (111) : « à vray dire » ajoute un commentaire sur le discours. Avec « à proprement parler », le locuteur intervient de manière plus spécifique : il

précise le sens dans lequel doit être pris tel ou tel mot. Nous pourrions paraphraser l'expression par « au sens propre ».

4.2.3. Emergence de nouvelles structures pragmatiques :

Chaque terme perd plus ou moins de son sémantisme. « L'évolution va d'un sens lexical « plein » à des valeurs plus pragmatiques ou textuelles » (Combettes et *al*, 2003, 227). Mais, l'association de ces termes ne permet-elle pas un gain de profondeur sémantique ?

La nouvelle structure suppose une ellipse du sujet (avec malgré cela l'expression implicite du sujet). Tous les exemples cités jusqu'à ce point nous ont amenée à constater que la première personne du singulier, sous toutes ses formes possibles, est la grande absente de « la cohésion paradigmatique ». Cette expression, que l'on doit à Lehmann (1985 et 1995), dénote « la formation d'une classe fermée d'éléments grammaticaux ou grammaticalisés ». La première personne du singulier n'est pas directement et textuellement donnée, dans les MOD. Dans certains cas, elle peut sembler totalement inexistante :

(115) *Pour parler à la vérité ce dont se plaint le prophete Jeremie chapitre IIIè, des Filles de Sion qui estoient eslevées, cheminant le col estendu et les yeux affetés, se guindant et bransant et faisant resonner leurs pas, se pouvoit à aussi bon tiltre et meilleur dire en ce temps des femmes de Paris et filles de la Cour.*

L'ESTOILE, Pierre de, *Registre-Journal du regne de Henri III, 1574-1575*, t.1, 167.

Le ton est, dans ce cas précis, des plus impersonnels. Pourtant, le sujet se profile, grâce au MOD.

Toutefois, la première personne du singulier s'esquisse fréquemment en transparence. La deuxième personne du pluriel - ou, plus rarement, du singulier - lui sert d'écran et de révélateur.

(116) *à vous dire le vray j'en suis trompé moy-mesme,*

Après deux ans passez dans un amour extreme

CORNEILLE, Pierre, *La Galerie du Palais ou l'Amie rivale*, 1637, 102.

La première personne du singulier peut, en outre, avoir pour relais la première personne du pluriel, désignant directement l'auteur :

(93) *Et pour plus avant parler de ceste espece, et à fin que plus clerement nous monstrions quelle elle est, il faut répéter ce que tant de fois nous avons ja dit*

VIENNE, Philibert de, *Le Philosophe de court*, 1548, 144.

Dans cet exemple, le MOD est coordonné à une proposition circonstancielle qui porte sur l'énonciation et renforce le sens contenu dans le MOD. La présence du sujet (sous sa forme de modestie, « nous ») après la coordination laisse entendre la présence implicite du sujet avant la coordination, c'est-à-dire dans le MOD. C'est parfois la deuxième personne du singulier, « tu » (« je » en puissance, puisque dans l'interaction d'un dialogue le « tu » devient « je » et inversement, à tour de rôle) qui se trouve pareillement sujet d'une proposition voisine du MOD :

(117) *ô pauvre Comedie, objet de tant de veines,*

Si tu n'es qu'un portrait des actions humaines,

*On te tire souvent sur un original,
à qui **pour dire vrai** tu ressembles fort mal.*
CORNEILLE, Pierre, *La Galerie du Palais ou l'Amie rivale*, 1637, 25.

La deuxième personne du singulier est ici sujet de la proposition subordonnée hypothétique précédant le MOD ; elle est aussi sujet de la relative adjectivale épithète (« déterminative ») à construction « imbriquée » (Riegel, 1994, 483).

Ainsi, lorsque la première personne du singulier n'est pas directement présente dans le MOD, elle peut l'être contextuellement. En effet, dans de nombreux autres cas, elle est présente dans la principale adjacente – le plus souvent en fonction de sujet. Comme nous l'avons d'ailleurs déjà observé, la principale « je dis que » est quelquefois exprimée, et souvent sous-entendue. Mais, même lorsque cette principale est objet d'ellipse, la première personne du singulier peut s'imposer en sujet de la « principale enchâssée » :

(118) *Je fus, à **dire vrai**, assez malicieuse pour le comprendre, et neantmoins pour affecter de l'ignorer*
PURE, abbé Michel de, *La Précieuse ou le Mystère des ruelles*, parties 1-2, 1656, 227.

Indéniablement, le MOD réclame, à sa proximité, la présence des indexicaux essentiels : « je », « ici », « maintenant ». Certes, « vous » ne fournit qu'une référence flottante. Mais elle permet de déceler la présence d'une première personne du singulier, essentielle. La modalisation est presque inconcevable sans « je » implicite. En effet, si ce dernier manque, le groupe n'est vraisemblablement plus un MOD, mais un groupe circonstanciel à valeur causale, tel que :

(119) *Pour bien parler d'une bataille,
Il s'en faut tirer à l'escart.*
L'ESTOILE, Pierre de, *Registre-journal du regne de Henri III : t. 5, 1585-1587*, 1587, 110.

Appuyons cette hypothèse d'un autre exemple, plus ambigu, emprunté à G. de Brués :

(120) [...] *il luy plaise considerer, comme les propos sont deduiz ez dialogues, à celle fin qu'après avoir leu à l'entrée les argumens de celuy qui pour mieux faire cognoistre la vérité, soustient la mauvaise opinion, il ne desiste d'en lire plus avant, et ne reprenne legierement la bonne intention que j'ay eüe*
BRUÉS, Guy de, *Les Dialogues de Guy de Brués contre les nouveaux académiciens*, 1557, 92.

Le groupe « pour mieux faire cognoistre la vérité » a pour moteur un personnage (« celui qui »), et ne porte absolument pas sur l'énonciation. Il est intégré au « dit ».

La première personne du singulier, qu'elle soit tonique ou faible, sujet ou objet, au singulier ou au pluriel, se doit de guider, au moins implicitement (parfois juste par le sens), le MOD. Si une certaine personnalisation – trace possible d'énonciation – est complètement absente, alors l'expression, si proche soit-elle physiquement d'un MOD, n'est plus qu'un complément circonstanciel, en français préclassique. A cette époque, l'objet du verbe à l'infinitif peut être complété comme dans (36) :

(36) à la contemplation de telle douceur, qui (*pour dire vérité que j'ay jurée*) me faisoit venir l'eau à la bouche, et par ennuy d'estre seule, je m'endormi sur une couche de feuilles jusques au matin.

ANEAU, Barthélemy, *Alector ou le Coq : histoire fabuleuse*, t.1, 1560, 40.

La proposition relative « que j'ai jurée » est une expansion du syntagme en formation. Le figement en français classique éradique ce type de variante :

(38) *Aussi, pour dire la vérité, les larmes que sa mort me fit répandre ne furent pas l'effet du regret d'avoir perdu ma femme*

LESAGE Alain-René, *Histoire de Guzman d'Alfarache*, 1732, Livre 6 Chapitre 3, 150.

4.3. Evolution du sens :

Le processus de grammaticalisation fait passer du sens prototypique des termes au sens de l'ensemble grammaticalisé. Nous pouvons nous demander s'il y a alors affaiblissement du sens lexical au profit des valeurs grammaticales, si l'on passe « du sens lexical « plein » à des valeurs plus pragmatiques ou textuelles » (Combettes et al, 2003, 227). Nous pouvons aussi nous poser la question de la métaphore : passage du concret à l'abstrait, « affaiblissement » du sens, évolution du contenu (idem).

4.3.1. Perte du sens ?

Le sens, tout d'abord, est-il perverti? Il y a souvent, du fait de la grammaticalisation, subversion du sens. Prenons le cas du MOD « à proprement parler ». Quel est le sens premier de « proprement » ? *Le Petit Larousse* définit l'adverbe de la façon suivante :

- « 1. D'une façon propre, avec propreté. *Manger proprement.*
2. Honnêtement. *Se conduire proprement.*
3. Exactement, précisément. *Voilà proprement ce qu'il a dit.*
4. Au sens propre. »

Ce même dictionnaire évoque le MOD « à proprement parler », qu'il traduit : « pour parler en termes exacts » (*Le Petit Larousse illustré*, 1994, 830). En effet, « à proprement parler » signifie, dans l'usage premier, « en employant le terme adéquat ». Cependant, comme la plupart de nos exemples le prouvent, ce premier sens n'est pas le plus courant : un sens affaibli, « vraiment, véritablement », s'impose rapidement.

La présentation offerte par *Le Petit Larousse illustré* reflète la compréhension contemporaine de « proprement ». Le sens originel de « proprement », qui a aujourd'hui dévié, n'est autre, en réalité, que celui contenu dans le MOD. *Le Dictionnaire historique de la langue française* présente, en effet, l'adverbe ainsi :

« L'adverbe *proprement* (v.1180) signifie d'abord *précisément, exactement* en parlant de l'expression langagière, spécialement dans *à proprement parler* (1664) et dans la locution adjective *proprement dit* qui correspond à *au sens propre*. Il correspond aussi à *d'une manière qui convient tout à fait* (1216), valeur qui n'est plus vivante qu'avec la nuance ironique de *bel*

et bien, et à joliment (v.1280), valeur modifiée, suivant l'évolution de l'adjectif *propre*, en *avec propreté* et, moralement, *avec décence* » (Rey, 1995, 1778).

Ce MOD porte donc en lui un vestige – celui du sens premier de l'adverbe, passé depuis au dernier plan, dans l'usage, ce qui permet une datation approximative du MOD, qui, dans nos relevés, apparaît même bien avant 1664, date indiquée par A. Rey :

(121) *Jesus Christ est nommé le seul chef, à proprement parler, d'autant que luy seul gouverne en son nom et de son autorité*
CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560c, 113.

Peut-être est-ce à cause de l'évolution du sens de l'adverbe que le MOD « à parler proprement », plutôt fréquent au XVI^{ème} siècle, n'est plus d'usage. L'expression « pour parler proprement » serait acceptée, mais « à proprement parler » est la seule de ces expressions grammaticalisées à être véritablement employée de nos jours.

Il peut paraître étrange que ce MOD, en conflit avec le sens actuel, soit resté très employé. C'est certainement la fréquence élevée, à toutes les époques, de son emploi, qui explique sa pérennité.

Comparons le à tel emploi sporadique :

(122) *Or, pour parler françoys,*
Seigner il vous fauldra ,
NAVARRE, Marguerite de, *Le Mallade*, 1535, 22.

L'élément secondaire y est un groupe adverbial, que l'on peut paraphraser : « pour parler en français ». Mais, il semble qu'il soit devenu une expression lexicalisée. En effet, « parler français » signifie, dans ce cas présent, « parler en bon français, parler avec clarté ». Ce MOD, moins employé en français préclassique et classique que « à proprement parler », reste toutefois utilisable de nos jours.

Ce n'est pas le cas de la plupart des MOD peu employés au XVI^{ème} siècle : ils ont tendance à disparaître de l'usage.

La désémantisation est un des processus de la grammaticalisation, selon les chercheurs. C. Lehmann parle ainsi de « l'intégrité », qui n'est autre que la perte de la substance sémantique et phonologique du signe (Lehmann, 1985 et 1995). Toutefois, ne peut-il jamais y avoir à la fois grammaticalisation et rémanence de sèmes lexicaux ? C. Marchello-Nizia, s'appuyant sur d'autres linguistes, parle de l'« acquisition d'un sens fonctionnel spécifique s'accompagnant d'une fréquence d'emploi accrue à travers des possibilités de construction bien plus variées que ne l'étaient le lexème d'origine, et qui donc conduirait à un enrichissement sémantique » (Marchello-Nizia, 34-35).

Il est une spécificité des MOD : ils comprennent des verbes de parole pour l'écrit. Les verbes « dire » et « parler » appartiennent au registre oral. Or, très fréquemment, ces verbes servent de centre à des MOD qui n'envisagent pas forcément l'oral, dans le contexte.

(74) *Car, à vray dire, se peut-il rien imaginer de plus ridicule, que de mettre des cygnes au chariot, et encore moins des pigeons, et beaucoup moins des moineaux ?*
BALZAC (GUEZ DE), Jean-Louis, *Dissertations critiques*, 1654, 662.

Le simple titre de l'ouvrage de G. de Balzac implique une dimension écrite indéniable, puisqu'il s'intitule : « Dissertations critiques » : quoi de moins spontané ?

(123) *La vefve donq qui vit en ces folles delices, vivante est morte, et n'est a proprement parler qu'une idole de viduité.*

FRANCOIS DE SALES, Saint, *Introduction à la vie dévote*, 1619, 281.

Dans l'exemple (123), le verbe « parler » est pris au sens large : il signifie « faire acte de langage », et peut ainsi s'appliquer à l'écrit (le seul registre de langue, très soutenu, nous indique qu'il s'agit d'écrit pur). A l'origine, nous pouvons émettre l'hypothèse que l'expression modalisatrice était employée à l'oral. Elle se serait peu à peu imposée à l'écrit, du fait de la fréquence de son emploi. Le glissement se serait fait tout naturellement, sans modification formelle du verbe de parole (qui aurait dû, en toute logique, être remplacé par un verbe d'écriture). Un tel traitement, analogue pour les autres MOD (mis à part ceux qui s'intègrent à un discours oral ou oralisé – pièces de théâtre, roman intégrant des prises de paroles de personnages), est typique de la grammaticalisation. Pensons, par exemple, au cas souvent évoqué de la négation : le forclusif « pas » s'est vu peu à peu vidé de son sens premier (« mouvement effectué pour marcher »), et n'a donc plus été strictement utilisé avec les verbes adéquats, tels que « courir » ou « avancer ». D'ailleurs, cette non adaptation du sémantisme verbal engendre, parfois, des ambiguïtés :

(34) *Mesme ceux de Vindelless [...] disoyent merueilleusement estre outragés, car ne demandoyent que un peu d'occasion de quereller, disans (pour parler à bon escient) que on leur devait laisser manger leur soupe en patience*

DU FAIL, Noël, *Les Propos rustiques de Maistre Leon Ladulfi champenois*, 1547, in *Conteurs Fr. XVIème siècle*, 638.

Est-ce au narrateur ou aux gens de Vindelless qu'incombe le groupe « (pour parler à bon escient) » ? La réponse à cette interrogation demeure aléatoire. D'un côté, l'interprétation du groupe comme un MOD est possible, le sème d'oralité n'étant plus prégnant. En outre, un autre MOD se trouve dans la même phrase (« pour parler privément »). D'un autre côté, deux verbes de parole, l'un à l'indicatif imparfait, « disoyent », l'autre au participe présent, « disans », ont pour sujet « ceux de Vindelless ». Le groupe « pour parler à bon escient » suit directement le participe présent, et peut être considéré comme un complément circonstanciel de but. Alors, MOD ou complément circonstanciel brut ? La question reste ouverte.

De très rares auteurs prennent soin d'éviter toute possibilité de confusion :

(35) *ils apprennent à prononcer devant que vouloir apprendre a escrire : car (pour parler et escrire à leur facon), celui n'est pas dinne de balher les regles d'escrire noutre langue, qui ne la peut parler.*

BEZE, Théodore de, *Abraham sacrifiant*, 1550, 51.

Mais, dans ce cas rarissime, la précision a des fins ironiques : l'auteur raille les gens qui écrivent comme ils parlent, et leur dialecte.

Ainsi, le sens du verbe a donc subi un léger glissement : c'est de façon figurée qu'il désigne l'acte de parole. Il garde tout de même le sème plus large d'acte de langage. En plus de cette désémantisation partielle, nous pouvons envisager une décatégorialisation (Hopper et Traugott, 1993) du verbe, privé de valence dans le cas des MOD grammaticalisés.

4.3.2. La subjectivation

La subjectivation est un phénomène sémantique qui pourrait être, dans certains cas, à l'origine du processus de grammaticalisation, selon C. Marchello-Nizia (Marchello-Nizia, 2006, 181). Pour vérifier cette hypothèse, l'auteur observe des intensifieurs entre le XIV^{ème} et le XV^{ème} siècle. Ce type de mots, précise-t-elle, est fort sujet à la subjectivation : ils évaluent et « [requièrent] donc nécessairement l'appréciation du locuteur. Et parmi eux, les marqueurs d'intensité ou de quantification de haut degré positif se révèlent en outre facilement l'objet d'une emphatisation . » (Marchello-Nizia, 2006, 182).

Christiane Marchello-Nizia souligne, pour le cas de *beaucoup*, le « profil des candidats à la grammaticalisation : deux mots polysémiques et subjectivables » (Marchello-Nizia, 2006, 142) Est-ce le cas également des modalisateurs ?

Le modalisateur est-il l'outil de l'expression de la subjectivité du locuteur ?

Du fait de la rare fréquence des pronoms personnels, nous pourrions nous demander si les MOD ne sont pas des expressions impersonnelles.

Se pose déjà le problème du choix entre article défini ou indéfini : le complément d'objet est-il toujours un invariable ? Son nombre et son genre sont-ils tout à fait fixes ? N'est-il jamais indéfini, ou féminin, par exemple ?

Nous remarquons que le complément d'objet n'est pas forcément un invariable, puisqu'il peut être féminin. En revanche, l'article défini semble de mise. La grammaticalisation ne va pas de pair avec l'indéfini. Il faut du connu, de l'évidence, pour que la grammaticalisation prenne le pas sur le sémantique, et que tout un chacun puisse utiliser les MOD. Soit le contre exemple « pour vous dire une vérité ». On attend presque ici une relative déterminative, qui brise tout le caractère généralisant du MOD. L'emploi générique de l'article indéfini dans le MOD ne paraît pas possible. Aussi cède-t-il la place à l'article défini, qui « sert à référer à une entité identifiable à partir du seul contenu descriptif du reste du GN » (Riegel, 1994, 154).

L'évolution de « pour dire le vrai » à « pour dire vrai », ou de « à dire le vrai » à « à dire vrai » montre que le locuteur prend en compte sa propre subjectivité, et la communique à son allocutaire : « le vrai » correspond au vrai universel, incontestable. Nous pouvons penser qu'en ôtant l'article, le locuteur avoue implicitement que c'est selon sa vérité, toute subjective et relative, qu'il va parler. Mais la subjectivité reste masquée, pour plus d'impact rhétorique.

Si la grammaticalisation éradiquait toute personnalisation, nous pourrions supposer que le nombre des différents MOD possibles ne serait guère étendu. Or, il y a tout de même un certain panel de MOD recensables, dont nous avons déjà donné un aperçu, par le biais des divers auteurs que nous avons convoqués.

En outre, certains groupes, très proches morphologiquement et fonctionnellement des MOD, ont un statut discutable. Par exemple :

(77) *Or je l'ai appelée habitude volontaire, à raison qu'elle doit estre confirmée par longue continuation, et su'elle est en nostre election, pour faire différence des vertus et des sciences lesquelles combien que soient habitudes, ne sont point toutesfois en nostre election ,*
BRUÉS, Guy de, *Les Dialogues de Guy de Brués contre les nouveaux académiciens*, 1557, 232.

Même si ce type de groupe a une physionomie et un fonctionnement fort proches des MOD, l'affaiblissement lexical n'y est pas suffisamment effectif pour que ce genre

d'expression puisse être réinséré dans d'autres contextes textuels. Ces formes se situent donc à une frontière et ont un statut indéfinissable : ni purs circonstanciels, ni réels MOD.

Les MOD, enfin, sont des marqueurs de non polyphonie. En effet, pour qu'il y ait polyphonie, il faut qu'il y ait 2 énonciateurs. Or, dans les MOD, locuteur et énonciateur ne font qu'un. Le locuteur parle en son propre nom, et le point de vue est toujours le sien, exclusivement (Nølke, 1993, 219, et Ducrot, 1984, chapitre 8).

(34) *Mesme ceux de Vindelles (de qui, pour parler privéement, sourdoit tout le différent) disoyent merueilleusement estre outragés*
DU FAIL, Noël, *Les Propos rustiques de Maistre Leon Ladulfi champenois*, 1547, in Conteurs Fr. XVIème siècle, 1547, 638.

(124) *Et, pour n'en parler plus avant, je donne ma voix à madame Oisille pour dire la seconde nouvelle, et suis seur que si elle vouloit dire des femmes ce qu'elle en sçait, elle favoriseroit mon opinion.*
NAVARRÉ, Marguerite de, *L'Heptaméron*, 1550, 718.

D'après H.Nølke, la base de la théorie polyphonique selon O.Ducrot est la suivante : « tout énoncé est susceptible de contenir plusieurs discours « encastrés » [...], d'autres points de vue que ceux de l'émetteur et du récepteur peuvent être véhiculés à travers l'énoncé » (Nølke, 1993, 219). Or, ceci est le principe même de l'*Heptaméron* de M. de Navarre : le relais de la parole passe successivement d'un personnage à l'autre. C'est l'inverse avec les MOD : le locuteur parle en son nom propre, absolument. Il est au centre de son discours ; la subjectivation a bien fait son œuvre.

4.3.3. La chaîne des changements :

Il est à se demander si certains groupes n'ont pas été créés par analogie à partir d'autres, déjà grammaticalisés. « Par rapport aux autres types de changement, l'analogie présente une spécificité capitale au plan cognitif : ce processus a pour point de départ la mise en relation de deux unités du même système grammatical, ce qui n'est pas le cas dans les autres types de changement. » (Marchello-Nizia, 2006, 95).

C. Marchello-Nizia dresse une « typologie des diverses formes de l'analogie » - soit « six sous-types :

1. L'*analogie 'proportionnelle'* [...] est la forme canonique de ce phénomène. Elle peut se réaliser entre deux paradigmes formés de deux termes ayant des fonctions partiellement communes. Elle a deux types de résultats : soit la régularisation d'une forme et donc la simplification d'un paradigme, soit la création d'une nouvelle forme.

2. La *simplification des paradigmes* sur une base unique, en particulier dans le cas des paradigmes à formes nombreuses, est une autre forme d'analogie. Ce processus introduit une similarité de forme entre deux ou plusieurs unités (formes ou paradigmes) déjà reliées par une similarité de sens ou de fonction ; il peut en résulter la modification d'une ou plusieurs formes, à partir d'une base reconnue comme canonique. Le plus souvent, ce type d'analogie a pour résultat la suppression d'une irrégularité dans un paradigme – d'où sa qualification parfois de

'changement thérapeutique', et c'est dans la morphologie verbale qu'elle se développe surtout[. .].

3. La *contamination* ou *croisement* entre deux mots apparentés sémantiquement, aboutissant à une forme hybride tant formellement que sémantiquement, se rattache à ce processus. Il peut prendre la forme de la création d'un mot ou d'une expression composite comportant des éléments des deux items initiaux [...].

4. Il peut s'agir d'un *effet de couple* sémantique, deux mots de sens opposé iconifiant cette relation par un accroissement de la ressemblance formelle[...].

5. L'*étymologie populaire* enfin ressortit au même processus : à partir d'une parenté sémantique, une modification formelle s'instaure pour rendre sensible cette relation.

6. En syntaxe, le phénomène d'*extension analogique* occupe une place importante dans la simplification de la grammaire, et il prend la suite du phénomène de réanalyse[...]. » (Marchello-Nizia, 2006, 93-95).

Au vu de notre corpus, nous supposons que les groupes formés autour du verbe « dire » sont les premiers à être grammaticalisés, et qu'ils entraînent dans leur suite les MOD construits avec « parler ». Il s'agirait d'une « analogie proportionnelle » aboutissant à la création d'une nouvelle forme. La répartition des emplois semble se faire en fonction des compléments : le syntagme comporte le verbe « parler » de préférence si le complément est de nature adverbiale (*à la vérité, franchement, proprement*). Avec un complément nominal (*le vrai, la vérité*), le groupe a le verbe « dire » pour pivot. Les exemples (125) et (126), issus du même empan chronologique, témoignent de cette distinction :

(125) *Elle a de si grands biens, elle paroist si belle
Qu'il seroit sans esprit s'il n'y venoit pour elle :
Ce n'est pas toutefois à parler franchement
Que vous n'avez de quoy contenter un Amant.*
DU RYER, Pierre, *Les Vendanges de Suresne*, 1636, 74.

(126) *Son cœur m'est demeuré pour peine de son crime,
Et veut faire d'un rapt un amour légitime,
Il fait tous ses devoirs pour gagner mes parents,
Et s'il les peut fléchir, quant à moi je me rends,
Non pas, à dire vrai, que son objet me tente,
Mais, mon père content, je suis assez contente.*
CORNEILLE, Pierre, *La Place Royale ou l'Amoureux extravagant*, 1637, 525.

BILAN du 4.

La diachronie, selon P.Blumenthal, revient à « étudier les rapports entre l'essor de tel connecteur et les besoins communicatifs d'une époque » (Blumenthal, 1990). Or, nous observons, concernant certains MOD, un changement de comportement. Les MOD sont des traces de l'évolution de ces « besoins communicatifs ». Au XVI^{ème} siècle, où les essais et autres textes théoriques abondent, la langue en appelle à l'emploi de ces ensembles ; les MOD répondent bien à un « besoin communicatif » en pleine évolution. Les modalisateurs exhaussent vraiment le « désir d'être expressif » dont parlait A.Meillet (1912, 139, *in* Marchello-Nizia, 25). Leur grammaticalisation ne va donc pas sans subjectivation. C'est une des étapes de leur formation. Il semblerait que la période approximative du début de la grammaticalisation des MOD formés à partir de « dire », ou de « parler » soit le XVI^{ème} siècle (probablement entre 1550 et 1600). Les MOD ont subi les différentes étapes de la grammaticalisation entre le XVI^{ème} siècle et le XVII^{ème} siècle. Ils sont devenus de plus en plus précis dans leur emploi. A partir d'un ensemble circonstanciel s'est peu à peu formé un groupe plus indépendant, syntaxiquement parlant. « Ainsi, le changement que l'on pourra interpréter comme la grammaticalisation d'un circonstanciel en modalisateur d'énonciation [...] va-t-il de pair avec un changement de la fonction syntaxique, qui devient celle d'un constituant périphérique, par le fait même que la portée ne s'exerce plus sur l'énoncé, mais sur l'acte énonciatif » (Combettes et *al*, 2003b, 228). Les marques de la première personne du singulier ont été de plus en plus effacées, le locuteur étant intrinsèquement inclus dans son propos. On peut penser que les changements se sont enchaînés par analogie, dans un effet boule de neige : une fois les premiers MOD en voie de grammaticalisation, le phénomène s'est étendu pour s'arrêter finalement aux groupes : « à dire vrai », « pour dire la vérité », « pour tout dire », « pour parler franchement », « à proprement parler », « sans mentir », « de fait ». Le principe de « divergence » dégagé par J-P.Hopper (1991) est effectif dans cette grammaticalisation : la forme circonstancielle originelle peut coexister avec la forme-cible que constituent les MOD.

BILAN DE LA PREMIERE PARTIE

Les MOD ont une structure précise : une préposition (le plus souvent « à » ou « pour ») qui précède obligatoirement un verbe à l'infinitif (« dire » ou « parler », en général), lui-même précédé ou suivi d'un complément (groupe nominal, substantif, ou adverbe pour la majeure partie des occurrences). La structure interne des MOD en formation n'est pas figée. La préposition est toujours à l'initiale. Avec un article, le complément est postposé, et sans article, il est plus libre.

D'un point de vue syntaxique, les MOD répondent à des règles communes à la langue telle que la décrit N.Fournier (Fournier, 2002). Les groupes qui sont construits avec la préposition « à » sont plus souples ; ceux qui s'ouvrent par la préposition « pour » vont de préférence en début de phrase. Les premiers ont plus de liberté que les seconds.

La syntaxe du modalisateur se fixe plus vite que sa structure interne. Ces deux phénomènes sont conditionnés par la préposition. Au regard de la syntaxe de l'époque, nous avons constaté que l'emploi de telle ou telle préposition n'était pas atypique mais en harmonie avec l'usage en français préclassique. La structure interne est plus lente à se figer car chaque ensemble voué à être grammaticalisé a sa spécificité ; il y a des usages communs pour l'ordre des mots dans la phrase. C'est l'époque où la grammaticalisation commence. Ce fait d'évolution de la langue est nouveau et en cours. Nous ne sommes pas en mesure d'établir de règle précisément à ce moment charnière : il faut attendre la fin de la grammaticalisation et la forme définitive du modalisateur. Nous pouvons penser que les grammaticalisations suivantes se calqueront sur un premier modèle, et que les figements se feront plus vite par la suite ; les modalisateurs sont vraiment en formation et n'ont pas de base de référence sur lesquelles se calquer. Le premier mouvement est en phase avec la syntaxe de l'époque, mais laisse des possibilités différentes avant le figement. La syntaxe et le « placement » du modalisateur dans la phrase s'ancrent, au contraire, dans un cadre relativement établi.

Les MOD ne sont pas restés immuables ; la complémentation s'est simplifiée, et l'emploi circonstanciel initial a complètement disparu pour laisser place au détachement. Un sens unique, privilégié, restreint s'impose, sans nuance possible, lorsque la grammaticalisation parvient à terme. L'expression n'est plus spontanée, mais mécanique. Le groupe se fige, peu à peu, dans un moule sémantique qui n'évolue plus une fois fermé. Mais le MOD garde une certaine souplesse d'emploi en cours de grammaticalisation, même après 1600.

Il y a une certaine stabilité de la plupart des MOD. Qu'en déduire ? C'est peut-être que les MOD sont suffisamment peu précis pour présenter une grande adaptabilité, et ce, à travers même les siècles. Une autre explication est possible : une fois la grammaticalisation effective, les MOD seraient bel et bien ancrés dans la langue, et donc témoins d'un héritage, utilisables à travers les âges. Ces syntagmes sont le résultat d'un des changements de la langue, en évolution perpétuelle et constituent une invention habile et rhétorique pour faire croire à une proximité entre le locuteur et son lecteur. Les MOD, créations du français préclassique et classique répondant à un désir d'expressivité du locuteur, sont en quelque sorte des leurres, dans certains contextes.

DEUXIEME PARTIE

LES ORGANISATEURS TEXTUELS

Les organisateurs de texte constituent une famille plus différenciée que celle des modalisateurs. En effet, plusieurs ensembles se détachent au sein des OT. A partir de la classification de H.Nølke (supra Introduction 1.2.), nous avons choisi d'étudier des groupes qui s'apparentent à ce qu'il appelle les adverbiaux de présentation : « bref », ou « en d'autres termes » en sont des exemples. Nous ne retenons pas tous les adverbiaux en question. L'expression « en d'autres termes » est très proche des autres : elle peut être en position détachée et appartient au plus grand ensemble des adverbiaux d'énonciation proposé par H.Nølke (Nølke, 1993, 27). Mais d'un point de vue sémantique et discursif, elle se classe parmi les reformulateurs. Nous avons décidé de ne pas les étudier car ils n'organisent pas directement le discours. Nous avons sélectionné trois grands ensembles d'adverbiaux de présentation, et tous ont pour point commun d'appartenir à la sous-catégorie des organisateurs textuels : pour augmenter la cohérence de son discours, le locuteur peut avoir recours à des marqueurs d'ouverture et/ou de fin qui ponctuent l'avancée de sa prise de parole. Il peut également souligner l'économie de son discours en utilisant des marqueurs de résumé.

Certains OT ponctuent le début du discours. Nous les appellerons les marqueurs ou modalisateurs d'ouverture du discours (Mouv) : c'est notamment le cas de « pour commencer » et de « d'abord » que nous observerons en détail. Parmi les Mouv, nous distinguerons les marqueurs d'ouverture et les modalisateurs d'ouverture : les premiers (*pour commencer par*) ressemblent un peu aux topicalisateurs et servent à introduire des référents dans le discours (la plupart du temps cités avant, dans le contexte de gauche) ; les seconds (*pour commencer*) se rapprochent davantage des MOD et impliquent que l'on va dire quelque chose après, que l'on ouvre un discours (valeur énonciative et rapport plus fort au contexte de droite). Leur fonctionnement est différent, même s'ils semblent provenir de la même forme - source.

D'autres OT marquent la fin du discours. Ces marqueurs de fermeture du discours (Mfin) peuvent varier autour du verbe *finir* ou de ses dérivés : *pour finir, pour faire fin, en fin, en la fin, enfin*, du verbe *conclure* ou de ses dérivés : *pour conclure, pour faire conclusion, pour conclusion*, ou être de formation autre : *au bout du compte, en fin de compte, pour terminer*.

Les OT condensent parfois le début et la fin ; nous les nommerons les marqueurs de résumé (Mrés). *Pour (le) faire court, pour le plus court, pour dire en un mot, pour en venir à, en deux mots* entrent en concurrence avec deux vastes sous-ensembles. D'une part, il y a les Mrés formés autour de *bref* (*à brief parler, en bref, en un (brief) mot, en deux mots, brief*). D'autre part, il y a la famille de *somme* : *pour dire en somme, en somme, (en) somme toute, somme*. Nous verrons aussi le cas de *à peu dire*. Nous tâcherons de mettre au clair des sous-groupes dans la plus vaste famille des Mrés.

Les organisateurs textuels n'engagent pas à priori la sincérité du locuteur. Leur emploi semble plus rhétorique que celui des modalisateurs. Néanmoins, il y a des points d'accroche importants entre les modalisateurs et les organisateurs. La morphologie des OT que nous étudions se rapproche de celle des modalisateurs observés dans la première partie car certains sont des groupes infinitivaux. Leur position détachée (syntaxe) et leur rôle de commentateur du dire (sémantique) les lient également. De plus, ces deux changements sont liés et contemporains. Se grammaticalisent-ils d'une manière similaire ?

Nous avons choisi d'étudier les différents pôles (morphologie, syntaxe, sémantique et diachronie), par grands ensembles. Nous décrirons respectivement les Mouv, les Mfin, et les Mrés. Cette étude devrait permettre de dégager les points communs et les différences entre ces groupes, avant de les confronter aux modalisateurs étudiés dans la première partie.

1. Les marqueurs d'ouverture

Il s'agit des « balises d'ouverture » (Jackiewicz, 2005, 102), c'est-à-dire des groupes de mots qui ouvrent le discours. « On peut trouver des introducteurs de cadre d'ordre thématique, organisationnel, énonciatif, temporel ou spatial » (Sarda, 2005, 61). Les *Mouv* sont des introducteurs de cadre d'ordre organisationnel et, pour certains, énonciatif. Avec un verbe à l'infinitif, nous n'avons relevé dans notre corpus que *pour commencer* et *pour commencer par/à* qui tiennent régulièrement ce rôle en français préclassique et classique. Nous allons concentrer nos observations essentiellement sur ces groupes. La formule « d'abord » et ses dérivés éventuels retiendront aussi notre attention, même s'il s'agit d'adverbes et que ce n'est pas l'objet premier de cette thèse. C'est pour cette raison que nous laissons de côté « en premier lieu » et « premièrement », qui fonctionnent de surcroît essentiellement en série. Pourquoi prendre « d'abord » en considération ? Il fonctionne et évolue un peu comme « enfin » ou « en fin » dont nous traitons les différents aspects dans les *Mfin*, puisqu'ayant partie liée avec « pour faire fin » ou « pour finir ». C'est aussi l'occasion de comparer les *Mouv* infinitivaux et adverbiaux.

1.1. Morphosyntaxe :

1.1.1. Les éléments constitutifs des marqueurs d'ouverture et leur disposition :

- Le cas de « pour commencer » :

En français préclassique, il existe plusieurs sortes de « pour + infinitif » ; on trouve souvent les formules finales recouvrant la forme « pour commencer de/à + verbe à l'infinitif » :

(1) *De là il s'ensuit que les petits enfans engendrez des Chrestiens ne sont point baptizez **pour commencer d'estre enfans de Dieu**, comme si auparavant ils ne luy eussent en rien appartenu, et eussent esté estrangiers de l'église*

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne : livre quatrième*, 1560, 337, Livre IV, Chapitre XV.

(2) *Au mois de Mars, ou plus tard, selon le pays, l'on sort des bergeries le menu bestail lanu et caprin, **pour commencer à le faire coucher en la campagne***

SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs* : t. 1, 1603, 351, *Quatriemes Lieu Du Théâtre d'Agriculture Et Mesnage Des Champs, Du Bestail à Quatre pieds, Chapitre XIII, les Moutons et Brebis*.

Cette construction vaut-elle également pour les Mouv ? Nous pourrions en effet imaginer des formes telles que « pour commencer à parler de ... », « pour commencer à dire ... ». Cependant, les exemples de ce type sont pour ainsi dire inexistantes. Voici le seul exemple que nous ayons relevé dans notre corpus :

(3) ***Pour commencer maintenant à dire quelque chose des nuës, il est bon de voir de quelle maniere Lucrece en parle, et comme il en attribue la generation aux exhalaisons qui sortent de la mer, et de la terre, des fleuves, des lacs, des marais, etc***

BERNIER, François, *Abrégé de la philosophie de Gassendi*, 1684, 194, Livre 2, chapitre 2.

Nous avons trouvé une autre occurrence ressemblante dans la base Frantext, mais elle reste circonstancielle :

(4) *Don Raphaël, me dit-il après que j'en eus achevé le récit, j'ai de l'amitié pour vous, et je veux vous en donner une marque qui ne vous permettra pas d'en douter. Je vous fais dépositaire de mes secrets, et, **pour commencer à vous mettre dans ma confiance**, je vous dirai que j'aime la femme d'un de mes ministres.*

LESAGE, Alain-René, *Histoire de Gil Blas de Santillane : Livres 1 - 12*, 1732, 281, tome 2, livre 5, chapitre 1.

Remarquons d'emblée que ce cas, en plus d'être unique dans nos relevés, est tardif relativement à notre corpus (français classique). Auparavant se trouvent des exemples du type :

(5) *Il me semble, monsieur, que c' est là le vrai ton qu' il faut prendre avec elle. Je m' en vais en prendre un autre pour vous, et **pour commencer à vous plaire**, je vous dirai que notre pauvre femme ne se porte pas si mal qu' elle faisait avant sa fièvre tierce*

SÉVIGNÉ, Mme de, *Correspondance : t. 2 : 1675-1680*, 1680, 652.

Il ne s'agit pas là d'un Mouv, mais la prise en compte du destinataire par l'énonciateur est intéressante. Les modalisateurs, et parfois les organisateurs de texte, procèdent d'une manière approuvée. Par exemple, des occurrences telles que « pour vous le faire court » ou « à vous dire le vrai » comportent également le pronom « vous » désignant l'interlocuteur. Le but s'avère rhétorique : 'plaire' au lecteur/auditeur.

Nous avons, par ailleurs, trouvé un exemple où la séquence « pour commencer + à + verbe à l'infinitif » n'est pas employée comme Mouv, mais aurait pu l'être :

(6) *Sa phisionomie me plaisoit, et j' espérai qu' il me rendroit service. Je donnai ordre qu' on le fit parler à moi quand il viendrait. Il vint et **pour commencer à entrer en matière**, je lui donnai à écrire des lettres galantes qui couroient dans ce tems-là et lui recommandai le secret*

CHASLES, Robert, *Les Illustres Françaises : histoires véritables*, 1713, 227, *M. des Prez Mlle de l'épine*.

Dans le cadre de ce récit, le syntagme surligné en gras correspond à un groupe circonstanciel à valeur de but. Mais imaginons la même séquence dans un autre contexte – par exemple celui de (4).

(4b) *Pour commencer à entrer en matière, je vous dirai que j'aime la femme d'un de mes ministres.*

Cette proposition est grammaticale et acceptable d'un point de vue sémantique. Mais il semblerait qu'il n'y ait pas eu grammaticalisation jusqu'à ce stade. Nous n'avons pu relever qu'une occurrence de la sorte, en 1549 :

(7) *Que la Langue Françoise ne doit estre nommée barbare.*

Chap. II.

Pour commencer donques à entrer en matiere, quand à la signification de ce mot Barbare : Barbares anciennement estoient nommez ceux, qui ineptement parloient Grec.

DU BELLAY, Joachim, *La Deffence, et illustration de la langue françoise*, 1549, 76, Livre premier.

Quant à « pour commencer de + verbe à l'infinitif », il est employé strictement en circonstanciel de but.

Il semble donc que le premier verbe à l'infinitif suffit à la constitution du Mouv, qui n'a pas besoin d'un second verbe pour préciser son sens. Nous pouvons nous poser les questions suivantes concernant les complémentations possibles du Mouv : la formule « pour commencer » peut-elle être suivie d'une préposition et d'un élément autre qu'un verbe ? Le Mouv peut-il être construit sans une deuxième préposition suivant le verbe à l'infinitif, mais avec complément tout de même ? Si nous réfléchissons à partir du français moderne (sans pour autant établir de calque), nous pouvons supposer que la structure interne du Mouv, si elle supporte mal le complément indirect sans préposition introductive, peut plus aisément intégrer un COD - du type : « pour commencer mon discours ». Nous avons recherché des occurrences dans notre corpus ; une seule existe dans la base Frantext entre 1550 et 1750 :

(8) *je vous veux conter, par plaisir,
belle dame pour qui j' enrage,
ce qu' au pays de badaudage
est arrivé depuis huict jours ;
et, **pour commencer mon discours,**
vous sçaurez, s' il vous plaist d' entendre,
qu' un senateur s' est venu rendre
en la ville*

BERTHELOT, Pierre, *Satires*, 1619, p. 322, T.2 *Le Sénateur Trompé* 1609.

Nous remarquons que cet exemple est unique et relativement tardif. Il s'agit d'une tentative de l'auteur, qui reste isolée et ne sera pas automatisée. Son emploi ne sera pas repris et étendu. Finalement, les Mouv sont introduits par la préposition *pour*, qui est suivie par l'infinitif *commencer*, comme nous pouvons le constater dans le cas suivant :

(9) *Et **pour commencer**, je ne say quelle difference faire, outre la forme du corps, entre l'homme et la beste brute, laquelle, aussi bien que luy, participe de tous les quatre.*

DE TAILLEMONT, Claude, *Discours des Champs faëz. A l'honneur, et exaltation de l'Amour et des Dames*, 1553, 123.

Cet exemple est commun. Le Mouv se situe en début de phrase, avant la proposition principale. Il est composé de la préposition « pour » suivie du verbe « commencer » à l’infinitif.

La forme minimale de cet organisateur est donc « pour commencer ». Il s’agit de la forme la plus usitée, de 1550 à 1750. C’est peut-être aussi le stade terminal (nous le vérifierons en deuxième partie 1.3.).

Sur notre période, c’est-à-dire pendant les phases de grammaticalisation, des formes expansées existent : « pour commencer par + COD » ; « pour commencer à + complément » ; « pour commencer + COI/COD ». L’observation de quelques occurrences devrait nous permettre d’établir une liste plus précise des formes en cours en français préclassique et classique.

(10) *encore que je n'aye point trouvé le terme de monologue chez les auteurs anciens qui nous ont parlé du theatre, ny même dans ce grand oeuvre de Jules Scaliger, luy qui n' a rien oublié de curieux sur ce sujet ; il ne faut pourtant pas laisser d' en dire mon sentiment selon l'intelligence des Modernes, pour ne me pas départir des choses qui sont receuës parmy eux. Et pour commencer par une observation nécessaire, j' advertiray d' abord qu' on ne doit pas confondre la monodie des anciens, avec ce qu' aucuns appellent maintenant monologue*
AUBIGNAC, abbé d' , *La Pratique du théâtre*, 1657, p. 249, Livre 3 Chapitre 8.

Dans cet exemple, l’ensemble qui structure le discours comporte la préposition « pour » + le verbe « commencer » à l’infinitif + la préposition « par » + un groupe nominal. Nous avons pu relever plusieurs occurrences de ce type. En proportion, comparativement aux autres emplois (circonstanciel de but), l’usage de « pour commencer par + GN COD » en tant que Mouv est très largement dominant : sur 29 occurrences recensées dans Frantext, 22 s’avèrent être des Mouv (soit plus de 75 %) – la proportion reste la même si l’on ajoute les trois cas où la conjonction de coordination « donc » s’intercale avant la préposition « par ».

Nous avons également pu relever des Mouv dont la structure minimale est augmentée par la préposition « à » suivie d’un complément :

(11) *Vous leur ferez grand plaisir, dit Clarimond, et non seulement ils se rendroient bergers pour un habit, mais turcs s' il en estoit besoin. Ils ont tousjours esté miserables, et pour commencer à leur Prince Orphee, il estoit si gueux ; que le jour mesme de ses nopces, il n'eut pas le moyen de donner des souliers à sa femme*
SOREL, Charles, *Le Berger extravagant*, 1627, 232.

Cette occurrence semble à priori différente de la précédente. En fait, elle constitue en quelque sorte une variante de « pour commencer par », si l’on regarde le contexte et que l’on se place dans la perspective d’évolution vers le français moderne. Ainsi, « pour commencer à + GN » équivaut sémantiquement à « pour commencer par ». Ce cas se présente également dans l’exemple suivant :

(12) *Je treuve que les plus grandes et mieux renommées nations de l'Europe ont de longtemps acquis quelque tiltre et marque de sottie. Pour commencer aux Gaulois, saint Paul n'appella-il pas les Galates, insensez ?*
ESTIENNE, Charles, *Paradoxes*, 1561, 108, *Pour le sot, Declamation V, Qu'il vault mieulx estre sot que sage.*

En réalité, cet exemple revient, dans son équivalent en français moderne, à : « pour commencer par les Gaulois », ou « pour commencer en parlant des Gaulois ».

Ce type d'emploi du Mouv reste beaucoup plus isolé que les deux autres. Outre les deux exemples dont nous venons de parler, il n'en existe que deux autres, (13) et (14), à notre connaissance.

(13) *La Pépinière.*

Est inventée pour commencer à l'origine des arbres du verger, lors que le plant enraciné défaut.

SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs : t. 2*, 1603, 132.

(14) *Mais je lui montreray que jamais Amour ne fut sans la fille de Jeunesse, et ne peut estre autrement : et le grand dommage d'Amour, s'il avoit ce qu'il demande. Mais c'est une petite colere, qui lui ronge le cerveau, qui lui fait avoir ces estranges afecions : lesquelles cesseront quand il sera un peu refroidi. Et pour commencer à la belle premiere naissance d'Amour, qui ha il plus despourvu de sens, que la personne à la moindre ocasion du monde vienne en Amour, en recevant une pomme comme Cydipee ?*

LABÉ, Louise, *Sonnets, Élégies, Débat de folie et d'amour*, 1555, 92.

Ainsi, sur les 63 exemples recensés dans Frantext, seuls 4 sont des Mouv. Entre 1550 et 1750, moins de 6.5% des emplois de la séquence « pour commencer à + GN » servent à structurer les discours. Dans quasiment 97 % des cas, cette séquence a un rôle interne au contenu discursif (valeur de but).

- le cas de « d'abord » :

Ce Mouv est d'une formation plus simple. Il ne comporte pas de verbe à l'infinitif et s'apparente aux adverbes. Le mot peut s'orthographier « dabord » (38 cas dans notre corpus), mais n'est jamais Mouv dans ces cas :

(15) *La reine qui savoit que son mari avoit trop d'amis en France, pour ignorer ce qu'elle avoit fait, ne fut point ébloüie par tout ce remuement. Elle en devina dabord le sujet*

SAINT-RÉAL, César de, *Dom Carlos*, 1672, p. 112

Dans ce cas, l'adverbe a le sens ancien de « immédiatement » et porte sur le contenu du discours.

La formule « de prime abord » est encore plus rare (6 occurrences dans notre corpus, dont aucune ne correspond à un emploi de Mouv) :

(16) *Le grand remede contre toutes tentations grandes ou petites, c'est de desployer son coeur et de communiquer les suggestions, ressentimens et affections que nous avons a nostre directeur ; car notés que la premiere condition que le malin fait avec l'ame qu'il veut seduire c'est du silence, comme font ceux qui veulent seduire les femmes et les filles, qui de prime abord defendent qu'elles ne communiquent point les propositions aux peres ni aux maris*
FRANÇOIS DE SALES, Saint, *Introduction à la vie dévote*, 1619, 305.

Dans cet exemple, « de prime abord » signifie « dès le début » et a une valeur adverbiale interne au discours. C'est toujours ainsi avec cette formule.

« D'un premier abord » n'est pas authentifié. Nous avons en revanche trouvé 19 résultats pour « au premier abord » ; il s'utilise surtout quand on rencontre une personne pour la première fois, ou quand le narrateur relate ce moment. Il peut être suivi d'un complément du nom :

(17) *Je reconnus aisement **au premier abord de** cette femme que c' étoit une personne de grand sens et de grand courage*
TRISTAN L'HERMITE , *Le Page disgracié*, 1667, 235, Partie 2 Chapitre 3.

Même quand « au premier abord » s'approche du sens de « pour commencer », il n'est pas Mouv pour autant :

(18) *Voila donc, dans nos passions et dans nostre ignorance, et le peché, et a la fois la peine du peché ; et non seulement **au premier abord** le commencement, mais encore dans la suite la consommation de l'enfer.*
BOSSUET, Jacques-Bénigne, *Traité de la concupiscence*, 1694, 39, Chapitre 11.

Ici l'auteur veut signifier qu'il y a une progression dans l'enfer due au péché. Le groupe « au premier abord » fonctionne en binôme avec « dans la suite », un peu à la manière de « premièrement » et « secondement ».

Beaucoup plus rarement, « d'abord » associé à « après » signifie « juste après » :

(19) *Horace.*
*Mes ouvrages ont résisté au temps, il est vrai ; mais il faut vous aimer autant que je le fais pour n' être point jaloux de votre gloire. On vous place **d'abord après** Homère.*
FÉNELON , *Dialogues des morts composés pour l'éducation d'un prince*, 1715, 284, Dialogue 49.

A partir de 1730, l'expression « d'abord après » est encore plus employée, mais jamais comme Mouv :

(20) *Mais ce que je vois de décisif contre vous, c' est que le roy veut donner le commandement de ses troupes au prince Sethos **d'abord après** l'épreuve de cette premiere campagne.*
TERRASSON, abbé Jean, *Sethos, histoire, ou Vie tirée des monumens anecdotes de l'ancienne Égypte, traduite d'un ancien manuscrit grec*, 1731, 445.

Ainsi, nous n'avons relevé que « d'abord » qui soit employé en Mouv et au sens déjà moderne de « pour commencer », comme en atteste l'exemple suivant :

(21) *Revenons encore à nous-mesmes : nous sommes, nous entendons, nous voulons. **D'abord**, entendre et vouloir, si c' est quelque chose, ce n' est pas absolument la mesme chose*
BOSSUET, Jacques-Bénigne, *Élévations sur les mystères*, 1704, 108, *Journée 2, élévation 6.*

Dans notre corpus, sur 5782 emplois de « d'abord », seulement 2,5 % s'avèrent être des Mouv (soit 41 définitifs, et 101 en formation) ; ce n'est absolument pas l'emploi majoritaire, surtout en français préclassique. Très souvent à cette époque, « d'abord » est utilisé avec les verbes d'état « paraître » ou « sembler » et a une fonction circonstancielle ; l'adverbe conserve alors le sens de « à première vue », comme dans (22).

(22) *Pour voir la force de cet argument, qui paroît d'abord une raison vague tirée par les cheveux, il est bon de remarquer que tous les préceptes que Dieu a donnez dans sa parole d'une façon générale, doivent être exécutez, non seulement lors qu' on est dans la société visible de l'eglise qui entend le mieux l' ecriture, mais aussi lors que l' on est dans les sociétés hérétiques.*

BAYLE, Pierre, *Commentaires philosophiques sur ces paroles de Jésus-Christ "Contrains-les d'entrer"*, 1686, 434, Partie 2 Chapitre 10.

« D'abord » peut aussi recouvrir le sens de « auparavant » :

(23) *Ainsi, tout étant réglé d'abord, c' est cette nécessité hypothétique seulement dont tout le monde convient, qui fait qu' après la prévision de Dieu ou après sa résolution, rien ne saurait être changé*

LEIBNIZ, Gottfried, *Essais de théodicée sur la bonté de Dieu, la liberté de l'homme et l'origine du mal*, 1710, 138.

Cet emploi est plus rare. Son alternative « tout d'abord (que) », usuelle en français moderne, l'est fort peu en français préclassique et classique (14 occurrences, dont une seule pourrait être un Mouv) :

(24) *LA FOLIE.*

Qui, mieux que moi, peut vous le dire ?

N'est-ce pas moi qui les inspire ?

LE BOURGEOIS.

Or sus, pour commencer, tout d'abord je conclus

Que la meilleure Pièce est où l'on rit le plus.

Pour moi, la plus joyeuse est celle où je me livre.

LA CHAUSSÉE, Pierre Claude Nivelles de, *La Fausse antipathie*, 1734, 6, Prologue, Scène III.

Ainsi, seul « d'abord », dans quelques cas bien précis, peut-il prendre le rôle de Mouv en français préclassique et classique (nous verrons que c'est plutôt en français classique qu'il se développe réellement) :

(25) *L' erreur de l' abbé Du Bos a le même principe. Ne comprenant pas que les anciens eussent pû introduire sur leurs théâtres, comme l' usage le plus naturel, une musique semblable à celle de nos opéra, il a pris le parti de dire que ce n' étoit point une musique, mais seulement une simple déclamation notée. D'abord il me semble que par-là il fait violence à bien des passages des anciens*

CONDILLAC, abbé de , *Essai sur l'origine des connaissances humaines*, 1746, 32, Partie 2 Section 1 Chapitre 3.

Dans cet usage plus moderne, emprunté aux dernières années de notre corpus, le Mouv se compose d'un substantif et d'une préposition. Sa morphologie est simple et ressemble à

celle de « en fin », pour les Mfin. Elle est très différente de « pour commencer » qui a une base verbale (et qui s'est installé plus vite en Mouv).

1.1.2. Le marqueur d'ouverture dans la phrase :

Les groupes qui marquent le début devraient à première vue se situer presque exclusivement en zone préverbale. Cette impression correspond-t-elle à la réalité des faits ?

- le cas de « pour commencer (par) » :

L'exemple qui suit est très commun :

(26) ***Pour commencer par*** Platon, il définit la couleur.

BERNIER, François, *Abrégé de la philosophie de Gassendi*, 1684, 248, Livre 1, Chapitre 14.

Notons tout de suite cette observation. Même s'il est en début absolu de proposition d'un point de vue linguistique, le groupe est rarement seul : une conjonction de coordination l'accompagne fréquemment. En attestent les exemples suivants :

(27) ***Pour commencer donc par*** la chaleur, il est vray qu'on a coutume de concevoir cette qualité par rapport au sens, ou entant qu'elle fait, cause, excite en nous, ou dans quelque autre animal, ce qu'on appelle sentiment de chaleur, c'est-à-dire cette passion aigüe.

BERNIER, François, *Abrégé de la philosophie de Gassendi*, 1684, 92, Livre 1, Chapitre 7.

(28) ***Pour commencer donc par*** le genre, ce mot signifie amour ou désir de sagesse.

DUPLEIX, Scipion, *La Logique ou l'Art de discourir et raisonner*, 1607, p.35, Livre I, chapitre 4

(29) ***Pour commencer donc selon l'ordre que nous avons mis***, il fait mal à gens enflez et adonnez à ostentation que le Sainct Esprit use en l'Escriture sainte d'un langage grossier et simple.

CALVIN, Jean, *Des scandales*, 1550, 64, I.

(30) ***Pour commencer donc par la première***

BERNIER, François, *Abrégé de la philosophie de Gassendi*, 1684, 232, Livre 1, Chapitre 17.

Dans les exemples (27) à (30), le Mouv comporte la conjonction de coordination « donc ». La mention de *la première* renforce encore le poids de l'organisateur textuel, dans (30). Le principe est le même pour (29), qui reste un cas isolé mais intéressant : la préposition « selon » introduit un complément structurant, d'un point de vue sémantique. L'auteur insiste sur le fait qu'il a annoncé un ordre d'approche, et qu'il va s'y tenir.

La conjonction « donc » montre, par sa valeur logique, le lien du Mouv au contexte de gauche. En général, l'énonciateur présente les différentes étapes que va suivre son discours avant de « commencer » et d'utiliser un Mouv, qu'il comprenne ou non une conjonction de coordination. Prenons le contexte antérieur plus large de (30) :

(30) *Pour en venir aux raisons par lesquelles l' on prouve l' existence de Dieu, il n' est pas besoin de les rapporter toutes, l' on en feroit des volumes entiers, il suffira d' en toucher deux ausquelles toutes les autres se peuvent commodement rapporter. La premiere est prise de l'anticipation generale, c' est à dire de cette notion, ou idée qui est tellement universelle, que quelques-uns tiennent qu' elle est naturellement imprimée dans l' esprit de tous les hommes dès le ventre de leur mere, et que c' est pour cela qu' elle est appelée anticipation, comme qui diroit notion premiere, avancée, anticipée. La seconde que nous montrerons estre le fondement de la premiere, se prend de la contemplation des choses de la nature, de l' etenduë, de la disposition, de la grandeur, et de la beauté d' un ouvrage tel qu' est le monde. **Pour commencer donc par la premiere**, (...).*

BERNIER, François, *Abrégé de la philosophie de Gassendi*, 1684, p. 232, Livre 1 Chapitre 17.

L'auteur anticipe : dans le contexte de droite, il présente le plan de son discours. On pourrait presque y voir une redondance : le groupe nominal « la première » est répété et renforcé dans son sens par l'OT « pour commencer ». L'exemple suivant fonctionne de la même manière, mais sans conjonction de coordination cette fois-ci :

(31) *La vérité hait les ménagemens : voyons donc, mais brièvement, ce que nous pourrions concevoir de doutes sur les vérités précédentes, et donnons un libre essor à nôtre imagination sur le sujet de la personne de Jesus Christ, sur celles de ses disciples, sur leurs miracles, sur la résurrection du Seigneur, sur les dons extraordinaires et miraculeux qui étoient communiqués par les mains des apôtres. **I/ pour commencer par** la personne de Jesus Christ, il y en a qui croient, que Jesus Christ étoit essénien, et que c' est de cette secte qu' il avoit emprunté ce qu' il y avoit de meilleur dans ses moeurs, et de plus sain dans sa doctrine.*

ABBADIE, Jacques, *Traité de la vérité de la religion chrétienne* : vol. 2, 1684, 147, Section 2 Chapitre 14.

Dans cet exemple, l'auteur annonce clairement les axes qu'il va aborder (*la personne de Jesus Christ, ses disciples, leurs miracles, la résurrection du Seigneur, les dons extraordinaires et miraculeux qui étoient communiqués par les mains des apôtres*). Très logiquement et didactiquement, il ouvre le premier axe sur Jésus-Christ par un Mouv finalement commandé par le contexte de gauche et introduisant celui de droite.

Ainsi, même si le Mouv est en début de phrase, il est fortement relié au contexte de gauche, et ne va pas sans lui, dans les occurrences avec « donc » mais pas seulement.

La conjonction de coordination « et » est encore plus utilisée que « donc », et elle se situe à l'initiale du Mouv, suivant l'usage traditionnel :

(32) *Et **pour commencer** à quoy pense tu, Calidon, quand tu m'appelles devant cet amour duquel tu fais ton juge et ton dieu ?*

URFÉ, Honoré d', *L'Astrée* : t. 2 : 2ème partie : livres 1 à 12, 1610, 57, Livre II.

Dans (32), le Mouv est en tout début de phrase ; dans (33), il est avant la proposition principale avec laquelle il fonctionne directement sémantiquement ; il fait en quelque sorte la jonction entre les deux 'propositions indépendantes' :

(33) *Ils ont tousjours esté miserables, et **pour commencer** à leur Prince Orphee, il estoit gueux.*

SOREL, Charles, *Le Berger Extravagant*, 1627, 232, Livre 6.

La place de « pour commencer à » dans (33) illustre bien le rôle de jonction entre les deux contextes du Mouv « pour commencer à/par ». Nous avons relevé un unique cas de groupe qui ouvre en zone postverbale :

(34) *Disons donc, **pour commencer**, que le sens, et la raison nous montrent bien assez qu'il y a de la chaleur dans la terre.*

BERNIER François, *Abrégé de la philosophie de Gassendi*, 1684, 95, Livre 1, Chapitre 6.

C'est l'exception qui confirme la règle : sur une quarantaine d'occurrences de Mouv, une seule échappe à la position en début de phrase ou de proposition. Elle succède à une construction impérative énonciative (« disons donc ») qui correspond à un commentaire (ce n'est pas une construction détachée, elle n'est pas topicalisée, et le thème se situe dans le reste de la phrase).

Les Mouv « pour commencer » et « pour commencer à/par » se placent donc en début absolu d'énoncé.

- le cas de « d'abord » :

Ce groupe n'est pas forcément en début de phrase. Au début de sa formation tout spécifiquement, il se place plutôt au milieu.

(35) *MADemoiselle,*

*Je vous declare **d'abord** que je n'ay point d'autre opinion de vous que celle que vous me donnez vous-mesme, et j'ay tousjours jugé plus hardiment des qualitez de l'ame par la parole*
BALZAC (GUEZ DE), Jean-Louis, *Les Premières lettres : t. 1 (1624)*, 1624, 249.

Dans cet exemple, le groupe est en cours de grammaticalisation. Il se trouve derrière le verbe de parole conjugué – juste avant la 'complétive' et le véritable contenu du discours. Nous supposons qu'une fois Mouv, il sera en début de phrase, du fait de l'ellipse de la formule énonciative du type « je vous déclare...que ».

Il peut aussi se placer après un verbe à l'impératif, au cours de sa formation :

(36) *Parlons **d'abord** du vrai-semblable en poésie. Un fait vrai-semblable est un fait possible dans les circonstances où on le fait arriver.*

DUBOS, abbé Jean-Baptiste, *Réflexions critiques sur la poésie et la peinture*, 1733, 237, Partie 1 Section 28.

Ce cas extrêmement répandu correspond à l'unique emploi de « pour commencer » dans (34).

(37) *C'est un sujet traité depuis un trop petit nombre d'années par des personnes d'esprits. D'ailleurs, je crois qu'il faudroit la commencer par une question préliminaire, dont la discussion seroit trop longue. Je voudrois donc examiner **d'abord** le sentiment d'un anglois, homme de beaucoup d'esprit, qui s'ouïtient en reprochant à ses compatriotes le goût que beaucoup d'eux croient avoir pour les opera d'Italie, qu'il est une musique convenable particulièrement à chaque langue, et spécialement propre à chaque nation.*

DUBOS, abbé Jean-Baptiste, *Réflexions critiques sur la poésie et la peinture*, 1733, 469, Partie 1 Section 46.

Comme « déclare » et « parlons » dans (35) et (36), « examiner » dans (37) correspond à un verbe de parole, ou plus exactement de présentation du discours. C'est ce qui fait que « d'abord » se place après lui.

Dans les trois cas que nous venons d'exposer, le groupe se trouve à proximité d'un verbe de parole qui traduit son acheminement vers la grammaticalisation. Le reste du temps, un placement directement après le verbe est plutôt réservé à « d'abord » portant sur le propos, qu'il ait le sens ancien d' « immédiatement » ou celui plus moderne de « pour commencer » comme dans (38).

(38) *Les mots doivent **d'abord** réveiller les idées dont ils ne sont que des signes arbitraires.*
DUBOS, abbé Jean-Baptiste, *Réflexions critiques sur la poésie et la peinture*, 1733, 394,
Partie 1 Section 40.

Nous avons relevé quelques cas où « d'abord » au sens moderne se situe dans une incise :

(39) *Nous parlerons fort au long de ces semeia , quand nous expliquerons comment les anciens écrivoient en notes le chant musical, ou le chant proprement dit, et ce chant qui n'étoit qu'une déclamation. On sera bien plus curieux d' apprendre une autre chose, je veux dire la maniere dont la musique metrique marquoit les temps dans toute sorte de mouvemens du corps. Comment, dira-t-on **d'abord**, les anciens écrivoient-ils en notes les gestes ? Comment s' y prenoient-ils pour marquer chaque mouvement des pieds et des mains, chaque attitude et chaque démarche par une figure particuliere qui désignât distinctement chacun de ces mouvemens ?*

DUBOS, abbé Jean-Baptiste, *Réflexions critiques sur la poésie et la peinture*, 1733, 33, Partie 3 Section 2.

(40) *On ne manqueroit pas même de raisons propres à confirmer cette vision, pour peu qu' on voulût appliquer son imagination à découvrir quelques rapports entre les élémens de la musique et les parties de ce monde. Je le vais faire, et je tirerai de-là mon second exemple. C'est une chose évidente, remarquerai-je **d'abord**, que, s' il y a sept tons dans la musique, il y a aussi sept planètes. En second lieu, je puis supposer que, qui apercevrait la grandeur de ces planètes, et d'autres qualités qui leur appartiennent, trouveroit entre elles une proportion semblable à celle qui doit être entre sept corps sonores qui sont dans l'ordre diatonique.*

CONDILLAC, abbé de , *Traité des systèmes*, 1749, 132, Chapitre 4.

Ces deux incises présentent un verbe de parole conjugué suivi d'un pronom personnel incluant ou désignant le locuteur puis du groupe adverbial. Dans tous ces exemples, le Mouvement n'est pas encore autonome : il ne s'est pas départi des verbes ou périphrases de parole. Sa place est toujours après un verbe.

Une fois la grammaticalisation accomplie, « d'abord » se place en début de phrase ou de proposition :

(41) *Le corps, en tant qu' assemblage et collection, ne peut donc pas être le sujet de la pensée. Diviserons-nous la pensée entre toutes les substances dont il est composé ? **D'abord**, cela ne sera pas possible, quand elle ne sera qu' une perception unique et indivisible : en second lieu, il faudra encore rejeter cette supposition, quand la pensée sera formée d'un certain nombre de perceptions.*

CONDILLAC, abbé de , *Essai sur l'origine des connaissances humaines*, 1746, 6, Partie 1 Section 1 Chapitre 1.

Sa position est plus souple si le groupe a dans son entourage un verbe d'état :

(42) *Mais n' y auroit-il pas un milieu à prendre ? Ne pourroit-on pas trouver dans nos sens une source de vérités, comme une source d' erreurs ; et les distinguer si bien l'une de l'autre, qu'on pût constamment puiser dans la première ? C'est ce qu' il est à propos de rechercher.11/ il est d' **abord** bien certain que rien n' est plus clair et plus distinct que notre perception, quand nous éprouvons quelques sensations. Quoi de plus clair que les perceptions de son et de couleur! Quoi de plus distinct !*

CONDILLAC, abbé de , *Essai sur l'origine des connaissances humaines*, 1746, p. 14, Partie 1 Section 1 Chapitre 2.

Dans (42), il n'est pas sûr qu'il s'agisse d'un Mouv. L'auteur emploie « d'abord » soit pour marquer le début de son chapitre 11, soit pour signifier qu'instinctivement nous suivons nos perceptions. Dans la deuxième possibilité, « d'abord » recouvre l'ancien sens – ce qui est cohérent avec l'emploi d'un verbe d'état (supra deuxième partie 1.1.1).

Bilan du 1.1.:

Nous pouvons donc restreindre les formes des premiers Mouv que nous étudions à :

- . « pour commencer »,
- . « pour commencer par + GN »,
- . « pour commencer à + GN ».

La dernière forme, avec COI, correspond à une variante de la seconde –elle-même étant peut-être en fait une variante détaillée de la première (c'est une hypothèse que nous tâcherons de confirmer ou d'infirmer en II.1.3.). Dans tous les cas, ces trois formes sont nettement distinctes. Quant à « d'abord », il n'existe en Mouv que sous cette forme. Nous n'avons relevé aucune variante morphologique pour ce Mouv, même s'il en existe en français préclassique et classique pour d'autres emplois.

Le groupe organisateur « pour commencer » se place à plus de 95 % en début de phrase ou de proposition. Il n'en est certainement pas moins lié au contexte de gauche (infra deuxième partie 2.2.), mais il est naturellement à l'initiale de nouvelles propositions. « D'abord » est plus souvent en milieu de phrase ou de proposition en début de formation ; une fois Mouv à part entière et autonome, il se place en début de phrase ou de proposition.

1.2. Sémantique et discursivité :

1.2.1. Influence de la préposition initiale sur le sens des marqueurs :

- le cas de « pour commencer (par) » :

Pour certaines prépositions, il y a un sens de base commun à tous les emplois. Pour d'autres, l'interprétation est plus complexe (*à, de, en*), car elles sont *vides, incolores*. La préposition *pour* est-elle également complexe d'un point de vue sémantique ? Nous avons pu voir dans la première partie (1.2.) que la préposition *pour* introduisait le but et qu'elle était attestée en emploi avec un verbe à l'infinitif dans les dictionnaires des XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles. Néanmoins, nous observons que, si certains modalisateurs et Mrés sont recensés parmi les exemples choisis dans les dictionnaires de R.Estienne, J.Nicot, A.Furetière et de l'Académie, les Mouv et Mfin n'y sont pas.

La préposition *pour* associée à un verbe à l'infinitif marque, en français préclassique et classique, le dessein, le motif, le but. D'après Riegel et al, il faut prendre en considération le sens de la préposition et aussi la valeur d'ensemble de la construction prépositionnelle : « La caractérisation des valeurs sémantiques des prépositions relève essentiellement du dictionnaire. Cependant, comme la préposition contribue à l'interprétation sémantique du groupe fonctionnel qu'elle introduit, la question de son sens concerne aussi l'analyse grammaticale. On considérera donc qu'en plus de leur sens fondamentalement relationnel, les prépositions ont une charge sémantique propre qui se combine avec la sémantique des constituants qu'elles mettent en relation » (Riegel et al, 1994). La préposition peut avoir différents sens, selon son emploi ; la préposition additionnée au groupe prend un sens donné. Ainsi, le sème de finalité de « pour », qui se dégage nettement dans les dictionnaires d'époque, est-il prégnant dans les Mouv ?

Au sein des organisateurs textuels, *pour* véhicule implicitement la notion de but ; on pourrait paraphraser l'expression *pour commencer* par *dans le but de commencer, afin de commencer*. Cela dit, le sème de finalité est presque sous-jacent, une fois la grammaticalisation effectuée. Nous pourrions, en effet, considérer *pour commencer* comme un énoncé performatif. Le but est d'annoncer que l'on commence plus que de dire tel point pour commencer :

(43) *c' est une vérité indubitable que je vous prouveray.*

-et moy, dit-il, je vous prouveré le contraire :

" pour commencer donc, je suppose que vous mangiés un mahométan ; vous le convertissés, par conséquent, en vostre substance !

CYRANO DE BERGERAC , *Les Estats et empires de la lune*, 1655, 94

Il s'agit de souligner l'acte énonciatif. Ainsi, les organisateurs textuels ne sont pas si éloignés des groupes modalisateurs.

Nous pouvons peut-être expliquer, par là-même, la relative rareté de ce groupe en français préclassique. Il n'a pas un grand rôle d'organisation. Il sert à souligner une prise de parole. Il est le miroir de l'action entreprise (l'ouverture du discours). Il va de soi, en quelque sorte, et n'a pas vraiment de poids logique. C'est certainement la raison majeure pour laquelle on l'emploie si peu – particulièrement seul.

Avec les extensions, ce groupe prépositionnel peut prendre une valeur plus logique et organisatrice. Nous verrons qu'il y a finalement deux types de Mouv bien différents : les marqueurs d'ouverture, qui ordonnent à proprement parler le discours, et les modalisateurs d'ouverture, qui sont plus énonciatifs.

P.Cadiot compare « pour » et « quant à » : il en ressort que les deux peuvent requérir un effet de liste. Nous reviendrons sur cet aspect presque topicalisateur de « pour » dans « pour commencer par ». Néanmoins, P.Cadiot note une différence importante : « quant à » n'est pas, selon lui, un instrument de gestion du discours, à l'inverse de « pour » qui, avec un effet de série, permet de le structurer (Cadiot, 1991, 216-219).

B. Combettes montre qu'au XVII^{ème} siècle, *pour*, *quant à* et *de* peuvent introduire un marqueur de topicalisation : « dans cette période du français préclassique, on peut considérer que les trois formes *de*, *pour*, *quant à* sont quasiment équivalentes, du moins en ce qui concerne les contraintes morpho-syntaxiques imposées pas le référent » (Combettes, 2003c, 165).

- le cas de « d'abord » :

La préposition « de » appartient à la famille des prépositions incolores : à l'inverse de « sans » ou « chez », elle ne véhicule pas de sème. La préposition « de » a évolué au fil du temps : *de* en latin marque l'éloignement, la séparation, mais signifie aussi souvent *au sujet de* (dans les titres). Sa valeur d'éloignement s'est perdue au fil du temps. Elle la reprendra éventuellement en contexte, à l'instar de la préposition « à » dans les MOD comme « à dire vrai » (supra première partie 1.2.).

Dans le cas de « d'abord » comme Mouv, « de » est peut-être plus une « particule transprépositionnelle » qu'une préposition à part entière : elle ne permet pas de faire le lien entre deux éléments d'une phrase – surtout avec cette position à l'initiale. Elle est figée et forme un tout avec le substantif, malgré la présence de l'apostrophe. J. Cervoni explique en effet que, dans certains emplois, « de » est plus proche d'un article que d'une préposition ; ce changement s'explique, selon lui, par « la perte de la propriété formelle qu'est l'aptitude de la préposition à mettre deux termes en relation » (Cervoni, 1991, 150).

Ainsi, nous ne pouvons pas déduire d'influence sémantique de la préposition sur le Mouv. Il y a quasiment fusion. A la différence de « pour commencer », le substantif suffit au sens du groupe « d'abord ». La présence de cette préposition dans le Mouv peut tout de même se comprendre : elle est employée comme dans « d'après moi ». L'origine du Mouv remonte à l'emploi circonstanciel que l'on peut paraphraser par « d'après un premier abord », « selon un premier abord ».

1.2.2. Cotexte et discursivité :

Outre la préposition, le cotexte peut aussi nous éclairer quant au sens des groupes qui ouvrent. Certaines des sous-parties qui suivent peuvent concerner les cas de « pour commencer (par) » et « d'abord ». Nous précisons au cas par cas.

1.2.2.1. « Pour commencer (par) » accompagné d'une conjonction de coordination :

Le groupe d'ouverture du discours est sujet aux extensions. En effet, *pour commencer* est souvent suivi de la préposition *par* puis d'un groupe nominal. Il perd alors de sa valeur performative pour gagner en logique. Soit les deux exemples (44) et (45) :

(44) *Et pour commencer, je diray, Hylas, que toutes les raisons que tu allegues [...] te sont toutefois accordées pour bonnes.*

URFE, Honoré d', *L'Astrée*, t.1, 1^{ère} partie, livres 1 à 12, 1612, 264, livre 7.

(28) *Pour commencer donc par le genre, ce mot philosophie signifie amour ou désir de sagesse.*

DUPLEIX, Scipion, *La Logique ou l'Art de discourir et raisonner*, 1607, 35, Livre I, chapitre 4.

Ces deux exemples, construits autour du même groupe, sont pourtant bien différents. Dans (44), le Mouv est davantage énonciatif qu'organisateur. Il s'agit de récit à la première personne ; *pour commencer* n'est pas complété. Il constitue lui-même une sorte de complément de but du verbe « dire ». Son utilisation est plus ornementale que nécessaire. En revanche, dans (28), le Mouv marque bien l'organisation textuelle : il est question de plusieurs domaines de réflexion, dont « le genre », par lequel l'énonciateur commence. Il ne s'agit pas seulement d'ouvrir le discours. Il s'agit également de l'organiser. D'ailleurs, la présence de la conjonction de coordination *donc* n'est pas anodine : elle vient renforcer le caractère logique – presque rhétorique – de cet emploi. Sur 32 occurrences de « pour commencer + par + groupe nominal », 3 comportent « donc » en leur sein même, juste avant « par ».

Cette proportion peut paraître minime, sauf si l'on comptabilise les autres conjonctions qui peuvent directement précéder le Mouv. Parmi les 32 occurrences de « pour commencer + par + groupe nominal », de 1550 à 1750, on a relevé au total :

- 5 conjonctions de coordination « car » ;
- 5 conjonctions de coordination « et » ;
- 3 conjonctions de coordination « donc ».

A ce chiffre déjà important s'ajoutent deux tournures explicatives sémantiquement assimilables à ces conjonctions de coordination : « c'est pourquoi ».

Dans presque 50% des cas où « pour commencer par » est Mouv, il est accompagné par une conjonction de coordination à valeur logique. On pourrait presque parler d'habitude linguistique (particulièrement dans la première moitié de notre corpus). Elle peut s'expliquer par le lien au contexte de gauche. Les exemples suivants corroborent cette supposition.

(45) *Cela estant, la premiere chose que nous devons faire, c' est d' examiner en quoy consiste la liberté, la fortune, et le destin, afin que de là on puisse voir comment la fortune, et la liberté ou repugnent, ou se peuvent accorder avec le destin. Pour commencer donc par la liberté , il est evident qu' on n'entend pas icy precisement celle qui estant opposée à la servitude, regarde proprement le corps, et est définie une puissance de vivre comme l' on veut* BERNIER, François, *Abrégé de la philosophie de Gassendi*, 1684, p. 594, Livre 3 Chapitre 1.

Dans cet exemple, l'auteur énumère les points dont il veut traiter (*la liberté, la fortune et le destin*). Puis, il utilise un Mouv pour introduire le premier de ces sujets. Le contexte de gauche motive ici directement l'emploi du Mouv.

Nous pouvons nous demander si le Mouv n'est pas plus lié au contexte de gauche lorsqu'il a une valeur organisatrice (« pour commencer par + complément »). L'exemple suivant tend à prouver le contraire :

(46) *Mais, ô sage nymphe, j'essayeray, en vous disant la verité, de vous faire entendre que Palemon sçait aimer, et que c'est sans raison que Doris a creu le contraire. Et pour commencer, et ne point user de longs discours, elle advoue que je l' ay aimée et qu' elle m'a aimé, mais que me reproche-t' elle pour avoir sujet de rompre ceste amitié ?* URFÉ, Honoré d', *L'Astrée : t. 2 : 2ème partie : livres 1 à 12*, 1610, p. 365, Livre 9.

L'auteur annonce son but dans le contexte de gauche ; l'introduction du Mouv permet de souligner que la démonstration prévue va débiter. Notons que le Mouv est très énonciatif, en lien avec « en vous disant la vérité » et « ne point user de long discours ». H.d'Urfé associe les notions propres aux MOD, Mouv et Mrés. Néanmoins, la différence avec « pour commencer par » est à noter : il n'y a pas de liste de topiques. Le locuteur ne sélectionne pas dans un ensemble un premier point à aborder.

« Pour commencer » et « pour commencer par » ne sont pas employés tout à fait dans les mêmes cas : « pour commencer » est plus énonciatif et correspond à l'usage des modalisateurs. Dans le récit d'H.d'Urfé, le locuteur veut surtout faire comprendre à son destinataire que le discours va commencer d'emblée et sera efficace. C'est un but rhétorique. « Pour commencer par » est plus pragmatique ; son emploi est purement logique et organisateur ; il fonctionne comme un marqueur de topicalisation. Le groupe *pour commencer par* implique en effet un choix, une proposition, un ordre : « je commence par cela, mais j'aurais pu commencer par ceci », semble nous avertir l'auteur. Ce choix engendre subjectivité, nuance, et donc modalisation. Selon le cas, on aura un aveu d'incertitude (*je croy que, il semble que*), ou l'inverse – c'est-à-dire une affirmation visant à gommer la subjectivité (*il est vray que, il est sûr que*). Ce fonctionnement peut être rapproché de celui des marqueurs de topicalisation, du type « quant à x, il est vrai que... », ou « en ce qui concerne x, il semble que... », qui ont été étudiés en français moderne. Ainsi, « pour commencer par » est à différencier de « pour commencer », en ce qu'il a presque un rôle de topicalisateur. D'ailleurs, le « rôle topicalisant ou non topicalisant des adverbiaux soulève un débat important » (Sarda, 2005, 62), et « pour commencer par » fonctionne comme les adverbiaux cadratifs.

Au vu de ces différences, nous avons choisi de donner deux dénominations distinctes à « pour commencer » et « pour commencer par » : le premier est un modalisateur d'ouverture ; le second un marqueur d'ouverture, un OT à part entière.

Le Mouv n'a pas nécessairement besoin d'être accompagné par une conjonction logique pour avoir partie liée avec le contexte de gauche :

(47) *Ceci est trop public pour passer pour calomnie ou être revoqué en doute ; les quinze cens millions de rente constamment éclipsés, les terres en friche, plus de la moitié des vignes du royaume arrachées, pendant que les trois quarts des peuples ne boivent que de l'eau, arrêtent la grande vocation que les intéressez pourroient avoir à nier des faits aussi certains, et dont on leur est uniquement redevable ; et voici comme cela est arrivé. C'est par le moi des traitans, trop peu d'attention à la repartition des tailles, et trop au commerce des bleds dont il falloit absolument laisser l'économie à la nature, comme par tout ailleurs. Il convient de faire un court détail de ces trois causes, et l'on verra que ce n'est pas sans raison qu'on maintient qu'ils ont fait plus de destruction dans la France que jamais les plus grands ennemis, et même tous les fleaux de Dieu dans leur plus grande violence : le ravage de ces manières aiant regagné par leur durée depuis 1660 ce qui pourroit paroître de plus violent dans ces marques extraordinaires de la colère du ciel. **Pour commencer par** les tailles, dont on ne dira que peu de chose, parce qu'on en a assez parlé dans le livre intitulé le détail de la France, auquel ceux qui sont curieux d'en apprendre parfaitement l'anatomie, pourront avoir recours, et dont ce qu'on va toucher ne sera qu'un abrégé*

BOISGUILBERT, Pierre de, *Le Détail de la France sous le règne présent*, 1695, p.24, Chapitre 5.

Dans ce cas, le Mouv est autonome, d'un point de vue formel. Aucun lien logique ne l'accompagne. Mais il est là encore directement appelé par le contexte de gauche. Ce qui est intéressant, et différent, c'est que l'auteur ne commence pas par la première des causes

annoncées – et il explique pourquoi, dans le contexte de droite cette fois-ci : il débute par ce dont il va traiter le plus rapidement (puisque le sujet est déjà détaillé dans un autre livre). P.de Boisguilbert suit donc aussi une logique spécifique.

Nous n'avons pas trouvé d'exemple où le Mouv intervienne sans aucun lien avec le contexte de gauche.

1.2.2.2. « Pour commencer » et « d'abord » en marqueurs d'organisation :

- « **pour commencer** » :

(48) *Pour commencer donc apres avoir fait cette espece d'exorde, il faut remarquer avant toutes choses*

BERNIER, François, *Abrégé de la philosophie de Gassendi*, 1684, 292, Livre I, Chapitre 16.

Le complément circonstanciel permet d'insister sur la logique du discours. Certains compléments sont encore plus marqués sémantiquement, et peuvent, de surcroît, précéder un autre outil logique :

(49) *Pour commencer avec ordre, je vous dirai, premièrement, que vos craintes sont extravagantes.*

CRÉBILLON, fils , *Lettres de la marquise de M. au comte de R.*, 1732, 434.

Dans cet exemple, non seulement le groupe organisateur est accompagné d'un complément circonstanciel de manière qui vient renforcer son sens, mais encore il se voit aidé dans sa tâche par l'adverbe *premièrement*. Ce n'est d'ailleurs pas le seul cas où les organisateurs textuels sont doublés d'un adverbe.

« Pour commencer » est souvent associé à un adverbe ou une locution adverbiale :

(3) *Pour commencer maintenant à dire quelque chose des nuës, il est bon de voir de quelle maniere Lucrece en parle, et comme il en attribue la generation aux exhalaisons qui sortent de la mer, et de la terre, des fleuves, des lacs, des marais, etc*

BERNIER, François, *Abrégé de la philosophie de Gassendi*, 1684, 194, Livre 2, Chapitre 2.

La notion d'ordre et d'inchoativité est renforcée par *maintenant*. Cet écho sémantique n'est pas un cas isolé :

(50) *Or sus, pour commencer, tout d'abord je conclus*

Que la meilleure pièce est où l'on rit le plus.

LA CHAUSSEE, Pierre Claude Nivelles de, *La Fausse antipathie*, 1734.

Le sens du groupe *pour commencer* est renforcé par la locution adverbiale *tout d'abord* qui est elle aussi un Mouv.

D'un point de vue discursif, l'énonciateur insiste sur la structure et l'organisation de son discours. Le Mouv n'était-il pas suffisant pour exprimer le dessein de l'énonciateur ? Peut-être pas, à cause de sa grammaticalisation encore inachevée (infra deuxième partie 1.3.). Les Mouv subissent l'influence du contexte de transition : ils ne sont pas encore utilisés systématiquement en autonomie.

- « **D'abord** » :

(51) *Ainsi la sévérité de la morale chrétienne et l'obscurité mystérieuse de la doctrine sont deux moyens en la main de Dieu, pour éclairer l'esprit sans enfler le coeur, et pour remplir le coeur sans flater les passions qui corrompent l'esprit. Ce qui montre **d'abord** non seulement que la religion chrétienne a un caractère divin, puis qu'elle seule enferme la véritable manière de corriger et de régler l'homme ; mais encore, que ce qui choque le plus les incrédules dans le christianisme, savoir la sévérité de la morale et la difficulté des mystères, est précisément ce qui est le plus dans le conseil de Dieu, et le plus propre à la sanctification de l'homme, qui est la grande fin de la religion chrétienne. Voilà en-effet les deux parties essentielles et importantes de la religion ; la morale et le mystère : l'un qui regarde la foi, et l'autre qui est la règle de ce que Dieu veut que nous fassions pour parvenir à la vie.*

ABBADIE, Jacques, *Traité de la vérité de la religion chrétienne* : vol. 2, 1684, 311, Section 3 Tableau 7.

Cet exemple illustre nettement le caractère hiérarchisant de « d'abord », accompagné de « mais encore ». L'auteur présente deux items dans un ordre voulu, puis les reprend dans une forme de conclusion partielle. L'adverbe a vraiment le rôle d'organisateur textuel. Un rapport de hiérarchisation et de gradation intervient entre les deux démonstrations. « En effet, sur les opérations de caractère purement organisationnel, peuvent se greffer des relations argumentatives d'étayage s'établissant entre le segment amorce et les items de la série, ou, dans le cas des séries binaires, des rapports sémantiques d'opposition, de concession, de hiérarchisation ou conséquence entre leurs items. Les marques de ces relations sémantiques ou argumentatives peuvent alors endosser également un rôle d'organiseurs discursifs » (Jackiewicz, 2005, 107).

L'organisation peut être plus nettement marquée encore :

(52) *Dans cette veüe nous ferons trois choses. I/ nous considérerons **d'abord** la première écorce de la religion chrétienne, s'il m'est permis de parler ainsi ; examinant toutes les preuves qui sont prises du témoignage extérieur que les premiers chrétiens lui ont rendu ; considérant leur bon sens, leurs lumières, leurs préjugés, la situation de leur esprit, leur martyre, les motifs de ce martyre, etc.*

ABBADIE, Jacques, *Traité de la vérité de la religion chrétienne* : vol. 2, 1684, 4, Section 1.

Dans (52), « d'abord » est relié directement au contexte de gauche. En effet, l'auteur annonce qu'il va prendre en compte trois points ; s'ensuit le Mouv (en formation), renforcé dans son sème par le groupe nominal « la première » et le chiffre en caractères romains. Un peu plus tard, « d'abord » peut fonctionner en série, avec « ensuite » :

(53) *On parlera **d'abord** des aydes, et ensuite des doüanes sur les sorties.*

BOISGUILBERT, Pierre de, *Le Détail de la France sous le règne présent*, 1695, 36, Partie 2 Chapitre 9.

Ici, P.de Boisguilbert pose clairement le plan de son discours. Il fixe les bornes discursives des sujets respectifs (les « aydes » et les « douanes ») qui vont être abordés. Même quand « d'abord » n'est pas Mouv, il peut faire partie d'une structure figurant l'ordre :

(54) *Un des prêtres exposoit **d'abord** les règles générales des mœurs, dont il faisoit ensuite l'application à des cas ou à des exemples convenables à la condition de l'aspirant. Après*

quoi d' autres prêtres proposoient des difficultés qui étoient résolues par le premier : l'aspirant n' y parloit point.

TERRASSON, abbé Jean, *Sethos, histoire, ou Vie tirée des monumens anecdotes de l'ancienne Égypte, traduite d'un ancien manuscrit grec*, 1731, 252, Livre 3.

(55) *Venez donc, vous tous, accourez à ce spectacle de la foi ; venez, et voyez d' **abord** le martyr intérieur de Thérèse ; puis admirez tout ce qu' elle a fait dès qu' elle est morte à elle-même.*

FÉNELON, *Sermons et entretiens sur divers sujets*, 1706, 246.

(56) *Ils prouveront une telle chose dans la première partie de leur discours, cette autre dans la seconde partie, et cette autre encore dans la troisième ; ainsi vous serez convaincu d' **abord** d'une certaine vérité et c'est leur premier point, d'une autre vérité et c'est leur second point, et puis d'une troisième vérité et c'est leur troisième point*

LA BRUYÈRE, Jean de, *Les Caractères*, 1696, 559, XV.

Le même auteur utilise « d'abord » dans le même type d'ensemble, avec un verbe de parole. Le Mouv est en cours de formation :

(57) *et sans faire une plus longue préface, je parlerai d' **abord** de la dissimulation, je définirai ce vice, je dirai ce que c'est qu'un homme dissimulé, je décrirai ses moeurs, et je traiterai ensuite des autres passions,*

LA BRUYÈRE, Jean de, *Les Caractères de Théophraste [trad.]*, 1696, 78

Un peu plus tard, on rencontre « d'abord » employé en tant que Mouv, sans verbe de parole :

(58) *Il examine les discours d' Homere tres methodiquement, 1. Comment ils sont amenez. 2. Comment ils sont placez. 3. Comment ils sont conçûs. D' **abord** la maniere dont Homere les amene, luy paroist... etc. Voilà bien des erreurs et des ignorances entassées. Premièrement cette maniere, que M. De La M. Trouve si languissante et si uniforme, est encore celle des escrivains sacrez ; et il ne faut qu' ouvrir la bible pour en trouver des exemples. En second lieu, Homere avoit non seulement des termes équivalents à ceux-cy, dit-il, respond-il, reprend Agamemnon, mais encore de plus courts. Il ne s' en est pas servi parce qu' ils ne font pas assez graves pour le poëme epique. En troisième lieu, on sent si peu le besoin qu' en a l' Iliade, [...]*

DACIER, Mme, *Des causes de la corruption du goust*, 1714, 178

Le Mouv est, dans ce cas, nettement relié à la notion d'ordre : on le voit par la présence des chiffres, de l'adverbe « premièrement », qui le reprend et le soutient (il est alors tout juste grammaticalisé), des groupes adverbiaux « en second lieu » et « en troisième lieu » qui permettent de créer une suite avec lui.

Dans (59), on voit clairement que l'auteur a recours à « d'abord » pour prévenir de l'ordre que va prendre son discours, et qu'il commence ensuite son paragraphe logiquement par le premier point qu'il a annoncé.

(59) *Pour entrer dans cette discussion avec quelque ordre, je regarde d' **abord** la maniere dont Homere amene et lie les discours de ses acteurs ; ensuite, si ces discours sont bien à leur place, et enfin, si ceux qui sont à leur place, sont conçûs comme ils doivent l' être. La maniere*

dont Homere amene et lie les discours, est si languissante et si uniforme, qu' elle nuit souvent à l' effet des discours mêmes.

LA MOTTE, Antoine Houdar de, *Discours sur Homère*, 1714, 55.

« D'abord », « ensuite » et « enfin » complètent le verbe « regarde ». Chaque adverbe dénote un point qui va être abordé. La phrase « La maniere dont Homere amene et lie les discours, est si languissante et si uniforme, qu' elle nuit souvent à l' effet des discours mêmes » correspond au développement de l'idée amorcée par « je regarde **d'abord** la maniere dont Homere amene et lie les discours de ses acteurs ». D'ailleurs, hormis la disparition de « d'abord », le début de la phrase constitue une répétition à l'identique de la première proposition. L'auteur procède bien « avec quelque ordre ». Aucun doute n'est possible sur le rôle de « d'abord » qui ouvre une série linéaire. La portée cadrative du Mouvement s'arrête à « ensuite ». Otons le deuxième adverbe :

(59b) (?) *Pour entrer dans cette discussion avec quelque ordre, je regarde **d'abord** la maniere dont Homere amene et lie les discours de ses acteurs ; si ces discours sont bien à leur place, et enfin, si ceux qui sont à leur place, sont conçûs comme ils doivent l' être. La maniere dont Homere amene et lie les discours, est si languissante et si uniforme, qu' elle nuit souvent à l' effet des discours mêmes.*

La suppression est plus acceptable avec l'ajout d'une conjonction de coordination :

(59c) *Pour entrer dans cette discussion avec quelque ordre, je regarde **d'abord** la maniere dont Homere amene et lie les discours de ses acteurs ; **et** si ces discours sont bien à leur place, et enfin, si ceux qui sont à leur place, sont conçûs comme ils doivent l' être. La maniere dont Homere amene et lie les discours, est si languissante et si uniforme, qu' elle nuit souvent à l' effet des discours mêmes.*

Dans ce cas, la portée cadrative de « d'abord » s'étend jusqu'au mot « place ». Peut-être parce que sa grammaticalisation n'est pas achevée et qu'il n'est pas ici en position détachée, « d'abord » a besoin de bornes pour délimiter sa portée cadrative (bornes que lui offre la sériation).

Les auteurs ne placent pas forcément « d'abord » au début d'un paragraphe. Comme marqueur, il peut être anticipé, c'est-à-dire placé dans une sorte d'annonce de plan. Le rapport au contexte de droite est ainsi très important dans le cas de « d'abord » :

(60) *Vengeons nous de la fortune, nous autres malheureux, à tout le moins par ce petit mot de verité ; et disons **d'abord**, pour fondement de ce que nous dirons en suite, que quelque peu borné que soit son pouvoir, que quelque vaste que soit son empire, nous devons avoir cette consolation, qu' il y a beaucoup de choses qui luy sont impossibles, et beaucoup d' autres qui ne sont pas de sa jurisdiction.*

BALZAC (GUEZ DE), Jean-Louis, *Dissertations politiques*, 1654, 492.

L'auteur utilise « d'abord » (pas encore grammaticalisé) et précise sa fonction sur le reste du discours. Plus exactement, la proposition prépositionnelle « pour fondement de ce que nous dirons ensuite » explique l'ordre annoncé par « d'abord ». C'est aussi en quelque sorte une forme de plan.

Dans tous les cas, en tant qu'OT, même en formation, « d'abord » est très souvent suivi de près par « ensuite ». En voici quelques exemples supplémentaires :

(61) *Il doit y avoir partout un enchaînement de preuves ; il faut que la première prépare à la seconde, et que la seconde soutienne la première. On doit d'abord montrer en gros tout un sujet, et prévenir favorablement l'auditeur par un début modeste et insinuant, par un air de probité et de candeur. Ensuite on établit les principes ; puis on pose les faits d'une manière simple, claire et sensible, appuyant sur les circonstances dont on devra se servir bientôt après.* FÉNELON, *Dialogues sur l'éloquence en général et sur celle de la chaire en particulier*, 1715, 204.

(62) *Pardonnez moi, monsieur " répondit l'auteur : " voici comment je m'y prendrai. Je prouverai d'abord, que, dans les premiers gouvernemens des corses, les batards pouvoient succéder à la couronne. Ensuite, je ferai voïager en Allemagne un des anciens princes de Corse*

ARGENS, Jean-Baptiste d', *Lettres juives ou Correspondance philosophique, historique et critique* : t. 2 - t. 6, 1738, 177, Lettre 60.

Un peu plus rarement, « puis » prend le relais et remplace « ensuite », jouant le même rôle dans cet effet de suite qui peut s'achever par « enfin » comme dans l'exemple suivant :

(63) *Pour traiter avec quelque ordre ce qui regarde les sièges, je dirai d'abord un mot de la manière dont étoient faites les fortifications des anciens : puis je donnerai quelque idée des principales machines de guerre dont ils se servoient dans les sièges : enfin je passerai à l'attaque et à la défense des places.*

ROLLIN, Charles, *Histoire ancienne des Égyptiens* : t. 5, 1738, 820.

Cette notion d'ordre vient peut-être du fait que « d'abord », par son sens premier, a pu être assimilé quasiment à un adjectif numéral, d'un point de vue sémantique. Nous en avons la trace dans des exemples de ce type :

(64) *Nous avons la danse, d'abord. Ensuite la musique... Et la danse est le troisième, voilà mon compte.*

AUTREAU, Jean-Jacques, *Le Naufrage au Port-à-l'Anglais ou les Nouvelles débarquées*, 1723, 384.

Cet exemple illustre les « trois propriétés de base que vérifient les éléments d'une série : être disjoints, être équivalents et être ordonnés » (Jackiewicz, 2005, 104). M.Charolles et D.Vigier notent « la propension naturelle des adverbiaux potentiellement cadratifs à étendre leur influence au-delà de leur phrase d'accueil » (Charolles et al, 2005, 27). Nous considérons que « d'abord » appartient à cette catégorie. Son fonctionnement en série linéaire structure le cadre du discours.

1.2.2.3. « Pour commencer (par) » et « d'abord » proches d'une formule énonciative :

- « Pour commencer (par) » :

(65) *Pour commencer par la créance commune, il est vray, que les anciens peres de l'eglise ont toujours défendu le theatre aux chretiens, et cela pour deux raisons.*

AUBIGNAC, abbé d' , *La Pratique du théâtre*, 1657, 387.

Dans cet exemple, l'organisateur textuel se double d'une formule que l'on peut rapprocher, sinon par la forme, du moins par le sens, des groupes modalisateurs de l'énonciation : *il est vray que* joue le rôle de *pour dire vray*. Et ce phénomène n'est pas unique :

(66) *C'est pourquoy **pour commencer par** la deposition de Thevet, il est vray qu'apres nous l'avoir crayonné [...] il rejette hardiment la cause de tous ses voyages et peregrinations sur ce qu'il ne pouvoit demeurer long-temps en un endroit sans y faire quelque tour de son mestier.*

NAUDÉ, Gabriel, *Apologie pour tous les grands hommes qui ont esté accusez de magie*, 1669, 304, Chapitre 15.

(67) *Car **pour commencer par** ceux qui sont le moins chargez [...], je croy que le plus ancien soupçonné, quoy que bien legerement d'un tel crime, a esté Leon III.*
idem, 394, Chapitre 19.

Contrairement à « pour commencer par » qui sous-tend une organisation évoquée dans le contexte antérieur, la formule « pour commencer » se suffit à elle-même et peut équivaloir à un modalisateur sans expression énonciative à ses côtés. Ainsi, le cas suivant est intéressant car deux hypothèses sont possibles :

(68) *Il me respondit alors tres-froidement : si vous sçavez aussi bien guerir que reconnoistre mon mal, j'advoueray que vous estes un tres-bon medecin. -il m' est plus aisé, luy respondis-je, de le guerir, qu' il ne m' a esté de le reconnoistre, parce que l' ame est difficilement decouverte quand elle veut, et ç' a esté par hasard que j' ay tiré cette cognoissance de vos paroles, au lieu qu' à vostre guerison la raison et la verité m'aideront. Et **pour commencer**, dites-moy, Alcidon, à quoy avez-vous recogneu que je ne vous aimois plus? N' est-ce point aux responses que j' ay faites au roy, et que j' ai souffert d' estre vue et recherchée de luy?*
URFE, Honoré d', *L'Astrée : t.3 : 3^{ème} partie : livres 1 à 12*, 1631.

Le groupe « pour commencer » est précédé de la conjonction de coordination « et ». Il est relié sémantiquement au contexte de gauche, puisque le but du dialogue va être de guérir Alcidon de son mal d'amour. Mais s'agit-il vraiment d'un Mouv ? D'une part, nous pourrions répondre par l'affirmative : c'est Alcidon qui va commencer par aborder tel point, engagé par l'énonciateur. D'autre part, nous pourrions répondre par la négative : c'est le locuteur qui va commencer à 'guérir' Alcidon. Dans la première des hypothèses, le groupe « pour commencer » est un Mouv ; il porte sur l'ordre du discours, la manière dont il va être engagé. Dans la seconde hypothèse, le groupe « pour commencer » est un circonstanciel de but, que l'on pourrait traduire en français moderne par : « pour commencer à vous soigner, je vous demanderai de me dire », ou plus précisément : « pour que je commence à vous soigner, dites-moy, Alcidon, à quoy avez-vous recogneu que je ne vous aimois plus ? ».

L'ambiguïté de cet exemple provient certainement de la distribution de l'énonciation : quel est le sujet parlant sous-entendu dans le groupe « pour commencer » ? En général, le Mouv se rapporte à l'énonciateur lui-même. Mais ici, du fait du dialogue et de la modalité interrogative indirecte « dites-moi », le Mouv aurait pour sujet celui qui doit répondre à la question.

Ainsi, dans ce cas précis, si le sujet implicite du verbe à l'infinitif est l'énonciateur, « pour commencer » n'est pas un Mouv. Au contraire, si le sujet implicite du verbe à l'infinitif n'est pas l'énonciateur, « pour commencer » est un Mouv. Il correspond à l'emploi moderne de « franchement » et permet une ouverture de la question à venir. Cet emploi se rapproche beaucoup de celui des MOD étudiés en première partie.

- « d'abord » :

« D'abord » aussi se rapproche parfois d'un modalisateur. Le Père Bourladoue et A. Arnauld, dans les deux exemples suivants, donnent une dimension rhétorique à « d'abord » :

(69) *Et pour ne pas perdre de temps dans une matière si importante, je dis, en vous proposant d'abord mon dessein, que l'amour de Dieu doit être un amour de préférence, un amour de plénitude et un amour de perfection. Premièrement, un amour[...]*

BOURDALOUE, Le Père, *Sermons pour tous les jours de Carême*, 1692, 99.

(70) *Et pour ne point perdre de temps, j'avoüe d'abord, que je ne comprends pas ce que vous prétendez prouver par vostre allegation de Saint Paul comme si toute la preparation, que cet apostre demande pour manger le corps du seigneur, estoit renfermée dans la seule confession* ARNAULD, Antoine, *De la Fréquente Communion où les Sentimens des Pères, des Papes et des Conciles, touchant l'usage des sacremens de Pénitence et d'Eucharistie, sont fidèlement exposez... par M. Antoine Arnauld...*, 1643, 221, Partie 2 chapitre 2.

En effet, dans ces exemples, les auteurs relient la notion de commencement à celle de résumé – fait que nous avons pu observer avec « pour commencer ». Cela dit, ce sont les seuls exemples de ce type que nous ayons relevés ; il font figure d'exceptions. « Pour commencer » a le monopole dans le domaine du modalisateur d'ouverture.

Bilan du 1.2. :

Le sème initial du Mouv est la finalité, sous l'influence de la préposition « pour » qui, suivie d'un verbe à l'infinitif, marque le dessein, en français préclassique et classique. Toutefois, l'influence du cotexte et les emplois du Mouv « pour commencer » lui donnent une orientation discursive particulière : il marque le désir de souligner la prise de parole plutôt que de l'organiser et constitue une marque inchoative. Le Mouv est le plus souvent accompagné, tout particulièrement lorsqu'il est expansé, de la conjonction *donc* ou de la conjonction *et*. Il est toujours fortement lié, d'un point de vue sémantique, au contexte de gauche.

La présence de groupes circonstanciels et/ou d'adverbes de logique peut laisser penser que la charge rhétorique des Mouv ne se suffit pas à elle-même. Ce manque de force rhétorique peut aussi aider à expliquer le peu de variété formelle des Mouv. Leur emploi est parfois plus énonciatif que rhétorique. Et leur charge énonciative est moins forte que celle des modalisateurs – d'où leur quantité moindre.

En réalité, nous pouvons distinguer deux sortes de Mouv : « pour commencer » et « pour commencer par ». L'un n'est pas le pendant de l'autre. Nous appelons la première forme, dont la charge est plus énonciative, modalisateur d'ouverture, et la seconde, qui a davantage un rôle d'organisation du discours et se rapproche des topicalisateurs, marqueur d'ouverture.

« D'abord » est très nettement un OT. Son emploi est rationnel, logique. On le classe parmi les MIL ou marqueurs d'intégration linéaire (Jackiewicz, 2005, 98). Il recouvre un rôle structurant, et a fort à lier avec le contexte – aussi bien de gauche que de droite : tantôt l'auteur

annonce ce dont il va parler et place ensuite « d'abord » en Mouv pour fixer le premier point de son discours ; tantôt il se sert de « d'abord » dans l'annonce de son plan et reprend dans le contexte de droite ce que le Mouv en formation a permis de préparer. Son utilisation comme marqueur très logique fait que « d'abord » n'est pas du tout employé par certains auteurs préclassiques ou classiques dont les ouvrages sont plus narratifs. C'est le cas, par exemple, de A-R.Lesage, C.Perrault et Rétif de la Bretonne.

1.3. Diachronie :

La grammaticalisation est un changement complexe, dynamique et unidirectionnel par lequel des constructions syntaxiques changent de statut. Est-ce le cas des Mouv ? Nous traiterons dans certaines sous-parties le cas de « pour commencer » et celui de « d'abord ». D'autres ne concernent que l'un ou l'autre des Mouv étudiés.

1.3.1. Un contexte favorable à la grammaticalisation :

1.3.1.1. Un contexte non marqué :

Les Mouv apparaissent dans un contexte non marqué, comme le prouvent les trois points suivants :

- Ils ne portent pas sur l'énoncé et ont une fonction adjacente, comme on peut le voir dans l'exemple suivant :

(46) *Mais, ô sage nymphe, j' essayeray, en vous disant la verité, de vous faire entendre que Palemon sçait aimer, et que c' est sans raison que Doris a creu le contraire. Et **pour commencer**, et ne point user de longs discours, elle advoue que je l' ay aimée et qu' elle m' a aimé, mais que me reproche-t' elle pour avoir sujet de rompre ceste amitié ?*

URFÉ, Honoré d', *L'Astrée : t. 2 : 2ème partie : livres 1 à 12*, 1610, p. 365, Livre 9.

Le sujet de la proposition principale (ou plus exactement des deux propositions indépendantes) de cette phrase est «elle », tandis que le sujet (implicite du fait de la prédication) du verbe à l'infinitif est « je » - c'est-à-dire le sujet de la phrase précédente. Nous remarquons donc une sorte de distortion par rapport au sujet phrastique, dans cet exemple. Il est comme posé en marge de la phrase, presque indépendant. Il n'y a pas coréférence entre le Mouv et le contexte de droite. En revanche, il y a un lien entre le contexte de droite et celui de gauche, et le liant est le Mouv (en français moderne, on pourrait lui substituer la ponctuation « : », mais elle ne transparaîtrait pas à l'oral).

Les Mouv, toujours en position initiale, sont des constructions détachées. Leur place en zone initiale ne leur confère pas une fonction sujet mais une fonction adjacente ; ils jouent le rôle d'intermédiaire entre le contexte de gauche et celui de droite.

• Ce ne sont pas des éléments topicalisés, dans le cas de « pour commencer » ; leur fonction communicative opère plutôt sur le dire que sur le dit.

(9) *Mais il ne suffit avoir montré par vives raisons la femme naturellement de plus grand esprit et jugement que l'homme, si je ne la preuve aussi spirituellement égale à luy, et autant ou plus capable de savoir, ainsi que j'ay entrepris. Et pour commencer, je ne say quelle différence faire, outre la forme du corps, entre l'homme et la beste brute, laquelle, aussi bien que luy, participe de tous les quatre elemens, ayant estre, vie et sentiment, et le corps composé de mesme chose que le sien, si ce n'est qu'il a d'avantage et plus que la brute, celle âme qui est faicte à l'image et semblance du Seigneur Dieu, et que nous appellons raisonnable, pour-autant qu'en sa simplicité, et sans aucune composition de corps, elle est la mesme raison, et si, contient en soy la vie et le sentiment.*

DE TAILLEMONT, Claude, *Discours des Champs faëz. A l'honneur, et exaltation de l'Amour et des Dames*, 1553, 123.

Le sujet abordé par C.De Taillemont dans cet exemple est la supériorité des femmes par rapport aux hommes dans certains domaines. Ce n'est pas sur cela que porte le Mouv. Là encore, il provient directement du contexte de gauche. Soit une extension possible de ce Mouv :

(46b) *Et pour commencer à prouver que la femme est aussi spirituellement égale à l'homme, et autant ou plus capable de savoir,*

Le Mouv, dans cet exemple commun, porte sur l'intention énonciative du propos. Il n'est pas topicalisé.

En revanche, « pour commencer par » introduit un groupe nominal topicalisé et s'apparente à un marqueur de topicalisation (supra deuxième partie 1.2.).

• Ils interviennent majoritairement dans une construction non marquée. Les phrases où l'on peut les observer sont presque toutes déclaratives. En effet, moins d'un cinquième des Mouv que nous avons recensés se trouve à l'initiale d'une phrase interrogative du type :

(71) *Je sais ce qu'il faut à tous deux ; et vous n'aurez ni l'un ni l'autre aucun lieu de vous plaindre de tout ce que je prétends faire. Et pour commencer par un bout : avez-vous vu, dites-moi, une jeune personne appelée Mariane, qui ne loge pas loin d'ici ?*

MOLIÈRE, *L'Avare*, 1669, p. 77.

Or, les deux points séparent le Mouv du reste ; il est bien dans un contexte déclaratif, même si l'idée de commencement se rapporte à la question qui suit. La non coréférence avec le contexte de droite est là aussi très claire, non seulement avec la différence des sujets, mais encore avec la différence des modalités. Ainsi, même au sein d'une phrase interrogative, le Mouv, du fait de sa position en zone initiale et de sa condition de construction détachée, reste dans une modalité déclarative, non marquée.

Si l'hypothèse de C.Marchello-Nizia selon laquelle la grammaticalisation se déroule en contexte non marqué est vérifiée, alors les Mouv sont dans un contexte favorable à ce type de changement linguistique (Marchello-Nizia, 2006, 262).

1.3.1.2. Le contexte de transition :

Ce contexte, c'est aussi celui de l'essor des ouvrages rhétoriques. Ce type d'écriture nécessite de l'organisation et de la rigueur, ainsi que des commentaires autour du discours. Dans les essais notamment, il y a un registre didactique qui inclut une logique et la prise en compte ferme du destinataire qu'il faut convaincre ou persuader. Le XVI^{ème} siècle est également l'âge des grands voyages et des découvertes : les récits et rapports sont nombreux ; les événements y sont datés et relatés dans l'ordre. Les hommes s'ouvrent sur l'univers, l'observent, le commentent dans des écrits théoriques et rhétoriques.

Cet essor générique engendre un renouvellement linguistique qu'il serait intéressant d'étudier mais qui dépasse le cadre de cette thèse. La langue s'adapte à ce que l'on veut dire et à la manière dont on veut le dire. C'est dans ce cadre que les Mouv font leur apparition.

- « pour commencer » :

Avant le français préclassique, « pour commencer » est utilisé comme complément circonstanciel de but ; c'est un élément marqué par la topicalisation. A partir de la seconde moitié du XVI^{ème} siècle, nous constatons la présence de nouveaux emplois à côté de l'usage principal et initial de « pour commencer ». C'est le contexte de transition (ce que B.Heine appelle le stade 2 dans son étude sur l'impact des contextes sur les changements linguistiques, supra Introduction, 1.1.) :

(72)

*[...] opinions passées, n'ayant encor atteint à ce que je preten, ains de celles qui sont à venir; et lesquelles j'appelle en tesmoignage de mon premier discours, **pour commencer** le second, et revenir à mon propos.*

DE TAILLEMONT, Claude, *Discours des Champs faëz. A l'honneur, et exaltation de l'Amour et des Dames*, 1553, p. 169.

(9)

*Mais il ne suffît avoir montré par vives raisons la femme naturellement de plus grand esprit et jugement que l'homme, si je ne la preuve aussi spirituellement egale à luy, et autant ou plus capable de savoir, ainsi que j'ay entrepris. Et **pour commencer**, je ne say quelle difference faire, outre la forme du corps, entre l'homme et la beste brute, laquelle, aussi bien que luy, participe de tous les quatre elemens*

DE TAILLEMONT Claude, *Discours des Champs faëz. A l'honneur, et exaltation de l'Amour et des Dames*, 1553, 123.

Dans (72), l'expression « pour commencer » est en emploi circonstanciel, mais le COD est une marque de la transition de la forme initiale vers la nouvelle forme : la portée se déplace sensiblement sur le discours. En ce milieu du XVI^{ème} siècle, et chez un même auteur, dans la même œuvre, l'ancien emploi (circonstanciel, (72)) est déjà influencé par la nouvelle tendance (comme l'indique le choix sémantique du COD) et le nouvel emploi dans (9). Dans ce contexte de transition et de transformation, il est possible de trouver des cas d'ambiguïté. Ce n'est pas le cas de « pour commencer » ou « pour commencer par », dont les emplois sont bien circonscrits. En outre, nous n'avons pas relevé d'occurrences accompagnées de la proposition « je dis/je dirai que... ». La grammaticalisation du Mouv « pour commencer » s'avère assez simple.

- « d'abord » :

Observons le cas de « d'abord ». On peut relever, dans le contexte intermédiaire, quelques cas ambigus. Il paraît difficile, dans certains exemples, de déterminer si « d'abord » a le sens moderne de « pour commencer » ou s'il a encore le sens de « immédiatement ».

(73) *je dis, pour vous donner d'abord l'idée de mon dessein, que le péché d'impureté représente l'état de la réprobation ; et j'ajoute en même temps qu'il opère et produit cet état.*
BOURDALOUE, Le Père, *Sermons pour tous les jours de Carême*, 1692, 269.

Nous avons relevé plusieurs exemples dans lesquels cet auteur a recours au sens moderne de l'adverbe (preuve en est notamment du contexte, aussi bien de droite que de gauche, l'entourant). Ici, l'interprétation est plus délicate : le sème d'instantanéité prime. Le cas suivant est également intéressant :

(24) *LA FOLIE.*

Qui, mieux que moi, peut vous le dire ?

N'est-ce pas moi qui les inspire ?

LE BOURGEOIS.

Or sus, pour commencer, tout d'abord je conclus

Que la meilleure Pièce est où l'on rit le plus.

Pour moi, la plus joyeuse est celle où je me livre.

LA CHAUSSÉE, Pierre Claude Nivelles de, *La Fausse antipathie*, 1734, p. 6.

Dans cet exemple, nous pouvons nous demander si « tout d'abord » a le sens moderne ou s'il recouvre encore l'ancien. En effet, il serait possible de le traduire par « d'emblée ». En même temps, la proximité de « pour commencer » fait penser à un emploi de Mouv. Les exemples suivants nous font également hésiter entre les deux sens :

(74) *On voit bien d'abord que la recherche de ces moyens et de ces règles doit consister à trouver des inventions saintes de s'édifier des mauvais sermons.*

NICOLE, Pierre, *Essais de morale contenus en divers traités : t. 3*, 1675, p. 406.

(75) *Je commence dès aujourd'hui ma lettre, et je la finirai demain. Je veux traiter d'abord le chapitre de votre voyage de Paris.*

SÉVIGNÉ, Mme de, *Correspondance : t. 1 : 1646-1675*, 1675, p. 648.

Dans le dernier exemple, nous hésitons entre les trois sens, d'autant que Mme de Sévigné emploie parfois le sens intermédiaire de « au début » :

(76) *Mais revenons à cette prière dont j'ai parlé d'abord. Ce sont des te deum pour les victoires de terre, et d'autres encore pour les victoires de mer.*

SÉVIGNÉ, Mme de, *Correspondance : t. 3 : 1680-1696*, 1696, p. 918.

Cette évolution du sens et l'hésitation qui en résulte se voit aussi à travers l'exemple (77) dans lequel Bossuet emploie « d'abord » de manière ambiguë : il est à mi-chemin entre l'ancien sens d' « immédiatement » et le sens du Mouv, « pour commencer ». C'est le propre de la grammaticalisation : les sens évoluent, cohabitent, et se mélangent parfois, engendrant alors un phénomène de réanalyse.

(77) *Quoique personne n' ignore les grandes qualités d' une reine dont l' histoire a rempli tout l' univers, je me sens obligé d'abord à les rappeler en votre mémoire, afin que cette idée nous serve pour toute la suite du discours.*

BOSSUET Jacques-Bénigne, *Oraison funèbre de Henriette Marie de France, reine de la Grand'Bretagne, prononcée le 16 novembre 1669*, 1669, 517.

Il est ainsi parfois difficile de distinguer la valeur strictement circonstancielle de la valeur pragmatique (Combettes, 1994, 63).

1.3.1.3. Un contexte de concurrence :

Il peut paraître curieux que les Mouv aient été d'emblée formés strictement autour du verbe « commencer ». En effet, nous avons pu remarquer que les modalisateurs offraient une large diversité (de verbes, de prépositions, de compléments). Nous verrons que les Mrés et Mfin se modulent aussi autour de différentes bases verbales. Les Mouv, quant à eux, reposent sur un seul et même verbe. Les variantes concernent – mais en petite proportion, comme le montrent les observations faites en deuxième partie (1.1.1.) – les prépositions et les extensions. Il n'y a pas, et ce, dès le début, une grande variété de Mouv. C'est un peu comme si les locuteurs n'avaient pas eu besoin de développer cette catégorie. Ceci est étonnant : pourquoi y aurait-il beaucoup de Mfin et peu de Mouv ?

Nous avons, pour tenter de comprendre ce déséquilibre, fait des recherches parallèles dans la catégorie des adverbes. Voici ce qu'il en ressort : l'adverbe « premièrement » est fort utilisé, en français préclassique et classique. Les exemples ci-dessous sont une part minime de tous ceux que nous avons pu trouver :

(78) *Quoy donc ? dira quelcun. N'y a-il plus eu nulle portion d'église entre les Juifs, depuis qu'ils ont décliné à idolatrie ? La response est facile. **Premièrement**, je dy qu'ils ne sont pas trebuschez du premier coup en extrémité, mais sont allez en décadence par certains degrez.* CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne : livre quatrième*, 1560, 48, Livre IV, Chapitre II.

(79) *Toutesfois si nos adversaires nous objectoyent l'ancienneté, je respon **premièrement**, que ceste liberté a esté du temps des Apostres et a duré assez longuement après, que les Prestres pouvoyent estre mariez.* idem, 263, Livre IV, Chapitre XII.

(80) *voicy les raisons qui nous obligent à le préjuger : **premièrement**, il est du sens commun de croire que le soleil a pris place au centre de l' univers, puis que tous les corps qui sont dans la nature ont besoin de ce feu radical, qui habite au coeur du royaume pour estre en estat de satisfaire promptement à leurs nécessitez , et que la cause des générations soit placée esgallement entre les corps où elle agit.* CYRANO DE BERGERAC, *Les Estats et empires de la lune*, 1655, 11.

(81) *Pour établir ce rapport dans l'empire de notre Dieu, tâchons de faire aujourd'hui deux choses. **Premièrement**, Chrétiens, quelque étrange confusion, quelque désordre même ou quelque injustice qui paraisse dans les affaires humaines, quoique tout y semble emporté par l'aveugle rapidité de la fortune, mettons bien avant dans notre esprit que tout s'y conduit par ordre, que tout s'y gouverne par maximes, et qu'un conseil éternel et immuable se cache parmi tous ces événements que le temps semble déployer avec une si étrange incertitude.*

BOSSUET, Jacques-Bénigne, *Sermon du mauvais riche (Carême du Louvre, 1662)*, 1662, 219.

(82) *Mais disons les choses par ordre. **Premièrement**, chrétiens, c' est une fausse imagination des âmes simples et ignorantes, qui n' ont pas expérimenté la fortune, que la possession des biens de/ la terre rend l' âme plus libre et plus dégagée.*

idem, 197.

(83) *Il falloit, reprirent-ils, l' entraîner dans le bois, et là l' expédier à coups d'épée ; **premierement**, parce qu' un coup d' arme se fait entendre de loin, et fait mettre sur leurs gardes les voyageurs qui peuvent suivre de près celui qu' on vient de tuer ; **secondement**, c' est qu' en se défaisant d' un homme dans une forêt, on s' épargne la peine de l' y traîner pour le dérober à la vue des passants.*

LESAGE, Alain-René, *Aventures du chevalier de Beauchêne*, 1732, 341, Livre 6.

Certes, dans le dernier exemple, « premierement » fonctionne avec « secondement », ce qui n'est pas le cas de « pour commencer ». Mais ce n'est pas une règle établie chez les locuteurs : c'est à peu près 30% des cas. Cet adverbe ne fonctionne pas forcément en série et peut donc être considéré comme un frein probable à la diversité des Mouvs que nous étudions.

De plus, la concurrence est étendue et ne se limite pas à « premierement » : nous recensons notamment la locution adverbiale « en premier lieu » :

(84) *Il est vrai : mais **en premier lieu**,*

Scachez donc le vouloir de Dieu

Nous avons cest enfant seulet

Qui est encores tout foible

BÈZE, Théodore de, *Abraham sacrificant*, 1550, 77.

(85) *Voilà les veritables causes de la decadence, et de la perte entiere de la langue latine : mais pour peu que vous y fassiez de reflexion, la langue françoise n' a rien de pareil à craindre. Car **en premier lieu**, la passion que tous les autres peuples ont pour elle, nous peut presque assurer qu' ils n' y donneront aucune atteinte ; et l' experience nous fait voir que les nations differentes qui abordent de tous costez dans la capitale du royaume, oublient plutôt leur langue naturelle, qu' ils ne corrompent la nôtre.*

BOUHOURS, Le Père Dominique, *Les Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, 1671, 76, Entretien 2.

Dans (84) et (85), « en premier lieu » s'avère être un Mouv. Toutefois, il fonctionne plus systématiquement en série. En effet, dans la majeure partie des cas, il est suivi de plus ou moins près par « en second lieu ». Il a donc un emploi bien spécifique.

Il y a également « d'abord », qui apparaît au XVIII^{ème} siècle dans l'emploi moderne que nous lui connaissons. En effet, auparavant, il signifie « au premier abord, immédiatement ». Dans l'exemple qui suit, « d'abord » porte sur l'ordre du récit mais il n'est pas autonome : une proposition subordonnée complétive, « je dis que », l'accompagne.

(86) *Pour rendre raison de ces effets, je dis **d' abord** que, les sens agissant sur l' organe de l'imagination, cet organe réagit sur les sens.*

CONDILLAC, abbé de , *Essai sur l'origine des connaissances humaines*, 1746, 128, Partie 1 Section 2 Chapitre 9.

Entre 1550 et le début du XVIII^{ème} siècle, « d’abord » est énormément utilisé (plus de 2500 occurrences dans Frantext) : il permet de hiérarchiser ce qui est dit dans le récit, le plus souvent.

Il en est de même pour sa variante « tout d’abord » (nettement moins utilisée en français préclassique) qui évolue en même temps que lui en Mouv – ce que l’on peut voir dans l’exemple (24).

(24) *Or sus, pour commencer, tout d’abord je conclus*

Que la meilleure Pièce est où l’on rit le plus.

Pour moi, la plus joyeuse est celle où je me livre.

LA CHAUSSÉE, Pierre Claude Nivelles de, *La Fausse antipathie*, 1734, 6, Prologue, Scène 3.

Ainsi, les adverbes et groupes adverbiaux occupent une place de choix dans les mots et/ou groupes de mots qui permettent d’ouvrir le discours, créant une concurrence relative au Mouv infinitival « pour commencer (par) » – relative car ils fonctionnent parfois en série.

Ce qui peut expliquer aussi le peu de diversité formelle des Mouv est le déséquilibre qui existe aujourd’hui encore entre les liens logiques d’ouverture et de fermeture du discours. En effet, en français moderne, se comptabilise également un nombre moindre des premiers que des seconds, comme en atteste le tableau suivant :

	Liens logiques d’ouverture et Mouv	Liens logiques de fermeture et Mfin
Français préclassique et classique	<i>Premièrement, pour commencer, en premier lieu, (tout) d’abord.</i>	<i>Pour faire fin, pour finir, en fin, en la fin, pour conclure, pour faire conclusion, en conclusion, en dernier lieu, finalement.</i>
Français moderne	<i>Premièrement, pour commencer, pour débiter, en premier lieu, (tout) d’abord.</i>	<i>Enfin, en dernier lieu, en somme, en (guise de) conclusion, pour conclure, en conclusion, pour terminer, en définitive, pour finir, finalement.</i>

Finalement, nous ne pouvons pas dire que les adverbes priment sur les Mouv, pour marquer le début du discours. D’ailleurs, une différence les sépare : les Mouv sont bel et bien des marqueurs d’ouverture de discours, de prise de parole, tandis que les adverbes sont plutôt des marqueurs rhétoriques, fonctionnant en série – de plus en plus au fil du temps.

En revanche, il est clair que la proportion des Mouv aussi bien que de liens logiques d’ouverture est, en français préclassique, classique, et même moderne, bien inférieure à celle des Mfin et des liens logiques de fermeture du discours – peut-être parce que le fait de commencer à parler est explicite et n’a pas à être souligné, tandis que la fin du discours nécessite d’être anticipée pour que l’interlocuteur entende et soit attentif à ce qui est dit. C’est en effet le plus important qui est gardé pour la fin, dans la plupart des discours.

1.3.2. Un changement progressif :

La progressivité est l'un des deux traits fondamentaux de la grammaticalisation (avec l'unidirectionnalité). Si les Mouvs sont sujets à la grammaticalisation, nous devons pouvoir observer des variantes synchroniques entre 1550 et 1750 – ces variantes étant des phases de l'évolution diachronique.

1.3.2.1. Changement syntaxique

Ce changement repose sur l'émergence d'autres usages à côté de « pour commencer » en emploi circonstanciel. Jusqu'à la moitié du XVI^{ème} siècle, le groupe « pour » + verbe « commencer » à l'infinitif n'est guère utilisé en emploi énonciatif ; directement suivi d'un complément direct, il a une fonction circonstancielle (exemple (87), ci-dessous). Mais, à partir du milieu du XVI^{ème} siècle, le groupe est utilisé en Mouv, avec un auteur tel que C. De Taillemont (exemple (9), ci-dessous).

En avançant dans le temps, on rencontre une autre forme construite autour de l'infinitif prépositionnel – alors que les occurrences des premiers emplois ne diminuent pas : la formule *pour commencer* + *par* + COD fait irruption dans les textes au XVII^{ème} siècle en tant que Mouv (exemple (28), ci-dessous) ou circonstanciel (exemple (88), ci-dessous).

(87)

*Oisille demanda à Hircan à qui il donnoit sa voix **pour commencer** la Journée*
NAVARRE, Marguerite de, *L'Heptaméron*, 1550, 929.

(88)

*c' est pourquoy elle me veut peu à peu miner, afin qu' apres, tant plus l' edifice sera grand, tant plustost il se mettra en ruine de sa propre pesanteur. Et **pour commencer par** ce qui me peut le plus soustenir, elle me veut oster mes amis plus asseurez, comme vous estes, je le cognois bien, et si toutes choses estoient en l' estat où j' espere de les voir bien tost, j'empescherois bien ces desordres*

URFÉ, Honoré d', *L'Astrée* : t. 3 : 3^{ème} partie : livres 1 à 12, 1631, 341, Livre 6.

(9)

*Mais il ne suffit avoir montré par vives raisons la femme naturellement de plus grand esprit et jugement que l'homme, si je ne la preuve aussi spirituellement egale à luy, et autant ou plus capable de savoir, ainsi que j'ay entrepris. Et **pour commencer**, je ne say quelle difference faire, outre la forme du corps, entre l'homme et la beste brute, laquelle, aussi bien que luy, participe de tous les quatre elemens, ayant estre, vie et sentiment, et le corps composé de mesme chose que le sien, si ce n'est qu'il a d'avantage et plus que la brute, celle âme qui est faicte à l'image et semblance du Seigneur Dieu, et que nous appellons raisonnable, pour-
autant qu'en sa simplicité, et sans aucune composition de corps, elle est la mesme raison, et si, contient en soy la vie et le sentiment.*

DE TAILLEMONT, Claude, *Discours des Champs faëz. A l'honneur, et exaltation de l'Amour et des Dames*, 1553, 123.

(28)

*Ainsi que dit Horace les Muses ont donné un bel entendement. Aux Grecs, et le bien dire et parler proprement. **Pour commencer donc par** le Genre, ce mot Philosophie signifie amour ou desir de sagesse, et Philosophe amateur de sagesse.*

DUPLEIX, Scipion, *La Logique ou l'Art de discourir et raisonner*, 1607, p.35, Livre I, chapitre 4.

Le premier changement visible, entre (87) et (9), est d'ordre syntaxique. En effet, dans (87) la fonction du syntagme est circonstancielle. Il est syntaxiquement et sémantiquement lié au contenu discursif. Son rôle est vraiment interne à l'énoncé. Dans (9), la construction est différente : « pour commencer » est une construction détachée. Le même type de changement s'opère entre (88) et (28).

L'étude sur les contextes (supra deuxième partie 1.3.1) nous a permis d'émettre quelques hypothèses sur les motivations des changements amenant à la formation des Mouv. Les exemples (89) et (90) peuvent nous aider à comprendre comment, et dans quel ordre, ils se sont progressivement mis en place :

(89)

À fin d'obvier aux redites, lesquelles j'evite autant que je puis, renvoyant les lecteurs tant es troisiemes, cinquiesme, et septiesme chapitres de ceste histoire, qu'és autres endroits, où j'ay jà fait mention des Baleines, monstres marins, poissons volans et autres de plusieurs sortes, je choisiray principalement en ce chapitre les plus frequens entre nos Ameriquains, desquels neantmoins il n'a pas encore esté parlé.

Premierement à fin de commencer par le genre, les sauvages appellent tous poissons Pira : mais quant aux especes, ils ont de deux sortes de francs mulets, qu'ils nomment Kurema et Parati, lesquels soit qu'on les face bouillir ou rostir (et encor plus le dernier que le premier) sont excellemment bons à manger.

LÉRY, Jean de, *Histoire d'un voyage faict en la terre du Brésil (1578) : 2e éd., 1580, 1580, 296, Chapitre XII. D'aucuns poissons plus communs entre les sauvages de l'Amerique, et de leur maniere de pescher.*

J.de Léry emploie une formule qui ressemble à un Mouv. En effet, on peut notamment le comparer à l'exemple (28) que nous venons d'étudier. Syntaxiquement parlant, « à fin de commencer par » est en position détachée. Le sème de but est prégnant. Le contexte est celui dans lequel les auteurs emploieront régulièrement les Mouv. Il y a ellipse du verbe de parole. L'expression-souche « pour commencer » est en mutation vers une expression-cible pas encore bien définie. Peut-être est-ce également pour marquer la différence d'emploi que le locuteur remplace « pour » par « à fin de ». L'adverbe « premièrement » sert probablement aussi à renforcer l'expression encore incertaine dans son rôle d'organisateur du discours.

L'exemple (28) est particulièrement intéressant à étudier dans ce cadre, si on le compare au suivant :

(90)

[...] demonstrer, et en fin à toutes les parties de la Philosophie : comme il se cognoistra et paroistra par le progrès, et suite du precepte. Commençons donc par le Genre.

Du Genre

Le Philosophe nous enseigne en sa Physique qu'en traictant de quelque discipline, il faut commencer tousjours par les choses les plus [...]

DUPLEIX, Scipion, *La Logique ou l'Art de discourir et raisonner*, 1607, p. 62, second livre

S.Dupleix, dans la même œuvre, et dans le même contexte, pour faire le même commentaire rhématique, utilise deux formules différentes : « pour commencer donc par » (28) et « commençons donc par » (90). L'une et l'autre commentent l'organisation du discours et

non le contenu en soi du discours. La première, dans (28), est une construction détachée ; la seconde, dans (90), est une tournure impérative. Ce cas peut nous laisser supposer que le changement est d'abord sémantique (du but interne au contenu du discours au commentaire externe sur le discours). La modification syntaxique (de complément circonstanciel à construction détachée) ne viendrait qu'ensuite, s'imposant progressivement.

Le changement syntaxique est peut-être le plus visible. Il n'est probablement pas la première étape de la grammaticalisation des Mouv : il serait effectivement le résultat d'un premier bouleversement d'ordre sémantique.

1.3.2.2. Changement sémantique (désémantisation, subjectivation)

- « pour commencer » :

Ce changement intervient avec la subjectivation de « pour commencer ». La subjectivation est un changement sémantique et pragmatique, qui intervient dans les premières phases d'une grammaticalisation. Elle suppose que l'on passe d'une entité relativement objective à une entité plus subjective – la présence du locuteur au sein de son discours devenant visible/audible. Dans (91), et (7), « pour commencer » est suivi d'un complément verbal. Le syntagme est en emploi circonstanciel dans (91).

(91) NICOT. *Je voy bien, tu veux laisser le propos que nous tenions de l'opinion, **pour commencer** à mesdire des loix, qui me fait penser que tu recognois desjà ton erreur.*

BRUÉS, Guy de, *Les Dialogues de Guy de Brués contre les nouveaux académiciens*, 1557, p.263.

(7) *Que la Langue Françoise ne doit estre nommée barbare.*
Chap. II.

Pour commencer donques à entrer en matiere, quand à la signification de ce mot Barbare : Barbares anciennement etoint nommez ceux, qui ineptement parloint Grec.

DU BELLAY, Joachim, *La Deffence, et illustration de la langue françoise*, 1549, 76, Livre premier.

Nous avons pu observer précédemment (supra deuxième partie 1.1.) que (7) est un cas isolé : nous n'avons pas recensé d'autre emploi de Mouv avec un complément infinitival. En revanche, (91) est très fréquemment employé par les locuteur du XVI^{ème} siècle. Il porte sur le contenu du discours : c'est ce qui conditionne sa subjectivité. Il ne sera subjectif que tant que le discours lui-même le sera. Sa subjectivité est relative. Dans (92) et (12), « pour commencer » fonctionne avec un GN.

(92) *Hastez doncq, laissez-moy, à fin que je remache
Toute seule, à par moy, tout cela qui relache
Les amours furieux, et que tout j'appareille*

**Pour commencer mes voeus, dés que l'aube vermeille
Aura demain rougi l'humide matinee.**

JODELLE, Étienne, *Didon se sacrifiant*, 1573, 205, Acte IV.

(12) *Je treuve que les plus grandes et mieux renommées nations de l'Europe ont de longtemps acquis quelque tiltre et marque de sottie. Pour commencer aux Gaulois, saint Paul n'appella-il pas les Galates, insensez ?*

ESTIENNE, Charles, *Paradoxes*, 1561, 108, *Pour le sot, Declamation V, Qu'il vault mieulx estre sot que sage.*

L'exemple (92) présente la même subjectivité relative que (91) : le groupe sert à introduire la notion de but et d'inchoativité, qui peut varier selon l'énonciateur, mais garde une certaine neutralité. Dans (12), on sort de l'action et/ou du contenu du discours pour poser un regard extérieur – celui du locuteur sur sa manière de présenter le discours. C'est beaucoup plus subjectif.

Remarque : le complément direct qui suit « pour commencer » dans (92) ne sera pas repris dans les Mouv, à complémentation éventuelle indirecte équivalent à « pour commencer par » (supra deuxième partie 1.1.1.). Ainsi, l'exemple suivant pourrait être intégré à (12) :

(29) *Scandale prins du style simple de l'Escriture*

Pour commencer donc selon l'ordre que nous avons mis, il fait mal à gens enflez et adonnez à ostentation que le Saint Esprit use en l'Escriture sainte d'un langage grossier et simple.

CALVIN, Jean, *Des scandales*, 1550, p. 64, I.

Dans (93) et (94), « pour commencer » n'a aucun complément :

(93) *Mais toute la compaignie respondit qu'il n'estoit possible d'avoir mieulx advisé et qu'il leur tardoit que le lendemain fut venu pour commencer.*

NAVARRÉ, Marguerite de, *L'Heptaméron*, 1550, p. 709.

(94) *Et pour commencer, ordonnons que vous, Seigneur Philaste, ferez, ainsi qu'avez deliberé et que vous est enjoint, un discours à l'honneur et support des Dames, et s'il avient qu'aucun, éloigné de bon jugement et saine raison, vous contredie, voulons que, tenant le parti des Dames, soit par vous leur bon droit maintenu et deffendu, envers et contre tous.*

DE TAILLEMONT, Claude, *Discours des Champs faëz. A l'honneur, et exaltation de l'Amour et des Dames*, 1553, 95.

Les exemples (93) et (94) sont de forme simple, non expansée. Néanmoins, le premier est un maximum objectif et porte sur le contenu du discours, tandis que le second est plus subjectif et constitue un commentaire sur le discours : le changement de portée est lié à la subjectivation.

Le Mouv, dans (7), (12), (94), et (29) traduit l'intention du locuteur vis-à-vis de son allocataire, ce qui est beaucoup plus subjectif que le but énoncé en (91), (92), et (93), très concret.

Ce type de changement linguistique n'entraîne pas un affaiblissement du sens, mais plutôt une redistribution du sens. Finalement, le sème de finalité est encore présent dans les Mouv, mais il ne porte plus sur le thème mais sur le propos. Il y a déplacement, et peut-être même enrichissement du sens. On peut même remarquer au sein des Mouv des nuances de sens, comme dans (95) et (44).

(95) *Je n'en veux pas réciter l'histoyre entière, je ne m'embarqueray pas en une si profonde mer d'un fatigable récit. C'est assés si j'en touche les matières en passant, tirées de ce caos d'événemens de nos dernières guerres. Je les empouignerey sellon les conjunctures de leurs entreprises, oubliant par exprès la suite continuelle d'une naration consécutive, à laquelle je*

*ne prétends aucunement de m'obliger. Voicy donc, **pour commencer**, nostre Roy de retour de Polouigne ; il apportoit de ce païs estranger une grande parade parmy nous de sagesse et de bonne conduite. Il faysoit concevoir à ses peuples une ferme espérance qu'il pacifieroyt les troubles de son royaume.*

LUCINGE, René de, *Dialogue du François et du Savoysien*, 1593, 31

(44)

*Et vous, sage berger, qui sçavez mieux ce que je devrois dire pour sa deffense que je ne sçaurois le concevoir, satisfaites aux deffauts qui seront en moy, par l'abondance des raisons qui sont en ma cause. Et **pour commencer**, je diray, Hylas, que toutes les raisons que tu allegues pour preuve qu'estant aimé on doit aimer, quoy qu'elles soient fausses, te sont toutesfois accordées pour bonnes*

URFÉ, Honoré d', *L'Astrée : t. 1 : 1ère partie : livres 1 à 12*, 1612, 264, Livre 7.

L'exemple (44) véhicule une valeur de but qui porte sur le propos et son ordre, sa logique. Il a une visée rhétorique. L'exemple (95) est encore plus subjectif et sa visée est énonciative ; l'intention du locuteur est de souligner sa prise de parole, son intervention. Cette nuance s'avère être une différence nette avec la formule « pour commencer par » :

(65)

*Les causes qui empêchent le theatre françois de continuër le progrès qu'il a commencé de faire depuis quelques années, par les soins et les liberalitez de feu Monsieur Le Cardinal De Richelieu, se peuvent reduire à six chefs : le premier est, la créance commune, que d'y assister c'est pécher contre les regles du christianisme. Le second est, l'infamie dont les loix ont noté ceux qui font la profession de comédiens publics. Le troisième est, les defauts et les manquemens qui se rencontrent dans les representations. Le quatrième, les mauvais poëmes qui s'y representent indifferemment avec les bons. Le cinquième, les mauvaises décorations. Et le sixième, les desordres des spectateurs. **Pour commencer par** la créance commune, il est vray, que les anciens peres de l'eglise ont toujourns defendu le theatre aux chrestiens, et cela pour deux raisons.*

AUBIGNAC, abbé d', *La Pratique du théâtre*, 1657, 387.

(95) est un exemple de Mouvement marquant l'acte énonciatif, la prise de parole ; (44) et (65) sont des exemples de Mouvement marquant l'ordre, le début du discours.

- « **d'abord** » :

« D'abord » passe également d'un sens à l'autre. Nous avons remarqué que « d'abord » signifiait « immédiatement », puis « pour commencer ». En effet, en emploi circonstanciel, il a cette valeur de temps. Puis, progressivement, même dans des emplois extérieurs aux OT, le sens se modifie :

(96) *Si l'on dit, ma bonne, que nous parlons dans nos lettres de la pluie et du beau temps, on aura raison ; j'en ai fait **d'abord** un assez grand chapitre.*

SÉVIGNÉ, Mme de, *Correspondance : t. 1 : 1646-1675*, 1675, 232, 1671

(97) *C'est pourquoy j'avertis icy mes lecteurs que s'ils cherchent seulement ce que j'ay promis **d'abord**, je veux dire, des preceptes qui concernent la pratique de cette poësie, ils ne doivent pas se donner la peine de lire ce chapitre*

AUBIGNAC, abbé d', *La Pratique du théâtre*, 1657, 185, Livre 3, Chapitre 3.

Dans ces exemples, « d'abord » n'est pas Mouv mais il signifie « au début », « au commencement ». De plus, il porte sur le contenu du discours, comme en atteste le champ lexical d'ensemble : « parlons, nos lettres, grand chapitre », dans (96) et « mes lecteurs, dire, lire ce chapitre » dans (97). Le glissement de sens a commencé – sans pour autant éradiquer l'utilisation initiale, que l'abbé d'Aubignac emploie également, dans (98) par exemple.

(98) *Le réveil d' Herodes est encore une belle ouverture dans la Marianne ; et le poète n'y doit pas moins travailler pour gagner d'abord l' attention des spectateurs, que l' orateur dans son exorde pour se concilier la bienveillance de ses juges.*
idem, 233, Livre 3, Chapitre 5.

Ici, c'est l'ancien sens de « d'emblée » qui vaut. Et le même auteur utilise ce troisième sens, plus moderne :

(99) *Et pour commencer par une observation nécessaire, j' advertiray d'abord qu' on ne doit pas confondre la monodie des anciens, avec ce qu' aucuns appellent maintenant monologue*
idem, 249, Livre 3 Chapitre 8.

Certes, l'adverbe « d'abord », au sens de « pour commencer », est renforcé justement par le Mouv plus autonome « pour commencer ». Il n'y en a pas moins une nette évolution progressive du sens, un enrichissement. Le glissement de sens peut se percevoir dans l'expression « d'abord...avant que de » - qui n'appartient pas aux OT :

(100) *L' homme forme d'abord l' idée de son ouvrage avant que de l' executer*
RAMSAY, André-Michel de, *Les Voyages de Cyrus*, 1727, 167, Livre 8.

Le glissement de sens puis la création des Mouv vont de pair : « d'abord », nous l'avons vu, a tendance à fonctionner avec la notion d'ordre, et ce, même avant son emploi en OT. C'est peut-être par analogie avec des emplois comme le suivant, où la chronologie est prégnante, que la grammaticalisation de ce mot avance :

(101) *Elle prononça ces paroles avec un air majestueux, sans presque me regarder. Je tremble d'abord, je me flate ensuite, je doute enfin*
idem, 88, Livre 2.

1.3.2.3. Evolution du cotexte et changement morphologique

- « pour commencer par » :

Le changement morphologique se remarque par la disparition progressive de la conjonction de coordination accompagnant la formule « pour commencer par ».

De 1607 à 1657, ce groupe est toujours au contact d'une conjonction de coordination, sur le modèle de l'exemple suivant :

(102) *Cela estant, la premiere chose que nous devons faire, c' est d' examiner en quoy consiste la liberté, la fortune, et le destin, afin que de là on puisse voir comment la fortune, et*

*la liberté ou repugnant, ou se peuvent accorder avec le destin. **Pour commencer donc par la liberté**, il est évident qu'on n'entend pas icy précisément celle qui estant opposée à la servitude, regarde proprement le corps, et est définie une puissance de vivre comme l'on veut, nous entendons parler de celle que les grecs ont coutume d'appeler [...], asçavoir quelque chose qui est dans l'esprit, et qui n'est point sujet aux maistres extérieurs.*

BERNIER, François, *Abrégé de la philosophie de Gassendi*, 1684, 594, Livre 3 Chapitre 1.

La conjonction est intégrée à l'ensemble détaché – en faisant presque partie. Le groupe prépositionnel expansé est de plus en plus employé comme *Mouv* ; à partir de 1657, on peut le rencontrer sans « donc » :

(103) *Encore que je n'aye point trouvé le terme de monologue chez les auteurs anciens qui nous ont parlé du theatre, ny même dans ce grand oeuvre de Jules Scaliger, luy qui n'a rien oublié de curieux sur ce sujet ; il ne faut pourtant pas laisser d'en dire mon sentiment selon l'intelligence des modernes, pour ne me pas départir des choses qui sont receuës parmy eux. Et **pour commencer par** une observation nécessaire, j'advertiray d'abord qu'on ne doit pas confondre la monodie des anciens, avec ce qu'aucuns appellent maintenant monologue.*

AUBIGNAC, abbé d' , *La Pratique du théâtre*, 1657, 249, Livre 3 Chapitre 8.

(104) *Cependant quoique toute la philosophie de cette fameuse nation ne soit pas à present capable de nous instruire , il n'est pas inutile de sçavoir jusqu' où elle a autrefois porté la perfection des sciences, dans un temps où tous les autres peuples du monde étoient encore ignorans ou barbares. Et **pour commencer par** leur langue et par leurs caractères, qui font parmi eux l'un des principaux points de litterature, voici ce que j'en ay remarqué.*

LE COMTE, Le Père Louis, *Nouveaux mémoires sur l'état présent de la Chine*, 1696, 369.

(105) *Ainsi nous découvrirons ce que peuvent par elles-mêmes l'imagination et les passions, et à quelles dispositions du corps elles s'excitent.*

X.

*De l'imagination en particulier, et à quel mouvement du corps elle est attachée. Et **pour commencer par** l'imagination, comme elle suit naturellement la sensation, il faut que l'impression que le corps reçoit dans l'une soit attachée à celle qu'il reçoit dans l'autre*

BOSSUET, Jacques-Bénigne, *De la connaissance de Dieu et de soi-même*, 1704, 136, Chapitre 3.

(106) *Cependant avant que de changer d'objet ; je crûs devoir mettre en ordre les connoissances que j'avois acquises, et me rendre compte à moi-même. Et **pour commencer par** une idée claire et distincte, je me demandai, ce que c'est que la poësie, et en quoi elle diffère de la prose?*

BATTEUX, abbé Charles, *Les Beaux-arts réduits à un même principe*, 1746, p. 4.

Toutefois, « et » reste comme autre conjonction, logique même si elle l'est moins que « donc ». Elle subsiste plus longtemps.

En 1657, les auteurs commencent à employer l'expression en *Mouv* et sans aucun additif :

(65) ***Pour commencer par** la créance commune , il est vray, que les anciens peres de l'eglise ont toujours defendu le theatre aux chrestiens, et cela pour deux raisons.*

AUBIGNAC, abbé d' , *La Pratique du théâtre*, 1657, 387.

A partir de 1657, les emplois de « pour commencer par » avec une conjonction logique diminuent quantitativement.

(107) **Pour commencer par** le soleil, comme le prince, et le modérateur des autres lumieres, il faut premierement avoir en veüe une figure de cette sorte.

BERNIER, François, *Abrégé de la philosophie de Gassendi*, 1684, 122, Partie 2 Chapitre 4.

Au-delà de 1684, ces emplois avec conjonction disparaissent presque complètement, et les conjonctions accompagnant très sporadiquement le Mouv sont celles qui ont la plus petite valeur logique, ou la moins spécifique.

(108) *Mais il est bon de descendre un peu plus en détail.*

Pour commencer par le Mont-Cassin, quoique nous n' ayons rien de particulier sur ce sujet avant la destruction qui en fut faite par les lombards peu d' années après la mort de S Benoist, on peut neanmoins juger que les lettres y estoient cultivées dès ce tems-là, tant par la raison generale que nous venons de rapporter, que par quelques raisons particulieres.

MABILLON, Le Père Jean, *Traité des études monastiques, divisé en trois parties*, 1691, 65, Partie 1 Chapitre 11.

(109) **Pour commencer par** les novices, les livres qui me semblent les plus propres pour eux, sont l'echelle de S Jean Climaque, les confessions de S Augustin en latin ou en fançois.

idem, 345, Partie 2 Chapitre 18.

(110) **Pour commencer par** les tailles, dont on ne dira que peu de chose, parce qu'on en a assez parlé dans le livre intitulé le détail de la France, auquel ceux qui sont curieux d'en apprendre parfaitement l'anatomie, pourront avoir recours, et dont ce qu'on va toucher ne sera qu'un abrégé : il y a auparavant que d'en parler, une attention à faire, quiservira également pour cet article et pour les deux autres

BOISGUILBERT, Pierre de, *Le Détail de la France sous le règne présent*, 1695, p.24, Chapitre 5.

(111) **Pour commencer par** les douanes, sorties et passages du royaume, c'est un Perou pour le roi et pour ses peuples de les supprimer toutes, à l'égard du dedans de l'etat.

idem, p.100, Chapitre 10.

(112) **Pour commencer par** le plaisir que l'iliade a fait aux contemporains d'Homere, il s'en offre d'abord une foule de raisons.

LA MOTTE, Antoine Houdar de, *Discours sur Homère*, 1714, p.98.

Les exemples (108) à (112) sont représentatifs du résultat de la grammaticalisation de « pour commencer par ». L'évolution d'une formule à l'autre peut se chiffrer ainsi :

	« pour commencer par » + conjonction et/ou lien logique	« pour commencer par » sans conjonction et/ou lien logique
Entre 1607 et 1684	10 occurrences sur 11, soit 91 %	1 occurrence sur 11, soit 9 %
Entre 1684 et 1746	5 occurrences sur 14, soit 35 % (la conjonction étant « et » dans	9 occurrences sur 14, soit 65 %

Le phénomène de grammaticalisation est en cours : « pour commencer par » devient progressivement autonome. Il contient au fur et à mesure que les locuteurs l'emploient, assez de charge logique pour se passer d'une conjonction. Les emplois de formules additionnées de conjonction se raréfient progressivement, jusqu'à leur disparition. « Pour commencer par » subit donc progressivement une simplification morphologique contextuelle.

Nous avons pu voir que « pour commencer par » pouvait – plus rarement – prendre la forme « pour commencer à » (supra deuxième partie, 1.1.1.) :

(3) ***Pour commencer maintenant à dire** quelque chose des nuës, il est bon de voir de quelle maniere Lucrece en parle, et comme il en attribue la generation aux exhalaisons qui sortent de la mer, et de la terre, des fleuves, des lacs, des marais, etc.*

BERNIER, François, *Abrégé de la philosophie de Gassendi*, 1684, 194, Livre 2 Chapitre 2.

La notion d'ordre est renforcée par *maintenant*. Nous pourrions penser que la grammaticalisation, dans cet exemple, est aussi en cours : la présence de l'adverbe montre que *pour commencer à* n'est pas encore un organisateur textuel autonome. Plus tard, des occurrences du type de (113) se rencontrent :

(113) *Je vais, **pour commencer à** tenir ma promesse, vous apprendre un galant exploit de notre camarade Damis.*

LESAGE, Alain-René, *La Valise trouvée*, 1740, 356, Partie 2 Lettre 26.

« **Pour commencer à** tenir ma promesse » complète « je vais vous apprendre ». La grammaticalisation ne s'est pas produite. Ainsi, *pour commencer à* + complément à l'infinitif ne suit pas la même évolution que « pour commencer par » dont il constitue pourtant en français préclassique une variante moins utilisée.

- « d'abord » :

Observons maintenant les adverbes ou autres marques d'ordre accompagnant le Mouv « d'abord » en formation. L'évolution se laisse percevoir lorsque « d'abord », employé avec un lexique portant sur le discours, se met à signifier « pour commencer », même s'il n'est pas encore à l'état de Mouv :

(114) *Premier argument.*

*1. On suppose **d'abord** le grand principe de M. Descartes, que tout corps qui est agité en rond fait à tous momens effort, pour s' éloigner du centre de son mouvement*

DANIEL, Le Père Gabriel, *Voyage du monde de Descartes*, 1690, 383, Partie 4.

La mention de « Premier argument » montre que « d'abord » a subi un glissement de sens et se transforme peu à peu en organisateur textuel. Le principe est le même ci-dessous :

(115) *Première partie.*

*Pour vous expliquer **d'abord** ma pensée, il faut vous faire entendre qui sont ceux dont je prétends parler.*

BOURDALOUE, Le Père , *Sermons pour tous les jours de Carême*, 1692, 65.

Dans ces exemples comme dans le suivant, l'auteur encadre le Mouv encore en formation d'éléments structurants.

(116) *Et d'abord*, pour établir mon sujet, j'ouvre l'Histoire sainte pour y lire le sacre du roi Joas, fils du roi Joram.

BOSSUET, Jacques-Bénigne, *Sermon sur les devoirs des Rois (Carême du Louvre, 1662)*, 1662, 233.

Ici, ce n'est pas un marqueur mais trois marques d'ouverture qui organisent le discours : un adverbe (additionné d'une conjonction additive), un groupe infinitif, le verbe « ouvrir ». Toutes dénotent la notion de 'commencement'.

L'exemple suivant propose aussi un renchérissement du sens du Mouv en formation grâce à « premièrement » :

(117) *mais malgré ces différences, il leur laisse encore en commun des qualités générales ; et c'est par ce côté de ressemblance que je les envisage d'abord.*

Premièrement ils sont vains, et d'une vanité qui dédaigne même les apparences de la modestie

LA MOTTE, Antoine Houdar de, *Discours sur Homère*, 1714, 31.

Le Mouv est à ce point en formation et incertain qu'il peut être utilisé avec une négation et désigner l'inverse du commencement :

(118) *Ne parlons point d'abord des prédicateurs, ils viendront en leur temps : commençons par les orateurs profanes, dont vous avez cité ici l'exemple.*

FÉNELON , *Dialogues sur l'éloquence en général et sur celle de la chaire en particulier*, 1715, 144.

C'est ici le verbe à l'impératif « commençons » qui prend le relais et précède le début du premier point abordé dans le discours. « D'abord » porte malgré tout sur le dire (le 'non dire'), et pas sur le dit.

Dans l'exemple suivant, une tournure présentative se trouve dans le contexte de droite du Mouv en formation. Elle précise son rôle d'OT :

(119) *On peut avoir deux sortes de plaisir à la représentation d'une tragédie. D'abord, celui de prendre part à une action importante qui se passe la première fois sous nos yeux, d'être agité de crainte et d'espérance, pour les personnages à qui l'on s'intéresse le plus ; et enfin de partager leur bonheur ou leur infortune, selon qu'ils triomphent ou qu'ils succombent.*

Voilà le premier plaisir que le poète doit avoir en vûë de procurer à ses auditeurs

LA MOTTE, Antoine Houdar de, *Réflexions sur la critique*, 1716, 132.

Le Mouv « pour commencer par », qui se fixe plus tôt que « d'abord », vient parfois renforcer celui-ci dans son nouveau rôle :

(120) *Respectables hôtes, pour commencer par la religion qui fait toute notre gloire et toute notre défense ; je vous dirai d'abord que nos prêtres font tous les jours trois sacrifices, l'un au lever du soleil, l'autre dans le milieu de la matinée, et le troisième sur le midi.*

TERRASSON, abbé Jean, *Sethos, histoire, ou Vie tirée des monumens anecdotes de l'ancienne Égypte, traduite d'un ancien manuscrit grec*, 1731, p. 390, Livre 8.

Pour commencer par et *d'abord* portent sur le discours. Nous pouvons parler d'une mise en abîme du principe d'organisation. *Pour commencer par* permet de sélectionner un premier thème à aborder : *la religion*. Avec *d'abord*, le locuteur ouvre un sous-thème dans cette problématique de la religion : les *sacrifices*.

Dans l'exemple suivant, « d'abord » se trouve pris dans une énumération très structurante :

(121) *Je me suis avisé, avec l'écrivain duquel je vous ai parlé, qu'il falloit, pour ne pas faire d'embaras, vous en couler quatre l'une après l'autre.*

Premièrement, d'abord et d'un ; *je commencerai par l'histoire de Mamselle Godiche, qui lui est arrivée dans le temps que j'étois à la rue mazarine, à la glacière, à chaillot, avec le fils d'un marchand de l'apport-Paris.*

Par après, je vous lâcherai l'affaire de la femme de ce notaire avec un gros commis de la douane, à la foire Saint-Laurent, quand j'étois remisier.

Pour ce qui est de la troisième, ce sera l'histoire de monsieur le chevalier Brillantin, qui ne m'a jamais payé mes gages qu'à coups de plat d'épée, pendant que j'ai mené sa diligence.

Et enfin finale[...]

CAYLUS, Anne-Claude de, *Histoire de Monsieur Guillaume, cocher*, 1737, p.9.

L'auteur encadre littéralement « d'abord » de termes renforçant son sens : « premièrement, d'abord et d'un » ; l'ensemble ressemble à une formule toute faite. De plus, le verbe de parole est inchoatif et insiste sur la notion de 'commencement'. Tout ceci contraste avec « par après », « la troisième » et « enfin ». « D'abord » fonctionne en série dans (121).

Prenons l'exemple de Diderot, que nous trouvons bien représentatif, pour achever cette étude diachronique. Retraçons la phase finale de la grammaticalisation de « d'abord ».

(122) *Si cent plumes de cette force avaient été employées pour la défense du christianisme, elles auraient été d'abord livrées à un oubli éternel.*

DIDEROT, Denis, *Essai sur le mérite et la vertu ou Principes de la philosophie morale [trad.]*, 1745, 16, Livre 1, Partie 1, Section 1.

Ici, Diderot emploie « d'abord » selon son ancienne acception de « immédiatement ». La forme-source subsiste alors même que les autres emplois sont apparus, créant des utilisations sujettes à l'ambiguïté comme c'est le cas dans cet exemple :

(123) *En général, on a beau nous assurer qu'un homme est plein de zèle pour sa religion, si nous avons à traiter avec lui, nous nous informons encore de son caractère. " Il a de la religion, dites-vous ; mais a-t-il de la probité ? " si vous m'eussiez fait entendre d'abord qu'il était honnête homme, je ne me serais jamais avisé de demander s'il était dévot : tant est grande sur nos esprits l'autorité des principes moraux.*

idem, 18, Livre 1, Partie 1, Section 1.

Il ne s'agit pas d'un Mouv, certes, mais nous pouvons hésiter sur le sens : l'auteur veut-il dire « d'emblée » ou « pour commencer » ? Dans ce cas, les deux usages sont très proches.

(124) *Démontrons à présent qu'elles dérivent encore de cet exercice en qualité d'effets. Nous remarquerons **d'abord** que le but des affections sociales relativement à l'esprit, c'est de communiquer aux autres les plaisirs qu'on ressent*
idem, 82, Livre 2, Partie 2, Section 1.

Cette fois-ci, l'auteur emploie un verbe de parole et un Mouv en formation. C'est le même principe dans (125), mais avec un impératif (à la deuxième personne du pluriel, ce qui est un peu plus rare qu'à la première personne du pluriel) :

(125) *Puisque l'inclination seule rend la créature méchante ou bonne, conforme à sa nature, ou dénaturée, nous allons maintenant examiner quelles sont les inclinations naturelles et bonnes, et quelles sont les affections contraires à sa nature, et mauvaises. Remarquez **d'abord** que toute affection, qui a pour objet un bien imaginaire, devenant superflue et diminuant l'énergie de celles qui nous portent aux biens réels, est vicieuse en elle-même, et mauvaise relativement à l'intérêt particulier et au bonheur de la créature.*
idem, 28, Livre 1, Partie 2, Section 2.

Voyons un emploi de « d'abord » en Mouv autonome et formé :

(126) *Mais pour en venir aux différents systèmes concernant la divinité, et à l'effet qu'ils produisent dans ce cas : **d'abord**, il ne paraît pas que l'athéisme ait aucune influence diamétralement contraire à la pureté du sentiment naturel de la droiture et de l'injustice.*
idem, 45, Livre 1, Partie 3, Section 2.

L'exemple (127) est encore plus caractéristique, « d'abord » formant une suite avec « ajoutez à ceci » et « enfin », deux autres marqueurs d'ordre (même s'ils sont d'une autre nature).

(127) *Considérons à présent ce que la crainte des peines à venir et l'espoir des biens futurs occasionneraient dans la même croyance, relativement à la vertu. **D'abord**, il est aisé d'inférer de ce que nous avons dit ci-devant, que cet espoir et cet effroi ne sont pas du genre des affections libérales et généreuses, ni de la nature de ces mouvements qui complètent le mérite moral des actions. Si ces motifs ont une influence prédominante dans la conduite d'une créature, que l'amour désintéressé devrait principalement diriger, la conduite est servile, et la créature n'est pas encore vertueuse. Ajoutez à ceci une réflexion particulière : c'est que dans toute hypothèse de religion, où l'espoir et la crainte sont admis comme motifs principaux et premiers de nos actions, l'intérêt particulier, qui naturellement n'est en nous que trop vif, n'a rien qui le tempère et qui le restreigne, et doit par conséquent se fortifier chaque jour par l'exercice des passions, dans des matières de cette importance. Il y a donc à craindre que cette affection servile ne triomphe à la longue, et n'exerce son empire dans toutes les conjonctures de la vie ; qu'une attention habituelle à un intérêt particulier ne diminue d'autant plus l'amour du bien général, que cet intérêt particulier sera grand ; enfin, que le cœur et l'esprit ne viennent à se rétrécir ; défaut, à ce qu'on dit en morale, remarquable dans les zélés de toute religion.*
idem, 52, Livre 1, Partie 3, Section 3.

Les textes de Diderot nous montrent qu'au milieu du XVIII^{ème} siècle, les emplois de « d'abord » sont multiples. Il peut continuer à signifier « d'emblée », « immédiatement » ou signifier « pour commencer » (avec une éventuelle hésitation avec le

sens initial). Il peut également être OT autonome ou encore accompagné d'un verbe de parole. La plupart du temps, il constituera, dans le cas du Mouv, une suite avec des mots du type « ensuite ». Nous considérons donc qu'à la fin de notre corpus, il est encore en formation car il manque globalement d'autonomie. Selon ces observations, la grammaticalisation n'est pas encore achevée.

1.3.2.4. « D'abord » et le verbe de parole :

« D'abord », contrairement à « pour commencer », est très souvent utilisé, en français préclassique et classique, avec une périphrase signifiant la prise de parole :

(128) *J' apporte tout cecy afin de faire comprendre **d'abord** deux ou trois choses qu' il importe extremement de sçavoir dès le commencement, pour ne se pas laisser surprendre aux paralogismes des astrologues.*

BERNIER, François, *Abrégé de la philosophie de Gassendi*, 1684, 431, Partie 4, Chapitre 10.

Dans cet exemple, il n'est pas encore libéré de la présence d'un commentaire sur la prise de parole.

Ce commentaire peut se produire dans des formes de propositions incisives, permettant de créer des repères pour le lecteur :

(129) *Pour le moins il n' est pas françois, comme je l' ay dit **d'abord**, et n' a garde d' estre si bon que sectaire , duquel neantmoins on ne se sert pas.*

BALZAC (GUEZ DE), Jean-Louis, *Socrate chrestien*, 1652, 247.

(130) *C' estoit neantmoins, comme je vous ay dit **d'abord**, un fort bel esprit. Il y avoit grand plaisir à l' écouter*

BALZAC (GUEZ DE), Jean-Louis, *Aristippe ou De la Cour*, 1654, 154.

Bien souvent, un simple impératif suffit à accompagner l'adverbe :

(131) *Aristote nous enseignant que dans les choses desirables il faut qu' il y en ait une derniere pour n' aller pas à l' infini ; mais faisons **d'abord** deux remarques importantes. La premiere, qu' il n' est pas ici question de cette felicité dont les sacrez docteurs traitent particulièrement [...]*

BERNIER, François, *Abrégé de la philosophie de Gassendi*, 1684, 8, Livre 1, Chapitre 1.

(132) *Ces annalistes ont compris que Gregoire de Tours y avoit voulu dire que ç' avoit été Childéric qui avoit tué Paulus et qui avoit pris Angers. Discutons **d'abord** la premiere de ces deux raisons.*

DUBOS, abbé Jean-Baptiste, *Histoire critique de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules*, 1734, 538, Livre 3, Chapitre 11.

La périphrase peut être renforcée par la proposition principale énonciative « je dis que » (dont le verbe n'est pas forcément au présent) :

(133) *Parcourons maintenant les autres, et commençons par les juges. Je vous dirai **d'abord** une des plus importantes et des plus avantageuses maximes que nos pères aient enseignées en leur faveur.*

PASCAL, Blaise, *Les Provinciales ou les Lettres écrites par Louis de Montalte à un provincial de ses amis et aux RR.PP. Jésuites*, 1657, 135.

(134) *Comme dans la première partie de ce commentaire j' ai dit **d' abord**, que je ne considérerois pas les circonstances particulieres du passage que j' avois dessein de commenter, mais que j' en réfuterois le sens littéral considéré en lui-même, et que je le combatrois par des principes généraux ; je dis aussi au commencement de cette troisième partie, que je ne fais aucune attention aux circonstances particulieres de S Augustin, des donatistes, du siècle, ni du país où ils vivoient, mais que je remonte à la plus grande généralité qui se puisse, pour montrer que les raisons de S Augustin considérées en elles-mêmes, et dépouillées de tous leurs accidens défavorables ne laissent pas d' être fausses.*

BAYLE, Pierre, *Commentaires philosophiques sur ces paroles de Jésus-Christ ""Contrain-les d'entrer""*, 1686, 445, Partie 3.

Cet exemple est intéressant pour la formation du Mouv : ici, « d'abord » est dans une étape intermédiaire. Il n'est pas en position détachée mais il suit déjà le fonctionnement du Mouv. Il appartient bien à une structure logique : « j'ai dit d'abord / je dis aussi ».

D'ailleurs, cette périphrase est souvent utilisée avec la troisième personne du singulier ; « d'abord » n'y est pas Mouv, mais son sens est celui du Mouv, et il est question du discours et de son organisation :

(135) *La maniere dont Lucien commence son histoire véritable, est la plus commode du monde. Il déclare **d' abord** à son lecteur que tout ce qu' il va dire est faux. Après quoi s'abandonnant à son imagination, il jette indifféremment sur le papier toutes les folies qu'elle lui fournit.*

DANIEL, Le Père Gabriel, *Voyage du monde de Descartes*, 1690, 1.

Dans (135), c'est le couple « d'abord / après quoi » qui structure la pensée. Le lexique du discours l'entoure («son histoire véritable », « il déclare », « son lecteur », « tout ce qu'il va dire », « il jette [...] sur le papier »). Nous pouvons penser que c'est par analogie avec ce type d'exemple que le Mouv se grammaticalise, les auteurs s'assimilant à cette troisième personne du singulier.

Dans (136), cela se vérifie : la formation du Mouv est plus avancée, et l'auteur utilise « d'abord » au sens d'organisateur avec un verbe de parole dans une lettre à la première personne du singulier.

(136) *mais, ma chère cousine, je voulais être informée de plusieurs choses dont je vais vous rendre compte. Je vous parlerai **d'abord** des églises de Madrid. Je les trouve fort belles et très-propres.*

AULNOY, Marie-Catherine d', *Relation du voyage d'Espagne*, 1691, 293.

L'exemple (137) va dans le même sens ; il témoigne du glissement de sens et prouve que « d'abord », avec ce nouveau sens, dans ce nouvel emploi, ne se sépare pas vite du verbe de parole qui l'accompagne :

(137) *Il y a des livres qui enseignent la pratique de toute sorte de vertus, et sont meslez de beaucoup d' autres doctrines, comme estant des instructions generalles. Je nommeray **d'abord** l'academie françoise de Pierre De La Primaudaye, dont le premier tome contient une philosophie morale , et les autres traitent de l' histoire naturelle et de la philosophie chrestienne . Ce livre est un fort bon recueil d' exemples et de preceptes, avec lequel on peut*

joindre celui de la connoissance des merveilles du monde et de l' homme , dont je fais mention ailleurs.

SOREL, Charles, *La Bibliothèque françoise de M. C. Sorel, ou le Choix et l'examen des livres françois qui traitent de l'éloquence, de la philosophie, de la dévotion et de la conduite des moeurs*, 1664, 63, Chapitre 5.

Dans ce cas, « d'abord » signifie déjà « pour commencer » mais il n'est pas encore un Mouv à part entière car il fonctionne avec un verbe de parole.

Au XVIII^{ème} siècle, les deux emplois coexistent : on peut trouver « d'abord » en autonomie et, parallèlement, encore employé avec un verbe de parole, comme le prouvent respectivement (138) et (139) :

(138) *Veut-on, par exemple, faire sentir que la facilité de penser s' acquiert par l' exercice, comme toutes les autres habitudes, et qu' on ne sauroit travailler de trop bonne heure à l'acquérir ? On prend **d'abord** pour principe des faits que personne ne peut contester : 1 que le mouvement est la cause de tous les changemens qui arrivent au corps humain ; 2 que les organes ont plus de flexibilité, à proportion qu' on les exerce davantage. On suppose ensuite que toutes les fibres du corps humain sont autant de petits canaux où circule une liqueur très subtile (les esprits animaux), qui se répand dans la partie du cerveau où est le siège du sentiment, et qui y fait différentes traces ; que ces traces sont liées avec nos idées, qu' elles les réveillent ; et on conclut que, plus elles se réveillent facilement, moins nous trouverons d' obstacle à penser. On remarque, en troisième lieu, que les fibres du cerveau sont vraisemblablement très-molles et très-déliçates dans les enfans, qu' avec l' âge elles se durcissent, se fortifient et prennent une certaine consistance, qu' enfin la vieillesse, d' un côté, les rend si inflexibles, qu' elles n' obéissent plus à l' action des esprits, et de l' autre, dessèche le corps au point qu' il n' y a plus assez d' esprits pour vaincre la résistance des fibres.*

CONDILLAC, abbé de , *Traité des systèmes*, 1749, 201, Chapitre 12.

(139) *Ne sommes-nous pas redevables au système cartésien, des plus belles et des plus importantes découvertes qu' on a faites, soit dans le dessein de le confirmer, soit dans le dessein de le combattre ? Les expériences de Mm Huyghens, Boile, Mariote, Newton, sur l'air, le choc, la lumière et les couleurs, en sont des exemples fameux.*

*Je répons **d'abord** que les suppositions sont à un système, ce que les fondemens sont à un édifice. Ainsi, il n' y a pas assez de justesse à les comparer avec les machines dont on se sert pour construire un bâtiment.*

Je dis ensuite que les découvertes qu' on a faites sur l' air, le choc, la lumière et les couleurs, sont dues à l' expérience, et non point aux hypothèses arbitraires de quelques philosophes.

idem, 199, Chapitre 12.

Nous devons ces deux exemples au même auteur. Il les utilise au même chapitre de son traité. La valeur organisatrice apparaît nettement puisque « ensuite » se trouve peu après « d'abord ». Dans le premier exemple, elle est encore renforcée par le verbe « conclure » et « en troisième lieu ». Ces deux emplois contemporains nous montrent que le Mouv est presque grammaticalisé, mais pas tout à fait : il peut être utilisé seul dans certains contextes, mais dans d'autres il requiert encore le verbe de parole. Il reste une hésitation.

Le Mouv en formation peut aussi se trouver au sein d'un groupe à l'infinifitif :

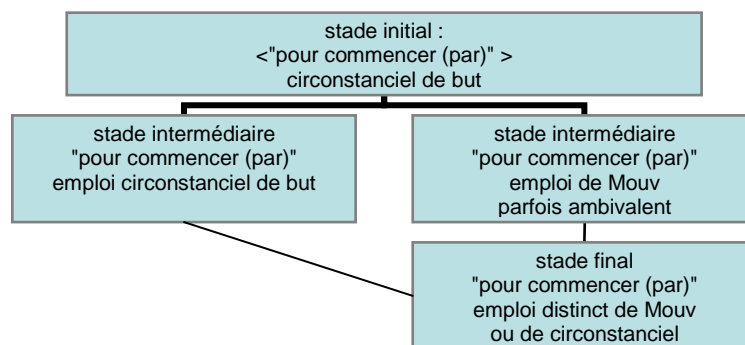
(140) *Ainsi pour entrer **d'abord** en matiere, et prendre les trois causes l' une après l' autre pour leur cessation, comme on a fait pour leur découverte, on va voir en particulier comme en general, qu' il n' y a pas moien de tenir pied sur la contradiction, sans renoncer à la raison.*
 BOISGUILBERT Pierre de, *Le Détail de la France sous le règne présent*, 1695, p.87,
 Chapitre 9.

(141) *Pour venir **d'abord** au fait, on demande à ceux que le zèle aveugle, et met dans la disposition de souhaiter toujours des bleds à bas prix en faveur des pauvres, s' ils croieroient leurs vœux accomplis dans toute leur plénitude, au cas que l' on pût revoir cette denrée de grains au même taux qu' elle étoit en 1550 sçavoir, le septier de Paris pesant 240 liv. Ou environ.*
 idem, 160, Partie 1 Chapitre 2.

A ce stade, la grammaticalisation n'est pas terminée : « d'abord » n'est absolument pas autonome, figé dans cette expression que l'auteur utilise à plusieurs reprises entre le verbe à l'infinitif et le complément.

1.3.3. D'une forme-source à une double forme-cible : le cas de « pour commencer (par) » :

L'observation de l'émergence des Mouv nous amène à un constat : leur apparition se fait de manière progressive, et nous sommes tentée d'imaginer un premier schéma du type :



Toutefois, « pour commencer » et « pour commencer par » ne sont pas soumis exactement aux mêmes modifications. Nous pourrions penser, dans un premier temps, que l'une des deux formules n'est qu'une étape dans la transformation de l'autre, étape qui va disparaître en tant que telle. Mais ce n'est vraisemblablement pas le cas. Alors, en quoi y a-t-il une différenciation entre « pour commencer » et « pour commencer par » ?

1.3.3.1. Caractère unidirectionnel des changements :

L'unidirectionnalité est, après la progressivité, le second trait caractéristique du phénomène de grammaticalisation.

Elle est d'abord formelle : « pour commencer » en emploi circonstanciel peut être expansé – c'est même le cas le plus fréquent. Mais en Mouv, la forme minimale s'impose : « pour commencer » n'est pour ainsi dire jamais suivi d'un complément (supra deuxième partie 1.1.1.).

Quant à « pour commencer par » en Mouv, il connaît aussi certaines tentatives d'expansion. En effet, « pour commencer par » a eu certains compléments récurrents : le groupe *pour commencer par un bout* a été employé plusieurs fois, comme dans l'exemple suivant :

(71) *et pour commencer par un bout : avez-vous vu, dites-moi, une jeune personne appelée Mariane, qui ne loge pas loins d'ici ?*

MOLIÈRE, *L'Avare*, 1669, 77, Acte I, Scène IV.

Cependant, sa fréquence est peu élevée et ne va pas s'accroître (on ne relève plus une seule occurrence de cette formule après 1750). La grammaticalisation du groupe se limite à *pour commencer par*. Il n'est pas évident de parler d'unidirectionnalité formelle : la résistance et domination de la formule « pour commencer par » ouvre les possibilités d'extension plus qu'elle ne les ferme.

En revanche, il y a unidirectionnalité catégorielle aussi bien en ce qui concerne « pour commencer par » que « pour commencer » : les deux expressions font l'objet d'une recatégorisation. A partir d'une forme initiale fonctionnant à l'interne du discours comme un circonstanciel naissent des expressions de catégorie mineure fonctionnant en superficie du discours comme constructions détachées.

Quant à l'unidirectionnalité sémantique, elle ne vaut pleinement que pour « pour commencer » : d'un sème prégnant de but, on passe à un sens plus général et abstrait (la volonté de s'affirmer, implicite). L'unidirectionnalité sémantique est moindre avec « pour commencer par » : son sens est plus général, mais aussi concret et final que dans le circonstanciel de but.

Ainsi, les changements de « pour commencer » revêtent un caractère unidirectionnel, d'un point de vue aussi bien formel que catégoriel et sémantique. L'unidirectionnalité de « pour commencer par » est plus relative (seule l'unidirectionnalité catégorielle est avérée). Les deux formes ne peuvent pas être mises sur le même plan, en ce qui concerne les changements.

1.3.3.2. Un phénomène d'analogie

Nous pouvons nous demander s'il n'y a pas eu un phénomène d'analogie entre « pour commencer » et « pour commencer par ».

Contrairement à la grammaticalisation, l'analogie est un phénomène simple qui – tout comme la réanalyse – se produit au sein d'une grammaticalisation, changement plus large et plus complexe. L'analogie introduit un changement de forme mais pas de modification du système grammatical de la langue. Elle ne fait qu'en accentuer les traits caractéristiques. Il est donc envisageable que « pour commencer par » en tant que Mouv soit né d'une analogie avec « pour commencer » en tant que Mouv. D'abord, les dates de leur première apparition respective vont dans ce sens (1553 pour « pour commencer » ; 1607 pour « pour commencer par »). Ensuite, il y a un changement de forme, avec l'extension qui est déjà possible dans la forme-source, mais pas dans les emplois en Mouv recensés de 1553 à 1607. De plus,

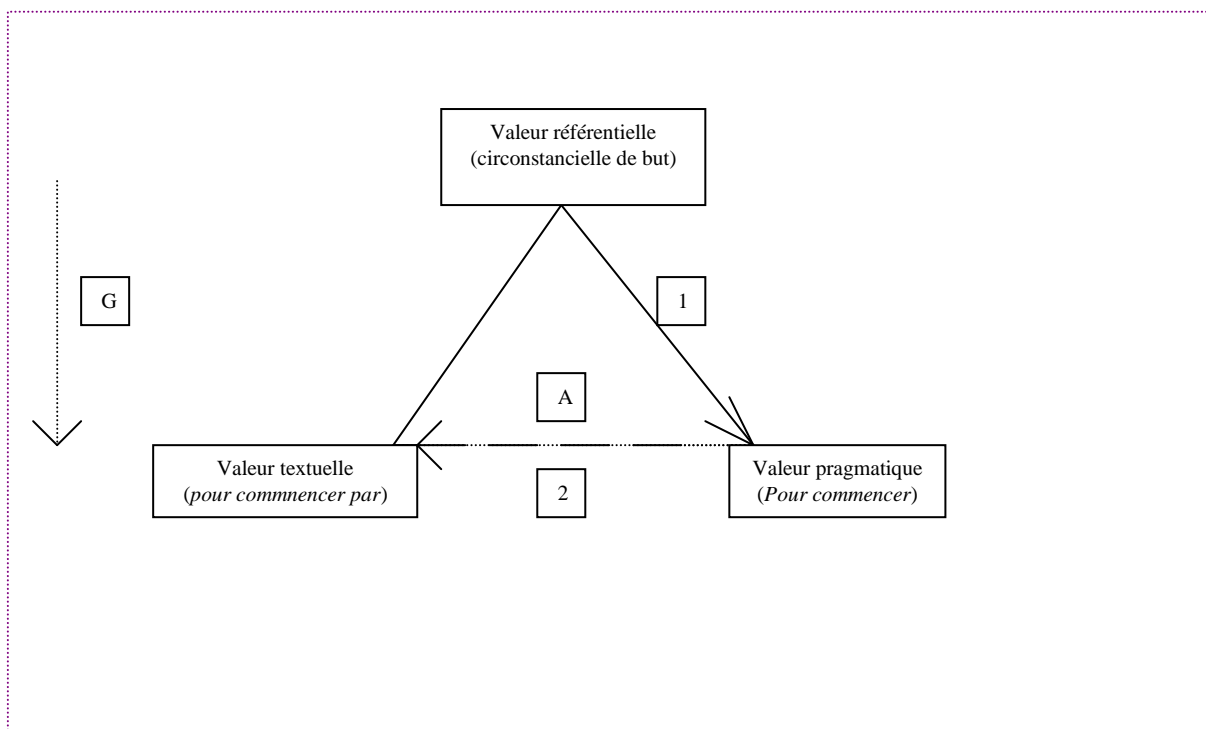
l'analogie ne change pas la catégorie de l'expression qu'elle modifie ; elle se réalise entre éléments de formes différentes, et de fonctions identiques. Les Mouv « pour commencer » et « pour commencer par » sont des constructions détachées portant sur le propos. Les deux formes ont bien une parenté fonctionnelle. Enfin, l'analogie, tout comme la grammaticalisation dans son ensemble, suppose un locuteur actif, conscient de ses choix et de ses intentions. Justement, « pour commencer » en Mouv induit un commentaire sur le discours, mais ne l'organise pas foncièrement. En introduisant le Mouv « pour commencer par », à partir de 1607, le locuteur accentue le caractère logique du Mouv initial. C'est une création rhétorique, sur la base d'un premier modèle sémantiquement différent.

Remarque :

Du fait de l'existence d'un Mouv spécifiquement organisateur du discours, le Mouv initial « pour commencer » va être plus spécifiquement utilisé pour marquer la prise de parole.

La forme-source laisse une double alternative : *pour commencer* ; *pour commencer par* + COD. L'appellation de « Mouv » est bien insuffisante : il faut proposer deux appellations spécifiques (supra deuxième partie 1.2.).

Il est possible d'envisager l'évolution de *pour commencer* d'une autre manière. B. Combettes a observé avec le cas du syntagme *au fond* qu'à partir de la valeur référentielle on pouvait aboutir à deux emplois distincts, l'un correspondant à l'étape textuelle et l'autre à l'étape pragmatique (Combettes, 1994, 64). Au vu des différences entre les deux formes-cibles, nous proposons ce schéma (les initiales A et G signifient respectivement grammaticalisation et analogie ; les chiffres et le sens des flèches indiquent l'ordre dans lequel se sont succédées les modifications) :

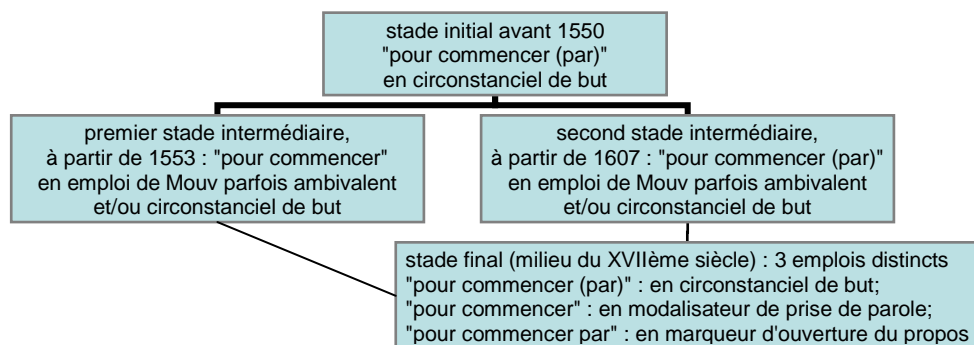


Cette proposition n'annule pas la première. Elle la complète. Le phénomène d'analogie n'a pas disparu. *Pour commencer par* renvoie au contexte de gauche et appartient à l'étape textuelle. *Pour commencer* correspond à l'étape pragmatique, ne renvoyant pas forcément à une entité présente dans le texte. Plus autonome, *pour commencer* fait référence à l'acte énonciatif. Habituellement, à la valeur référentielle succède la valeur textuelle puis la valeur pragmatique. Selon ces observations, la grammaticalisation du Mouv suit un ordre différent. D'ailleurs, B. Combettes précise, dans la même étude, que le passage par l'étape textuelle n'est pas obligatoire (idem).

1.3.3.3. Stade final de la grammaticalisation :

Les expressions « pour commencer » et « pour commencer par » sont toutes deux issues de la même forme-source. Cependant, on ne peut les assimiler, car elles subissent des changements de nature différentes ; surtout, elles se maintiennent dans des emplois sensiblement différents.

Finalement, le premier schéma proposé en présentation (supra deuxième partie 1.3.3.) n'était pas faux, mais incomplet. Le schéma suivant est plus précis et montre le dédoublement de la forme-source en deux formes-sources.



Les changements intermédiaires majeurs qui s'opèrent entre les différents stades sont la réanalyse et l'analogie, ce qui est dans la norme. Le tout constitue une grammaticalisation dédoublée : à partir de la même forme-source portant sur le thème, on obtient deux formes-cibles portant sur le propos, en construction détachée. Ce qui différencie les deux formes obtenues est leur emploi plus ou moins rhétorique : « pour commencer par » est un marqueur d'ouverture ; « pour commencer » est un modalisateur d'ouverture. L'intention de l'énonciateur n'est pas la même dans l'un et l'autre cas.

Ainsi, en français classique, on peut trouver parallèlement des occurrences telles que (142), (143), (144) et (65) :

(142)

*Une ligne de l'histoire de Vespasien luy servit de texte **pour commencer**, et les prieres de monsieur le landgrave l'obligerent à ne pas finir si-tost.,*

BALZAC (GUEZ DE), Jean-Louis, *Aristippe ou De la Cour*, 1654, 127.

(143)

JAPHET.

*Mes vestemens, Messieurs, parlez vous tout de bon ?
Sçavez-vous que je suis le plus frilleux du monde ?*

DOM ALVARE.

*Sçavez vous que l'on va faire jouier la fronde ?
Viste, qu'on me le fronde, il ose raisonner.*

JAPHET.

Frondeurs, ne frondez pas, je vay vous les donner !

*Voila, **pour commencer**, la Rondelle et l'espée.*

Je me disois tantost Cesar, je suis Pompée :

Cesar vint, vit, vainquit ; et moy, je suis venu,

Je n'ay rien veû, l'on m'a battu, puis mis à nu.

Ô noir Amour !

LE COMMANDEUR.

Ma foy, ce fou me fait bien rire !

SCARRON, Paul, *Don Japhet d'Arménie*, 1653, 92, Acte IV, Scène 5.

(144) *c' est une vérité indubitable que je vous prouveray.*

-et moy, dit-il, je vous prouveré le contraire :

*" **pour commencer** donc, je suppose que vous mangiés un mahométan ; vous le convertissés,
par conséquent, en vostre substance !*

CYRANO DE BERGERAC, *Les Estats et empires de la lune*, 1655, 94

(65)

*Les causes qui empêchent le theatre françois de continuër le progrès qu' il a commencé de faire depuis quelques années, par les soins et les liberalitez de feu Monsieur Le Cardinal De Richelieu, se peuvent reduire à six chefs : le premier est, la créance commune, que d'y assister c' est pécher contre les regles du christianisme. Le second est, l' infamie dont les loix ont noté ceux qui font la profession de comédiens publics. Le troisième est, les défauts et les manquemens qui se rencontrent dans les representations. Le quatrième, les mauvais poèmes qui s' y representent indifferemment avec les bons. Le cinquième, les mauvaises décorations. Et le sixième, les desordres des spectateurs. **Pour commencer par** la créance commune , il est vray, que les anciens peres de l' eglise ont toujourns defendu le theatre aux chrestiens, et cela pour deux raisons.*

AUBIGNAC, abbé d', *La Pratique du théâtre*, 1657, 387.

Tous ces exemples appartiennent au même empan chronologique. (142) montre un exemple de « pour commencer » en emploi circonstanciel de but, (143) un exemple de « pour commencer » en emploi de modalisateur d'ouverture, (144) un exemple de « pour commencer » en emploi de marqueur d'ouverture, plus souvent utilisé avec l'expansion comme dans (65) – le tout à la même époque (début du français classique).

Au stade final d'une grammaticalisation, l'ancien et le nouvel emploi peuvent coexister de manière complètement indépendante. C'est le cas ici (avec deux nouveaux emplois) : «pour commencer (par)» (valeur de but dans l'énoncé), « pour commencer » (Mouv, modalisateur d'ouverture, valeur énonciative sur l'énoncé), et « pour commencer par » (Mouv, marqueur d'ouverture, valeur d'organisation sur l'énoncé) coexistent en français classique.

Bilan du 1.3.

Les Mouv n'ont pas toujours existé en français. Ils sont issus d'une forme-source : « pour commencer (par) », en emploi circonstanciel, avec une valeur de but prégnante. L'essor des textes rhétoriques au XVI^{ème} siècle engendre un contexte de transition dans lequel cohabitent « pour commencer » en emploi circonstanciel et en emploi énonciatif – avec des cas d'ambiguïté et une possibilité de réanalyse. La forme-source peut être élargie (« pour commencer par »). Probablement par analogie avec le changement subi par la forme minimale, la forme étendue est ensuite employée en organisateur textuel. De plus, elle suit la forme de l'OT « pour commencer » mais correspond en fait à l'ancienne formule latine employée par Cicéron, « praefari aliquid », qui se traduit par « d'abord » ou « pour commencer à dire quelque chose » (Dictionnaire Quicherat et Chatelain, 1915).

Finalement, trois emplois distincts subsistent : « pour commencer (par) » en circonstanciel de but ; « pour commencer » en modalisateur d'ouverture ; « pour commencer par » en marqueur d'ouverture. La langue est progressivement enrichie de deux expressions.

Le résultat final de la grammaticalisation est la création d'une nouvelle unité grammaticale : le Mouv. Il en existe deux sortes : le modalisateur d'ouverture (assez proche des modalisateurs étudiés en 1.) et le marqueur d'ouverture (OT à part entière). Le stock des formes grammaticales est enrichi de cette catégorie spécifique et dédoublée, à compter du français classique. Nous pouvons ainsi dire qu'il y a eu grammaticalisation, d'autant que les emplois de ces deux expressions ne font qu'augmenter, de 1550 à 1750. Ils ne vont pas pour autant remplacer *pour commencer* + COD qui sera toujours employé comme circonstanciel.

Le Mouv « d'abord » est strictement OT et il se fixe plus lentement et plus tard que « pour commencer », certainement à cause de sa concurrence. Ce n'est qu'à la toute fin de notre période de recherche que l'on voit l'émergence réelle de « d'abord » en tant que Mouv, jusque là très sporadique. Pendant plus d'un siècle, il fonctionne avec un verbe de parole ou un équivalent. De plus, il est souvent renforcé dans son sens par un adverbe ou un OT grammaticalisé. Assez rares sont les occurrences, dans notre corpus, où il apparaît seul et autonome dans son rôle de Mouv. Il subit une grammaticalisation plus longue, pas encore achevée en 1750.

Bilan du 1.

Les Mouv que nous avons décidé d'observer sont composés d'une préposition – toujours *pour* – additionnée du verbe *commencer* à l'infinitif. Cette structure élémentaire n'est pas la seule employée par les locuteurs en français préclassique et classique : un complément introduit par la préposition *par* peut l'augmenter. Mais, dans ce cas, la valeur énonciative est altérée au profit de la logique. Les marqueurs d'ouverture avec un verbe à l'infinitif ne présentent pas une grande variété morphologique (*pour commencer* et *pour commencer par* sont les deux seules expressions que nous avons relevées). Des adverbes comme « d'abord » peuvent avoir les mêmes attributions.

La syntaxe de ces groupes est spécifique : les Mouv (particulièrement la formule avec « par ») portent en eux le sème de commencement et cette valeur inchoative se communique à leur positionnement dans la phrase. Ils sont à l'initiale, leur place est arrêtée. Ce sont des constructions détachées.

Si la morphosyntaxe des Mouv montre peu de variété, leur sémantique et leurs emplois sont diversifiés, au point que l'on peut séparer cette expression en deux groupes (qui correspondent au choix du locuteur). Il y a, d'une part, le groupe des modalisateurs d'ouverture : *pour commencer*. Leur emploi est plus rare, performatif ; ils n'ont pas le rôle d'organisateur logique de *pour commencer par*. D'autre part, le second groupe est celui des marqueurs d'ouverture : *pour commencer par* + groupe nominal. Leur emploi est plus fréquent, rhétorique. Ils sont très variés et présentent beaucoup de complémentations diverses.

Au début de notre étude sur les Mouv, nous avons émis l'hypothèse que « pour commencer par » est une version expansée de « pour commencer ». Mais les recherches en diachronie ont révélé que les formes prenaient chacune leur autonomie en français classique : « pour commencer par » n'est en aucun cas une étape dans la grammaticalisation de « pour commencer ». L'une et l'autre formules subissent des changements spécifiques et aboutissent à des emplois différenciés.

Il est possible que le premier groupe soit né d'une réanalyse : dans le contexte de transition, des cas d'ambiguïté sont apparus et l'interlocuteur a pu prendre un complément circonstanciel de but (forme-source) pour un Mouv de type 1 (forme-cible 1).

Le second groupe (forme-cible 2) serait ensuite apparu par analogie avec le premier et, peut-être aussi, du fait de l'essor des textes rhétoriques qui appellent une construction logique, très ordonnée.

Les deux groupes coexistent ensuite indépendamment, à côté de leur forme-source. Au sein des Mouv, le second groupe est un peu plus utilisé que les modalisateurs d'ouverture : s'il n'est pas forcément nécessaire d'avertir que l'on va commencer à parler (cas 1), il est, au contraire, utile de dire par quoi l'on commence à parler. Cela peut permettre au discours d'avoir une organisation plus pertinente, et au lecteur de comprendre plus aisément la logique d'ensemble du texte (cas 2). *Pour commencer* avec extension est partiellement comparable aux topicalisateurs : « La topicalisation est, elle, l'opération qui consiste à délimiter un *domaine*, au sens large du terme, sur lequel on va prédiquer » (Combettes et Prévost, 2003d, 64). On peut rapprocher le marqueur d'ouverture de *en ce qui concerne*, *au regard de* (*ce que*) ou *quant à* (*ce que*) : on présente une liste et on choisit dans la liste ce par quoi l'on commence – d'où l'importance évidente du contexte de gauche, repris et découpé hiérarchiquement à partir du Mouv. En outre, les topicalisateurs aussi bien que « pour commencer par » dénotent la présence du locuteur dans son discours : « Ce qui permet de rapprocher [*au regard de ce que*] des structures argumentatives, c'est la présence constante,

dans la proposition topicalisée, d'un verbe de parole faisant référence à l'acte énonciatif auquel va répondre le commentaire » (idem, 70). « Pour commencer par » fonctionne en lien étroit avec le contexte de droite, tout comme les topicalisateurs : « le référent topicalisé n'est d'ordinaire par repris immédiatement dans le commentaire, mais [...] il y a utilisation d'un verbe de parole ou d'une expression présentant une modalisation qui joue le rôle d'intermédiaire entre le topique et le contexte de droite » (idem, 74). Ces expressions précisent ce dont l'auteur va parler. La plupart du temps, une énumération a déjà présenté cela. Il ne fait qu'apporter plus de clarté et appelle le lecteur à se référer, au moins de mémoire, au contexte de gauche. Son fonctionnement est alors spécifiquement différent de celui des topicalisateurs. Certes, on met en avant l'élément premier du discours, mais on en a déjà fait une liste précédemment.

« Pour commencer » se libère progressivement des conjonctions logiques qui l'accompagnent dans les premiers stades de sa grammaticalisation.

Les Mouv proviennent ainsi de changements linguistiques complexes et progressifs. Leur grammaticalisation aboutit à une nouvelle forme, les constructions détachées marquant l'ouverture du discours. Elle permet un enrichissement du sens dédoublé, ces constructions étant soit énonciatives (modalisateurs d'ouverture), soit rhétoriques (marqueurs d'ouverture). Les possibilités du locuteur et la richesse de la langue française sont augmentées par l'essor des Mouv, qui répond à l'essor du genre des essais et autres textes didactiques ou théoriques.

2. Les Marqueurs de fermeture

La famille des mots qui ferment le discours, aussi appelés « balises de clôture » (Jackiewicz, 2005, 102) est plus variée que celle des Mouv. Nous avons choisi d'en étudier les formes les plus fréquentes dans notre corpus : « pour finir », « pour faire fin », « en la fin », « en fin », « enfin », « pour conclure », « pour faire conclusion », « pour conclusion », « en fin de compte », « au bout du compte », « pour terminer ».

Nous pouvons d'emblée nous poser la question de la fréquence de ces occurrences : sont-elles toutes employées dans les mêmes proportions ? Aussi, ont-elles toutes la même valeur sémantique et la même portée ?

2.1. Morphosyntaxe

2.1.1. Les éléments constitutifs des marqueurs de fin et leur disposition :

Nous pouvons diviser les Mfin en plusieurs catégories. Si l'on se concentre sur les prépositions introductives, trois cas s'observent :

- *en* + substantif (« en fin », « enfin », « en la fin », « en fin de compte ») ;
- *pour* + verbe à l'infinitif (« pour conclure », « pour finir », « pour faire conclusion », « pour faire fin », « pour finir » suivi d'un complément, « pour conclure » suivi d'un complément) ;
- *à* + substantif (« au bout du compte »).

Ce premier classement permet de souligner la variété des prépositions introductives des Mfin, et de constater qu'il y a toujours une préposition à l'initiale de ce type de marqueur y compris dans le cas de « enfin » où elle est accolée au substantif. Nous verrons s'il est pertinent de classer les Mfin selon cette caractéristique en deuxième partie, 2.2.1.

Si l'on réfléchit à partir des verbes, trois familles sont à retenir :

- autour de la famille de « finir » (« en fin », « pour finir », « enfin », « en la fin », « pour faire fin », « pour finir » suivi d'un complément) ;
- autour de la famille de « conclure » (« pour conclure », « pour faire conclusion », « pour conclure » suivi d'un complément) ;
- autour de la famille de « faire » (« pour faire fin », « pour faire conclusion »).

Le problème de ce second classement est qu'il laisse de côté « au bout du compte » : ce Mfin ne correspond à aucune des trois familles verbales et n'en constitue pas moins un marqueur très employé en français préclassique et classique.

Enfin, si l'on classe les Mfin selon que le verbe à l'infinitif est exprimé ou non, on obtient deux cas :

- construction infinitivale (« pour conclure », « pour finir », « pour faire fin », « pour faire conclusion », « pour finir » suivi d'un complément, « pour conclure » suivi d'un complément) ;

- construction substantivale (« en fin », « pour conclusion », « au bout du compte », enfin », « en la fin », « en fin de compte »).

Ce dernier classement met encore plus en lumière la variété formelle des Mfin : non seulement ils n'ont pas tous la même préposition introductive, mais encore leurs constituants ne sont pas forcément de même nature. La recherche en diachronie devrait en être d'autant plus intéressante. Pour les occurrences substantivales, nous nous demanderons si elles sont issues des constructions infinitivales ou si les deux formations sont indépendantes les unes des autres.

Les exemples suivants présentent les différentes variétés de Mfin que nous avons rencontrées ; nous les présentons selon l'importance quantitative, au premier regard, de leurs apparitions dans notre corpus :

(1) **Pour conclusion**, *je n'ay des histoires fabuleuses mendié icy les fureurs d'un Athamant, d'un Hercules, ny d'un Roland, mais celles que la Verité mesme a dictees, et qui portent assez sur le front leur saufconduit par tout.*

LA TAILLE, Jean de, *Saül le furieux : tragédie prise de la Bible*, 1572, 22

Ce Mfin, ouvert par la préposition « pour », fonctionne à la manière des MOD étudiés en première partie. Il est très utilisé, particulièrement en début de phrase ou de proposition.

(2) *Il est vray qu' ils ont touché de fort bons points, mais on leur peut dire au bout du compte, qu' ils ont représenté plustost leurs fantaisies que les diverses affections et propriétés de l'esprit humain*

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623, 20, Livre 1, Section 2.

Ce groupe est différent des autres Mfin car sa structure interne est un peu plus complexe : il est composé de deux substantifs et de deux prépositions.

(3) *Mais nostre malheur a voulu jusques icy que nous n'en ayons sceu faire profit, ny tirer avantage. Pour conclure, tout ce que l'on peut dire et faire contre nous ne nous peut empescher d'exécuter de beaux exploits.*

MONTCHRESTIEN, Antoine de, *Traicté de l'oeconomie politique*, 1615, 186.

On peut considérer ce Mfin comme une variante de « pour conclusion ». Il est un peu moins utilisé, mais est employé de la même manière, la plupart du temps en début de phrase ou de proposition.

(4) *Mais retournons à nous, et sage devenus, soyons à leurs depens un peu plus retenus. Or, comte, pour finir, ly doncq' ceste satyre, et voy ceux de ce temps que je pince sans rire, pendant qu' à ce printemps, retournant à la cour, j' iray revoir mon maistre et lui dire bon-jour.*

RÉGNIER, Mathurin, *Les Satires 1 à 13*, 1609, p. 24, Satire 2.

Ce quatrième modèle de Mfin est le dernier parmi les plus utilisés en français préclassique et classique. Il est à mi-chemin entre « en fin » et « pour conclusion ». Il appartient aux Mfin de la famille de « finir » et se comporte comme « pour conclure ». Dans l'exemple, il y a, certes, le connecteur et l'apostrophe qui le précèdent, mais il n'en reste pas moins en début de phrase.

Les cas suivants sont moins employés que les précédents :

(5) *Or nous remettons ceste consideration a demain, ou avec la lumiere de verité, nous chercherons en quelle partie l'Amour se cache : si c'est au coeur, ou au cerveau, ou au foye : puis dequoy il se nourrist, qui sont ses vrayes fonctions, quand et comment il s'engendre, et quelles gens il requiert pour establir sa demeure, où tout à nostre aise nous dirons quel amy ou amie il faut choisir sans se tromper et **en fin** quel est le devoir de l'une et l'autre partie, afin qu'un bon commencement ait une meilleure fin, car il est eternel, pour estre de nature divine, et nous estre donné de Dieu icy bas, pour arres de ceste glorieuse beatitude, dont la parfaite jouyssance attend la haut ceux que la grace celeste a rendus amoureux de la seconde vie.*

YVER, Jacques, *Le Printemps (extraits)*, 1572, p. 1271.

« En fin » est, avec « enfin », la forme la plus minimaliste qui soit construite avec le substantif « fin ». Elle est plus souvent employée comme un adverbe temporel portant sur le contenu du discours, comme dans l'exemple suivant :

(6) *Le pauvre mary trouvant sa femme adirée, la chercha de tous costez ; mais, **en fin**, luy fut dict qu'elle s'en estoit allée avecq le chantré.*

NAVARRÉ, Marguerite de, *L'Heptaméron*, 1550, 1054.

(7) *Vostre loy salique me représente un songe plustost qu'une chose essentielle, ou bien la fable d'un de ces vieux comptes qui font peur aux petits enfans, lequel n'a ny tenans ny aboutissans pour appuyer son credit : l'authéur et la loy sont umbragez d'une trop espesse nuict. La cause et le temps d'icelle sont trop avant enterrez dans l'obly pour valoir bonne en une si aspre rencontre que du maintènement de vos François. **Enfin**, ceux qui en escrivent en parlent confusément. Ilz la nous monstrent bien, mais c'est à travers le verre et dans l'especeur d'une bien obscure nue.*

LUCINGE, René de, *Dialogue du François et du Savoyzien*, 1593, 232

Cette forme soudée est un peu moins utilisée que le Mfin « en fin » en français préclassique, mais elle a le même sens et le même emploi. Pareillement, elle est plus souvent employée en tant qu'adverbe temporel qu'en tant que Mfin, comme dans cet exemple :

(8) *il leur pria de se monstrier privez en son endroict, d'autant qu'il consideroit bien qu'ils estoient hommes comme les autres, et **enfin** les enferma de faict et de force en une chambre avec les garses*

DES PÉRIERS, Bonaventure, *Les Nouvelles récréations et joyeux devis de feu Bonaventure des Périers 2. (1568)*, 1568, 569.

Il existe une deuxième variante de « en fin » : « en la fin », dont (9) présente un exemple.

(9) *Et à cela aussi tend le Pseau.. 29, où le Prophète, après avoir parlé de la voix terrible de Dieu, laquelle est ouye aux tonnerres, aux vens, orages, tourbillons, gresles, voire faisant trembler la terre et crouler les montaignes, et brisant les cèdres, en la fin pour conclusion adjouste, qu'on luy chante louanges en son sanctuaire, car par cela il entend que les incrédules sont sourds à toute voix de Dieu qui résonne en l'air, comme en l'autre Pseaume après avoir décrit combien les flots de la mer sont espovantables, il conclud ainsi: "Seigneur, tes tesmoingnages sont approuvez, la beauté de ton temple est sainteté permanente"*
CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne : livre premier*, 1560, 90, Livre I, Chapitre VI.

Tout comme « en fin », nous avons remarqué que « en la fin » était plus souvent employé comme adverbe de temps que comme Mfin. Nous ne donnons ici qu'un exemple représentatif de tous les autres à cette période et dans notre corpus de Frantext :

(10) *mais la craincte de mon honneur a esté pour un temps si forte, qu'elle m'a contraincte, malgré ma volonté, de dissimuller ceste passion. Mais, en la fin, la force d'amour a vaincu la craincte*
NAVARRÉ, Marguerite de, *L'Heptaméron*, 1550, 988.

(11) *mais, en fin de compte, on se mocque et du benoist champion et de l'Angloys qui le deffia, et de Enguerrant leur tabellion, plus baveux qu'un pot à moustarde.*
RABELAIS, François, *Tiers livre*, 1552, 184, Chapitre XXIV, *Comment Panurge prend conseil de Epistemon*.

Ce Mfin est moins utilisé que « au bout du compte », auquel il ressemble beaucoup, tant par la forme que par l'emploi.

(12) *Ils veulent que nous pensions que le saint Esprit soit enclos en ces badinages ; mais à qui est-ce qu'ils le pourront persuader ? Pour faire fin, et que nous n'ayons à répéter de plus haut ce qui a esté paravant exposé, cecy pourra satisfaire à ceux qui se rendront dociles et modestes, ausquels ce livre est adressé*
CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne : livre quatrième*, 1560, 500, Livre IV, Chapitre XIX.

« Pour faire fin » appartient à la famille de « finir » et sa base est un verbe à l'infinitif (le même que dans les Mrés du type « pour faire court »). Il en va de même pour le groupe suivant, qui appartient à la famille de « conclure » :

(13) - *Or laissons ce propos-là, dist Simontault, car, pour faire conclusion du cueur de l'homme et de la femme, le meilleur des deux n'en vault riens.*
NAVARRÉ, Marguerite de, *L'Heptaméron*, 1550, 869.

Le groupe « pour faire conclusion » est très rare (nous n'en avons trouvé qu'une occurrence dans notre corpus). Dans le cas ci-dessus, il est assorti d'un ensemble « du cœur de l'homme et de la femme » qui apporte une précision sémantique et rend le groupe moins grammatical. Ce n'est pas à proprement parler un complément, mais il permet une sélection. Il ne s'agit pas de conclure simplement le discours global, mais de clore un élément thématique précis, une partie du discours (le propos sur le « cœur de l'homme et de la femme »). Ainsi, on peut dire que « pour faire conclusion » n'a pas atteint le stade de Mfin. Par analogie, il aurait pu devenir un Mfin, mais ce n'est pas le cas – peut-être du fait de la concurrence.

Tout comme pour les Mouv, il existe quelques formes expansées des Mfin, notamment dans le cas de « pour finir » :

(14) *Mais, pour finir la tragoedie, est-il point de ceste partie, ce grand duc de Monmoranci ?* L'ESTOILE, Pierre de, *Registre-journal du regne de Henri III : t. 5 (1585-1587)*, 1587, 79.

Un complément d'objet direct, « la tragoedie », accompagne le Mfin « pour finir ». Il y a d'autres cas où le Mfin comporte un complément direct qui désigne le discours ou le livre – ici la « tragoedie ». Dans les deux exemples suivants, c'est aussi un complément d'objet direct, mais il s'agit deux fois du même (« ce chapitre »). Or, l'auteur et la date sont différents. On peut donc supposer que « ce chapitre » ou ce type de complément désignant le discours s'assortissent bien avec le Mfin « pour finir », tant qu'il n'est pas complètement grammaticalisé. Ils précisent la portée du groupe, à savoir le dire, et non pas le dit.

(15) *Et pour finir ce chapitre, je diray que tout poëme pour estre parfait de tout poinct, doit avoir les sept qualitez suivantes*

DEIMIER, Pierre de, *L'Académie de l'art poétique, où sont vivement esclaircis et déduicts les moyens par où l'on peut parvenir à la vraye et parfaite connoissance de la poésie françoise*, 1610, 20, Chapitre 1.

(16) *Enfin pour finir ce chapitre, il ne faut que considerer, que le sauveur ne dit pas de celuy qui mange sa chair, et boit son sang, il est en moy, et je suis en luy*

ARNAULD, Antoine, *De la Fréquente Communion où les Sentimens des Pères, des Papes et des Conciles, touchant l'usage des sacremens de Pénitence et d'Eucharistie, sont fidèlement exposez... par M. Antoine Arnauld...*, 1643, 698, Partie 3, Chapitre 8.

« Pour conclure » peut aussi être suivi d'un complément :

(17) *Pour conclure ce premier poinct, il faut dire que les bestes ratiocinent, usent de discours et jugement, mais plus foiblement et imparfaitement que l'homme.*

CHARRON Pierre, *De la sagesse : trois livres*, 1601, 66, Livre 1 Chapitre 8.

L'ajout du complément d'objet direct laisse penser que l'auteur tient à préciser qu'il ne s'agit pas d'une conclusion globale : son discours n'est pas terminé. Ce n'est que la fin du « premier point ». Il s'agit d'un marqueur d'ordre en formation qui a des traits communs avec « pour commencer par » et les topicalisateurs.

Les exemples sur lesquels nous venons de nous appuyer sont fort différents mais leurs constituants s'ordonnent selon le schéma suivant :

Préposition + verbe à l'infinitif (+ complément direct),

ou

Préposition + substantif/groupe nominal (avec complément du nom dans le cas « en fin de compte »/ « au bout du compte »).

C'est la structure minimale du Mfin. Elle peut être soit verbale, soit substantivale.

2.1.2. Le marqueur de fin dans la phrase :

Tout comme les Mouv, les groupes qui concluent se situent la majeure partie du temps en zone préverbale:

(18) ***Pour conclure**, comme l'auteur a conseillé à toutes personnes sujettes à catharres et fluxions, à ceux qui ont le forge chaud et sec, et aux febricitans, de ne boire vin, ni sidre excellent, qu'il ne soit trempé de moitié d'eau pour le moins : aussi a-il laissé l'usage de petis et mediocres libres à toutes personnes de bonne habitude*

PAULMIER, Julien le, *Traité du vin et du sidre*. [trad.], 1589, p. 33 recto.

Dans cet exemple, « pour conclure » est en début de 'phrase'. Il est suivi d'une longue 'proposition subordonnée' (« comme [...] moins »). La 'proposition principale' ne vient qu'ensuite (« aussi [...] habitude »). Le Mfin devance très largement le verbe de la 'principale'.

(19) ***Au bout du compte**, je ne m'en soucie point du tout*

SÉVIGNÉ, Mme de, *Correspondance : t. 1 : 1646-1675*, 1675, p. 490.

Les exemples du type (19) sont placés en annexes. Il sont tous très similaires, et l'on peut penser qu'il s'agit d'une expression à part entière – grammaticalisée très tôt.

Dans l'exemple suivant, il s'agit du même Mfin, cette fois-ci entre deux propositions indépendantes – comme faisant le lien :

(20) *Ma colère était sans rancune : **au bout du compte** une laide aurait été plus respectée.*

MARIVAUX, *Le Spectateur français (1721-1724)*, 1728, 212, dix-septième feuille, 12 mai 1723.

Ici, il y a coordination et organisateur textuel, comme bien souvent :

(21) *Et **au bout du compte**, je disois comme fait le maudit Lucilio Vanino, au dialogue de la resurrection des morts*

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623, 303, Livre 3, Section 17.

(22) *Mais **au bout du compte** est-ce pas grande injustice et cruauté [...]*

CHARRON, Pierre, *De la sagesse : trois livres*, 1601, 22, Livre 1, Chapitre 4.

Le Mfin « au bout du compte » est très souvent associé à une conjonction de coordination. Ces deux éléments se placent en début de phrase, faisant le lien avec le contexte de gauche.

Nous relevons ci-dessous quelques cas où les groupes qui concluent sont placés en zone postverbale :

(23) *C'est pourquoy, **pour finir enfin cette seconde partie**, un seul mot suffit pour respondre à toutes vos accusations.*

ARNAULD, Antoine, *De la Fréquente Communion où les Sentimens des Pères, des Papes et des Conciles, touchant l'usage des sacremens de Pénitence et d'Eucharistie, sont fidèlement exposez... par M. Antoine Arnauld...*, 1643, 633.

Ce cas de position postverbale peut s'expliquer par la tournure présentative/explicative : la véritable proposition principale se trouve en vérité après le Mfin (*un seul mot suffit pour répondre à toutes vos accusations*).

(24) *Et dans une embrassade, on leur a, pour conclure, fait vite envelopper toute la procédure.*
MOLIÈRE, *Le Misanthrope*, 1667, 515, Acte IV, Scène 1.

Cet exemple présente un second cas où *pour conclure* n'est pas en début de phrase ou de proposition. Toutefois, il est ici plus circonstanciel qu'organisateur textuel : à première vue, Nous pourrions penser qu'il s'agit d'un Mfin et que sa portée est extérieure au contenu du discours. Mais regardons le contexte plus large :

(24) *Enfin toute la grâce et l'accommodement
Où s'est, avec effort, plié son sentiment,
C'est de dire, croyant adoucir bien son style :
« Monsieur, je suis fâché d'être si difficile,
Et pour l'amour de vous, je voudrais, de bon coeur,
Avoir trouvé tantôt votre sonnet meilleur. »
Et dans une embrassade, on leur a, pour conclure,
Fait vite envelopper toute la procédure.*
MOLIÈRE, *Le Misanthrope*, 1667, 515, Acte IV, Scène 1.

Contrairement à « enfin », qui précède « pour conclure » dans cet exemple, « pour conclure » n'est vraisemblablement pas un Mfin : il porte sur l'action de mettre un terme à cette discussion.

(25) *Ce jeu de l'Arquebuse ne laisse pas au bout du compte d'attirer ici un tas de godelureaux*
DANCOURT CARTON, Florent, *Le Prix de l'arquebuse*, 1717, 281, Scène XI.

Le groupe « au bout du compte » est le plus souvent en tête de phrase ou de proposition (annexes) mais cet exemple, tout comme (3) et (25), laisse présager qu'il peut être décalé en milieu de phrase ou de proposition.

(26) *je n'entends parler que d'amour à droite et à gauche, il m'environne, il m'obsède, et le vôtre, au bout du compte, est celui qui me presse le plus*
MARIVAUX, *Le Prince travesti, ou l'Illustre aventurier*, 1727, 367, Acte II, Scène VII.

Dans cet exemple, « au bout du compte » indique plus qu'une simple conclusion. Il sous-entend « après avoir comparé », « après réflexion ».

Nous remarquons que, lorsqu'ils ne sont pas strictement organisateurs textuels, ces ensembles ont une place dans la phrase plus aléatoire. Ils peuvent se trouver après le sujet :

(27) *le Seigneur Jesus, après avoir montré par plusieurs vives raisons qu'il estoit celui qui devoit venir pour le salut des fideles, adjoste pour conclusion de son propos : « Bienheureux est celui qui ne sera point scandalisé en moy. »*
CALVIN, Jean, *Des scandales*, 1550, 52.

(28) *Et tant frequenta ce lieu sainct, que ung chanoine fort riche fut amoureux d'elle, et la poursuivyt si fort, que en fin la pauvre malheureuse s'accorda à luy, dont le mary n'avoit nul soupson et pensoit plus à garder son bien que sa femme.*

NAVARRÉ, Marguerite de, *L'Heptaméron*, 1550, 1060.

Dans ces emplois circonstanciels qui portent plus sur le contenu du discours que sur son organisation, le groupe supporte une place plus centrale au sein de la phrase.

Bilan du 2.1.

Finalement, des dix possibilités que nous évoquions au début de la partie sur les marqueurs de fin, seules cinq s'avèrent être réellement fonctionnelles en français préclassique et classique : « en fin », « pour conclusion », « au bout du compte », « pour conclure », « pour finir ». Il y a tout de même bien plus de variété formelle chez les Mfin que chez les Mouv : nous retenons trois Mfin construits autour d'un substantif, et deux autres dont la base est un verbe ; les Mfin peuvent être introduits par la préposition « en », « à », ou « pour ». Si les constituants sont variables, leur ordre, lui, ne change pas : le groupe verbal ou substantival suit la préposition initiale. Les groupes « en la fin » et « enfin » sont très utilisés en français préclassique. Leur emploi est plus souvent circonstanciel. Ils ont une valeur temporelle interne au contenu du discours. Ils portent plus fréquemment sur la fin d'une action en cours, dans le discours, plutôt qu'ils ne mettent en avant l'étape finale du discours. Les groupes « en fin de compte », « pour faire fin », et « pour faire conclusion » restent rares (nous n'avons relevé respectivement que trois, deux et une occurrence(s)). En ce qui concerne « en conclusion », si souvent employé en français moderne et que nous aurions pu envisager comme une onzième possibilité, il n'apparaît qu'une seule fois dans notre corpus – et pas en tant que Mfin :

(29) *sur tout, dit-il, dans l'epigramme, sois le plus fluide que tu pourras, et estudie à ce que les deux derniers vers soient aigus en conclusion ; car en ces deux consiste la loüange de l'epigramme.*

COLLETET, Guillaume, *L'Art poétique, Traité de l'épigramme et Traité du Sonnet*, 1658, 84.

Dans cet exemple, « en conclusion » ne porte pas sur le dire : ce sont les deux derniers vers de l'épigramme qui doivent former une bonne conclusion. Nous déduisons de cette observation que le Mfin « en conclusion » n'apparaît qu'après 1750.

Quant à la position des Mfin dans la phrase, elle aurait pu subir des variations, du fait de la plus grande diversité des formes de ce type de marqueur. Or, parmi les cinq Mfin les plus utilisés en français préclassique et classique, seul « au bout du compte » a une place aléatoire : tout comme les Mouv, les Mfin sont majoritairement en tête de phrase ou de proposition.

2.2. Sémantique et discursivité :

2.2.1. Sémantique de la préposition :

Trois prépositions différentes peuvent ouvrir les Mfin. Leur sens influence-t-il celui des marqueurs ?

.En :

Cette préposition introduit les Mfin « en la fin », « en fin », « enfin », et « en fin de compte ».

Pour les occurrences construites autour de « fin », *en* a le sens de *dans*. C'est un peu le sens de *dans ce qui constitue la fin*. En français moderne, *en la fin*, *en fin*, *enfin* pourraient se traduire par *dans la fin*, *à la fin*, *en guise de fin*. Sa formation avec « fin » est particulière : par le processus de grammaticalisation, la préposition n'est plus si loin du préfixe « en », directement issu du préfixe latin « in ».

Le cas est différent pour *en fin de compte* qui correspondrait à *une fois le compte fini, à la fin du compte*. En français préclassique, « en fin » est le Mfin le plus utilisé. Pourquoi ? Nous chercherons à savoir en 2.2.3. s'il y a, entre 1550 et 1750, grammaticalisation (est-ce que *en la fin* donne *en fin* qui aboutit finalement à *enfin* ?).

Nous observons aussi que cette préposition ne fonctionne pas avec des verbes, mais avec des substantifs – alors que les organisateurs du discours que nous étudions sont souvent de formation verbale. Pour étudier la sémantique du mot *en*, nous proposons d'observer quelques uns de ses emplois :

. il peut dénoter la manière, comme son étymon latin, *in brevi, ad breve (tempus)*. D'après A.Rey, la locution adverbiale *en bref* s'impose dès 1403, au sens d'*en peu de mots*. Dans le même cadre, on relève la locution *en catimini*, qui date, toujours selon A.Rey, de 1370.

. il a pu aussi être attribut d'objet, avec un substantif (*somme, fin de compte*), avant la grammaticalisation, dans le cas de *en somme* et *en fin de compte*. Un cas un peu éclairant est celui de *en ami*. *Traiter quelqu'un en ami*, c'est *le traiter en tant qu'ami*. L'expression est attestée de 1550 à 1750. A partir de ce cas, on peut interpréter *en somme* et *en fin de compte*. En effet, on peut paraphraser la première de ces expressions ainsi : *je donne en tant que somme*, et la seconde : *je donne en guise de fin de compte*. Il s'agit d'un attribut d'objet : le locuteur donne tel point « en tant que fin, en guise de fin ». Ces OT fonctionnent de la même manière que des expressions comme « en revanche ». A l'origine, il s'agit de « dire quelque chose en revanche de quelque chose d'autre », c'est-à-dire « en retour », « en réponse ». Nous empruntons un exemple à l'article de B.Combettes concernant « au contraire, en revanche, par contre et leurs aspects diachroniques » (Combettes, 2003e, 279) :

(30) *En revanche de la courtoisie qu'il lui semblait que je lui témoignais, elle me conta ses aventures tout au long*, Sorel, 1623.

Puis, l'objet s'efface à mesure que la grammaticalisation s'opère. Il n'y a plus forcément la notion d'acte d'échange entre un agent et un autre. D'autres sens apparaissent, et le lien de conséquence n'est plus toujours prégnant. Nous supposons que c'est le même type de grammaticalisation qui est survenue pour « en fin de compte » et « en somme ». La formation d'attribut d'objet disparaît, et le sens de compte, de chiffre s'estompe au profit de celui de

résumé. Toujours avec la même préposition, le groupe « en principe » fonctionne pareillement. L'expression « tenir quelque chose en principe » se synthétise : « en principe ». Voici la seule occurrence que nous ayons trouvée dans notre corpus :

(31) *Ils ont une estime demesurée de leur art ; et posant d'abord en principe, que le chef-d'oeuvre de l'esprit leur appartient, ils ne sont plus en peine que de sçavoir à quel genre de poésie il faut le fixer.*

LA MOTTE, Antoine Houdar de, *Discours sur la tragédie*, 1730, 9.

Avant 1750, « en principe », employé dans ce sens, est attribut d'objet. Ce n'est qu'au XIX^{ème} siècle que l'expression vient à se comporter comme « en somme », mais avec un verbe de parole exprimé la plupart du temps :

(32) *Ainsi, en principe, je crois qu'une consécration complète du nouveau lien n'aggrave pas beaucoup la faute*

SAND, George, *Correspondance* : 1838, 1838, 436.

Au XX^{ème} siècle, la grammaticalisation de « en principe » est effective ; l'ancienne formation d'attribut d'objet s'incline au profit de la construction détachée :

(33) - *J'espère que non, dit le chef. Je dois aller à mon bureau, je vais finir par me faire foutre à la porte !...*

- *Tu devrais leur en parler, remarqua Doddy. En principe, Coco nous avait dit deux jours.*

- *Avec lundi ça en fera quatre.*

- *En tout cas, tu devrais demander un supplément, dit Doddy.*

VIAN, Boris, *Les Fourmis*, 1949, 225, *Le figurant*, X.

Les dates différent, mais les aspects diachroniques et le système de changement rapprochent « en somme », « en fin de compte », « en revanche », et « en principe ». Toutes ces expressions comportent la préposition « en » additionnée d'un substantif ; à l'origine, elles ont dû être attributs de l'objet. Un changement progressif les fait changer de statut. « L'emploi de *en* serait ainsi à rapprocher de la famille de *en vérité*, *en bref*, mais aussi de *en conclusion*, *en résumé* : que la préposition fonctionne comme introducteur de complément de manière ou comme marqueur d'attribut d'objet (*dire X en guise de conclusion*), la valeur des constituants qu'elle régit peut être celle d'un modalisateur d'énonciation, la portée s'effectuant sur un verbe de parole » (Combettes, 2003e, 285-286).

Ces observations nous fournissent une hypothèse pour justifier la présence de la préposition « en » dans ces marqueurs. Elle est vide de sens et n'apporte pas une incidence sémantique telle que celle de « pour », souvent employée dans les modalisateurs et OT. L'origine éventuelle du groupe comme attribut de l'objet permet d'envisager une explication plausible.

. Pour :

Cette préposition se trouve dans les Mfin « pour finir », « pour faire fin », « pour conclure », « pour faire conclusion » et « pour conclusion ». Elle a une valeur sémantique beaucoup plus orientée et claire que *en* : le but (supra première partie 1.2.). C'est pourquoi il ne faut pas confondre les groupes organisateurs commençant par la préposition *pour* avec les compléments circonstanciels de but débutant par la même préposition. Comme pour les Mouv,

la différence entre le complément circonstanciel et le groupe organisateur est la portée du sème de la préposition : la valeur de but porte non pas sur le contenu mais sur la manière de délivrer le contenu du discours, dans le groupe organisateur.

D'ailleurs, « pour finir », dans notre corpus, a très souvent le sens de « pour finir mes jours », « pour finir mes soucis ». Ces périphrases renvoient à la notion de mort et portent sur le contenu du discours, à l'inverse des Mfin. B. Combettes a examiné les cas de *pour ce qui regarde* et *en ce qui regarde*. Il en ressort que la préposition *pour* s'utilise en début de syntagme pour signifier un acte de parole, dans une démarche argumentative forte la plupart du temps : « d'une façon générale, les prédicats d'action sont complétés par *pour*, alors que *en* accompagne plutôt des procès statiques, résultatifs » (Combettes, 2001, 119).

.A :

La préposition « à » présente des emplois très variés (supra première partie 1.2.). Ce mot, sur la base latine « ad », exprime le mouvement, (« aller à Paris ») ou la stabilité (« il est à Paris »). Il peut aussi désigner la séparation, à partir de la préposition latine « ab » (« prendre congé à quelqu'un ») ; c'est « de », en français préclassique, qui recouvre ce sens. La troisième origine de « à » est « apud » ou « abu » dans *Les Serments de Strasbourg* (« je viens à lui », au sens de « avec lui » ou « Il est à nous grande vinée ceste année-cy, c'est à dire en nostre terroir, en nostre pays, en nostre contrée », exemple emprunté au dictionnaire de Nicot) – cet emploi disparaît vite. Nicot ajoute que « à » peut être utilisé dans le sens de « avec », « pour », « selon », notamment. Il y a une large polysémie de cette préposition à l'époque préclassique et classique.

L'emploi de cette préposition dans les Mfin reste très rare. Il concerne la seule expression *au bout du compte* – qui est, quant à elle, très utilisée en français préclassique et classique. Le sens est à peu près le même que celui de *en* dans « en fin de compte ». Nous pouvons l'assimiler à *au bout du compte* à (?) *à la fin du compte*, *à l'issue du compte*. Si nous la comparons à (?) *dans cette fin*, nous notons une différence : la préposition *à*, par rapport à *dans* ajoute l'idée de direction. C'est la même nuance entre *je vais à Paris* et *je suis à Paris*. Dans ce cas, la notion de trajet est claire. Dans le cas du groupe *au bout du compte*, c'est la trajectoire vers la fin. La préposition *à* implique certes qu'on a atteint la fin du raisonnement, mais qu'il y a eu un cheminement réflexif auparavant. Il s'agit donc clairement d'un organisateur textuel de discours : à tout un raisonnement logique succède le bout, la fin, la conclusion. Notons aussi qu'*au bout du compte* date de 1595. Auparavant, on utilise *en fin de compte* (1350). On relève aussi *à ce compte*, mais au sens de *de ce point de vue* (1165-1170). Nous pouvons rapprocher les prépositions « à » et « en », et penser que, par analogie peut-être, « en » a gardé en sème l'idée de « trajet », d'élaboration progressive de la pensée vers la fin.

Cette préposition n'est jamais utilisée pour former un Mfin de la famille de « conclure ». En effet, l'expression « à conclure » n'existe pas seule :

(34) *vous en estes le maistre et le père, c'est à vous a conclure sur ce que je vous ay proposé.*
PATIN, Guy, *Lettres : t. 1 : 1630-1649*, 1649, 416.

Dans cet exemple, il s'agit de la locution : « c'est à vous à + infinitif ». A la place de « à conclure », on rencontre, en français préclassique et classique, « pour conclure », Mfin souvent recensé dans notre corpus.

La préposition « à » dans « au bout du compte » n'est pas du tout employée de la même manière que dans les MOD du type « à dire vrai ». L'absence de verbe en est peut-être la cause. Avec « dire », « à » reste « incolore » plus aisément. Le sens est plus clair (supra

première partie 1.2.). Dans le Mfin « au bout du compte », privé du verbe de parole, la préposition a vraisemblablement un impact sémantique plus important. Elle marque l'aboutissement d'une réflexion.

2.2.2. Cotexte et discoursivité :

Se posera ici la question du cadre dans lequel se trouve le Mfin : le rencontre-t-on dans des cotextes spécifiques, et pourquoi ? Nous allons observer les contextes de droite et de gauche des Mfin.

2.2.2.1. Après une juxtaposition :

Outre le fait que les Mfin sont souvent associés – au même titre que les Mouv - à une conjonction de coordination (supra deuxième partie 2.1.2.), il faut noter qu'ils succèdent bien souvent à une juxtaposition – plus ou moins longue:

(35) *voyla deux gentilles promenades, l'une causée par l'yvrongnerie, l'autre par l'amour, et au bout du compte autant hypocondriaque l'un comme l'autre [...]*
GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623, 51, Livre 1, Section 8.

(36) *Pour finir ce notable commentaire, qui m'est eschappé d'un flux de caquet, flux impétueux par fois et nuisible, ut missum sponsi furtivo munere malum procurrit casto virginis e gremio, quod miserae oblitae molli sub veste locatum, dum adventu matris prosilit, excutitur, atque illud prono praeceptis agitur decursu*
MONTAIGNE, Michel de, *Essais : t. 2 (livre 3)*, 1592, 897, Livre III, Chapitre V.

Dans (36), le lexique (*un flux de caquet, flux impétueux par fois et nuisible*) montre la longueur et explique la nécessité de terminer le discours, tout comme dans l'exemple suivant (*ce long denombrement d'arts et de sciences*).

(37) *Pour finir ce long denombrement d'arts et de sciences, je diis que l'une des plus particulières études d'un homme de la cour doit estre l'intelligence des langues.*
FARET, Nicolas, *L'Honneste homme*, 1636, 31

Même quand on coupe le contexte de gauche, on sait par celui de droite, s'il y a expansion, qu'il y a eu juxtaposition. La proposition principale « je diis que » renforce la valeur énonciative de l'ensemble. (12) présente un cas similaire – si ce n'est que la première personne du pluriel se substitue à « je » :

(12) *Pour faire fin, et que nous n'ayons à répéter plus haut ce qu'a esté paravant exposé, ceci pourra satisfaire à ceux qui se rendront dociles et modestes, ausquels ce livre est adressé*
CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne : livre quatrième*, 1560, 501, Livre IV, Chapitre XIX.

La proposition subordonnée circonstancielle de but a un sens qui renforce celui du groupe organisateur : la préposition initiale n'est pas répétée et vaut pour les deux.

2.2.2.2. Accompagnés d'une marque énonciative claire :

Les exemples (37) et (12) attestent de la possibilité d'une présence visible de l'énonciateur dans son discours. Il peut aussi y avoir dans l'environnement du Mfin un marqueur de certitude – renforçant la trace du locuteur :

(38) *Pour conclure encore avec plus d'autorité, j'adjousteray le dire de saint Augustin : qui dit que la logique n'est point une legere et frivole invention de l'esprit humain.*
DUPLÉIX, Scipion, *La Logique ou l'Art de discourir et raisonner*, 1607, 27.

Le complément de manière est un outil argumentatif supplémentaire pour rendre la thèse de l'auteur la plus crédible possible. S.Dupleix utilise d'ailleurs dans la proposition principale qui suit un argument d'autorité, en s'appuyant sur les propos de Saint Augustin.

Dans (37), (12), (38) comme dans (39), l'énonciateur apparaît clairement dans son discours.

(39) *Mais au bout du compte je pense que sa bonne foy gaignera la dessus.*
PEIRESC, Nicolas de, *Lettres : t. 2 : Lettres aux frères Dupuy : 1629-1631*, 1631, 252.

La proposition principale *je pense que* renforce nettement la valeur énonciative. Et, dans les cas les plus fréquents, si elle n'est pas exprimée, cette proposition – ou son équivalent – est sous-entendue. Soit l'exemple suivant :

(7) *Vostre loy salique me représente un songe plustost qu'une chose essentielle, ou bien la fable d'un de ces vieux comptes qui font peur aux petits enfans, lequel n'a ny tenans ny aboutissans pour appuyer son credit : l'autheur et la loy sont umbragez d'une trop espesse nuict. La cause et le temps d'icelle sont trop avant enterrez dans l'obly pour valoir bonne en une si aspre rencontre que du maintènement de vos François. Enfin, ceux qui en escrivent en parlent confusément. Ilz la nous monstrent bien, mais c'est à travers le verre et dans l'especeur d'une bien obscure nue.*
LUCINGE, René de, *Dialogue du François et du Savoysien*, 1593, 232.

Nous notons dès le début la marque du locuteur avec le pronom personnel « me ». L'auteur émet son point de vue et « enfin » inclut une part de subjectivité. Nous pourrions ajouter sans trahir le sens initial « je pense que » :

(7b) [...] *Enfin, je pense que ceux qui en escrivent en parlent confusément* [...].

2.2.2.3. Avec une expansion et/ou un adverbe :

Les Mfin peuvent avoir un complément (supra deuxième partie 2.1.1.). Ces expansions ne sont pas toujours de la même nature. Elles apportent des nuances sémantiques.

(40) *Car (pour conclure ce point en peu de mots) c'est en la juridiction de vostre Admirauté principalement que tous différens doivent estre sommairement vuidez.*
MONTCHRESTIEN, Antoine de, *Traicté de l'oconomie politique*, 1615, 179.

Le complément d'objet direct « ce point » et le complément circonstanciel de manière « en peu de mots » créent un lien entre le résumé et la conclusion. L'expansion comporte deux groupes de nature différente et insistent, d'un point de vue sémantique, sur les qualités de synthèse de l'énonciateur. L'extension du Mfin peut contenir un adjectif numéral ordinal, comme dans (17):

(17) **Pour conclure ce premier poinct**, il faut dire que les bestes ratiocinent, usent de discours et jugement, mais plus foiblement et imparfaitement que l'homme.
CHARRON, Pierre, *De la sagesse : trois livres*, 1601, 66, Livre 1, Chapitre 8.

Le Mfin « pour conclure » permet d'organiser le discours. Le groupe nominal *ce premier poinct* renforce l'OT. Il laisse entendre qu'il y a une liste que le Mfin permet de clore. Les Mfin peuvent fonctionner avec des marqueurs de série :

(23) *C'est pourquoy, pour finir enfin cette seconde partie*, un seul mot suffit pour répondre à toutes vos accusations.
ARNAULD Antoine, *De la Fréquente Communion où les Sentimens des Pères, des Papes et des Conciles, touchant l'usage des sacremens de Pénitence et d'Eucharistie, sont fidèlement exposez... par M. Antoine Arnauld...*, 1643, 633, Partie 2, Chapitre 48.

Le COD *cette seconde partie* concerne bien l'ordre. Il y a série avec le complément *cette seconde partie* qui, de surcroît, suit un autre organisateur : « enfin ». Les groupes qui concluent peuvent avoir dans leur entourage direct un adverbe:

(41) **Pour conclure solidement**, il savoit bien que si vos François eussent eu pouvoir d'eslire un roy et le maintenir, qu'ilz ne luy eussent pas conféré ce privilège
LUCINGE, René de, *Dialogue du François et du Savoysien*, 1593, 226.

Ce cas est assimilable à (38) : c'est en quelque sorte une technique argumentative de l'auteur pour se mettre en valeur.

(42) **Pour faire fin**, il faut brièvement noter qu'il ne nous est point commandé d'obéir à nos parens.
CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne : livre second*, 1560, 169, Livre II, Chapitre VIII.

L'adverbe de résumé, même s'il n'est pas intégré au Mfin, est dans son entourage proche et crée une association – d'ailleurs fréquente – entre la fin et le résumé (infra deuxième partie 2.2.2.4. et 2.3.).

2.2.2.4. Avec un autre ensemble modalisateur :

(43) **Pour conclure cest article**, je dy en somme que ceulx qui estiment l'impieté estre un crime enorme, comme elle est, recognoissent combien Dieu prise son Evangile.
CALVIN, Jean, *Des scandales*, 1550, 136.

L'organisateur textuel se trouve avant le verbe, et il est appuyé dans sa fonction par le groupe modalisateur *en somme* qui, lui, se situe après le verbe.

(44) **Enfin**, mes pères, **pour conclure par un autre reproche que vous me faites [...]**
PASCAL, Blaise, *Les Provinciales ou les Lettres écrites par Louis de Montalte à un provincial de ses amis et aux RR.PP. Jésuites*, 1657, 212.

(45) **Enfin, pour finir**, car je commence à estre las d' écrire, la compagnie a dans les Indes cent soixante vaisseaux depuis trente jusqu' à soixante pieces de canon.
CHOISY, abbé François-Timoléon de, *Journal du voyage de Siam fait en 1685 et 1686*, 1687, 253.

Soit la notion de fin est doublée dans (45) et (46), soit elle est couplée avec un marqueur de résumé dans (44).

D'ailleurs, ce fait ne se rencontre pas uniquement avec les Mfin : dans l'exemple suivant, « en la fin » est en emploi circonstanciel, tout comme « pour conclusion » qui l'accompagne.

(46) *Et à cela aussi tend le Pseau.. 29, où le Prophète, après avoir parlé de la voix terrible de Dieu, laquelle est ouye aux tonnerres, aux vens, orages, tourbillons, gresles, voire faisant trembler la terre et crouler les montaignes, et brisant les cèdres, en la fin pour conclusion adjouste, qu'on luy chante louanges en son sanctuaire, car par cela il entend que les incrédules sont sourds à toute voix de Dieu qui résonne en l'air, comme en l'autre Pseaume après avoir décrit combien les flots de la mer sont espovantables, il conclud ainsi: "Seigneur, tes tesmoignages sont approuvez, la beauté de ton temple est sainteté permanente" (Psal.. 93, 5).*
CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne : livre premier*, 1560, 90, Livre I, Chapitre VI.

2.2.2.5. Les cas de en fin de compte et au bout du compte :

Au sein des groupes qui concluent, les groupes *en fin de compte* et *au bout du compte* sont un peu particuliers. Ils sont tantôt organisateurs textuels de la fin du discours, tantôt marqueurs logiques ou argumentatifs de la réflexion :

(47) *Mais, pour dire en un mot, tout lui fut si contraire et discordant, qui se trouvent, en fin de compte, autant reculée qu'elle se pensoit avancer, fut contrainte de faire une piteuse réponse à son homme.*
YVER, Jacques, *Le Printemps (extraits)*, 1572, 1149.

Dans cet exemple, le groupe *en fin de compte* a une double valeur. Il renforce *pour dire en un mot*, qui résume : il a un rôle argumentatif et est une sorte d'évaluateur. On pourrait le remplacer par *en fait*.

(48) *Les ouvraiges qu' il a en main si cappable d' ayder le public et si preferable à toute sorte de lectures publiques, qui ne vont au bout du compte qu' à bien peu de fruict au prix du reste.*
PEIRESC, Nicolas de, *Lettres : t. 4 : Lettres à Borilly, à Bouchard, et à Gassendi : 1610-1637*, 1637, 157.

Le groupe *au bout du compte* se trouve après le verbe de la proposition relative. Il est plus énonciatif que conclusif, car il ne porte pas sur le déroulement du texte. Nous pourrions

comprendre sur la base du français moderne : « je pense au bout du compte ». Il y a des cas où la valeur énonciative et la valeur chronologique de *au bout du compte* sont difficiles à déceler. Il est possible, d'ailleurs, de faire un rapprochement - quelque peu anachronique mais éclairant - avec l'adverbe *finalement* : en français moderne, ce dernier a deux emplois distincts. En effet, l'un est conclusif et l'autre réflexif, énonciatif. Par exemple, notons ces deux cas, en français moderne :

« Finalement, l'analyse prouve que le poète était en proie au doute lorsqu'il a écrit ce texte. »

« Finalement, on peut se demander si tout cela est bien légitime. »

Le premier exemple semble plus conclusif : à la fin d'un commentaire, on déduit une ultime observation. Le second semble plus réflexif : il n'apparaît pas forcément à la fin d'une étude ou d'un discours mais correspond à un état avancé de la réflexion. Les deux apparaissent comme des modalisateurs d'énonciation, mais le second l'est plus fortement, à première vue. Ces deux exemples restent quelque peu ambigus. Prenons un troisième exemple pour tenter d'éclairer les emplois de *finalement* :

« Finalement, ils sont venus. »

Ici, nous pouvons penser qu'il s'agit d'un adverbe de temps, qui ne porte absolument pas sur l'énonciation. En réalité, la position détachée ne résout pas les problèmes d'interprétation. Les deux valeurs - chronologique et énonciative - sont conservées, et ce sont les contextes qui peuvent éclairer le sens et la valeur du groupe.

Ce genre d'emploi se rencontre aussi pour « au bout du compte », qui offre au locuteur ou auteur les deux options. Dans l'exemple qui suit, le groupe n'est pas employé comme un modalisateur d'énonciation, mais comme un adverbe temporel :

(49) *Les plus hardies sectes, Épicurienne, Pyrrhonienne, nouvelle Académique, encore sont elles contraintes de se plier à la loi civile, au bout du compte.*

MONTAIGNE, Michel de, *Essais : t. 1 (livres 1 et 2)*, 1592, 512, Livre II, Chapitre XII.

Le cas suivant présente un emploi littéral de « au bout du compte » :

(50) *Ce qui pouvoit suffire aucunement pour sa descharge et pour la mienne, car au bout du compte, il n'y a qu'un poème principalement ou deux tout au plus, où il eusse du regret d'avoir laissé échapper des libertez qui ne luy plaisent plus comme alors.*

PEIRESC, Nicolas de, *Lettres : t. 4 : Lettres à Borilly, à Bouchard, et à Gassendi : 1610-1637*, 1637, 152.

Le fonctionnement de « au bout du compte » fait penser à des expressions plus anciennes comme « à chef de pièce » et « à chief de foiz » qui, en ancien français, signifient respectivement « enfin » et « parfois ». « Chief » désigne l'extrémité. D'ailleurs, elle vaut pour la fin, comme « au bout du compte », mais aussi pour le début : des expressions comme « en chief, en prime chief » (« en tête de ») ressemblent à « de prime abord », « d'abord ». Toutes ces expressions plus anciennes ont une valeur temporelle. Ce n'est que plus tard que des modifications apparaissent et rendent les groupes plus énonciatifs. Il n'est donc pas surprenant de rencontrer des cas d'ambiguïté - qui peuvent perdurer au-delà du contexte de transition.

Bilan du 2.2.

Les groupes qui concluent sont appuyés dans leur sémantisme par leur préposition introductive : « à », « en » et « pour » induisent le cheminement discursif et/ou réflexif qui a précédé le mot de la fin.

Les Mfin se situent dans des contextes où il est nécessaire de conclure - après une juxtaposition, notamment. C'est la raison pour laquelle ils peuvent être associés à un marqueur de résumé. Dans tous les cas, il semblerait que les marqueurs de l'avancée du discours se groupent aisément dans une même phrase –supra deuxième partie 1.2.2.. et 1.3.2. Des nuances sémantiques sont à noter au sein des Mfin : ils sont plus ou moins rhétoriques. Ils servent tantôt à structurer l'ordre du discours, tantôt à marquer l'aboutissement d'une réflexion. La modalisation est plus ou moins subjective.

2.3. Diachronie

2.3.1. Préposition et extension du groupe organisateur :

Voici les bases autour desquelles se greffent le plus souvent des extensions :

Pour finir ;
Pour faire ;
Pour conclure ;
Pour terminer.

Peut-être parce qu'il se rapproche d'un complément circonstanciel de but par sa forme, et par sa portée, le groupe organisateur qui s'ouvre par *pour* est sujet à complémentation – tant que la grammaticalisation n'est pas achevée, et que le figement n'est pas avéré. Il est le seul dans ce cas. Sa structure est la suivante : *pour* + verbe à l'infinitif + complément.

Les autres Mfin sont bien plus figés – et ce, dès le départ. Nous supposons donc que, pour les autres groupes organisateurs qui marquent le fin du discours, la grammaticalisation a été plus rapide. Les phases de grammaticalisation semblent bien plus longues pour les groupes de fermeture commençant par *pour*. En outre, nous remarquons que les compléments sont variés :

- *Pour finir ce chapitre* + GN : exemples du type (14), (15), (16).
- *Pour finir ce notable commentaire* + GN avec adjectif : exemples du type (17), (23), (36), (37).
- *Pour faire fin et que* + complétive conjonctive pure : exemple (12).
- *Pour conclure solidement* + adverbe ou groupe adverbial : exemples du type (38) et (41).
- *Pour conclure ce point en peu de mots* + GN + complément circonstanciel : exemple (40).
- *Pour conclure* + GN : exemple (43).

Il y a ainsi complémentation uniquement pour les groupes conclusifs commençant par *pour*, mais les possibilités de complémentation sont multiples. La structure n'est pas fixe. On

note des variables, autour d'une formule préétablie : *pour* + infinitif. C'est la base de la grammaticalisation lente et complexe de ce groupe sujet aux variations de compléments. Un exemple comme le suivant nous montre une étape possible de la grammaticalisation en cours, le Mfin va changer progressivement de statut mais il supporte encore aisément un complément et le figement n'est pas encore établi :

(51) *et pour conclure mon discours, vous n'avez point pris de poison qui vous peust faire mourir, et par consequent les yeux de Charite ne vous ont point fait resusciter.*
SOREL, Charles, *Le Berger extravagant*, 1627, 537.

Le cas de « pour terminer » est particulier. En effet, ce groupe est systématiquement accompagné d'un complément, et ce encore en français classique. Nous ne notons pas d'évolution, il ne suit pas les étapes de la grammaticalisation sur l'empan chronologique que nous avons délimité. Deux déductions sont alors possibles : soit le groupe achève son évolution après la première moitié du XVIII^{ème} siècle, soit il ne devient jamais un Mfin à part entière – ce qui ne ressort pas directement de notre étude.

(52) *Mais pour terminer l'affaire en peu de mots, je dis que la mer fut faite aussi salée dès le premier jour de sa creation comme elle est maintenant*
GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623, 440, Livre 4, Section 17.

(53) *on dit pourtant (pour terminer ma glose en peu de mots) que l'ombre de l'oiseau ne loge plus dans le susdit tombeau*
GRESSET, Jean-Baptiste, *Ver-Vert ou les Voyages du perroquet de Nevers : poème héroïque*, 1736, 31, Chant 4.

Ces deux exemples, éloignés d'un siècle, sont formellement similaires. « Pour terminer » est suivi d'un complément d'objet direct (et, de plus, dans ces deux cas, d'un marqueur de résumé). Le groupe n'est donc pas autonome. Il n'apparaît qu'en français classique, certainement par analogie avec les Mfin tels que « pour conclure ». Sa grammaticalisation sera dans ce cas bel et bien plus tardive, si elle a lieu. Deux types d'évolution se distinguent :

▪ SP +/- fixe •—————▶ SP fixe (état final)

Ce premier type d'évolution correspond à la grammaticalisation de « enfin », qui ne supporte aucune complémentation, une fois la grammaticalisation aboutie. On ne rencontre pas *« enfin de discours », par exemple. Il s'agit d'un changement linguistique complet.

▪ SP +/- fixe •—————▶ SP +/- fixe

Ce type d'évolution peut être illustré par le cas de « pour terminer » sur l'empan chronologique qui va de 1550 à 1750. Des modifications ont lieu, mais « pour commencer » peut encore être complété en 1750. A ce stade, nous considérons qu'il s'agit d'une innovation.

2.3.2. Incertitude, forme-source et concurrence :

Au sein d'une même famille, les différents groupes peuvent se faire concurrence. Au final, il pourra rester plusieurs groupes. Parfois l'un domine les autres. « La première étape d'un processus de grammaticalisation se caractérise par l'ambivalence syntaxique et sémantique de la forme ou de l'expression en train d'évoluer. Elle apparaît dans des contextes où elle peut être comprise soit avec le sens ancien, éventuellement de manière métaphorique ou métonymique (inférentielle), soit avec la nouvelle valeur grammaticale. » (Marchello-Nizia, 2006, 144). Tant qu'il n'est pas complètement grammaticalisé, le Mfin est souvent appuyé sémantiquement par un mot, un groupe, voire une proposition qui crée une redondance si on lit l'ensemble avec un filtre moderne :

(13) *Or laissons ce propos – là, dist Simontault, car, **pour faire conclusion du cueur de l'homme et de la femme**, le meilleur des deux n'en vault riens.*
NAVARRÉ, Marguerite de, *L'Heptaméron*, 1550, 869.

Cet exemple contient deux propositions indépendantes coordonnées. La seconde présente, en son début, un organisateur textuel marquant la fin. La première a le même sens que cet organisateur. Il peut même y avoir parfois, en plus du Mfin, un élément adverbial marquant la fin (supra deuxième partie, 2.2.2.4.) :

(54) ***Finalemēt, pour conclure par leurs défauts** plustost que par leurs vertus, ils ne procèdent pas en leurs travaux avec trop bon ordre.*
MONTCHRESTIEN, Antoine de, *Traicté de l'oconomie politique*, 1615, 65.

L'incertitude de l'énonciateur employant cette nouvelle expression grammaticale, pas encore complètement adoptée par les locuteurs, se traduit également par la complémentation, dans l'exemple précédent comme dans celui-ci :

(55) *C'est pourquoy je me contenteray **pour conclure cette considération** de vous remettre devant les yeux ces maximes importantes.*
ARNAULD Antoine, *De la Fréquente Communion où les Sentimens des Pères, des Papes et des Conciles, touchant l'usage des sacremens de Pénitence et d'Eucharistie, sont fidèlement exposez... par M. Antoine Arnauld...*, 1643, 524, Partie 2, Chapitre 33.

La présence du complément d'objet direct précisant l'objet de la conclusion montre bien que le Mfin est en cours de grammaticalisation. De plus, la marque du locuteur par le Mfin est renforcée par la principale comprenant la première personne du singulier « je me contenteray ».

La complémentation est chose courante pour les circonstanciels de but – qui sont vraisemblablement la forme-source des Mfin :

(56) *Et **pour conclure et arrester ce traicté aux conditions dessusdites**, fut depeché tout expres son frere le Despote David*
VIGENÈRE, Blaise de, *L'Histoire de la décadence de l'Empire grec, et établissement de celui des Turcs, comprise en dix livres par Nicolas Chalcondyle [trad.]*, 1577, 613, Livre IX, Chapitre VI.

Ce n'est pas un groupe organisateur mais il est intéressant à observer pour l'évolution des Mfin. En effet, les premiers cas attestés de Mfin comportent une extension suivant ce modèle :

(43) ***Pour conclure cest article, je dy en somme que ceulx qui estiment l'impieté estre un crime enorme, comme elle est, recognoissent combien Dieu prise son Evangile, quand il fait une punition si rigoureuse de ceulx qui n'en ont tenu compte.***
CALVIN, Jean, *Des scandales*, 1550, 136.

Dans cet exemple, la présence du verbe de parole « je dy...que » montre que le Mfin en est encore au premier stade (valeur référentielle). « Je dy pour conclure cest article que... » ou « c'est pour conclure cest article que je dy que... » seraient paraphrases possibles. Le groupe fonctionne au niveau propositionnel, comme un circonstanciel.

(54) ***Finalemnt, pour conclure par leurs défaux plustost que par leurs vertus, ils ne procèdent pas en leurs travaux avec trop bon ordre.***
MONTCHRESTIEN, Antoine de, *Traicté de l'oeconomie politique*, 1615, 65.

« Pour conclure » est souvent complété, en français préclassique et classique. Il est aussi très souvent accompagné d'un Mrés ou équivalent :

(57) ***et pour conclure en deux mots après cette digression, je ne condamnerai jamais personne pour en avoir inventé.***
CORNEILLE, Pierre, *Discours de la tragédie et des moyens de la traiter selon le vraisemblable ou le nécessaire*, 1660, 100

(58) ***elle reçoit des desirs et des esperances, et n'en rejette que le desordre, et pour conclure tout en peu de paroles, elle guerit la maladie de nos affections, et n'en détruit pas la nature.***
SENAULT, Jean-François, *De l'usage des passions*, 1641, 118.

Ainsi, encore tardivement, le Mfin « pour conclure » est complété. Il se forme par analogie avec les compléments circonstanciels et garde une certaine souplesse. Il faut signaler que cette complémentation montre que le figement n'est pas accompli. En revanche, le groupe, même avec un complément, porte sur un acte de parole, et non sur 'l'intérieur' de la proposition. La valeur textuelle voire énonciative prévaut sur la valeur référentielle. Nous supposons que le circonstanciel est la forme-source du Mfin, pour ce marqueur – l'évolution diachronique est à rapprocher de « pour commencer » (supra deuxième partie, 1). Le Mfin au XVII^{ème} siècle a le statut d'un élément périphérique structurant le texte. C'est aussi le cas de « pour faire fin » :

(12) ***Pour faire fin, et que nous n'ayons à répéter de plus haut ce qui a esté paravant exposé, cecy pourra satisfaire à ceux qui se rendront dociles et Modestes, ausquels ce livre est adressé.***
CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne : livre quatrième*, 1560, 500, Livre IV, Chapitre XIX.

(42) ***Pour faire fin, il faut brièvement noter qu'il ne nous est point commandé d'obéir à nos parens.***
idem, 169, Livre II, Chapitre VIII.

Les Mfin, dans les deux exemples précédents, sont en relation avec d'autres expressions qui ponctuent le déroulement du discours : « [pour] *que nous n'ayons à répéter de plus haut ce qui a été paravant exposé* » dans (12) ; « *brièvement* » dans (42). Ce genre d'association fait penser aux groupes complétés du type « pour conclure ce point en peu de mots ».

Pour les Mfin de la famille de « fin », une forme-source probable est le groupe « en la fin », réservé presque exclusivement à l'emploi circonstanciel de temps. Nous avons pu relever quelques cas d'ambiguïté :

(59) *Je laisse à dire les poinctes secretes que vous aviez à sentir en vostre esprit. Car si c'est un mal dur à porter que viduité, ce ne vous estoit pas petite destresse d'estre privé d'une telle compaigne. En la fin, vostre petite fillette, pour faire le comble de voz douleurs, vous meurt pareillement.*

CALVIN, Jean, *Des scandales*, 1550, 48, *Calvin à Monsieur de Normandie*.

Puisqu'il est question de mort, on pourrait comprendre « en la fin » au sens temporel. Au vu du contexte général, c'est le sens énonciatif qui doit être retenu. L'exemple suivant présente exactement le même cas :

(60) *Et de fait, quand les hommes ont pensé qu'ils voyoyent Dieu ou sa remembrance aux images, ils l'ont là aussi honoré. Et en la fin, ayans là ficez leurs yeux et leurs sens, ils s'y sont abestiz, estans ravis en admiration, comme s'il y eust eu quelque divinité.*

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne : livre premier*, 1560, 130, Livre I, Chapitre XI.

Nous avons pu remarquer que, contrairement à « pour finir » ou « pour conclure », « en la fin » refuse toute complémentation, en tant que Mfin. Par opposition aux autres Mfin que nous avons vus, quand l'emploi est circonstanciel, un complément du nom est envisageable alors que quand le groupe est OT, l'expansion est impossible :

(61) *Puis en la fin du chapitre il passe encores outre, condamnant tous services de Dieu volontaires, comme il les appelle [...]*

idem, *livre quatrième*, 1560, 193, Livre IV, Chapitre X.

(62) *Car comme ainsi soit que tous les dons qu'il avoit récitez se réduisent aucunement à foy et espérance, pource qu'ils appartiennent à la cognoissance de Dieu, en faisant un sommaire en la fin du chapitre, il les comprend tous sous ces deux mots.*

idem, *livre troisième*, 1560, 307, Livre III, Chapitre XVIII.

(63) *En la fin de la mesme épistre, combien qu'il dise que c'est la publication du secret qui avoit esté caché de tout temps [...]*

idem, *livre second*, 1560, 193, Livre II, Chapitre IX.

Les exemples (61) à (63) présentent des emplois de « en la fin » suivi d'un complément, tous circonstanciels. Ce type de figuration n'existe pas chez les OT – en ce qui concerne « en la fin », qui fonctionne sans expansion :

(9) *Et à cela aussi tend le Pseau..29, où le Prophète, après avoir parlé de la voix terrible de Dieu, laquelle est ouye aux tonnerres, aux vens, orages, tourbillons, gresles, voire faisant trembler la terre et crouler les montaignes, et brisant les cèdres, en la fin pour conclusion*

adjouste, qu'on luy chante louanges en son sanctuaire, car par cela il entend que les incrédules sont sourds à toute voix de Dieu qui résonne en l'air, comme en l'autre Pseaume après avoir décrit combien les flots de la mer sont espouvantables, il conclud ainsi: "Seigneur, tes tesmoingnages sont approuvez, la beauté de ton temple est sainteté permanente".
Idem, *livre premier*, 1560, 90, Livre I, Chapitre VI.

Ceci pourrait mettre en lumière la grammaticalisation rapide de « en la fin » : dès la moitié du XVI^{ème} siècle, on distinguerait l'OT de l'emploi circonstanciel par l'absence systématique de complémentation. Cependant, nous pensons que l'absence d'expansion dans la période intermédiaire de la grammaticalisation cache un autre fait : l'exemple que nous venons de citer est tangeant. Il se trouve à la limite de la valeur temporelle et de la valeur énonciative. Or, c'est un des exemples les plus nets que nous ayons relevé dans notre corpus. Ainsi, il semblerait que l'expression « en la fin » n'accède pas au statut de forme grammaticalisée. Elle reste en usage interne au discours. Elle ne devient pas une construction détachée à part entière, autonome et portant sur l'organisation du discours.

Nous pouvons en déduire que la forme expansée de l'OT en formation est certainement une étape nécessaire dans le processus de grammaticalisation de ces marqueurs. Si cette étape manque, alors vraisemblablement l'expression n'arrive pas au terme de sa formation.

2.3.3. Vers les formes grammaticalisées :

Dans la famille des marqueurs de fin du discours, *pour conclure* est dominant. Nous avons fait quelques recherches à partir de *conclure* conjugué et voici ce qu'il en ressort : le verbe *conclure* n'entre dans une construction modalisatrice qu'à l'infinitif et dans certains contextes. Nous n'avons relevé aucun cas où le verbe conjugué appartienne à un OT. En outre, il se trouve avec la première personne du singulier ou du pluriel :

(43) ***Pour conclure cest article***, *je dy en somme que ceulx qui estiment l'impiété estre un crime enorme, comme elle est, recognoissent combien Dieu prise son Evangile, quand il fait une punition si rigoureuse de ceulx qui n'en ont tenu compte.*
CALVIN, Jean, *Des scandales*, 1550, 136.

Cet exemple est le plus fréquent. Il appartient au début de notre corpus. La grammaticalisation est déjà en cours, mais elle s'avère loin d'être terminée, comme le prouvent les trois éléments suivants :

- . un complément, « cest article », suit « pour conclure » ;
- . l'énonciateur est présent dans son discours : « je dy [...] que »
- . l'OT en formation est accompagné par un autre marqueur : « en somme ».

La grammaticalisation sera vraiment effective lorsque le groupe « pour conclure » pourra fonctionner en autonomie, indépendamment de ces éléments, comme dans l'exemple suivant, qui est l'un des premiers exemples de notre corpus de « pour conclure » en Mfin - notons qu'à la même date et encore au milieu du XVII^{ème} siècle, des emplois plus archaïques subsistent (supra deuxième partie 2.3.2.) :

(3) *Mais nostre malheur a voulu jusques icy que nous n'en ayons sceu faire profit, ny tirer avantage. Pour conclure, tout ce que l'on peut dire et faire contre nous ne nous peut empescher d'exécuter de beaux exploits.*
MONTCHRESTIEN, Antoine de, *Traicté de l'oeconomie politique*, 1615, 186.

Au XVI^{ème} siècle, les locuteurs utilisent parfois des mots qui jouent le rôle que joueront les Mfin, mais qui ne constituent pas des syntagmes :

(64) *Aussy, dist Saffredent, je m'arreste à vostre parolle et veux **par cela conclure que** ung homme bien for amoureux, quoy qu'il face, ne peult pecher, sinon de peché veniel.*

NAVARRÉ, Marguerite de, *L'Heptaméron*, 1550, 956.

Le Mfin « pour conclure » aura l'avantage d'éviter ce type de périphrase ; en ce sens, nous supposons qu'il répond au désir d'expressivité du locuteur et aux besoins engendrés par certains contextes (l'évolution littéraire et l'essor des textes théoriques).

Inversement, nous avons relevé *pour conclusion* en emploi énonciatif :

(65) ***Pour conclusion**, je dy que ce sont églises, premièrement, entant que Dieu y conserve miraculeusement les reliques de son peuple, combien qu'elles y soyent povrement dispersées.*

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne : livre quatrième*, 1560, 52, Livre IV, Chapitre II.

(66) *Voyons, **pour conclusion**, de combien de felicitez se trouve estre cause l'infirme et debile complexion des hommes.*

ESTIENNE, Charles, *Paradoxes*, 1561, 144, *Pour l'infirmité du corps, Declamation X, Qu'il vaut mieux estre maladif que tousjours sain.*

(67) *Parquoy, **pour conclusion**, je dy qu'un hérétique ne doit non plus estre mis à mort qu'un avaricieux ou yvrogne ou glorieux.*

CASTELLION, Sébastien, *Conseil à la France désolée*, 1562, 69.

Dans ces trois exemples, la marque du locuteur dans son discours est apparente : « je dy que » ou « voyons ». Cette présence énonciative, au début de notre corpus, montre que, si elle est en train de changer de statut (de circonstanciel à OT en position détachée), l'expression est encore en cours de grammaticalisation. Ce n'est qu'au XVII^{ème} siècle que la grammaticalisation de « pour conclusion » semble avoir été achevée :

(68) *enfin, il faut que toutes ces parties soient encor accompagnées d'une hardiesse modeste qui ne tenant rien de l'effronté, ny du timide, se maintienne dans un juste temperament. Et **pour conclusion**, il faut, que les pleurs, le rire, l'amour, la hayne, l'indifference, le mespris, la jalousie, la colere, l'ambition, et bref : que toutes les passions soient peintes sur son visage, chaque fois qu'il le voudra.*

SCUDÉRY, Georges de, *La Comédie des comédiens : poème de nouvelle invention*, 1635, 28, Acte II, Scène 1.

« Pour conclusion » est un des Mfin les plus utilisés en français préclassique et classique (supra deuxième partie 2.1.1.). Il ne vient en aucun cas de « pour faire conclusion » qui reste en emploi anecdotique (une seule occurrence dans notre corpus, avec complémentation, et donc non autonome) :

(13) *Or laissons ce propos-là, dist Simontault, car, **pour faire conclusion** du cueur de l'homme et de la femme, le meilleur des deux n'en vault riens.*

NAVARRÉ, Marguerite de, *L'Heptaméron*, 1550, 869.

Nous pourrions penser que la construction verbale (infinitivale) a généré la forme substantivale. « Pour conclure » serait ainsi la forme-source de « pour conclusion ». Mais cette hypothèse ne tient pas : « pour conclure » se maintient au fil du temps. C'est une forme cible. En revanche, nous supposons qu'il s'agit d'un cas d'analogie. Les dates vont dans ce sens : « pour conclure » termine sa grammaticalisation au début du XVII^{ème} siècle, et « pour conclusion » une dizaine d'années plus tard. De plus, les deux expressions ont des formes différentes (l'une verbale, l'autre non), mais des fonctions identiques (constructions détachées portant sur le propos). Cette parenté fonctionnelle initiale rend envisageable le phénomène d'analogie.

Les cas de « au bout du compte » et « en fin de compte » sont particuliers. La grammaticalisation de ces deux Mfin commence avant 1550. Ce sont des expressions d'origine assez ancienne. On trouve en français préclassique des cas d'emploi littéral (supra deuxième partie 2.2.2.). Ils sont rares et vite dominés par les emplois véritablement énonciatifs. « En fin de compte » avec le sens de Mfin apparaît dès 1350. « Au bout du compte » n'arrive que plus tard dans les textes, en 1595. Dans notre corpus, le Mfin « en fin de compte » apparaît très tôt en emploi autonome, grammaticalisé :

(11) *mais, en fin de compte, on se mocque et du benoist champion et de l'Angloys qui le deffia, et de Enguerrant leur tabellion, plus baveux qu'un pot à moustarde.*
RABELAIS, François, *Tiers livre*, 1552, 184, *Chapitre XXIV, Comment Panurge prend conseil de Epistemon.*

La même observation est possible pour le Mfin « au bout du compte », à ceci près qu'il est beaucoup moins employé que « en fin de compte » :

(69) *Les plus hardies sectes, Épicurienne, Pyrrhonienne, nouvelle Académique, encore sont elles contraintes de se plier à la loy civile, au bout du compte. Il y a d'autres subjects qu'ils ont belutez, qui à gauche, qui à dextre, chacun se travaillant à y donner quelque visage, à tort ou à droit.*
MONTAIGNE, Michel de, *Essais : t. I (livres I et 2)*, 1592, 512, Livre II, Chapitre XII.

Le Mfin est bien autonome, en position détachée et en emploi énonciatif – le tout avant le début du XVII^{ème} siècle, ce qui reste tôt en comparaison des autres OT dans l'ensemble.

Dans la famille de « finir », « en la fin » est peu à peu laissé de côté au profit de « en fin » puis de « enfin » qui reste plus fréquemment en emploi modalisateur par rapport aux autres en français classique (supra deuxième partie 2.3.2., l'expression « en la fin » ne sera finalement pas grammaticalisée).

Le Mfin « en fin » se maintient encore une vingtaine d'années, selon nos relevés :

(70) *Laquelle derniere opinion semble estre d' autant plus raisonnable et bien fondée que ce nom de mages est persan, que la coustume des perses estoit de n' aborder jamais les roys sans presens, que l' evangeliste parle d' eux comme de personnes tres honorables et de grande consideration, et qu'en fin le texte de l' escriture nous conduit comme par la main à recognoistre la verité d' icelle, quand il dit que ces sages vinrent des parties de l' orient, veu que pas un authour n' a jamais dit qu' il y eust d' autres mages de ce costé là que ceux de Perse.*
NAUDÉ, Gabriel, *Apologie pour tous les grands hommes qui ont esté accusez de magie*, 1669, 436, Chapitre 20.

« Enfin » est apparu très tôt comme fin, dans notre corpus. Tout comme « en fin de compte », ce Mfin était déjà en formation au préalable. C'est une expression plus ancienne, antérieure à notre corpus :

(71) *Pour vray j'yroi faire la cour
À ces belles de Boullancour,
Qui sont si doucement traitables.
Enfin, ce ne sont pas des fables
Que la Noue est hors de prison,
Et se retire en sa maison,
Sans plus se mesler de la guerre.*

L'ESTOILE, Pierre de, *Registre-journal du regne de Henri III : t. 5 (1585-1587)*, 1587, p. 132.

Il se trouve, comme dans l'exemple ci-dessus, en position détachée et en emploi de Mfin, dès le XVI^{ème} siècle. Il rejoint ainsi « au bout du compte » et « en fin de compte » au rang des Mfin qui se sont grammaticalisés le plus tôt. En outre – et à l'inverse de « au bout du compte », « enfin » est de plus en plus utilisé en Mfin. Il a le monopole, si l'on peut dire. Il est celui que l'on trouve le plus longtemps dans notre corpus et en quantité plus importante (dans (72) à la suite d'une énumération longue) :

(72) *Opposons à ces tableaux celui des moeurs du petit nombre de peuples qui, préservés de cette contagion des vaines connoissances ont par leurs vertus fait leur propre bonheur et l'exemple des autres nations. Tels furent les premiers perses, nation singuliere chez laquelle on apprenoit la vertu comme chez nous on apprend la science ; qui subjuga l'Asie avec tant de facilité, et qui seule a eu cette gloire que l'histoire de ses institutions ait passé pour un roman de philosophie : tels furent les scithes, dont on nous a laissé de si magnifiques éloges : tels les germains, dont une plume, lasse de tracer les crimes et les noirceurs d'un peuple instruit, opulent et voluptueux, se soulageoit à peindre la simplicité, l'innocence et les vertus. Telle avoit été Rome même dans les tems de sa pauvreté et de son ignorance. Telle **enfin** s'est montrée jusqu'à nos jours cette nation rustique si vantée pour son courage que l'adversité n'a pu abbatre, et pour sa fidelité que l'exemple n'a pu corrompre.*

ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Discours sur les sciences et les arts*, 1750, 11.

La forme la plus 'réduite' des trois Mfin, « enfin », perdure et domine les autres. Cette observation va dans le sens de l'unidirectionnalité, souvent présentée comme l'un des principes de la grammaticalisation. Ce mouvement vers une forme plus réduite apparaît comme normal dans ce type de changement. Par exemple le même principe d'« économie » se rencontre dans l'évolution de « puis » + « que » vers « puisque ». En même temps que « en » + « fin » se transforme peu à peu en « enfin », le changement a motivé une évolution du sens : la signification temporelle a progressivement cédé la place à la relation causale. La forme a également changé : les deux morphèmes initiaux se sont soudés pour n'en former qu'un – avec un statut différent.

Dans la famille des groupes infinitivaux, le Mfin « pour finir » semble à priori voir sa grammaticalisation menée à terme dès le début du XVII^{ème} siècle :

(4) *Mais retournons à nous, et sage devenus,
soyons à leurs depens un peu plus retenus.
Or, comte, **pour finir**, ly doncq' ceste satyre,
et voy ceux de ce temps que je pince sans rire,*

*pendant qu' à ce printemps, retournant à la cour,
j' iray revoir mon maistre et lui dire bon-jour.*
RÉGNIER, Mathurin, *Les Satires 1 à 13*, 1609, 24, Satire 2.

Cette utilisation très claire de l'OT perdue, comme en atteste notamment l'exemple suivant :

(45) *On l' a confirmé dans sa charge ; et de plus on l' a fait conseiller extraordinaire, et vice-président du conseil de justice.*
Enfin, pour finir, car je commence à estre las d' écrire, la compagnie a dans les Indes cent soixante vaisseaux depuis trente jusqu' à soixante pieces de canon.
CHOISY, abbé François-Timoléon de, *Journal du voyage de Siam fait en 1685 et 1686*, 1687, 253.

On remarque la construction détachée et la valeur énonciative de « pour finir » ; toutefois, il reste accompagné de « enfin », autre Mfin, et ce, dans beaucoup d'exemples de notre corpus. A l'inverse, « enfin » est plus autonome et n'a pas besoin d'autre marqueur, une fois sa grammaticalisation établie. Deux hypothèses peuvent être émises : soit « pour finir » n'a pas réellement achevé sa grammaticalisation sur notre empan chronologique ; soit il reste peu autonome et moins important que son concurrent « enfin ». Nous penchons plutôt pour la première des hypothèses.

Bilan du 2.3.

Les Mfin sont donc une famille plus riche, en français préclassique, que celle des Mouv. Un tri va peu à peu s'opérer. A partir de diverses formes-sources, un phénomène de réduction se produit, qui laisse les formes-cibles suivantes en place : « enfin », « pour conclure », « pour finir », « au bout du compte », « en fin de compte ». Les compléments qui accompagnaient « pour finir » et « pour conclure » de manière assez fréquente disparaissent aussi avec le temps (figement).

Quant à la subjectivation, elle est moins forte que pour les MOD : l'aspect temporel, même s'il n'est pas de l'ordre du circonstanciel, demeure important chez les Mfin qui permettent au locuteur de structurer son discours.

Le premier tableau propose les empan chronologiques au cours desquels se sont grammaticalisées les expressions – c'est-à-dire les périodes durant lesquelles les cas d'ambiguïté ont disparu et le figement des expressions a eu lieu. Ce premier tableau ne prend pas en compte les expressions dont la grammaticalisation est avortée.

Avant 1550	XVI ^{ème} siècle	XVII ^{ème} siècle	Après 1750 (?)
<i>En fin de compte, Enfin</i>	<i>Au bout du compte</i>	<i>Pour conclure, Pour conclusion</i>	<i>Pour finir, Pour terminer</i>

Le second tableau fait état des Mfin dont la grammaticalisation reste inachevée et qui sont voués à disparaître et de ceux qui, à l'inverse, deviennent pleinement OT.

Marqueurs qui disparaissent	Mfin qui se maintiennent
<i>En la fin,</i> <i>En fin,</i> <i>Pour</i> <i>conclusion,</i> <i>Pour faire fin,,</i> <i>Pour faire</i> <i>conclusion</i>	<i>Enfin,</i> <i>Pour conclure,</i> <i>Pour</i> <i>conclusion,</i> <i>Pour finir (?),</i> <i>Pour</i> <i>terminer(?),</i> <i>Au bout du</i> <i>compte,</i> <i>En fin de compte</i>

Ces tableaux synthétisant nos observations nous permettent de bien percevoir les points suivants :

- . deux expressions ont commencé leur grammaticalisation avant 1550, et leur emploi perdure : leur grammaticalisation va être complètement menée à terme (« Enfin », « en fin de compte »).
- . peut-être par analogie, des marqueurs de forme voisine apparaissent, mais ils ne se figent pas ou ne deviennent pas autonomes et leur emploi reste sporadique avant de disparaître (« en la fin », « en fin », « pour faire fin »).
- . deux expressions n'ont pas achevé leur grammaticalisation en 1750 (« pour finir », « pour terminer »), mais sont employées en tant que Mfin, d'un point de vue sémantique et parfois formel – mais non pas discursif (il n'y a pas autonomie).
- . la famille des Mfin est importante de par sa variété, si on la compare par exemple à la famille plus réduite des Mouv : 5 à 7 possibilités s'offrent au locuteur pour marquer la fin de son discours, au milieu du XVIII^{ème} siècle.

Bilan du 2.

Certains Mfin ont en commun avec les MOD et les Mouv leur structure de base : ils peuvent être composés d'une préposition et d'un verbe à l'infinitif. Il présentent parfois un complément, notamment au début de la phase de grammaticalisation. Nous avons pris en compte deux cas un peu différents, structurellement parlant : « au bout du compte » et « en fin de compte ». Le substantif « fin » peut, quant à lui, se suffire quasiment à lui-même : les Mfin « en la fin », « en fin », et « enfin » en attestent. Les Mfin que nous avons sélectionnés offrent donc un large panel d'observation. Malgré cette diversité, une constante syntaxique ressort : les Mfin sont le plus souvent en début de phrase ou de proposition contrairement aux emplois adverbiaux ou circonstanciels des mêmes formes.

D'un point de vue sémantique, tous les Mfin ont le même but : organiser le discours, apporter une marque formelle de sa structure. Mais, ne serait-ce que par l'emploi de différentes prépositions, tous les Mfin ne le font pas de la même manière. Ceux qui comportent la préposition « pour » marquent clairement l'intention. Avec « en », ils constituent un attribut d'objet, plus neutre. Dans « au bout du compte » (par analogie avec « en fin de compte »), « à » se comporte comme « en ».

Souligner la fin d'un discours semble important lorsqu'il y a eu juxtaposition : alors, tout naturellement, les Mfin jouxtent assez souvent les Mrés ou d'autres Mfin. Il est important de souligner une fin que le lecteur a attendue, et de faire le lien avec le contexte de gauche. Les Mfin peuvent aussi être accompagnés d'éléments énonciatifs.

Peu à peu, les compléments possibles des Mfin en formation disparaissent. Deux formes entrent alors dans l'emploi, parallèlement : l'emploi interne au discours et l'emploi externe au discours. Avant que ces formes soient bien distinctes, on relève des cas d'ambiguïté. C'est ce qui explique peut-être que pour renforcer le sème des Mfin en formation, des adverbes ou d'autres marqueurs viennent les appuyer, par exemple. Quand la grammaticalisation est faite, les contextes permettent de distinguer les emplois adverbiaux ou circonstanciels des organisateurs textuels. La valeur énonciative et structurante, concernant directement la forme du discours, prend le dessus.

A l'issue de la grammaticalisation, certaines formes vont disparaître : « en la fin », « en fin », « pour conclusion », « pour faire fin », « pour faire conclusion ». Une étude statistique précise serait indispensable pour déterminer exactement quelles formes dominent les autres. Toutefois, il apparaît au regard de notre corpus que les Mfin suivants arrivent au terme de leur évolution et restent employés en français classique en tant que Mfin : « enfin », « pour conclure », « pour conclusion », « au bout du compte », et « en fin de compte ».

3. Les marqueurs de résumé

Comme les autres OT, les Mrés peuvent être construits avec un infinitif ou non. Nous avons étudié aussi bien « pour commencer » que « d'abord », concernant les Mouv. Nous avons sélectionné le même type de binôme chez les Mfin avec « pour finir » et « en fin » ou encore « pour conclure » et « pour conclusion ». Pareillement, pour l'étude des Mrés, nous retenons ce qui nous a paru être l'essentiel des occurrences de l'époque : « pour (vous/te le) faire court », « à brief parler », « pour en venir à », « pour dire en somme », « (pour dire/parler) en un/deux mot(s) » se rencontrent en français préclassique aux côtés de « pour le plus court », « en somme », « somme », « bref », « en bref », « en un/deux mot(s) », « en un brief mot », « (en) somme toute ». Le cas de « à peu dire » sera également abordé.

3.1. Morphosyntaxe

3.1.1. Les éléments constitutifs du marqueur et leur disposition :

La composition des mots qui résument est plus complexe que celle des autres groupes purement organisateurs (qui ouvrent ou qui ferment).

3.1.1.1. Constructions verbales :

Dans la première des possibilités, le verbe est obligatoire, tout comme la préposition :

(1) *La Lice lui demande encore une quinzaine.
Ses petits ne marchaient, disait-elle, qu'à peine,
Pour faire court, elle l'obtient.
Ce second term échu, l'autre lui redemande
Sa maison, sa chambre, son lit.*
LA FONTAINE, Jean de, *Fables* : Livres 1 à 6, 1668, p. 78.

(2) *Et à brief parler, la desolation estoit si grande, que le pere ne tenoit compte de son enfant,
ny le mary de sa femme.*
BOAISTUAU, Pierre, *Le Théâtre du monde*, 1558, p. 77, Livre troisième.

(3) *Le soleil qui fait son tour
Ne vit oncq pour dire en somme
Chose si foible que l'homme.*

BEZE, Théodore de, *Abraham sacrificant*, 1550, 91.

Le verbe à l'infinitif est accompagné d'une préposition et d'un groupe adverbial ou d'un morphème à valeur adverbiale.

Contrairement aux modalisateurs étudiés (supra première partie), les Mrés peuvent avoir en leur sein un complément sous la forme d'un pronom personnel figé (« le ») :

(4) *Et pour le faire court, il feist si bien ses besongnes du commencement, qu'il obtint d'elle ce qu'il desiroit le plus, et de là en apres son amour si violente se refroidit.*

LA TAILLE, Jean de, *Les Corrivaus*, 1573, 158.

(5) *Pour le faire court, Caliste battuë de tant de maux l'un sur l'autre, fut en fin contrainte de ceder à leur violence.*

AUDIGUIER, Vital d', *Histoire trage-comique de nostre temps, sous les noms de Lysandre et de Caliste*, 1624, 509, Livre 10.

Ce sont des pronoms personnels compléments directs, de forme conjointe, qui désignent le discours lui-même. Au XVI^{ème} et au début du XVII^{ème} siècles, le Mrés n'est pas encore grammaticalisé. Sa valeur modalisatrice reste à prouver. L'emploi d'un pronom désignant le discours permet de mettre en avant la portée énonciative de l'OT.

Le pronom personnel désignant le destinataire du discours peut également dans certains cas accompagner l'objet du verbe – ce qui était aussi possible pour les modalisateurs étudiés en première partie :

(6) *Enfin, pour vous le faire court,*

Rien n'est bagatelle en amour

BUSSY-RABUTIN, Roger de, *Les Mémoires de Messire Roger de Rabutin, comte de Bussy*, 1696, t.3, 217.

(7) *Tout beau ! Douarti, quand j'y pense,*

Victri s'en revient à la Court.

Passons, pour te le faire court,

La Stavay n'a plus de crainte,

Que la Reine la rende enceinte.

L'ESTOILE, Pierre de, *Registre-journal du regne de Henri III*, t.5 (1585-1587), 1587, 223.

Selon la situation d'énonciation globale, le pronom désignant le destinataire est « vous » ou « te ». Dans les deux cas, c'est un complément d'objet second. Il implique obligatoirement la présence du pronom désignant le discours – alors que ce n'est pas valable dans l'autre sens.

Le Mrés se distingue formellement des modalisateurs, mais aussi des groupes organisateurs qui ouvrent ou qui ferment. L'infinitif du Mrés est obligatoirement accompagné par un complément qui est parfois antéposé : *pour le faire court, pour en venir à, à brief parler*. Les termes antéposés, de même que les compléments postposés, désignent le discours ou une partie du discours - le dit - et le tout a une valeur énonciative.

Cette distinction formelle des Mrés s'explique par le fait que la valeur de résumé est dans le complément tandis qu'il peut être compris dans le verbe pour les Mouv (exemple de *pour commencer*) et dans les Mfin (exemple de *pour finir*). Le verbe *faire*, dans « pour faire court », n'a pas de sens précis initialement. Dans ce contexte, il pourrait être remplacé par

« dire » ou « parler ». Il ne prend de sens qu'à travers l'adjectif qui l'accompagne. Ce trait est commun avec les Mfin « pour faire fin » ou « pour faire conclusion ».

Quant à la périphrase « pour en venir à », elle est forcément incomplète sans la suite, qui peut prendre diverses formes :

(8) *Mais pour en venir à la cause, Empedocle a cru que la faim, et la soif venoient du defaut des alimens dont les animaux sont faits.*

BERNIER, François, *Abrégé de la philosophie de Gassendi*, 1684, 576, Livre 7, Chapitre 8.

(9) *Je passe sous silence, ami lecteur, les aventures qui m'arrivèrent le long de l'èbre, et que je ne juge pas dignes de t'être racontées, pour en venir à celle que la fortune me préparait entre Ossera et Sarragosse.*

LESAGE, Alain-René, *Histoire de Guzman d'Alfarache*, 1732, 61, Livre 6, Chapitre 1.

Le premier exemple montre un groupe nominal simple, le second une proposition relative complexe. Le verbe « venir » ne recouvre pas son sens premier de déplacement physique. Ce ne sont pas des compléments circonstanciels de lieu, mais des compléments d'objet directement appelés par la périphrase globale « en venir à ». Leur champ sémantique est le langage. « Les syntagmes construits sur un infinitif [comme] *pour en venir à* [...] explicitent le mouvement énonciatif nouveau entraîné par la topicalisation et jouent très nettement un rôle d'organisateur textuels, ponctuant les diverses étapes de l'élaboration du discours » (Combettes, 2003c, 157).

3.1.1.2. Constructions non verbales :

Dans la seconde possibilité, le verbe est omis, comme pour quelques Mfin du type « en fin ». Il est impossible d'affirmer que c'est l'évolution qui favorise ces formes sans verbe. En effet, dès le milieu du XVI^{ème} siècle, des occurrences sont attestées :

(10) *Certes le diable, pour le plus court, n'eust seu mieux perdre les hommes, que d'ainsi les decevoir et abestir, afin qu'ils ne prinssent point de goust ne saveur à telle nourriture,*

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 437, Livre IV, Chapitre XVII..

Nous pensons que cet exemple présente un cas d'ellipse du verbe « faire ». En effet, cet emploi est une rareté, et l'usage lui préfère « pour (le) faire (plus) court ». L'exemple qui suit concerne un autre Mrés sans verbe, fort répandu à la même date :

(11) *Pourtant ceste puissance de jurisdiction ne sera en somme autre chose qu'un ordre institue pour conserver la police spirituelle.*

idem, 219, Livre IV, Chapitre XVI.

Avec ce Mrés aussi, un verbe à l'infinitif est peut-être sous-entendu. Le groupe équivaut à « pour dire en somme » - qui existe par ailleurs, mais dont les occurrences sont moindres. Ce n'est pas étonnant : un marqueur de résumé comporte le moins de mots possible. Il se doit d'être à l'image de sa valeur de résumé. Le principe est le même pour le Mrés « en bref » :

(12) *Nous avons aussi touché en passant en quelle façon il est deument honoré, ce qui sera cy après déclaré plus à plein. Seulement je répète en bref pour ceste heure, toutesfois et quantes que l'Escriture enseigne qu'il n'y a qu'un Dieu, qu'elle ne débat pas du nom ou titre pur.*

idem, 140, Livre I, Chapitre 12.

Le Mrés « en bref » est largement utilisé. Il est en emploi majoritairement énonciatif, dès 1560, tandis que le groupe « de bref » a toujours un emploi circonstanciel et temporel :

(13) *Que ne m'a deconfit mon enfant parricide ?
Car mourant innocent par le meffaict d'autruy,
Je ne mourrois au moins de famine aujourd'hui.
Il nous faudra de bref en quelque estrange terre,
Si vivre nous voulons, des victuailles querre.*

LA TAILLE, Jean de, *La Famine ou les Gabéonites*, 1573, 69.

Dans cet exemple, « de bref » ne porte pas sur la parole mais sur l'action de chercher à manger. Il est circonstanciel de manière et signifie « rapidement ».

Les constructions non verbales « en bref » et « en somme » comportent deux morphèmes dont une préposition. Il existe en français préclassique et classique des Mrés de forme encore plus concise. En effet, dans la troisième et dernière possibilité (le cas plus 'minimaliste' et très utilisé de *somme* et *brief*), il y a absence de préposition et de verbe :

(14) *Brief, c'est chose fort chatouilleuse de vouloir desployer sa plume à bon escient et, à peu dire, entre de picques baiſsees user de quelques escrits de picque,*
PASQUIER, Estienne, *Lettres familières*, 1613, 24.

(15) *Somme, nous devons aymer chacun de nos enfans pour l'avoir de luy principalement, non de nous.*
idem, 409.

Il y a donc des Mrés constitués de moins d'éléments encore que « en somme » ou « en bref ». Notons qu'ils sont en nombre : plus de 100 occurrences pour « bref » ; plus de 300 pour « somme » dans notre corpus.

3.1.2. Le marqueur de résumé dans la phrase :

3.1.2.1. Une position privilégiée en début de 'phrase' ou de 'proposition' :

Les groupes qui résument, comme les autres OT, sont souvent en début absolu de phrase ou de proposition :

(16) *Pour le faire court, nous avons tant d'exemples en l'histoire de France sur ce sujet que je ne puis assez m'esbahir comme vous vous estes escartez si loing, chercheans dehors ce qu'aviez à vostre porte.*

POISSENOT, Bénigne, *L'Esté*, 1583, 188.

Ici, le Mrés anticipe sur « tant d'exemples ». Il est placé au début car il prévient et justifie l'absence de développement de la suite (la profusion des « exemples » parle d'elle-même). Il est en lien direct avec le contexte de droite. L'auteur souligne l'inconséquence du comportement de son interlocuteur qui aurait pu se contenter de « l'histoire de France »- il vient d'en donner un exemple parlant. Il n'a pas besoin de s'étendre sur le sujet car l'évidence est là. « Pour le faire court » équivaut à « pour résumer ma pensée » et a une valeur modalisatrice, dans son rapport au contexte de droite. Ce marqueur permet d'introduire un avis, d'où sa position en tête de phrase ou de proposition : il précède la proposition principale. Il en est de même dans les extraits suivants.

(17) *En somme, il vous a fallu en demi an avaller doucement plus de tristesses et adversitez que n'en ont enduré quelques uns tout le temps de leur vie.*

CALVIN, Jean, *Des Scandales*, 1550, 48.

(18) *En somme, sans cette bonne Dame l'homme seicheroit et seroit lourd, malpaisant et songeart.*

LABE, Louise, *Sonnets, Elegies, Débat de folie et d'amour*, 1555, 91.

« En somme », dans ces deux exemples, se situe en tout début de la phrase qui constitue un résumé. Ce cas de figure est le plus répandu en français préclassique.

Des constantes globales peuvent être observées, mais on voit aussi des constantes selon les auteurs : O. de Serres semble ainsi privilégier tout particulièrement la place de *en somme* en début de phrase ou de proposition. Il utilise également beaucoup ce groupe au sein d'une énumération. Les quelques exemples qui suivent sont extraits de son œuvre *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*.

(19) *Que s'il eschet qu'ayés l'eau grasse à commandement, pour arrouser tel terroir, prisés-le par dessus tout autre : parce qu'avec tel bénéfice, suppléerés aux défauts et imperfections naturelles du fonds : duquel par le moyen de la bonne eau, ferés des prairies et terres labourables à volonté : prééant et défricheant les unes et les autres alternativement par années, pour tous-jours avoir des terres et prez nouveaux, et par ce mesnage, chacune année abondance de blés et foins. En somme, quelque assiete et qualité de terre tant rebource soit-elle, par la faveur de l'eau fertile, sera accommodée, et ses aspretés naturelles de beaucoup aprivoisées, tant elle eau est de profitable revenu.*

SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs : t.1*, 1603, 23.

(20) *Et qu'il ajoute à son mesnage, quelque honneste négociation, laquelle, compatible avec la culture de ses terres, fortifiera la récolte de ses fruicts, d'où sortiront des moyens à suffisance, pour exercer tous offices honnestes, de charité, de libéralité, d'acquests, de réparations. En somme, par là se rendra-il tel que Caton désire le père-de-famille : assavoir, plus vendeur, qu'achepteur.*

idem, 43.

(21) *Et comme oracle de ses voisins, sera imité d'eux ; voyant son labour prospérer ; faisant devenir bonnes, les mauvaises terres ; et meilleures, les bonnes : voire, de rien (sans mettre en compte les blés, vins, et autres communes denrées) tirer grands revenus, par aqueducts, moulins, prairies, minières, soies, herbes, racines, pour divers usages ; et autres choses perdues, que l'homme d'entendement met en évidence, pour son profit particulier et utilité publique. En somme, d'un désert et misérable lieu, laissé en friche plusieurs siècles (comme*

à la honte de leurs possesseurs et intérêt public, de tels se trouvent beaucoup en ce royaume) fera-il une très-plaisante, riche, et commode demeure.
idem, 44.

« En somme » est en début absolu de phrase, dans les exemples (19) à (20). Le Mrés « somme » a également une place privilégiée en début de phrase :

(22) **Somme**, la jurisdiction de l'église primitive n'a esté autre chose qu'une pratique de ce que dit saint Paul, touchant l'autorité spirituelle des Pasteurs.
CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 225, Livre IV, Chapitre XI.

L'auteur annonce que son discours va être un condensé. Le résumé suit juste après. Ici, c'est plutôt le contexte de droite qui est important et en lien direct avec « somme », comme nous le constatons si nous regardons la suite du texte :

(22) **Somme**, la jurisdiction de l'église primitive n'a esté autre chose qu'une pratique de ce que dit saint Paul, touchant l'autorité spirituelle des Pasteurs : «La puissance spirituelle, dit-il, nous est donnée pour démolir toute forteresse et pour abaisser toute hauteuse qui se dresse contre la cognoissance de Dieu, pour assubjettir tout entendement, et l'amener comme prisonnier en l'obéissance de Christ, ayans en main la vengeance contre toute désobéissance».
idem.

Le Mrés « somme » ne se trouve jamais en position postverbale, sauf erreur de notre part. En revanche, « en un/deux mot(s) », « en somme », « pour (le) faire court » ou encore « en bref » peuvent apparaître derrière un verbe de parole. Soit l'exemple suivant :

(23) Je vous vés **en deux mots** déchyfrer la substance de celle qu'il m'escrivoit.
LUCINGE, René de, *Les occurrences de la paix de Lyon*, 1601, 63.

Le marqueur « en deux mots » se situe après le verbe conjugué « vés », ce qui est également exceptionnel dans notre corpus. Nous pouvons, comme pour l'exemple précédent, supposer que la date joue un rôle dans cet emplacement du Mrés. Une autre explication est envisageable : « je vous vés [...] déchyfrer » fonctionne à la manière d'une périphrase inchoative et porte clairement sur la marque de l'énonciateur. Le groupe organisateur est après le verbe conjugué mais avant le verbe « plein ». En effet, le verbe à l'infinitif « déchyfrer » comporte tout le sens de la proposition. Le verbe conjugué, « vés », a une valeur 'inchoative' et performative. La place du Mrés n'est donc pas si étonnante, d'autant que l'on peut considérer « déchyfrer » comme un verbe d'énonciation, ici, et assimiler l'exemple au suivant :

(24) Et moy je vous respons **en deux mots** : puis que le concile parle ainsi, que pouvons-nous dire de vos calomnies, et de vos aveuglemens ?
ARNAULD Antoine, *De la Fréquente Communion où les Sentimens des Pères, des Papes et des Conciles, touchant l'usage des sacremens de Pénitence et d'Eucharistie, sont fidèlement exposez*, 1643, 109, Partie 1, Chapitre 24.

Nous ne considérons pas vraiment que cet exemple présente un cas de postposition du Mrés : la présence du verbe d'énonciation fait que le Mrés reste objectivement son complément et qu'il n'est pas placé en position détachée.

3.1.2.2. Le marqueur *en somme* en zone postverbale :

L'exemple qui suit montre un rare cas de positionnement du Mrés en toute fin de 'phrase' ou de 'proposition'.

(25) *Je suis, pour vous servir, gentilhomme auvergnac,
Docteur dans tous les jeux, et maître de trictrac :
Mon nom est Toutabas, vicomte de la Case,
Et votre serviteur, **pour terminer** ma phrase.*
REGNARD, Jean-François, *Le Joueur*, 1697, 155, Acte premier, Scène X.

Ce cas exceptionnel peut être expliqué par la versification. L'auteur aurait donc forcé la nature, et contraint l'organisateur textuel à une place inhabituelle. Néanmoins, nous avons relevé des cas atypiques concernant la place du Mrés dans la phrase – tout particulièrement « en somme » :

(26) *On les leurre, **en somme**, et acharne par tous moyens.*
MONTAIGNE, Michel de, *Essais*, 1592, 860, Livre troisième, Chapitre V.

Ici, la place est différente, après le verbe, créant un lien entre deux propositions. L'exemple est emprunté à Montaigne et appartient au début de l'empan chronologique que nous avons choisi d'étudier. Cette position hors norme du Mrés peut être liée à la date. Le Mrés en formation supporte encore quelques divergences d'emploi. Sa position n'est pas complètement définie.

Le Mrés peut être en zone clairement postverbale. Dans les cas qui vont suivre, le Mrés se situe directement après le verbe de la proposition principale. Nous ne retenons ici que les cas où le groupe se trouve après un verbe qui n'est pas un verbe de parole, et non les cas où il se trouve derrière un verbe d'énonciation car il a alors une valeur que l'on ne parvient pas à déterminer nettement, la réanalyse est peut-être en cours.

(27) *Dieu donc commande **en somme**, que non seulement on s'abstienne de frauder et mal faire, et qu'on laisse à chacun ce qu'il possède sauf et entier, mais aussi qu'on ne soit touché de nulle convoitise qui sollicite les cœurs à porter nuisance à autrui.*
CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 180, Livre II, Chapitre VIII.

Dans cet exemple, « en somme » ne porte pas sur le verbe « commande » qui le précède. Il a bien un emploi énonciatif et se trouve en milieu de phrase. C'est le même cas avec le verbe « detestois » dans (28).

(28) *Je maugreois mon estre, et detestois, **en somme**,
le pere qui m'avoit faist naistre gentilhomme,
disant que si le ciel m'eust créé roturier,
je sçaurois, miserable, au moins quelque mestier :
jouer du cul d'éguille, ou battre la semelle.*

ESTERNOD, Claude d', *L'Espadon satyrique*, 1619, 152, Satyre 15.

Assez souvent, le Mrés se trouve après le verbe lorsqu'il s'agit d'un auxiliaire en emploi impersonnel ou du verbe « être », comme dans les exemples (29) à (31).

(29) *Il a en somme la mesme proportion entre les autres bons sidres, qu'a le vin appellé des Gracs Olygophore, entre les autres bons vins.*

PAULMIER, Julien le, *Traité du vin et du sidre*, 1589, 52 recto, Chapitre VIII.

(30) *Il n'est en somme aucune si juste volupté, en laquelle l'excez et l'intemperance ne nous soit reprochable.*

MONTAIGNE, Michel de, *Essai : t.1 (livres 1 et 2)*, 1592, 200, Livre premier, Chapitre 30.

(31) *Mes conditions corporelles sont en somme tresbien accordantes à celles de l'ame.*

idem, 642, Livre second, Chapitre 17.

Dans les cinq exemples que nous venons d'observer, le Mrés se trouve après le verbe de la principale. Mis à part C.d'Esternod, tous les auteurs écrivent les textes qui nous concernent au XVI^{ème} siècle. Nous pensons que les dates précoces - au regard de l'ensemble de notre corpus - auxquelles ont été écrits ces textes justifient de tels placements : la position détachée du Mrés en tête de phrase ne peut être systématique, puisqu'il n'est pas encore grammaticalisé (infra deuxième partie 3.3.4.2.). D'ailleurs, *L'Espadon satyrique* est plus tardif, certes, mais il appartient au genre poétique : la versification a peut-être motivé la postposition du Mrés après le verbe « detestois » pour la rime avec « gentilhomme ».

Le Mrés peut aussi se situer après le verbe d'une proposition subordonnée :

(32) *Qui est en somme ce que je pretends escrire pour le present de l'excellence et creation de l'ame et de ses facultez, sachant que plusieurs autheurs comme Lactance Firmien et Gregoire Nicene ont esté fort diligents en la description de telles choses.*

BOAISTUAU, Pierre, *Bref discours de l'excellence et dignité de l'homme*, 1558, 42.

(33) *Qui est en somme, Monseigneur, ce que pour le present je vous puis offrir, consacrer, ou dedier.*

BOAISTUAU, Pierre, *Le Théâtre du monde*, 1558, 43.

(34) *Après que j'eus satisfait à Amasis sur ce qu'elle me demandoit, qui fut en somme de sçavoir quel seroit le voyage que Clidaman avoit entrepris.*

URFE, Honoré d', *L'Astrée*, t.1, 1^{ère} partie, livres 1 à 12, 1612, 165, Livre 5.

(35) *Or laissant toutes les autres expositions des interpretes qui me semblent un peu trop eslongnées, je me tiens sur celle de Jansenius, qui dit en deux mots, que Sianct Marc specifie clairement ce que S Mathieu avoit dit un peu plus obscurement.*

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623, 595, Livre 5, Section 22.

(36) *Je ne puis voir de l'esprit ce qui n'esr veu des yeux ?*

Ce qui n'est point ouy ? ce qui ne peut en somme,

Tomber aucunement sous l'intellect de l'homme,

Si deschargé du corps il n'est fait tout esprit,

Pour comprendre le bien qu'en terre il ne comprit ?

MONTCHRESTIEN, Antoine de, *Tragédie de la reine d'Ecosse*, 1604, 157, Acte III.

Le Mrés « en somme » apparaît fréquemment en position postverbale dans les propositions relatives, ce qui ne se produit pas avec les autres OT.

Bilan du 3.1.

La morphosyntaxe du Mrés le place un peu à part : il n'est pas forcément composé d'un verbe et d'une préposition. S'il comporte un verbe, il a aussi un complément d'objet. Trois Mrés formés respectivement autour de « somme » ou « bref » entrent en concurrence. Voici, sous forme de tableau, les différentes combinaisons de Mrés possibles :

Autres éléments	préposition	<i>En</i>	<i>A</i>	<i>Pour</i>	Pas de préposition
Substantif		<i>En somme (toute)</i>	∅	∅	<i>Somme (toute)</i>
Adjectif		<i>En bref</i>	∅	∅	<i>Bref/brief</i>
Groupe nominal		<i>En un (brief) mot ; en deux mots</i>	∅	<i>Pour le plus court</i>	∅
Verbe + complément		∅	<i>A brief parler</i>	<i>Pour (vous/te) (le) faire (plus) court, pour dire en un mot, pour en venir à, pour dire en somme, à peu dire</i>	∅

Ce tableau montre la diversité des Mrés. L'étude diachronique nous révélera lesquelles de ces formes finiront par dominer les autres, le cas échéant.

La constitution des Mrés dépend de leur base. Avec « court », ils commencent par « pour » et sont presque toujours infinitivaux. Dans le contexte proche de « somme », il n'y a pas de verbe et, lorsqu'il y a préposition, il s'agit de « en ». « Bref » entraîne un groupe infinitival ouvert par « à », ou un binôme avec « de » ou « en » - quand il n'est pas tout seul, en autonomie.

La place des Mrés dans la phrase est le plus souvent au début – exception faite de « en somme » et « en un/deux mot(s) » qui sont plus mobiles au XVI^{ème} siècle – ce qui peut constituer un indice pour la datation de son figement. Nous étudierons le cas plus spécifique des occurrences avec un verbe d'énonciation dans leur contexte proche dans les étapes

suyvantes. Les positions du Mrés au sein de la phrase montrent dans tous les cas sa position détachée. Le test de l'extraction pourrait appuyer cette observation. Soit l'exemple :

(37) *Pour parler donc en un mot, je dy que pénitence est régénération spirituelle,*
 CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 73, Livre III, Chapitre III.

La transformation :

(37b) *C'est pour parler donc en un mot que je dy que pénitence est une régénération spirituelle*

est pleinement acceptable. Toutefois, elle n'est pas attestée : entre 1550 et 1750, « c'est pour parler en un mot », « c'est pour (le) dire en somme », ou « c'est pour (le) faire court » ne se rencontrent jamais.

Le tableau suivant récapitule la place des différents Mrés dans la phrase selon ce que nous avons pu observer dans notre corpus :

Mrés en début absolu de phrase ou de proposition exclusivement	Mrés en début absolu de phrase ou en position postverbale après des verbes de parole ou apparentés	Mrés en début absolu de phrase ou de proposition ou en position postverbale
« somme »	« en somme », « pour (le) faire court », « en deux mots », « en bref ».	« en somme »

3.2. Sémantique et discoursivité

3.2.1. Sémantique de la préposition :

La sémantique de la préposition (« en », « à », ou « pour ») peut nous éclairer sur le sens global du Mrés. Nous allons ici à l'essentiel et n'entrons pas dans les détails, puisque les Mrés comprennent les mêmes prépositions que les Mouv et les Mfin réunis – supra deuxième partie 1.2.1. et 2.2.1.

La préposition « en » se trouve dans plusieurs Mrés : « en somme », « en bref », « en un bref mot ». Nous pensons que « en somme » fonctionne comme « en fin de compte », c'est-à-dire comme un attribut de l'objet (pour l'analyse détaillée, supra deuxième partie 2.2.1.). Dans « en bref », « en un/deux mot(s) », et « en un bref mot », la préposition dénote la manière, comme dans l'étymon latin « in brevi ». La manière est le sens le plus fréquent de « en » (j'y vais en vitesse) après la direction (« je vais en ville »). Ces observations montrent deux formations différentes pour les Mrés comprenant la préposition « en ». « En somme » serait à l'origine un attribut d'objet (sur le modèle de « traiter quelqu'un en ami »), ce qui explique la fréquence de la proposition « je dis que » à ses côtés. Il s'agit de « dire quelque chose en tant que somme ». « En bref », « en un/deux

mot(s) », et « en un bref mot » seraient d'abord des circonstanciels de manière – cette forme-source aboutissant à la forme-cible des Mrés, peut-être par analogie avec « en somme ».

Une autre préposition possible est « à » (pour les précisions sur cette préposition, supra première partie 1.2 et deuxième partie 2.2.), mais elle ne se trouve pas souvent dans les Mrés. Dans *à brief parler*, *à* rejoint le sens de *pour*, si *parler* est bien employé comme verbe. *Brief* est alors en emploi adverbial avec le sens de but (« pour parler brièvement », sous-entendu « je dis que »).

Si, dans *à brief parler*, *parler* est employé comme substantif, alors *à* prend le sens moderne de *avec*, et marque la manière (« avec un discours bref », sous-entendu « je dis que »). Cependant, c'est fort peu probable : « à brief parler » nous semble fonctionner sur le modèle de « à dire vrai ».

Pour vérifier si *parler* est bien, dans *à brief parler*, en emploi verbal, observons l'emploi et l'évolution du groupe. Il est resté d'un emploi très restreint. Dans Frantext, sur la période que nous étudions, nous avons relevé une seule occurrence :

(2) *Et à brief parler, la desolation estoit si grande, que le pere ne tenoit compte de son enfant, ny le mary de sa femme.*

BOAISTUAU, Pierre, *Le Théâtre du monde*, 1558, p. 77, Livre troisième.

Pourquoi ce Mrés ne s'est pas grammaticalisé ? C'est peut-être par effet d'analogie avec certains modalisateurs que de tels emplois rares émergent dans le langage. Le groupe « à vrai parler » est par exemple fort proche, d'un point de vue structurel, de « à brief parler » :

(38) *De moy (à vrai parler)*

Il me semble que seul vous n'y devez aller.

Dieu, qui vostre pensee à ce faict a induite,

à un et à plusieurs est defense et conduite.

DES MASURES, Louis, *David fugitif*, 1566, in *Tragédies saintes : David combattant, David triomphant, David fugitif*, 259.

Mais l'explication est certainement ailleurs, puisque cet emploi de « à vrai parler » est également une rareté (un unique cas dans notre corpus). En tout cas, on observe que « à brief parler » fonctionne comme « à vrai parler » et « à dire vrai ». La préposition « à » accompagne des verbes de parole. Sans valeur initiale propre, elle véhicule dans ce contexte la notion de but (supra première partie 1.2.).

C'est encore « pour » qui est la préposition la plus employée en tête des marqueurs de résumé – elle remporte même l'exclusivité pour les Mrés verbaux (pour les détails sur cette préposition, supra première partie 1.2.). A l'inverse, elle est quasiment inexistante dans les Mrés sans verbe : nous avons relevé uniquement « pour le plus court » dans notre corpus, expression qui n'est pas souvent employée.

Le morphème « pour » est une préposition dans les Mrés « pour (vous/te le) faire court », « à brief parler », « pour en venir à », « pour dire en somme », « pour dire/parler en un/deux mot(s) ». Cette préposition signifie parfois *en avant*, *devant*. Elle a une valeur spatiale ou temporelle, dans ce cas. Elle peut aussi avoir le sens de *en faveur de*, *à la place de*, ou encore un sens causal. Dans tous les organisateurs textuels concernés, *pour* sert clairement à préciser le manière de parler et le but du locuteur : « C'est pour faire court que je dis d'emblée » (supra deuxième partie 2.1.1.). Le Mrés pourrait être remplacé par « pour aller à l'essentiel ». La préposition équivaut à « afin de ». Comme pour les MOD et les autres marqueurs

comprenant la préposition « pour », la confusion avec les circonstanciels, avant la grammaticalisation complète, est possible. Nous supposons que la forme-source des Mrés du type « pour faire court » est le circonstanciel de la même forme.

« De bref » n'est jamais Mrés : il est employé comme un adverbe ou un circonstanciel au sens de « rapidement » ou « bientôt ». L'étude du sens de la préposition « de » peut nous aider à comprendre le choix des autres prépositions pour les Mrés. La construction *de bref* est intéressante. Dans les 7 occurrences que compte notre corpus (au plus tard en 1578), elle signifie « rapidement » :

(39) *Je suis contraint de pratiquer ce vallet, pour estre une bonne ayde, et seur moyen à mes amoureuses entreprises, lesquelles je ne puis plus differer, à cause que mon pere sera icy de bref : et luy venu toute commodité, et tout moyen me sera retranché.*
LA TAILLE, Jean de, *Les Corriuaus*, 1573, 163.

Si l'on veut lui donner une valeur énonciative, il faut la transformer. Soit la périphrase *je dis de bref que*. Elle n'est pas attestée.

On peut lui donner plus de cohérence si l'on ajoute un substantif et si l'on accorde à celui-ci l'adjectif *je dis de manière brève que*. Une telle réanalyse serait complexe : *de bref* serait né d'un raccourci, d'une contraction double :

- a. disparition du substantif *manière* ou d'un autre substantif du même sens ;
- b. transformation de *brève* en *bref*, pour une facilité de prononciation, et par la loi du moindre effort. Le sens de la préposition serait alors *avec, par le biais de*. Or, les Mrés s'accompagnent d'une préposition à valeur première de manière (« en », « à » « pour »).

Les Mrés sont donc formés avec des prépositions qui mettent en valeur le but et la manière de parler, de présenter un discours. Ils peuvent aussi correspondre à des attributs d'objet. Systématiquement, ils reprennent des valeurs attestées à l'époque avec les prépositions en question.

Presque tous les Mrés ont pour forme-source les circonstanciels de manière, ce qui motive la présence de telle ou telle préposition. On n'observe pas de changement formel concernant la préposition, entre la forme-source et la forme-cible.

Dans quelques cas, la préposition est sélectionnée selon une analogie avec un autre OT ou un MOD.

3.2.2. Contexte grammatical :

Le contexte grammatical (ou cotexte) du Mrés nous éclaire aussi sur sa sémantique.

3.2.2.1. Avec une conjonction de coordination ou un adverbe au rôle de connecteur :

A l'instar des marqueurs d'ouverture et de fermeture du discours, ces groupes, même en début absolu de phrase ou de proposition, sont le plus souvent précédés d'une conjonction de coordination :

(40) *Il fit encore de magnifiques presens aux senateurs et aux chevaliers qui avoient suivy son party, et en somme emplit tout l'empire romain des despoilles d'Antoine et de Cleopatre.*
COEFFETEAU, Nicolas, *Histoire romaine*, 1646, 197, Livre I.

(2) *Et à **brief parler**, la desolation estoit si grande, que le pere ne tenoit compte de son enfant, ny le mary de sa femme.*

BOAISTUAU, Pierre, *Le Théâtre du monde*, 1558, p. 77, Livre troisième.

(41) *Et **pour le faire court**, puisque nous savons que ceste est la fin unique et perpétuelle de justice et droicture, que Dieu soit honoré, tout ce qui tend ailleurs à bon droit perd le nom de droiture.*

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 248, Livre III, Chapitre XIV.

(42) *Il luy plaist de faire preuve de l'ardeur de son flambeau, avec le quel il semble qu'il luy redonne une nouvelle ame, et **pour dire en un mot**, qu'il la fasse ressusciter, et sortit du cercueil.*

URFE, Honoré d', *L'Astrée : t.1 : 1^{ère} partie : livres 1 à 12*, 1612, 446, Livre II .

(43) *Et **somme**, à ma fantaisie, il n'est rien qu'elle ne face, ou qu'elle ne puisse.*

MONTAIGNE, Michel de, *Essais*, 1592, 115, Livre premier, Chapitre XXIII.

Avec « et », le Mrés a un rôle argumentatif. L'auteur va certes ajouter un élément à son discours, mais très sommairement. La valeur de synthèse du Mrés est mise en avant. C'est un cas extrêmement fréquent, qui fonctionne avec tous les Mrés. D'autres conjonctions de coordination peuvent être employées :

(44) *Les herbes tant semées que plantées aux jardinscy dessus descrites, ne reçoivent seulement dommage de la gresle, esclair, tonnerre, gelee, brouillars nielle, et autres injures du ciel, mais aussi sont molestées du degast que leurs font plusieurs bestioles, comme sautereaux, chenilles, belettes, rats tant domestiques que des champs, chats, taupes, fourmis, mouches, moucheron, chauve-souris, punaises, puces, cantharides, sensuës, grenouilles, limaçons, serpents, et autres semblables, ausquels accidents faut obvier soigneusement autrement le labour du jardinier seroit inutile et de nul plaisir au pere de famille : Entends donc **en bref** les remedes qui sont necessaires pour eviter tels accidents.*

ESTIENNE, Charles, *L'Agriculture et maison rustique*, 1564, 55 , *Second livre de la maison rustique : les jardins, les remedes contre les accidents qui surviennent aux herbes.* Chap. 72.

(45) *Mais **pour dire en un mot**, s'il n'y a personne qui croye que les fruits, ou les grains, c'est-à-dire les semences des plantes, soyent leurs excremens, mais que ce sont plutost de veritables, et vivantes parties.*

BERNIER, François, *Abrégé de la philosophie de Gassendi*, 1684, 525, Livre 7, Chapitre 2.

(46) *Or **pour le faire court** Egiste entre mes bras*

Moissonnera les fruits des amoureux esbas.

MATTHIEU, Pierre, *Clytemnestre*, 1589, 127, Acte second.

(47) *Car, **en somme**, je sçay qu'il y a une Medecine, une Jurisprudence, quatre parties en la Mathematique, et grossierement ce à quoy elles visent.*

MONTAIGNE, Michel de, *Essais : t.1 (livres 1 et 2)*, 1592, 146, Livre premier, Chapitre 26.

La présence des Mrés auprès des conjonctions de coordination « donc », « mais », « or » et « car » souligne leur rôle de structuration du discours. Ces conjonctions ont elles-mêmes une valeur logique.

Il peut aussi y avoir dans l'entourage proche du Mrés le connecteur de cause « parquoy » comme dans les exemples (48) et (49). Toutefois, ce cas est moins fréquent.

(48) *Parquoy en somme toute violence et injure et nuisance, par laquelle le corps de nostre prochain est blessé, nous est interdite.*

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 170, Livre II, Chapitre VIII.

(49) *Parquoy en somme le vieil Testament est icy nommé la manière solennelle dont le Testament du Seigneur estoit confirmé aux Juifs, laquelle estoit comprinse en sacrifices et autres cérémonies.*

idem, 221, Livre II, Chapitre XI.

Les Mrés sont quelquefois dans l'entourage proche d'un adverbe ou d'une locution adverbiale qui joue le rôle de connecteur :

(50) *De là, pour le faire court, il apparoist que tous ont ignoré ceste vocation certaine et déterminée, à laquelle nous conduit et ordonne la Providence divine.*

MONTCHRESTIEN, Antoine de, *Traicté de l'oeconomie politique*, 1615, 49.

Le Mrés « pour le faire court » introduit le résumé constitué par la proposition « il apparoist que tous ont ignoré ceste vocation certaine et déterminée, à laquelle nous conduit et ordonne la Providence divine ». Il est en relation avec ce contexte de droite, mais pas seulement : « de là » a le rôle d'un connecteur logique de déduction. Nous verrons que quelques auteurs attribuent ce rôle aux Mrés eux-mêmes (infra deuxième partie 3.2.2.4 et 3.2.3.4).

(51) *Ainsi, en somme, est-il de tous autres affaires du mesnage, ausquel le prudent agricole pourvoira par son bon sens, selon les circonstances.*

SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs : t.1*, 1603, 65.

Ce cas nous semble différent : « ainsi » n'a pas la valeur moderne de connecteur déductif. Si l'on modifie la syntaxe initiale, on obtient, sans pour autant changer le sens de la phrase : « En somme, il (en) est ainsi de tous autres affaires du mesnage, ausquel le prudent agricole pourvoira par son bon sens, selon les circonstances ». L'adverbe se rapproche du fonctionnement d'un connecteur par sa valeur de comparaison : il permet de créer un lien entre le contexte de gauche et celui de droite.

Même quand *en somme* n'est pas groupe modalisateur, il s'ancre dans un cadre spécifique : il est associé à des termes et/ou expressions qui structurent le discours. Dans l'exemple suivant, *en somme* est entouré de *brièvement*, *en traiter tout au long*, et *par le meilleur ordre*.

(52) *Combien que nous ayons brièvement touché en exposant la Loy, toutesfois pource que ce lieu est plus propre à en traiter tout au long, je m'estudieray de recueillir en somme ce qui en est, et le déduire par le meilleur ordre que faire se pourra.*

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 190, Livre IV, Chapitre X.

Dans cet exemple, *en somme* complète le verbe « recueillir ». Il n'est pas Mrés mais le groupe se situe dans un contexte spécifique dans lequel on retrouvera les marqueurs de résumé.

(53) *Parquoy vous avez **en somme**, succinctement, tout du long, proportionnément, au petit pied et sans allégorie, les elemens, principes, fondemens, raisons, resolutions, esvidences, puissances et causes de parvenir tout du long, à l'usage de Geneve, imprimé à Rome, et sans rien requerir, comme une livre de beurre frais.*

BEROALDE DE VERVILLE, François, *Le Moyen de parvenir*, 1610, 114.

Nous remarquons, ici, une forme de redondance avec l'emploi de *succinctement*. « En somme » ne constitue pas un Mrés : il fonctionne avec « avoir ». Il s'ancre dans une énumération de groupes adverbiaux dénotant la manière. Dans les exemples de Mrés accompagnés d'adverbes, il ne s'agit plus d'adverbes de manière du type « rapidement » : ce sont des adverbes qui relient la phrase dans laquelle se trouve le Mrés au contexte de gauche. Ainsi, lorsque la grammaticalisation s'opère, les groupes initialement adverbiaux perdent leur valeur première usuelle pour en acquérir une différente, en lien avec le contexte. La grammaticalisation des Mrés entraîne des changements annexes et influence le contexte : les mots de l'entourage de « en somme » notamment restent les mêmes, mais leurs sens et valeur changent.

3.2.2.2. Avec une structure consécutive :

Les groupes qui résument peuvent aussi se situer après une structure consécutive :

(54) *Or ce pendant que ceux cy soustindrent le premier assault, il survint un nombre de ceux des Vallées prochaines, tellement qu'ilz pouvoient estre en tout deux cens ou environ, lesquelz furent tellement fortifiez de Dieu qu'en bref tournerent leurs ennemy en fuye, et en tuerent plus de soixante, avec perte seulement de trois de leurs gens.*

Anonyme, *Histoire memorable de la guerre faite par le Duc de Savoye contre ses subjectz des Vallées*, 1562, 90.

Dans ce cas, il est possible de paraphraser le groupe : « je dis en bref que ». Le groupe *en bref* est en début de proposition subordonnée. Cette utilisation du Mrés avec une tournure consécutive et intensive est courante :

(55) *Tellement qu'en somme Espérance n'est autre chose qu'une attente des biens que la foy a creu estre véritablement promis de Dieu.*

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 62, Livre III, Chapitre II.

(56) *Car quand il parle des Cardinaux, il n'entend point les Prestres de Rome, mais les évesques de quelque lieu que ce soit, tellement que Prestre Cardinal, **en somme**, ne signifie autre chose en ses écrits qu'évesque.*

idem, 149, Livre IV, Chapitre VII.

(57) *La sincérité et la solidité de nos mœurs y sont desjà battantes, son affection vers moy plus que sur abondante, et telle, **en somme** qu'il n'y a rien à souhaiter, sinon que l'apprehension qu'elle a de ma fin, par les cinquante et cinq ans ausquels elle m'a rencontré, la travaillast moins cruellement.*

MONTAIGNE, Michel de, *Essais*, 1592, 662, Livre second, Chapitre XVII.

(58) *Et sa stupidité se monstra telle en somme, que de Dieu qu'il estoit, on le crût moins qu'un homme.*

COLLETET, Guillaume, *Poésies diverses contenant des sujets héroïques, des passions amoureuses et d'autres matières burlesques et enjouées*, 1656, 27.

Avec l'intensif « tellement/tel(le)...que », le Mrés a un sens particulier : il n'a plus tant la valeur de résumé. Il met plutôt en valeur l'intensité de telle ou telle donnée du discours. Dans l'exemple de G. Colletet, c'est la stupidité qui est en avant. Elle est si importante qu'il apparaît comme inutile d'insister : on ne saurait en montrer toute l'ampleur par les mots. Elle est soit de l'ordre de l'indicible, soit inquantifiable. On utilise le Mrés « en somme » pour pallier cette impossibilité de dire. Le Mrés porte alors sur les limites de l'énonciation : il permet de signifier l'ineffable. C'est un emploi sémantique propre aux Mrés, que l'on ne rencontre pas avec les autres OT.

Ce sont exclusivement les groupes qui résument qui s'intègrent dans une structure complexe – le plus souvent la tournure intensive *tel...que*. Les formulations suivantes se rencontrent aussi :

(59) *Donc, tanquia qu'à la parfin, **pour le faire court**, je l'ai tant sarmonné, que je nous sommes boutés dans une barque.*

MOLIERE, *Dom Juan ou le festin de pierre*, 1673, 105, acte II, Scène 1.

(60) *D'où vient enfin, **pour dire en un mot**, que quelques-uns passent, et que quelques-uns se réfléchissent.*

BERNIER, François, *Abrégé de la philosophie de Gassendi*, 1684, 17, Livre I, Chapitre 3.

(61) *D'où vient **en somme**, que l'estat et la vie de Jesus a toujours ses abaissements rehaussez des marques et des enseignes de la divinité.*

BERULLE, Pierre de, *Discours de l'estat et des grandeurs de Jésus par l'union ineffable de la divinité avec l'humanité*, 1623, 835, Dixième Discours.

Ces exemples montrent que les Mrés ont à voir avec le contexte de droite aussi bien qu'avec celui de gauche. « La prise en compte de ces deux types de propriétés (référence à un sujet sous-jacent, valeurs déterminées par le contexte de droite) conduit à considérer que ces expressions sont dotées de deux grandes caractéristiques relevées par M.Charolles (2003), qui, comparant les cadres de discours et les anaphores, constate : *Les deux grands systèmes de relations qui interviennent dans la cohésion extraphrastique sont donc étroitement liés, sauf qu'ils tirent dans deux directions opposées : les anaphores et les connecteurs tirent vers l'amont, les adverbiaux cadratifs vers l'aval, avec, bien entendu, toutes sortes de formes qui tirent dans les deux sens...* (page 45). Les constructions détachées méritent ainsi une attention particulière, dans la mesure où elles peuvent remplir ces deux fonctions, du moins dans bon nombre de cas » (Combettes, 2005, 35).

3.2.2.3. Le marqueur *en somme* dans le cotexte de phrases négatives :

Nous avons relevé plus de 150 occurrences de « en somme » dans une phrase avec « ne ». En voici quelques exemples :

(62) *N'est ce pas plus grande mocquerie à eulx d'engager leur liberté, et la rendre miserablement esclave, de laisser legerement le paisible repos de leur maison, de forcer leur naturel, bref de ne sçavoir faire autre chose que de contrefaire les grands, d'user sans propos de finesses frivoles, de prester des charitez, de faire vertu d'un vice, de reprendre à la mode des ignorants ce qu'ils n'entendent pas, et de faire **en somme** profession de ne sçavoir rien ?*

Deux observations s'imposent d'emblée. D'abord, le contexte global est une question oratoire. De plus, on remarque deux Mrés (« bref » et « en somme ») et plusieurs formules négatives. Une accumulation de défauts (contraste entre la réalité et l'apparence) se solde par la négation et le Mrés. Le début de la question oratoire pose un premier constat et une première accumulation. A partir de « bref », le constat devient attaque dans une formule négative qui fonctionne sur le mode des questions oratoires et s'avère être une affirmation. Ouvrant cette seconde accumulation, plus précise et plus féroce, « bref » ne tient pas un rôle de résumé. C'est plus un introducteur d'explication. Il développe la pensée initiale plus qu'il ne la condense. En revanche, « en somme » remplit les fonctions habituelles du Mrés. Il devance la négation. Elle est dans son contexte proche mais « en somme » appartient à une affirmation.

(63) *Il n'est en somme aucune si juste volupté, en laquelle l'excez et l'intemperance ne nous soit reprochable.*

MONTAIGNE, Michel de, *Essais : t. 1 (livres 1 et 2)*, 1592, 200, Livre I, Chapitre XXX.

Montaigne vient d'énumérer plusieurs exemples dont les deux derniers étaient :

(63) *Aelius Verus, l'Empereur, respondit à sa femme, comme elle se plaignoit dequoy il se laissoit aller à l'amour d'autres femmes, qu'il le faisoit par occasion consciencieuse, d'autant que le mariage estoit un nom d'honneur et dignité, non de folastre et lascive concupiscence. Et nos anciens autheurs ecclesiastiques font avec honneur mention d'une femme qui repudia son mary pour ne vouloir seconder ses trop lascives et immoderées amours. Il n'est en somme aucune si juste volupté, en laquelle l'excez et l'intemperance ne nous soit reprochable.*
idem.

Il paraît logique, dans l'enchaînement des idées, que cette succession s'achève par une négation assortie d'un Mrés. L'empereur justifie ses infidélités par le respect qu'il voue à sa femme et au mariage. Le dernier exemple fait mention d'une femme qui préfère se séparer de son époux que de le laisser salir le mariage par ses désirs excessifs. Tous les exemples posent un contraste entre la concupiscence et la modération. L'opposition se reflète dans la négation.

Ces exemples nous montrent que l'association entre Mrés et négation intervient souvent après une énumération et un contraste. La négation ne porte jamais sur le Mrés lui-même ou sur le verbe d'énonciation, qu'il soit intégré au discours ou sous-entendu. Les Mrés sont des formules qu'on ne peut pas nier et qui permettent au locuteur d'affirmer son point de vue (infra deuxième partie 3.2.3.1.). Dans ce sens, le contexte de ces OT reste non marqué, laissant champ libre à la grammaticalisation (C.Marchello-Nizia, 2006).

3.2.3. Contexte énonciatif :

3.2.3.1. Avec un verbe ou une marque d'énonciation :

(24) *Et moy je vous respons en deux mots : puis que le concile parle ainsi, que pouvons-nous dire de vos calomnies, et de vos aveuglemens ?*

ARNAULD Antoine, *De la Fréquente Communion où les Sentimens des Pères, des Papes et des Conciles, touchant l'usage des sacremens de Pénitence et d'Eucharistie, sont fidèlement exposez*, 1643, 109, Partie 1, Chapitre 24.

Le verbe d'énonciation « répondre » précède le Mrés qui fonctionne comme son complément. En effet, il est presque plus important que le verbe : il marque les conditions de la réponse. Nous approfondirons cette question de la présence du verbe d'énonciation lors de l'étude diachronique des Mrés.

(64) *Voilà **en somme** ce qui m'a semblé estre nécessaire de toucher en la presente histoire des affaires des Grecs, et de leurs dissensions et divorces d'avec les Romains.*

VIGENERE, Blaise de, *L'Histoire de la décadence de l'Empire grec, et établissement de celui des Turcs, comprise en dix livres par Nicolas Chalcondyle*, 1577, 8, Livre I, Chapitre 2.

(65) *Ce fut **en somme** l'issue que eut la guerre des Genevois contre ceux de Constantinople.*
idem, 374, Livre VI, Chapitre 1.

L'ensemble *ce qui m'a semblé* renforce la valeur énonciative, dans le premier exemple emprunté à B.de Vigenère. De plus, on note la présence d'une formule présentative dans ces deux exemples du même auteur, tout comme dans (66) :

(66) *C'est **en somme**, et à mon avis, ce que vouloit dire le bon saint Jean si je ne suis mauvais paraphraste ou interprete.*

ESTIENNE, Charles, *Paradoxes*, 1561, 190.

La présence de *à mon avis* insiste sur la subjectivité. Il y a plus de force énonciative grâce à ce groupe, à cette marque du locuteur au sein de son discours.

(67) *Voilà **en somme** pourquoi j'ay voulu estendre le col de ma plume sur le subject de ceste passion.*

BOAISTUAU, Pierre, *Le Théâtre du monde*, 1558, 221, Livre III.

L'emploi de la première personne du singulier et du présentatif rendent (67) très énonciatif. Tous ces exemples datent du milieu du XVI^{ème} siècle. Les Mrés sont au début de leur grammaticalisation et les marques du locuteur sont encore très présentes. Nous verrons si elles vont s'estomper ensuite (infra deuxième partie 3.3.). Le fait que l'auteur laisse des traces énonciatives au côté du Mrés nous informe sur le processus de son apparition : il naît dans un contexte bien spécifique – sûrement pour le différencier des compléments circonstanciels.

(68) *Donc **pour le faire court**, on m'a dit que Le Gast*

A fait de vostre honneur un merveilleux degast.

L'ESTOILE, Pierre de, *Registre-Journal du regne de Henri III : t.1 (1574-1575)*, 1575, 166.

Dans cet exemple, le locuteur rapporte les paroles d'un autre en les condensant : *on m'a dit que*. Ce n'est en effet pas toujours la parole du locuteur qui est résumée. Si l'on rétablit la principale sous-entendue dans cet exemple, on obtient :

(68b) (?) *Donc **pour le faire court**, je dis qu'on m'a dit que le Gast*

A fait de vostre honneur un merveilleux degast.

Nous remarquons ici un effet de rhétorique, la proposition « on m'a dit que » se substituant à « je dis que » et agissant comme un argument d'autorité. Le Mrés peut porter sur une parole rapportée. Il y a comme une mise en abyme de l'énonciation.

Les marques de l'énonciation claires fonctionnent parfois avec une tournure présentative. Celle-ci peut aussi apparaître dans le cotexte du Mrés sans trace énonciative autre :

(69) *Ce fut **en somme** ce que dit Asan : Et Josué s'en retourna devers Mechet.*

VIGENERE, Blaise de, *L'Histoire de la décadence de l'Empire grec, et établissement de celui des Turcs, comprise en dix livres par Nicolas Chalcondyle [trad.]*, 1577, 593, Livre IX, Chapitre 2.

(70) ***Somme**, ce n'est que miseres.*

CHARRON, Pierre, *De la sagesse*, 1601, 470, Livre III, Chapitre 4.

(71) *C'est, sous pretexte faux de la Religion,
Nourrir plus que jamais nostre division,
Et pour le faire court, c'est cantonner la France.*

L'ESTOILE, Pierre de, *Registre-journal du regne de Henri III*, t.5 (1585-1587), 1587, 86.

(72) *Voilà donc **en somme** la sentence des Philosophes, c'est que la raison qui est en l'entendement humain suffit à nous bien conduire et monstret ce qui est bon de faire.*

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 25, Livre II, Chapitre 2.

L'exemple (72) comporte un double présentatif : *voilà, c'est*. Le second est plus éloigné du Mrés. Les cas où le marqueur a dans son entourage proche « c'est » semblent très différents de ceux où ce sont les traces de l'énonciateur qui l'accompagnent. Ces exemples datent de l'empan chronologique de ceux cités au début du 3.2.3.1. Il doit y avoir une raison pour que les tournures présentatives prennent le pas sur les marques de l'énonciateur dans certains cas. Nous formons l'hypothèse que ces constructions fonctionnent aussi comme des arguments d'autorité. Dans l'exemple (68), P. de L'Estoile rapportait des paroles grâce à la proposition « on m'a dit que ». Dans les exemples de (69) et (72), le principe s'avère identique : B. de Vigenere rapporte les paroles d'Asan, et Calvin celles des philosophes. La tournure présentative « c'est » correspond à une manière différente de transmettre l'avis de quelqu'un. Elle montre indirectement que le locuteur se range du côté de cet avis et invite le lecteur à faire de même. Elle donne une impression d'irréfutabilité. Le choix de la tournure « voilà » s'explique également :

(73) *Voilà **en somme** les deux voyages et expéditions que Mechet fit celle année :
premierement contre les Valaques.*

VIGENERE, Blaise de, *L'Histoire de la décadence de l'Empire grec, et établissement de celui des Turcs, comprise en dix livres par Nicolas Chalcondyle*, 1577, 690, Livre X, Chapitre 3.

Cet exemple montre à quel point *en somme* fait partie d'ensembles structurés. Il accompagne non seulement le présentatif mais aussi l'adverbe *premierement*. La tournure présentative joue le rôle de déictique. Le locuteur va nous montrer à voir ces voyages de manière succincte et organisée, selon l'ordre où les événements se sont déroulés.

(74) *Voilà **en bref** ce qu'on allegue contre Montagne.*

SOREL, Charles, *La Bibliothèque françoise de M.C.Sorel, ou le Choix et l'examen des livres françois qui traitent de l'éloquence, de la philosophie, de la dévotion et de la conduite des mœurs*, 1664, 70, Chapitre 5.

(75) *Voilà, Sire, en deux mots la cause véritable
De l'erreur qui me rend apparemment coupable.*

MAIRET, Jean, *La Sophonisbe*, 1635, 21, Acte I, Scène 1.

Nous avons l'impression que, dans ces exemples avec « voilà », le présentatif et le Mrés se combinent dans un but précis du locuteur : introduire une relation de proximité et de confiance avec son destinataire. Qu'il s'agisse de « c'est » ou de « voilà », la tournure présentative est à considérer comme une trace implicite de l'énonciateur dans son discours.

A nouveau, ce positionnement après un présentatif ne concerne que les groupes de résumé. Le locuteur veut présenter d'emblée les choses de manière concise. Le Mrés a alors à la fois ce rôle de présentation et de résumé.

Nous avons pu relever des cas où le Mrés a un rôle de présentation mais ne comporte dans son entourage ni présentatif ni formule énonciative :

(76) *Et peu après leur aiant donné ceste benigne et gracieuse response de sa bouche, leur en fist une autre par escrit, qui contenoit, en somme : qu'il fissent telles assemblées que bon leur sembleroit.*

L'ESTOILE, Pierre de, *Registre-Journal du regne de Henri III* : t.4, 1582-1584, 66, 1583.

Le groupe *en somme* correspond à un introducteur de résumé : il annonce, en quelque sorte, ce qui va être résumé.

(77) *Tout le sujet de l'iliade est en bref que Briseis ayant esté ostee à Achile, il se tint solitaire dans son vaisseau, sans vouloir aller aux combats.*

SOREL, Charles, *Le Berger extravagant*, 1627, 487, Partie III, Livre XIII.

Le rôle de résumé du Mrés est souligné de manière argumentative : lorsque l'auteur parle d'un sujet vaste, il utilise ce type d'OT pour montrer ses capacités de synthèse

(78) *Cette verité a esté recogneuë par tous les sages du siècle, et de nostre temps singulierement par le serenissime roy de la Grande Bretagne, lequel au present royal qu'il fait au Prince de V Valles son fils aîné, après un excellent discours, luy voulant remonstrer le tort qu'il a receu des puritains en sa jeunesse, et voyre devant sa naissance, le conjure par de bonnes et puissantes raisons de se desfier à jamais de ces traistres puritains et huguenots, adjoustant en somme à la force de ses raisons : estimez mon fils, que je vous parle, comme si je faisois mon testament.*

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623, 910, Livre VII, Section 18.

Ici *en somme* permet d'introduire un bref discours direct et d'en marquer l'importance. Nous avons relevé un autre cas où le Mrés permet de résumer ou d'abrégé un discours direct :

(79) *Mais les femmes disoyent : « soit un fantosme ou non, si est-ce qu'il s'est déporté avec nous amoureusement, et en une nuict une fois, voire six, et sa preuve a esté en maistre » - et en somme qu'il s'estoit bien déporté, et d'autres propos.*

PALMA-CAYET, Pierre-Victor, *L'Histoire prodigieuse du Docteur Fauste*, 1598, 133.

Nous sommes tout à fait dans la logique du résumé. L'auteur ferme les guillemets et ouvre un tiret pour marquer le détachement de ce qui va suivre par rapport à ce qui précède. La ponctuation n'est pas certaine, certes. Nous pouvons nous appuyer sur d'autres éléments. Entre les guillemets se trouve le pronom personnel « nous », qui disparaît ensuite. Les temps aussi changent (du passé composé au plus que parfait). Enfin, « en somme » est renforcé par « et d'autres propos » (sous-entendu « que nous ne rapportons pas ici »). Dans ces exemples, le Mrés porte sur un discours autre que celui de l'énonciateur : il permet de présenter succinctement la parole d'autrui.

3.2.3.2. Des ensembles énonciatifs :

(80) *En somme, afin de ne demeurer plus longuement sur ce propos, je dy que c'est la plus grande misère que puisse avoir l'homme, d'ignorer la providence de Dieu.*

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 251, Livre I, Chapitre XVII.

Cet exemple emprunté au début de notre corpus comprend la proposition « je dy que ». Le Mrés n'a pas encore gagné son autonomie. Il se place déjà en avant de la phrase mais correspond d'un point de vue fonctionnel au complément du verbe « dire » : « je dy en somme que c'est la plus grande misère que puisse avoir l'homme d'ignorer la providence de Dieu ». Un ensemble circonstanciel se trouve sur le même plan que lui : « je dy en somme et afin de ne demeurer plus longuement sur ce propos que c'est la plus grande misère que puisse avoir l'homme d'ignorer la providence de Dieu ». Le Mrés en formation et le complément de but ont la même portée et le même sens de résumé. Une cinquantaine d'années plus tard se rencontre le même cas, cette fois-ci sans la proposition « je dy que » :

(81) *Or ce que je luy respondis, à fin de ne vous ennuyer par tant de lettres, fut en somme qu'aussi tost qu'il pourroit souffrir le travail, il trouvast moyen de parler à moy, et qu'il cognoistroit combien j'estois veritable.*

URFE, Honoré d', *L'Astrée*, t.1, 1^{ère} partie, livres 1 à 12, 1612, 357, livre 9.

Nous notons dans cet exemple un complément de but dans l'entourage proche de *en somme* : *à fin de ne vous ennuyer par tant de lettres*. Du fait des pronoms personnels divergents (« luy » et « vous »), nous pensons que le complément « à fin de ne vous ennuyer par tant de lettres » ne porte pas sur le verbe « répondre ». Le principe est le même que dans l'exemple de Calvin précédemment étudié : « en somme » et « à fin de ne vous ennuyer par tant de lettres » portent tous deux sur l'énonciation, à cette différence près que le complément de but est bien plus précis que le Mrés en formation. A cette date, le verbe d'énonciation peut être sous-entendu, et c'est ce qui se produit ici. Le complément de but subit l'influence de la grammaticalisation de « en somme ». Les deux groupes se trouvent de part et d'autre du verbe « fut ». On ne pourrait imaginer, dans ce contexte précis, le complément de but sans le Mrés, alors que l'inverse est attesté.

En ce sens, les Mrés peuvent être comparés à une formule négative souvent employée en français classique « pour ne rien dire de ». Les Mrés entrent dans la même logique sémantique avec un souci de hiérarchisation des informations supplémentaires.

(82) *Or pour ne rien dire des mœurs
De ces miserables rimeurs*

*Revenons à Gautier Garguille,
Et le voyons saisi d'amours
Aborder quelque jeune fille
Avec ce fantasque discours.*

AUVRAY, Jean, *Le Banquet des muses, ou les Divers satires...*,1636, 252.

(83) *Pour ne rien dire de plus rude, nos pretentions sont hautes ; nos entreprises sont trop disproportionnées à nostre force.*

BALZAC (GUEZ DE), Jean-Louis, *Socrate chrestien*,1652, 223, Discours 5.

(84) *Pour ne rien dire de pis de cette sorte de raillerie, elle sent plus la comedie que la conversation, et plus la farce que la comedie.*

BALZAC (GUEZ DE), Jean-Louis, *Les Entretiens*, 498, Entretien 38.

(85) *Car pour ne rien dire que de plus clair que le jour, il n'y a rien que nous concevions plus distinctement que nostre pensée mesme, ny de proposition qui nous puisse estre plus claire que celle-là : je pense ;*

ARNAULD, Antoine, NICOLE, Pierre, *La Logique ou l'Art de penser*,1662, 41, Partie I, Chapitre 1.

(86) *On remarque, que jamais les armes de la France n'ont prospéré si heureusement, que lors qu'elles ont esté entre vos mains, puis-que (pour ne rien dire davantage) vous avez esté le principal instrument des victoires, qui nous ont donné la paix.*

CORAS, Jacques de, *Jonas ou Ninive péntitente : poëme sacré*,1663, XI.

Il faut noter que ces expressions ont en elles une forte charge rhétorique. Tout comme les questions oratoires ne sont pas de réelles questions, ces négations n'en sont pas de vraies : il s'agit parfois presque de prétéritives. Les Mrés obéissent à ce même type de logique contextuelle.

Dans les exemples qui suivent, la proposition subordonnée qui suit le groupe qui résume a aussi cette fonction de condenser. On pourrait la paraphraser par « pour ne pas en parler », ou « pour ne pas en parler trop ».

(87) *En somme pour laisser tous les atheistes dont Theodore de Beze fait si honorable mention dans ses eloges [...].*

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623, 144, Livre 2, Section 6.

(88) *En somme pour laisser toutes les anciennes farces des heretiques[...].*

idem, 232, Livre 3, Section 5.

(89) *En somme pour n'enfonser trop avant en cette matiere, je diray avec le docte nouveaux dogmatisans : que c'est un edict, et qu'il n'est point permis d'examiner ou censurer les edicts des princes souverains.*

idem, 300, Livre 3, Section 16.

(90) *Bref, sans en parler d'avantage, ainsi que je m'en aperceu, un si accomply personnage ne pouvoit estre mieux receu.*

SIGOGNE, Charles-Timoléon de, *Satires*, 1619, 186.

(91) *Mais sans davantage m'alambiquer le cerveau à l'explication de ces noires énigmes, je vous développeray en deux mots leur sens mystique.*

CYRANO DE BERGERAC, *Les Estats et empires du soleil*, 1655, 107.

Dans ces exemples, le Mrés et la périphrase sont côte à côte. Ils ont le même sens et le même rôle. C'est peut-être parce que le groupe n'est pas encore complètement grammaticalisé qu'il a besoin d'un renfort sémantique, pour qu'il n'y ait pas de réanalyse ou de mauvaise compréhension de la part du lecteur. Notons aussi que c'est souvent le même auteur qui utilise cette association – comme une habitude langagière. Les Mrés offrent un moyen d'aller à l'essentiel et ne plus utiliser les périphrases du type « sans vous parler de... » ou « dans la crainte de vous ennuyer par... » :

(92) *Qu' est-ce que je ne dois pas faire pour Andrimarte, qui, sans parler des autres exploits qu' il a faits pour nous, n' a pas seulement résisté à la force des enfans de Clodion*

URFÉ, Honoré d', *L'Astrée : t. 3 : 3ème partie : livres 1 à 12*, 1631, 677.

Cette périphrase pourrait être évitée si l'auteur employait un Mrés. Au XVII^{ème} siècle se rencontrent encore des exemples comme :

(93) *Je ne laissai pas de prendre plaisir au récit de ce conte dont j' ometts mille particularités, dans la crainte de vous ennuyer par sa longueur.*

AULNOY, Marie-Catherine d', *Relation du voyage d'Espagne*, 1691, 70.

(94) *Sage berger, quoy que l' histoire de mes malheurs soit telle que ceste bergere vient de vous raconter, si est ce que celle de mes douleurs est bien plus pitoyable, de laquelle toutesfois je ne vous veux point entretenir d' avantage, de crainte de vous ennuyer, et ceste compagnie*

URFÉ, Honoré d', *L'Astrée : t. 1 : 1ère partie : livres 1 à 12*, 1612, 261.

Ce deuxième modèle de périphrase supplée aussi aux Mrés, tant que leur grammaticalisation et leur usage ne sont pas effectifs. Nous en avons relevé une troisième sorte :

(95) *Or pour laisser toutes ces inventions qui sont tolerables à des poètes et messeantes à des historiens ecclesiastiques, ou à des interpretes de l' escriture, je dis que ce miracle est un des plus croyables qui soit dans tout le texte des escritures, car ou ce n' est qu' un changement partial du corps de cette femme en statuë de sel sans toucher à son ame, et par ce moyen c' est comme les changemens ordinaires, que nature fait journallement d' un corps en l' autre par la generation et corruption, quoy que celui-cy ait deux particularitez bien singulieres, en ce qu' il n' y avoit nulle disposition de l' un à l' autre, et qu' il a esté fait en un instant.*

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623, 655.

La comparative peut parfois être tronquée :

(96) *Afin qu'il ne semble que je vueille deduire une histoire (ce qui n'est pas de mon propos) il me suffît de toucher en brief et comme en passant les exemples que Dieu a monstré de sa providence singuliere a gouverner son Eglise.*

CALVIN, Jean, *Des Scandales*, 1550, 102, I.

Une redondance entre « *en brief* » et « *comme en passant* », qui sont d'ailleurs coordonnés, s'observe. Ce groupe s'ancre bien dans l'énonciation, avec une parenthèse énonciative sur le contenu. « Ce qui n'est pas de mon propos » est aussi clairement énonciatif.

3.2.3.3. Avec une énumération ou un condensé :

Le Mrés porte vraiment sur l'énonciation puisqu'il annonce et précède un contenu présenté d'une manière spécifique, concise. Mais, dans l'exemple suivant, « en somme » est plus lié au contexte de gauche, que nous restituons assez largement :

(17) *vray est que vous et moy pouvons rendre plus certain tesmoignage des assaulz que Sathan vous a dressez, quels ils ont esté, et combien difficiles à soustenir, mais plusieurs autres aussi en sçauoyent à parler. Quatre mois après vostre partement, les nouvelles vinrent de la mort de vostre pere. Il ne se pouvoit faire que ce que les malings semoyent ne vous vint en pensée, ascavoir qu'il estoit mort de dueil et melancholie, afin que toute la coulpe retombast sur vous. Au bout de deux mois, voicy une playe encor plus fascheuse : que vostre femme, je ne dy pas quelle, sinon que tout homme vertueux en souhaiteroit pour soy une semblable, vous est ostée en la fleur de son age. Or il estoit impossible aussi bien en cest endroict, que l'esprit d'un homme non hebeté ne fust agité de merueilleuses tentations. Vous teniez desja les calomnies des meschans pour certaines, comme si vous en eussiez eu les oreilles battues : c'est que de malheur vous l'aviez retirée du païs de sa naissance, pour la faire cruellement mourir en region incognue, comme en un autre monde. Mais il y avoit pour vous navrer le cueur de plus près, d'autant que tels mesdisans avoyent couleur apparente, disans que Dieu auroit maudict vostre entreprise par telle issue. Je laisse à dire les pointes secretes que vous aviez à sentir en vostre esprit. Car si c'est un mal dur à porter que viduité, ce ne vous estoit pas petite destresse d'estre privé d'une telle compaigne. En la fin, vostre petite fillette, pour faire le comble de voz douleurs, vous meurt pareillement. Cependant Sathan ne cessoit point de vous faire les plus rudes assaulz qu'il luy estoit possible, pour accabler du tout vostre esprit, lequel desja estoit tant tormenté d'autre part. **En somme**, il vous a fallu en demi an avaller doucement plus de tristesses et adversitez que n'en ont enduré quelques uns tout le temps de leur vie.*

CALVIN, Jean, *Des Scandales*, 1550, 48.

L'auteur raconte tous les déboires de cette personne qu'il prend pour exemple : un homme part de chez lui ; son père en meurt de mélancolie, d'après les rumeurs ; sa femme vertueuse et aimante meurt à son tour (les rumeurs disent que c'est de chagrin d'avoir quitté son pays pour ce même homme) ; sa fille meurt également. Le Mrés « en somme » vient condenser cette liste qui le précède. Il est en début abolu de proposition et permet de résumer, dans le contexte de droite, une notion évoquée dans le contexte de gauche. C'est sa valeur principale.

Très souvent au sein d'une énumération apparaît un Mrés. La famille de *somme* est particulièrement utilisée dans le cadre d'énumérations.

(97) *Le meurtre des enfans, meurtre des peres, communication de femmes, trafique de voleries, licence à toutes sortes de voluptez, il n'est rien **en somme** si extreme qui ne se trouve receu par l'usage de quelque nation.*

MONTAIGNE, Michel de, *Essai : t.1 (livres 1 et 2)*, 1592, 580, Livre second, Chapitre XII.

Le Mrés n'a pas strictement le sens de résumé. Il recouvre une valeur spécifique dans ce type de contexte. A la droite d'une énumération, il en représente la synthèse. On pourrait reformuler cet exemple ainsi : « tout ce qui est complètement extrême peut se trouver reçu par l'usage de quelque nation », mais le sens serait obscurci. L'énumération sert d'illustration : elle propose des exemples parlants d'abus divers que « en somme » synthétise. Le cas n'est pas isolé :

(98) *On y observera toutes les ceremonies, toute la pompe, et en somme toute la superstition qui avoit cours parmi ces payens.*

COEFFETEAU, Nicolas, *Histoire romaine*, 1646, 486, Livre 6.

(99) *Pour moy je croy que l'on pourroit dire assez veritablement que ce demon familier de Socrate [...] n'estoit autre que la bonne regle de sa vie, la sage conduite de ses actions, l'experience qu'il avoit des choses et le resultat de toutes ses vertus, qui formerent en luy cette prudence, laquelle peut estre à bon droit nommée le lustre et l'assaisonnement de toutes les actions, l'esquierre et la regle de toutes les affaires, l'œil qui tout void, tout conduit et ordonne, et pour dire en un mot l'art de la vie, comme la medecine est l'art de la santé.*

NAUDE, Gabriel, *Apologie pour tous les grands hommes qui ont esté accusez de magie*, 1669, 227, Chapitre 13.

(100) *Le flatter de parolle : lui donner quelque peu du pain avec la main : ne le point battre ne rudoyer : et en somme lui arracher par douceur l'aigreur de son naturel.*

SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, 1603, Tome 1, 335.

(101) *J'ay appris autresfois d'Aristote et d'Arnobe deux belles maximes qui me serviront de fondement, la première est touchant la nature de l'ame raisonnable : car Philoxenus qui estoit musicien parlant de l'ame raisonnable, tenoit que c'estoit un accord des passions, Galen qui estoit medecin estima que l'ame fust une mixtion temperée d'humeurs, Democrite qui estoit pointilleux, soustenoit que l'ame estoit un assemblément d'atomes, Epicure qui estoit tout de lard croyoit que l'ame fust materielle et corporelle : en somme je pense que si un laboureur eust philosophé touchant la nature de l'ame, il eust dit que c'estoit comme une charruë ou comme un aiguillon, tant tout le monde flatte ses pensées et ses humeurs.*

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623, 23, Livre I, Section 3.

Cet auteur donne une liste de points de vue sur une question, avant de donner le sien : *en somme je pense que*. La valeur du Mrés est ambiguë : s'agit-il du résumé ou de la conclusion ? Remplaçons d'abord « en somme » par « pour faire court » :

(101b) (?) *J'ay appris autresfois d'Aristote et d'Arnobe deux belles maximes qui me serviront de fondement, la première est touchant la nature de l'ame raisonnable : car Philoxenus qui estoit musicien parlant de l'ame raisonnable, tenoit que c'estoit un accord des passions, Galen qui estoit medecin estima que l'ame fust une mixtion temperée d'humeurs, Democrite qui estoit pointilleux, soustenoit que l'ame estoit un assemblément d'atomes, Epicure qui estoit tout de lard croyoit que l'ame fust materielle et corporelle : pour faire court je pense que si un laboureur eust philosophé touchant la nature de l'ame, il eust dit que c'estoit comme une charruë ou comme un aiguillon, tant tout le monde flatte ses pensées et ses humeurs.*

La longue énumération ne se justifie plus vraiment ; le rapport au contexte de gauche devient obsolète. Remplaçons maintenant « en somme » par « finalement » :

(101c) *J'ay appris autresfois d'Aristote et d'Arnohe deux belles maximes qui me serviront de fondement, la première est touchant la nature de l'ame raisonnable : car Philoxenus qui estoit musicien parlant de l'ame raisonnable, tenoit que c'estoit un accord des passions, Galen qui estoit medecin estima que l'ame fust une mixtion temperée d'humeurs, Democrite qui estoit pointilleux, soustenoit que l'ame estoit un assemblément d'atomes, Epicure qui estoit tout de lard croyoit que l'ame fust materielle et corporelle : finalement je pense que si un laboureur eust philosophé touchant la nature de l'ame, il eust dit que c'estoit comme une charruë ou comme un aiguillon, tant tout le monde flatte ses pensées et ses humeurs.*

Cette transformation est plus respectueuse du contexte global, si « finalement » est pris dans son acception moderne de déduction. En remplaçant « en somme » par un MOD, nous obtenons :

(101d) (?) *J'ay appris autresfois d'Aristote et d'Arnohe deux belles maximes qui me serviront de fondement, la première est touchant la nature de l'ame raisonnable : car Philoxenus qui estoit musicien parlant de l'ame raisonnable, tenoit que c'estoit un accord des passions, Galen qui estoit medecin estima que l'ame fust une mixtion temperée d'humeurs, Democrite qui estoit pointilleux, soustenoit que l'ame estoit un assemblément d'atomes, Epicure qui estoit tout de lard croyoit que l'ame fust materielle et corporelle : à vrai dire je pense que si un laboureur eust philosophé touchant la nature de l'ame, il eust dit que c'estoit comme une charruë ou comme un aiguillon, tant tout le monde flatte ses pensées et ses humeurs.*

Le sens correspond mais le lien direct avec l'énumération disparaît. Il nous semble que dans l'exemple du Père F. Garasse « en somme » a une valeur énonciative et permet en même temps de relier les contextes de gauche et de droite – créant ici un effet d'opposition, pour différencier le point de vue du locuteur de ceux énumérés avant.

En somme peut également se trouver après une courte énumération :

(102) *Si pour avoir la terre commune avec les bestes, il falloit que les bestes eussent le ciel commun avec nous, elles seroient mieux partagées que les hommes, et ce seroit revenir à la bestise des chaldeans, qui ont remply le ciel de bestes bruttes à mesure qu'ils avoient receu quelque service d'une beste, ainsi si un asne avoit brayé en la bataille des geans, et mis l'alarme dans le camp des dieux, incontinent le voyla posé dans le ciel, si une chevre avoit allaicté un enfant exposé dans l'isle de Crete, la voyla qui sert maintenant de constellation favorable aux bergers : **en somme** ils avoient faict une escurie dans le ciel, au lieu d'y faire un paradis.*

idem, 250, Livre III, Section 7.

Dans (102), contrairement au cas de (101), le verbe d'énonciation est sous-entendu. L'auteur – le même – procède de manière identique. Il énumère, non pas des points de vue, mais des constats qui aboutissent à son jugement sur la question. « En somme » a une valeur déductive.

(103) *Vous en recevrez des loüanges noppareilles, des remercimens infinis, des avantages non communs, et **bref** un contentement indicible, lors que vous recognistrés en parcourant ce catalogue les courtoisies que vous aurez faictes, les galands hommes que vous aurez obligez,*

les personnes qui vous auront veu, les nouveaux amis et serviteurs que vous vous serez acquis, et pour dire en un mot lors que vous jugerez au doigt et à l'œil combien de gloire et de recommandation vous aura apporté vostre bibliothèque.

NAUDE, Gabriel, *Advis pour dresser une bibliothèque, présenté à Mgr le Président de Mesme*, 1644, 162, Chapitre 9.

Le Mrés vient après une juxtaposition. Cet exemple comporte deux Mrés : « bref » et « pour dire en un mot », tous deux succédant à une énumération respective. « Bref » introduit le résultat de l'énumération : les « loüanges nompareilles, des remercimens infinis, des avantages non communs » aboutissent à « un contentement indicible ». Le Mrés permet de signifier ce qui relève presque de l'ineffable. « Pour dire en un mot » fonctionne de la même manière : la subordonnée « lors que vous jugerez au doigt et à l'œil combien de gloire et de recommandation vous aura apporté vostre bibliothèque » désigne le stade ultime de ce qui est dit dans la subordonnée « lors que vous reconnistrez en parcourant ce catalogue les courtoisies que vous aurez faictes, les galands hommes que vous aurez obligez, les personnes qui vous auront veu, les nouveaux amis et serviteurs que vous vous serez acquis » comprenant une énumération. Les Mrés entretiennent un lien étroit avec le contexte de gauche qu'ils reprennent à la fois en le synthétisant et en l'augmentant, le précisant.

L'exemple suivant contient également deux Mrés et une double énumération :

(104) *N'est ce pas plus grande mocquerie à eulx d'engager leur liberté, et la rendre miserablement esclave, de laisser legerement le paisible repos de leur maison, de forcer leur naturel, **bref** de ne sçavoir faire autre chose que de contrefaire les grands, d'user sans propos de finesses frivoles, de prester des charitez, de faire vertu d'un vice, et de faire **en somme** profession de ne sçavoir rien ?*

LA TAILLE, Jean de, *Saül le furieux : tragédie prise de la Bible*, 1572, 22

Cette vaste énumération est ponctuée par deux groupes modalisateurs espacés : après avoir employé *bref*, l'auteur poursuit sa liste jusqu'à *en somme*. L'enchaînement des deux énumérations successives permet un effet de gradation. Le premier Mrés crée un rebondissement, une surenchère. Le second Mrés donne la conclusion.

(105) *Cet Adam, ce Salomon, ce David, cet Aristote, ce Virgile, ceux cy **en somme** que tu dy, comment donc se laisserent ils aller jusques à là d'estre commandez d'elles ?*

LAVARDIN, Jacques de, *La Celestine [adapt.]*, 1578, 53..

(106) *De Coblants, de Croace, d'Alsace, d'Angleterre, de France, des vins du Rhin, des vins d'Espagne, de Hollande, de Lucembourg, de Hongrie, d'Autriche, de Vindvisse, de Vircebourg, de Franconie, de la descente du Rhin et de la Malvoysie, **en somme** de toutes sortes de vins qui estoyent là, dedans une centaine de grans tierciaires.*

PALMA-CAYET, Pierre-Victor, *L'Histoire prodigieuse du Docteur Fauste*, 1598, 158.

(107) *Les plus propres sont le rosmarin, le brusc, les sarmens de vignes, le jenest, les jettons de chastanier, de chesne, d'ozier, de saule, d'orme, de fresne, et **en somme** de tout autre arbre et arbrisseau flexible, n'ayant mauvaise senteur.*

SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, 1603, tome 1, 523.

Les trois exemples ci-dessus présentent une accumulation de syntagmes nominaux. Le but du Mrés est de résumer cette liste qui semble interminable. Il permet d'y mettre fin.

(108) *Car après avoir joinct ensemble, quatre, cinq, ou six tuiaux avec le ciment chaud (et en somme autant que, sans rompre, commodément on peut porter ainsi unis) est tel assemblage doucement porté sur la muraille, pour y estre basti.*

SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, 1603, tome 2, 269.

Cette fois-ci ce ne sont pas les syntagmes nominaux mais les chiffres qui créent l'effet de liste que « en somme » met en valeur et arrête tout à la fois. L'aspect approximatif de l'opération décrite motive l'emploi de ce Mrés : selon les cas, on pourra utiliser plus ou moins de « tuiaux ». « En somme » correspondrait dans cet emploi à « en gros », expression moderne et orale. L'exemple suivant ne comporte pas d'énumération mais nous permet d'appuyer cette hypothèse :

(109) *Tout cela meslé ensemble, sera mis bouillir sur petit feu, environ une heure (l'escumant tous-jours avec une cueiller de bois persée), et en somme, jusques à ce qu'il soit cuit.*

SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, 1603, tome 2, 460.

La présence de « environ » dans le contexte de gauche de « en somme » confirme l'équivalence que nous venons de proposer. Chez O.de Serres, l'énumération est souvent chiffrée et se finit fréquemment par *en somme* accompagné de *autant que, jusqu'à, tant que*. L'addition de tout un ensemble d'éléments ou de facteurs doit mener au bout d'une opération. « En somme » ne résume pas mais permet de montrer que les chiffres sont aléatoires et qu'il y a une marge de manœuvre. Parfois, le contexte ne présente pas d'énumération à proprement parler mais l'effet est le même :

(110) *Mais elle vaut bien une centaine d'autres : en somme il ne sera pas jusques à Plutarque qui ne die que le plus bel esprit qui fut jamais, estoit sa petite fille.*

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623, 114, Livre II, Section 2.

Nous pouvons considérer que « une centaine d'autres » équivaut à une énumération et expliquer par là-même la présence du marqueur. Mais le sens est différent par rapport aux énumérations que nous avons étudiées. « En somme » crée un lien de cause à conséquence entre les deux contextes. Il introduit une explication logique.

(111) *Mais nostre recherche est du tout asseurée, moyennant laquelle serés résolu de vostre faict, et par-là ne pourrés faillir de ramasser en un lieu, toutes les eaux de plusieurs : en somme d'assembler toutes celles qui sont dans le terroir que fouillerés, et ce, sans aucun hazard.*

SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, 1603, tome 2, 263.

Le Mrés fonctionne avec des chiffres ou des éléments qui marquent la grandeur, la démesure ou l'accumulation. Parfois, il les résume mais en exagère encore le caractère énorme, comme dans (111).

Il est vrai qu'avant même d'être des marqueurs, les expressions « en somme » ou « en brief » pouvaient apparaître dans le contexte de droite d'une énumération, ce qui se produit dans (112).

(112) *Aucuns estimans plus clair les faire reluire que leur feu et lumignon ne portoit, les escharbotoient, esmouchoient, renversoient et ventiloient en sorte qu'ilz les faisoient en brief consumer, et ne duroient que bien peu.*

ANEAU, Barthélemy, *Alector ou le Coq : histoire fabuleuse*, tome 1, 1560, 83.

Le groupe « en brief » a le sens de « rapidement » - valeur habituelle avant la grammaticalisation. Il a un rapport avec l'énumération : c'est l'accumulation des actions citées qui fait que le feu prend vite. La grammaticalisation va renforcer ce lien au contexte de gauche et diversifier les sens des groupes. Le lien n'est plus seulement sémantique. Les Mrés peuvent résumer l'énumération, la synthétiser en y ajoutant une notion, signifier une approximation ou encore apporter une explication logique voire une déduction. Le contexte reste inchangé contrairement aux interactions. Notons que l'association avec une énumération concerne uniquement la catégorie des Mrés, parmi les OT. Elle est en quelque sorte une caractéristique de ces marqueurs.

3.2.3.4. Le rapport à un autre marqueur, un modalisateur ou assimilé :

Nous avons déjà pu voir que les marqueurs s'associaient entre eux dans certains cas (supra deuxième partie 2.2.2.). Tout comme les Mfin peuvent se multiplier dans une même phrase, parfois, deux marqueurs de résumé se trouvent dans le même contexte :

(113) *Je crains en somme, que si l'on conjoint en un la jeunesse, l'inclination naturelle, les delices, une gentillesse natale avec une nourriture polie, animees d'abondant par l'art et le succez des ceremonies alleguees, on ne loge Cupidon à tel degré parmy ceux où toutes ces choses se trouveroient ensemble, que pour beau que ces romans et poètes, et le grand Platon mesme le pussent descrire, il ne reste profondement inferieur à l'image que des gens de cette dangereuse trempé luy supposent : en un mot, la plus friande peinture de l'amour qu'on leur puisse tracer, ternit en leur imagination l'idee qu'ils conçoivent de luy naturellement.*

GOURNAY, Marie de, *Préface sur les Essais de Michel, seigneur de Montaigne*, 1635, 17.

L'auteur présente des notions complexes et a le souhait d'aller à l'essentiel, d'où l'emploi assez rapproché de *en somme* et de *en un mot*. Cependant, dans cet exemple, les deux Mrés restent assez éloignés l'un de l'autre et ne portent pas sur le même verbe. Pour le premier, le verbe d'énonciation est apparent : « en somme » complète « je crains [...] que ». Pour le second, le verbe de parole « je dis que » est sous-entendu. « En un mot » est plus autonome. L'un et l'autre des deux Mrés ont en commun de porter sur le contexte de droite qu'ils introduisent.

(114) *Bref Artaban declara en deux mots à Themistocle se retirant à refuge vers celui que peu auparavant il avoit vaincu, en quel pris ils tenoient leur souverain seigneur.*

POISSENOT, Bénigne, *L'Esté*, 1583, 134.

Dans (114), les deux Mrés employés, plus rapprochés, diffèrent : *bref* porte sur l'énonciation du narrateur, et *en deux mots* sur celle du personnage Artaban. « En deux mots » complète le verbe « déclarer » et fonctionne comme un adverbe de manière. « Bref » constitue un Mrés : le verbe de parole est sous-entendu et son sujet est l'énonciateur. Est-ce le fait que chaque groupe fonctionne avec un verbe différent qui permet davantage de proximité entre les deux expressions ? Observons donc un l'exemple (115).

(115) **Bref pour dire en un mot** vous fist plus de merveilles,
Que jamais n'en croiront les faciles oreilles.
MONTCHRESTIEN, Antoine de, *Aman*, 1604, 83, Acte II.

Deux groupes qui résumant sont placés côte à côte. Cette fois-ci, l'énonciateur est le même et aucun des deux groupes n'est adverbial. Relevons d'autres cas où l'on trouve un tel binôme :

(116) *Vous pourriez estre un sale yvrongne,
un ord, un punais, un taigneux,
un fat, un jaloux, un hargneux,
un vilain, un sourd, un hetique,
un hébeté, un heretique,
un verollé tout emplastré,
un tors, un nonsont, un chastré,
bref, en somme, un tout inutile
aux jeux de Venus la gentille.*
BERTHELOT, Pierre, *Satires*, 1619, 258.

Dans cet exemple, il y a en outre une énumération. Le texte est poétique. L'effet de redondance entre les deux Mrés peut être dû au genre (versification en octosyllabes, recherche de rimes et de rythmes particuliers). Mais l'exemple suivant prouve que l'association de deux Mrés côte à côte se trouve aussi dans des textes en prose :

(117) **En un mot, pour le faire court**, ç'a esté l'abbaye de Corbie en Saxe qui nous a conservé les cinq premiers livres des annales de Tacite.
MABILLON, Le Père Jean, *Traité des études monastiques, divisé en trois parties*, 1691, 38, Partie I, Chapitre 6.

Un Mrés peut donc être doublé ou renforcé dans son sens de résumé par un autre Mrés. Ces OT sont aussi accompagnés de modalisateurs ou équivalents, parfois, qui renforcent la valeur énonciative :

(118) *De vray, ou la raison se mocque, ou elle ne doit viser qu'à nostre contentement, et tout son travail tendre en somme à nous faire bien vivre, et à nostre aise, comme dict la Sainte Escriture.*
MONTAIGNE, Michel de, *Essais*, 1592, 81, Livre premier, Chapitre XX.

(119) *Et s'il leur estoit permis d'exercer leur cruauté à leur volonté et plaisir, véritablement en bref le genre humain seroit perdu et ruiné, mais ils ne peuvent faire qu'en tant qu'il plaist à Dieu leur lascher la main.*
PARE, Ambroise, *Des monstres et des prodiges*, 1585, 81, Chapitre XXV.

Dans (118) et (119), la charge énonciative est très marquée, puisque l'auteur commente deux fois sa manière de parler. Il assure la vérité et la brièveté de son propos. Dans l'exemple (120), la notion de vérité ne passe pas par un MOD, mais elle est avérée et associée à un Mrés.

(120) *Et trouvez vray, **en somme**, que pour un homme sage, dont on parlera au monde, y en aura dix mille gols qui seront à la vogue du peuple.*
LABE, Louise, *Sonnets, Elegies, Débat de folie et d'amour*, 1555, 88.

Les Mrés ne s'associent donc effectivement pas strictement entre eux. Ils peuvent être en relation avec un MOD ou quelque formule qui s'apparente à un MOD. Le plus souvent, dans notre corpus, ils fonctionnent avec un Mfin (supra deuxième partie 2.2.)

(121) *Le Japon ne fut pas plus heureux à cet homme
Que le Mongol l'avait été ;
Ce qui lui fit conclure **en somme**,
Qu'il avait à grand tort son village quitté.*
LA FONTAINE, Jean de, *Fables*, Livres 7 et 8, 1678, 272, Livre VII, Fable 11.

Nous observons l'association logique et fréquente entre la notion de conclusion et celle de résumé, même s'il n'y a pas formellement deux marqueurs. Dans les trois exemples qui suivent, des Mrés suivent le Mfin « enfin » :

(122) *Enfin **pour dire en un mot**, l'on concevroit dans cette hypothèse, que quand mesme la masse de la terre auroit esté dans son commencement parfaitement ronde, sa surface auroit pû devenir comme elle est maintenant diversifiée de montagnes, de valons, de plaines, de lacs, de fleuves.*
BERNIER, François, *Abrégé de la philosophie de Gassendi*, 1684, 472.

(123) *D'où vient enfin, **pour dire en un mot**, que quelques-uns passent, et que quelques-unes se réfléchissent.*
idem, 17, Livre I, Chapitre 3.

(124) *Et enfin **pour le faire court**, S Bernard seroit demeuré dans le silence, si de saints evesques, et de grands personnages ne l'avoient obligé de mettre la main à la plume.*
MABILLON, Le Père Jean, *Traité des études monastiques, divisé en trois parties*, 1691, 312, Partie II, Chapitre 15.

Les Mrés jouxtent assez souvent un autre marqueur - marqueur de conclusion (supra deuxième partie 2.2.2.) - à tel point que l'on peut parfois ne plus les différencier sémantiquement (infra deuxième partie 2.3.2.3).

(125) *Pour conclure **en bref**, je dy que cela est contre toute raison, que les théologiens Sophistes et Canonistes ont fait des Sacremens de toutes ces ordres, qu'ils appellent moindres.*
CALVIN, Jean, *Institutions de la religion chrestienne*, 1560, 495, Livre IV, Chapitre XIX.

Dans (125), l'auteur associe un organisateur textuel de la fin du discours et un groupe qui résume. Dans un ouvrage très théorique, l'auteur fait preuve d'esprit de synthèse en fin de démonstration. Arrivé à l'issue de son raisonnement, il en donne le point essentiel, de manière succincte. Calvin est un auteur du début de l'empan chronologique que nous étudions. Dans cet exemple, la grammaticalisation du Mrés est loin d'être effective : le verbe d'énonciation « je dy que » est présent et complété par « pour conclure en bref » qui forme un bloc. « En bref » est ici le complément du verbe « conclure ».

(126) *Je diray librement, pour finir en deux mots,
Que la plus part des gens sont habillez en sots.*
REGNIER, Mathurin, *Les Satires*, 1609, 39, Satire 4.

Cet exemple est similaire, bien que plus tardif : un groupe de conclusion est mêlé à un groupe de résumé. « En deux mots » n'est pas encore un Mrés autonome : il complète le verbe « finir » et le verbe d'énonciation est présent. On peut penser que les Mrés et les Mfin, étant à l'origine « fondus » dans une même expression, se sont séparés « physiquement » lorsqu'ils se sont grammaticalisés mais ont chacun gardé un peu du sens de l'autre. Cette association initiale fréquente dans les formes-sources aurait influencé leur portée finale, une fois le changement établi.

(127) *En somme il faut conclurre que l'homme ne se peut attribuer une seule goutte de justice sans sacrilège.*
CALVIN Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 241, Livre Troisième, Chapitre 13.

L'association thématique de la conclusion et du résumé est là aussi intéressante. « En somme », au premier regard, ressemble à un Mrés en position détachée. En réalité, il est le complément du verbe « conclurre » et l'exemple – du même auteur d'ailleurs – est assimilable à (125). Nous pouvons, avec les exemples qui suivent, prendre la mesure de cette association :

(128) *En somme il faudroit conclure avec Cardan, le soleil, et le feu n'ont pas eu de commencement à ce conte.*
GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623, 440, Livre 4, Section 17.

(129) *En somme je conclus cette proposition par les belles parolles de Sainct Ephrem dans les fragmens du patriarche Photius.*
idem, 543, Livre 5, Section 13.

En 1623, le Père F. Garasse utilise presque les mêmes formulations que Calvin en 1560, ce qui met en lumière la stabilité de l'association thématique entre résumé et conclusion au cours de la grammaticalisation.

(130) *Mais, pour dire en un mot, tout lui fut si contraire et discordant, que, se trouvant, en fin de compte, autant reculée qu'elle se pensoit avancer, fut contrainte de faire une piteuse réponse à son homme.*
YVER, Jacques, *Le Printemps (extraits)*, 1572, 1149, Seconde Histoire.

Dans (130), le verbe d'énonciation est sous-entendu. « Pour dire en un mot » apparaît clairement comme un Mrés. Il est plus délicat de déterminer si « en fin de compte » est un Mfin. A première vue, nous pourrions penser qu'il s'agit d'un OT également. Mais, d'après le contexte de droite, nous supposons que « en fin de compte » complète le verbe « se trouver ». Sauf erreur, nous pouvons donc penser que l'association entre les notions de résumé et de conclusion ne vaut pas seulement pour les expressions à caractère énonciatif. La problématique est plus large. Vérifions cette hypothèse en analysant plus en détail l'exemple de La Fontaine :

(121) *Le Japon ne fut pas plus heureux à cet homme
Que le Mongol l'avait été ;*

*Ce qui lui fit conclure en somme,
Qu'il avait à grand tort son village quitté.*

LA FONTAINE, Jean de, *Fables*, Livres 7 et 8, 1678, 272, Livre VII, Fable 11.

Ici, ni le verbe « conclure » ni « en somme » qui le complète ne concernent l'énonciateur. En français préclassique et classique, les expressions « conclure en somme » et « conclure en bref » peuvent porter tantôt sur le dit, comme dans cet exemple, tantôt sur le dire, comme dans l'exemple de Calvin cité ci-dessus. A l'inverse, dans (131), « pour conclure » et « en somme » sont des OT :

(131) *Pour conclure cest article, je dy en somme que ceulx qui estiment l'impieté estre un crime enorme, comme elle est, recognoissement combien Dieu prise son Evangile, quand il fait une punition si rigoreuse de ceulx qui n'en ont tenu compte.*

CALVIN, Jean ; *Des Scandales*, 1550, 136.

Cet exemple est très intéressant car le groupe *en somme* est associé non seulement à *je dis que* (verbe d'énonciation, infr. 2.3.3.) mais encore à *pour conclure cest article* qui est un groupe organisateur de conclusion. Les raisons de ces binômes sont multiples et dépendent de la valeur sémantique qu'y attache chaque auteur.

Tous ces exemples révèlent la proximité sémantique des notions de fermeture et de résumé. L'auteur, quand il s'apprête à conclure, va à l'essentiel. D'ailleurs, sans être dans le cotexte d'un Mfin, le Mrés peut prendre la valeur de fermeture :

(132) *Ils seroient dementis par leurs propres historiens, encores que quelques scavants et judicieux escrivains estiment que tout ce qu'on escrit touchant les commencements de Rome sont des fables mal cousuës : et que la ville s'appelloit devant, Jamera : d'autant que ce fut une dame ainsi nommée qui en posa les premiers fondemens plus de mille ans devant Romulus : et Constantin pophyrogenite au livre de administrando imperio, s'y accorde en quelque chose, quoy qu'il soit d'autre advis en quelque menuë circonstance, car il estime que Jamera estoit une autre ville que celle de Rome, et qu'elle s'appelloit Jamera, comme qui diroit Jam Erat, qu'elle estoit desja commencée lors qu'on posa les fondemens de Rome : d'autres estiment qu'elle s'appella par après Diadora, puis Antusa, ou Florentia, puis Amaryllis, et en somme elle prit le nom de Rome, d'autant que ce fut Romulus qui l'aggrandit plus que tous les anciens fondateurs, et luy donna cette belle forme de republique qu'elle a gardé l'espace de sept cens ans et davantage.*

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623, 434, Livre 4, Section 16.

Dans cet exemple, *en somme* est pris au sens conclusif de *finalement*. L'auteur retrace les spéculations autour de la création de Rome qui se serait peut-être appelée, dans l'ordre : Jamera, Diadora, Antusa ou Florentia, Amaryllis, et enfin Rome. L'observation de cet exemple appuie quelque peu notre hypothèse : l'association logique et fréquente entre la notion de fin et celle de résumé rejaillit sur les expressions, même en emploi isolé. Le sens est conclusif mais temporel. Il paraît difficile d'affirmer qu'il s'agit d'un emploi de Mrés. C'est Rome qui finit par prendre ce nom – et non l'énonciateur qui dit finalement que Rome prend ce nom. « En somme » complète le verbe « prendre ».

(133) *Ces fantaisies ressemblent fort aux chimères des japoinois, qui estiment qu'il y a six ou sept mers de nature differante, qui se desgorgent l'une dans l'autre, la premiere est une mer de laict, puis une mer de caillé ou de fromage frés, puis une autre mer de sucre fondu ou de baume liquide, une autre d'eau claire, et douce, une autre d'eau salée, et en somme une mer de vase et de crottes destrampées.*

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623, 436, Livre 4, Section 17.

Cet emploi est différent du précédent : *en somme* ne condense pas ce qui a été énuméré, mais introduit le dernier élément de l'accumulation. L'exemple suivant, emprunté au même auteur, présente la même utilisation :

(134) *Il y a quatre especes d'impudence : la premiere est l'impudence du front, qui s'appelle dans l'écriture, frons meretricis, ou bien frons ferrea : la seconde, l'impudence des yeux, qui s'appelle [...], l'œil d'un chien : la troisieme, l'impudence de la langue, lingua cinaedi, une langue de vilain et d'infame, et en somme l'impudence de la main, ou de la plume, qui s'appelle cauda canis.*

idem, 779, Livre 6, Section 18.

Le Père F. Garasse place « en somme » en fin d'énumération, non pour résumer selon l'usage le plus fréquent (supra deuxième partie 3.2.3.2. et infra deuxième partie 3.2.3.4.). Dans (133), l'auteur présente les « six ou sept mers de nature differante » : « la premiere [...], puis [...], puis [...], une autre [...], une autre [...], et en somme [...] ». Il en nomme donc six et « en somme » est le marqueur logique qui sert à « numéroter » la dernière. Cet emploi reste assez atypique : l'anaphore du mot « mer » permet de déceler clairement le rôle de « en somme ». L'exemple (134) suit le même principe : le Père F. Garasse dénombre « quatre especes d'impudence ». La logique de présentation est encore plus scrupuleuse que dans l'exemple précédent : « la premiere [...], la seconde[...], la troisieme[...], et en somme [...] ». L'anaphore du mot « impudence » dans chaque partie de l'énumération et la présence régulière d'une citation latine constituent des preuves du caractère logique de « en somme ». Le Père F. Garasse l'emploie bien comme un introducteur du dernier élément, dans une suite chiffrée.

Pour les deux exemples que nous venons d'étudier, nous pouvons légitimement hésiter à classer « en somme » dans les groupes qui résument. Cette hésitation est due à la proximité sémantique, au but du locuteur, à la grammaticalisation qui s'opère dans le même temps et au glissement de sens qui se produit dans certains contextes.

Le Mrés recouvre parfois un sens de conclusion plutôt que de résumé. Il rentre alors en 'concurrence' avec les Mfin.

(135) *Nous voyons en somme à quelle fin tend ceste liberté, c'est assavoir à ce que nous puissions sans scrupule de conscience ou troublement d'esprit appliquer les dons de Dieu à tel usage qu'ils nous ont esté ordonnez, par laquelle confiance nos âmes puissent avoir paix et repos avec Dieu, recognoistre ses largesses envers nous.*

CALVIN Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 317, Livre troisième, Chapitre 19.

Cet exemple montre que la frontière entre la conclusion et le résumé est loin d'être fermée, et ce déjà au milieu du XVI^{ème} siècle. *En somme* a ici encore le sens de finalement.

L'association la plus féconde au niveau contextuel, dans le cadre de notre étude, est celle des Mrés et des Mfin. Peut être du fait de la proximité d'un Mfin dans leur contexte – avant même qu'ils ne soient des OT grammaticalisés - les Mrés sont associés à la notion de fin et, dans certains cas, on se demande s'ils dénotent le résumé ou la conclusion.

Plus globalement, les Mrés sont des marqueurs d'attitude énonciative : pour donner un exemple, une illustration, une explication, un auteur emploie régulièrement les Mrés - notons qu'il s'agit toujours du même auteur, le Père F. Garasse. Il paraît donc difficile de faire de ce cas une constante. Cependant, nous avons pu rencontrer sporadiquement ces emplois chez d'autres auteurs.

(136) *Il sembloit que ces gens eussent entrepris de faire une farce, pour se moquer des autres nations : en somme, comme nous voyons par l'exemple de ces deux athées dont je viens de parler, pour dire un impie, ou un athée, ils eussent dit un Theophile.*

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623, 16, Livre I, Section 1.

Le Mrés équivaut ici à « ainsi ». D'ailleurs la comparative souligne que l'auteur s'appuie sur un exemple. « En somme » ne recouvre pas sa valeur habituelle de résumé.

(137) *En somme on peut dire que chez luy tout alloit à la grandeur : il ne se maria point à cause qu'il ne trouva jamais de femme assez grande à ses humeurs : en somme c'estoit un grand fat, auquel dit Seneque, on donna un nom ridicule.*

idem, 174, Livre II, Section 2.

Dans (137), « en somme » est répété mais utilisé à des fins différentes. Le premier a bien un sens de résumé. Il pourrait être remplacé par un autre Mrés comme « pour faire court » sans modifier le message que veut faire passer l'auteur :

(137b) *Pour le faire court on peut dire que chez luy tout alloit à la grandeur : il ne se maria point à cause qu'il ne trouva jamais de femme assez grande à ses humeurs : en somme c'estoit un grand fat, auquel dit Seneque, on donna un nom ridicule.*

Le Mrés porte clairement sur l'énonciation (notons la variante opérée par « on »). Cet usage du marqueur est habituelle. En revanche, le second « en somme » de (137) nous semble plus atypique. Tentons de le remplacer par « pour faire court » :

(137c) (?) *En somme on peut dire que chez luy tout alloit à la grandeur : il ne se maria point à cause qu'il ne trouva jamais de femme assez grande à ses humeurs : pour faire court c'estoit un grand fat, auquel dit Seneque, on donna un nom ridicule.*

Cette transformation empêche la cohérence d'ensemble de la phrase. Le second « en somme » employé dans l'exemple a le sens de « en effet ».

Le Père F. Garasse utilise « en somme » tantôt comme marqueur de résumé à part entière, tantôt comme introducteur d'explication. Tout comme l'adverbe « autrement » (Mongi, 2009, 147), les Mrés sont des marqueurs « polyphoniques » parce que leur rôle ne se résume pas « à écourter un sujet et montrer l'intention de ne pas s'éterniser dessus » (idem).

(138) *En tout cela il n'y a pas une seule parole de l'Esprit de Dieu : en somme quelquefois ce sont les meschants qui parlent.*

idem, 193, Livre II, Section 14.

Dans (138), on peut hésiter entre la valeur de résumé et celle d'explication. Les deux restent cohérentes.

(139) *Telle est la créance de l'homme, il faut le laisser faire, pource qu'il n'y a rien de plus libre que la creance : en somme pour laisser toutes les anciennes farces des heretiques, s'il me plaisoit de croire avec les eunomians, que pour estre baptisé à profit, il faut mettre la tête en bas, et les pieds en haut, et en cette posture se faire sausser par trois fois dans de l'eau chaude depuis la teste jusques à a ceinture, il faudroit approuver ma fantaisie, et pour dire toue raison, c'est sa creance.*

idem, 232, Livre III, Section 5.

Une trace de l'énonciation se remarque avec l'emploi de la première personne du singulier (*me*). Cet exemple met en évidence la proximité entre les Mrés et les MOD. « En somme » a le sens de « en effet ». Il introduit une explication et non pas un résumé. Cette explication s'appuie sur un exemple précis. Il serait plus logique de le remplacer par « à dire vrai » plutôt que par « pour faire court ».

(140) *Que si on veut bien faire, qu'on jette la bible dans le feu, comme desiroit ce serrurier d'Orleans et cet autre marrouffle qui disoit,[...] : car s'il n'y avoit point de bible, disent messieurs nos deputez de taverne, nous vivrions en gens d'honneur, doucement, et à la naturelle : en somme comment faisoit-on lors qu'il n'y avoit point de bible ?*

idem, 601, Livre V, Section 23.

Il s'agit d'une forme de question oratoire. Nous avons d'ailleurs relevé 12 cas de « en somme » en emploi de Mrés avec une interrogation : cela est donc assez rare proportionnellement. Il est intéressant de noter que ces questions sont toutes rhétoriques. Il semblerait que l'utilisation de « en somme » implique systématiquement l'affirmation d'un point de vue. Ainsi, le Mrés n'aurait pas pour unique portée le résumé. Il se rapprocherait des MOD – hypothèse que l'étude des tournures présentatives dans son contexte vient appuyer (supra deuxième partie 3.2.3.1.).

(141) *Ils courront tout Paris, voyre toute le France, et du fonds de la Gascogne, de leur petite Itaque fumeuse, ils prendront la course à toute bride pour venir escumer le pot dans la maison des jeunes seigneurs de la cour : en somme ils ne sont pas mal nommez aujourd'huy, les piqueurs d'escabelle.*

idem, 764, Livre VI, Section 15.

Dans (141), « en somme » ne recouvre pas non plus la valeur de résumé. L'auteur expose des faits, puis la déduction de ces observations, que « en somme » sert à introduire. Il semble inadéquat de remplacer le marqueur par un autre Mrés :

(141b) (?) *Ils courront tout Paris, voyre toute le France, et du fonds de la Gascogne, de leur petite Itaque fumeuse, ils prendront la course à toute bride pour venir escumer le pot dans la maison des jeunes seigneurs de la cour : pour le faire court ils ne sont pas mal nommez aujourd'huy, les piqueurs d'escabelle.*

Cette proposition ne retranscrit pas le sens initial. « En somme » a plus ici le sens moderne et oral de « pour finir », lorsque l'on peut l'assimiler à « donc », mais avec cette idée supplémentaire d'accumulation préalable et de réflexion personnelle du locuteur.

Ce cas concerne aussi uniquement les groupes de résumé. Ce sont selon nous les marqueurs qui se rapprochent le plus des MOD, d'un point de vue discursif.

3.2.3.5. Une mode des marqueurs de résumé ?

Les Mrés semblent revêtir un caractère populaire. Certains auteurs ont pu prêter de tels dialectes à leurs personnages. C'est le cas de Molière, qui, dans *Dom Juan*, met en scène des paysans au langage coloré :

(59) *donc, tanquia qu'à la parfin, pour le faire court, je l'ai tant sarmonné, que je nous sommes boutés dans une barque, et pis j'avons tant fait cahin caha, que je les avons tirés de gliau, et pis je les avons menés cheux nous auprès du feu, et pis il se sant dépouillés tous nus pour se sécher, et pis il y en est venu encore deux de la mesme bande, qui s'equiant sauvés tout seul, et pis Mathurine est arrivée là, à qui l'en a fait les doux yeux.*

MOLIERE, *Dom Juan ou le festin de pierre*, 1673, 105, acte II, Scène 1.

Pierrot parle : son langage est celui des paysans de l'Ile-de-France – un dialecte, donc. Ce dialecte est fort proche de celui des « deux paysans de Saint-Ouen et de Montmorency » :

(142) *O ban pou vou le fare cour & pour vous annuyé, vous sçauray tertou que je parta y lia anuy ui jour pour allé à Pazy.*

ANONYME, *Agréables Conférences de deux paysans de Saint-Ouen et de Montmorency sur les affaires du temps*, 1649-1651, 63.

Il s'agit d'une locution figée. N.Fournier explique que « l'on peut considérer [ce texte anonyme et le *Journal* d'Héroard] comme des transcriptions à peu près fiables de l'oral » (Fournier, 2001, 106). Il reste difficile d'affirmer pour autant que les Mrés ont une origine plus orale qu'écrite. Les groupes ont un aspect populaire, une saveur particulière. Certains d'entre eux s'apparentent à des expressions toutes faites. Donnons quelques exemples :

(143) *Mais pour n'en faire histoire plus longue, Paris Mantouan demeura en admiration perpetuelle, et suffiroit seul, pour preuve de la vérité des divinations Astrologiques.*

TYARD, Pontus de, *Mantice : discours de la vérité de Divination par Astrologie*, 1587, 155.

Cet exemple correspond bien à une habitude langagière du français préclassique (supra deuxième partie 3.2.3.2.).

(144) *Je voudrois qu'on commençast à le promener des sa tendre enfance, et premierement, pour faire d'une pierre deux coups, par les nations voisines où le langage est plus esloigné du nostre*

MONTAIGNE, Michel de, *Essais*, 1592, 153, Tome I, Livre premier, Chapitre XXVI.

Cette expression toute faite est à la frontière du circonstanciel. Elle reste utilisée au XX^{ème} siècle, sous une forme elliptique :

(145) *D'une pierre deux coups... Quand nous serons totalement brouillés avec la France et qu'elle de nous faire nos échéances, [...] alors il ne nous restera plus qu'à nous joindre au concert de la République arabe unie.*

DEON, Michel, *La Carotte et le bâton*, 1960, 281.

Les Mrés et les locutions figées ont des points communs, et passent de siècle en siècle. Ces exemples présentent tous des expressions portant sur le dire, et pourtant, dans ces emplois familiers, ce n'est pas le verbe d'énonciation, « parler », qui est utilisé. « Faire », comme

dans le Mrés « pour faire court », lui est préféré. Plusieurs compléments sont possibles, apportant la nuance de langage, souvent de manière imagée, lointaine. En effet, « pour le faire court » n'indique pas d'emblée que l'on caractérise la prise de parole. Il en va de même pour « d'une pierre deux coups ». C'est une locution figée qui existait déjà en latin, chez Tacite par exemple : « uno saltu duos apros capere ». « Pour faire court » n'existe pas de manière transparente en latin savant. Chez Cicéron, « ne sim longior » se traduit souvent par le Mrés. Pour ce Mrés, l'usage français ne présente plus un verbe conjugué mais un verbe à l'infinitif – peut-être par analogie avec « pour faire d'une pierre deux coups », « faire » étant déjà à l'infinitif en latin. L'héritage est ancien pour ce qui est des locutions figées. Le cas des Mrés s'avère plus complexe (infra deuxième partie 3.3.1.). Il y a donc, certes, un goût des Mrés, mais nous sommes dans l'impossibilité de déterminer si l'origine en est écrite ou orale.

Bilan du 3.2.

En ce qui concerne les prépositions, les Mrés ont un fonctionnement typique : comme pour la plupart des marqueurs, « pour » est le plus souvent au début des Mrés. La préposition motive, là encore, un sème de finalité ou de manière.

Cependant, les Mrés, encore plus fortement que les Mfin ou les Mouv, sont influencés sémantiquement par le cotexte. Les Mrés fonctionnent rarement seuls : le cotexte comprend très fréquemment des mots ou groupes de mots marquant le résumé ou la fin. Un autre cotexte influence et nuance, cette fois-ci, le sème de but : les Mrés sont assez souvent en relation avec les Mfin ou leurs équivalents.

Il faut, certes, bien distinguer les deux valeurs : valeur de résumé et valeur finale. Toutefois, elles se rapprochent avec les Mrés. Notamment dans les cas très fréquents de Mrés au sein d'énumération, nous trouvons non seulement une valeur de résumé, mais aussi – et surtout – une valeur de fin. Les Mrés et les Mfin ne sont pas si différents, d'un point de vue aussi bien formel que sémantique. Il semble qu'à force d'être employés en concomitance, leurs sens évoluent à la manière des vases communicants.

Selon les contextes, d'autres valeurs apparaissent, comme celle d'explication logique ou de déduction. Le strict résumé peut se transformer en synthèse subtile, le locuteur reprenant le contexte de gauche et l'augmentant succinctement à la droite du Mrés. Les marqueurs peuvent aussi désigner l'incapacité du locuteur à chiffrer ou à nommer ce qui est inquantifiable ou inqualifiable.

Le Mrés sert de jonction entre les deux contextes et il apporte systématiquement une valeur spécifique. Par ce biais, le locuteur donne son avis. Les Mrés se rapprochent sémantiquement des Mfin, mais aussi des MOD. Ils se trouvent en contexte non marqué et introduisent des affirmations, des points de vue.

Comme pour les autres OT, dans notre corpus, les Mrés n'ont pas encore une entière autonomie. Ils sont en formation, d'où la présence fréquente du verbe d'énonciation et la présence de morphèmes ou groupes de morphèmes venant appuyer le sens qu'ils apportent au discours. Leur emploi reste nouveau et incertain, particulièrement en français préclassique. Il nous reste à observer de plus près leur évolution pour savoir si, avant 1750, la grammaticalisation s'achève, et pour quels Mrés.

3.3 Diachronie

3.3.1. Des dictionnaires latins aux dictionnaires français :

Dans un premier temps, il peut être intéressant de chercher d'éventuelles traces de Mrés en latin. Par exemple, dans le dictionnaire français-latin de L.Quicherat et E.Chatelain, observons l'article « court » :

« bref (en parlant des discours, etc.), « brevis » ; « concisae sententiae ». « je suis court parce que ... » « ideo sum brevior, quod... ».

Certaines formes que l'on retrouve chez les Mrés y sont déjà présentes : « pour faire court » se dit « ne sim longior », ou « ne multis morer », chez Cicéron, ou encore « ne longum faciam » chez Horace. Cependant, la construction n'est pas du tout la même, le verbe n'étant pas à l'infinitif (Quicherat et Chatelain, 1915, 337).

Dans le dictionnaire français-latin de Gaffiot, à l'article « brevis, e », on ne relève, pour toute forme proche des Mrés, que : « breve faciam » (« je ferai court, je serai bref »), trouvé dans un ouvrage de Cicéron (*Epistulae ad Atticum*).

Il existe en latin des formules proches des Mrés mais aucune ne correspond parfaitement – hormis le cas de « bref ». Les Mrés ne sont pas des calques du latin savant. Ils sont bien des constructions du français – reste à savoir de quelle époque.

Dans le dictionnaires de J. Nicot, deux articles présentent des cas de Mrés :

. Article « court » :

« pour le faire court ».
« afin que je te le fasse court ».
« pour le faire court et dire en peu de langage ».

. Article « brief, bref, brevis » :

« pour le faire brief ou court ».
« à brief parler ».
« brief, pour le faire court ».

A l'article « faire », peut-être trop général – du fait de l'emploi d'un verbe qui ne porte pas sur la parole dans les groupes que nous étudions – aucun Mrés n'est attesté.

Il est envisageable, au vu des dates du dictionnaire de J. Nicot, que la grammaticalisation des groupes ci-après énumérés ait été bien engagée avant 1600 :

. « pour le faire court »
. « pour le faire court et dire en peu de langage »
. « pour le faire brief ou court »
. « à brief parler »
. « brief, pour le faire court ».

La grammaticalisation n'est pas achevée : la redondance (« pour le faire court et dire en peu de langage ») prouve que le figement n'est pas systématique. L'article « court » ne comporte pas d'occurrences de « bref », alors que l'inverse est vrai. Nous supposons donc que la famille de « court » et plus spécifiquement « pour le faire court » est alors plus employée, plus légitime que celle de « bref ». Nous émettons l'hypothèse que « pour le faire brief » se forme par analogie avec « pour le faire court ».

Le dictionnaire de l'Académie Française ne présente pas d'occurrence de *Mrés*, celui de F. Godefroy non plus. Nous avons fait quelques recherches dans le dictionnaire plus récent de E. Huguet. Voici ce qu'il en ressort :

. Article « dire » :

« à peu dire » : en somme, en un mot.

Les exemples cités après cette équivalence montrent que « à peu dire » est toujours en position détachée. Nous n'en reproduisons qu'un, emprunté à E. Pasquier (*Lettres*, II, 4) :

(146) *A peu dire, nous recouvrons dans les villes, avecques tout contentement, en abondance...ce que vous, avecques mille travaux et fatigues, recueillez escharsement sur vos lieux.*

. Article « court » :

« pour le plus court » : pour aller vite.

(10) *Certes le diable, pour le plus court, n'eust seu mieux perdre les hommes que d'ainsi les decevoir et abestir,*
Calvin, *Institution de la religion chrestienne*, 1560c, 42.

A l'article « court » de ce dictionnaire, nous trouvons également :

« le faire court » : abrégé, s'exprimer brièvement.

Les exemples accompagnant « le faire court » sont presque tous ceux que nous avons déjà exploités (notamment tirés des œuvres de Du Bellay et de Calvin). Cependant, nous reprenons la citation que Huguet emprunte au grammairien R. Estienne (*Conformité*, L.I., 65) :

(147) *En certaines manieres de parler, nous usons de « court » et de « long », esquelles...nous omettons le nom substantif accordant au propos que nous tenons. Exemple : « Je vous prie, escoutez-moy ; je vous le feray court » ; ou, « Si vous avez à me dire quelque chose, ne me le faictes pas long.*

Selon ces exemples et ces observations, les *Mrés* sont en formation au XVI^{ème} siècle. Des expressions, des tournures portent sur la manière de présenter son discours succinctement, comme s'il y avait une effervescence, une recherche répondant à un besoin de l'époque, auquel finiront par répondre les *Mrés*. Les dictionnaires témoignent du contexte particulier dans lequel naissent ces marqueurs.

3.3.2. Disparition progressive du verbe d'énonciation et réanalyse :

Le syntagme va peu à peu passer de complément circonstanciel à Mrés, en construction détachée.

3.3.2.1. Le cas de *pour en venir à* :

Observons d'abord le cas de *pour en venir à* :

(8) *Mais **pour en venir à** la cause, Empedocle a cru que la faim, et la soif venoient du defaut des alimens dont les animaux sont faits.*

BERNIER, François, *Abrégé de la philosophie de Gassendi*, 1684, 576, Livre 7, Chapitre 8.

(148) ***Pour en venir à** l'autre partie, à celle dont il question à present.*

DUBOS, Abbé Jean-Baptiste, *Histoire critique de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules*, 1734, 299, Livre V, Chapitre 4.

(149) *Mais **pour en venir à** des exemples plus modernes, on sait comme on a traité le Sieur De Varillas, l'un de nos plus fabuleux ecrivains.*

LENGLET DU FRESNOY, Nicolas, *L'Histoire justifiée contre les romans*, 1735, 8.

Le groupe *pour en venir à* est particulier : sa construction appelle toujours un complément, et nous remarquons qu'il n'est jamais tout à fait le même. « C'est la caractéristique même [des formes terminées par une préposition] que d'être suivies d'un groupe nominal » (Combettes, 2003c, 162).

Pour en venir à reste accompagné, le plus souvent, par un verbe d'énonciation qui le régit :

(150) *Mais je laisse cela à part **pour en venir à** quelques comparaisons qui ne me semblent pas tout à fait éloignées du sujet.*

BERNIER, François, *Abrégé de la philosophie de Gassendi*, 1684, 36, Livre I, Chapitre 4.

(151) *J'admettray, dis-je, et supposeray volontiers tout cela, **pour en venir à** cette celebre division du temperament que Galien vante tant.*

idem, 591, Livre 7, Chapitre 1.

(152) *Je laisse là le récit de tout ce qui se passa depuis la visite de Mlle Habert, **pour en venir à** l'instant où je comparus devant un magistrat.*

MARIVAUX, *Le Paysan parvenu : 1^{re} – 4^e partie*, 1734, 154.

(9) *Je passe sous silence, ami lecteur, les aventures qui m'arrivèrent le long de l'èbre, et que je ne juge pas dignes de t'être racontées, **pour en venir à** celle que la fortune me préparait entre Ossera et Sarragosse.*

LESAGE, Alain-René, *Histoire de Guzman d'Alfarache*, 1732, 61, Livre 6, Chapitre 1.

Ces quatre exemples ont en commun de comporter l'expression « pour en venir à » et un verbe d'énonciation jusqu'au milieu du XVIII^{ème} siècle. Dans le dernier exemple, le groupe verbal énonciatif, suivi de son complément direct, commande le groupe « pour en venir à ». L'expression complète clairement le(s) verbe(s) d'énonciation.

(153) *Je ne demande pas mieux que de passer rapidement sur bien des choses, pour en venir à ce qu'il est essentiel que vous sachiez.*

MARIVAUX, *La Vie de Marianne ou les Aventures de madame la comtesse de ****, 1745, partie 11, 626.

Les verbes ne sont pas les mêmes qu'avec les Mrés. Jamais « faire » et « dire » ne sont employés. Le plus souvent se rencontrent « laisser » et « passer ». Le verbe d'énonciation associé au groupe « pour en venir à » crée un effet de balance entre l'avant et l'après, entre le discours précédent et celui qui va suivre.

Dans les cinq exemples ci-dessus, *pour en venir à* est un circonstanciel de but, même s'il a une valeur énonciative et modalisatrice. Il est intéressant d'observer ces emplois pour les comparer avec de véritables groupes organisateurs et pour étudier comment l'on passe de l'ensemble [GN + verbe d'énonciation + Complément d'objet + Complément circonstanciel de but à valeur modalisatrice] au seul groupe organisateur (réanalyse, grammaticalisation).

Ainsi, *pour en venir à* est un groupe test car, jusqu'à preuve du contraire, il ne fonctionne que rarement seul. Il ne prend pas son autonomie avant 1750.

3.3.2.2. Le verbe d'énonciation :

« en bref » :

Il faut différencier les cas où le groupe se trouve après un verbe d'action ou d'état et les cas où il se trouve derrière un verbe d'énonciation.

(154) *Je distingueray icy **en bref** entre les especes de scandales, lesquels ont troublé dès le commencement le cours de l'Evangile, et le retardent encores en ce temps cy.*

CALVIN, Jean, *Des Scandales*, 1550, 61.

En 1550, « en bref » est employé en tant que complément de manière d'un verbe d'énonciation – « distinguer » dans (154), et la périphrase « vouloir montrer » dans (155).

(155) *Mais d'autant qu'on s'achoppe diversement à un tel scandale, je veulx monstrer **en bref** que ceulx qui le font le cherchent de leur bon gré, tellement que la faulte en est à eulx.*
idem, 146.

Le sens et le rôle de « en bref » est bien de marquer la valeur de résumé du dire, mais il n'a pas encore son autonomie. Voici un exemple un peu plus tardif :

(12) *Nous avons aussi touché en passant en quelle façon il est deument honoré, ce qui sera cy après déclaré plus à plein. Seulement je répète **en bref** pour ceste heure, toutesfois et quantes que l'Escriture enseigne qu'il n'y a qu'un Dieu, qu'elle ne débat pas du nom ou titre pur, mais nous instruit aussi de ne pas transporter ailleurs ce qui ne compète qu'à la divinité, dont il appert enquoy la vraye religion diffère avec les superstitions.*

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne : livre premier*, 1560, p. 140, livre I, chapitre XII.

Le verbe d'énonciation *je répète* fonctionne avec « en bref » qui est son complément de manière. En 1560, « en bref » n'est pas encore grammaticalisé. Nous n'avons relevé aucun

cas d'autonomie. Il est forcément accompagné d'un marqueur verbal d'énonciation. Voici quelques autres exemples qui vont dans ce sens :

(147) *Toutesfois je diray premièrement **en bref** quelle a esté la façon de l'église ancienne, sous couleur de laquelle les Papistes ont introduit leur folle fantaisie, et la maintiennent à présent.*

idem, 1560, 481, livre IV, chapitre XIX.

Le verbe d'énonciation et l'adverbe *premièrement* renforcent la base de commentaire du Mrés.

(157) *Seulement je marqueray **en bref**, et comme en passant, de quelles loix elle peut saintement user devant Dieu et estre justement conduite envers les hommes.*

idem, 1560, 520, livre IV, chapitre XX.

Le verbe d'énonciation est cette fois-ci assorti de l'expression *et comme en passant* qui insiste sur la notion de rapidité et renforce le Mrés dans son rôle sémantique. Il n'est autonome ni syntaxiquement, ni sémantiquement.

(158) *Et pour le démonstrer **en bref**, ce que tous ceux qui sont constituez en prééminence sont appelez Dieux [...]*

idem, 1560, 508, livre IV, chapitre XX.

Là encore, « en bref » est un complément de manière rattaché au verbe « démonstrer ». La forme diffère : le verbe est à l'infinitif, ce qui fait penser à des occurrences comme « pour dire vrai ». Nous tenons peut-être là une étape de la formation de « en bref » : le verbe d'énonciation passe au mode infinitif, la première personne du singulier disparaît, par analogie avec certains MOD déjà existants ou naissants.

(159) *Et ignorant du grand nombre de privileges qu'ont les banniz en leur exil, lesquelz **en bref** je vous veil reciter.*

ESTIENNE, Charles, *Paradoxes*, 1561, 134.

Ce cas est complexe. L'auteur veut « réciter » brièvement. « En bref » a déjà la position du Mrés, mais il n'est pas encore Mrés. C'est encore un complément de manière (du verbe « réciter »).

(160) *Je recenseray **en brief** ce que j'en ay leu en plusieurs auteurs.*

BOAISTUAU, Pierre, *Le Théâtre du monde*, 1558, 164, Livre II.

Dans cet exemple, nous pouvons nous demander si « en brief » est un Mrés : l'auteur va recenser brièvement. Ce cas encore plus ancien montre bien la forme initiale du Mrés : un complément circonstanciel de manière.

La première occurrence de « en bref » comme véritable Mrés date de 1627 :

(77) *Tout le sujet de l'iliade est **en bref** que Briseis ayant esté ostee à Achile, il se tint solitaire dans son vaisseau, sans vouloir aller aux combats.*

SOREL, Charles, *Le Berger extravagant*, 1627, 487, Partie III, Livre XIII.

Le même auteur, dans le même ouvrage - et, partant, à la même date - utilise encore « en bref » avec un verbe d'énonciation :

(161) *C'est ainsi que les nouveaux poètes pourroient raccommo-der les vieilles poësies, contre lesquelles je veux dire encore **en bref**, que je n'y trouve point de reigle certaine.*
SOREL, Charles, *Le Berger extravagant*, 1627, 499, Partie III, Livre XIII.

C'est le contexte de transition des Mrés. Les auteurs précisent encore souvent le caractère énonciatif du Mrés grâce au cotexte, afin qu'il n'y ait aucune confusion de la part du locuteur – du fait de la réanalyse. Cela permet de démarquer nettement l'emploi circonstanciel du Mrés qui va gagner peu à peu son autonomie complète. Le processus de grammaticalisation est en marche.

. « en somme » :

Le groupe « en somme » est également utilisé avec un verbe d'énonciation dans sa proximité en français préclassique :

(162) *Mais je diray **en somme** quelle a esté ceste loy.*
CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 117, Livre troisième, Chapitre 4.

Le verbe d'énonciation « dire » à la première personne du singulier accompagne très souvent le Mrés à cette période. Il peut éventuellement se trouver à la première personne du pluriel :

(163) *Ainsi nous disons **en somme** que nostre justice devant Dieu est une acception, par laquelle nous recevant en sa grâce, il nous tient pour justes.*
idem, 205, Livre troisième, Chapitre 11.

Cet exemple comporte une variante énonciative, avec *nous disons*. Le principe est le même : « en somme » complète le verbe de parole qu'il suit.

Vers 1550, les Mrés sont parfois même accompagnés d'une sorte de parenthèses énonciatives :

(164) ***En somme** (comme nous avons dit au commencement) charité donnera tresbon conseil à un chacun, laquelle est tellement nécessaire en tous plaidoyers, que tous ceux par lesquels elle est violée ou blessée sont iniques et maudits.*
idem, 527, Livre IV, Chapitre 20.

Le groupe, ainsi que le contenu de la parenthèse, portent sur l'organisation et la structure du discours. Il y a toujours le problème de la ponctuation d'époque, mais c'est la valeur du contenu qui nous intéresse. Nous notons bien un lien entre le Mrés et « comme nous avons dit au commencement » : les deux ensembles veulent dire « pour ne pas nous répéter », « pour aller vite, à l'essentiel ». L'auteur fait un retour au propos initial et le condense. Ceci atteste que « en somme » n'est pas grammaticalisé en 1560. Son rôle est encore incertain et des précisions s'imposent pour marquer le cadre énonciatif du groupe en formation.

(165) *Et comme je te dy vray, aussi ay-je avisé de t'en discourir : qui est en somme que tu as si bonne part en mon cueur : qu'autant que de ta presence, et veuë tu me tiendrois resjouye, tu ne t'en repentiras, si je puis : ains y proffiteras.*

LAVARDIN, Jacques de, *La Celestine [adapt.]*, 1578, 228, Acte XVII.

L'expression *je te dy vray* est suivie de près par *qui est en somme* (ce que je dis). Les marques énonciatives sont nombreuses dans cet exemple, et le verbe principal déclenchant la parole est « discourir » : l'emploi transitif de l'époque induit plus encore l'échange discursif.

(166) *Je dis en somme que le nombre des anges est fort mal-aisé à comprendre.*

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623, 817, Livre 7, Section 4.

Le verbe énonciatif est encore présent, alors qu'à cette même date se trouvent des occurrences telles que :

(167) *En somme ils peuvent prendre le mot de nature pour la partie animale de l'homme.*

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623, 686, Livre 6, Section 2.

Par ces observations concernant « en bref » aussi bien que « en somme », nous voyons qu'aux alentours de 1625 la formule ancienne avec verbe énonciatif et la formule finale du Mrés coexistent. C'est une période charnière. La grammaticalisation n'est pas effective, mais en cours. Les emplois de la forme-cible finale ont déjà leur place, mais pas systématiquement. Dans de nombreux cas, les auteurs utilisent encore le groupe avec un verbe d'énonciation soit pour que l'emploi soit compris de tous, soit par habitude. Nous ne connaissons pas l'intuition de l'époque. Ainsi, tantôt le verbe d'énonciation demeure exprimé, tantôt les auteurs s'en libèrent, à partir de la première moitié du XVII^{ème} siècle.

. « en un/deux mot(s) » :

Quant aux expressions « en un mot », « en deux mots », ou « en peu de mots », nous supposons qu'elles n'ont pas été grammaticalisées au même titre qu'« en bref » ou « en somme » :

(37) *Pour parler donc en un mot, je dy que pénitence est une régénération spirituelle.*

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 73, Livre III, Chapitre III.

(168) *Je diray librement mon advis en deux mots, c'est qu'entr'eux la plus part sont habillez en sots.*

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623, 351, Livre 4, Section 4.

Dans le premier exemple, nous pourrions parler de «Mrés» - tout au moins un Mrés en formation. Dans le second cas, l'expression est utilisée, presque un siècle plus tard, en complément circonstanciel de manière. Il n'y a pas eu systématisation de l'emploi de la forme minimale du Mrés (infra deuxième partie 3.3.3.3.).

(169) *Et pour dire en un mot l'amour que Dieu nous porte, n'est point perissable, mais nous sommes mortels, et perissables.*

MERSENNE, Le Père Marin, *L'Impiété des déistes, athées et libertins de ce temps*; 1624, 370, Chapitre 15.

Le Mrés reste en gestation. Le verbe « dire » n'est plus dans la principale. Il est à l'infinitif et « en un mot » reste son complément. Cette forme est à mi-chemin entre « pour parler en un mot » et le MOD « pour dire vrai ».

3.3.2.3. Des ensembles complexes simplifiés :

. « en bref » :

Du fait de la présence du verbe d'énonciation, ce qui est à l'origine du Mrés s'intégrait souvent dans des structures complexes.

(170) *J'ay icy voulu seulement toucher en bref, que tout l'homme est accablé comme d'un déluge, depuis la teste jusques aux pieds, en sorte qu'il n'y a nulle partie de luy exempte de péché.*

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 19, Livre II, Chapitre 1.

Cet exemple est intéressant pour l'origine des Mrés. Il n'est pas en emploi modalisateur ici, et s'intègre comme complément de manière à un verbe introduisant une complétive conjonctive pure. Plus tard apparaîtra une structure allégée grâce au Mrés grammaticalisé :

(170b) (?) *en bref, tout l'homme est accablé comme d'un déluge, depuis la teste jusques aux pieds, en sorte qu'il n'y a nulle partie de luy exempte de péché.*

(171) *C'est ainsi que les nouveaux poètes pourroient raccommoier les vieilles poësies, contre lesquelles je veux dire encore en bref, que je n'y trouve point de reigle certaine.*

SOREL, Charles, *Le Berger extravagant*, 1627, 499, Partie III, Livre XIII.

Le verbe d'énonciation appelle encore à cette date une complétive conjonctive pure, dont le contenu est annoncé comme « bref » par le complément de manière.

(172) *J'ay dit en bref ce qui se pouvoit dire à l'avantage des livres françois, comme il n'y en a gueres qui ne soyent propres à quelque bien.*

SOREL Charles, *La Bibliothèque françoise de M.C.Sorel, ou le Choix et l'examen des livres françois qui traitent de l'éloquence, de la philosophie, de la dévotion et de la conduite des mours*, 1664, 246, Chapitre 12.

Nous terminons avec cet exemple par un cas typique : le verbe d'énonciation impose une structure complétive complexe. Le Mrés aurait-il, outre son apport sémantique et rhétorique, un rôle de simplificateur syntaxique ? Cela est fort possible, d'autant que la construction « verbe d'énonciation + Mrés + complétive » se rencontre avec d'autres Mrés que « en bref ».

. « en somme » :

(173) *Seulement je di **en somme** que la félicité que Dieu a promise de tout temps à son église a esté fondée en la personne de Jesus Christ.*

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 109, Livre II, Chapitre 6.

Nous remarquons à nouveau l'association avec le verbe énonciatif et la complétive.

. « en deux mots » :

(174) *Tout cela veut dire **en deux mots**, que je ma couchay sur le sable fort assoupy : c'estoit une rase campagne, tellement découverte que ma veuë, de sa plus longue portée, n'y rencontroit pas seulement un buisson.*

CYRANO DE BERGERAC, *Les Estats et empires du soleil*, 1655, 138.

Ici encore, il y a un verbe d'énonciation (mais original) : la structure est différente et moins complexe que dans les exemples précédents.

La prise d'autonomie des Mrés se solde par une simplification de l'ensemble du contexte phrastique. Une forme d'économie globale du discours se dessine.

3.3.3. Vers une structure globale plus simple :

Outre la disparition de la principale contenant le verbe de parole et de sa complétive, la grammaticalisation des Mrés entraîne d'autres suppressions.

3.3.3.1. Disparition des formules comparatives :

Au milieu du XVI^{ème} siècle restent encore quelques formules comparatives qui disparaissent ensuite :

(175) *Et pour plus brièvement parler, il ne nous faut point condamner à mort éternelle la personne qui est en la main d'un seul Dieu*

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 246, Livre IV, Chapitre 12.

(176) *c'est que toutes les parties de l'homme, depuis l'entendement jusques à la volonté, depuis l'âme jusques à la chair, sont souillées et du tout remplies de ceste concupiscence, ou bien, pour le faire plus court, que l'homme n'est autre chose de soy-mesme que concupiscence.*

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 18.

(177) *Et pour te le faire plus court,
Tous les François de nostre Court,
Tant du Conseil que de l'espée,
Prennent trestous à la Pippée*

L'ESTOILE, Pierre de, *Registre-journal du regne de Henri III*, 1581, tome3, 184.

Au-delà de cette date, nous n'avons plus relevé ce type d'occurrences dans notre corpus. C'est une première étape du figement de ces expressions. La première va s'éteindre, les deux autres aboutiront à la forme-cible « pour faire court ».

3.3.3.2. Disparition du pronom personnel complément :

La présence d'une extension du groupe organisateur est souvent liée à la préposition et au verbe d'énonciation. Se pose donc la question de l'éradication des extensions et de la réduction des compléments.

Le pronom complément direct « la » disparaît avant même 1550 :

(178) *Il trouva la servante un peu plus doulcette que les aultres fois et tellement, **pour la faire brief**, que après pluseurs parolles qu'elle differoit, elle se laissa tempter*
VIGNEULLES, *Les Cent Nouvelles nouvelles*, 1515, 180, Nouvelle 39.

La date d'écriture de cet extrait est antérieure à 1550. Nous n'avons pas rencontré de telles occurrences dans notre corpus. La forme masculine du pronom personnel associé au Mrés « faire court » subsiste plus longtemps :

(179) *Or bien, **pour vous le faire court**,
Je vous l'embrasse et vous la jette
Dessus un bout de la couchette*
GREVIN, Jacques, *Les Esbahis*, 1562, 190, Acte IV, Scène 6.

Dans le MOD « pour vous le faire court », « le », anaphorique - ou parfois cataphorique - désigne, le plus souvent, le discours ou l'objet de la parole. Mais, il s'agit là de son sens d'origine, qui n'est plus vraiment à l'esprit du locuteur ou de l'auteur, au moment de l'insertion du Mrés. Dans certains Mrés, la présence du pronom personnel complément devient, même une fois la grammaticalisation effective, inévitable mais instinctive : le locuteur ne réfléchit nullement au rapport entre le pronom personnel complément et son référent. Ainsi, le Mrés construit sur l'expression « faire court » présente souvent le pronom complément COD masculin. Donnons quelques exemples :

(180) *Or **pour le faire court** Egiste entre mes bras
Moissonnera les fruits des amoureux esbas.*
MATTHIEU, Pierre, *Clytemnestre*, 1589, 127, Acte second.

(181) *Nous autres ce pendant le long de ceste plage
En vain tendons les mains vers le Nautonnier sourd,
Qui nous chasse bien loing, car **pour le faire court**
Nous n'avons un quatrain pour payer le naulage.*
DU BELLAY, Joachim, *Les Regrets*, 1558, 79.

Chez des dramaturges tels que P. Matthieu aussi bien que chez des poètes comme Du Bellay, la présence du pronom personnel complément peut avoir une fin métrique. Toutefois, elle n'est pas moindre dans les textes non versifiés, comme en attestent les Mrés suivants, plus tardifs.

(182) *Pour le faire court, je tombe sur ce carme de la lettre de Didon à AEnaeae : Nulla mora est, venio.*

PASQUIER, Estienne, *Lettres familières*, 1613, 50.

(183) *De là, pour le faire court, il apparoist que tous ont ignoré ceste vocation certaine et déterminée, à laquelle nous conduit et ordonne la Providence divine.*

MONTCHRESTIEN, Antoine de, *Traicté de l'oeconomie politique*, 1615, 49.

Ainsi, le pronom personnel complément est quasiment omniprésent, dans les Mrés composés à partir de la préposition « pour » et du verbe « faire », et ce encore au début du XVII^{ème} siècle. En outre, il s'agit toujours du masculin singulier. Or, imaginons tel texte :

(?) « Tous mes discours sont vains, s'ils ne sont d'une précision concise apte à maintenir votre attention. Ainsi, pour les faire courts, je commencerai simplement par vous présenter le premier fait. »

Dans ce cas virtuel, le pronom personnel complément est anaphorique et s'accorde normalement à l'ensemble qu'il reprend, à savoir « tous mes discours ». Cet accord entraîne fatalement celui de « courts », qui est alors véritablement un adjectif (sans valeur adverbiale) ne permettant pas de parler de Mrés, puisqu'il n'y a pas eu grammaticalisation. Il n'existe pas de tels cas dans les écrits, pour la simple et bonne raison qu'il y a eu grammaticalisation – et ce, probablement, relativement tôt.

Le processus de grammaticalisation implique l'abandon des accords avec le référent, en genre et en nombre et la dérivation impropre de l'adjectif en adverbe. Le pronom personnel complément devient vide de sens – ou, du moins, son sens précis est bien lointain. La grammaticalisation semble bien effective. Le morphème « le » peut alors être considéré comme un pronom invariable, « dont la valeur pronominale n'est plus interprétable » (Riegel, 1994, 200). Le fait est que, « après *le* invariable représentant une proposition restituable à partir du contexte antérieur, le participe passé reste lui-même invariable » (Riegel, 1994, 350). La seconde étape vers le figement de ce Mrés est cette perte sémantique du pronom « le » - qui laisse présager sa future disparition.

3.3.3.3. Le problème des complémentations :

Il arrive que les organisateurs textuels qui résument aient une extension. C'est avec *pour* que les extensions sont les plus fréquentes et, tout particulièrement, avec « pour dire en un mot ». Dans ces cas, leur emploi est moins rhétorique et moins figé.

- Avec un groupe nominal :

La première possibilité de complément est un groupe nominal, plus ou moins long :

(184) *Allons, pour terminer d'inutiles propos, essayons qui vaincra de l'homme ou du héros*
TERRASSON, abbé Jean, *Sethos, histoire, ou Vie tirée des monumens anecdotes de l'ancienne Egypte, traduite d'un ancien manuscrit grec*, 1731, 771, Livre X.

L'exemple (184) montre un cas de mélange entre un Mfin et un Mrés : le complément « d'inutiles propos » confère au groupe sa valeur de résumé. Nous comprenons alors qu'il ne soit jamais grammaticalisé en tant que Mrés : il ne peut être autonome. La possibilité des complémentations est infinie et « pour terminer » sans complément reste un Mfin.

(185) *Mais Sire, pour vous dire en deux mots ma pensée,
S'il faut qu'un prompt Hymen ne nous soit permis,
Remettez nous au terme où vous nous aviez mis.*
MAIRET, Jean, *La Sylvie*, 1630, 157, Acte V, Scène 2.

Alors que très souvent au XVIII^{ème} siècle se rencontre le groupe *en deux mots*, il est suivi ici du complément d'objet direct du verbe *dire*, et le tout s'insère dans un groupe plus complexe : *pour vous dire en deux mots ma pensée*.

(186) *Mes tourmens sont passez,
Mes vœux sont exaucez,
L'aise à mes maux succede,
Mon sort en ma faveur change sa dure loy,
Et pour dire en un mot le bien que je possede,
Mon Philiste est à moy.*
CORNEILLE, Pierre, *La Vefve ou le Traistre trahy (1634)*, 1634, 90, Acte III, Scène 8.

(187) *Car, pour dire la chose en deux mots, ou Jansénius n'a enseigné que la grâce efficace,
et en cas il n'a point d'erreurs.*
PASCAL, Blaise, *Les Provinciales ou les Lettres écrites par Louise de Montalte à un provincial de ses amis et aux RR.PP. Jésuites*, 1657, 342.

Au-delà de la première moitié du XVII^{ème} siècle, les compléments se raréfient : « pour dire en un mot » sans COD devient ensuite « en un mot ».

- Avec une proposition subordonnée relative complexe :

La deuxième possibilité de complément est une relative complexe. Ce cas correspond à un empan chronologique assez restreint : le XVII^{ème} siècle – plus spécifiquement la deuxième moitié de ce siècle.

(188) *J'aime donc sa victoire, et je le puis sans crime,
Elle assure l'Estat, et me rend ma victime,
Mais noble, mais fameuse entre tous les guerriers,
Le chef au lieu de fleurs couronné de lauriers,
Et pour dire en un mot ce que j'en considere,
Digne d'estre immolée aux Manes de mon pere*
CORNEILLE, Pierre, *Le Cid (1637)* ; 1637, 83, Acte IV, Scène 5.

(189) *Mais ce n'est pas seulement en cela que paroist le bon air, car il se répand sur tout, et
pour dire en un mot ce que c'est, il consiste à bien faire ce qu'on fait.*
MERE, Chevalier de, *Les Conversations*, 1668, 42.

(190) *Pour dire en un mot ce que l'on doit juger de toutes ces diverses manières de montrer
le latin aux enfans, il est certain qu'il seroit très-avantageux en soi, de leur pouvoir montrer
cette langue par l'usage comme une langue vulgaire.*
NICOLE, Pierre, *Essai de morale contenus en divers traités : t.2*, 1671, 331.

Dans tous les exemples ci-dessus, les constructions sont parallèles, autour d'un pronom relatif complexe. Les auteurs emploient systématiquement le Mrés « pour dire en un mot » avec ce type de complémentation. Dans les exemples suivants, un déterminant marquant la totalité vient s'ajouter à la relative, créant un effet de contraste entre la notion de résumé et la masse d'éléments à notifier. Ceci met en valeur les capacités discursives de l'auteur.

(191) *Un cœur se défend mal quand il est sitôt pris,
Et pour dire en un mot tout ce que je soupçonne,
Qui paut en prier un n'en refuse personne.*
CORNEILLE, Pierre, *La Comédie des Tuileries*, 1638, 319, Acte III, Scène 5.

(192) *L'ambitieux desir qu'il a pour la Couronne,
L'horreur que j'ay pour lui, la haine qu'il me donne,
Et pour dire en un mot tout ce que je conçois,
L'opinion publique, et c'est assez pour moy.*
DU RYER, Pierre, *Dynamis, Reyne de Carie*, 1653, 12, Acte I, Scène 2.

(193) *Seigneur, puisqu'en toi seul ce vrai repos habite,
fais-le-moi prendre en toi par-dessus tout mérite,
par-dessus quoi que fasse espérer de plaisir
la plus douce promesse ou le plus cher desir, [...]
par-dessus tout enfin ce que tu rends visible,
par-dessus ce qui reste aux yeux imperceptible
et pour dire en un mot tout ce que je conçois,
par-dessus, ô mon Dieu, tout ce qui n'est point toi.*
CORNEILLE, Pierre, *L'imitation de Jésus-Christ*, 1656, 369, Livre III, Chapitre 21.

(194) *Son mary est inquiet, bas, ingrat, incommode, desagreable, et pour dire en un mot tout ce qui peut déplaire en un mary, il est jaloux au dernier degré.*
PURE, Abbé Michel de, *La Prétieuse ou le Mystère des ruelles : parties 1-2*, 1656, 216.

Le cas de complémentation le plus fréquent est finalement celui du COD introduit par le pronom relatif complexe *ce que*. Plus rarement, un groupe nominal introduit le COD. Au-delà de 1682, nous n'avons plus relevé d'occurrence de cette formule. Elle est très à la mode en français classique, mais ne perdure pas ensuite : elle n'est pas grammaticalisée (supra deuxième partie 3.3.2.2.).

3.3.4. Quelles formes-sources pour quelles formes-cibles ?

3.3.4.1. Perte de la valeur circonstancielle :

Nous supposons que le Mrés a pour forme-source un complément circonstanciel de but. Ainsi, il serait possible d'attribuer, parfois, une fonction aux premières formes de Mrés. Les groupes ont à l'origine une valeur circonstancielle finale et se voient introduits par une proposition principale du type « je dis ceci afin de faire bref, afin de préciser telle donnée,... ». La grammaticalisation est alors loin d'être effective. Quant au sens, des Mrés tels que « pour faire court » peuvent être rapprochés de propositions circonstancielle de but comme celle présente dans (80).

(80) *En somme, afin de ne demeurer plus longuement sur ce propos, je dy que c'est la plus grande misère que puisse avoir l'homme, d'ignorer la providence de Dieu.*

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 251, Livre I, Chapitre XVII.

En revanche, nous distinguons nettement les propositions circonstanciées à construction infinitive (où la valeur de but est indéniée) des Mrés :

(181) *Nous autres ce pendant le long de ceste plage
En vain tendons les mains vers le Nautonnier sourd,
Qui nous chasse bien loing, car **pour le faire court**
Nous n'avons un quattrin pour payer le naulage.*
DU BELLAY Joachim, *Les Regrets*, 1558, 79.

Le MOD « pour le faire court » pourrait être remplacé par « en bref », et correspondrait alors à un complément circonstanciel de manière portant sur l'énonciation (et non à une subordonnée circonstanciée).

(195) *Tartane se porte au combat, et se doutant bien que ce n'estoit pas pour l'argent que Tissaferne l'avoit fait appeller, estant tous deux en presence l'un de l'autre, le prie avant que se battre de luy dire le vray sujet de son appel. à quoy Tissaferne : Il n'est plus temps de parler, Tartane, mais de bien faire. Je voy bien, respondit Tartane, que les femmes ont assez parlé pour nous, mais il en faut boire le calice. **Pour le faire court**, Tissaferne apres un rude combat, laisse mort Tartane sur le champ ; et par sa mort redouble l'empeschement de son mariage ; car quelle apparence y avoit-il qu'Artemise espousast un homme encore sanglant du meurtre de son beau frere ?*

AUDIGUIER, Vital d', *Les Amours d'Aristandre et de Cléonice*, 1626, 230, livre troisième..

Dans cet exemple, « pour le faire court » est employé comme Mrés : ce n'est pas Tissaferne qui tue Tartane pour aller à l'essentiel, et parce qu'il ne sert plus à rien de parler. L'auteur passe sous silence le combat et en arrive directement au résultat (la mort de Tartane).

La valeur circonstanciée ne demeure pas lorsque le Mrés a achevé sa grammaticalisation :

(196) *Au bout de quelque temps sa Compagne revient.
La Lice lui demande encore une quinzaine.
Ses petits ne marchaient, disait-elle, qu'à peine.
Pour faire court, elle l'obtient.*

*Ce second terme échu, l'autre lui redemande
Sa maison, sa chambre, son lit.*

LA FONTAINE, Jean de, *Fables : Livres I à 6*, 1668, 78, livre II, fable 7.

Le Mrés s'inscrit dans un contexte sémantique de détachement, de commentaire énonciatif clair, à compter de la deuxième moitié du XVII^{ème} siècle.

Dans le contexte de transition, il reste néanmoins parfois difficile de délimiter la valeur de certains Mrés. Le cas de (197), par exemple, est problématique.

(197) *Et passant outre il s'attaqua à la personne du caliphe de Baldac souverain pontife de leur loy, et fit en somme si bien par la force de ses persuasion, qu'ayant acquis à cet Abdelmon la faveur de la plus-part de la noblesse, il se donna une grosse bataille.*

NAUDE, Gabriel, *Apologie pour tous les grands hommes qui ont esté accusez de magie*, 1669, 332, Chapitre 16.

Nous pouvons nous demander si, dans cet exemple, « en somme » est nettement argumentatif. En effet, c'est plutôt le sens final, temporel, qui doit être retenu ici. Nous hésitons tout de même à l'attribuer à l'énonciateur (sens ironique) ou au personnage (sens temporel).

3.3.4.2. Disparition de certaines occurrences au profit d'autres :

La famille de « somme » est intéressante dans le cadre de la grammaticalisation : les occurrences sont en concurrence avant que l'une d'elle ne s'impose et fasse disparaître les autres. L'association avec l'infinitif est très rare :

(198) *Parmy tous les animaux*

Subjects à dix mille maux

Le soleil qui fait son tour

Du monde tout à lentour

Ne vit oncq pour dire en somme,

Chose si foible que l'homme.

BÈZE, Théodore de, *Abraham sacrificant*, 1550, 91.

(199) *Qui bien aimé de Dieu peut estre,*

Il sçait bien la raison cognoistre,

Il est droiturier, il est saint,

Il est sage, et pour dire en somme

Celuy vraiment est heureux homme

D'un heur qui n'est fresle ni feint.

BAIF, Jean-Antoine de, *Mimes, enseignements et proverbes : second livre*, 1581, 223.

Ce sont les deux seules occurrences que nous avons relevées dans Frantext, entre 1550 et 1750. Elles appartiennent au tout début chronologique du corpus établi. Nous pensons que cette forme est formée sur le calque du MOD « pour dire vrai ». Elle ne tient pas dans le temps. Selon nos observations, « en somme » se grammaticalise par analogie avec « en fin » - OT avec lequel le Mrés a des points communs, ne serait-ce que sémantiquement parlant. La concurrence était plus importante entre « somme » et « en somme » :

(200) *Somme, le dé en est jetté, comme disoit Cesar passant au hazard le Rubicon, il n'est pas temps de deliberer quand on est arrouté.*

CAMUS, Jean-Pierre, *Homélie des Etats généraux*, 1615, 214.

(201) *Somme, dict le Ciceron chrestien, la religion veut estre persuadee, non commandee.*
idem, 276.

(202) *Somme*, ne vous semble il pas que c'est chercher le vuide dans le plein et le carré dans le cercle, que de desirer l'ordre dans le desordre ?
idem, 303.

Toutes ces dernières occurrences concernent *Somme* seul. *Somme* a une position unique au sein de la phrase : il ne se situe qu'au tout début. En outre, il disparaît peu à peu pour céder la place au groupe prépositionnel *en somme*. *Somme* seul est peu à peu remplacé par *en somme*, ce qui peut permettre d'éviter la confusion avec le substantif *somme*, très employé (surtout pour les deux sens de *sommeil* et d'*argent*). *Somme* seul est utilisé au XVI^{ème} siècle, et au début du XVII^{ème} siècle. Il serait donc possible de dater la grammaticalisation de *en somme* au milieu du XVII^{ème} siècle. Le tableau ci-dessous récapitule les emplois successifs des Mrés de la famille de « somme » :

Avant 1550	Entre le milieu du XVI ^{ème} siècle et début du XVII ^{ème} siècle	Milieu du XVII ^{ème} siècle
<i>Somme, En somme, Pour dire en somme, En somme toute.</i>	<i>Somme, En somme</i>	<i>En somme</i>

Avec « (en) somme toute », il n'y a pas de réelle concurrence : dans Frantext, sur notre période d'étude, il n'y a que 8 occurrences. « En somme » est la forme-cible de la grammaticalisation des Mrés de la famille de « somme ». Nous l'avons vu, « pour dire en un mot », et « pour en venir à » n'atteignent pas le stade de Mrés grammaticalisés. « En un/deux mot(s) » a un comportement encore trop aléatoire au début du XVIII^{ème} siècle pour que nous puissions envisager qu'il soit alors grammaticalisé. Dans la famille de « bref », « en bref » et « bref » dominant et peuvent être considérés comme les formes-cibles de la famille. Le marqueur « bref » est plus directement hérité du latin et nous pensons que sa grammaticalisation est déjà achevée au début de notre corpus :

(104) *N'est ce pas plus grande mocquerie à eulx d'engager leur liberté, et la rendre miserablement esclave, de laisser legerement le paisible repos de leur maison, de forcer leur naturel, **bref** de ne sçavoir faire autre chose que de contrefaire les grands, d'user sans propos de finesses frivoles, de prester des charitez, de faire vertu d'un vice, de reprendre à la mode des ignorants ce qu'ils n'entendent pas, et de faire en somme profession de ne sçavoir rien ?*
LA TAILLE, Jean de, *Saül le furieux : tragédie prise de la Bible*, 1572, 22.

Dans cet exemple, « bref » joue son rôle d'OT et il est déjà en position détachée. Le Mrés « pour faire court » qui perd toute complémentation est la forme-cible de sa famille. C'est la seule forme verbale qui soit finalement grammaticalisée. Elle fait disparaître définitivement toutes les variantes du type :

(203) *Finalemnt, **pour faire brève conclusion**, toutes fois et quantes que nous appellons Dieu créateur du ciel et de la terre, qu'il nous vienne aussi en pensée qu'il est en sa main et en sa puissance de disposer de toutes les choses qu'il a fait, et que nous sommes ses enfans, lesquels il a prins en sa charge pour nourrir et gouverner, tellement que nous attendions tout bien de luy, et que nous espérions pour certain que jamais il ne permettra que nous ayons faite des choses qui nous sont nécessaires à salut, et que nostre espérance ne dépende point*

d'ailleurs; et quelque chose que nous désirions, que nous la demandions de luy, et quelques biens que nous ayons, que nous luy en facions recognoissance avec action de grâces, qu'estans incitez par une si grande libéralité qu'il nous monstre, nous soyons induits à l'aimer et honorer de tout nostre coeur.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne : livre premier*, 1560, p. 205, livre I, chapitre XIV.

Nous pouvons donc retenir quatre formes-cibles de la grammaticalisation des Mrés : « en somme », « en bref », « bref » et « pour faire court ». Nous sommes bien loin des formes propositionnelles que proposait le latin (« paucis dabo », Tite-Live, ou « breviter proloquar », Phèdre, dictionnaire Quicherat et Chatelain, 1915) pour présenter le résumé.

Bilan du 3.3.

Ainsi, les Mrés, comme « la plupart des *organiseurs textuels* peuvent être considérés comme une bonne illustration d'un mouvement général, que l'on rapprochera des faits habituellement regroupés sous l'étiquette large de *grammaticalisation* » (Combettes, 1998a, 37). Voici, en synthèse, les formes-cibles de la grammaticalisation globale des Mrés :

Adverbe	Locution	Syntagme prépositionnel + infinitif
<i>Bref</i>	<i>En somme</i> <i>En bref</i>	<i>Pour faire court</i>

Nous voyons que d'une famille très vaste et soumise aux variantes, il ne reste plus autant de choix : les Mrés avec verbe à l'infinitif ont tendance à se simplifier. Nous pensons que, dans un premier temps, il s'est opéré un phénomène d'analogie avec les MOD. « Pour dire vrai » aurait motivé l'émergence de « pour dire en somme/en bref ». Ces formes se sont ensuite simplifiées sur le modèle des Mfin comme « en fin de compte » ou « en fin » qui se trouvent très souvent dans le cotexte des Mrés (supra deuxième partie 3.2.3.3.). S'observent alors les formes « en somme » et « en bref » : leur grammaticalisation daterait du XVII^{ème} siècle. La formation de « bref » nous paraît différente. C'est un rare cas d'héritage plus direct du latin. Ce Mrés est employé avant même 1550 et son emploi se pérennise jusqu'au français moderne.

Bilan du 3.

Les Mrés constituent une famille à la base très diverse. Leur formation se fait dans la profusion des choix qui s'offrent au locuteur. Au terme de la grammaticalisation, des formes-cibles se distinguent : « bref », « en bref », « en somme », et « pour faire court ». Ces groupes sont très différents et forment à eux quatre un vestige de cette évolution langagière. Ils permettent aussi de voir que ce n'est pas la distinction formelle qui motive le choix du locuteur, puisque se conservent au final une forme verbale, deux formes prépositionnelles sans verbe et une forme minimale d'un seul mot (dans le cas de « bref », le terme de forme-cible ne nous semble pas adéquat, le Mrés existant déjà en latin). Ils sont les seuls marqueurs de discours, parmi ceux que nous étudions, à avoir parmi leurs formes-cibles une occurrence à un seul mot. Cette forme 'minimaliste' est spécifique à cette famille d'organiseurs. Même le Mfin *enfin* contient initialement une préposition. Ils se trouvent, comme les autres marqueurs, le plus souvent en début de phrase ou de proposition. Ils ont des points communs avec les modalisateurs, aussi bien pour la forme que pour le fond. Entre les Mfin, les Mouv, et les Mrés, nous pouvons supposer que les derniers sont les plus rhétoriques – d'où leur contexte plus varié et leur sème parfois dédoublé. Quantitativement et sémantiquement, cette famille d'organiseurs textuels est la plus riche que nous ayons étudiée au cours de ce travail. Sa grammaticalisation est aussi plus déterminante, puisqu'elle permet de faire un tri sélectif entre les différentes occurrences en compétition sur cette période.

BILAN DE LA DEUXIEME PARTIE

Les marqueurs de l'avancée du discours, qu'ils marquent le début ou la fin de la prise de parole sont très souvent associés à des conjonctions de coordination (*et, or, car, donc*). Le plus fréquemment, ces conjonctions précèdent les OT, particulièrement dans le cas des expressions marquant la fin. Ce fait souligne le caractère logique – presque rhétorique – de ces groupes qui contribuent à l'organisation et à la cohésion du discours. Les OT ont un lien avec le contexte de droite mais aussi avec celui de gauche, souvent. 'La construction détachée apparaît ainsi comme une sorte de constituant 'intermédiaire' qui maintient l'identité référentielle tout en introduisant une nouvelle caractérisation » (Combettes, 2005, 35).

Nous remarquons également que leur position de prédilection est le début de la phrase ou de la proposition, sauf exception. Ils sont souvent associés à des modalisateurs, soit pour renforcer, soit pour gommer la subjectivité du propos. Il s'agit bel et bien de groupes logiques et argumentatifs qui apportent une trace du locuteur dans le discours.

Les marqueurs d'ouverture se divisent en deux sortes : les marqueurs d'ouverture qui comportent toujours une complémentation avec « par » et se rapprochent du fonctionnement des topicalisateurs comme « quant à » ; les modalisateurs d'ouverture qui insistent sur l'ouverture du discours en tant que telle et ressemblent davantage aux MOD. Dans les deux cas, les Mouv se distinguent nettement des autres OT.

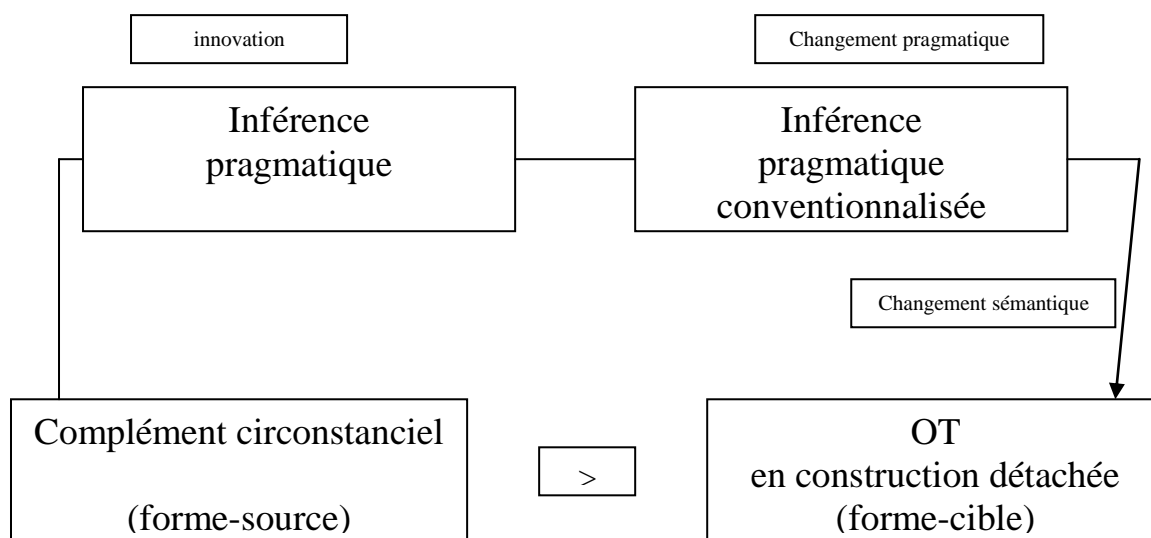
Les Mouv sont très spécifiques. En revanche, les Mfin et Mrés se ressemblent d'un point de vue discursif : tous deux tendent à l'achèvement du dire. « Pour faire fin » et « pour faire bref » aboutissent souvent au même résultat : condenser en peu de mots le discours et passer à autre chose.

La famille des mots qui résument présente des similitudes avec les marqueurs de l'avancée du discours, d'un point de vue syntaxique et sémantique. En effet, ces mots sont également très souvent accompagnés par une conjonction de coordination qui les précède (*mais, et, or*). De plus, ils sont parfois associés aux groupes qui concluent, et plus souvent à des groupes ou des adverbes qui résument. Ces associations répondent certainement à un vœu rhétorique : accélérer ou résumer en fin de discours, pour ne pas lasser le lecteur et pour qu'il perçoive tout le propos clairement, dans sa globalité – d'où les renforts éventuels. D'ailleurs, ces groupes sont très employés par Calvin, dont le discours très structuré regorge de *en somme*. Marquer la fin et insister sur le caractère ponctuel et succinct de l'intervention est une manière d'attirer l'attention du lecteur qui ne doit pas faiblir.

Néanmoins, une différence importante est à noter entre les groupes qui résument et ceux qui hiérarchisent l'avancée du discours : les premiers sont moins souvent en début de phrase ou de proposition, et leur position est plus souple. Les combinaisons syntaxiques sont plus variées avec ces groupes de résumé. Ils prennent aussi des sens plus divers : résumé, synthèse, affirmation, déduction, explication.

La majorité des OT a pour forme-source un groupe circonstanciel qui va subir une désémantisation, une décatégorialisation, une subjectivation. Le changement pragmatique semble être une des motivations de cette chaîne de changements : « en vue de guider le travail interprétatif de leur allocutaire, des locuteurs individuels utilisent occasionnellement des

formes d'une façon innovante, en mettant à profit des inférences pragmatiques. Il arrive que de tels emplois constitutifs d'un style personnel se répandent à travers toute la communauté linguistique, de sorte qu'on passe de la phase d'innovation à la phase de changement » (Carlier, 2008, 258-259). Nous reproduisons le schéma proposé par A.Carlier en l'adaptant à la grammaticalisation des OT :

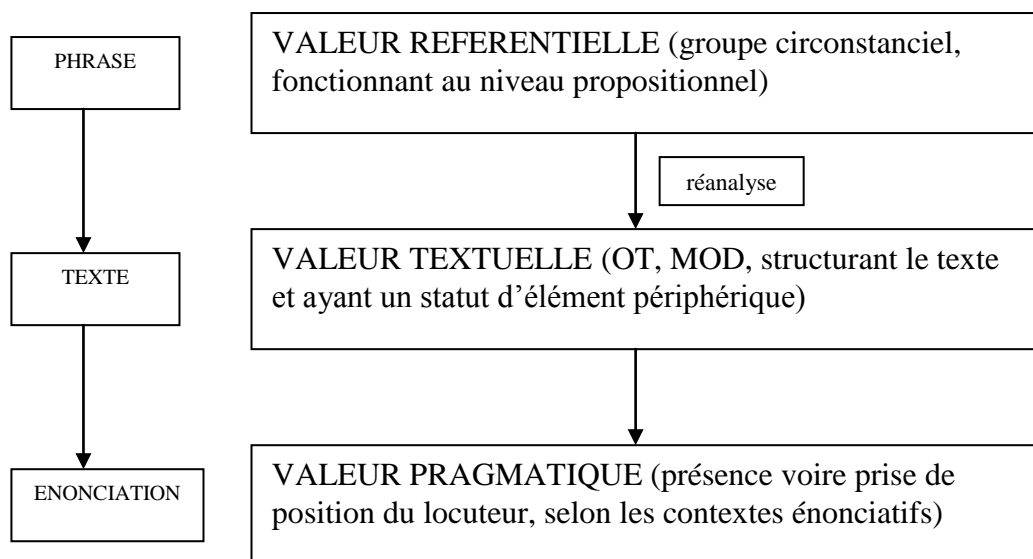


Des auteurs comme Calvin, O.de Serres ou le Père F.Garasse ont largement contribué à la conventionnalisation et au changement pragmatique des OT. Notons que la forme-source ne disparaît pas et coexiste toujours aux côtés de la forme-cible.

CONCLUSION

Observer les modalisateurs et les organisateurs en français préclassique et classique nous a amenée à constater que ces syntagmes comportent des points communs et des différences. Au niveau de la morphologie, les MOD et les OT ne sont pas tous composés des mêmes morphèmes. La préposition est la base de tous les groupes que nous avons étudiés. Elle est très souvent suivie d'un verbe à l'infinitif (exceptions faites de « de vray », « bref », « d'abord », « enfin », « en fin », « en la fin », « au bout du compte », « en fin de compte », « somme », « en somme toute »). La préposition « de » est considérée comme l'indice de l'infinitif, comme le rappelle N.Fournier (2002, 280). Or, elle n'est à la gauche d'aucun de ces groupes infinitivaux. D'autres prépositions prennent cette place, notamment « pour » qui marque le but et une volonté plus forte et subjective du locuteur. Les compléments sont voués à disparaître avec la grammaticalisation. MOD et OT apparaissent dans un contexte non marqué, qui favorise leur évolution. La notion de phrase en français préclassique et classique étant différente de la nôtre, notre point de repère premier a été le verbe autour duquel les éléments s'agencent. Rien ne semble aléatoire. Les groupes se comportent conformément à la grammaire de l'époque. Alors qu'ils ne sont pas encore complètement formés, ils se placent de préférence en position préverbale, en français préclassique. Des règles s'imposent de plus en plus clairement, communes aux différentes familles.

Les MOD et les OT sont des constructions détachées qui font souvent le lien entre le contexte de gauche et celui de droite. Dans le cotexte des uns comme des autres se rencontrent souvent des connecteurs et des ensembles logiques. Les OT ont une portée cadrative plus ou moins définie, contrairement aux MOD qui n'ont pas de portée cadrative et dont la portée sémantique s'arrête de manière plus aléatoire à la proposition en tête de laquelle ils sont placés. Certains OT (les Mfin et les Mrés) fonctionnent fréquemment avec des MOD. Leur valeur énonciative est très prononcée. La trace du locuteur est de moins en moins explicite dans le contexte de situation, mais elle est toujours là en transparence. « Ainsi la langue oscille, dans une tension constante, entre stabilité d'un système assurant la meilleure compréhension, donc remplissant au mieux sa fonction communicative, et changements générés par le désir des locuteurs d'exprimer leur attitude, leur point de vue, leur appréciation » (Marchello-Nizia, 2006, 29). A quoi est dû ce goût grandissant pour les MOD et des OT? Il tient certainement au fait qu'ils entretiennent un rapport étroit avec le contexte discursif. Leur rôle au sein du texte est capital : si, par leur position détachée, ils semblent n'apporter qu'un élément secondaire, ils ont néanmoins un impact pragmatique des plus puissants. Ils transportent intrinsèquement avec eux un acte illocutoire perceptible et pertinent. La grammaticalisation, en tant que processus, fait évoluer des termes associés entre eux de leur valeur référentielle à une valeur contextuelle – valeur contextuelle qui se muera en une valeur pragmatico-énonciative. Il existe plusieurs perspectives pour la grammaticalisation (Combettes, 2007, 95). Dans une perspective restreinte, le lexème passe du lexical au grammatical. Dans une perspective plus large, trois niveaux se succèdent (phrastique, textuel, pragmatico-énonciatif), ce qui se produit pour les MOD et les OT. Nous avons élaboré le schéma suivant à l'aide des remarques de B.Combettes en accord avec celui proposé par E.Traugott (Combettes, 2003c, 166).



Les MOD et les OT ont donc ce rare avantage de mêler subjectivité et universalité. Aussi se mettent-ils au service de discours subtils : ils peuvent être de redoutables armes rhétoriques. Par l'usage très intensif que font certains auteurs de certains groupes précis, nous pouvons nous demander si ces ensembles grammaticalisés ne s'apparentent pas, parfois, à des tics langagiers, à des emplois réflexes, spécifiques et ponctuels. Avec O.Ducrot, nous pouvons « conclure que la langue, indépendamment des utilisations que l'on peut faire d'elle, se présente fondamentalement comme le lieu du débat et de la confrontation des subjectivités » (Ducrot, 1984, 31). C'est cette image de la langue que nous renvoient subtilement ces MOD qui, bien qu'issus du français préclassique et classique, sont loin d'être des vestiges. La grammaticalisation leur octroie à partir du milieu du XVIII^{ème} siècle une place à part entière dans la langue française.

C.Marchello-Nizia a synthétisé les tendances sémantico-pragmatiques résultant de la subjectivation qui intervient à l'initiale de la grammaticalisation. Les organisateurs textuels, et plus fortement encore les modalisateurs, relèvent de la « tendance sémantico-pragmatique III : les signifiés tendent à devenir de plus en plus l'expression de l'attitude subjective du locuteur à l'égard de la situation » (Marchello-Nizia, 2006, 28). La grammaticalisation des MOD et des OT construits sur un verbe à l'infinitif constitue une évolution : elle équivaut à un processus élaboré, qui a eu lieu dans le courant du XVI^{ème} siècle. De cette évolution résultent des expressions modalisatrices qui apparaissent majoritairement dans les textes argumentatifs de la langue ancienne, à l'instar des topicalisateurs auxquels s'apparentent certaines formes d'OT. Les formes-cibles perdureront, pour la plupart d'entre elles, jusqu'au XX^{ème} siècle. MOD et OT ne sont pas des calques latins – exception faite de « bref ». Ils répondent à un besoin daté et sont des constructions françaises. Les textes argumentatifs, avant le moyen français, étaient dans l'ensemble rédigés en latin. Certains groupes commencent leur grammaticalisation en moyen français. L'équivalent de ces marqueurs existait, avant le XVI^{ème} siècle. Par exemple, pour marquer un début, les auteurs employaient fréquemment des formules avec infinitif ou avec impératif comme « or entrons d'ores en avant au propos qui... », « or me convient tourner au fait et à la manière qui... », « pour descendre au propos pour lequel... ». La manière d'ouvrir un discours en ancien français évolue jusqu'à ce que ces périphrases tombent en désuétude, au profit des Mouv plus concis et fixes. Nous pouvons expliquer ce fait ainsi : l'unidirectionnalité fait évoluer une forme vers une autre plus réduite.

Ces expressions avec infinitif ou avec impératif ne sont pas les formes-sources des Mouv, mais nous comprenons que du fait de cette composante, leur emploi va décliner au profit des formes-cibles. Il est plus difficile de percevoir pourquoi des expressions comme « en chief » et « à chief de pièce » disparaissent face aux Mouv et aux Mfin, respectivement.

Le français préclassique est une période faste pour ces créations, dont l'évolution aboutit en français classique pour nombre d'entre elles. Nous avons observé une multiplication des groupes dans le contexte de transition. De nombreuses formes entrent en concurrence entre 1550 et 1650. De cette effervescence vont naître des formes-cibles. Une sélection s'opère. Certains MOD et OT en formation en français préclassique vont disparaître. Il reste tout de même des « doublets », la langue est enrichie, « dupliquée ». Les MOD apparaissent comme le modèle de certains OT. Nous supposons qu'il s'agit de « changements liés », du fait de cette influence des uns sur les autres. Nous pourrions parler d'une chaîne d'analogies. Beaucoup de groupes sont issus d'une forme-source circonstancielle. La grammaticalisation des OT ne correspond pas à différents morphèmes qui se soudent. Il y a eu transfert d'une expression circonstancielle à une expression détachée, plus grammaticale, plus courte parfois. Le changement de statut est évident, le changement de forme est moindre. Une fois la grammaticalisation terminée, la forme circonstancielle ne disparaît pas. Forme-source et forme-cible coexistent en français classique. Après 1750, l'évolution des MOD et des OT se poursuit naturellement. Par exemple, le Mfin « pour finir » peut signifier dans certains contextes « à vrai dire » : « pour finir, je me demande si j'ai pris la bonne décision ». Ce genre de tournure s'emploie en français contemporain et à l'oral. La proximité entre les MOD et les OT, qui sont apparus dans le même empan chronologique et ont suivi le même type de changement, se renforce au fil des siècles.

Nous pouvons dire que les résultats sont analogues, en ce qui concerne la structure grammaticale. MOD et OT sont des groupes prépositionnels en position détachée portant sur le dire et ayant un fort lien avec le contexte de gauche et celui de droite. Les uns comme les autres « présentent [...] le même degré d'autonomie et portent sur l'énonciation » (Combettes, 2003c, 157). Nous proposons en hypothèse un mode général de la grammaticalisation des groupes énonciatifs :

- . ils répondent à un besoin d'expressivité et constituent un renforcement pragmatique ;
- . ils partent, non pas de morphèmes, mais d'expressions en emploi circonstanciel ;
- . ils se développent dans des textes théoriques de préférence ;
- . ils suivent le modèle du circonstanciel qui accepte des compléments puis se réduisent et se figent ;
- . ils sont assez mobiles, comme le circonstanciel, puis deviennent des constructions détachées en début de phrase ou de proposition.

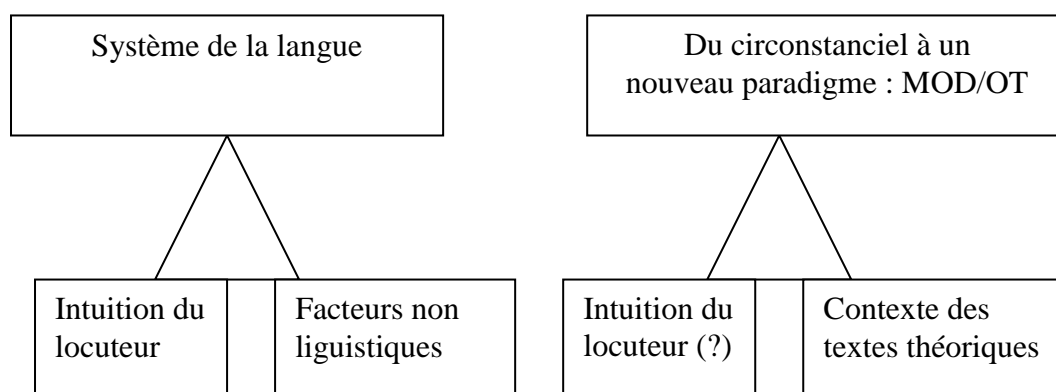
Ce type de grammaticalisation, commun aux MOD et aux OT, aboutit à l'apparition d'un nouveau paradigme en français classique. La nature catégorielle est modifiée et les valeurs sémantiques utilisées à des fins différentes et multipliées. « Meillet (1912) avait déjà repéré ce moteur du changement qu'est la dialectique entre « affaiblissement du sens et de la forme » et besoin d'une *expression intense*, entre *économie* et *expressivité* » (Marchello-Nizia, 2006, 30). Les MOD et les OT sont créés à partir d'une désémantisation suivie par une réorientation du sens, une resémantisation et une subjectivation – changement habituel au cours d'une grammaticalisation. Dans l'idéal, il serait intéressant de parvenir à développer une théorie formelle de la modalisation énonciative commune aux différentes langues du monde. Il serait possible de prévoir, alors, dans une certaine mesure, certains phénomènes, « tant dans leur déclenchement que dans leur réalisation et leurs résultats » (Marchello-Nizia, 2006, 62).

S'il est difficile de savoir quel est le changement qui va se produire, il reste toutefois envisageable de « prédire *dans quel sens* ce changement aura lieu, *quelles formes* seront privilégiées plutôt que *quelles autres* » (Marchello-Nizia, 2006, 104). Pour la

grammaticalisation des MOD et des OT, nous pouvons avancer que la typologie est un facteur à prendre en compte : « au niveau de la production, les travaux abondent qui montrent les rapports de dépendance et de corrélation entre certains type de textes et les configurations de marques linguistiques, ainsi que la fonction planifiante et organisatrice du niveau générique » (Petitjean, 2008, 420). Ces rapports vont dans deux sens : il est possible de reconnaître un genre grâce à des marques linguistiques et nous pouvons déduire à partir du genre le type de changement linguistique qui va s’y produire. Les MOD et les OT répondent à un désir d’expressivité. Ces groupes énonciatifs, dont l’intention communicationnelle est évidente, naissent dans des textes argumentatifs. Se pose le problème de la représentativité du corpus : dans la base de données textuelles Frantext, entre 1550 et 1750, sont recensés plus de textes théâtraux, poétiques ou romancés que d’essais. Nous avons en effet compté 391 pièces de théâtre et poèmes, 106 contes et romans, 35 correspondances, 9 récits de voyage, 24 mémoires, et 315 traités et essais. Laissons de côté les récits de voyage, les correspondances, les mémoires, le théâtre et la poésie (soit 464 textes sur 885), qui peuvent contenir de la narration aussi bien que de la description ou encore de l’argumentation. Opposons les textes plus clairement argumentatifs (315 sur 885) aux textes nettement narratifs (106 sur 885) pour sonder quelle est la part de présence des MOD et des OT dans l’un et l’autre type de textes :

	Dans les textes narratifs	Dans les textes argumentatifs
MOD	15	43
OT	52	360
MOD et OT	67	403

Un déséquilibre flagrant apparaît grâce à ce comptage. D’ailleurs, quelques exemples d’auteurs connus sont parlants : tandis que Rétif de La Bretonne, Mme de La Fayette, C. Perrault, L’abbé Prévost et J. Cazotte n’utilisent pas les MOD ni les OT dans leurs œuvres narratives, J. Calvin, Le Père F. Garasse, O. de Serres et Montaigne utilisent à eux seuls presque la moitié des occurrences de MOD et OT que nous avons relevées, dans leurs textes argumentatifs. Nous sommes amenée à penser que ce sont ces auteurs qui accélèrent la grammaticalisation des groupes énonciatifs, les faisant passer d’un emploi exceptionnel à un emploi régulier. Cette disproportion typologique prouve que les MOD et les OT apparaissent dans un contexte spécifique et répondent à une recherche énonciative et pragmatique des locuteurs.



Sans la connaissance de l’intuition des locuteurs de l’époque, il nous est impossible de déterminer certains facteurs qui font que le système de la langue se modifie. Dans le cas de la

grammaticalisation des MOD et des OT, nous n'avons pas pu répondre à la question de l'origine orale ou écrite de ces syntagmes.

Le fait d'avoir travaillé à partir d'un corpus établi et daté sans avoir accès à la ponctuation d'origine et sans pouvoir faire de vrais tests de manipulation nous a empêchée de constater certains faits du changement en cours. Un recours systématique à des textes d'époque nous aurait offert une solution, mais imparfaite : le corpus aurait été réduit, puisque les écrits originaux n'ont pas tous été conservés. D'ailleurs, peut-être que la recherche d'occurrences dans un plus grand nombre de textes (hormis Frantext) nous aurait permis d'établir une datation plus exacte des différentes phases du changement. Ce travail pourrait également être intéressant à mener.

Les groupes dont nous avons observé le figement en français classique sont toujours employés en français contemporain, ce qui nous laisse penser que le choix de la période de 1550 à 1750 était pertinent. Tous les groupes prépositionnels énonciatifs ne se figent pas, mais ceux qui se stabilisent restent ancrés dans la langue pour longtemps.

Quant au cadre théorique que nous avons défini en introduction, il nous semble en grande partie correspondre aux modifications subies par les MOD et les OT :

- les syntagmes évoluent d'une valeur référentielle à une valeur textuelle puis pragmatique ;
- le changement est progressif ;
- il aboutit à des doublets et on peut parler de 'grammaire dupliquée' suite à des extensions analogiques (par exemple, les MOD construits avec *dire* entraînent la grammaticalisation des MOD construits avec *parler*) ;
- la réanalyse s'impose, tout comme la subjectivation ;
- la phase de recatégorisation permet au groupe de se fixer.

Il reste néanmoins quelques zones d'ombres :

- le caractère unidirectionnel du changement est indéniable (vers une forme plus réduite, la catégorie mineure des constructions détachées, un sens plus général avec la disparition des extensions) mais il y a un point à nuancer : les formes n'évoluent pas vers un sens grammatical plus abstrait. Les OT sont dans l'ensemble très concrets ;
- l'évolution du moins grammatical au plus grammatical est discutable : il s'agit d'une évolution de la portée, d'un statut circonstanciel interne au discours à un statut de construction détachée (regard externe sur le discours) ;
- les modifications ne suivent pas forcément l'ordre 'canonique' exposé par C. Marchello-Nizia (2006, 197). La subjectivation ne précède pas toujours la réanalyse. La phase de déssubjectivation n'a pas lieu ;
- le schéma proposé par B. Heine (2002, 86-92) pose le cadre général qui correspond à l'évolution des MOD et des OT mais nous avons eu des difficultés à distinguer le contexte de transition du contexte de passage. Nous n'avons pu déterminer s'il y avait un moment précis où la nouvelle signification s'imposait. De plus, il nous semble qu'il s'opère plus d'un changement d'emploi (morphologie et syntaxe) que d'un changement de sens.

Ces quatre derniers éléments étant généralement reconnus comme inhérents au phénomène de grammaticalisation, nous pourrions en déduire que les MOD et les OT ne constituent pas un bon exemple de grammaticalisation. Mais, pour qu'on puisse parler de grammaticalisation, faut-il que tous les points d'ancrage du cadre théorique soient avérés ? Nous pensons que l'essentiel du processus se déclenche, aussi bien en ce qui concerne les OT que les MOD, faisant évoluer progressivement une forme grammaticale vers une autre, plus réduite. Le locuteur reprend à son compte une expression interne au discours. Après une phase de réanalyse, une subjectivation persistante s'installe. L'analogie motive l'extension des emplois des MOD et des OT, avant une régulation et un tri qui établit les formes-cibles spécifiques à chaque famille. Excepté l'ordre des événements et certains détails formels, le canevas global correspond à celui d'une grammaticalisation.

BIBLIOGRAPHIE

1. Références bibliographiques :

AITCHINSON, J. (1991/1993), *Language change : progress or decay ?*, Cambridge University Press.

ANSCOMBRE, J-C. et al. (2009), Les Marqueurs d'attitude énonciative, *Langue française*, n°161.

ATILF, Base textuelle FRANTEXT.

AUSTIN, J.L. (1996), *Quand dire, c'est faire*, 1^{ère} conférence, trad. G. Lane, Le Seuil, 1970, in *Histoire des philosophies*, Paris, Nathan, 1996.

BADIOU-MONTFERRAN, C. (2000), *Les conjonctions de coordination ou « l'art de lier ses pensées » chez La Bruyère*, Paris, Champion.

BADIOU-MONTFERRAN, C. (2010), *Les marqueurs d'inférence en français moderne (XVI^{ème} – XXI^{ème} siècles) : Donc, Alors, Par conséquent et quelques autres*, Université Paris-Sorbonne.

BARBANCE (GUILLOT), C. (2003), *Le Rôle du démonstratif dans la cohésion textuelle au XV^{ème} siècle. Eléments de grammaire textuelle*, ENS Lettres et sciences humaines de Lyon.

BERTIN, A. (2002a), L'émergence du connecteur *en effet* en Moyen Français, *Linx*, n°46.

BERTIN, A. (2002b), *Processus métaphoriques et changement linguistique (synthèse de lecture et perspectives)*, séminaire GDR *Grammaticalisation – Diachronie du français*, Université Paris X Nanterre.

BERTRAND, O. et al. (2008), Discours, diachronie, stylistique du français, études en hommage à Bernard Combettes, *Sciences pour la communication*, n°84.

BLUMENTHAL, P. (1990), Classement des adverbes : pas la couleur, rien que la nuance, *Langue française*, n°88, 41-50.

BUCHARD, A. (2009), « être + participe passé » en tant que marqueur d'aspect et de structure argumentale, Université de Valenciennes et du Hainaut-Cambresis.

BURIDANT, C. (2000), *La Grammaire nouvelle de l'ancien français*, Paris, Sedes.

CADIOT, P. (1990), A propos du complément circonstanciel de but, *Langue Française*, n°86, 51-64.

CADIOT, P. (1991), *De la Grammaire à la cognition, la préposition « pour »*, Paris, Editions du CNRS.

- CARLIER, A. (2008), La grammaticalisation au niveau du paradigme, *Sciences pour la communication*, n°84, 257-276.
- CATACH, N. (1980), La Ponctuation, *Langue française*, n°45.
- CATACH, N. (2001 éd. posth.), *Histoire de l'orthographe française*, Paris, Champion.
- CERQUIGLINI, B. et al. (1978), Grammaires du texte médiéval, *Langue Française*, n°40.
- CERVONI, J. (1991), *La Préposition, étude sémantique et pragmatique*, Gembloux, Duculot.
- CHAROLLES, M. (2003), De la topicalité des adverbiaux détachés en tête de phrase, *Travaux de linguistique*, n°47, 11-49.
- CHAROLLES, M. et al. (2005), Les Adverbiaux cadratifs, *Langue Française*, n°148.
- CHAROLLES, M. (2006), De la cohérence à la cohésion du discours, in F. Calas (dir), *Cohérence et discours*, Paris, PUPS, 25-38.
- COMBETTES, B. (1994), Une approche diachronique des connecteurs et des modalisateurs, *Pratiques*, n°84, 55-67.
- COMBETTES, B. (1995), Approche diachronique des adverbiaux contextuels, *Linx*, n°32, 33-50.
- COMBETTES, B. (1998a), Approche diachronique des tours corrélatifs du type : « d'une part... d'autre part », in Les Corrélatifs anaphoriques, *Recherches linguistiques*, n°22.
- COMBETTES, B. (1998b), *Les Constructions détachées en français*, Paris, Ophrys.
- COMBETTES, B. (1999), *Un exemple de grammaticalisation : l'évolution de l'adverbe « moralement »*, in Mélanges J-P. Harpes, Centre Universitaire de Luxembourg, 115-128
- COMBETTES, B. (2001), *Un cas de grammaticalisation en français « en ce qui regarde / pour ce qui regarde »*, Par Monts et par vaux, itinéraires linguistiques et grammaticaux, Paris, Louvain.
- COMBETTES, B. (2003a), *Evolution et variation en français préclassique*, *Etudes de syntaxe*, Paris, Champion.
- COMBETTES, B., et al. (2003b), La Grammaticalisation en français, première partie, *Verbum*, tome XXV, n°3, 225-403.
- COMBETTES, B., et al. (2003c), éd., *Ordre et distinction dans la langue et le discours*, Actes du Colloque international de Metz (mars 1999), Paris, Honoré Champion.
- COMBETTES, B., et PREVOST, S. (2003d), *Texte argumentatif et topicalisation d'une proposition : une approche diachronique*, in Rencontres linguistiques en Pays Rhénan, *Scolia* n°16.

COMBETTES, B. (2003e), « *Au contraire, en revanche, par contre* » : aspects diachroniques, in P.Péroz (éd.), *Contre : identité sémantique et variation catégorielle*, Université de Metz, 269-287.

COMBETTES, B. (2005), Les constructions détachées comme cadre de discours, in *Langue française*, n°148.

COMBETTES, B., et KUYUMCUYAN, A. (2008), *Comme* dans les comparaisons d'égalité. La corrélation *aussi / autant...comme* jusqu'à l'époque classique, *Langue française*, n°159, 16-32.

COMBETTES, B., et al. (2010), *Le Changement en français, études de linguistique diachronique*, Berne, Peter Lang.

CULIOLI, A. (1990), *Pour une linguistique de l'énonciation*, Tome 1, Paris, Ophrys.

DE MULDER, W. et al. (2001), La linguistique diachronique : grammaticalisation et sémantique du prototype, *Langue française*, n°130.

DOSTIE, G. (2004), *Pragmaticalisation et marqueurs discursifs – analyse sémantique et traitement lexicographique*, Paris / Bruxelles, De Bœck Duculot.

DOSTIE, G. (dir.), (2007), Les marqueurs discursifs, *Langue française*, n°154.

DUCROT, O.(1980), Analyses pragmatiques, *Communication*, n°32, 11-62.

DUCROT, O.(1984), *Le Dire et le dit*, Paris, Les Editions de Minuit.

ESTIENNE, R. (1549 ;1972), *Dictionnaire François-Latin*, Collection privée, Genève, Editions Slatkine.

FERON, C. (2007), *Pour vrai, pour certain, pour sûr...* : formation et évolution d'adverbiaux en *pour*, *Langue française*, n°156, 61-75.

FOURNIER, N. (2001), Expression et place des constituants dans l'énoncé en français classique : la relation sujet-verbe et la relation verbe-objet, in *Langue Française*, n°130.

FOURNIER, N. (2002), *Grammaire du français classique*, Paris, Belin sup.

FURETIERE, A. (1690 ; 1978), *Le Dictionnaire universel d'Antoine Furetière*, Paris, Le Robert.

GETTRUP, H. et NØLKE, H. (1984), Stratégies concessives : une étude de six adverbes français, *Revue Romane*, 19, 1, 3-47.

GODEFROY, F. (1881), *Dictionnaire de l'ancienne Langue française et de tous ses dialectes, du XI^{ème} au XV^{ème} siècle*, Paris, Vieweg et Bouillon.

GOUGENHEIM, G. (1951), *Grammaire de la langue française du seizième siècle*, Lyon, IAC.

- GOUGENHEIM, G. (1959), Y a-t-il des prépositions vides en français ?, *Le français moderne*, n°27, 1-25.
- GUIMIER, C. (1996), *Les Adverbes du français : le cas des adverbes en -ment*, Gap/Paris, Ophrys.
- GUIMIER, C. (dir.) (2000), Connecteurs et marqueurs de connexion, *Syntaxe et sémantique* 1.
- GUIMIER, C. (2009), De la comparaison à l'énonciation : le cas de *aussi bien*, *Langue Française*, n°161, 97-114.
- HAGEGE, C. (1993), *The Language Builder*, Amsterdam-Philadelphia, J.Benjamins.
- HANSEN-MOSEGAARD, M.-B. (1997), *Alors and donc* in Spoken French : A Reanalysis, *Journal of Pragmatics*, 28-2, 153-187.
- HEINE, B. et REH, M. (1984), *Grammaticalization and reanalysis in African Languages*, Hambourg, H.Buske.
- HEINE, B. (1993), *Auxiliaries, Cognitives Forces and Grammaticalization*, Oxford University Press.
- HEINE, B. (2002), On the role of context in grammaticalization, in Wischer et Diewald, *New Reflections on Grammaticalization*, 83-101.
- HOPPER, J-P. (1991), On some principles of grammaticalization, in Traugott, E-C et al (eds), *Approaches to grammaticalization I*, 17-35, Amsterdam, Benjamins.
- HOPPER, J-P. et TRAUGOTT, E-C. (1993), *Grammaticalization*, Cambridge University Press.
- HUGUET, E. (1946), *Dictionnaire de la Langue française du XVI^{ème} siècle*, Paris, Edouard Champion.
- JACKIEWICZ, A. (2005), Les Séries linéaires dans le discours, in *Langue Française*, n°148, 95-110.
- JACOB, D. (2000), Niveaux de grammaticalité : de la fonction primaire à l'autonomie grammaticale, in *Travaux du cercle linguistique d'Aix-en-Provence* 18.
- KILROE, P. (1989), *The Grammaticalization of French "à"*, Ph.D.University of Texas at Austin, Ann Arbor, U.M.I.
- LAMIROY, B. (2008), Typologie et grammaticalisation, in *Sciences pour la communication*, n°84, 141-157).
- LANGACKER, R. (1990), Subjectification, *Cognitive Linguistics*, 1/1, 5-38.

- LEHMANN, C. (1985), Grammaticalization : Synchronic Variation and Diachronic Change, *Lingua e Stile* XX / 3, 303-318.
- LEHMANN, C. (1995 [1982]), *Thoughts on Grammaticalization*, München and New-Castle, Lincoln Europa (réédition de l'ouvrage de 1982).
- LIGHTFOOT, D.W. (1999), *The Development of Language : Acquisition, Change and Evolution*, Oxford, Blackwell.
- MARCHELLO-NIZIA, C. (1995), *L'évolution du français. Ordre des démonstratifs, accents toniques*, Paris, Armand Colin.
- MARCHELLO-NIZIA, C. (1999), *Le français en diachronie : douze siècles d'évolution*, Paris-Gap, Orphys.
- MARCHELLO-NIZIA, C. (2000), Les grammaticalisations ont-elles une cause ? Le cas de *beaucoup, moult* et *tres* en moyen français, *L'Information grammaticale*, n°87, 3-9.
- MARCHELLO-NIZIA, C. (2001), Grammaticalisation et évolution des systèmes grammaticaux, *Langue française*, n°130, 33-41.
- MARCHELLO-NIZIA, C. (2006), *Grammaticalisation et changement linguistique*, Bruxelles, De Bœck.
- MEILLET, A. (1912), *L'Evolution des formes grammaticales*, in *Linguistique historique et linguistique générale* (1948), Paris, Champion, 131-148.
- MOLINIER, C. (2009), Les Adverbes d'énonciation. Comment les définir et les sous-classifier ?, *Langue Française*, n°161, 9-21.
- MONGI, K. (2009), *Autrement : un connecteur autrement polyfonctionnel*, *Langue Française*, n°161, 147-163.
- NICOT, J. (1606 ; 1979), *Thresor de la langue françoise, tant ancienne que moderne*, Paris, Le Temps.
- NØLKE, H. (1993), *Le Regard du locuteur – pour une linguistique des traces énonciatives*, Paris, Kimé.
- PETITJEAN, A. (2003), Corpus et genres : quelles interactions ?, *Sciences pour la communication*, n°84, 417-433.
- PREVOST, S. (2003), La Grammaticalisation : unidirectionnalité et statut, *Le Français moderne*, Tome LXXI, n°2, 144-166.
- PREVOST, S. et al. (2007), Grammaticalisation et lexicalisation : la formation d'expressions complexes, *Langue Française*, n°156, article 4.
- PREVOST, S. (2008), Contraintes et spécificités de la constitution d'un corpus de français médiéval, *Corpus* 7, 35-64.

- QUICHERAT, L. et CHATELAIN, E. (1915), *Dictionnaire Français –Latin*, Paris, Hachette.
- QUICHERAT, L. et CHATELAIN, E. (1915), *Dictionnaire Latin – Français*, Paris, Hachette.
- REY, A. (2000 – troisième édition), *Dictionnaire historique de la langue française*, Paris, Le Robert.
- RICHELET, P. (1680 ; 1994), *Dictionnaire françois*, Collection privée, Genève, Slatkine.
- RIEGEL, M. et al. (1994), *La Grammaire méthodique du français*, Paris, Presses Universitaires de France.
- ROUILLÉ, N. (2008), *Le Beau parler françois – la prononciation de la langue publique aux XVII^{ème} et XVIII^{ème} siècles*, Paris, Delatour France.
- RUSSELL, B. (1989), *Problèmes de philosophie*, trad. F. Rivenc, chap. XII, Paris, Payot, in *Histoire des philosophies* (1996), Paris, Nathan.
- SARDA, L. (2005), Fonctionnement des cadres spatiaux dans les résumés de films, in *Langue Française*, n°148, 61-79.
- SCHELLING, M. (1982), Quelques modalités de clôture, les conclusifs : *finalement, en somme, au fond, de toute façon*, *Cahiers de linguistique française*, 4, 63-106.
- SEGUIN, J.P. (1993), *L'Invention de la phrase au XVIII^{ème} siècle, Contribution à l'histoire du sentiment linguistique français*, Bibliothèque de l'Information Grammaticale 480, Paris, Peeters, Louvain.
- SOUTET, O. (1995), *Linguistique*, Paris, Presses Universitaires de France.
- TRAUGOTT, E.C. (1994), *Grammaticalization and lexicalization*, in Asher, Simpson, *Encyclopedia of Language and Linguistics*, vol.13, Oxford, Pergamon, 1481-1486.
- TRAUGOTT, E.C. (1995), Subjectification in Grammaticalization, in D. Stein and S. Wright (dir.), *Subjectivity and Subjectification*, Cambridge University Press, 31-54.
- TRAUGOTT, E.C. (2000), Invoking Scalarity : The Development of *in fact*, *Journal of historical Pragmatics*, 1 / 1, 7-25.
- VASSILIADOU, H. (2004), *Les Connecteurs « c'est-à-dire (que) en français et δηλαδή en grec – Analyse syntaxique et sémantico-pragmatique*, Université Marc Bloch, Strasbourg II.

2. Corpus :

ANONYME, *Six pièces polémiques du recueil La Vallière (1530), Moralité à Sys Personnages, C'est ascavoir : Héressye, Frère Symonye, Force, Scandale, Procès, L'Eglise*, Genève / Paris, Slatkine Reprints, 1986.

ANONYME, *Les Chroniques admirables (1534)*, Paris, Nizet, 1988.

ANONYME, *Histoire memorable de la guerre faite par le Duc de Savoye contre ses subjectz des Vallées (1562)*, Torino, Claudiana, 1972.

ANONYME, *Agréables Conférences de deux paysans de Saint-Ouen et de Montmorency sur les affaires du temps (1649-1651)*, Paris, Société d'édition « Les Belles Lettres », 1961.

ABBADIE, Jacques, *Traité de la vérité de la religion chrétienne (1684)*, Rotterdam, R.Leers, 1684.

ALCRIPE, Philippe d', *La Nouvelle fabrique des excellents traicts de verité (1580-1596)*, Genève, Droz, 1983.

ANEAU, Barthélemy, *Alector ou le Coq : histoire fabuleuse*, t.1 (1560), éd. Marie Madelaine Fontaine, Genève, Droz, 1996.

ARGENS, Jean-Baptiste d', *Lettres juives ou la Correspondance philosophique : t.2 – t.6 (1738)*, La Haye, P. Paupie, 1738.

ARNAULD, Antoine, *De la Fréquente Communion où les Sentimens des Pères, des Papes et des Conciles, touchant l'usage des sacremens de Pénitence et d'Eucharistie, sont fidèlement exposez (1643)*, Paris, Vitre, 1643.

ARNAULD, Antoine, NICOLE, Pierre, *La Logique ou l'art de penser (1662)*, Paris, Savreux, 1662.

AUBIGNAC, abbé d', *La Pratique du théâtre (1657)*, Alger, J. Carbonel, 1927.

AUBIGNE, Théodore Agrippa d', *Confession catholique du sieur de Sancy (1630)*, Genève, Slatkine, 1967.

AUBIGNE, Théodore Agrippa d', *Les Tragiques (1630)*, Paris, Droz, 1932.

AUDIGUIER, Vital d', *Histoire trage-comique de nostre temps, sous les noms de Lysandre et de Caliste (1624)*, Paris, A. Bourriquant, 1624.

- AUDIGUIER, Vital d', *Les Amours d'Aristandre et de Cléonice* (1626), Paris, R. Boutonne, 1626.
- AULNOY, Marie-Catherine d', *Relation du voyage d'Espagne* (1691), Paris, Plon, 1874.
- AUTREAU, Jean-Jacques, *Le Naufrage au Port-à-l'Anglais ou les Nouvelles débarquées* (1723), Paris, Gallimard, 1972.
- AUVRAY, Jean, *Les Banquet des Muses, ou les Divers satires* (1636), Rouen, D. Ferrand, 1636.
- BAIF, Jean-Antoine de, *Mimes, enseignemens et proverbes : second livre* (1581), Genève, Droz, 1992.
- BAIF, Jean-Antoine de, *Le Brave* (1573), Genève, Droz, 1979.
- BALZAC (GUEZ DE), Jean-Louis, *Les Premières lettres : t. 1* (1624), Paris, Droz, 1933.
- BALZAC (GUEZ DE), Jean-Louis, *Socrate chrestien* (1652), in *Œuvres*, t.2, Paris, Jolly, 1665.
- BALZAC (GUEZ DE), Jean-Louis, *Aristippe ou De la Cour* (1654), in *Œuvres*, t.2, Paris, Jolly, 1665.
- BALZAC (GUEZ DE), Jean-Louis, *Dissertations chrestiennes et morales* (1654), in *Œuvres*, t.2, Paris, Jolly, 1665.
- BALZAC (GUEZ DE), Jean-Louis, *Dissertations critiques* (1654), in *Œuvres*, t.2, Paris, Jolly, 1665.
- BALZAC (GUEZ DE), Jean-Louis, *Dissertations politiques* (1654), in *Œuvres*, t.2, Paris, Jolly, 1665.
- BALZAC (GUEZ DE), Jean-Louis, *Les Entretiens* (1654), Paris, Didier, 1972.
- BATTEUX, abbé Charles, *Les Beaux-arts réduits à un même principe* (1746), Paris, Durand, 1746.
- BAYLE, Pierre, *Commentaires philosophiques sur ces paroles de Jésus-Christ « Contrain-les d'entrer »* (1686), La Haye, P. Husson, 1727.
- BERNIER, François, *Abrégé de la philosophie de Gassendi* (1684), Lyon, Anisson, Posuel et Rigaud, 1684.
- BEROALDE DE VERVILLE, François, *Le Moyen de parvenir* (1610), Paris, Garnier Frères, 1879.
- BERTHELOT, Pierre, *Satires* (1619), Paris, Fort, 1924.

BERULLE, Pierre de, *Discours de l'estat et des grandeurs de Jésus par l'union ineffable de la divinité avec l'humanité* (1623), Paris, Estienne, 1623.

BEZE, Théodore de, *Abraham sacrifiant* (1550), éd. K. Cameron, K. M. Hall, F. HiModan, Genève, Droz, 1967.

BEZE, Théodore de, *Chrestiennes méditations* (1583), Genève, Droz, 1964.

BOAISTUAU, Pierre, *Bref discours de l'excellence et dignité de l'homme* (1558), Genève, Droz, 1982.

BOAISTUAU, Pierre, *Le Théâtre du monde* (1558), éd. M. Simonin, Genève, Droz, 1981.

BODIN, Jean, *Colloque entre sept scavans qui sont de differens sentimens* (1530-1596), Genève, Droz, 1984.

BOISGUILBERT, Pierre de, *Le Détail de la France sous le règne présent* (1695), Bruxelles, G. De Backer, 1712.

BOISROBERT, François de, *Histoire indienne d'Alexandre et d'Orazie, où sont entremeslées les aventures d'Alcidaris, de Combaye et les amours de Pyroxène* (1629), Paris, F. Pomeray, 1629.

BOSSUET, Jacques-Bénigne, *Sermon sur les devoirs des Rois* (1662), Paris, Gallimard, 2001.

BOSSUET, Jacques-Bénigne, *Oraison funèbre de Henriette Marie de France, reine de la Grand'Bretagne, Prononcée le 16 novembre 1669* (1669), Paris, Desclée de Brouwer et Cie, 1922.

BOSSUET, Jacques-Bénigne, *Traité de la Concupiscence* (1694), Paris, F. Roches, 1930.

BOSSUET, Jacques-Bénigne, *Elèvation sur les mystères* (1704), Paris, Vrin, 1962.

BOSSUET, Jacques-Bénigne, *De la connaissance de Dieu et de soi-même* (1704), Paris, L. Vives, 1864.

BOSSUET, Jacques-Bénigne, *Méditations sur l'Évangile* (1704), Paris, Vrin, 1966.

BOUHOURS, Le Père Dominique, *Les Entretiens d'Ariste et d'Eugène* (1671), Paris, Colin, 1962.

BOULAINVILLIERS, Henri de, *Histoire de l'ancien gouvernement de la France, avec XIV lettres historiques sur les parlemens ou États généraux : t. 1 (partie 1)*, 1727, La Haye, Amsterdam, Aux dépends de la Compagnie, 1727.

BOURDALOUE, Le Père, *Sermons pour tous les jours de Carême* (1692), in *Œuvres complètes*, t.2, Paris, Bloud et Gay, 1922.

BRUES, Guy de, *Les Dialogues de Guy de Brués contre les nouveaux académiciens* (1557), éd. Morphos, Baltimore, The Johns Hopkins Press, 1953 .

BUSSY-RABUTIN, Roger de, *Les Mémoires de messire Roger de Rabutin, comte de Bussy* (1696), 3 tomes, Paris, Anisson, 1696.

CALVIN, Jean, *Des Scandales* (1550), Genève, Droz, 1984.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne* (1560), livre 1 et 2, éd. Benoît, Paris, J.Vrin, 1957.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne* (1560), livre 4, éd. Benoît, Paris, Vrin, 1961.

CALVIN, Jean, *Lettres à M. et Mme de Falais* (1509-1564), Genève, Droz, 1991.

CAMUS, Jean-Pierre, *Homélie des Etats généraux* (1615), Genève, Droz, 1970.

CASTELLION, Sébastien, *Conseil à la France désolée* (1562), Genève, Droz, 1967.

CAYLUS, Anne-Claude de, *Histoire de Monsieur Guillaume, cocher* (1737), Paris, Visse, 1787.

CHARRON, Pierre, *De la sagesse* (1601), Paris, impr. De Chaignieau Aine, An 5, 1797.

CHASLES, Robert, *Les Illustres Françaises : histoires véritables* (1713), Paris, Les Belles Lettres, 1959.

CHOISY, abbé François-Timoléon de, *Journal du voyage de Siam fait en 1685 et 1686*, Paris, S. Mabre-Cramoisy, 1687.

CHRETIEN DES CROIX, Nicolas, *Les Portugaiz infortunez* (1608), Genève, Droz, 1991.

COEFFETEAU, Nicolas, *Histoire romaine* (1646), Paris, Loyson, 1646.

COLLETET, Guillaume, *Poésies diverses contenant des sujets héroïques, des passions amoureuses et d'autres matières burlesques et enjouées* (1656), Paris, Chamhoudry, 1656.

COLLETET, Guillaume, *L'Art poétique 1. Traité de l'épigramme et Traité du Sonnet* (1658), Genève, Droz, 1965.

CONDILLAC, abbé de, *Essai sur l'origine des connaissances humaines* (1746), Amsterdam, P. Mortier, 1746.

CONDILLAC, abbé de, *Traité des systèmes* (1749), Paris, Presses Universitaires de France, 1947.

CORAS, Jacques de, *Jonas ou Nivine pénitente : poème sacré* (1663), Paris, Angot, 1663.

CORNEILLE, Pierre, *La Vefve ou le Traistre trahy* (1634), Genève, Droz, Lille, Giard, 1954.

CORNEILLE, Pierre, *Le Cid* (1637), Paris, Société des Textes Français Modernes, 1992.

- CORNEILLE, Pierre, *La Galerie du Palais ou l'Amie rivale* (1637), éd. Margitic, Genève, Droz, 1981.
- CORNEILLE, Pierre, *La Place royale ou l'Amoureux extravagant* (1637), Paris, M. Didier, 1962.
- CORNEILLE, Pierre, *La Comédie des Tuilleries* (1638), Paris, Hachette, 1862.
- CORNEILLE, Pierre, *L'Imitation de Jésus-Christ* (1656), Paris, Hachette, 1862.
- CORNEILLE, Pierre, *Discours de la tragédie et des moyens de la traiter selon le vraisemblable ou le nécessaire* (1660), Paris, Sédès, 1963.
- CORNEILLE, Pierre, *Othon : au lecteur* (1665), Paris, Hachette, 1862.
- CORNEILLE, Thomas, *Le Geolier de soy-mesme* (1656), Paris, Klincksieck, 1995.
- CREBILLON fils, *Lettres de la marquise de M au comte de R* (1732), Londres, 1779.
- CYRANO DE BERGERAC, *Les Estats et empires du soleil* (1655), Paris, Champion, 1921.
- DACIER, Mme, *Des Causes de la corruption du goust* (1714), Paris, Rigaud, 1714.
- DANCOURT CARTON, Florent, *La Fête de village* (1711), Paris, S.T.F.M., 1989.
- DANCOURT CARTON, Florent, *Le Prix de l'arquebuse* (1717), Paris, S.T.F.M., 1989.
- DANIEL, Le Père Gabriel, *Voyage du monde de Descartes* (1690), Paris, Vve S. Benard, 1690.
- DE TAILLEMONT, Claude, *Discours des Champs faëz. A l'honneur, et exaltation de l'Amour et des Dames* (1553), Genève, Droz, 1991.
- DEIMIER, Pierre de, *L'Académie de l'art poétique, où sont vivement esclaircis et déduicts les moyens par où l'on peut parvenir à la vraye et parfaite connoissance de la poésie françoise* (1610), Paris, J. de Bordeaux, 1610.
- DES MASURES, Louis, *David combattant* (1566), in *Tragédies saintes : David combattant, David triomphant, David fugitif*, éd. Comté, Paris, Cornely, 1907.
- DES MASURES, Louis, *David fugitif* (1566), in *Tragédies saintes : David combattant, David triomphant, David fugitif*, éd. Comté, Paris, Cornely, 1907.
- DES PERIERS, Bonaventure, *Les Nouvelles créations et joyeux devis de feu Bonaventure des Périers I.* (1558), in *Conteurs Fr. XVIème siècle*, éd. Jourda, Paris, Gallimard, 1965.
- DESMARETS DE SAINT-SORLIN, Jean, *Aspasie* (1636), éd. Tomlinson, Genève, Droz, 1992.

DIDEROT, Denis, *Essai sur le mérite et la vertu ou Principes de la philosophie morale* (1745), Paris, Garnier, 1875.

DIDEROT, Denis, *Les Bijoux indiscrets* (1748), Paris, Garnier, 1965.

DU BELLAY, Joachim, *La Deffence, et illustration de la langue françoise* (1549), Genève, Droz, 2007.

DU BELLAY, Joachim, *Les Regrets* (1558), éd. Jolliffe et Screech, Genève, Droz, 1966.

DU FAIL, Noël, *Les Propos rustiques de Maistre Leon Ladulfi champenois* (1547), in *Conteurs Fr. XVIème siècle*, éd. Jourda, Paris, Gallimard, 1965.

DU LORENS, Jacques, *Satires* (1646), Paris, Jouaust, 1869.

DU RYER, Pierre, *Les Vendanges de Suresne* (1636), Rome, Bulzoni, 1980.

DU RYER, Pierre, *Dynamis, Reyne de Carie* (1653), Exeter, University of Exeter Press, 1992.

DUBOS, abbé Jean-Baptiste, *Réflexions critiques sur la poésie et la peinture* (1733), Paris, P.J. Mariette, 1733.

DUBOS, abbé Jean-Baptiste, *Histoire critique de l'établissement de la monarchie françoise dans les Gaules* (1734), Paris, Nyon fils, 1742.

DUPLEIX, Scipion, *La Logique ou l'Art de discourir et raisonner* (1607), S.I. Fayard, 1984.

ESTERNOD, Claude d', *L'Espadon satyrique* (1619), Paris, Fort, 1922.

ESTIENNE, Charles, *Paradoxes* (1561), Genève, Droz, 1998.

ESTIENNE, Charles, *L'Agriculture et maison rustique* (1564), Paris, Jaques du Puis, 1564.

FARET, Nicolas, *L'Honneste homme* (1636), Paris, Presses Universitaires de France, 1925.

FENELON, *Les Aventures de Télémaque* (1699), Paris, Hachette, 1920.

FENELON, *Sermons et entretiens sur divers sujets* (1706), Versailles, Impr. De J.A. Lebel, 1823.

FENELON, *Dialogue sur l'éloquence en général et sur celle de la chaire en particulier* (1715), Paris, Dezobry Magdeleine, 1846.

FENELON, *Dialogues des morts composés pour l'éducation d'un prince* (1715), Paris, F. Didot et J. Didot, 1819.

FILLEUL, Nicolas, *La Lucrèce* (1566), Genève, Droz, 1971.

FOIGNY, Gabriel de, *La Terre australe connue* (1676), in *F.Lachèvre, Les Successeurs de Cyrano de Bergerac*, Paris, Champion, 1922.

FRANCOIS DE SALES, Saint, *Introduction à la vie dévôte* (1619), in *Œuvres de Saint François de Sales*, t.3, éd. Dom B. Mackey, Annecy, impr. Niera, 1893.

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps* (1623), Paris, Chappelet, 1623.

GOMBAULD, Jean de, *L'Endimion* (1624), Paris, Buon, 1626.

GOMBAULD, Jean de, *L'Amaranthe* (1631), Paris, F. Pomeray, A. de Sommaville et A. Soubron, 1631.

GOURNAY, Marie de, *Préface sur les Essais de Michel, seigneur de Montaigne* (1635), Paris, Tardieu-Denesle, 1821.

GREVIN, Jacques, *Les Esbahis* (1562), in *La Trésorière. Les Esbahis : comédies*, éd. Lapeyre, Paris, Champion, 1980.

JODELLE, Estienne, *Didon se sacrifiant* (1573), Paris, Gallimard, 1968.

L'ESTOILE, Pierre de, *Registre-Journal du regne de Henri III* (1574-1575), t.1, éd. avec une intro. et des notes par M. Lazard et G. Schrenck, Genève, Droz, 1992.

L'ESTOILE, Pierre de, *Registre-Journal du regne de Henri III* (1576-1578), t.2, éd. avec une intro. et des notes par M. Lazard et G. Schrenck, Genève, Droz, 1996.

L'ESTOILE, Pierre de, *Registre-Journal du regne de Henri III* (1579-1581), t.3, éd. avec une intro. et des notes par M. Lazard et G. Schrenck, Genève, Droz, 1997.

L'ESTOILE, Pierre de, *Registre-Journal du regne de Henri III* (1582-1584), t.4, éd. avec une intro. et des notes par M. Lazard et G. Schrenck, Genève, Droz, 2000.

L'ESTOILE, Pierre de, *Registre-Journal du regne de Henri III* (1585-1587), t.5, éd. avec une intro. et des notes par M. Lazard et G. Schrenck, Genève, Droz, 2001.

LA BRUYERE, Jean de, *Les Caractères* (1696), Paris, LGF, 1995.

LA BRUYERE, Jean de, *Les Caractères de Théophraste* (1696), Paris, LGF, 1995.

LA CHAUSSEE, Pierre Claude Nivelles de, *La fausse antipathie* (1734), Paris, Prault, 1762.

LA CHAUSSEE, Pierre Claude Nivelles de, *L'Ecole des mères* (1745), Paris, Prault, 1762.

LA FONTAINE, Jean de, *Fables*, Livres 1 à 6 (1668), éd. Collinet, Paris, Gallimard, 1991.

LA FONTAINE, Jean de, *Fables*, Livres 7 et 8 (1678), éd. Collinet, Paris, Gallimard, 1991.

LA FONTAINE, Jean de, *Fables*, Livre 12 (1693), éd. Collinet, Paris, Gallimard, 1991.

LA MOTTE, Antoine Houdar de, *Discours sur Homère* (1714), Paris, Prault, 1754.

- LA MOTTE, Antoine Houdar de, *Réflexions sur la critique* (1716), Paris, G. Dupuis, 1716.
- LA MOTTE, Antoine Houdar de, *Fables* (1719), Paris, Prault l'Aine, 1754.
- LA TAILLE, Jean de, *Saül le furieux : tragédie prise de la Bible* (1572), London, University of London, Athlone Press, 1972.
- LA TAILLE, Jean de, *Les Corrivaus* (1573), in *Dramatic works*, éd. Hall and Smith, London, Univ. of London, Athlone Press, 1972.
- LE COMTE, Le père Louis, *Nouveaux mémoires sur l'état présent de la Chine* (1696), Paris, Anisson, 1696.
- LABE, Louise, *Sonnets, Elegies, Débat de folie et d'amour* (1555), Paris, Flammarion, 2004.
- LARIVEY, Pierre de, *Le Laquais* (1579), in *Les Six Comédies facécieuses*, éd. Lazard et Zilli, Paris, Nizet, 1987.
- LAVARDIN, Jacques de, *La Celestine* (1578), Londres, Tamesis Books, 1974.
- LEIBNIZ, Gottfried, *Essais de théodicée sur la bonté de Dieu, la liberté de l'homme et l'origine du mal* (1710), Paris, Aubier, 1962.
- LENGLET DU FRESNOY, Nicolas, *L'Histoire justifiée contre les romans* (1735), Amsterdam, Aux dépends de la Compagnie, 1735.
- LERY, Jean de, *Histoire d'un voyage faict en la terre du Brésil* (1578, deuxième éd. 1580), Paris, Le Livre de Poche, 1999.
- LESAGE, Alain-René, *Histoire de Guzman d'Alfarache* (1732), Paris, Berquet, 1825.
- LESAGE, Alain-René, *Histoire de Gil Blas de Santillane* (1732), Paris, Garnier-Flammarion, 1977.
- LESAGE, Alain-René, *La Valise trouvée* (1740), Paris, Renouard, 1821.
- LUCINGE, René de, *Dialogue du François et du Savoyvien* (1593), éd. A. Dufour, Paris, Association des Amis du Château des Allymes, 1961.
- LUCINGE, René de, *Les occurrences de la paix de Lyon* (1601), Paris, Association des Amis du Château des Allymes, 1962.
- LUCINGE, René de, *La manière de lire l'histoire* (1614), Michael J. Heath, Genève, Droz, 1993.
- MABILLON, Le Père Jean, *Traité des études monastiques, divisé en trois parties* (1691), Farnborough, Gregg Press, 1967.
- MAIRET, Jean, *La Sylvie* (1630), Paris, Société nouvelle de librairie et d'édition, 1905.

- MAIRET, Jean, *La Sophonisbe* (1635), Paris, Droz, 1945.
- MARIVAUX, *La Surprise de l'amour* (1723), Paris, Garnier, 1968.
- MARIVAUX, *L'Ile des esclaves* (1725), Paris, Garnier, 1968.
- MARIVAUX, *Le Prince travesti, ou l'Illustre aventurier* (1727), Paris, Garnier, 1968.
- MARIVAUX, *Le Spectateur français, 1721-1724* (1728), Paris, Garnier, 1988.
- MARIVAUX, *Le Paysan parvenu : 1^{re} – 4^e partie* (1734), Paris, Garnier, 1959.
- MARIVAUX, *La Vie de Marianne ou les Aventures de madame la comtesse de **** (1745), Paris, Garnier, 1966.
- MAROT, Jean, *Le Voyage de Venise* (1526), éd. Trisolini, Genève, Droz, 1977.
- MATTHIEU, Pierre, *Clytemnestre* (1589), éd. Ernst, Genève, Droz, 1984.
- MERE, Chevalier de, *Les Conversations* (1668), Paris, F. Roches, 1930.
- MERSENNE, Le Père Marin, *L'Impiété des déistes, athées et libertins de ce temps* (1624), Paris, Bilaine, 1624.
- MOLIERE, *Le Misanthrope* (1667), Paris, Hachette, 1880.
- MOLIERE, *L'Avare* (1669), Paris, Hachette, 1882.
- MOLIERE, *Dom Juan ou le festin de pierre* (1673), Paris, Hachette, 1880.
- MONTAIGNE, Michel de, *Essais* (1592), édité par Pierre Villey et V.L. Saulnier, Paris, P.U.F., 1965.
- MONTCHRESTIEN, Antoine de, *L'Escossoise, ou le Désastre* (1601), Paris / La Haye : Mouton, 1975.
- MONTCHRESTIEN, Antoine de, *Aman* (1604), London, H. Milford, Oxford University Press, 1939.
- MONTCHRESTIEN, Antoine de, *Tragédie de la reine d'Ecosse* (1604), Paris, Mouton, 1975.
- MONTCHRESTIEN, Antoine de, *Traicté de l'oeconomie politique* (1615), éd. critique par François Billacois, Genève, Droz, 1999.
- NAUDE, Gabriel, *Advis pour dresser une bibliothèque, présenté à MGR le Président de Mesme* (1644), Paris, Rolet Le Duc, 1644.
- NAUDE, Gabriel, *Apologie pour tous les grands hommes qui ont esté accusez de magie* (1669), Paris, Eschart, 1669.

- NAVARRE, Marguerite de, *L'Heptaméron* (1550), Paris, Gallimard, 1965.
- NICOLE, Pierre, *Essai de morale contenus en divers traités, T.2* (1671), Paris, G. Desprez, 1701.
- NICOLE, Pierre, *Essai de morale contenus en divers traités, T.3* (1675), Paris, G. Desprez, 1701.
- PALMA-CAYET, Pierre-Victor, *L'Histoire prodigieuse du Docteur Fauste* (1598), Genève, Droz, 1982.
- PARADIN, Guillaume, *Journal de Guillaume Paradin ou la vie en Beaujolais au temps de la Renaissance* (1510-1590), Genève, Droz, 1986.
- PARE, Ambroise, *Des monstres et des prodiges* (1585), Genève, Droz, 1971.
- PASCAL, Blaise, *Les Provinciales ou les Lettres écrites par Louise de Montalte à un provincial de ses amis et aux RR.PP. Jésuites* (1657), Paris, Garnier, 1965.
- PASQUIER, Estienne, *Lettres familières, Livre I* (1586), Thickett, Paris, Genève, Droz, 1974.
- PASQUIER, Estienne, *Lettres familières Livre II* (1613), Thickett, Paris, Genève, Droz, 1974.
- PATIN, Guy, *Lettres* (1649), éd. Triaire, Paris, Champion, 1907.
- PAULMIER, Julien le, *Traité du vin et du sidre* (1589), Caen, Pierre Le Chandelier, 1589.
- PEIRESC, Nicolas de, *Lettres à sa famille T. 6* (1602-1625), Paris, Impr. Nationale, 1896.
- PEIRESC, Nicolas de, *Lettres aux frères Dupuy T.2* (1629-1631), Paris, Impr. Nationale, 1890.
- PEIRESC, Nicolas de, *Lettres à Borilly, à Bouchard, et à Gassendi T. 4* (1610-1637), Paris, Impr. Nationale, 1893.
- POISSENOT, Bénigne, *L'Esté* (1583), Genève, Droz, 1987.
- PURE, abbé Michel de, *La Prétieuse ou le Mystère des ruelles, parties 1-2* (1656), éd. Magne, Paris, Droz, 1938.
- PURE, abbé Michel de, *La Prétieuse ou le Mystère des ruelles, parties 3-4* (1658), éd. Magne, Paris, Droz, 1939.
- QUINAULT, Philippe, *Astrate, roy de Tyr* (1665), éd. critique par Edmund J. Campion, Exeter, University of Exeter Press, 1980.
- RABELAIS, François, *Tiers livre* (1552), Paris, Champion, 1931.
- RAMSAY, André-Michel, *Les Voyages de Cyrus* (1727), Paris, G. F. Quillau, 1727.

REGNARD, Jean-François, *Le Joueur* (1697), Paris, E. A. Lequien, 1820.

REGNIER, Mathurin, *Les Satires* (1609), Paris, F. Roches, 1930.

RIVAUDEAU, André de, *Aman : tragédie sainte* (1566), Genève, Droz, Paris, Minard, 1969.

ROLLIN, Charles, *Histoire ancienne des Egyptiens T.5* (1738), Paris, Vve Estienne, 1740.

ROTROU, Jean de, *Hercule mourant* (1636), Exeter, University of Exeter, 1971.

ROTROU, Jean de, *Le Véritable Saint Genest* (1647), éd. Dubois, Genève, Droz, 1972.

ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Discours sur les sciences et les arts* (1750), Paris, Gallimard, 1964.

SAINT-EVREMOND, Etelan comte de, *La Comédie des académistes pour la Réformation de la Langue française* (1638), éd. Carile, Milano, Cisalpino-Goliardica, Paris, Nizet, 1976.

SAINT-JULIEN, Pierre de, *De non se courroucer* (1546), Paris, Klincksieck, 1971.

SAINT-REAL, César de, *Dom Carlos* (1672), Genève, Droz, 1977.

SCARRON, Paul, *Le Jodelet ou le Maistre valet* (1645), éd. Dickson, University of Exeter, 1986.

SCARRON, Paul, *Don Japhet d'Arménie* (1653), Paris, Didier, 1967.

SCUDERY, Georges de, *Ligdamon et Lidias ou la Ressemblance* (1631), Paris, Targa, 1631.

SCUDERY, Georges de, *La Comédie des comédiens : poème de nouvelle invention* (1635), Paris, A. Courbé, 1635.

SCUDERY, Georges de, *Le Vassal généreux* (1636), Paris, Courbe, 1636.

SENAULT, Jean-François, *De l'usage des passions* (1641), Paris, Fayard, 1987.

SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs* (1603), Grenoble, Dardelet, 1973.

SEVIGNE, Mme de, *Correspondance T.1. : 1646-1675* (1675), Paris, Gallimard, 1972.

SEVIGNE, Mme de, *Correspondance T.2. : 1675-1680* (1680), Paris, Gallimard, 1974.

SEVIGNE, Mme de, *Correspondance T.3. : 1680-1696* (1696), Paris, Gallimard, 1978.

SIGOGNE, Charles-Timoléon de, *Satires* (1619), in *Le Cabinet satyrique*, éd. Fleuret et Perceau, Paris, Fort, 1924.

SOREL, Charles, *Les Nouvelles françaises où se trouvent divers effets de l'amour et de la fortune* (1623), Genève, Slatkine, 1972.

SOREL, Charles, *Le Berger extravagant* (1627), Genève, Slatkine, Reprints, 1972.

SOREL, Charles, *La Bibliothèque française de M.C.Sorel, ou le Choix et l'examen des livres françois qui traitent de l'éloquence, de la philosophie, de la dévotion et de la conduite des mœurs* (1664), Paris, Cie des Libraires du palais, 1664.

TERRASSON, abbé Jean, *Sethos, histoire, ou Vie tirée des monumens anecdotes de l'ancienne Egypte, traduite d'un ancien manuscrit grec* (1731), Paris, H. L. Guérin, 1731.

THEVET, André, *Cosmographie de Levant* (1592), Genève, Droz, 1985.

TRISTAN L'HERMITE, *La Folie du sage* (1645), Paris, Droz, 1936.

TRISTAN L'HERMITE, *Le Page disgracié* (1667), Paris, Plon, 1898.

TYARD, Pontus de, *Mantice : discours de la vérité de Divination par Astrologie* (1587), éd. Bokdam, Genève, Droz, 1990.

URFE, Honoré d', *L'Astrée : t. 2 : 2^{ème} partie : livres 1 à 12* (1610), éd. Vaganay, Genève, Slatkine, 1966.

URFE, Honoré d', *L'Astrée : t. 1 : 1^{ère} partie : livres 1 à 12* (1612), éd. Vaganay, Genève, Slatkine, 1966.

URFE, Honoré d', *La Sylvanire ou la Morte-vive : fable bocagère* (1627), Paris, Fouet, 1627.

URFE, Honoré d', *L'Astrée : t.4 : 4^{ème} partie : livres 1 à 12* (1627), éd. Vaganay, Genève, Slatkine, 1966.

URFE, Honoré d', *L'Astrée : t. 3 : 3^{ème} partie : livres 1 à 12* (1631), éd. Vaganay, Genève, Slatkine, 1966.

VIENNE, Philibert de, *Le Philosophe de court* (1548), éd. Smith, Genève, Droz, 1990.

VIGENERE, Blaise de, *L'Histoire de la décadence de l'Empire grec, et établissement de celui des Turcs, comprise en dix livres par Nicolas Chalcondyle [trad.]* (1577), Paris, chez Nicolas Chesneau, 1577.

VIGNEULLES, Philippe de, *Les Cent Nouvelles nouvelles* (1515), éd. par Charles H. Livingston, Genève, Droz, 1972.

YVER, Jacques, *Le Printemps (extraits)* (1572), Paris, Gallimard, 1965.

ANNEXES

TABLE DES MATIERES DES ANNEXES

Les annexes sont divisées en deux pôles principaux correspondant aux parties de la thèse (MOD, OT). Nous avons classé les groupes par famille. Les relevés ne sont pas exhaustifs. Au sein de chaque famille, les occurrences se succèdent dans l'ordre chronologique de leur apparition dans le corpus. Si les dates sont similaires, c'est l'ordre alphabétique que nous avons retenu.

ANNEXES DE LA PREMIERE PARTIE : LES MODALISATEURS

• La famille de « dire »	253
1. « à dire la vérité »	253
2. « à dire vrai »	253
3. « à vrai dire »	258
4. « au vrai dire »	261
5. « à vous dire le vrai »	261
6. « pour en dire » + « ce qui (en) est »	262
7. « pour en dire le vrai »	262
8. « pour dire la vérité »	263
9. « pour dire vérité » + complément	264
10. « pour dire le vrai »	264
11. « pour dire vrai »	265
12. « pour tout dire »	266
13. « pour vous dire le vrai »	267
14. « pour vrai dire »	268
• La famille de « parler »	268
1. « à proprement parler »	268
2. « à vrai parler »	270
3. « pour parler » + groupe à valeur adverbiale	270
4. « sans parler » + complément	272
• Les groupes sans « dire » ou « parler »	273
1. « de vrai »	273
2. « pour tout vrai »	274
3. « sans mentir »	274

ANNEXES DE LA DEUXIEME PARTIE : LES ORGANISATEURS TEXTUELS

• Les Mouv	276
1. « pour commencer »	276
1.1. « pour commencer » avec ou sans complément en emploi circonstanciel	276
1.2. « pour commencer » en Mouv – en formation ou grammaticalisé	278
1.3. « pour commencer à/selon » en emploi de Mouv – non grammaticalisé	280
1.4. « pour commencer par » en Mouv –en formation ou grammaticalisé	281
2. « d’abord »	286
2.1. « d’abord » ou ses dérivés non Mouv	286
2.2. « d’abord » Mouv ou en formation de Mouv	289
• Les Mfin	296
1. Structures nominales	296
1.1.« au bout du compte » et « en fin de compte »	296
1.2.« en fin », « en la fin », « enfin »	298
1.3.« pour conclusion »	300
2. Structures verbales	301
2.1.avec « conclure »	301
2.2.avec « faire »	302
2.3.avec « finir »	303
• Les Mrés	304
1. Famille de « bref »	304
1.1.« à brief parler », « pour faire brève conclusion », « pour plus brièvement parler »	304
1.2.« en bref »	304
1.3.« bref »	306
2. Famille de « court »	307
2.1.« pour (vous/te) le faire court »	307
2.2.« pour le plus court »	310
3. Famille de « en un/deux mot(s) »	311
3.1.en un/deux mot(s)	311
3.2.« pour dire/parler en un mot »	312
4. Famille de « somme »	315
4.1.« en somme »	315
4.2.« (en) somme toute »	338
4.3.« somme »	339
5. « pour terminer »	342
6. « pour en venir à »	343
7. « pour ne rien dire de »	343

ANNEXES DE LA PREMIERE PARTIE : LES MODALISATEURS

• La famille de « dire » :

1. « à dire la vérité » :

Mais, à dire la vérité, à quelle alliance plus haute pouvoit-il aspirer [...] ?
LUCINGE, René de, *Dialogue du François et du Savoysien*, 1593, 184.

Il y eust huit mois de prolongation ; à dire la vérité, les tiltres seuls eussent entretenu un juge bien diligent trois années à les feuilleter et cotter, pour en juger sainement.
LUCINGE, René de, *Les Occurrences de la paix de Lyon*, 1601, 22.

J'y viens lentement, pas à pas, comme vers l'endroit où j'entre, à dire la vérité, un peu contraint.
LUCINGE, René de, *Les Occurrences de la paix de Lyon*, 1601, 39.

Nous espérons beaucoup de cette conduite ; mais, à dire la vérité, il y a des choses dont nous espérons infiniment davantage.
LA FONTAINE, Jean de, *Fables : Livres 1 à 6*, 1668, 4.

Toutefois, à dire la vérité, quoiqu'en un sens ils soyent inexcusables, il est certain qu'il avoit violé à leur égard les engagemens les plus solennels [...]
BOULAINVILLIERS, Henri de, *Histoire de l'ancien gouvernement de la France, avec XIV lettres historiques sur les parlemens ou Etats généraux : t.1 (partie 1)*, 1727, 85.

[...] quoiqu'à dire la vérité il lui ait enlevé certaines fonctions honorables, qui ont été atachées dans la plupart des Provinces du Royaume.
BOULAINVILLIERS, Henri de, *Lettres historiques sur les Parlemens ou Etats Généraux : t.3 (lettres 11 à 15)*, 1727, 82.

Pour moi, je vis très bien que Mlle Habert n'avait pas dessein qu'elle fût des nôtres ; et à dire la vérité, il n'y avait pas grande perte.
MARIVAUX, *Le Paysan parvenu*, 1734, 72.

2. « à dire vray »

en partie ce sont des malheureux, lesquels estans deschassez d'entre nous pour leurs malefices cherchent pasture ailleurs, combien, à dire vray, que toutes ces deux sortes de gens ne plaident que pour le ventre.
CALVIN, Jean, *Des scandales*, 1550, 187, III.

Si est-ce qu'il luy jura que cest amour print racine a son cueur dès le temps de sa grande jeunesse, mais qu'il n'en avoit senty nulle peyne, sinon depuis sept ans ; non peyne, à dire vray, mais une malladye, donnant tel contantement que la guarison estoit la mort.

NAVARRÉ, Marguerite de, *L'Heptaméron*, 1550, 890.

- Mais nous ne sommes pas marries, dist Oisille, dont vous louez les graces de Nostre Seigneur en nous, car, à dire vray, toute vertu vient de luy.

NAVARRÉ, Marguerite de, *L'Heptaméron*, 1550, 1083.

Et, à dire vray, de quoy sert se tourmenter d'une chose quand elle est faicte, sinon de l'empirer ?

DES PERIERS, Bonaventure, *Les Nouvelles récréations et joyeux devis de feu Bonaventure des Périers I.*, 1558, in *Conteurs Fr. XVIème siècle*, 378.

Combien qu'à dire vray, religion non seulement est le chef de justice et de vertu, mais est quasi l'âme pour luy donner vigueur.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne* : livre deuxième, 1560, 144.

Combien qu'à dire vray, le pécheur ne se puisse justifier sans ignominie du Juge.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne* : livre troisième, 1560, 439.

Et à dire vray, il ne faut douter que s'ils venoyent à décliner le moins du monde de ceste parolle, qu'ils ne s'abusassent à chacun coup.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne* : livre quatrième, 1560, 164.

Car à dire vray, nous voyons par expérience ce que disoit Solon, que toutes les Républiques consistent en deux choses

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne* : livre quatrième, 1560, 515.

Sire, à dire vray, c'est folie

D'avoir des hommes l'assurance.

DES MASURES, Louis, *David combattant*, 1566, in *Tragédies saintes : David combattant, David triomphant, David fugitif*, 70.

ADRIEL.

à dire vray, des Princes la nature

Telle se voit, que lors que d'aventure

Celui qui d'eux est le plus favorit

S'absente un temps, gueres ne se nourrit,

Ni reste en eux ceste amour continue :

Ains assez tost se passe et diminue

DES MASURES, Louis, *David triomphant*, 1566, 172.

- à dire vray, j'en croy bien peu de ma part, quant à ces esprits : mais les grands personnages et princes et prelatz qui vous croyent, font que je vous croye aussi.

LA TAILLE, Jean de, *Le Négromant*, 1573, 120, acte II, scène 1.

Et, à dire vray, je courois trop legerement.

LARIVEY, Pierre de, *Le Laquais*, 1579, 166.

Et à dire vray, pour un homme qui a esté amoureux comme vous, je m'estonne que procedez si indiscrettement en cest affaire.

POISSENOT, Bénigne, *L'Esté*, 1583, 160.

là où, en l'amitié, il n'y a affaire ny commerce, que d'elle mesme. Joint qu'à dire vray la suffisance ordinaire des femmes n'est pas pour respondre à cette conference et communication, nourrisse de cette saincte couture

MONTAIGNE, Michel de, *Essais : t. 1 (livres 1 et 2)*, 1592, 186, Livre I., Chapitre 28.

Et, à dire vray, de toute cette diversité et confusion d'ordonnance, quelle autre fin est effect apres tout y a il que de vider le ventre ?

MONTAIGNE, Michel de, *Essais : t. 2 (livre 3)*, 1592, 767, Livre II, Chapitre 37.

Je suis trop mol pour desseins si espineux. À dire vray, je ne suis pas encore arrivé à cette perfection d'habileté et galantise d'esprit, que de confondre la raison avec l'injustice, et mettre en risée tout ordre et reigle qui n'accorde à mon appetit : pour hayr la superstition, je ne me jette pas incontinent à l'irreligion.

MONTAIGNE, Michel de, *Essais : t. 2 (livre 3)*, 1592, 853, Livre III, Chapitre 5.

Toutesfois, à dire vray, je ne sçay si on peut souffrir d'elles pis que la jalousie

MONTAIGNE, Michel de, *Essais : t. 2 (livre 3)*, 1592, 870, Livre III, Chapitre 5.

Car, à dire vray, il estoit possible à un homme de ma complexion d'eschapper à une forme constante et continue, quelle qu'elle fut.

MONTAIGNE, Michel de, *Essais : t. 2 (livre 3)*, 1592, 966, Livre III, Chapitre 9.

A dire vray, nous nous preparons contre les prestations de la mort.

MONTAIGNE, Michel de, *Essais : t. 2 (livre 3)*, 1592, 1051, Livre III, Chapitre 12.

Mais il s'est tant souvent veu le contraire, cecy est captieux, et, à dire vray, un pauvre moyen, plein d'incertitude et de doubte.

CHARRON, Pierre, *De la sagesse*, 1601, 22, Livre 1, Chapitre 4.

Mais, à dire vray, sans rien flatter ny desguiser, il n'en est rien.

CHARRON, Pierre, *De la sagesse*, 1601, 298, Livre 2, Chapitre 5.

A dire vray, nous n'en faisons point de scrupule.

LUCINGE, René de, *Les Occurrences de la paix de Lyon*, 1601, 74.

*Celuy qui te peut voir et ne t'adore pas,
Merite, à dire vray, la honte et le trépas.*

MONTCHRESTIEN, Antoine de, *Aman ou la Vanité*, 1601, 134, Acte V.

A dire vray, sa vie importe à nostre Estat

Mais la faire mourir c'est un grand attentat.

MONTCHRESTIEN, Antoine de, *Tragédie de la reine d'Escosse*, 1604, 111, Acte II.

A dire vray, vin respandu ne vaut pas plein le cul d'eau nette.

BEROALDE DE VERVILLE, *Le Moyen de parvenir*, 1610, 8.

A dire vray, ceste verité a touché de compassion le cœur de beaucoup de gens de bien.
BEROALDE DE VERVILLE, *Le Moyen de parvenir*, 1610, 31-32.

Et à dire vray, c'est pitié absolue que, pour estre grand et gagner, il faut ruiner la vertu et le prochain. O quelle misere !

BEROALDE DE VERVILLE, *Le Moyen de parvenir*, 1610, 105.

Ce prestre se trouva, un jour, près de sa maistresse, que sept ou huit medecins avoient esté convoquez pour consulter sur la maladie de madame, qui, à dire vray, estoit assez vieille pour mourir.

BEROALDE DE VERVILLE, *Le Moyen de parvenir*, 1610, 353.

et à dire vray, tu es le plus venerable menteur de toute la compaignie.

BEROALDE DE VERVILLE, *Le Moyen de parvenir*, 1610, 396.

Son mérite, à dire vray, eust porté envie à sa fortune

LUCINGE, René de, *La manière de lire l'histoire*, 1614, 130.

Quant aux Anglois, ils sont, à dire vray, fort commodément placez pour les expéditions maritimes.

MONTCHRESTIEN , Antoine de, *Traicté de l'oeconomie politique*, 1615, 156.

Et, puisque nos voisins nous marquent le chemin, et nous font de si belles brisées, et que la nécessité mesme des temps semble le requérir, à dire vray ne les suyvre point (ou plustost ne les devancer point) seroit un reproche éternel à nostre courage.

MONTCHRESTIEN , Antoine de, *Traicté de l'oeconomie politique*, 1615, 177.

Or est-ce en suivant la charité principalement que l'on fait ceste belle queste (de laquelle, à dire vray, s'esloignent trop maintenant les riches et puissans de cest Estat).

MONTCHRESTIEN , Antoine de, *Traicté de l'oeconomie politique*, 1615, 396.

Son cœur m'est demeuré pour peine de son crime,

Et veut faire d'un rapt un amour légitime,

Il fait tous ses devoirs pour gagner mes parents,

Et s'il les peut fléchir, quant à moi je me rends,

Non pas, à dire vrai, que son objet me tente,

Mais, mon père content, je suis assez contente.

CORNEILLE, Pierre, *La Place Royale ou l'Amoureux extravagant*, 1637, 525.

Tu n'es, à dire vray, que le masque du vice.

DESMARETS DE SAINT-SORLIN, Jean, *Aspasie*, 1636, 151.

Il sembleroit quasi superflu d'en prescrire aucuns : et à dire vray je croy que c'est la seule occasion qui a meu tous les architectes à ne rien adjouster à ce qu'en avoit dit Vitruve.

NAUDE, Gabriel, *Advis pour dresser une bibliothèque, présenté à Mgr le Président de Mesme*, 1644, 120, Chapitre 6.

Mon goust, à dire vray, n'est point pour les recents ;

ROTROU, Jean de, *Le Véritable Saint Genest*, 1647, 69.

et à dire vray, nous luy avons de grandes obligations
PATIN, Guy, *Lettres*, 1649, 649.

Et à dire vray, il a mis en usage ce superlatif d'une admirable manière
BALZAC (GUEZ DE), Jean-Louis, *Socrate chrestien*, 1652, in *Œuvres*, t.2, 249.

Elle est cause, à dire vray, que je prenois garde de plus pres que je n' eusse fait, au vice qui luy est contraire
BALZAC (GUEZ DE), Jean-Louis, *Dissertations chrestiennes et morales*, 1654, p. 369.

Cette nouveauté, à dire vray, me semble un peu dure,
BALZAC (GUEZ DE), Jean-Louis, *Dissertations critiques*, 1654, p. 533.

L' ambassadeur Busbequius, m' a appris ce que je vous dis ; et à dire vray, monsieur, c' est une excellente chose que d' estre bien né.
BALZAC (GUEZ DE), Jean-Louis, *Dissertations critiques*, 1654, p. 653.

A dire vray, Seigneur, c' est ce qui m' embarasse.
CORNEILLE, Pierre, *Othon : Au lecteur*, 1656, 198.

Mais à dire vray, un bon esprit, vif, et suffisamment appliqué aux grandes choses [...] ne feroit-il pas un plus grand progrès à mediter tousjours
PURE, abbé Michel de, *La Prétieuse ou le Mystère des ruelles*, parties 1-2, 1656, 171.

Je fus, à dire vray, assez malicieuse pour le comprendre, et neantmoins pour affecter de l'ignorer
PURE, abbé Michel de, *La Prétieuse ou le Mystère des ruelles*, parties 1-2, 1656, 227.

Mais il n'en mentit pas moins impudemment sur la fin, et commença à me monstrier sa main meutriere, tirer son bras, monstrier la cicatrice, à dire vray legere, et qui estoit plutost pour excuser son ennemy, que pour luy donner grande reputation.
PURE, abbé Michel de, *La Prétieuse ou le Mystère des ruelles*, parties 1-2, 1656, 228.

Car à dire vray de se soumettre à la loy des maris seulement par le contract, d'avoir une femme parce que vous l'avez épousée, c'est un goust bien fade, et qui ne dure guere en vigueur.
PURE, abbé Michel de, *La Prétieuse ou le Mystère des ruelles*, parties 3-4, 1658, 20.

à dire vray, celles qui s'en plaignent ne méritent pas qu'on les loüe, et j'admire que sa bonté soit si sobre et si respectueuse, qu'elle les laisse dans le silence ayant si beau jeu et si belle occasion de renvoyer l'esteuf.
PURE, abbé Michel de, *La Prétieuse ou le Mystère des ruelles*, parties 3-4, 1658, 30.

il n' a jamais voulu que je luy aye leu une lettre de Voiture dont je voulois interrompre son discours qui m' ennuyoit. Aussitost il m' en a monstrier une de son frere qui est la plus mal faite du monde, et il me disoit, cela n' est pas mal escrit dà, et comme je témoignois bien que j' aymoies encor mieux la lettre de Voiture, et qu' elle m' estoit en tout autre consideration, il m'a repris pour une seconde fois, et me la leuë, et m' a dit cela n' est pas si poly, mais cela est plus

cavalier, et puis à dire vray, me dit-il, il y a quelque chose à dire entre les conditions de l' un et de l' autre.

PURE, abbé Michel de, *La Précieuse ou le Mystère des ruelles*, parties 3-4, 1658, 83.

Ce qui est à dire vray le grand secret, et comme le couronnement de l'épigramme.

COLLETET, Guillaume, *L'Art poétique 1, Traité de l'épigramme et Traité du Sonnet*, 1658, 83.

Mais, à dire vray, ce n'est pas là qu'il faut chercher la douceur.

COLLETET, Guillaume, *L'Art poétique 1, Traité de l'épigramme et Traité du Sonnet*, 1658, 229.

Et à dire vray, l'expérience nous témoigne assez qu'il n'y a rien plus dangereux que mesler des bagatelles et des narrations douteuses ou appertement fausses parmi des choses de consequence.

NAUDE, Gabriel, *Apologie pour tous les grands hommes qui ont esté accusez de magie*, 1669, 470.

Mr SCRUPULE

Fort bien. Où voulez-vous, Monsieur, qu'on vous enterre?

CRISPIN

À dire vray, Messieurs, il ne m'importe guere.

Qu'on se garde surtout de me mettre trop près

De quelque procureur chicaneur et mauvais

REGNARD, Jean-François, *Le Légataire universel*, 1708, 211, Acte IV, Scène VI.

3. « à vray dire » :

Mais, à vray dire somme toute,

Pecune faict par tout la voye.

ANONYME , *Six pièces polémiques du recueil La Vallière*, 1530, 187.

A vray dire, assez mal je fis

De les laisser aller ainsi,

Ou de n'y estre allée aussi.

BEZE, Théodore de, *Abraham sacrifiant*, 1550, 94.

Ceux, à vray dire, me semblent avoir grande portion de folie et ambition, qui veulent et désirent loger aux grans palais.

ESTIENNE, Charles, *Paradoxes*, 1561, 168.

Je m'en vay, escorniflant par cy par là des livres les sentences qui me plaisent, non pour les garder, car je n'ai point de gardoires, mais pour les transporter en cettuy-cy, où, à dire vray, elles ne sont plus miennes qu'en leur premiere place.

MONTAIGNE, Michel de, *Essais : t.1 (livres 1 et 2)*, 1592, 136, Livre I, Chapitre 25.

Car, à vray dire, il n'y a que la douleur qui soit mal, et qui se sente

CHARRON, Pierre, *De la sagesse*, 1601, 33.

car ce ne sont, à vray dire, passions.

CHARRON, Pierre, *De la sagesse*, 1601, 147.

A vray dire, la plus grande partie d'icelle estant divertie et employée ailleurs, il ne reste quasi rien pour elle.

CHARRON, Pierre, *De la sagesse*, 1601, 169.

ils ne s' en repentent poinct, et, à vray dire et parler proprement, ils ne s' en repentent poinct, puis que leur raison et conscience veust et consent à la faute.

CHARRON, Pierre, *De la sagesse*, 1601, 287.

C'est la ceremonie, qui, à vray dire, pour la pluspart, n'est que vanité.

CHARRON, Pierre, *De la sagesse*, 1601, 341.

Et, à vray dire, l'homme n'a vrayement sien que ce qu'il donne.

CHARRON, Pierre, *De la sagesse*, 1601, 510.

Ce ne sont pas, à vray dire, deux lois distinctes en essence, que la providence et le destinée, ou nécessité.

CHARRON, Pierre, *De la sagesse*, 1601, 586.

Nous avons dict cy-dessus que la douleur est le plus grand et, à vray dire, le seul mal, le plus fascheux, qui se fait le plus sentir, et où y a le moins de remedes et d'advis.

CHARRON, Pierre, *De la sagesse*, 1601, 602.

C'est donc, à vray dire, sur nostre interest qu'est fondée ceste plaincte, ceste affliction.

CHARRON, Pierre, *De la sagesse*, 1601, 605.

Il y en a de spirituelles et corporelles : non qu'à vray dire elles soyent separées.

CHARRON, Pierre, *De la sagesse*, 1601, 628.

Il n'est que bons compagnons, qui sçavent la mignotise pour s'en esbattre, et non point se faire payer pour cela, comme ces entendus, qui, à vray dire, sont veaux de double pelisse.

BEROALDE DE VERVILLE, François, *Le Moyen de parvenir*, 1610, 143.

Mais quant aux autres qui le taisent, je le leur donne sur leur conscience, l'imputant à un vray larcin, et à vray dire cela a esté cause que des six livres que j'avois promis, je n'en ay mis en lumiere que deux.

PASQUIER, Estienne, *Lettres familières*, 1613, 127.

Car à vray dire, vous exercez, par un mesme moyen, l'un et l'autre.

PASQUIER, Estienne, *Lettres familières*, 1613, 247.

Et à vray dire, c'est un autre Ulixé qui, par ses grandes et longues navigations, a appris comme il faut mesnager les cœurs de ceux avec lesquels il a affaire.

PASQUIER, Estienne, *Lettres familières*, 1613, 270.

Et, à vray dire, c'estoit aucunement le picquer.

PASQUIER, Estienne, *Lettres familières*, 1613, 335.

Et à vray dire, cette cause m'acquies beaucoup de reputation
PASQUIER, Estienne, *Lettres familières*, 1613, 352.

A vray dire, le vray zèle de la vertu, c'est-à-dire le désir de l'imiter, ne s'imprime dans le cœur de l'homme qu'avec une singulière affection
MONTCHRESTIEN, Antoine de, *Traicté de l'oeconomie politique*, 1615, 217.

Et, à vray dire, ils ne sçauraient estre mieux dressez qu'ils sont.
MONTCHRESTIEN, Antoine de, *Traicté de l'oeconomie politique*, 1615, 259.

*A vray dire, ces fats sont quelquesfois issus
D'un esperon, d'un lard, d'un ventre de merlus,
D'un clistere à bouchon, d'un soulier sans semelle*
ESTERNOD, Claude d', *L'Espadon Satyrique*, 1619, 10.

Et certes à vray dire, il est bien doux d'avoir des juges aussi pleins de bonté que de connoissance,
SCUDERY, Georges de, *Le Vassal généreux*, 1636, 5.

*Ce désir, à vray dire, est un amour naissant,
Qui ne sçait où se prendre, et demeure impuissant*
CORNEILLE, Pierre, *La Galerie du Palais ou l'Amie rivale*, 1637, 32, Acte I, Scène 9.

Les femmes, à vray dire, ont d'estranges esprits
CORNEILLE, Pierre, *L'Illusion comique*, 1639, 102, Acte V, Scène 3.

A vray dire, il est peu d'ames assez justes, et assez desinteressées, pour se porter au bien, par la seule considération qu'il est tel.
SCUDERY, Georges de, *L'Apologie du théâtre*, 1639, 16.

Et à vray dire il n'y a rien si propre à faire devenir un homme pedant et l'esloigner du sens commun, que de mespriser tous les auteurs modernes
NAUDE, Gabriel, *Advis pour dresser une bibliothèque, présenté à Mgr le Président de Mesme*, 1644, 68.

Car, à vray dire, se peut-il rien imaginer de plus ridicule, que de mettre des cygnes au chariot, et encore moins des pigeons, et beaucoup moins des moineaux ?
BALZAC (GUEZ DE), Jean-Louis, *Dissertations critiques*, 1654, 662.

[...] en quoy consiste, à vray dire, toute la force et tous les charmes du theatre ;
AUBIGNAC, Abbé d', *La Pratique du théâtre*, 1657, 278.

Pour moy, à vray dire, s'écria Aracie, je meurs d'impatience de sçavoir ce qu'est devenuë cette favorite des ans.
PURE, abbé Michel de, *La Précieuse ou le Mystère des ruelles*, parties 3-4, 1658, 140.

J'ay parlé de leur constitution au chapitre V et, à vray dire, elle fait paroître une douceur mêlée de gravité qui ne seroit pas commune en Europe.
FOIGNY, Gabriel de, *La Terre australe connue*, 1676, 119.

De sorte qu'à vray dire ils les ont plustost enlevées aux étrangers, qu'ils n'ont voulu dominer sur les naturels du païs.

BOSSUET, Jacques-Bénigne, *Discours sur l'histoire universelle*, 1681, 462, Partie 3, Chapitre 3.

4. « au vray dire » :

*Mais à la remonstrance entiere, et au vray dire
Qu'à l'heure il entendit, fut-il de plus grande ire
à l'instant enflammé, si que son ardeur lente
Se tourna en fureur cruelle et violente.*

DES MASURES, Louis, *David fugitif*, 1566, 192.

*Puis, au vrai dire, nos soldats
Ne sont plus bons qu'à l'escallade.*

L'ESTOILE, Pierre de, *Registre-Journal du regne de Henri III (1585-1587)*, t.5, 227.

5. « à vous dire le vray » :

Vous verrez sa responce, et à vous dire le vray je ne pense pas qu'il y aille de moins que de sa ruine

PEIRESC, Nicolas de, *Lettres à sa famille*, 1602-1625, 75.

*à vous dire le vray j'en suis trompé moy-mesme,
Après deux ans passez dans un amour extreme*

CORNEILLE, Pierre, *La Galerie du Palais ou l'Amie rivale*, 1637, 102.

A vous dire le vray, j'ay fait une folie ;

CORNEILLE, Pierre, *La Galerie du Palais ou l'Amie rivale*, 1637, 144.

à vous dire le vray, je croi que ce pauvre prince se meurt, et si cela arrive, je souhaite que Dieu lui fasse paix.

PATIN, Guy, *Lettres*, 1649, t.I., 282.

Mais à vous dire le vray, je trouvoy qu'il n'avoit pas besoin de second.

BALZAC (GUEZ DE), Jean-Louis, *Socrate chrestien*, 1652, 272.

Outre qu'à vous dire le vray, je ne m'accomode pas mal avec elles.

BALZAC (GUEZ DE), Jean-Louis, *Dissertations chrestiennes et morales*, 1654, 385.

Ce mystere a esté mal entendu par les derniers poètes, et particulièrement par quelques poètes estrangers ; qui à vous dire le vray, sont les vrais antipodes du bon sens.

BALZAC (GUEZ DE), Jean-Louis, *Dissertations critiques*, 1654, 514.

Mais à vous dire le vray, c'est ce monsieur le marquis qui devoit enrichir le monde de ses ouvrages

BALZAC (GUEZ DE), Jean-Louis, *Dissertations critiques*, 1654, 619.

Mais, à vous dire le vray, j'ay plaisir à voir et entendre ce genre d'objections ;
PURE, abbé Michel de, *La Précieuse ou le Mystère des ruelles*, parties 1-2, 1656, 127.

Car, à vous dire le vray, j'en ay déjà ouy parler ;
PURE, abbé Michel de, *La Précieuse ou le Mystère des ruelles*, parties 1-2, 1656, 340.

Et puis à vous dire le vray, cette façon si douce, cette maniere d'esprit si traitable, marque bien qu'elle est conforme à son apparence
PURE, abbé Michel de, *La Précieuse ou le Mystère des ruelles*, parties 3-4, 1658, 125.

6. « pour (en) dire » + « ce qui (en) est » :

Certes il apparostro que leurs parolles que nous avons récitées sont fausses, pour en dire franchement ce qui en est.
CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 26.

Mais pour dire en général ce qui est de tous les Prophètes, il est plus que certain que quand leurs escrits sont parvenus de pères à fils, ceux qui les avoyent ouy parler en ont rendu tesmoignage de vive voix
CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 107.

Or, tout cela, pour en dire au vray ce qui en est, n'est sinon une pollution du sang de Christ, et une fausseté du diable, (...)
CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 145.

Et pour en dire brièvement ce qui en est, j'en sen plus par expérience que je n'en puis entendre.
CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 420.

Mais, pour en dire au vray ce qui en est, (...), il est certain qu'en chose pareille le naturel vaut mieux que l'acquis
CHARRON, Pierre, *De la sagesse : trois livres*, 1601, 284.

7. « pour en dire le vray » :

Combien que pour en dire le vray, il ne se despend pas beaucoup de revenu ordinaire de l'église en vaisselle, en chappes, en images et autres choses.
CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne : livre quatriesme*, 1560, 104.

Mais pour en dire le vray, il y avoit encores, qu'outre tout cela, ne sentant point en moy[...]
LERY, Jean de, *Histoire d'un voyage faict en la terre du Brésil*, 1580, 62.

Mais, pour en dire le vray, quand ceste pierre est ostée, [...]cela les defigure[...]
LERY, Jean de, *Histoire d'un voyage faict en la terre du Brésil*, 1580, 149.

Pour en dire le vray, je ne croy pas que ces mouvemens se fissent avecque discours
MONTAIGNE, Michel de, *Essais*, t.1, 1592, 46.

8. « pour dire la vérité » :

*leur nom malgré le temps éclate dans l'histoire,
mais pour dire la vérité,
sans faire tort à leur mémoire,
je tiens que leur plus grande gloire
est d'avoir mis au jour cette rare beauté.*

TRISTAN L'HERMITE, *Les Vers héroïques*, 1648, 165.

*C' est peut-être qu' il étoit mécontent des médecins de Hollande, à cause de trois enfans qu' il
y a perdus depuis un an de la petite vérole ; et pour dire la vérité, tous ces médecins de
Flandre et de Hollande sont bien rudes et bien grossiers en leur pratique.*

PATIN, Guy, *Lettres : t. 1 : 1630-1649*, 1649, 473.

*Mais, pour dire la vérité dans toute son étendue, ce n'est ni l'erreur ni la vanité qui ont
inventé ces noms magnifiques ;*

BOSSUET, Jacques-Bénigne, *Oraison funèbre de Henriette Anne d'Angleterre, duchesse
d'Orléans, prononcée le 21 août 1670*, 1670, 666.

*Pour dire la vérité, je souffre de voir qu'ils se mêlent de toute autre chose que de leur Alcoran,
et qu'ils ne laissent pas vivre le monde en paix.*

GALLAND, Antoine, *Les Mille et une Nuits*, 1715, 168.

*Pour dire la vérité, il faut avouer que le mérite des Rois Capétiens, qui ont régné les uns
après les autres pendant plus de sept siècles jusqu' à présent, a été fort inégal.*

BOULAINVILLIERS, Henri de, *Histoire de l'ancien gouvernement de la France, avec XIV
lettres historiques sur les parlemens ou États généraux : t. 1 (partie 1)*, 1727, 129.

*Mais pour dire la vérité, si j'entrois si chaudement dans ses vues politiques, c'étoit moins par
amour pour le bien public que par le plaisir que je sentoais[...]*

LESAGE, Alain-René, *Aventures du chevalier de Beauchêne*, 1732, 28.

*Pour dire la vérité, quoique je n'eusse aucun ressentiment contre ce seigneur, je ne fus pas
fâché de lui rendre ce bon office.*

LESAGE, Alain-René, *Histoire de Gil Blas de Santillane*, Livre 1-12, 1732, 549.

*Pour dire la vérité, avec mes seuls tours de main je serais venu à bout de ces messieurs, et je
les aurais mis à sec ;*

LESAGE, Alain-René, *Histoire de Guzman d'Alfarache*, Livre 4, chapitre 8, 1732, 215.

*Aussi, pour dire la vérité, les larmes que sa mort me fit répandre ne furent pas l' effet du
regret d' avoir perdu ma femme*

LESAGE, Alain-René, *Histoire de Guzman d'Alfarache*, Livre 6, chapitre 3, 1732, 150.

Cependant, pour dire la vérité, je jouais de mon reste.

LESAGE, Alain-René, *Histoire de Guzman d'Alfarache*, Livre 6, chapitre 5, 1732, 175.

Pour dire la vérité, il n'aime ici que ma maîtresse.

MARIVAUX, *Les Serments indiscrets*, 1732, 1016, Acte IV, scène 8.

9. « pour dire verité » + complément :

à la contemplation de telle douceur, qui (pour dire verité que j'ay jurée) me faisoit venir l'eau à la bouche, et par ennuy d'estre seule, je m'endormi sur une couche de feuilles jusques au matin.

ANEAU, Barthélemy, *Alector ou le Coq : histoire fabuleuse*, t.1, 1560, 40.

10. « pour dire le vray » :

*Or' elle m'envoye prier
Ses compagnes pour, avecque elles,
Deviser de quelques nouvelles
Et banqueter toutes ensemble.
Pour dire le vray, il me semble
Qu'il vault beaucoup mieux les laisser
à leur privé, ores danser
Sur les chansons, ore à loisir
Mille et mille propos choisir
Pour, en devisant de l'amour,
Passer le demourant du jour.*

GRÉVIN, Jacques, *Les Esbahis*, 1562, Acte Premier, scène 2, 105.

Aussi, pour dire le vray, quel besoin est-il que le peuple entende mes affaires privées ?

PASQUIER, Estienne, *Lettres familières*, Livre premier, lettre I, 1586, 2.

*Car, pour dire le vray, c'est un pays estrange
Où, comme un vray Prothée, à toute heure on se change.*

REGNIER, Mathurin, *Les Satires*, 1609, 27.

Mais, pour dire le vray, je n'en ay la cervelle.

REGNIER, Mathurin, *Les Satires*, 1609, 30.

Aussi, pour dire le vray, quel besoin est-il que le peuple entende mes affaires privées ?

PASQUIER, Estienne, *Lettres familières*, Livre premier, lettre I, 1586, 2.

Aussi est-ce, pour dire le vray, un grandissime plaisir que de se voir utile à son pays.

MONTCHRESTIEN, Antoine de, *Taicté de l'oeconomie politique*, 1615, 131.

Aussi, pour le dire vray, cela est du droit public que le peuple a, sans aucune réserve, transféré à la personne sacrée des Roys.

MONTCHRESTIEN, Antoine de, *Taicté de l'oeconomie politique*, 1615, 381.

Or pour dire le vray, je ne vis jamais sectes d'heretiques.

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623, 523.

Sindulphe est un gentil-homme autant pauvre des biens de la fortune, que riche de noblesse, et pour le vray, et ne taire point les justes loüanges de nos propres ennemis, il est fort plein de vertu.

CAMUS, Jean-Pierre, *Palombe ou la femme honorable*, 1625, 157.

C'est ce qui l'afflige et qui pour dire le vray estoit bien capable de mettre en peine une habile femme.

CAMUS, Jean-Pierre, *Palombe ou la femme honorable*, 1625, 290.

Car, pour dire le vray, je pense qu'il y a fort peu d'hommes qui ne soient tachez du vice qu'elle leur reproche.

URFE, Honoré d', *L'Astrée*, tome 4, 1627, 71.

Pour dire le vray, je n'avois jamais creu que ce jeune esprit se ressouvinst de ce qu'il avoit gagé.

URFE, Honoré d', *L'Astrée*, tome 4, 1627, 310.

Et pour dire le vray, je croy que si ce sage pasteur sçavoit les choses que j'ay dans l'ame, il laisseroit bientôt cette opinion.

URFE, Honoré d', *L'Astrée*, tome 3, 1631, 277.

Et pour dire le vray, elle n'a jamais esté un poëme juste ny bien réglé que chez les auteurs de la nouvelle comédie ;

AUBIGNAC, abbé d', *La Pratique du théâtre*, 1657, 201.

11. « pour dire vray » :

Ainsi il est besoin que je monstre combien cela doit et peut valloir, mais pour dire vray, il ne me chaut pas tant de repousser l'objection que nous font les Papistes.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 137.

Pour dire vray je voy qu'aucuns d'eux, et quasi tous ceux desquels les œuvres sont parvenues à nostre cognoissance, ou ont failly en cest endroit, ou bien ont parlé trop durement.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 141.

Et, pour dire vray, que saurions-nous plus attendre ou souhaiter des hommes, puisque la parole de vie mesme a familièrement conversé en chair avec nous, si quelcun d'aventure n'avoit espérance que la Sapience de Dieu peust estre surmontée par l'homme ?

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 158.

Et pour dire vray, quelle perversité seroit-ce, afin de contenter les hommes, d'encourir l'indignation de celuy pour l'amour duquel nous obéissons aux hommes ?

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 536.

*Et pour dire vray, qui ne sçait
Les gentils tours de ce mestier
Se sent plus souvent chastier,
S'il y commet faute apparente.*

GREVIN, Jacques, *Les Esbahis*, 1562, in *La Trésorière. Les Esbahis : comédies*, 144 .

Pour dire vray, c'est un moyen plein d'incertitude et de danger.

MONTAIGNE, Michel de, *Essais*, 1592, 369.

Vostre endroit quand elles reconnoistront que vous appliquez aussi vostre royal entendement à la recherche de l'utilité publique, outre laquelle (pour dire vray) toute fruition d'aise ne vous doit estre qu'accession.

MONTCHRESTIEN, Antoine de, *Traicté de l'oeconomie politique*, 1615, 39.

*ô pauvre Comedie, objet de tant de veines,
Si tu n'es qu'un portrait des actions humaines,
On te tire souvent sur un original,
à qui pour dire vrai tu ressembles fort mal.*

CORNEILLE, Pierre, *La Galerie du Palais ou l'Amie rivale*, 1637, 25.

*De moi pour dire vray ce n'est pas ma pensée
Que du costé du Roy vous soyez menacée,
Dessus vostre accident il s'est trop tourmenté,
Pour vous porter encore à cette extremité*

TRISTAN L'HERMITE, *La Folie du sage*, 1645, 88.

Après tout, ces sept vers, de la maniere qu' ils sont disposez, ne sont pour dire vray qu' une simple et ordinaire epigramme de sept vers seulement, comme il s' en rencontre plusieurs dans Marot, dans Saingelais

COLLETET, Guillaume, *L'Art poétique 1. Traité de l'épigramme et Traité du Sonnet*, 1658, 250.

12. « pour tout dire » :

En l'abbaye estoit pour lors un moine claustrier, nommé Frere Jean des Entommeures, jeune, guallant, frisque, de hayt, bien à dextre, hardy, aventureux, deliberé, hault, maigre, bien fendu de gueule, bien advantagé en nez, beau despescheur d'heures, beau desbrideur de messes, beau descroteur de vigiles, pour tout dire sommairement vray moyne si onques en feut depuys que le monde moynant de moynerie, au reste cleric jusques es dents en matiere de breviaire.

RABELAIS, François, *Tiers livre*, 1542, 261.

Et jugerez que la lumière du Soleil est plus belle, plus douce, plus agréable, et (pour tout dire) plus profitable que celle de la Lune.

MONTCHRESTIEN, Antoine de, *Traicté de l'oeconomie politique*, 1615, 133.

Jamais les enfans ne valent leurs pères en bonnes mœurs (cela s'entend), en courage, en résolution déterminée, et (pour tout dire en un mot) en l'usage légitime de la vie, et au mépris généreux de la mort.

MONTCHRESTIEN, Antoine de, *Traicté de l'oeconomie politique*, 1615, 145.

Un Roy, pour tout dire, le plus asolu qu fût jamais, [...]

MONTCHRESTIEN, Antoine de, *Traicté de l'oeconomie politique*, 1615, 230.

*Et pour tour dire enfin, la véritable gloire,
La véritable paix, est-elle ailleurs qu'en moi ?*

CORNEILLE, Pierre, *L'Imitation de Jésus-Christ*, 1656, 411, Livre 3, Chapitre 28.

vous ne pouvez rien sans moy, rien, rien encore une fois, rien du tout ; car c' est pour cela qu'on prie, qu' on demande parce qu' on n' a rien et par conséquent qu' on ne peut rien, ou pour tout dire en un mot, qu' on n' est rien, en matière de bien, un pur néant.

BOSSUET, Jacques-Bénigne, *Méditations sur l'Évangile*, 1704, 530

Pour tout dire enfin, quelque commode qu'il soit pour eux-mêmes, je ne compte que sur l'extrémité où ils se trouvent pour le leur faire accepter.

TERRASSON, abbé Jean, *Sethos, histoire, ou Vie tirée des monumens anecdotes de l'ancienne Egypte, traduite d'un ancien manuscrit grec*, 577, Livre 9.

Et qui, pour tout dire en un mot, était la cause première de ma fortune.

LESAGE, Alain-René, *Histoire de Gil-Blas de Santillane*, 1732, 413.

Et pour tout dire en un mot, ce sont les vôtres, madame.

MARIVAUX, *Le Cabinet du Philosophe*, 1734, 425.

Mais cette science poussée au delà de cet usage ordinaire, est si épineuse, si compliquée de difficultés, si embarrassée de calculs immenses, et, pour tout dire, si affreuse, que très peu de gens ont un courage assez héroïque pour s'aller jeter dans ces abîmes profonds et ténébreux.

ROLLIN, Charles, *Histoire ancienne des Egyptiens*, 1738, 614.

Et, pour tout dire, en deux mots, j'aime mieux être sifflé [...] que d'être applaudi en dépit du bon sens.

LESAGE, Alain-René, *La Valise trouvée*, 1740, 184.

[...] et pour tout dire enfin, le cœur comme les manières.

MARIVAUX, *La Vie de Marianne ou les Aventures de madame la comtesse de ****, 1745, 355.

Ainsi, les choses n'attirant notre attention que par le rapport qu'elles ont à notre tempérament, à nos passions, à notre état, ou, pour tout dire en un mot, à nos besoins ;

CONDILLAC, abbé de, *Essai sur l'origine des connaissances humaines*, 1746, 56.

[...] des tours frivoles, des expressions recherchées, des mots faits sans nécessité, et, pour tout dire, du jargon des beaux esprits gâtés par une mauvaise métaphysique.

CONDILLAC, abbé de, *Essai sur l'origine des connaissances humaines*, 1746, 219.

13. « pour vous dire le vray » :

Et pour vous dire le vray, prenois grand plaisir à toutes telles actions, non pour plaisir que j'y eusse de moy, ains pour vous faire plaisir.

PASQUIER, Estienne, *Lettres familières*, 1613, 33.

Car pour vous dire le vra, je recognois que celluy qui est l'auteur ne doit jamais estre correcteur de ses livres.

PASQUIER, Estienne, *Lettres familières*, 1613, 108.

Et puis, pour vous dire le vray, je ne sçay pas bien où je vais par ce chemin si long.

URFE, Honoré d', *L'Astrée*, tome 4, 1627, 656.

Et pour vous dire le vray, tout mon frere qu'il est, je ne sçaurois songer à luy de la façon qu'on me l'a figuré, sans que je m'éclatte de rire.

BOISROBERT, François de, *Histoire indienne d'Alexandre et d'Orazie, où sont entremeslées les aventures d'Alcidaris, de Combaye et les amours de Pyroxène*, 1629, Livre IV, 493.

14. « pour vray dire » :

[...] C'est l'usage

Du temps qui court et, pour vray dire,

Ma maïstresse veut toujours rire.

GREVIN, Jacques, *La Trésorière*, 1562, in *La Trésorière. Les Esbahis : comédies*, 84.

Et au contraire, pour vray dire,

Il n'y a beste au monde pire ,

GREVIN, Jacques, *Les Esbahis*, 1562, in *La Trésorière. Les Esbahis : comédies*, 156.

• La famille de « parler » :

1. « à proprement parler » :

Jesus Christ est nommé le seul chef, à proprement parler, d'autant que luy seul gouverne en son nom et de son autorité.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 113.

Semblablement nous pouvons appeler Foy ce qui, à proprement parler, n'est qu'une préparation à icelle.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 398.

Or ceste espece n'est poinct, à proprement parler, amitié.

CHARRON, Pierre, *De la sagesse*, 1601, 489.

Il y a certaines privautés et passions indiscrettes, folastres et sensuelles, qui a proprement parler ne violent pas la chasteté, et néanmoins elles l'affoiblissent, la rendent languissante et ternissent sa belle blancheur.

FRANCOIS DE SALES, Saint, *Introduction à la vie dévotte*, 1619, 183.

La vefve donq qui vit en ces folles delices, vivante est morte, et n'est a proprement parler qu'une idole de viduité.

FRANCOIS DE SALES, Saint, *Introduction à la vie dévotte*, 1619, 281.

ces premiers mouvements, desquels Saint Paul se plaint, et s'ennuye, ne sont pas pechez à proprement parler, mais seulement une matiere de peché

MERSENNE, Le Père Marin, *L'Impiété des déistes, athées et libertins de ce temps*, 1624, 37.

La bonté morale prise formellement, et à proprement parler, n'est pas dans la loy, ou dans la droite raison, ny tirée d'icelles, puis qu'elle n'y est pas
MERSENNE, Le Père Marin, *L'Impiété des déistes, athées et libertins de ce temps*, 1624, 63.

or il ne peut avoir d'autre fin à proprement parler, que soy-mesme, autrement s'il luy falloit mandier une dernier fin hors de soy-mesme, il ne seroit pas Dieu.
MERSENNE, Le Père Marin, *L'Impiété des déistes, athées et libertins de ce temps*, 1624, 291.

A proprement parler, ces bonnes gens estoient des frippiers, et des ravaudeurs.
BALZAC (GUEZ DE), Jean-Louis, *Dissertations critiques*, 1654, 671.

Ce sont, à proprement parler, les voluptez de la raison.
BALZAC (GUEZ DE), Jean-Louis, *Dissertations politiques*, 1654, 432.

Ce n'est point, à proprement parler, le feu mesme qui brûle.
CYRANO DE BERGERAC, *Les Estats et empires du soleil*, 1655, 125.

A proprement parler la préieuse est plus indifférente qu'embrasée.
PURE, abbé Michel de, *La Préieuse ou le Mystère des ruelles*, parties 3-4, 1658, 55.

Car à proprement parler, la tendresse n'est rien qu'un advertissement à l'ame.
PURE, abbé Michel de, *La Préieuse ou le Mystère des ruelles*, parties 3-4, 1658, 258.

On peut dire de ceux-là qu'ils n'aspiroient, à proprement parler, qu'à donner à une infinité de personnes unies en société, de quoi assouvir leurs passions les plus déréglées.
ABBABIE, Jacques, *Traité de la vérité de la religion chrestienne*, 1984, 83, section 2, chapitre 7.

A proprement parler, il n'y a pas d'erreur dans le sens, qui fait toujours ce qu'il doit.
BOSSUET, Jacques-Bénigne, *De la connaissance de Dieu et de soi-même*, 1704, 52.

A proprement parler, nous nous en servons comme d'instrumens.
BOSSUET, Jacques-Bénigne, *De la connaissance de Dieu et de soi-même*, 1704, 221.

Quoique le roi Saleh, à proprement parler, fût innocent de la passion du roi de Perse, la reine néanmoins lui sut fort mauvais gré d'avoir parlé de la princesse Giauhare devant lui.
GALLAND, Antoine, *Les Mille et une Nuits*, tome 2, 1715, 32.

Et, à proprement parler, sans avoir égard à leu valeur.
GALLAND, Antoine, *Les Mille et une Nuits*, tome 2, 1715, 260.

Toute ma peine néanmoins, à proprement parler, n'a été que de me voir arrachée à Vostre Majesté.
GALLAND, Antoine, *Les Mille et une Nuits*, tome 2, 1715, 341.

Constantinople est, à proprement parler, le seul pays d'orient où la religion chrétienne a été dominante.
MONTESQUIEU, *Considérations sur les causes de la grandeur des Romains et de leur décadence*, 1748, 125, Chapitre 22.

Il n'y a pas même, à proprement parler, d'autres substances que les êtres simples.
CONDILLAC, abbé de, *Traité des systèmes*, 1749, 154.

Mais, puisque Dieu, à proprement parler, n'est pas cause de lui-même, ce seroit une suite des principes de Spinoza qu'il ne soit pas des choses particulières.
CONDILLAC, abbé de, *Traité des systèmes*, 1749, 189.

2. « à vray parler » :

De moy (à vray parler)

Il me semble que seul vous n'y devez aller.

Dieu, qui vostre pensee à ce faict a induite,

à un et à plusieurs est defense et conduite.

DES MASURES, Louis, *David fugitif*, 1566, in *Tragédies saintes : David combattant, David triomphant, David fugitif*, 259.

3. « à/pour parler » + groupe à valeur adverbiale :

Et, pour en parler en general, là où courroux est ordinaire, les hommes ne peuvent souffrir la chasteté de leurs femmes, ny les femmes l'amour que leur marys leur portent

SAINT-JULIEN, Pierre de, *De non se courroucer*, 1546, 159.

Mesmes ceux de Vindelles (de qui, pour parler privément, sourdoit tout le different) disoyent merueilleusement estre outragés, car ne demandoyent que un peu d'occasion de quereller, disans (pour parler à bon escient) que on leur devoit laisser manger leur soupe en patience

DU FAIL, Noël, *Les Propos rustiques de Maistre Leon Ladulfi champenois*, 1547, in *Conteurs Fr. XVIème siècle*, 638.

Et pour plus avant parler de ceste espece, et à fin que plus clerement nous monstrions quelle elle est, il faut répéter ce que tant de fois nous avons ja dit, que la fin de toute nostre philosophie et de nostre vertu (c'est-à-dire, de vivre à la Mode de Court) est l'honneur et la bonne reputation

VIENNE, Philibert de, *Le Philosophe de court*, 1548, 144.

Et pour parler à la vérité, comment aussi pourrions-nous avoir la cognoissance des choses invisibles, secretes et cachées, sinon que, par aparance exterieure, elles se presentassent à l'un de noz sens ?

VIENNE, Philibert de, *Le Philosophe de court*, 1548, 165.

ils apprenent à prononcer devant que vouloir apprendre a escrire : car (pour parler et escrire à leur facon) celui n'est pas dinne de bahler les regles d'escrire noutre langue, qui ne la peut parler.

BEZE, Théodore de, *Abraham sacrifiant*, 1550, 51.

Et, pour n'en parler plus avant, je donne ma voix à madame Oisille pour dire la seconde nouvelle, et suis seur que si elle vouloit dire des femmes ce qu'elle en sçait, elle favoriseroit mon opinion.

NAVARRÉ, Marguerite de, *L'Heptaméron*, 1550, 718.

Mais combien y a il aujourd'hui de meres (ou pour en parler à la vérité cruelles marastres) ausquelles il suffist d'avoir tiré leurs enfans hors de leurs entrailles, et mis sur la terre, et au lieu de les nourrir, les envoient aux tristes villages pour les faire nourrir par femmes estrangeres et incongneues.

BOAISTUAU, Pierre, *Le Théâtre du monde*, 1558, Livre II, 107.

il est reçu, chery et favorisé, des plus delicattes caresses que nature luy a peu enseigner : de sorte qu'il semble pour en parler à la vérité, que la femme soit un don du ciel octroïé à l'homme, tant pour le refrigere et contentement de jeunesse, que pour le repos et soulas de la vieillesse.

BOAISTUAU, Pierre, *Le Théâtre du monde*, 1558, Livre II, 163.

Mesme (pour parler plus ouvertement et à la vérité) ceste fantaisie non seulement ensevelit la vraye foy, mais la détruit du tout.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 16.

Parquoy le Seigneur commence en nous son œuvre, inspirant en noz cœurs l'amour, le désir et estude de bien et de justice, ou, pour parler plus proprement, enclinant, formant et adressant noz cœurs à justice.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 63.

Ou, pour parler plus clairement, puisque l'homme spirituel n'est point encore délivré du fardeau de sa chair, la Loy luy sera un aiguillon perpétuel pour ne le laisser point endormir ny appesantir.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 127.

Mais pource que toutes ces choses ont esté définies par l'autorité de l'eglise, comme ils le disent, c'est-à-dire, pour parler plus à la vérité, qu'elles ont esté receues par opinion et par usage, il les faudra tenir pour interprétations de l'Escriture.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 183.

Pour en parler sans passion, c'estoit ung Prelat que le Cardinal de Lorraine, qui avoit d'aussi grandes parties et graces de Dieu, que la France en ait jamais eu.

L'ESTOILE, Pierre de, *Registre-Journal du regne de Henri III*, 1574-1575, t.1, 101.

Pour parler à la vérité ce dont se plaint le prophete Jeremie chapitre IIIè, des Filles de Sion qui estoient eslevées, cheminant le col estendu et les yeux affetés, se guindant et bransant et faisant resonner leurs pas, se pouvoit à aussi bon tiltre et meilleur dire en ce temps des femmes de Paris et filles de la Cour.

L'ESTOILE, Pierre de, *Registre-Journal du regne de Henri III*, 1574-1575, t.1, 167.

L'ame, oyez la belle comparaison que ceste caboche a inventée, l'ame, dis-je, pour parler proprement, est pareille au vin.

LARIVEY, Pierre de, *Le Laquais*, 1579, Acte II. Scène 3, 122.

Encores que pour en parler à la vérité, le Clergé ne se puisse dire libre de tribut, car Jesus Christ en a païé

L'ESTOILE, Pierre de, *Registre-Journal du regne de Henri III*, 1585-1587, t.5, 176.

Et se descouvroit quelque chose tendant à une grande sedition et elevation du peuple, à cause de tant de nouveaux edits et surcharges, encores que, pour en parler franchement et à la vérité, le peuple n'eust autre mal que celui qu'il se donnoit à soi mesmes

L'ESTOILE, Pierre de, *Registre-Journal du regne de Henri III*, 1585-1587, t.5, 193.

Car, pour en parler à la vérité, il est à présent impossible de faire distinction par l'extérieur.

MONTCHRESTIEN, Antoine de, *Traicté de l'oeconomie politique*, 1615, 92.

Elle a de si grands biens, elle paroist si belle

Qu'il seroit sans esprit s'il n'y venoit pour elle :

Ce n'est pas toutefois à parler franchement

Que vous n'ayez de quoy contenter un Amant.

DU RYER, Pierre, *Les Vendanges de Suresne*, 1636, 74.

Mais pour parler regulierement, je dis que je vous aime de toute ma force.

BALZAC (GUEZ DE), Jean-Louis, *Les Entretiens*, 1654, 70.

Ne sont-ils pas à plaindre d' avoir à gouverner tant d' hommes, dont les besoins sont infinis et qui donnent tant de peines à ceux qui veulent les bien gouverner ? Pour parler franchement, les hommes sont fort à plaindre d' avoir à être gouvernés par un roi, qui n' est qu' homme, semblable à eux ; car il faudroit des dieux pour redresser les hommes.

FÉNELON, *Les Aventures de Télémaque*, 1699, Livre 10, 78.

4. « sans parler » + complément :

Mais sans parler de moy, que toute amour emporte,

Voyant une beauté folatement acorte,

Dont l'abord soit facile et l'œil plein de douceur ;

REGNIER Mathurin, *Les Satires 1 à 13*, 1609, 62, Satire 7.

Bref, sans en parler d'avantage,

ainsi que je m'en aperceu,

un si accomply personnage

ne pouvoit estre mieux receu.

SIGOGNE, Charles-Timoléon de, *Satires*, 1619, 156.

Chacun sçait, mes amis, sans vous parler de moy,

Si je fis le soldat, bien que je fusse Roy ,

SCUDÉRY, Georges de, *Ligdamon et Lidias ou la Ressemblance*, 1631, 54.

Je vous l'ay desja dict, sans vous parler de moy,

Que tel est bon subject, qui seroit mauvais Roy.

SCUDÉRY, Georges de, *Le Vassal généreux*, 1636, 91.

Mais, sans parler de moy trop à mon avantage,

Suis-je pas, Monseigneur, un très grand personnage ?

SAINT-EVREMONT, comte de, *La Comédie des académistes pour la Réformation de la Langue françoise*, 1638, 180.

• **Les groupes sans « dire » ou « parler » :**

1. « de vray » :

Et de vray, il nous est assez clairement démontré par la voix du Seigneur, n'estoit ce que ces miserables appètent volontairement de faillir en leur confusion, cherchans l'esprit d'eux-mesmes plustost que d'iceluy.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne, livre premier*, 1560, 113.

Et de vray, gouverner le monde par sa providence et vertu [...] ne convient qu'au seul Créateur.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne, livre premier*, 1560, 160.

Et de vray, toutes fois et quantes que ceste cupidité nous vient en l'entendement, d'appéter d'avoir quelque chose propre à nous.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne, livre second*, 1560, 34.

Et de vray, je pourroye bien icy mettre fin à mon propos, et vous renvoyer au dict livret, faisant comme font quelquefois en conseil les conseillers

CASTELLION, Sébastien, *Conseil à la France désolée*, 1562, *La Maladie de France, le septiesme poinct*, 54.

Et pour le dire en un mot, qu'est-ce aussi que nous n'eussions mangé, ou plustost devoré en telle extremité ? car de vray, pour nous rassasier, souhaitans les vieux os et autres telles ordures que les chiens traissent par dessus les fumiers.

LERY, Jean de, *Histoire d'un voyage faict en la terre du Brésil*, 1580, 532.

De vray, j'ay veu beaucoup de gens devenus insensez de peur.

MONTAIGNE, Michel de, *Essais*, tome 1, 1592, 75.

De vray, ou la raison se mocque, ou elle ne doit viser qu'à nostre contentement.

MONTAIGNE, Michel de, *Essais*, tome 1, 1592, 81.

De vray, le soing et la despence de nos peres ne vise qu'à nous meubler la teste de science.

MONTAIGNE, Michel de, *Essais*, tome 1, 1592, 136.

De vray, le plus souvent ils semblent ravalez, mesmes du sens commun.

MONTAIGNE, Michel de, *Essais*, tome 1, 1592, 139.

De vray, ils ne cessent jusques au dernier souspir de les braver et deffier de parole et contenance.

MONTAIGNE, Michel de, *Essais*, tome 1, 1592, 212.

De vray, la France a ceste gloire incommunicable à tout autre pays, que chez elle, de toute antiquité, est établi le vray domicile de la liberté.

MONTCHRESTIEN, Antoine de, *Traicté de l'oeconomie politique*, 1615, 63.

De vray, nos paysans ont beacoup dégénéré, et de jour en jour deviennent pires.
MONTCHRESTIEN, Antoine de, *Traicté de l'oeconomie politique*, 1615, 79.

Aussi de vray, faut-il nourrir les pauvres, non les tuer.
MONTCHRESTIEN, Antoine de, *Traicté de l'oeconomie politique*, 1615, 122.

LIBRAIRE

*On le trouve assez beau,
Et c'est pour mon profit le meilleur qui se voie,
Mais vous, que vous vendez de ces toiles de soie !*

LA LINGÈRE

*De vrai, bien que d'abord on en vendît fort peu,
À présent Dieu nous aime, on y court comme au feu,
Je n'en saurais fournir autant qu'on m'en demande*

CORNEILLE Pierre, *La Galerie du Palais ou L'Amie rivale*, 1637, Acte I, Scène 4, 308.

De vray, s'il n'y a rien en cecy à reprendre, aussi n'y-a-t'il guere de chose à loüer.
SOREL, Charles, *La Bibliothèque françoise de M.C.Sorel, ou le choix et l'examen des livres françois qui traitent de l'éloquence, de la philosophie, de la dévotion et de la conduite des mœurs*, 1664, 81, chapitre 5.

2. « pour tout vray »

Hizangrine luy bailla une de ses mamelles laquelle estoit fort plaine de laict, car pour tout vray à chascune de ses mammelles il y pouvoit bien avoir sept queues de laict.
ANONYME, *Les Chroniques admirables*, 1534, 263.

vous povez sçavoir pour tout vray que ce n'est aultre chose que l'esperit de Gallimassue qui revient.

ANONYME, *Les Chroniques admirables*, 1534, 278.

Pour tout vray ce fust fait de toy
BAIF, Jean-Antoine de, *Le Brave*, 1573, 106.

3. « sans mentir »

*Bref, sans mentir, ilz se monstroient experts
Au faict de guerre à veoyr leur contenance*
MAROT, Jean, *Le voyage de Venise*, 1526, 69.

*Mais vous faillez bien plus, croiez moi, Huguenos,
De suivre si longtemps vos erreurs schismatiques.
Vous estes, sans mentir, tous deux paralitiques,
Quand, ne voians le mal qui vous pend sur le dos,
Vous aimez mieux tous deux vous manger jusqu'aux os*
L'ESTOILE, Pierre de, *Registre-journal du regne de Henri III : t. 5 (1585-1587)*, 1587, 88, 1585, *Mort de Ronsard*.

De vray, ils ne cessent jusques au dernier souspir de les braver et deffier de parole et contenance. Sans mentir, au pris de nous, voilà des hommes bien sauvages.
MONTAIGNE, Michel de, *Essais*, Livre premier, Chapitre 31, 1592, 212.

Il a beaucoup de mérite, et sans mentir, personne ne le voit qui ne le juge digne d'une bonne fortune.

URFE, Honoré d', *L'Astrée*, 1610, 229, Livre 6.

Sans mentir, mon grand amy, vostre orgueil est bien insolent !

CYRANO DE BERGERAC, *Les Estats et empires de la lune*, 1655, 89.

Que vous êtes joli ! que vous me semblez beau !

Sans mentir, si votre ramage

Se rapporte à votre plumage,

Vous êtes le Phénix des hôtes de ces bois.

LA FONTAINE, Jean de, *Fables : livres 1 à 6*, 1668, 32.

Sans mentir, il faudroit que ces homme eussent esté des insensés, ou des frénétiques, pour sortir d'une communion florissante.

ABBADIE, Jacques, *Traité de la vérité de la religion chrétienne*, 1684, 11.

C'est, sans mentir, ce que je trouve fort surprenant.

ABBADIE, Jacques, *Traité de la vérité de la religion chrétienne*, 1684, 33.

Le monde est devenu, sans mentir, bien méchant.

RACINE, Jean, *Les Plaideurs*, 1697, 165, Acte I, Scène 7.

Sans mentir, mes valets me font perdre l'esprit.

RACINE, Jean, *Les Plaideurs*, 1697, 165, Acte I, Scène 7.

Sans mentir, vous avez là une gorge charmante...

DIDEROT, Denis, *Les Bijoux indiscrets*, 1748, 127, Chapitre 35.

ANNEXES DE LA DEUXIEME PARTIE : LES ORGANISATEURS TEXTUELS

• Les Mouv :

1. « pour commencer » :

1.1. « pour commencer » avec ou sans complément en emploi circonstanciel :

*Que la Langue Françoyse ne doit estre nommée barbare.
Chap. II.*

*Pour commencer donques à entrer en matiere, quand à la signification de ce mot Barbare :
Barbares anciennement etoint nommez ceux, qui ineptement parloint Grec.*

DU BELLAY, Joachim, *La Deffence, et illustration de la langue françoise*, 1549, 76, Livre I.

*Mais toute la compaignie respondit qu'il n'estoit possible d'avoir mieulx advisé et qu'il leur
tardoit que le lendemain fut venu pour commencer.*

NAVARRÉ, Marguerite de, *L'Heptaméron*, 1550, 709.

Oisille demanda à Hircan à qui il donnoit sa voix pour commencer la Journée

NAVARRÉ, Marguerite de, *L'Heptaméron*, 1550, 929.

*opinions passées, n'ayant encor atteint à ce que je preten, ains de celles qui sont à venir; et
lesquelles j'appelle en tesmoignage de mon premier discours, pour commencer le second, et
revenir à mon propos.*

DE TAILLEMONT, Claude, *Discours des Champs faëz. A l'honneur, et exaltation de l'Amour
et des Dames [1553]*, 1553, 169.

*NICOT. Je voy bien, tu veux laisser le propos que nous tenions de l'opinion, pour commencer
à mesdire des loix, qui me fait penser que tu recognois desjà ton erreur.*

BRUÉS, Guy de, *Les Dialogues de Guy de Brués contre les nouveaux académiciens*, 1557,
263.

*De là il s'ensuit que les petits enfans engendrez des Chrestiens ne sont point baptizez pour
commencer d'estre enfans de Dieu, comme si auparavant ils ne luy eussent en rien appartenu,
et eussent esté estrangiers de l'église*

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne : livre quatrième*, 1560, 337.

*Hastez doncq, laissez-moy, à fin que je remache
Toute seule, à par moy, tout cela qui relache
Les amours furieux, et que tout j'appareille
Pour commencer mes voeus, dès que l'aube vermeille
Aura demain rougi l'humide matinee.*
JODELLE, Étienne, *Didon se sacrifiant*, 1573, p. 205.

Au mois de Mars, ou plus tard, selon le pays, l'on sort des bergeries le menu bestail lanu et caprin, pour commencer à le faire coucher en la campagne
SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs : t. 1*, 1603, p. 351.

Cela me servira, s'il vous plaict d'excuse tant pour vous que pour monsieur vostre frere et pour penitence je vous promets de vous escrire plus tost une main de papier et pour commencer j'ay préparé le discours de Mr Besly, que je vous enverray escrit de ma main.
PEIRESC, Nicolas de, *Lettres : t.1 : Lettres aux frères Dupuy : 1617-1627*, 1627.

Il faut que nous contentions ces deux chevaliers perses qui nous sont venus de si loin, et pour commencer à Polidor, il me semble que puisque Rhodogine luy a demandé du bois d' un berger qui soit devenu arbre, ou si vous voulez que je dise autrement, un rameau d' un arbre qui ayt esté autrefois berger, elle se contentera bien de celui de quelque arbre en qui une bergere ayt esté autrefois metamorphosee, comme il s' en trouve assez en ce païs.
SOREL, Charles, *Le Berger Extravagant*, 1627, 315.

à ce mot, jettant le papier sur une table, et se pliant les bras l' un dans l' autre, il se mit à marcher à grands pas par la chambre tellement estonné de cet accident qu' il demeura plus d' un quart d' heure sans proferer une seule parole. En fin tout en furie : je veux, dit-il, que cet outrecuidé et cette malavisée se repentent à bon escient : l' un de la hardiesse qu' il a eue, et l' autre de son imprudence, et si je ne les chastie tous deux comme ils meritent, qu' on ne me tienne jamais pour le roy Gondebaut. Et pour commencer, continua-t' il, se tournant vers luy, allez, Ardilan, à cette heure mesme trouver Clotilde, et luy dittes que j' entends que Dorinde luy fait tant de honte par sa façon de vivre, que je veux que ce soir mesme elle la renvoye chez Arcingentorix, et luy fasse entendre le sujet pour lequel elle ne la veut garder.
URFÉ, Honoré d', *L'Astrée : t. 4 : 4ème partie : livres 1 à 12*, 1627, p. 399.

c' est pourquoy elle me veut peu à peu miner, afin qu' apres, tant plus l' edifice sera grand, tant plustost il se mettra en ruine de sa propre pesanteur. Et pour commencer par ce qui me peut le plus soustenir, elle me veut oster mes amis plus asseurez, comme vous estes, je le cognois bien, et si toutes choses estoient en l' estat où j' espere de les voir bien tost, j'empescherois bien ces desordres
URFÉ, Honoré d', *L'Astrée : t. 3 : 3ème partie : livres 1 à 12*, 1631, p. 341.

Une ligne de l' histoire de Vespasien luy servit de texte pour commencer, et les prieres de monsieur le landgrave l' obligerent à ne pas finir si-tost.,
BALZAC (GUEZ DE), Jean-Louis, *Aristippe ou De la Cour*, 1654, p. 127.

Il me semble, monsieur, que c' est là le vrai ton qu' il faut prendre avec elle. Je m' en vais en prendre un autre pour vous, et pour commencer à vous plaire, je vous dirai que notre pauvre femme ne se porte pas si mal qu' elle faisait avant sa fièvre tierce
SÉVIGNÉ, Mme de, *Correspondance : t. 2 : 1675-1680*, 1680, p. 652, 1679.

Sa phisionomie me plaisoit, et j' espérois qu' il me rendroit service. Je donnai ordre qu' on le fit parler à moi quand il viendroit. Il vint et pour commencer à entrer en matière, je lui donnai à écrire des lettres galantes qui couroient dans ce tems-là et lui recommandai le secret

CHASLES, Robert, *Les Illustres Françaises : histoires véritables*, 1713, p. 227.

Don Raphaël, me dit-il après que j'en eus achevé le récit, j'ai de l'amitié pour vous, et je veux vous en donner une marque qui ne vous permettra pas d'en douter. Je vous fais dépositaire de mes secrets, et, pour commencer à vous mettre dans ma confiance, je vous dirai que j'aime la femme d'un de mes ministres.

LESAGE, Alain-René, *Histoire de Gil Blas de Santillane : Livres 1 - 12*, 1732, p. 281.

1.2. « pour commencer » en Mouv – en formation ou grammaticalisé :

Et pour commencer, ordonnons que vous, Seigneur Philaste, ferez, ainsi qu'avez délibéré et que vous est enjoint, un discours à l'honneur et support des Dames, et s'il avient qu'aucun, éloigné de bon jugement et saine raison, vous contredie, voulons que, tenant le parti des Dames, soit par vous leur bon droit maintenu et deffendu, envers et contre tous.

DE TAILLEMONT, Claude, *Discours des Champs faëz. A l'honneur, et exaltation de l'Amour et des Dames [1553]*, 1553, p. 95.

Mais il ne suffit avoir montré par vives raisons la femme naturellement de plus grand esprit et jugement que l'homme, si je ne la preuve aussi spirituellement égale à luy, et autant ou plus capable de savoir, ainsi que j'ay entrepris. Et pour commencer, je ne say quelle difference faire, outre la forme du corps, entre l'homme et la beste brute, laquelle, aussi bien que luy, participe de tous les quatre elemens, ayant estre, vie et sentiment, et le corps composé de mesme chose que le sien, si ce n'est qu'il a d'avantage et plus que la brute, celle âme qui est faicte à l'image et semblance du Seigneur Dieu, et que nous appellons raisonnable, pour autant qu'en sa simplicité, et sans aucune composition de corps, elle est la mesme raison, et si, contient en soy la vie et le sentiment.

DE TAILLEMONT, Claude, *Discours des Champs faëz. A l'honneur, et exaltation de l'Amour et des Dames [1553]*, 1553, p. 123.

Je n'en veux pas réciter l'histoyre entière, je ne m'embarqueray pas en une si profonde mer d'un fatigable récit. C'est assés si j'en touche les matières en passant, tirées de ce caos d'événemens de nos dernières guerres. Je les empouignerey sellon les conjunctures de leurs entreprises, oubliant par exprès la suite continuelle d'une naration consécutive, à laquelle je ne prétends aucunement de m'obliger. Voicy donc, pour commencer, nostre Roy de retour de Polouigne ; il apportoit de ce païs estranger une grande parade parmy nous de sagesse et de bonne conduite. Il faysoit concevoir à ses peuples une ferme espérance qu'il pacifieroyt les troubles de son royaume.

LUCINGE, René de, *Dialogue du François et du Savoysien*, 1593, p. 31

Et vous, sage berger, qui sçavez mieux ce que je devrois dire pour sa deffense que je ne sçaurois le concevoir, satisfaites aux deffauts qui seront en moy, par l'abondance des raisons qui sont en ma cause. Et pour commencer, je diray, Hylas, que toutes les raisons que tu

allegues pour preuve qu' estant aimé on doit aimer, quoy qu' elles soient fausses, te sont toutesfois accordées pour bonnes

URFÉ, Honoré d', *L'Astrée* : t. 1 : 1^{ère} partie : livres 1 à 12, 1612, p. 264.

Et pour commencer à quoy penses tu, Calidon, quand tu m'appelles devant cet amour duquel tu fais ton juge et ton dieu ?

URFÉ, Honoré d', *L'Astrée* : t. 2 : 2^{ème} partie : livres 1 à 12, 1610, p. 57.

Mais, ô sage nymphe, j' essayeray, en vous disant la verité, de vous faire entendre que Palemon sçait aimer, et que c' est sans raison que Doris a creu le contraire. Et pour commencer, et ne point user de longs discours, elle advoue que je l' ay aimée et qu' elle m' a aimé, mais que me reproche-t' elle pour avoir sujet de rompre ceste amitié ?

URFÉ, Honoré d', *L'Astrée* : t. 2 : 2^{ème} partie : livres 1 à 12, 1610, p. 365.

*je vous veux conter, par plaisir,
belle dame pour qui j' enrage,
ce qu' au pays de badaudage
est arrivé depuis huict jours ;
et, pour commencer mon discours,
vous sçauvez, s' il vous plaist d' entendre,
qu' un senateur s' est venu rendre
en la ville*

BERTHELOT, Pierre, *Satires*, 1619, p. 322.

Il me respondit alors tres-froidement : si vous sçavez aussi bien guerir que reconnoistre mon mal, j' advoueray que vous estes un tres-bon medecin. -il m' est plus aisé, luy respondis-je, de le guerir, qu' il ne m' a esté de le reconnoistre, parce que l' ame est difficilement descouverte quand elle veut, et ç' a esté par hasard que j' ay tiré cette cognoissance de vos paroles, au lieu qu' à vostre guerison la raison et la verité m' aideront. Et pour commencer, dites-moy, Alcidon, à quoy avez-vous recogneu que je ne vous aimois plus ? N' est-ce point aux responses que j' ay faites au roy, et que j' ai souffert d'estre vue et recherchée de luy ? Honoré, URFÉ, Honoré d', *L'Astrée* : t.3 : 3^{ème} partie : livres 1 à 12, 1631, 163.

*Déjà pour commencer, dans l'ardeur qui m'enflamme,
je vais dire partout qu' il couche avec ma femme.*

MOLIERE, *Sganarelle ou le Cocu imaginaire*, 1660, 201.

Disons donc, pour commencer, que le sens, et la raison nous montrent bien assez qu' il y a de la chaleur dans la terre.

BERNIER, François, *Abrégé de la philosophie de Gassendi*, 1684, p. 95.

Pour commencer donc apres avoir fait cette espece d'exorde, il faut remarquer avant toutes choses.

BERNIER, François, *Abrégé de la philosophie de Gassendi*, 1684, p. 292.

Pour commencer avec ordre, je vous dirai, premièrement, que vos craintes sont extravagantes. CRÉBILLON, fils , *Lettres de la marquise de M. au comte de R.*, 1732, p. 434.

1.3. « pour commencer à/selon » en emploi de Mouv –non grammaticalisé :

Scandale prins du style simple de l'Escriture

Pour commencer donc selon l'ordre que nous avons mis, il fait mal à gens enflez et adonnez à ostentation que le Sainct Esprit use en l'Escriture sainte d'un langage grossier et simple.

CALVIN, Jean, *Des scandales*, 1550, p. 64.

Mais je lui montreray que jamais Amour ne fut sans la fille de Jeunesse, et ne peut estre autrement : et le grand dommage d'Amour, s'il avoit ce qu'il demande. Mais c'est une petite colere, qui lui ronge le cerveau, qui lui fait avoir ces estranges afeccions : lesquelles cesseront quand il sera un peu refroidi. Et pour commencer à la belle premiere naissance d'Amour, qui ha il plus despourvu de sens, que la personne à la moindre ocasion du monde vienne en Amour, en recevant une pomme comme Cydipee ?

LABÉ, Louise, *Sonnets, Élégies, Débat de folie et d'amour*, 1555, p. 92, Discours V.

Je treuve que les plus grandes et mieux renommées nations de l'Europe ont de longtemps acquis quelque tiltre et marque de sottie. Pour commencer aux Gaulois, saint Paul n'appella-il pas les Galates, insensez ?

ESTIENNE, Charles, *Paradoxes*, 1561, p. 108, *Pour le sot, Declamation V, Qu'il vault mieulx estre sot que sage.*

La Pépinière.

Est inventée pour commencer à l'origine des arbres du verger, lors que le plant enraciné défaut.

SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs : t. 2*, 1603, p. 132.

Vous leur ferez grand plaisir, dit Clarimond, et non seulement ils se rendroient bergers pour un habit, mais turcs s' il en estoit besoin. Ils ont tousjours esté miserables, et pour commencer à leur Prince Orphee, il estoit si gueux ; que le jour mesme de ses nopces, il n' eut pas le moyen de donner des souliers à sa femme

SOREL, Charles, *Le Berger extravagant*, 1627, p. 232.

Pour commencer maintenant à dire quelque chose des nuës, il est bon de voir de quelle maniere Lucrece en parle, et comme il en attribue la generation aux exhalaisons qui sortent de la mer, et de la terre, des fleuves, des lacs, des marais, etc

BERNIER, François, *Abrégé de la philosophie de Gassendi*, 1684, p. 194.

Or sus, pour commencer, tout d'abord je conclus

Que la meilleure pièce est où l'on rit le plus.

LA CHAUSSEE, Nivelles de, Pierre Claude, *La Fausse antipathie*, 1734, 6.

Je vais, pour commencer à tenir ma promesse, vous apprendre un galant exploit de notre camarade Damis.

LESAGE, Alain-René, *La Valise trouvée*, 1740, p. 356.

1.4. « pour commencer par » en Mouv – en formation ou grammaticalisé :

Ainsi que dit Horace les Muses ont donné un bel entendement. Aux Grecs, et le bien dire et parler proprement. Pour commencer donc par le Genre, ce mot Philosophie signifie amour ou desir de sagesse, et Philosophe amateur de sagesse.

DUPLEIX, Scipion, *La Logique ou l'Art de discourir et raisonner*, 1607, p. 35, Livre I, chapitre 4

DOM ALVARE.

Sçavez vous que l'on va faire jouier la fronde ?

Viste, qu'on me le fronde, il ose raisonner.

JAPHET.

Frondeurs, ne frondez pas, je vay vous les donner !

Voila, pour commencer, la Rondelle et l'espée.

Je me disois tantost Cesar, je suis Pompée :

Cesar vint, vit, vainquit ; et moy, je suis venu,

Je n'ay rien veû, l'on m'a battu, puis mis à nu.

Ô noir Amour !

LE COMMANDEUR.

Ma foy, ce fou me fait bien rire !

SCARRON, Paul, *Don Japhet d'Arménie*, 1653, p. 92.

c' est une vérité indubitable que je vous prouveray.

-et moy, dit-il, je vous prouveré le contraire :

" pour commencer donc, je suppose que vous mangiés un mahométan ; vous le convertissés, par conséquent, en vostre substance !

CYRANO DE BERGERAC , *Les Estats et empires de la lune*, 1655, p. 94

Encore que je n' aye point trouvé le terme de monologue chez les auteurs anciens qui nous ont parlé du theatre, ny même dans ce grand oeuvre de Jules Scaliger, luy qui n' a rien oublié de curieux sur ce sujet ; il ne faut pourtant pas laisser d' en dire mon sentiment selon l'intelligence des Modernes, pour ne me pas départir des choses qui sont receuës parmy eux. Et pour commencer par une observation necessaire, j' advertiray d' abord qu' on ne doit pas confondre la monodie des anciens, avec ce qu' aucuns appellent maintenant monologue.

AUBIGNAC, abbé d' , *La Pratique du théâtre*, 1657, p. 249.

Les causes qui empêchent le theatre françois de continuër le progrès qu' il a commencé de faire depuis quelques années, par les soins et les liberalitez de feu Monsieur Le Cardinal De Richelieu, se peuvent reduire à six chefs : le premier est, la créance commune, que d' y assister c' est pécher contre les regles du christianisme. Le second est, l' infamie dont les loix ont noté ceux qui font la profession de comédiens publics. Le troisième est, les defauts et les manquemens qui se rencontrent dans les representations. Le quatrième, les mauvais poëmes qui s' y representent indifferemment avec les bons. Le cinquième, les mauvaises décorations. Et le sixième, les desordres des spectateurs. Pour commencer par la créance commune , il est vray, que les anciens peres de l' eglise ont touÿjours defendu le theatre aux chrestiens, et cela pour deux raisons.

AUBIGNAC, abbé d' , *La Pratique du théâtre*, 1657, p. 387.

*Et ainsi, après vous avoir montré, dans toutes nos conversations précédentes, comment on a soulagé les scrupules qui troublaient les consciences, en faisant voir que ce qu' on croyait mauvais ne l' est pas, il reste à vous montrer en celle-ci la manière d' expier facilement ce qui est véritablement péché, en rendant la confession aussi aisée qu' elle était difficile autrefois. Et par quel moyen, mon père ? C' est, dit-il, par ces subtilités admirables qui sont propres à notre compagnie, et que nos pères de Flandre appellent, dans l' image de notre premier siècle, [...] apprenez-moi donc, je vous prie, mon père, ces finesses si salutaires. Il y en a plusieurs, me dit-il ; car, comme il se trouve beaucoup de choses pénibles dans la confession, on a apporté des adoucissements à chacune ; et parce que les principales peines qui s' y rencontrent sont la honte de confesser de certains péchés, le soin d' en exprimer les circonstances, la pénitence qu' il en faut faire, la résolution de n' y plus tomber, la fuite des occasions prochaines qui y engagent, et le regret de les avoir commis ; j' espère vous montrer aujourd' hui qu' il ne reste presque rien de fâcheux en tout cela, tant on a eu soin d' ôter toute l' amertume et toute l' aigreur d' un remède si nécessaire. Car, pour commencer par la peine qu' on a de confesser de certains péchés, comme vous n' ignorez pas qu' il est souvent assez important de se conserver dans l' estime de son confesseur, n' est-ce pas une chose bien commode de permettre, comme font nos pères, et entre autres Escobar, qui cite encore Suarez. PASCAL, Blaise, *Les Provinciales ou les Lettres écrites par Louis de Montalte à un provincial de ses amis et aux RR.PP. Jésuites*, 1657, p. 172.*

*Mais si vous voulez, mes pères, avoir maintenant le plaisir de voir en peu de mots une conduite qui pèche contre chacune de ces règles, et qui porte véritablement le caractère de l' esprit de bouffonnerie, d' envie et de haine, je vous en donnerai des exemples ; et afin qu' ils vous soient plus connus et plus familiers, je les prendrai de vos écrits mêmes. Car, pour commencer par la manière indigne dont vos auteurs parlent des choses saintes, soit dans leurs railleries, soit dans leurs galanteries, soit dans leurs discours sérieux, trouvez-vous que tant de contes ridicules de votre P Binet, dans sa consolation des malades soient fort propres au dessein qu' il avait pris de consoler chrétiennement ceux que Dieu afflige ? PASCAL, Blaise, *Les Provinciales ou les Lettres écrites par Louis de Montalte à un provincial de ses amis et aux RR.PP. Jésuites*, 1657, p. 206.*

*Je sais ce qu' il faut à tous deux ; et vous n' aurez ni l' un ni l' autre aucun lieu de vous plaindre de tout ce que je prétends faire. Et pour commencer par un bout : avez-vous vu, dites-moi, une jeune personne appelée Mariane, qui ne loge pas loin d' ici ? MOLIÈRE, *L'Avare*, 1669, p. 77, Acte I, scène 4.*

*Mais comme Hercule ne surmonta l'Hydre qu' après luy avoir couppé toutes ses testes, aussi pouvons nous dire que ce n' est rien d' avoir renversé ce premier argument, si l' on ne fait le mesme des trois qui restent encores, puisque le moindre d' iceux demeurant en son entier, et sans response, seroit assez capable de maintenir le soupçon que l' on a de la magie d' Orphée. C' est pourquoy pour commencer par celui que l' on peut prendre de ce que sa teste rendoit des oracles et responses en l' isle de Lesbos, je ne m' arresteray point au doute que l' on pourroit [...] NAUDÉ, Gabriel, *Apologie pour tous les grands hommes qui ont esté accusez de magie*, 1669, p. 135, Chapitre 9.*

Cette preuve qui est la plus forte et la moins desguisée que puissent avoir nos adversaires, estant ainsi rendue vaine et de nulle consequence, il n' y a rien si facile que de venir à bout des autres, lesquelles se liroient beaucoup plus à propos dans les romans magiques de Merlin, Maugis, et du docteur Fauste, que dans les escrits serieux et bien examinez, ou qui le

devroient estre, de plusieurs historiens et demonographes, mais principalement de Delrio, Thevet et Paule Ioue, qui sont les principaux et plus autorisez tesmoins qui puissent déposer contre la vie, les moeurs et la doctrine d' Agrippa, veu que la grande et prodigieuse lecture du premier ne luy a rien laissé d' incogneu sur le sujet de son livre, et que les deux autres semblent parler de luy avec autant plus de candeur et integrité qu' ils le mettent assez judicieusement parmy les hommes illustres, et le font ressembler à cet autel de Midas, qui paroissoit quelquefois d' or, et le plus souvent de pierre. C' est pourquoy pour commencer par la deposition de Thevet, il est vray qu' apres nous l' avoir crayonné sur l' original des boemiens et cingaristes, (...), il rejette hardiment la cause de tous ses voyages et peregrinations sur ce qu' il ne pouvoit demeurer long-temps en un endroict sans y faire quelque tour de son mestier, par lequel venant à estre descouvert et recogneu pour un enchanteur et necromantien, tout ce qu' il pouvoit faire estoit de se sauver de pays en autre, et ressembler les singes qui sautent d' arbres en arbres et de branches en branches, jusques à ce que les chasseurs les prennent à la derniere

NAUDÉ, Gabriel, *Apologie pour tous les grands hommes qui ont esté accusez de magie*, 1669, p. 304, Chapitre 15.

Ainsi en ce fait tant de circonstances justificatives se rencontrent, et l' on peut opposer tant de preuves aux divers fondemens de ces accusations, qu' il faudroit estre grandement passionné ou ignorant pour n' avoir point de honte qu' une telle bestisse puisse trouver place parmy des personnes qui ont tant soit peu de sens et de jugement, et pour ne point reconnoistre que toutes ces choses qui concernent la magie des papes, (...). Car pour commencer par ceux qui sont le moins chargez, et qui par consequent se peuvent le plus facilement defendre, je croy que le plus ancien soupçonné, quoy que bien legerement d' un tel crime, a esté Leon

NAUDÉ, Gabriel, *Apologie pour tous les grands hommes qui ont esté accusez de magie*, 1669, p. 394, Chapitre 19.

Nous répondons, que nous ne trouvons rien dans les passages que nous avons marqués, qui nous détermine nécessairement à reconnoître qu' ils ont été insérés dans les livres de Moïse. Car pour commencer par celui du 20 chap. De la genese ; qui doute que Dieu n' ait pû redonner à Sara sa première beauté, lors qu' elle étoit avancée en âge ?

ABBADIE, Jacques, *Traité de la vérité de la religion chrétienne : vol. 1*, 1684, p. 326.

La vérité hait les ménagemens : voyons donc, mais brièvement, ce que nous pourrions concevoir de doutes sur les vérités précédentes, et donnons un libre essor à nôtre imagination sur le sujet de la personne de Jesus Christ, sur celles de ses disciples, sur leurs miracles, sur la résurrection du Seigneur, sur les dons extraordinaires et miraculeux qui étoient communiqués par les mains des apôtres. I pour commencer par la personne de Jesus Christ, il y en a qui croient, que Jesus Christ étoit essénien, et que c' est de cette secte qu' il avoit emprunté ce qu' il y avoit de meilleur dans ses moeurs, et de plus sain dans sa doctrine.

ABBADIE, Jacques, *Traité de la vérité de la religion chrétienne : vol. 2*, 1684, p. 147.

Pour commencer donc par la chaleur, il est vray qu' on a coutume de concevoir cette qualité par rapport au sens, ou entant qu' elle fait, cause, excite en nous, ou dans quelque autre animal, ce qu' on appelle sentiment de chaleur

BERNIER, François, *Abrégé de la philosophie de Gassendi*, 1684, p. 92.

Mais avant que d' expliquer la chose, il est bon de sçavoir quel a esté le sentiment des anciens philosophes sur les couleurs. Pour commencer par Platon, il définit la couleur, [...]

BERNIER, François, *Abrégé de la philosophie de Gassendi*, 1684, p. 248.

Pour en venir aux raisons par lesquelles l' on prouve l' existence de Dieu, il n' est pas besoin de les rapporter toutes, l' on en feroit des volumes entiers, il suffira d' en toucher deux ausquelles toutes les autres se peuvent commodement rapporter. La premiere est prise de l' anticipation generale, c' est à dire de cette notion, ou idée qui est tellement universelle, que quelques-uns tiennent qu' elle est naturellement imprimée dans l' esprit de tous les hommes dès le ventre de leur mere, et que c' est pour cela qu' elle est appelée anticipation, comme qui diroit notion premiere, avancée, anticipée. La seconde que nous montrerons estre le fondement de la premiere, se prend de la contemplation des choses de la nature, de l' etenduë, de la disposition, de la grandeur, et de la beauté d' un ouvrage tel qu' est le monde. Pour commencer donc par la premiere, (...).

BERNIER, François, *Abrégé de la philosophie de Gassendi*, 1684, p. 232.

Touchons en peu de mots chaque theorie en particulier.

De la theorie du soleil.

Pour commencer par le soleil, comme le prince, et le modérateur des autres lumieres, il faut premierement avoir en veuë une figure de cette sorte.

BERNIER, François, *Abrégé de la philosophie de Gassendi*, 1684, p. 122.

Cela estant, la premiere chose que nous devons faire, c' est d' examiner en quoy consiste la liberté, la fortune, et le destin, afin que de là on puisse voir comment la fortune, et la liberté ou repugnent, ou se peuvent accorder avec le destin.

Pour commencer donc par la liberté, il est evident qu' on n' entend pas icy precisement celle qui estant opposée à la servitude, regarde proprement le corps, et est definie une puissance de vivre comme l' on veut

BERNIER, François, *Abrégé de la philosophie de Gassendi*, 1684, p. 594.

Mais il est bon de descendre un peu plus en détail.

Pour commencer par le Mont-Cassin, quoique nous n' ayons rien de particulier sur ce sujet avant la destruction qui en fut faite par les lombards peu d' années après la mort de S Benoist, on peut néanmoins juger que les lettres y estoient cultivées dès ce tems-là, tant par la raison generale que nous venons de rapporter, que par quelques raisons particulieres.

MABILLON, Le Père Jean, *Traité des études monastiques, divisé en trois parties*, 1691, p. 65.

Quelques-uns s' imaginent que c' est une délicatesse qu' il faut mortifier dans les jeunes gens : mais à mon avis c' est une mortification mal-entenduë, qui ne sert qu' à les dégoûter des choses spirituelles, lesquelles d' ailleurs ne leur sont pas déjà trop agréables. Il est vray qu' il faut lire les livres pour les bonnes choses, et non pour le beau stile : mais les bonnes choses deviennent quelquefois insipides, et mesme insupportables faute d' assaisonnement. Pour commencer par les novices, les livres qui me semblent les plus propres pour eux, sont l'echelle de S Jean Climaque, les confessions de S Augustin en latin ou en françois ; Rodriguez de la nouvelle traduction, la guide des pecheurs par Grenade, l' homme spirituel et l' homme religieux du pere S Jure, les principes de la vie chrétienne du Cardinal Bona, avec sa guide au ciel, et la voye abregée pour aller à Dieu. L' institution de Louys De Blois, le combat spirituel, le thresor spirituel du Pere Quarré, les essais de morale, avec la continuation sur les epîtres et les evangiles de l' année, sur tout le quatrième tome des essais, qui est des quatre fins dernieres, l' année chrétienne.

MABILLON, Le Père Jean, *Traité des études monastiques, divisé en trois parties*, 1691, p. 345.

Ceci est trop public pour passer pour calomnie ou être revoqué en doute ; les quinze cens millions de rente constamment éclipsés, les terres en friche, plus de la moitié des vignes du royaume arrachées, pendant que les trois quarts des peuples ne boivent que de l'eau, arrêtent la grande vocation que les intéressez pourroient avoir à nier des faits aussi certains, et dont on leur est uniquement redevable ; et voici comme cela est arrivé. C' est par le moien des traitans, trop peu d' attention à la repartition des tailles, et trop au commerce des bleds dont il falloit absolument laisser l' économie à la nature, comme par tout ailleurs. Il convient de faire un court détail de ces trois causes, et l' on verra que ce n' est pas sans raison qu' on maintient qu' ils ont fait plus de destruction dans la France que jamais les plus grands ennemis, et même tous les fleaux de Dieu dans leur plus grande violence : le ravage de ces manières aiant regagné par leur durée depuis 1660 ce qui pourroit paroître de plus violent dans ces marques extraordinaires de la colére du ciel. Pour commencer par les tailles, dont on ne dira que peu de chose, parce qu' on en a assez parlé dans le livre intitulé le détail de la France , auquel ceux qui sont curieux d' en apprendre parfaitement l' anatomie, pourront avoir recours, et dont ce qu' on va toucher ne sera qu' un abrégé

BOISGUILBERT, Pierre de, *Le Détail de la France sous le règne présent*, 1695, p. 24.

Il y a quatre sortes de personnes interessées à la situation que l' on propose ; sçavoir, les laboureurs et artisans, ou ceux qui vivent de leur industrie ; les bourgeois des villes franches, et enfin, les nobles et privilegiez à la campagne dans les païs d' aide. Il est indubitable, que tous les quatre y trouveront également leur compte, et que ceux qui contrediront les dispositions proposées, par ces memoires, n' ont assurément pas procuration d'eux pour stipuler leur intérêt. Car premierement, pour commencer par les laboureurs, comme le corps le plus étendu, on peut considerer toutes les fermes à mille livres l' un portant l' autre, le plus ou le moins n' y faisant rien en cette occasion, puisque le tout sera proportionné à la valeur des choses.

BOISGUILBERT, Pierre de, *Le Détail de la France sous le règne présent*, 1695, p. 89.

Dix mille commis arrêtent les avenues de ces liqueurs, tout comme l' armée du roi empêchoit le passage des grains dans cette ville ; et lorsque les portes furent ouvertes, la même extravagance qui se seroit rencontrée dans ceux qui auroient allegué que ces habitans affamez n' auroient pû soulager leur misère, en se procurant du pain à un sol la livre, puisqu'il ne valoit pas davantage hors les portes , qu' une guerre qui se faisoit à deux cens lieuës de ces quartiers ne fut terminée ; la même folie, dis-je, se trouve dans ceux qui prétendent que ces dix mille commis qui font perir une moitié du royaume, par l' abondance des liqueurs, et l' autre par l' excés du prix, ne peuvent être congédiés sans renverser l' etat, ou tout au moins, qu' il faut attendre que la guerre soit finie en Allemagne, en Italie et en Espagne. Pour commencer par les douanes, sorties et passages du royaume, c' est un Perou pour le roi et pour ses peuples de les supprimer toutes, à l' égard du dedans de l' etat ; la raison des divers princes, qui les avoient établies, étant cessées, il ne doit être de même de l' effet, par les effroyables suites qui les accompagnent toutes.

BOISGUILBERT, Pierre de, *Le Détail de la France sous le règne présent*, 1695, p. 100.

Cependant quoique toute la philosophie de cette fameuse nation ne soit pas à present capable de nous instruire , il n' est pas inutile de sçavoir jusqu' où elle a autrefois porté la perfection des sciences, dans un temps où tous les autres peuples du monde étoient encore ignorans ou barbares. Et pour commencer par leur langue et par leurs caractères, qui font parmi eux l' un des principaux points de litterature, voici ce que j' en ay remarqué.

LE COMTE, Le Père Louis, *Nouveaux mémoires sur l'état présent de la Chine*, 1696, p. 369.

Ainsi nous découvrirons ce que peuvent par elles-mêmes l'imagination et les passions, et à quelles dispositions du corps elles s'excitent.

X.

De l'imagination en particulier, et à quel mouvement du corps elle est attachée. Et pour commencer par l'imagination, comme elle suit naturellement la sensation, il faut que l'impression que le corps reçoit dans l'une soit attachée à celle qu'il reçoit dans l'autre
BOSSUET, Jacques-Bénigne, *De la connaissance de Dieu et de soi-même*, 1704, p. 136.

Découvrons-en s'il se peut les raisons, et voyons comment ils ont pu plaire et intéresser pour se soutenir jusqu'à nous dans l'opinion des hommes. Pour commencer par le plaisir que l'Iliade a fait aux contemporains d'Homère, il s'en offre d'abord une foule de raisons.

LA MOTTE, Antoine Houdar de, *Discours sur Homère*, 1714, p. 98.

Cet officier en continuant son repas leur parla familièrement en ces termes. Respectables hôtes, pour commencer par la religion qui fait toute notre gloire et toute notre défense, [...]

TERRASSON, abbé Jean, *Sethos, histoire, ou Vie tirée des monumens anecdotes de l'ancienne Égypte, traduite d'un ancien manuscrit grec*, 1731, p. 389-390.

Sur cette idée, madame, permettez-moi d'examiner la situation de l'un et de l'autre : et pour commencer par la mienne : j'avois apporté dans ma patrie le dessein de défendre le trône de Memphis contre les enfans de Daluca, que j'avois laissé très-jeunes et que je soupçonnois d'être devenus aussi méchans que leur mere.

TERRASSON, abbé Jean, *Sethos, histoire, ou Vie tirée des monumens anecdotes de l'ancienne Égypte, traduite d'un ancien manuscrit grec*, 1731, p. 820.

Cependant avant que de changer d'objet ; je crûs devoir mettre en ordre les connoissances que j'avois acquises, et me rendre compte à moi-même. Et pour commencer par une idée claire et distincte, je me demandai, ce que c'est que la poësie, et en quoi elle diffère de la prose ?

BATTEUX, abbé Charles, *Les Beaux-arts réduits à un même principe*, 1746, 4.

2. « d'abord » :

2.1. « d'abord » ou ses dérivés non Mouv :

Et d'abord qu'elle fut arrivée, prenant l'un des coins de l'autel, et se levant sur le haut des pieds, les cheveux espars et herissez, elle proféra d'une voix toute changée telles parolles.

URFÉ, Honoré d', *L'Astrée : t. 2 : 2ème partie : livres 1 à 12*, 1610, p. 313.

Le grand remede contre toutes tentations grandes ou petites, c'est de desployer son coeur et de communiquer les suggestions, ressentimens et affections que nous avons a nostre directeur ; car notés que la premiere condition que le malin fait avec l'ame qu'il veut seduire c'est du silence, comme font ceux qui veulent seduire les femmes et les filles, qui de prime abord defendent qu'elles ne communiquent point les propositions aux peres ni aux maris

FRANÇOIS DE SALES, saint , *Introduction à la vie dévoute*, 1619, p. 305.

C' est pourquoy j' avertis icy mes lecteurs que s' ils cherchent seulement ce que j' ay promis d' abord, je veux dire, des preceptes qui concernent la pratique de cette poësie, ils ne doivent pas se donner la peine de lire ce chapitre

AUBIGNAC, abbé d' , *La Pratique du théâtre*, 1657, p. 185.

Le réveil d' Herodes est encore une belle ouverture dans la Marianne ; et le poëte n' y doit pas moins travailler pour gagner d' abord l' attention des spectateurs, que l' orateur dans son exorde pour se concilier la bienveillance de ses juges.

AUBIGNAC, abbé d' , *La Pratique du théâtre*, 1657, p. 233.

Et pour commencer par une observation nécessaire, j' advertiray d' abord qu' on ne doit pas confondre la monodie des anciens, avec ce qu' aucuns appellent maintenant monologue

AUBIGNAC, abbé d' , *La Pratique du théâtre*, 1657, p. 249.

Je reconnus aisement au premier abord de cette femme que c' estoit une personne de grand sens et de grand courage

TRISTAN L'HERMITE, *Le Page disgracié*, 1667, p. 235.

Si l' on dit, ma bonne, que nous parlons dans nos lettres de la pluie et du beau temps, on aura raison ; j' en ai fait d' abord un assez grand chapitre.

SÉVIGNÉ, Mme de, *Correspondance : t. 1 : 1646-1675*, 1675, p. 232.

La reine qui savoit que son mari avoit trop d' amis en France, pour ignorer ce qu' elle avoit fait, ne fut point ébloüie par tout ce remuëment. Elle en devina dabord le sujet

SAINT-RÉAL, César de, *Dom Carlos*, 1672, p. 112.

Pour voir la force de cet argument, qui paroît d' abord une raison vague tirée par les cheveux, il est bon de remarquer que tous les préceptes que Dieu a donnez dans sa parole d' une façon générale, doivent être exécutez, non seulement lors qu' on est dans la société visible de l' eglise qui entend le mieux l' ecriture, mais aussi lors que l' on est dans les sociétés hérétiques.

BAYLE, Pierre, *Commentaires philosophiques sur ces paroles de Jésus-Christ "Contrainz-les d'entrer"*, 1686, p. 434.

Voila donc, dans nos passions et dans nostre ignorance, et le peché, et a la fois la peine du peché ; et non seulement au premier abord le commencement, mais encore dans la suite la consommation de l' enfer.

BOSSUET, Jacques-Bénigne, *Traité de la concupiscence*, 1694, p. 39.

ils prouvent une telle chose dans la première partie de leur discours, cette autre dans la seconde partie, et cette autre encore dans la troisième ; ainsi vous serez convaincu d'abord d'une certaine vérité et c'est leur premier point, d'une autre vérité et c'est leur second point, et puis d'une troisième vérité et c'est leur troisième point

LA BRUYÈRE, Jean de, *Les Caractères*, 1696, p. 559.

Mais revenons à cette prière dont j' ai parlé d' abord. Ce sont des te deum pour les victoires de terre, et d' autres encore pour les victoires de mer.

SÉVIGNÉ, Mme de, *Correspondance : t. 3 : 1680-1696*, 1696, p. 918.

Venez donc, vous tous, accourez à ce spectacle de la foi ; venez, et voyez d'abord le martyr intérieur de Thérèse ; puis admirez tout ce qu'elle a fait dès qu'elle est morte à elle-même.
FÉNELON, *Sermons et entretiens sur divers sujets*, 1706, p. 246.

Ainsi, tout étant réglé d'abord, c'est cette nécessité hypothétique seulement dont tout le monde convient, qui fait qu'après la prévision de Dieu ou après sa résolution, rien ne saurait être changé
LEIBNIZ, Gottfried, *Essais de théodicée sur la bonté de Dieu, la liberté de l'homme et l'origine du mal*, 1710, p. 138.

Horace.

Mes ouvrages ont résisté au temps, il est vrai ; mais il faut vous aimer autant que je le fais pour n'être point jaloux de votre gloire. On vous place d'abord après Homère.
FÉNELON, *Dialogues des morts composés pour l'éducation d'un prince*, 1715, p. 284.

Elle prononça ces paroles avec un air majestueux, sans presque me regarder. Je tremble d'abord, je me flate ensuite, je doute enfin.
RAMSAY, André-Michel de, *Les Voyages de Cyrus*, 1727, p. 88.

L'homme forme d'abord l'idée de son ouvrage avant que de l'exécuter.
RAMSAY, André-Michel de, *Les Voyages de Cyrus*, 1727, p. 167.

Un des prêtres exposoit d'abord les règles générales des mœurs, dont il faisoit ensuite l'application à des cas ou à des exemples convenables à la condition de l'aspirant. Après quoi d'autres prêtres proposoient des difficultés qui étoient résolues par le premier : l'aspirant n'y parloit point.
TERRASSON, abbé Jean, *Sethos, histoire, ou Vie tirée des monumens anecdotes de l'ancienne Égypte, traduite d'un ancien manuscrit grec*, 1731, p. 252.

Mais ce que je vois de décisif contre vous, c'est que le roy veut donner le commandement de ses troupes au prince Sethos d'abord après l'épreuve de cette première campagne.
TERRASSON, abbé Jean, *Sethos, histoire, ou Vie tirée des monumens anecdotes de l'ancienne Égypte, traduite d'un ancien manuscrit grec*, 1731, p. 445.

Les mots doivent d'abord réveiller les idées dont ils ne sont que des signes arbitraires.
DUBOS, abbé Jean-Baptiste, *Réflexions critiques sur la poésie et la peinture*, 1733, p. 394.

En général, on a beau nous assurer qu'un homme est plein de zèle pour sa religion, si nous avons à traiter avec lui, nous nous informons encore de son caractère. " M a de la religion, dites-vous ; mais a-t-il de la probité ? " si vous m'eussiez fait entendre d'abord qu'il était honnête homme, je ne me serais jamais avisé de demander s'il était dévot : tant est grande sur nos esprits l'autorité des principes moraux.
DIDEROT, Denis, *Essai sur le mérite et la vertu ou Principes de la philosophie morale [trad.]*, 1745, p. 18.

2.2. « d'abord » Mouv ou en formation de Mouv :

MADemoiselle,

Je vous declare d'abord que je n'ay point d'autre opinion de vous que celle que vous me donnez vous-mesme, et j'ay tousjours jugé plus hardiment des qualitez de l'ame par la parole.
BALZAC (GUEZ DE), Jean-Louis, *Les Premières lettres : t. I* (1624), 1624, p. 249.

Et pour ne point perdre de temps, j'avoüe d'abord, que je ne comprends pas ce que vous pretendez prouver par vostre allegation de Saint Paul I corinth. II. comme si toute la preparation, que cét apostre demande pour manger le corps du seigneur, estoit renfermée dans la seule confession

ARNAULD, Antoine, *De la Fréquente Communion où les Sentimens des Pères, des Papes et des Conciles, touchant l'usage des sacremens de Pénitence et d'Eucharistie, sont fidèlement exposez... par M. Antoine Arnauld...*, 1643, p. 221.

Pour le moins il n' est pas françois, comme je l' ay dit d' abord, et n' a garde d' estre si bon que sectaire , duquel neantmoins on ne se sert pas.

BALZAC (GUEZ DE), Jean-Louis, *Socrate chrestien*, 1652, p. 247.

C' estoit neantmoins, comme je vous ay dit d' abord, un fort bel esprit. Il y avoit grand plaisir à l' écouter

BALZAC (GUEZ DE), Jean-Louis, *Aristippe ou De la Cour*, 1654, p. 154.

Vengeons nous de la fortune, nous autres malheureux, à tout le moins par ce petit mot de verité ; et disons d' abord, pour fondement de ce que nous dirons en suite, que quelque peu borné que soit son pouvoir, que quelque vaste que soit son empire, nous devons avoir cette consolation, qu' il y a beaucoup de choses qui luy sont impossibles, et beaucoup d' autres qui ne sont pas de sa jurisdiction.

BALZAC (GUEZ DE), Jean-Louis, *Dissertations politiques*, 1654, p. 492.

Parcourons maintenant les autres, et commençons par les juges. Je vous dirai d' abord une des plus importantes et des plus avantageuses maximes que nos pères aient enseignées en leur faveur.

PASCAL, Blaise, *Les Provinciales ou les Lettres écrites par Louis de Montalte à un provincial de ses amis et aux RR.PP. Jésuites*, 1657, p. 135.

Et d'abord, pour établir mon sujet, j'ouvre l'Histoire sainte pour y lire le sacre du roi Joas, fils du roi Joram.

BOSSUET, Jacques-Bénigne, *Sermon sur les devoirs des Rois (Carême du Louvre, 1662)*, 1662, p. 233.

Il y a des livres qui enseignent la pratique de toute sorte de vertus, et sont meslez de beaucoup d' autres doctrines, comme estant des instructions generalles. Je nommeray d'abord l'academie françoise de Pierre De La Primaudaye , dont le premier tome contient une philosophie morale , et les autres traitent de l'histoire naturelle et de la philosophie chrestienne.

SOREL Charles, *La Bibliothèque françoise de M. C. Sorel, ou le Choix et l'examen des livres françois qui traitent de l'éloquence, de la philosophie, de la dévotion et de la conduite des moeurs*, 1664, p. 63.

Quoique personne n' ignore les grandes qualités d' une reine dont l' histoire a rempli tout l' univers, je me sens obligé d' abord à les rappeler en votre mémoire, afin que cette idée nous serve pour toute la suite du discours.

BOSSUET, Jacques-Bénigne, *Oraison funèbre de Henriette Marie de France, reine de la Grand' Bretagne, prononcée le 16 novembre 1669*, 1669, p. 517.

On voit bien d' abord que la recherche de ces moyens et de ces regles doit consister à trouver des inventions saintes de s' édifier des mauvais sermons.

NICOLE, Pierre, *Essais de morale contenus en divers traités : t. 3*, 1675, p. 406.

Je commence dès aujourd' hui ma lettre, et je la finirai demain. Je veux traiter d' abord le chapitre de votre voyage de Paris.

SEVIGNE, Mme de, *Correspondance : t. 1 : 1646-1675*, 1675, p. 648.

Dans cette veüe nous ferons trois choses.

I nous considérerons d' abord la première écorce de la religion chrétienne, s' il m' est permis de parler ainsi ; examinant toutes les preuves qui sont prises du témoignage extérieur que les premiers chrétiens lui ont rendu ; considérant leur bon sens, leurs lumières, leurs préjugés, la situation de leur esprit, leur martyre, les motifs de ce martyre, etc.

ABBADIE, Jacques, *Traité de la vérité de la religion chrétienne : vol. 2*, 1684, p. 4.

Ainsi la sévérité de la morale chrétienne et l' obscurité mystérieuse de la doctrine sont deux moyens en la main de Dieu, pour éclairer l' esprit sans enfler le coeur, et pour remplir le coeur sans flater les passions qui corrompent l' esprit. Ce qui montre d' abord non seulement que la religion chrétienne a un caractere divin, puis qu' elle seule enferme la véritable manière de corriger et de régler l' homme ; mais encore, que ce qui choque le plus les incrédules dans le christianisme, savoir la sévérité de la morale et la difficulté des mysteres, est précisément ce qui est le plus dans le conseil de Dieu, et le plus propre à la sanctification de l' homme, qui est la grande fin de la religion chrétienne. Voilà en-effet les deux parties essentielles et importantes de la religion ; la morale et le mystere : l' un qui regarde la foi, et l' autre qui est la règle de ce que Dieu veut que nous fassions pour parvenir à la vie.

ABBADIE, Jacques, *Traité de la vérité de la religion chrétienne : vol. 2*, 1684, p. 311.

Aristote nous enseignant que dans les choses desirables il faut qu' il y en ait une dernière pour n' aller pas à l' infini ; mais faisons d' abord deux remarques importantes. La première, qu' il n' est pas ici question de cette félicité dont les sacrez docteurs traitent particulièrement[...]

BERNIER, François, *Abrégé de la philosophie de Gassendi*, 1684, p. 8.

J' apporte tout cecy afin de faire comprendre d' abord deux ou trois choses qu' il importe extrêmement de sçavoir dès le commencement, pour ne se pas laisser surprendre aux paralogismes des astrologues.

BERNIER, François, *Abrégé de la philosophie de Gassendi*, 1684, p. 431.

Comme dans la première partie de ce commentaire j' ai dit d' abord, que je ne considérerois pas les circonstances particulieres du passage que j' avois dessein de commenter, mais que j' en réfuterois le sens littéral considéré en lui-même, et que je le combatrois par des principes généraux ; je dis aussi au commencement de cette troisième partie, que je ne fais aucune attention aux circonstances particulieres de S Augustin, des donatistes, du siecle, ni du país où ils vivoient, mais que je remonte à la plus grande généralité qui se puisse, pour montrer

que les raisons de S Augustin considérées en elles-mêmes, et dépouillées de tous leurs accidens défavorables ne laissent pas d' être fausses.

BAYLE, Pierre, *Commentaires philosophiques sur ces paroles de Jésus-Christ ""Contrain-les d'entrer""*, 1686, p. 445.

Première partie.

Pour vous expliquer d' abord ma pensée, il faut vous faire entendre qui sont ceux dont je prétends parler.

BOURDALOUE, Le Père , *Sermons pour tous les jours de Carême*, 1692, p. 65.

La maniere dont Lucien commence son histoire véritable, est la plus commode du monde. Il déclare d' abord à son lecteur que tout ce qu' il va dire est faux. Après quoi s' abandonnant à son imagination, il jette indifféremment sur le papier toutes les folies qu' elle lui fournit.

DANIEL, Le Père Gabriel, *Voyage du monde de Descartes*, 1690, p. 1.

Premier argument.

1. On suppose d' abord le grand principe de M. Descartes, que tout corps qui est agité en rond fait à tous momens effort, pour s' éloigner du centre de son mouvement

DANIEL, Le Père Gabriel, *Voyage du monde de Descartes*, 1690, p. 383.

mais, ma chère cousine, je voulais être informée de plusieurs choses dont je vais vous rendre compte. Je vous parlerai d' abord des églises de Madrid. Je les trouve fort belles et très-propres.

AULNOY, Marie-Catherine d', *Relation du voyage d'Espagne*, 1691, p. 293.

Et pour ne pas perdre de temps dans une matière si importante, je dis, en vous proposant d'abord mon dessein, que l' amour de Dieu doit être un amour de préférence, un amour de plénitude et un amour de perfection. Premièrement, un amour[...]

BOURDALOUE, Le Père , *Sermons pour tous les jours de Carême*, 1692, p. 99.

Pour venir d' abord au fait, on demande à ceux que le zèle aveugle, et met dans la disposition de souhaiter toujours des bleds à bas prix en faveur des pauvres, s' ils croieroient leurs vœux accomplis dans toute leur plénitude, au cas que l' on pût revoir cette denrée de grains au même taux qu' elle étoit en 1550 sçavoir, le septier de Paris pesant 240 liv. Ou environ, à 20 s. Ou 21 s. Année commune

BOISGUILBERT, Pierre de, *Le Détail de la France sous le règne présent*, 1695, p. 160.

On parlera d' abord des aydes, et ensuite des doüanes sur les sorties.

BOISGUILBERT, Pierre de, *Le Détail de la France sous le règne présent*, 1695, p. 36.

Ainsi pour entrer d' abord en matiere, et prendre les trois causes l' une après l' autre pour leur cessation, comme on a fait pour leur découverte, on va voir en particulier comme en general, qu' il n' y a pas moien de tenir pied sur la contradiction, sans renoncer à la raison.

BOISGUILBERT, Pierre de, *Le Détail de la France sous le règne présent*, 1695, p. 87.

et sans faire une plus longue préface, je parlerai d'abord de la dissimulation, je définirai ce vice, je dirai ce que c'est qu'un homme dissimulé, je décrirai ses moeurs, et je traiterai ensuite des autres passions.

LA BRUYÈRE, Jean de, *Les Caractères de Théophraste [trad.]*, 1696, p. 78.

Revenons encore à nous-mêmes : nous sommes, nous entendons, nous voulons. D'abord, entendre et vouloir, si c'est quelque chose, ce n'est pas absolument la même chose
BOSSUET, Jacques-Bénigne, *Élévations sur les mystères*, 1704, p. 108.

Il examine les discours d'Homère très méthodiquement,

1. *Comment ils sont amenez.*
2. *Comment ils sont placez.*
3. *Comment ils sont conçûs.*

D'abord la manière dont Homère les amène, luy paroist... etc. Voilà bien des erreurs et des ignorances entassées. Premièrement cette manière, que M. De La M. trouve si languissante et si uniforme, est encore celle des écrivains sacrés ; et il ne faut qu'ouvrir la bible pour en trouver des exemples. En second lieu, Homère avoit non seulement des termes équivalents à ceux-cy, dit-il, répond-il, reprend Agamemnon, mais encore de plus courts. Il ne s'en est pas servi parce qu'ils ne font pas assez graves pour le poème épique. En troisième lieu, on sent si peu le besoin qu'en a l'Iliade, [...]

DACIER, Mme, *Des causes de la corruption du goût*, 1714, p. 178.

mais malgré ces différences, il leur laisse encore en commun des qualités générales ; et c'est par ce côté de ressemblance que je les envisage d'abord.

Premièrement ils sont vains, et d'une vanité qui dédaigne même les apparences de la modestie

LA MOTTE, Antoine Houdar de, *Discours sur Homère*, 1714, p. 31.

Pour entrer dans cette discussion avec quelque ordre, je regarde d'abord la manière dont Homère amène et lie les discours de ses acteurs ; ensuite, si ces discours sont bien à leur place, et enfin, si ceux qui sont à leur place, sont conçûs comme ils doivent l'être. La manière dont Homère amène et lie les discours, est si languissante et si uniforme, qu'elle nuit souvent à l'effet des discours mêmes.

LA MOTTE, Antoine Houdar de, *Discours sur Homère*, 1714, p. 55.

Ne parlons point d'abord des prédicateurs, ils viendront en leur temps : commençons par les orateurs profanes, dont vous avez cité ici l'exemple.

FÉNELON, *Dialogues sur l'éloquence en général et sur celle de la chaire en particulier*, 1715, p. 144.

Il doit y avoir partout un enchaînement de preuves ; il faut que la première prépare à la seconde, et que la seconde soutienne la première. On doit d'abord montrer en gros tout un sujet, et prévenir favorablement l'auditeur par un début modeste et insinuant, par un air de probité et de candeur. Ensuite on établit les principes ; puis on pose les faits d'une manière simple, claire et sensible, appuyant sur les circonstances dont on devra se servir bientôt après.

FÉNELON, *Dialogues sur l'éloquence en général et sur celle de la chaire en particulier*, 1715, p. 204.

On peut avoir deux sortes de plaisir à la représentation d'une tragédie. D'abord, celui de prendre part à une action importante qui se passe la première fois sous nos yeux, d'être agité de crainte et d'espérance, pour les personnages à qui l'on s'intéresse le plus ; et enfin de partager leur bonheur ou leur infortune, selon qu'ils triomphent ou qu'ils succombent. Voilà le premier plaisir que le poète doit avoir en vûe de procurer à ses auditeurs

LA MOTTE, Antoine Houdar de, *Réflexions sur la critique*, 1716, p. 132.

Nous avons la danse, d'abord. Ensuite la musique... Et la danse est le troisième, voilà mon compte.

AUTREAU, Jacques, *Le Naufrage au Port-à-l'Anglais ou les Nouvelles débarquées*, 1723, p.384, dernier acte, scène 3.

Parlons d'abord du vrai-semblable en poésie. Un fait vrai-semblable est un fait possible dans les circonstances où on le fait arriver.

DUBOS, abbé Jean-Baptiste, *Réflexions critiques sur la poésie et la peinture*, 1733, p. 237.

Respectables hôtes, pour commencer par la religion qui fait toute notre gloire et toute notre défense ; je vous dirai d'abord que nos prêtres font tous les jours trois sacrifices, l'un au lever du soleil, l'autre dans le milieu de la matinée, et le troisième sur le midi.

TERRASSON, abbé Jean, *Sethos, histoire, ou Vie tirée des monumens anecdotes de l'ancienne Égypte, traduite d'un ancien manuscrit grec*, 1731, p. 390.

C'est un sujet traité depuis un trop petit nombre d'années par des personnes d'esprits. D'ailleurs, je crois qu'il faudroit la commencer par une question préliminaire, dont la discussion seroit trop longue. Je voudrois donc examiner d'abord le sentiment d'un anglois, homme de beaucoup d'esprit, qui soutient en reprochant à ses compatriotes le goût que beaucoup d'eux croient avoir pour les opera d'Italie, qu'il est une musique convenable particulièrement à chaque langue, et spécialement propre à chaque nation.

DUBOS, abbé Jean-Baptiste, *Réflexions critiques sur la poésie et la peinture*, 1733, p. 469.

Nous parlerons fort au long de ces semeia , quand nous expliquerons comment les anciens écrivoient en notes le chant musical, ou le chant proprement dit, et ce chant qui n'étoit qu'une déclamation. On sera bien plus curieux d'apprendre une autre chose, je veux dire la maniere dont la musique metrique marquoit les temps dans toute sorte de mouvemens du corps. Comment, dira-t-on d'abord, les anciens écrivoient-ils en notes les gestes ? Comment s'y prenoient-ils pour marquer chaque mouvement des pieds et des mains, chaque attitude et chaque démarche par une figure particuliere qui désignât distinctement chacun de ces mouvemens ?

DUBOS, abbé Jean-Baptiste, *Réflexions critiques sur la poésie et la peinture*, 1733, p. 33.

Ces annalistes ont compris que Gregoire de Tours y avoit voulu dire que ç'avoit été Childéric qui avoit tué Paulus et qui avoit pris Angers. Discutons d'abord la premiere de ces deux raisons.

DUBOS, abbé Jean-Baptiste, *Histoire critique de l'établissement de la monarchie françoise dans les Gaules*, 1734, p. 538.

LA FOLIE.

Qui, mieux que moi, peut vous le dire ?

N'est-ce pas moi qui les inspire ?

LE BOURGEOIS.

Or sus, pour commencer, tout d'abord je conclus

Que la meilleure Pièce est où l'on rit le plus.

Pour moi, la plus joyeuse est celle où je me livre.

LA CHAUSSÉE, Pierre Claude Nivelles de, *La Fausse antipathie*, 1734, p. 6.

Je me suis avisé, avec l'écrivain duquel je vous ai parlé, qu'il falloit, pour ne pas faire d'embarras, vous en couler quatre l'une après l'autre. Premièrement, d'abord et d'un ; je

commencera par l'histoire de Mamselle Godiche, qui lui est arrivée dans le temps que j'étois à la rue mazarine, à la glacière, à chaillot, avec le fils d'un marchand de l'apport-Paris. Par après, je vous lâcherai l'affaire de la femme de ce notaire avec un gros commis de la douane, à la foire Saint-Laurent, quand j'étois remisier. Pour ce qui est de la troisième, ce sera l'histoire de monsieur le chevalier Brillantin, qui ne m'a jamais payé mes gages qu'à coups de plat d'épée, pendant que j'ai mené sa diligence. Et enfin finale[...]

CAYLUS, Anne-Claude de, *Histoire de Monsieur Guillaume, cocher*, 1737, p.9.

Pardonnez moi, monsieur " répondit l'auteur : " voici comment je m'y prendrai. Je prouverai d'abord, que, dans les premiers gouvernemens des corses, les batards pouvoient succéder à la couronne. Ensuite, je ferai voïager en Allemagne un des anciens princes de Corse

ARGENS, Jean-Baptiste d', *Lettres juives ou Correspondance philosophique, historique et critique* : t. 2 - t. 6, 1738, p. 177.

Pour traiter avec quelque ordre ce qui regarde les sièges, je dirai d'abord un mot de la manière dont étoient faites les fortifications des anciens : puis je donnerai quelque idée des principales machines de guerre dont ils se servoient dans les sièges : enfin je passerai à l'attaque et à la défense des places.

ROLLIN, Charles, *Histoire ancienne des Égyptiens* : t. 5, 1738, p. 820.

Si cent plumes de cette force avaient été employées pour la défense du christianisme, elles auraient été d'abord livrées à un oubli éternel.

DIDEROT, Denis, *Essai sur le mérite et la vertu ou Principes de la philosophie morale [trad.]*, 1745, p. 16.

Puisque l'inclination seule rend la créature méchante ou bonne, conforme à sa nature, ou dénaturée, nous allons maintenant examiner quelles sont les inclinations naturelles et bonnes, et quelles sont les affections contraires à sa nature, et mauvaises. Remarquez d'abord que toute affection, qui a pour objet un bien imaginaire, devenant superflue et diminuant l'énergie de celles qui nous portent aux biens réels, est vicieuse en elle-même, et mauvaise relativement à l'intérêt particulier et au bonheur de la créature.

DIDEROT, Denis, *Essai sur le mérite et la vertu ou Principes de la philosophie morale [trad.]*, 1745, p. 28.

Mais pour en venir aux différents systèmes concernant la divinité, et à l'effet qu'ils produisent dans ce cas : d'abord, il ne paraît pas que l'athéisme ait aucune influence diamétralement contraire à la pureté du sentiment naturel de la droiture et de l'injustice.

DIDEROT, Denis, *Essai sur le mérite et la vertu ou Principes de la philosophie morale [trad.]*, 1745, p. 45.

Considérons à présent ce que la crainte des peines à venir et l'espoir des biens futurs occasionneraient dans la même croyance, relativement à la vertu. D'abord, il est aisé d'inférer de ce que nous avons dit ci-devant, que cet espoir et cet effroi ne sont pas du genre des affections libérales et généreuses, ni de la nature de ces mouvements qui complètent le mérite moral des actions. Si ces motifs ont une influence prédominante dans la conduite d'une créature, que l'amour désintéressé devrait principalement diriger, la conduite est servile, et la créature n'est pas encore vertueuse. Ajoutez à ceci une réflexion particulière : c'est que dans toute hypothèse de religion, où l'espoir et la crainte sont admis comme motifs principaux et premiers de nos actions, l'intérêt particulier, qui naturellement n'est en nous que trop vif, n'a rien qui le tempère et qui le restreigne, et doit par conséquent se fortifier chaque jour par

l'exercice des passions, dans des matières de cette importance. Il y a donc à craindre que cette affection servile ne triomphe à la longue, et n'exerce son empire dans toutes les conjonctures de la vie ; qu'une attention habituelle à un intérêt particulier ne diminue d'autant plus l'amour du bien général, que cet intérêt particulier sera grand ; enfin, que le coeur et l'esprit ne viennent à se rétrécir ; défaut, à ce qu'on dit en morale, remarquable dans les zélés de toute religion.

DIDEROT, Denis, *Essai sur le mérite et la vertu ou Principes de la philosophie morale [trad.]*, 1745, p. 52.

Démontrons à présent qu'elles dérivent encore de cet exercice en qualité d'effets. Nous remarquerons d'abord que le but des affections sociales relativement à l'esprit, c'est de communiquer aux autres les plaisirs qu'on ressent

DIDEROT, Denis, *Essai sur le mérite et la vertu ou Principes de la philosophie morale [trad.]*, 1745, p. 82.

Le corps, en tant qu'assemblage et collection, ne peut donc pas être le sujet de la pensée. Diviserons-nous la pensée entre toutes les substances dont il est composé ? D'abord, cela ne sera pas possible, quand elle ne sera qu'une perception unique et indivisible : en second lieu, il faudra encore rejeter cette supposition, quand la pensée sera formée d'un certain nombre de perceptions.

CONDILLAC, abbé de , *Essai sur l'origine des connaissances humaines*, 1746, p. 6.

Mais n'y auroit-il pas un milieu à prendre ? Ne pourroit-on pas trouver dans nos sens une source de vérités, comme une source d'erreurs ; et les distinguer si bien l'une de l'autre, qu'on pût constamment puiser dans la première ? C'est ce qu'il est à propos de rechercher. Il est d'abord bien certain que rien n'est plus clair et plus distinct que notre perception, quand nous éprouvons quelques sensations. Quoi de plus clair que les perceptions de son et de couleur ! Quoi de plus distinct !

CONDILLAC, abbé de , *Essai sur l'origine des connaissances humaines*, 1746, p. 14.

Pour rendre raison de ces effets, / je dis d'abord que, les sens agissant / sur l'organe de l'imagination, cet / organe réagit sur les sens.

CONDILLAC, abbé de , *Essai sur l'origine des connaissances humaines*, 1746, p. 128.

L'erreur de l'abbé Du Bos a le même principe. Ne comprenant pas que les anciens eussent pu introduire sur leurs théâtres, comme l'usage le plus naturel, une musique semblable à celle de nos opéra, il a pris le parti de dire que ce n'étoit point une musique, mais seulement une simple déclamation notée. 20 d'abord il me semble que par-là il fait violence à bien des passages des anciens

CONDILLAC, abbé de , *Essai sur l'origine des connaissances humaines*, 1746, p. 32.

On ne manqueroit pas même de raisons propres à confirmer cette vision, pour peu qu'on voulût appliquer son imagination à découvrir quelques rapports entre les élémens de la musique et les parties de ce monde. Je le vais faire, et je tirerai de-là mon second exemple. C'est une chose évidente, remarquerai-je d'abord, que, s'il y a sept tons dans la musique, il y a aussi sept planètes. En second lieu, je puis supposer que, qui apercevrait la grandeur de ces planètes, et d'autres qualités qui leur appartiennent, trouveroit entre elles une proportion semblable à celle qui doit être entre sept corps sonores qui sont dans l'ordre diatonique.

CONDILLAC, abbé de , *Traité des systèmes*, 1749, p. 132.

Ne sommes-nous pas redevables au système cartésien, des plus belles et des plus importantes découvertes qu' on a faites, soit dans le dessein de le confirmer, soit dans le dessein de le combattre ? Les expériences de Mm Huyghens, Boile, Mariote, Newton, sur l' air, le choc, la lumière et les couleurs, en sont des exemples fameux. Je réponds d' abord que les suppositions sont à un système, ce que les fondemens sont à un édifice. Ainsi, il n' y a pas assez de justesse à les comparer avec les machines dont on se sert pour construire un bâtiment. Je dis ensuite que les découvertes qu' on a faites sur l' air, le choc, la lumière et les couleurs, sont dues à l' expérience, et non point aux hypothèses arbitraires de quelques philosophes.

CONDILLAC, abbé de , *Traité des systèmes*, 1749, p. 199.

Veut-on, par exemple, faire sentir que la facilité de penser s' acquiert par l' exercice, comme toutes les autres habitudes, et qu' on ne sauroit travailler de trop bonne heure à l' acquérir ? On prend d' abord pour principe des faits que personne ne peut contester : 1 que le mouvement est la cause de tous les changemens qui arrivent au corps humain ; 2 que les organes ont plus de flexibilité, à proportion qu' on les exerce davantage. On suppose ensuite que toutes les fibres du corps humain sont autant de petits canaux où circule une liqueur très subtile (les esprits animaux), qui se répand dans la partie du cerveau où est le siège du sentiment, et qui y fait différentes traces ; que ces traces sont liées avec nos idées, qu' elles les réveillent ; et on conclut que, plus elles se réveillent facilement, moins nous trouverons d' obstacle à penser. On remarque, en troisième lieu, que les fibres du cerveau sont vraisemblablement très-molles et très-déliçates dans les enfans, qu' avec l' âge elles se durcissent, se fortifient et prennent une certaine consistance, qu' enfin la vieillesse, d' un côté, les rend si inflexibles, qu' elles n' obéissent plus à l' action des esprits, et de l' autre, dessèche le corps au point qu' il n' y a plus assez d' esprits pour vaincre la résistance des fibres.

CONDILLAC, abbé de , *Traité des systèmes*, 1749, p. 201.

• Les Mfin :

1. Structures nominales :

1.1. « au bout du compte » et « en fin de compte » :

mais, en fin de compte, on se mocque et du benoist champion et de l'Anglois qui le deffia, et de Enguerrant leur tabellion, plus baveux qu'un pot à moustarde.

RABELAIS, François, *Tiers livre*, 1552, p. 184.

Mais, pour dire en un mot, tout lui fut si contraire et discordant, qui se trouvent, en fin de compte, autant reculée qu' elle se pensoit avancer, fut contrainte de faire une piteuse réponse à son homme

YVER, Jacques, *Le Printemps (extraits)*, 1572, p. 1149.

Les plus hardies sectes, Épicurienne, Pyrrhoniennne, nouvelle Académique, encore sont elles contrainctes de se plier à la loy civile, au bout du compte. Il y a d'autres subjects qu'ils ont belutez, qui à gauche, qui à dextre, chacun se travaillant à y donner quelque visage, à tort ou à droit.

MONTAIGNE, Michel de, *Essais : t. 1 (livres 1 et 2)*, 1592, p. 512.

Mais au bout du compte est-ce pas grande injustice et cruauté

CHARRON, Pierre, *De la sagesse : trois livres*, 1601, p. 22.

Il est vray qu' ils ont touché de fort bons points, mais on leur peut dire au bout du compte, qu' ils ont representé plustost leurs fantaisies que les diverses affections et propriétés de l' esprit humain

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623, 20.

voyla deux gentilles promenades, l'une causée par l'yyrongnerie, l'autre par l'amour, et au bout du compte autant hypocondriaque l'un comme l'autre

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623, 51.

Et au bout du compte, je disois comme fait le maudit Lucilio Vanino, au dialogue de la resurrection des morts

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623, 303.

Mais au bout du compte je pense que sa bonne foy gaignera la dessus

PEIRESC, Nicolas de, *Lettres : t. 2 : Lettres aux frères Dupuy : 1629-1631*, 1631, p. 252.

Et au bout du compte il y a aultant à dire d'un costé que d'aultre

PEIRESC, Nicolas de, *Lettres : t. 4 : Lettres à Borilly, à Bouchard, et à Gassendi : 1610-1637*, 1637, p. 149.

Ce qui pouvoit suffire aulcunement pour sa descharge et pour la mienne, car au bout du compte, il n' y a qu' un poeme principalement ou deux tout au plus, où il eusse du regret d' avoir laissé eschapper des libertez qui ne luy plaisent plus comme alors.

PEIRESC, Nicolas de, *Lettres : t. 4 : Lettres à Borilly, à Bouchard, et à Gassendi : 1610-1637*, 1637, p. 152.

Les ouvraiges qu' il a en main si cappable d' ayder le public et si preferables à toute sorte de lectures publiques, qui ne vont au bout du compte qu' à bien peu de fruict au prix du reste.

PEIRESC, Nicolas de, *Lettres : t. 4 : Lettres à Borilly, à Bouchard, et à Gassendi : 1610-1637*, 1637, p. 157.

Au bout du compte, je ne m'en soucie point du tout

SEVIGNE, Mme de, *Correspondance : t. 1 : 1646-1675*, 1675, p. 490.

Et au bout du compte, s'il revenait, on ôterait le bandeau, et on deviendrait grosse

SEVIGNE, Mme de, *Correspondance : t. 2 : 1675-1680*, 1680, p. 90.

Au bout du compte, ce n'est pas mon affaire

DANCOURT CARTON, Florent, *La Fête de village*, 1711, p. 73, acte II, scène 4.

Au bout du compte, voilà de belles fortunes !

DANCOURT CARTON, Florent, *La Fête de village*, 1711, p. 74, acte II, scène 4.

Au bout du compte, cela ne dépend ni du hasard, ni de nous.

DANCOURT CARTON, Florent, *Le Prix de l'arquebuse*, 1717, p. 256, scène 3.

Ce jeu de l'Arquebuse ne laisse pas au bout du compte d'attirer ici un tas de godelureaux

DANCOURT CARTON, Florent, *Le Prix de l'arquebuse*, 1717, p. 281, scène 11.

Au bout du compte, tant mieux s'il ne vous aime point.

MARIVAUX, *La Surprise de l'amour*, 1723, p. 227, Acte III, Scène 2.

Mais, notre bon ami, au bout du compte, vous parlez de sexe.

MARIVAUX, *L'Île des esclaves*, 1725, p. 523, scène 3.

je n'entends parler que d'amour à droite et à gauche, il m'environne, il m'obsède, et le vôtre, au bout du compte, est celui qui me presse le plus

MARIVAUX, *Le Prince travesti, ou l'Illustre aventurier*, 1727, p. 367, acte II, scène 7.

Ma colère était sans rancune : au bout du compte une laide aurait été plus respectée.

MARIVAUX, *Le Spectateur français (1721-1724)*, 1728, p. 212.

Mais au bout du compte, qu'en dis-tu?

MARIVAUX, *Le Spectateur français (1721-1724)*, 1728, p. 243.

1.2. « en fin », « en la fin », « enfin » :

Je laisse à dire les poinctes secretes que vous aviez à sentir en vostre esprit. Car si c'est un mal dur à porter que viduité, ce ne vous estoit pas petite destresse d'estre privé d'une telle compaigne. En la fin, vostre petite fillette, pour faire le comble de voz douleurs, vous meurt pareillement.

CALVIN, Jean, *Des scandales*, 1550, p. 48.

Et tant frequenta ce lieu saint, que ung chanoine fort riche fut amoureux d'elle, et la poursuivyt si fort, que en fin la pauvre malheureuse s'accorda à luy, dont le mary n'avoit nul soupson et pensoit plus à garder son bien que sa femme.

NAVARRÉ, Marguerite de, *L'Heptaméron*, 1550, p. 1060.

Et à cela aussi tend le Pseau.. 29, où le Prophète, après avoir parlé de la voix terrible de Dieu, laquelle est ouye aux tonnerres, aux vens, orages, tourbillons, gresles, voire faisant trembler la terre et crouler les montaignes, et brisant les cèdres, en la fin pour conclusion adjouste, qu'on luy chante louanges en son sanctuaire, car par cela il entend que les incrédules sont sourds à toute voix de Dieu qui résonne en l'air, comme en l'autre Pseaume après avoir décrit combien les flots de la mer sont espouvantables, il conclud ainsi: "Seigneur, tes tesmoingnages sont approuvez, la beauté de ton temple est saincteté permanente" (Psal.. 93, 5).

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne : livre premier*, 1560, p. 90.

Et de fait, quand les hommes ont pensé qu'ils voyoyent Dieu ou sa remembrance aux images, ils l'ont là aussi honoré. Et en la fin, ayans là ficez leurs yeux et leurs sens, ils s'y sont abestiz, estans ravis en admiration, comme s'il y eust eu quelque divinité.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne : livre premier*, 1560, p. 130.

Or nous remettons ceste consideration a demain, ou avec la lumiere de verité, nous chercherons en quelle partie l'Amour se cache : si c'est au coeur, ou au cerveau, ou au foye : puis dequoy il se nourrist, qui sont ses vrayes fonctions, quand et comment il s'engendre, et quelles gens il requiert pour establir sa demeure, où tout à nostre aise nous dirons quel amy ou amie il faut choisir sans se tromper et en fin quel est le devoir de l'une et l'autre partie, afin qu'un bon commencement ait une meilleure fin, car il est eternal, pour estre de nature divine, et nous estre donné de Dieu icy bas, pour arres de ceste glorieuse beatitude, dont la parfaite jouyssance attend la haut ceux que la grace celeste a rendus amoureux de la seconde vie.

YVER, Jacques, *Le Printemps (extraits)*, 1572, p. 1271.

*Pour vray j'yroi faire la cour
À ces belles de Boullancour,
Qui sont si doucement traitables.
Enfin, ce ne sont pas des fables
Que la Noue est hors de prison,
Et se retire en sa maison,
Sans plus se mesler de la guerre.*

L'ESTOILE, Pierre de, *Registre-journal du regne de Henri III : t. 5 (1585-1587)*, 1587, p. 132, 1585, *DECEMBRE, Mort de Ronsard*.

Vostre loy salique me représente un songe plustost qu'une chose essentielle, ou bien la fable d'un de ces vieux comptes qui font peur aux petits enfans, lequel n'a ny tenans ny aboutissans pour appuyer son credit : l'auteur et la loy sont umbragez d'une trop espesse nuict. La cause et le temps d'icelle sont trop avant enterrez dans l'obly pour valoir bonne en une si aspre rencontre que du maintènement de vos François. Enfin, ceux qui en escrivent en parlent confusément. Ilz la nous monstrent bien, mais c'est à travers le verre et dans l'especeur d'une bien obscure nue.

LUCINGE, René de, *Dialogue du François et du Savoy sien*, 1593, p. 232.

Laquelle derniere opinion semble estre d' autant plus raisonnable et bien fondée que ce nom de mages est persan, que la coustume des perses estoit de n' aborder jamais les roys sans presens, que l' evangeliste parle d' eux comme de personnes tres honorables et de grande consideration, et qu' en fin le texte de l' escriture nous conduit comme par la main à recognoistre la verité d' icelle, quand il dit que ces sages vinrent des parties de l' orient, veu que pas un auteur n' a jamais dit qu' il y eust d' autres mages de ce costé là que ceux de Perse.

NAUDÉ, Gabriel, *Apologie pour tous les grands hommes qui ont esté accusez de magie*, 1669, p. 436.

Opposons à ces tableaux celui des moeurs du petit nombre de peuples qui, préservés de cette contagion des vaines connoissances ont par leurs vertus fait leur propre bonheur et l' exemple des autres nations. Tels furent les premiers perses, nation singuliere chez laquelle on apprenoit la vertu comme chez nous on apprend la science ; qui subjugua l' Asie avec tant de

facilité, et qui seule a eu cette gloire que l'histoire de ses institutions ait passé pour un roman de philosophie : tels furent les scithes, dont on nous a laissé de si magnifiques éloges : tels les germains, dont une plume, lasse de tracer les crimes et les noirceurs d' un peuple instruit, opulent et voluptueux, se soulageoit à peindre la simplicité, l' innocence et les vertus. Telle avoit été Rome même dans les tems de sa pauvreté et de son ignorance. Telle enfin s' est montrée jusqu' à nos jours cette nation rustique si vantée pour son courage que l' adversité n' a pu abbatre, et pour sa fidelité que l' exemple n' a pu corrompre.
ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Discours sur les sciences et les arts*, 1750, p. 11.

1.3. « pour conclusion » :

le Seigneur Jesus, après avoir montré par plusieurs vives raisons qu'il estoit celuy qui devoit venir pour le salut des fideles, adjouste pour conclusion de son propos : «Bienheureux est celuy qui ne sera point scandalisé en moy.»
CALVIN, Jean, *Des scandales*, 1550, p. 52.

Pour conclusion, je dy que ce sont églises, premièrement, entant que Dieu y conserve miraculeusement les reliques de son peuple, combien qu'elles y soyent povrement dispersées.
CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne : livre quatrième*, 1560, p. 52.

Voyons, pour conclusion, de combien de felicitez se trouve estre cause l'infirmes et debile complexion des hommes.
ESTIENNE, Charles, *Paradoxes*, 1561, p. 144, *Pour l'infirmité du corps, Declamation X, Qu'il vaut mieux estre maladiif que tousjours sain.*

Parquoy, pour conclusion, je dy qu'un hérétique ne doit non plus estre mis à mort qu'un avaricieux ou yvrogne ou glorieux.
CASTELLION, Sébastien, *Conseil à la France désolée*, 1562, p. 69.

Pour conclusion, je n'ay des histoires fabuleuses mendié icy les fureurs d'un Athamant, d'un Hercules, ny d'un Roland, mais celles que la Verité mesme a dictees, et qui portent assez sur le front leur saufconduit par tout.
LA TAILLE, Jean de, *Saül le furieux : tragédie prise de la Bible*, 1572, p. 22.

enfin, il faut que toutes ces parties soient encor accompagnées d'une hardiesse modeste qui ne tenant rien de l'effronté, ny du timide, se maintienne dans un juste temperament. Et pour conclusion, il faut, que les pleurs, le rire, l'amour, la hayne, l'indifference, le mespris, la jalousie, la colere, l'ambition, et bref : que toutes les passions soient peintes sur son visage, chaque fois qu'il le voudra.
SCUDÉRY, Georges de, *La Comédie des comédiens : poème de nouvelle invention*, 1635, 28.

2. Structures verbales :

2.1. avec « conclure » :

Pour conclure cest article, je dy en somme que ceulx qui estiment l'impieté estre un crime enorme, comme elle est, recognoissent combien Dieu prise son Evangile, quand il fait une punition si rigoureuse de ceulx qui n'en ont tenu compte.
CALVIN, Jean, *Des scandales*, 1550, p. 136.

Tu seras hors des debatz et perpetuelles molesties des injurieuses et litigieuses nourrices. Et pour conclure, tu ne sentiras point ceste facheuse douleur de les voir mourir chez toy en ta presence.
ESTIENNE, Charles, *Paradoxes*, 1561, p. 127, *Pour la sterilité, Declamation VIII, Que la femme sterile est plus heureuse que la fertile.*

Pour conclure, comme l'auteur a conseillé à toutes personnes sujettes à catharres et fluxions, à ceux qui ont le forge chaud et sec, et aux febricitans, de ne boire vin, ni sidre excellent, qu'il ne soit trempé de moitié d'eau pour le moins : aussi a-il laissé l'usage de petis et mediocres libres à toutes personnes de bonne habitude
PAULMIER, Julien le, *Traité du vin et du sidre*. [trad.], 1589, p. 33 recto.

Pour conclure solidement, il savoit bien que si vos François eussent eu pouvoir d'eslire un roy et le maintenir, qu'ilz ne luy eussent pas conféré ce privilège
LUCINGE, René de, *Dialogue du François et du Savoysien*, 1593, p. 226.

Pour conclure ce premier poinct, il faut dire que les bestes ratiocinent, usent de discours et jugement, mais plus foiblement et imparfaitement que l'homme.
CHARRON, Pierre, *De la sagesse : trois livres*, 1601, p. 66.

Pour conclure encore avec plus d'autorité, j'adjousteray le dire de saint Augustin : qui dit que la logique n'est point une legere et frivole invention de l'esprit humain
DUPLEIX, Scipion, *La Logique ou l'Art de discourir et raisonner*, 1607, p. 27, Livre I, chapitre 1.

Finalement, pour conclure par leurs défauts plustost que par leurs vertus, ils ne procèdent pas en leurs travaux avec trop bon ordre.
MONTCHRESTIEN, Antoine de, *Traicté de l'oeconomie politique*, 1615, p. 65.

Car (pour conclure ce point en peu de mots) c'est en la juridiction de vostre Admirauté principalement que tous différens doivent estre sommairement vuidez
MONTCHRESTIEN, Antoine de, *Traicté de l'oeconomie politique*, 1615, p. 179.

Mais nostre malheur a voulu jusques icy que nous n'en ayons sceu faire profit, ny tirer avantage. Pour conclure, tout ce que l'on peut dire et faire contre nous ne nous peut empescher d'exécuter de beaux exploits.
MONTCHRESTIEN, Antoine de, *Traicté de l'oeconomie politique*, 1615, p. 186.

et pour conclure mon discours, vous n'avez point pris de poison qui vous peust faire mourir, et par consequent les yeux de Charite ne vous ont point fait resusciter.
SOREL, Charles, *Le Berger extravagant*, 1627, p. 537.

elle reçoit des desirs et des esperances, et n'en rejette que le desordre, et pour conclure tout en peu de paroles, elle guerit la maladie de nos affections, et n'en détruit pas la nature
SENAULT, Jean-François, *De l'usage des passions*, 1641, p. 118..

C'est pourquoy je me contenteray pour conclure cette considération de vous remettre devant les yeux ces maximes importantes
ARNAULD, Antoine, *De la Fréquente Communion où les Sentimens des Pères, des Papes et des Conciles, touchant l'usage des sacremens de Pénitence et d'Eucharistie, sont fidèlement exposez...* par M. Antoine Arnauld..., 1643, p. 524.

Enfin, mes pères, pour conclure par un autre reproche que vous me faites
PASCAL, Blaise, *Les Provinciales ou les Lettres écrites par Louis de Montalte à un provincial de ses amis et aux RR.PP. Jésuites*, 1657, p. 212.

et pour conclure en deux mots après cette digression, je ne condamnerai jamais personne pour en avoir inventé ;
CORNEILLE, Pierre, *Discours de la tragédie et des moyens de la traiter selon le vraisemblable ou le nécessaire*, 1660, p. 100.

*Enfin toute la grâce et l'accommodement
Où s'est, avec effort, plié son sentiment,
C'est de dire, croyant adoucir bien son style :
« Monsieur, je suis fâché d'être si difficile,
Et pour l'amour de vous, je voudrois, de bon coeur,
Avoir trouvé tantôt votre sonnet meilleur. »
Et dans une embrassade, on leur a, pour conclure,
fait vite envelopper toute la procédure*
MOLIÈRE, *Le Misanthrope*, 1667, p. 515, acte IV, scène 1.

2.2. avec « faire » :

- Or laissons ce propos-là, dist Simontault, car, pour faire conclusion du cueur de l'homme et de la femme, le meilleur des deux n'en vault riens.
NAVARRÉ, Marguerite de, *L'Heptaméron*, 1550, p. 869.

Pour faire fin, il faut brièvement noter qu'il ne nous est point commandé d'obéir à nos parens
CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne : livre second*, 1560, p. 169.

Ils veulent que nous pensions que le saint Esprit soit enclos en ces badinages ; mais à qui est-ce qu'ils le pourront persuader ? Pour faire fin, et que nous n'ayons à répéter de plus haut ce qui a esté paravant exposé, cecy pourra satisfaire à ceux qui se rendront dociles et Modestes, ausquels ce livre est adressé
CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne : livre quatrième*, 1560, p. 500.

2.3. avec « finir » :

Mais, pour finir la tragoedie, est-il point de ceste partie, ce grand duc de Monmoranci ?
L'ESTOILE, Pierre de, *Registre-journal du regne de Henri III : t. 5 (1585-1587)*, 1587, p. 79,
1585, DECEMBRE, *Mort de Ronsard*.

*Pour finir ce notable commentaire, qui m'est eschappé d'un flux de caquet, flux impétueux
par fois et nuisible, ut missum sponsi furtivo munere malum procurrit casto virginis e gremio,
quod miserae oblitae molli sub veste locatum, dum adventu matris prosilit, excutitur, atque
illud prono praeceps agitur decursu*
MONTAIGNE, Michel de, *Essais : t. 2 (livre 3)*, 1592, p. 897.

*Mais retournons à nous, et sage devenus,
soyons à leurs depens un peu plus retenus.
Or, comte, pour finir, ly doncq' ceste satyre,
et voy ceux de ce temps que je pince sans rire,
pendant qu' à ce printemps, retournant à la cour,
j' iray revoir mon maistre et lui dire bon-jour.*
RÉGNIER, Mathurin, *Les Satires 1 à 13*, 1609, p. 24.

*Et pour finir ce chapitre, je diray que tout poëme pour estre parfait de tout poinct, doit avoir
les sept qualitez suivantes.*
DEIMIER, Pierre de, *L'Académie de l'art poétique, où sont vivement esclaircis et déduicts les
moyens par où l'on peut parvenir à la vraye et parfaite connoissance de la poésie françoise*,
1610, p. 20.

*Pour finir ce long denombrement d'arts et de sciences, je diis que l'une des plus particulières
estudes d'un homme de la cour doit estre l'intelligence des langues.*
FARET, Nicolas, *L'Honneste homme*, 1636, p. 31.

*C'est pourquoy, pour finir enfin cette seconde partie, un seul mot suffît pour respondre à
toutes vos accusations.*
ARNAULD, Antoine, *De la Fréquente Communion où les Sentimens des Pères, des Papes et
des Conciles, touchant l'usage des sacremens de Pénitence et d'Eucharistie, sont fidèlement
exposez... par M. Antoine Arnauld...*, 1643, p. 633.

*Enfin pour finir ce chapitre, il ne faut que considerer, que le sauveur ne dit pas de celuy qui
mange sa chair, et boit son sang, il est en moy, et je suis en luy*
ARNAULD, Antoine, *De la Fréquente Communion où les Sentimens des Pères, des Papes et
des Conciles, touchant l'usage des sacremens de Pénitence et d'Eucharistie, sont fidèlement
exposez... par M. Antoine Arnauld...*, 1643, p. 698.

*On l' a confirmé dans sa charge ; et de plus on l' a fait conseiller extraordinaire, et vice-
président du conseil de justice. Enfin, pour finir, car je commence à estre las d' écrire, la
compagnie a dans les Indes cent soixante vaisseaux depuis trente jusqu' à soixante pieces de
canon*
CHOISY, abbé François-Timoléon de, *Journal du voyage de Siam fait en 1685 et 1686*, 1687,
p. 253.

• **Les Mrés :**

1. Famille de « bref » :

1.1. « à brief parler », « pour faire brève conclusion », « pour plus brièvement parler » :

Et à brief parler, la desolation estoit si grande, que le pere ne tenoit compte de son enfant, ny le mary de sa femme.

BOAISTUAU, Pierre, *Le Théâtre du monde*, 1558, p. 77, Livre troisième.

Finalemēt, pour faire brève conclusion, toutes fois et quantes que nous appellons Dieu créateur du ciel et de la terre, qu'il nous vienne aussi en pensée qu'il est en sa main et en sa puissance de disposer de toutes les choses qu'il a fait, et que nous sommes ses enfans, lesquels il a prins en sa charge pour nourrir et gouverner, tellement que nous attendions tout bien de luy, et que nous espérons pour certain que jamais il ne permettra que nous ayons faite des choses qui nous sont nécessaires à salut, et que nostre espérance ne dépende point d'ailleurs; et quelque chose que nous désirions, que nous la demandions de luy, et quelques biens que nous ayons, que nous luy en facions recognoissance avec action de grâces, qu'estans incitez par une si grande libéralité qu'il nous monstre, nous soyons induits à l'aimer et honorer de tout nostre coeur.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne : livre premier*, 1560, p. 205, Livre I, Chapitre 14.

Et pour plus brièvement parler, il ne nous faut point condamner à mort éternelle la personne qui est en la main d'un seul Dieu

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 246, Livre IV, Chapitre 12.

1.2. « en bref » :

Je distingueray icy en brief entre les especes de scandales, lesquels ont troublé dès le commencement le cours de l'Évangile, et le retardent encores en ce temps cy.

CALVIN, Jean, *Des Scandales*, 1550, 61.

Afin qu'il ne semble que je vueille deduire une histoire (ce qui n'est pas de mon propos) il me suffit de toucher en brief et comme en passant les exemples que Dieu a montré de sa providence singuliere a gouverner son Eglise.

CALVIN, Jean, *Des Scandales*, 1550, 102, I.

Mais d'autant qu'on s'achoppe diversement à un tel scandale, je veulx monstrer en brief que ceulx qui le font le cherchent de leur bon gré, tellement que la faulte en est à eulx.

CALVIN, Jean, *Des Scandales*, 1550, 146, II.

Je recenseray en brief ce que j'en ay leu en plusieurs auteurs.

BOAISTUAU, Pierre, *Le Théâtre du monde*, 1558, 164, Livre II.

Nous avons aussi touché en passant en quelle façon il est deument honoré, ce qui sera cy après déclaré plus à plein. Seulement je répète en bref pour ceste heure, toutesfois et quantes que l'Escriture enseigne qu'il n'y a qu'un Dieu, qu'elle ne débat pas du nom ou titre pur, mais nous instruit aussi de ne pas transporter ailleurs ce qui ne compète qu'à la divinité, dont il appert enquoy la vraie religion diffère avec les superstitions.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne : livre premier*, 1560, p. 140, Livre I, Chapitre 12.

J'ay icy voulu seulement toucher en bref, que tout l'homme est accablé comme d'un déluge, depuis la teste jusques aux pieds, en sorte qu'il n'y a nulle partie de luy exempte de péché.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 19, Livre II, Chapitre 1.

Toutesfois je diray premièrement en bref quelle a esté la façon de l'église ancienne, sous couleur de laquelle les Papistes ont introduit leur folle fantaisie, et la maintiennent à présent.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne : livre premier*, 1560, p. 481, Livre IV, Chapitre 19.

Pour conclure en bref, je dy que cela est contre toute raison, que les théologiens Sophistes et Canonistes ont fait des Sacremens de toutes ces ordres, qu'ils appellent Moindres.

CALVIN, Jean, *Institutions de la religion chrestienne*, 1560, 495, Livre IV, Chapitre XIX.

Et pour le démonstrer en bref, ce que tous ceux qui sont constituez en prééminence sont appelez Dieux [...]

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne : livre premier*, 1560, 508, Livre IV, Chapitre 20.

Seulement je marqueray en bref, et comme en passant, de quelles loix elle peut saintement user devant Dieu et estre justement conduite envers les hommes.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne : livre premier*, 1560, 520, Livre IV, Chapitre 20.

Et ignorant du grand nombre de privileges qu'ont les banniz en leur exil, lesquelz en bref je vous veil reciter.

ESTIENNE, Charles, *Paradoxes*, 1561, 134.

Or ce pendant que ceux cy soustindrent le premier assault, il survint un nombre de ceux des Vallées prochaines, tellement qu'ilz pouvoient estre en tout deux cens ou environ, lesquelz furent tellement fortifiez de Dieu qu'en bref tournerent leurs ennemy en fuye, et en tuerent plus de soixante, avec perte seulement de trois de leurs gens.

ANONYME, *Histoire memorable de la guerre faite par le Duc de Savoye contre ses subjectz des Vallées*, 1562, 90.

Les herbes tant semées que plantées aux jardinscy dessus descrites, ne reçoivent seulement dommage de la gresle, esclair, tonnerre, gelee, brouillars nielle, et autres injures du ciel, mais aussi sont molestées du degast que leurs font plusieurs bestioles, comme sautereaux, chenilles, belettes, rats tant domestiques que des champs, chats, taupes, fourmis, mouches, mouchérons, chauve-souris, punaises, puces, cantharides, sensuës, grenoilles, limaçons, serpents, et autres semblables, ausquels accidents faut obvier soigneusement autrement le labeur du jardinier

seroit inutile et de nul plaisir au pere de famille : Entends donc en bref les remedes qui sont necessaires pour eviter tels accidents.

ESTIENNE, Charles, *L'Agriculture et maison rustique*, 1564, p. 55 recto.

Et s'il leur estoit permis d'exercer leur cruauté à leur volonté et plaisir, veritablement en bref le genre humain seroit perdu et rûiné, mais ils ne peuvent faire qu'en tant qu'il plaist à Dieu leur lascher la main.

PARE, Ambroise, *Des monstres et des prodiges*, 1585, 81, Chapitre XXV.

Tout le sujet de l'iliade est en bref que Briseis ayant esté ostee à Achile, il se tint solitaire dans son vaisseau, sans vouloir aller aux combats.

SOREL, Charles, *Le Berger extravagant*, 1627, 487, Partie III, Livre XIII.

C'est ainsi que les nouveaux poëtes pourroient raccommoder les vieilles poësies, contre lesquelles je veux dire encore en bref, que je n'y trouve point de reigle certaine

SOREL, Charles, *Le Berger extravagant*, 1627, 499, Partie III, Livre XIII.

Voilà en bref ce qu'on allegue contre Montagne.

SOREL, Charles, *La Bibliothèque françoise de M.C.Sorel, ou le Choix et l'examen des livres françois qui traitent de l'éloquence, de la philosophie, de la dévotion et de la conduite des mours*, 1664, 70, Chapitre 5.

J'ay dit en bref ce qui se pouvoit dire à l'avantage des livres françois, comme il n'y en a gueres qui ne soyent propres à quelque bien.

SOREL, Charles, *La Bibliothèque françoise de M.C.Sorel, ou le Choix et l'examen des livres françois qui traitent de l'éloquence, de la philosophie, de la dévotion et de la conduite des mours*, 1664, 246, Chapitre 12.

1.3. « bref » :

N'est ce pas plus grande mocquerie à eulx d'engager leur liberté, et la rendre miserablement esclave, de laisser legerement le paisible repos de leur maison, de forcer leur naturel, bref de ne sçavoir faire autre chose que de contrefaire les grands, d'user sans propos de finesses frivoles, de prester des charitez, de faire vertu d'un vice, de reprendre à la mode des ignorants ce qu'ils n'entendent pas, et de faire en somme profession de ne sçavoir rien ?

LA TAILLE, Jean de, *Saül le furieux : tragédie prise de la Bible*, 1572, 22.

Bref Artaban declara en deux mots à Themistocle se retirant à refuge vers celui que peu auparavant il avoit vaincu, en quel pris ils tenoient leur souverain seigneur.

POISSENOT, Bénigne, *L'Esté*, 1583, 134.

Bref pour dire en un mot vous fist plus de merveilles,

Que jamais n'en croiront les faciles oreilles.

MONTCHRESTIEN, Antoine de, *Aman*, 1604, 83, Acte II.

Brief, c'est chose fort chatouilleuse de vouloir desployer sa plume à bon escient et, à peu dire, entre de picques baissees user de quelques escrits de picque,

PASQUIER, Estienne, *Lettres familières*, 1613, 24.

*Vous pourriez estre un sale yvrongne,
un ord, un punais, un taigneux,
un fat, un jaloux, un hargneux,
un vilain, un sourd, un hetique,
un hébeté, un heretique,
un verollé tout emplastré,
un tors, un nonsont, un chastré,
bref, en somme, un tout inutile
aux jeux de Venus la gentille.*
BERTHELOT, Pierre, *Satires*, 1619, 258.

*Bref, sans en parler d'avantage, ainsi que je m'en aperceu, un si accomply personnage ne
pouvoit estre mieux receu.*
SIGOGNE, Charles-Timoléon de, *Satires*, 1619, 186.

*Vous en recevrez des loüanges nompareilles, des remercimens infinis, des avantages non
communs, et bref un contentement indicible, lors que vous recognistrés en parcourant ce
catalogue les courtoisies que vous aurez faictes, les galands hommes que vous aurez obligez,
les personnes qui vous auront veu, les nouveaux amis et serviteurs que vous vous serez acquis,
et pour dire en un mot lors que vous jugerez au doigt et à l'œil combien de gloire et de
recommandation vous aura apporté vostre bibliotheque.*
NAUDE, Gabriel, *Advis pour dresser une bibliothèque, présenté à Mgr le Président de
Mesme*, 1644, 162, Chapitre 9.

2. Famille de « court :

2.1. « pour (vous/te) le faire court » :

C'est, pour le faire court, que tu es un pedante.
DU BELLAY, Joachim, *Les Regrets*, 1558.

*Nous autres ce pendant le long de ceste plage
En vain tendons les mains vers le Nautonnier sourd,
Qui nous chasse bien loing, car pour le faire court
Nous n'avons un quattrin pour payer le naulage.*
DU BELLAY, Joachim, *Les Regrets*, 1558, 79.

*c'est que toutes les parties de l'homme, depuis l'entendement jusques à la volonté, depuis
l'âme jusques à la chair, sont souillées et du tout remplies de ceste concupiscence, ou bien,
pour le faire plus court, que l'homme n'est autre chose de soy-mesme que concupiscence.*
CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 18.

*Et pour le faire court, puisque nous savons que ceste est la fin unique et perpétuelle de justice
et droiture, que Dieu soit honoré, tout ce qui tend ailleurs à bon droit perd le nom de
droiture.*
CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 248, Livre III, Chapitre XIV.

*Or bien, pour vous le faire court,
Je vous l'embrasse et vous la jette
Dessus un bout de la couchette*
GREVIN, Jacques, *Les Esbahis*, 1562, 190, Acte IV, Scène 6.

Pour le faire court, nous accordons nos pièces ensemble.
LA TAILLE, Jean de, *Les Corrivaus*, 1573.

*Et pour le faire court, il fait si bien ses besongnes du commencement, qu'il obtint d'elle ce
qu'il desiroit le plus, et de là en apres son amour si violente se refroidit.*
LA TAILLE, Jean de, *Les Corrivaus*, 1573, 158.

*Donc pour le faire court, on m'a dit que Le Gast
A fait de vostre honneur un merveilleux degast.*
L'ESTOILE, Pierre de, *Registre-Journal du regne de Henri III : t.1 (157461575)*, 1575, 166.

*Pour le faire court, le bon homme me demanda qui j'estois et pourquoy je l'avois trompé en
ceste maniere.*
LARIVEY, Pierre de, *Le Laquais*, 1579.

*Et pour te le faire plus court,
Tous les François de nostre Court,
Tant du Conseil que de l'espée,
Prennent trestous à la Pippée*
L'ESTOILE, Pierre de, *Registre-journal du regne de Henri III*, 1581, t.3, 184.

*Pour le faire court, Abraïm en Turquie, Cremonnel en Angleterre, Pierre de la Breche,
Enguerand de Marigni et Samblançay en France font voir à l'œil qu'on doit s'approcher du
Prince comme du feu.*
POISSENOT, Bénigne, *L'Esté*, 1583, 99.

*Pour le faire court, nous avons tant d'exemples en l'histoire de France sur ce sujet que je ne
puis assez m'esbahir comme vous vous estes escartez si loing, chercheans dehors ce qu'aviez
à vostre porte.*
POISSENOT, Bénigne, *L'Esté*, 1583, 188.

*C'est, sous pretexte faux de la Religion,
Nourrir plus que jamais nostre division,
Et pour le faire court, c'est cantonner la France.*
L'ESTOILE, Pierre de, *Registre-journal du regne de Henri III*, t.5 (1585-1587), 1587, 86.

*Tout beau ! Douarti, quand j'y pense,
Victri s'en revient à la Court.
Passons, pour te le faire court,
La Stavay n'a plus de crainte,
Que la Reine la rende enceinte.*
L'ESTOILE, Pierre de, *Registre-journal du regne de Henri III*, t.5 (1585-1587), 1587, 223.

*Or pour le faire court Egiste entre mes bras
Moissonnera les fruits des amoureux esbas.*
MATTHIEU, Pierre, *Clytemnestre*, 1589, 127, Acte second.

*Et, pour le faire court,
dire qu'il n'est rien tel qu'aymer les gens de court,
alegant maint exemple en ce siècle où nous sommes
qu'il n'est rien si facile à prendre que les hommes.*
REGNIER, Mathurin, *Les Satires 1 à 13*, 1609.

*Pour le faire court, je tombe sur ce carme de la lettre de Didon à Aenae : nulla mora est,
venio.*
PASQUIER, Estienne, *Lettres familières*, 1613, 50.

*De là, pour le faire court, il apparoist que tous ont ignoré ceste vocation certaine et
déterminée, à laquelle nous conduit et ordonne la Providence divine.*
MONTCHRESTIEN, Antoine de, *Traicté de l'oeconomie politique*, 1615, 49.

*Pour le faire court, Caliste battuë de tant de maux l'un sur l'autre, fut en fin contrainte de
ceder à leur violence.*
AUDIGUIER, Vital d', *Histoire trage-comique de nostre temps, sous les noms de Lysandre et
de Caliste*, 1624, 509, Livre 10.

*Si la bourse, la bouche, et le cœur, et la main,
les offres d'aujourd'huy n'exécutent demain,
tant de bonadies et de cajolleries
ne sont que trahisons, abus et tromperies,
que des fausses couleurs, et, pour le faire court,
que cela qu'on appelle eau beniste de court.*
DU LORENS, Jacques, *Premières satires*, 1624.

*Tartane se porte au combat, et se doutant bien que ce n'estoit pas pour l'argent que
Tissaferne l'avoit fait appeller, estant tous deux en presence l'un de l'autre, le prie avant que
se battre de luy dire le vray sujet de son appel. à quoy Tissaferne : Il n'est plus temps de
parler, Tartane, mais de bien faire. Je voy bien, respondit Tartane, que les femmes ont assez
parlé pour nous, mais il en faut boire le calice. Pour le faire court, Tissaferne apres un rude
combat, laisse mort Tartane sur le champ ; et par sa mort redouble l'empeschement de son
mariage ; car quelle apparence y avoit-il qu'Artemise espousast un homme encore sanglant
du meurtre de son beau frere ?*
AUDIGUIER, Vital d', *Les Amours d'Aristandre et de Cléonice*, 1626, p. 230, *LIVRE
TROISIÈME*.

*Meslons l'estat des Rois un peu avec le tien,
Le vent de la faveur passe sur ces courages,
Que je les ploye au grain et aux maquerelages,
Qu'ils soyent de mes prudens et, pour le faire court,
Je leur monstre le ciel au miroir de la court.*
AUBIGNE, Théodore Agrippa d', *Les Tragiques 3*, 1630.

Et, pour le faire court, j'ay de tout ce qui vole, et qui nage, et qui court.
GOMBAULT, Jean de, *L'Amaranthe*, 1631.

*Si je n'ay des estats, estant homme privé,
Je m'en couche plustost, j'en suis plus tard levé,
Et, pour le faire court, j'en vis plus à mon aise.*
DU LORENS, Jacques, *Satires*, 1646.

*Au bout de quelque temps sa Compagne revient.
La Lice lui demande encore une quinzaine.
Ses petits ne marchaient, disait-elle, qu'à peine.
Pour faire court, elle l'obtient.
Ce second terme échu, l'autre lui redemande
Sa maison, sa chambre, son lit.*
LA FONTAINE, Jean de, *Fables : Livres I à 6*, 1668, p. 78.

*donc, tanquia qu'à la parfin, pour le faire court, je l'ai tant sarmonné, que je nous sommes
boutés dans une barque, et pis j'avons tant fait cahin caha, que je les avons tirés de gliau, et
pis je les avons menés cheux nous auprès du feu, et pis il se sant dépouillés tous nus pour se
sécher, et pis il y en est venu encore deux de la mesme bande, qui s'equiant sauvés tout seul,
et pis Mathurine est arrivée là, à qui l'en a fait les doux yeux.*
MOLIERE, *Dom Juan ou le festin de pierre*, 1673, 105, acte II, Scène 1.

*Celle de S Mihiel en Lorraine sous l'Abbé Smaragde, c'est-à-dire du tems de Louis Le
Debonnaire, et enfin pour le faire court, celles de Gemblou, du Bec et de S Evroul, desquels
sont sortis une infinité de personnes illustres.*
MABILLON, Le Père Jean, *Traité des études monastiques, divisé en trois parties*, 1691.

*Et enfin pour le faire court, S Bernard seroit demeuré dans le silence, si de saints evesques, et
de grands personnages ne l'avoient obligé de mettre la main à la plume.*
MABILLON, Le Père Jean, *Traité des études monastiques, divisé en trois parties*, 1691, 312,
Partie II, Chapitre 15.

*Enfin, pour vous le faire court,
Rien n'est bagatelle en amour*
BUSSY-RABUTIN, Roger de, *Les Mémoires de Messire Roger de Rabutin, comte de Bussy*,
1696, t.3, 217.

2.2. « pour le plus court » :

*Certes le diable, pour le plus court, n'eust seu mieux perdre les hommes, que d'ainsi les
decevoir et abestir, afin qu'ils ne prinssent point de goust ne saveur à telle nourriture,*
CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560c, 437, Livre IV, Chapitre XVII..

3. Famille de « en un/deux mot(s) » :

3.1. « en un/ deux mot(s) » :

Si tu le veux sçavoir, en deux mots : c'est la guerre !

L'ESTOILE, Pierre de, *Registre-Journal du regne de Henri III*, t.5, 1585-1587.

Je vous vés en deux mots déchyfrer la substance de celle qu'il m'escrivoit.

LUCINGE, René de, *Les occurrences de la paix de Lyon*, 1601, 63.

Je diray librement, pour finir en deux mots,

Que la plus part des gens sont habillez en sots.

REGNIER, Mathurin, *Les Satires*, 1609, 39, Satire 4.

Je diray librement mon advis en deux mots, c'est qu'entr'eux la plus part sont habillez en sots.

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623, 351, Livre 4, Section 4.

Or laissant toutes les autres expositions des interpretes qui me semblent un peu trop eslongnées, je me tiens sur celle de Jansenius, qui dit en deux mots, que Sianct Marc specifie clairement ce que S Mathieu avoit dit un peu plus obscurement.

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623, 595, Livre 5, Section 22.

Je crains en somme, que si l'on conjoint en un la jeunesse, l'inclination naturelle, les delices, une gentillesse natale avec une nourriture polie, animees d'abondant par l'art et le succez des ceremonies alleguees, on ne loge Cupidon à tel degré parmy ceux où toutes ces choses se trouveroient ensemble, que pour beau que ces romans et poëtes, et le grand Platon mesme le pussent descrire, il ne reste profondement inferieur à l'image que des gens de cette dangereuse trempé luy supposent : en un mot, la plus friande peinture de l'amour qu'on leur puisse tracer, ternit en leur imagination l'idee qu'ils conçoivent de luy naturellement.

GOURNAY, Marie de, *Préface sur les Essais de Michel, seigneur de Montaigne*, 1635, 17.

Voilà, Sire, en deux mots la cause veritable

De l'erreur qui me rend apparemment coupable.

MAIRET, Jean, *La Sophonisbe*, 1635, 21, Acte I, Scène 1.

Apprends en deux mots quelle crainte me presse,

Je crains que le present taché du sang de Nesse

A ce vaillant Heros communique un poison,

Qui cause le débris de toute ma maison.

ROTROU, Jean de, *Hercule mourant*, 1636.

Et si tu veux en fin qu'en deux mots je m'explique,

Tu poursuis en sa mort la ruine publique.

CORNEILLE, Pierre, *Le Cid*, 1637.

Et moy je vous respons en deux mots : puis que le concile parle ainsi, que pouvons-nous dire de vos calomnies, et de vos aveuglemens ?

ARNAULD, Antoine, *De la Fréquente Communion où les Sentimens des Pères, des Papes et des Conciles, touchant l'usage des sacremens de Pénitence et d'Eucharistie, sont fidèlement exposez*, 1643, 109, Partie 1, Chapitre 24.

Mais sans davantage m'alambiquer le cerveau à l'explication de ces noires énigmes, je vous développeray en deux mots leur sens mystique.

CYRANO DE BERGERAC, *Les Estats et empires du soleil*, 1655, 107.

Tout cela veut dire en deux mots, que je ma couchay sur le sable fort assoupy : c'estoit une rase campagne, tellement découverte que ma veuë, de sa plus longue portée, n'y rencontroit pas seulement un buisson.

CYRANO DE BERGERAC, *Les Estats et empires du soleil*, 1655, 138.

En un mot, pour le faire court, ç'a esté l'abbaye de Corbie en Saxe qui nous a conservé les cinq premiers livres des annales de Tacite.

MABILLON, Le Père Jean, *Traité des études monastiques, divisé en trois parties*, 1691, 38, Partie I, Chapitre 6.

3.2. « pour dire/parler en un mot » :

Pour parler donc en un mot, je dy que pénitence est régénération spirituelle,

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 73, Livre III, Chapitre III.

Mais, pour dire en un mot, tout lui fut si contraire et discordant, que, se trouvant, en fin de compte, autant reculée qu'elle se pensoit avancer, fut contrainte de faire une piteuse réponse à son homme.

YVER, Jacques, *Le Printemps (extraits)*, 1572, 1149, Seconde Histoire.

Or donc Seigneur, frappe, mais retien la violence du coup, et pour dire en un mot, ô Eternel, aye pitié de moy.

BEZE, Théodore de, *Chrestiennes méditations*, 1583.

Il luy plaist de faire preuve de l'ardeur de son flambeau, avec le quel il semble qu'il luy redonne une nouvelle ame, et pour dire en un mot, qu'il la fasse ressusciter, et sortit du cercueil.

URFE, Honoré d', *L'Astrée : t.1 : 1^{ère} partie : livres 1 à 12*, 1612, 446, Livre II .

Et pour dire en un mot l'amour que Dieu nous porte, n'est point perissable, mais nous sommes mortels, et perissables.

MERSENNE, Le Père Marin, *L'Impiété des déistes, athées et libertins de ce temps*; 1624, 370, Chapitre 15.

Les Papes de Rome tenoyent leurs sieges dans des cavernes, et pour dire en un mot, les Papes estoyent pasles comme Ministres des premiers troubles, et l'Eglise sentoit la Huguenotte, ou pour mieux dire le fagot.

AUBIGNE, Théodore Agrippa d', *Confession catholique du sieur de Sancy*, 1630.

*Mais Sire, pour vous dire en deux mots ma pensée,
S'il faut qu'un prompt Hymen ne nous soit permis,
Remettez nous au terme où vous nous aviez mis.*
MAIRET, Jean, *La Sylvie*, 1630, 157, Acte V, Scène 2.

*Mes tourmens sont passez,
Mes vœux sont exaucez,
L'aise à mes maux succede,
Mon sort en ma faveur change sa dure loy,
Et pour dire en un mot le bien que je possede,
Mon Philiste est à moy.*
CORNEILLE, Pierre, *La Vefve ou le Traistre trahy (1634)*, 1634, 90, Acte III, Scène 8.

*J'aime donc sa victoire, et je le puis sans crime,
Elle assure l'Estat, et me rend ma victime,
Mais noble, mais fameuse entre tous les guerriers,
Le chef au lieu de fleurs couronné de lauriers,
Et pour dire en un mot ce que j'en considere,
Digne d'estre immolée aux Manes de mon pere*
CORNEILLE, Pierre, *Le Cid (1637)* ; 1637, 83, Acte IV, Scène 5.

*Un cœur se défend mal quand il est sitôt pris,
Et pour dire en un mot tout ce que je soupçonne,
Qui paut en prier un n'en refuse personne.*
CORNEILLE, Pierre, *La Comédie des Tuileries*, 1638, 319, Acte III, Scène 5.

Corrigent la mauvaise, et pour dire en un mot sont très-sains et salubres.
NAUDE, Gabriel, *Advis pour dersser une bibliothèque, présenté à Mgr le Président de Mesme*, 1644.

*L'ambitieux desir qu'il a pour la Couronne,
L'horreur que j'ay pour lui, la haine qu'il me donne,
Et pour dire en un mot tout ce que je conçoÿ,
L'opinion publique, et c'est assez pour moy.*
DU RYER, Pierre, *Dynamis, Reyne de Carie*, 1653, 12, Acte I, Scène 2.

*Seigneur, puiqu'en toi seul ce vrai repos habite,
fais-le-moi prendre en toi par-dessus tout mérite,
par-dessus quoi que fasse espérer de plaisir
la plus douce promesse ou le plus cher désir,[...]
par-dessus tout enfin ce que tu rends visible,
par-dessus ce qui reste aux yeux imperceptible
et pour dire en un mot tout ce que je conçois,
par-dessus, ô mon Dieu, tout ce qui n'est point toi.*
CORNEILLE, Pierre, *L'imitation de Jésus-Christ*, 1656, 369, Livre III, Chapitre 21.

*Ainsi je n'admire que ceux qui sont bien nez, et appelle bons ceux que la naissance a doüiez
d'un bon temperament, d'inclinations douces, de nobles sentimens, de courage, de vertu, et*

pour dire en un mot, de ce tour d'ame que nostre maniere de parler a instalé sous le nom de vertu.

PURE, Abbé Michel de, *La Prétieuse ou le Mystère des ruelles : parties 1-2*, 1656.

Son mary est inquiet, bas, ingrat, incommode, desagreable, et pour dire en un mot tout ce qui peut déplaire en un mary, il est jaloux au dernier degré.

PURE, Abbé Michel de, *La Prétieuse ou le Mystère des ruelles : parties 1-2*, 1656, 216.

Car, pour dire la chose en deux mots, ou Jansénius n'a enseigné que la grâce efficace, et en cas il n'a point d'erreurs.

PASCAL, Blaise, *Les Provinciales ou les Lettres écrites par Louise de Montalte à un provincial de ses amis et aux RR.PP. Jésuites*, 1657, 342.

Mais ce n'est pas seulement en cela que paroist le bon air, car il se répand sur tout, et pour dire en un mot ce que c'est, il consiste à bien faire ce qu'on fait.

MERE, Chevalier de, *Les Conversations*, 1668, 42.

Et par le consentement de tous les auteurs avec celui de l'église, le fidele interprete d'Aristote et de la sainte esriture, la base et le fondement de la theologie scholastique, et pour dire en un mot, le docteur angelique.

NAUDE, Gabriel, *Apologie pour tous les grands hommes qui ont esté accusez de magie*, 1669, 348, Chapitre 17.

Pour moy je croy que l'on pourroit dire assez veritablement que ce demon familier de Socrate [...] n'estoit autre que la bonne regle de sa vie, la sage conduite de ses actions, l'experience qu'il avoit des choses et le resultat de toutes ses vertus, qui formerent en luy cette prudence, laquelle peut estre à bon droit nommée le lustre et l'assaisonnement de toutes les actions, l'esquierre et la regle de toutes les affaires, l'œil qui tout void, tout conduit et ordonne, et pour dire en un mot l'art de la vie, comme la medecine est l'art de la santé.

NAUDE, Gabriel, *Apologie pour tous les grands hommes qui ont esté accusez de magie*, 1669, 227, Chapitre 13.

Pour dire en un mot ce que l'on doit juger de toutes ces diverses manières de montrer le latin aux enfans, il est certain qu'il seroit très-avantageux en soi, de leur pouvoir montrer cette langue par l'usage comme une langue vulgaire.

NICOLE, Pierre, *Essai de morale contenu en divers traités : t.2*, 1671, 331.

Desorte que cela mesme le doit faire considerer comme la souveraine volupté, en ce qu'il est comme un espece d'assaisonnement general par lequel toutes les actions de la vie sont comme adoucies, et par lequel toutes les voluptés sont par consequent comme assaisonnées, et agreables, ou, pour dire en un mot, sans lequel nulle volupté n'est volupté.

BERNIER, François, *Abrégé de la philosophie de Gassendi*, 1684, 198, Livre I, Chapitre 5.

D'où vient enfin, pour dire en un mot, que quelques-uns passent, et que quelques-uns se reflechissent.

BERNIER François, *Abrégé de la philosophie de Gassendi*, 1684, 17, Livre I, Chapitre 3.

Puis-qu'il n'y a aucune expérience par laquelle on puisse prouver qu'elle se nourrisse, ou qu'elle engendre, qu'elle sente, qu'elle voye, qu'elle connoisse, ou, pour dire en un mot, qu'elle fasse aucune sensation, ou fonction à la maniere de ces trois ames.

BERNIER, François, *Abrégé de la philosophie de Gassendi*, 1684, 7, Livre I, Chapitre 1.

Elle forme une si grande diversité de parties avec tant de proprtion, et les travaille avec tant de beauté, les distingue avec tant d'ordre, les joint avec tant de justesse, les destine chacune à leur fonction avec tant d'aptitude et de disposition, les fournit avec tant d'exactitude de tous les secours necessaires pour agir, et pour dire en un mot, acheve tout l'ouvrage.

BERNIER, François, *Abrégé de la philosophie de Gassendi*, 1684, 612, Livre VII, Chapitre 2..

Car pour dire en un mot, quel moyen de concevoir qu'un phantôme qui est une chose purement corporelle puisse en s'attenuant, et en se subtilisant, comme ils disent, se faire ou devenir une espece incorporelle ?

BERNIER, François, *Abrégé de la philosophie de Gassendi*, 1684, 479, Livre V, Chapitre 7..

Car pour dire en un mot, ces espèces de colere qu'on nomme d'ordinaire bile, fiel, et ciceron [...] ne sont autre chose que la colere, entant qu'elle prend feu subitement.

BERNIER, François, *Abrégé de la philosophie de Gassendi*, 1684, 479, Livre V, Chapitre 7.

Enfin pour dire en un mot, l'on concevroit dans cette hypothèse, que quand mesme la masse de la terre auroit esté dans son commencement parfaitement ronde, sa surface auroit pû devenir comme elle est maintenant diversifiée de montagnes, de valons, de plaines, de lacs, de fleuves.

BERNIER François, *Abrégé de la philosophie de Gassendi*, 1684, 472, Doute XIV.

La furie, par exemple, et la colere estant appellées du nom de force, la crainte du nom de prudence, et pour dire en un mot, le chagrin, qui est une douleur de l'esprit, et une certaine maladie generale qui fait que les autres maladies sont desgreabless, tristes et fascheuses, n'affectant rien davantage que de paroître avoir esté pris et causé non sans grand sujet, et sans beaucoup de raison.

BERNIER, François, *Abrégé de la philosophie de Gassendi*, 1684, 100, Livre I, Chapitre 2.

Mais pour dire en un mot, s'il n'y a personne qui croye que les fruits, ou les grains, c'est-à-dire les semences des plantes, soyent leurs excremens, mais que ce sont plutost de veritables, et vivantes parties.

BERNIER François, *Abrégé de la philosophie de Gassendi*, 1684, 525, Livre 7, Chapitre 2.

Pour dire en un mot compagnons de M Dheliopolis, et heritiers de son double esprit.

LE COMTE Le père Louis, *Nouveaux mémoires sur l'état présent de la Chine*, 1696, 257.

4. Famille de « somme » :

4.1. « en somme » :

*Parmy tous les animaux
Subjects à dix mille maux*

*Le soleil qui fait son tour
Du monde tout à lentour
Ne vit oncq pour dire en somme,
Chose si foible que l'homme.*
BÈZE, Théodore de, *Abraham sacrifiant*, 1550, 91.

Il appert de quelle affection nous avons esté meuz à remuer l'estat de la chrestienté, veu que la plus part de ceux qui font profession de l'Evangile sont tellement empeschez à leurs negoces particuliers qu'il ne leur chault pas beaucoup de corriger les vices, de mettre bon ordre par tout, et en somme d'augmenter le royaume de Jesus Christ.
CALVIN, Jean, *Des Scandales*, 1550.

vray est que vous et moy pouvons rendre plus certain tesmoignage des assaulz que Sathan vous a dressez, quels ils ont esté, et combien difficiles à soustenir, mais plusieurs autres aussi en sçauoyent à parler. Quatre mois après vostre partement, les nouvelles vinrent de la mort de vostre pere. Il ne se pouvoit faire que ce que les malings semoyent ne vous vint en pensée, ascavoir qu'il estoit mort de dueil et melancholie, afin que toute la coulpe retombast sur vous. Au bout de deux mois, voicy une playe encor plus fascheuse : que vostre femme, je ne dy pas quelle, sinon que tout homme vertueux en souhaiteroit pour soy une semblable, vous est ostée en la fleur de son aage. Or il estoit impossible aussi bien en cest endroit, que l'esprit d'un homme non hebeté ne fust agité de merueilleuses tentations. Vous teniez desja les calomnies des meschans pour certaines, comme si vous en eussiez eu les oreilles battues : c'est que de malheur vous l'aviez retirée du país de sa naissance, pour la faire cruellement mourir en region incognue, comme en un autre monde. Mais il y avoit pour vous navrer le cueur de plus près, d'autant que tels mesdisans avoyent couleur apparente, disans que Dieu auroit maudict vostre entreprise par telle issue. Je laisse à dire les poinctes secretes que vous aviez à sentir en vostre esprit. Car si c'est un mal dur à porter que viduité, ce ne vous estoit pas petite destresse d'estre privé d'une telle compaigne. En la fin, vostre petite fillette, pour faire le comble de voz douleurs, vous meurt pareillement. Cependant Sathan ne cessoit point de vous faire les plus rudes assaulz qu'il luy estoit possible, pour accabler du tout vostre esprit, lequel desja estoit tant tormenté d'autre part. En somme, il vous a fallu en demi an avaller doucement plus de tristesses et adversitez que n'en ont enduré quelques uns tout le temps de leur vie.
CALVIN, Jean, *Des Scandales*, 1550, 48.

Pour conclure cest article, je dy en somme que ceulx qui estiment l'impieté estre un crime enorme, comme elle est, recognoissement combien Dieu prise son Evangile, quand il fait une punition si rigoureuse de ceulx qui n'en ont tenu compte.
CALVIN, Jean ; *Des Scandales*, 1550, 136.

Et trouverez vray, en somme, que pour un homme sage, dont on parlera au monde, y en aura dix mile gols qui seront à la vogue du peuple.
LABE, Louise, *Sonnets, Elegies, Débat de folie et d'amour*, 1555, 88.

En somme, sans cette bonne Dame l'homme seicheroit et seroit lourd, malpaisant et songeart.
LABE, Louise, *Sonnets, Elegies, Débat de folie et d'amour*, 1555, 91.

Car c'est celle en somme, qui fait Amour grand et redouté : et le fait excuser, s'il fait quelque chose autre que de raison.
LABE, Louise, *Sonnets, Elegies, Débat de folie et d'amour*, 1555, 98.

Tant de pommes d'or, chaines, bagues, ceintures, pendans, gans parfumez, manchons : et en somme tout ce qui est de beau, soit à l'acoutrement des hommes ou des femmes, Amour en est l'auteur.

LABE, Louise, *Sonnets, Elegies, Débat de folie et d'amour*, 1555, 75.

En somme, quand cette afeccion est imprimée en un cœur genereus d'une Dame, elle y est si forte, qu'à peine se peut elle efacer.

LABE, Louise, *Sonnets, Elegies, Débat de folie et d'amour*, 1555, 97.

Qui est en somme ce que je pretends escrire pour le present de l'excellence et creation de l'ame et de ses facultez, sçachant que plusieurs autheurs comme Lactance Firmien et Gregoire Nicene ont esté fort diligents en la description de telles choses.

BOAISTUAU, Pierre, *Bref discours de l'excellence et dignité de l'homme*, 1558, 42.

Qui est en somme, Monseigneur, ce que pour le present je vous puis offrir, consacrer, ou dedier.

BOAISTUAU, Pierre, *Le Théâtre du monde*, 1558, 43.

Voilà en somme pourquoy j'ay voulu estendre le col de ma plume sur le subject de ceste passion.

BOAISTUAU, Pierre, *Le Théâtre du monde*, 1558, 221.

En somme, on mit tant de chiens après qu'il y en eut pour luy et pour ses compagnons.

DES PERIERS, Bonaventure, *Les Nouvelles récréations et joyeux devis de feu Bonaventure des Périers I. (1558)*, 1558.

Comme, prenez le cas que vous ayez à faire une diligence et qu'il face froit ou quelque mauvais temps, en somme, que vous soyez fâché de quelque autre chose, et par fortune vous ne sçachiez vostre chemin.

DES PERIERS, Bonaventure, *Les Nouvelles récréations et joyeux devis de feu Bonaventure des Périers I.*, 1558.

En somme, mauvaise coustume n'est autre chose qu'une peste publique.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, Livre Premier.

En somme ils vouloyent avoir quelque image qui les mena à Dieu.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, Livre Premier.

En somme nous expérimentons en toutes ses œuvres ce que Jesus Christ tesmoigne de luy, assavoir qu'il a esté dès le commencement homicide et menteur (Jean 8, 44).

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, Livre Premier.

En somme, puisque tant de vertus notables dont l'âme est ornée monstrent clairement qu'il y a je ne say quoy de divin engravé, ce sont autant de tesmoignages de son essence immortelle.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, Livre Premier.

En somme, quand nous oyons d'un costé qu'il est dit : « Les yeux de Dieu sont sur les justes, et ses oreilles à leurs prières », et de l'autre costé : « L'œil de Dieu est sur les meschans pour

racler leur mémoire de la terre » (Pseau. 34, 16, 17), sachons que toutes créatures haut et bas sont promptement appareillées à son service.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, Livre Premier.

En somme, ils ostent toute délibération qu'on fait des choses futures comme répugnantes à la providence de Dieu.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, Livre Premier.

En somme, afin de ne demeurer plus longuement sur ce propos, je dy que c'est la plus grande misère que puisse avoir l'homme, d'ignorer la providence de Dieu.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 251, Livre I, Chapitre XVII.

Si la chair est tant perverse, que de toute son affection elle exerce inimitié à l'encontre de Dieu, si elle ne peut avoir consentement avec la justice divine, en somme, si elle ne peut que produire que matière de mort, maintenant, présupposé qu'il n'y a en la nature de l'homme que chair, comment en pourrons-nous tirer quelque goutte de bien ?

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne : livre second*, 1560, p. 55.

Voilà donc en somme la sentence des Philosophes, c'est que la raison qui est en l'entendement humain suffit à nous bien conduire et monstret ce qui est bon de faire.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 25, Livre II, Chapitre 2.

Leurs gosier semblables à sépulchres ouverts, langues cauteleuses, lèvres venimeuses, œuvres inutiles, iniques, pourries, mortelles, que leur cœur est sans Dieu, qu'ils n'ont au-dedans que malice, que leurs yeux sont à faire embusches, leurs cœurs élevez à outrage, en somme, toutes leurs parties apprestées à mal faire.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, Livre second.

En somme il apparoist manifestement qu'en toutes leurs œuvres ils ont toujours regardé ceste béatitude de la vie future.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, Livre second.

En somme, d'autant que Dieu seul ne pouvoit sentir la mort, et l'homme ne pouvoit la veindre, il a conjoint la nature humaine avec la sienne, pour assujettir l'infirmité de la première à la mort, et ainsi nous purger et acquitter de nos forfaits.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, Livre second.

Seulement je di en somme que la félicité que Dieu a promise de tout temps à son église a esté fondée en la personne de Jesus Christ.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 109, Livre II, Chapitre 6.

En somme, l'Escriture n'assigne autre fin pour laquelle Jesus Christ ait voulu prendre cotre chair, et ait esté envoyé du Père, sinon afin d'estre fait sacrifice d'appointement.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, Livre second.

Dieu donc commande en somme, que non seulement on s'abstienne de frauder et mal faire, et qu'on laisse à chacun ce qu'il possède sauf et entier, mais aussi qu'on ne soit touché de nulle convoitise qui sollicite les cœurs à porter nuisance à autrui.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 180, Livre II, Chapitre VIII.

Parquoy en somme toute violence et injure et nuisance, par laquelle le corps de nostre prochain est blessé, nous est interdite.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 170, Livre II, Chapitre VIII.

Parquoy en somme le vieil Testament est icy nommé la manière solennelle dont le Testament du Seigneur estoit confermé aux Juifs, laquelle estoit comprinse en sacrifices et autres cérémonies.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 221, Livre II, Chapitre XI.

En somme, au lieu que j'ay allégué, saint Paul n'entend pas autrement que Jesus Christ, estant engendré de la semence de David selon la chair, a esté déclaré fils de Dieu, qu'en un autre passage il dit, combien qu'il soit descendu des Juifs selon la chair, qu'il est Dieu béni éternellement.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, Livre second.

En somme, d'autant que nostre esprit ne peut recevoir avec trop grand désir le salut qui nous est offert en la miséricorde de Dieu, [...] la sainte Esriture nous donne ceste instruction.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, Livre second.

En somme Jesus Christ, combattant contre la puissance du diable, contre l'horreur de la mort, contre les douleurs d'enfer, en a obtenu victoire et en a triomphé.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, Livre second.

En somme, puisque les thrésors de tous biens sont en luy, il nous les faut de là puiser pour estre rassasiez, et non d'ailleurs.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, Livre second.

En somme, puisque le mérite de Jesus Christ dépend et procède de la seule grâce de Dieu [...] il doit estre à bon droit opposé à toutes justices humaines, aussi bien que la cause dont il procède.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, Livre second.

En somme, il nous est proposé comme la seule fontaine.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, Livre second.

Maintenant il se peut entendre quels sont les fruits de pénitence : assavoir les œuvres qui se font pour servir à Dieu en son honneur, et les œuvres de charité, et en somme une vraye sainteté et innocence de vie.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, Livre troisième.

Ce jour dernier, auquel ils sauront que le Seigneur doit recueillir ses fidèles au repos de son Royaume, torcher les larmes de leurs yeux, les couronner de gloire, les vestir de liesse, les rassasier de la douceur infinie de ses délices, les exalter en sa hauteur, en somme les faire participant de sa félicité.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, Livre troisième.

Jetter en extrême ignominie les iniques qui se seront magnifiez en terre, changer leurs délices en horribles tormens, leur ris et joye en pleurs et grincement de dens, inquiéter leur repos par merveilleux troubles de conscience, en somme les plonger en feu éternel et les mettre en la sujettion des fidèles.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, Livre troisième.

Tellement qu'en somme Espérance n'est autre chose qu'une attente des biens que la foy a creu estre véritablement promis de Dieu.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 62, Livre III, Chapitre II.

N'eust peu purger noz âmes par son sang, ny appaiser le Père envers nous par son sacrifice, ny nous absoudre de la condamnation en laquelle nous estions enveloppez, ny en somme faire office de Sacrificateur.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, Livre troisième.

Mais je diray en somme quelle a esté ceste loy.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 117, Livre troisième, Chapitre 4.

Ainsi nous disons en somme que nostre justice devant Dieu est une acception, par laquelle nous recevant en sa grâce, il nous tient pour justes.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 205, Livre troisième, Chapitre 11.

En somme il faut conclurre que l'homme ne se peut attribuer une seule goutte de justice sans sacrilège.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 241, Livre troisième, Chapitre XIII.

Nous voyons en somme à quelle fin tend ceste liberté, c'est assavoir à ce que nous puissions sans scrupule de conscience ou troublement d'esprit appliquer les dons de Dieu à tel usage qu'ils nous ont esté ordonnez, par laquelle confiance nos âmes puissent avoir paix et repos avec Dieu, recognoistre ses largesses envers nous.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 317, Livre troisième, Chapitre XIX.

En somme ils ne font nul espoir au pécheur.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, Livre quatrième.

En somme puisque l'église est le règne de Christ, et qu'il est ainsi que Jesus Christ ne règne que par sa parole, qui est-ce qui doutera que ce ne soyent paroles de mensonge, quand on veut faire accroire que le règne de Jesus Christ est où son sceptre n'est point ?

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 45, Livre quatrième.

En somme nous voyons avoir esté vray en ce temps-là ce que luy-mesme dit en un eutre passage, assavoir que tout ce que l'église possédoit estoit pour entretenir les povres.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, Livre quatrième.

En somme, on confère les bénéfices, non pas pour prouvoir aux églises, mais aux hommes.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, Livre quatrième.

En somme, toute invention estrange par laquelle les hommes prétendent de servir à Dieu, n'est autre chose que pollution de la vraye sainteté.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, Livre quatrième.

Nous sommes bien tous Prestres en luy, mais c'est seulement pour offrir louanges et actions de grâces à Dieu, et principalement de nous offrir nous mesmes, et en somme tout ce qui est nostre.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, Livre quatrième.

Et semez entre le peuple, à ce que la tranquillité publique ne soit troublée, qu'à chacun soit gardé ce qui est sien, que les hommes communiquent ensemble sans fraude et nuisance, qu'il y ait honnesteté et modestie entre eux, en somme, qu'il apparaisse forme publique de religion entre les Chrestien, et que l'humanité consiste entre les humains.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, Livre quatrième.

En somme, toute la sainteté du jusne commun est de s'abstenir seulement de manger chair.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, Livre quatrième.

En somme, il faut que la parolle de Jesus Christ demeure véritable.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, Livre quatrième.

En somme, ils n'arracheront autre chose, sinon que le Baptesme a eu son origine de la prédication de l'évangile.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, Livre quatrième.

En somme, il est celuy qui nous a faits Rois et Prestres au Père.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, Livre quatrième.

En somme, chacun auroit une adresse de la doctrine Chrestienne.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, Livre quatrième.

En somme, il faut eschapper de leur boue, en laquelle nous avons plus longuement arrêté que je ne voudroye.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, Livre quatrième.

En somme s'ils se souviennent qu'ils sont vicaires de Dieu, ils ont à s'employer de toute leur estude, et mettre tout leur soin de représenter aux hommes en tout leur fait comme une image de la providence, sauve-garde, bonté, douceur et justice de Dieu.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, Livre quatrième.

Voilà en somme la déclaration du Baptesme, à laquelle se peut réduire et référer tout ce qui en est dit en l'Escriture.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, Livre quatrième.

Car quand il parle des Cardinaux, il n'entend point les Prestres de Rome, mais les évesques de quelque lieu que ce soit, tellement que Prestre Cardinal, en somme, ne signifie autre chose en ses écrits qu'évesque.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 149, Livre IV, Chapitre VII.

Combien que nous ayons brièvement touché en exposant la Loy, toutesfois pource que ce lieu est plus propre à en traiter tout au long, je m'estudieray de recueillir en somme ce qui en est, et le déduire par le meilleur ordre que faire se pourra.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 190, Livre IV, Chapitre X.

Pourtant ceste puissance de jurisdiction ne sera en somme autre chose qu'un ordre institue pour conserver la police spirituelle.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560c, 219, , Livre IV, Chapitre XVI.

En somme (comme nous avons dit au commencement) charité donnera tresbon conseil à un chacun, laquelle est tellement nécessaire en tous plaidoyers, que tous ceux par lesquels elle est violée ou blessée sont iniques et maudits.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 527, Livre IV, Chapitre 20.

C'est en somme, et à mon avis, ce que vouloit dire le bon saint Jean si je ne suis mauvais paraphraste ou interprete.

ESTIENNE, Charles, *Paradoxes*, 1561, 190.

*Est Israel aujourdhy en ce poinct
De coeur failli, qu'un homme il n'y ait point,
Qu'en Israel il n'y ait point, en somme,
Pour soustenir son honneur, un seul homme ?*

DES MASURES, Louis, *David combattant*, 1566, 61.

*Et l'Amour faisant outrage
A l'honneur du mariage
Souilla des noces le lit,
L'Amour, seule source, en somme,
Des vices qui ont de Rome
Et l'heur et l'honneur destruit.*

FILLEUL, Nicolas, *La Lucrèce*, 1566, 78.

*Voilà tout ce qu'il faut en somme
Pour accomplir un galant homme.*

BAIF, Jean-Antoine de, *Le Brave*, 1573, 125.

Voilà en somme ce qui m'a semblé estre necessaire de toucher en la presente histoire des affaires des Grecs, et de leurs dissensions et divorces d'avec les Romains.

VIGENERE, Blaise de, *L'Histoire de la décadence de l'Empire grec, et établissement de celui des Turcs, comprise en dix livres par Nicolas Chalcondyle*, 1577, 8, Livre I, Chapitre 2.

Ce fut en somme l'issue que eut la guerre des Genevois contre ceux de Constantinople.

VIGENERE, Blaise de, *L'Histoire de la décadence de l'Empire grec, et établissement de celui des Turcs, comprise en dix livres par Nicolas Chalcondyle*, 1577, 374, Livre VI, Chapitre 1.

Ce fut en somme ce que dit Asan : Et Josué s'en retourna devers Mechet.

VIGENERE, Blaise de, *L'Histoire de la décadence de l'Empire grec, et établissement de celui des Turcs, comprise en dix livres par Nicolas Chalcondyle [trad.]*, 1577, 593, Livre IX, Chapitre 2.

Voila en somme les deux voyages et expeditions que Mechmet fit celle annee : premierement contre les Valaques.

VIGENERE, Blaise de, *L'Histoire de la décadence de l'Empire grec, et établissement de celui des Turcs, comprise en dix livres par Nicolas Chalcondyle*, 1577, 690, Livre X, Chapitre 3.

Avez pour compagnie tousjours quelcun, qui vous resjouisse disant sornettes, sonnans chançons, racontant histoires, forgeant nouvelles, jouant aux eschecs : qui sçache en somme trouver inventions de doux passetemps.

LAVARDIN, Jacques de, *La Celestine [adapt.]*, 1578, 77.

Caliste [...]gentil, dispos, et accord, doué en somme d'infinies graces.

LAVARDIN, Jacques de, *La Celestine [adapt.]*, 1578, 45.

Le bien et le mal, la prosperité, l'adversité, la gloire et la peine, toutes choses en somme par succession de temps perdent le force de leur mauvais commencement.

LAVARDIN, Jacques de, *La Celestine [adapt.]*, 1578, 83.

Cet Adam, ce Salomon, ce David, cet Aristote, ce Virgile, ceux cy en somme que tu dy, comment donc se laisserent ils aller jusques à là d'estre commandez d'elles ?

LAVARDIN, Jacques de, *La Celestine [adapt.]*, 1578, p. 53.

Et comme je te dy vray, aussi ay-je avisé de t'en discourir : qui est en somme que tu as si bonne part en mon cuer : qu'autant que de ta presence, et veuë tu me tiendrois resjoye, tu ne t'en repentiras, si je puis : ains y proffiteras.

LAVARDIN, Jacques de, *La Celestine [adapt.]*, 1578, p.228.

*Qui bien aimé de Dieu peut estre,
Il sçait bien la raison cognoistre,
Il est droiturier, il est saint,
Il est sage, et pour dire en somme
Celuy vraiment est heureux homme
D'un heur qui n'est fresle ni feint.*

BAIF, Jean-Antoine de, *Mimes, enseignements et proverbes : second livre*, 1581, 223.

En somme que peut et que veut dire celui qui fust David par ta plus que tres-liberale bonté, et qui ne l'est plus par sa plus que tres-detestable ingratitude ?

BÈZE, Théodore de, *Chrestiennes méditations*, 1583, p. 72.

Il dit en somme, Ayez pitié de moy, ô Dieu de miséricorde : et comment, pitié ?

BÈZE, Théodore de, *Chrestiennes méditations*, 1583.

Plus le contemploit, plus trouvoit à admirer en luy, estant à l'entrée de la fleur de son aage, beau, advenant, honneste, et ayant en somme tout ce qui peut estre requis de louable et singulier en un Courtisan.

POISSENOT, Bénigne, *L'Esté*, 1583.

Et peu après leur aiant donné ceste benigne et gracieuse response de sa bouche, leur en fist une autre par escrit, qui contenoit, en somme : qu'il fissent telles assemblées que bon leur sembleroit.

L'ESTOILE, Pierre de, *Registre-Journal du regne de Henri III* : t.4, 1582-1584, 66, 1583.

Ce pauvre duc de Montpensier / Est malaisé à attrapper : / C'est une vision, en somme, / Voir sa femme avec autre homme.

L'ESTOILE, Pierre de, *Registre-Journal du regne de Henri III*, t.3, 1579-1581.

Veux tu sçavoir, ami, les animaux en somme ?

L'ESTOILE, Pierre de, *Registre-journal du regne de Henri III*, t. 5 (1585-1587), 1587, p. 54, 1585, *Mort de Ronsard*.

Il a en somme le mesme proportion entre les autres bons sidres, qu'a le vin appelé des Gracs Olygophore, entre les autres bons vins.

PAULMIER, Julien le, *Traité du vin et du sidre*, 1589, 52 recto, Chapitre VIII.

Ceux-ci choisiront sidres fins et delicats, lesquels soyent aussi faciles à digerer qu'à distribuer, qui humectent et desalterent mieux, et en somme qui ayent facultez contraires aux vices des grossiers.

PAULMIER, Julien le, *Traité du vin et du sidre*, 1589.

Il fait grand tort aux femmes froides qui ne sont pas bien purgees tous les mois, ou qui sont travaillees de la matrice : Il est contraire aux intestins, à la matrice, aux nerfs, à la ratte, aux cruditez d'estomac de cause froide : en somme à toute maladie froide et humide, et à toute complexion, ou partie de nostre corps de mesme temperature.

PAULMIER, Julien le, *Traité du vin et du sidre*, 1589.

À l'ame non de se tirer à quartier, de s'entretenir à part, de mespriser et abandonner le corps (aussi ne le sçauroit elle faire que par quelque singerie contrefaict), mais de se r'allier à luy, de l'embrasser, de le cherir, luy assister, le contreroller, le conseiller, le redresser et ramener quand il fourvoye, l'espouser en somme et luy servir de mary.

MONTAIGNE, Michel de, *Essais*, 1592.

C'est en somme Pierre ou Guillaume qui la porte, prend en garde, et à qui elle touche.

MONTAIGNE, Michel de, *Essais*, 1592.

De vray, ou la raison se mocque, ou elle ne doit viser qu'à nostre contentement, et tout son travail tendre en somme à nous faire bien vivre, et à nostre aise, comme dict la Sainte Escriture.

MONTAIGNE, Michel de, *Essais*, 1592, 81, Livre premier, Chapitre XX.

Car, en somme, je sçay qu'il y a une Medecine, une Jurisprudence, quatre parties en la Mathematique, et grossierement ce à quoy elles visent.

MONTAIGNE, Michel de, *Essais* : t.1 (livres 1 et 2), 1592, 146, Livre premier, Chapitre XXVI.

Il n'est en somme aucune si juste volupté, en laquelle l'excez et l'intemperance ne nous soit reprochable.

MONTAIGNE, Michel de, *Essais*: t.1 (livres 1 et 2), 1592, 200, Livre premier, Chapitre XXX.

Le meurtre des enfans, meurtre des peres, communication de femmes, trafique de voleries, licence à toutes sortes de voluptez, il n'est rien en somme si extreme qui ne se trouve receu par l'usage de quelque nation.

MONTAIGNE, Michel de, *Essais : t.1 (livres 1 et 2)*, 1592, 580, Livre second, Chapitre XII.

Mes conditions corporelles sont en somme tresbien accordantes à celles de l'ame.

MONTAIGNE, Michel de, *Essais : t.1 (livres 1 et 2)*, 1592, 642, Livre second, Chapitre XVII.

La sincérité et la solidité de nos mœurs y sont desjà battantes, son affection vers moy plus que sur abondante, et telle, en somme qu'il n'y a rien à souhaiter, sinon que l'apprehension qu'elle a de ma fin, par les cinquante et cinq ans ausquels elle m'a rencontré, la travaillast moins cruellement.

MONTAIGNE, Michel de, *Essais*, 1592, 662, Livre second, Chapitre XVII.

On les leurre, en somme, et acharne par tous moyens.

MONTAIGNE, Michel de, *Essais*, 1592, 860, Livre troisième, Chapitre V.

Yci des orgues, là une espinette, des luts, des rebecs, des guiternes, des harpes, des cornets à bouquin, des haultboys, des flutes, des fifres doubles, en somme toutes sortes d'instrumens y estoient employez.

PALMA-CAYET, Pierre-Victor, *L'Histoire prodigieuse du Docteur Fauste*, 1598.

Mais les femmes disoyent : « soit un fantosme ou non, si est-ce qu'il s'est déporté avec nous amoureusement, et en une nuict une fois, voire six, et sa preuve a esté en maistre » - et en somme qu'il s'estoit bien deporté, et d'autres propos.

PALMA-CAYET, Pierre-Victor, *L'Histoire prodigieuse du Docteur Fauste*, 1598, 133.

De Coblants, de Croace, d'Alsace, d'Angleterre, de France, des vinsdu Rhin, des vins d'Espagne, de Hollande, de Lucembourg, de Hongrie, d'Autriche, de Vindvisse, de Vircebourg, de Franconie, de la descente du Rhin et de la Malvoysie, en somme de toutes sortes de vins qui estoient là, dedans une centaine de grans tierciaires.

PALMA-CAYET, Pierre-Victor, *L'Histoire prodigieuse du Docteur Fauste*, 1598, 158.

Voilà en somme la discipline militaire, laquelle le general fera valoir par loyer et recompenses d'honneur envers les bons et vaillans, et punitions severes contre les defaillans.

CHARRON, Pierre, *De la sagesse*, 1601.

La beauté d'autruy est chose qui est hors de nous, c'est chose qui tourne aussitost en mal qu'au bien : ce n'est en somme qu'une fleur qui passe, chose bien mince, et quasi rien que la couleur d'un corps.

CHARRON, Pierre, *De la sagesse*, 1601.

Mais que sera-ce au pris, quand eslevée aux Cieux,

Je verray de l'Esprit ce qu'on ne void des yeux,

Ce que l'oreille n'oit, ce qui ne peut en somme,

Tomber aucunement dedans le cœur d'un homme.

MONTCHRESTIEN, Antoine de, *L'Escossoise, ou le Désastre*, 1601.

Que s'il eschet qu'ayés l'eau grasse à commandement, pour arroser tel terroir, prisés-le par dessus tout autre : parce qu'avec tel bénéfice, suppléerés aux défauts et imperfections naturelles du fonds : duquel par le moyen de la bonne eau, ferés des prairies et terres labourables à volonté : prééant et défricheant les unes et les autres alternativement par années, pour tous-jours avoir des terres et prez nouveaux, et par ce mesnage, chacune année abondance de blés et foins. En somme, quelque assiete et qualité de terre tant rebource soit-elle, par la faveur de l'eau fertile, sera accommodée, et ses aspretés naturelles de beaucoup aprivoisées, tant elle eau est de profitable revenu.

SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs : t.1*, 1603, 23.

Et qu'il ajouste à son mesnage, quelque honneste négociation, laquelle, compatible avec la culture de ses terres, fortifiera la récolte de ses fruicts, d'où sortiront des moyens à suffisance, pour exercer tous offices honnestes, de charité, de libéralité, d'acquests, de réparations. En somme, par là se rendra-il tel que Caton désire le père-de-famille : assavoir, plus vendeur, qu'achepteur.

SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs : t.1*, 1603, 43.

Et comme oracle de ses voisins, sera imité d'eux ; voyant son labeur prospérer ; faisant devenir bonnes, les mauvaises terres ; et meilleures, les bonnes : voire, de rien (sans mettre en compte les blés, vins, et autres communes denrées) tirer grands revenus, par aqueducts, moulins, prairies, minières, soies, herbes, racines, pour divers usages ; et autres choses perdues, que l'homme d'entendement met en évidence, pour son profit particulier et utilité publique. En somme, d'un désert et misérable lieu, laissé en friche plusieurs siècles (comme à la honte de leurs possesseurs et intérêt publiq, de tels se treuvent beaucoup en ce royaume) fera-il une très-plaisante, riche, et commode demeure.

SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs : t.1*, 1603, 44.

Ainsi, en somme, est-il de tous autres affaires du mesnage, ausquel le prudent agricole pourvoira par son bon sens, selon les circonstances.

SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs : t.1*, 1603, 65.

C'est en somme en la paille où les septentrionaux le gaignent, estant là battue à couvert, hors du danger de la pluie, petit-à-petit, à mesure qu'on s'en veut servir, meilleure que la foulée.

SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, 1603.

En somme, tout leur mesnage se faict par fraude, en grondant, n'ayans esgard qu'au seul gain, sans penser à l'honneur.

SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs : t.1*, 1603.

En somme, ce mesnage, pour son excellence, peut estre dit la quint-essence de l'agriculture et digne d'admiration.

SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs : t.1*, 1603.

En somme, autant y demeurera le feu comme il y treuvera de matière, laquelle fournira le temps susdit, estans les fourneaux de la mesure projetée.

SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs : t.1*, 1603.

En somme, ce sera autant d'années qu'on chargera ceste terre, que sa faculté le permettra, désistant lors de la faire travailler, qu'on l'apercevra descheoir de sa fécondité.

SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs : t.1*, 1603.

En somme, toutes terres, grasses ou maigres, sèches ou humides, demandent diligente culture, selon leurs diverses qualités, sur toutes celles qui proviennent de la bonne saison.

SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs* : t.1, 1603.

En somme, tout ce qu'on peut ramasser de nul prix, dedans et autour de la maison, sert à augmenter les fumiers, estant mis avec eux et meslé ensemble.

SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs* : t.1, 1603.

En somme, c'est autant qu'on veut, que la vigne porte.

SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs* : t.1, 1603.

En somme, il n'y a bestail sujet à garde, qui rapport son revenu avec si peu de frais, que cestui-ci.

SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs* : t.1, 1603.

En somme, tant plus freschement pondus, tant plus ils valent.

SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs* : t.1, 1603.

En somme, ils ne tiennent du privé que la fréquentation et hantise avec l'autre poulaille, mangeans ensemble ordinairement.

SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs* : t.1, 1603.

En somme, c'est là où le revenu du meurier est tenu pour le plus clair denier tumbant dans la bource.

SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs* : t.1, 1603.

Le flatter de parole : lui donner quelque peu du pain avec la main : ne le poinct battre ne rudoyer : et en somme lui arracher par douceur l'aigreur de son naturel.

SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, 1603, tome 1, 335.

Les plus propres sont le rosmarin, le brusc, les sarmens de vignes, le jenet, les jettons de chastanier, de chesne, d'ozier, de saule, d'orme, de fresne, et en somme de tout autre arbre et arbrisseau flexible, n'ayant mauvaise senteur.

SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, 1603, tome 1, 523.

En somme, le figuier est arbre riche.

SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs* : t.2, 1603.

En somme, par le moyen de l'eau et du bois, tout abonde en un lieu.

SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs* : t.2, 1603.

Et en somme, faire des fruicts tout nouveaux, mestifs, voire monstrueux ?

SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs* : t.2, 1603.

En somme, sans nombre sont les services du bois.

SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs* : t.2, 1603.

En somme, du maniemment de ces arbres-ci, dépend leur service.

SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs* : t.2, 1603.

Mais nostre recherche est du tout asseurée, moyennant laquelle serés résolu de vostre fait, et par-là ne pourrés faillir de ramasser en un lieu, toutes les eaux de plusieurs : en somme d'assembler toutes celles qui sont dans le terroir que fouillerés, et ce, sans aucun hazard.
SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, 1603, tome 2, 263.

Car après avoir joint ensemble, quatre, cinq, ou six tuiaux avec le ciment chaud (et en somme autant que, sans rompre, commodément on peut porter ainsi unis) est tel assemblage doucement porté sur la muraille, pour y estre basti.
SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, 1603, tome 2, 269.

Tout cela meslé ensemble, sera mis bouillir sur petit feu, environ une heure (l'escumant tous-jours avec une cueiller de bois persée), et en somme, jusques à ce qu'il soit cuit.
SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, 1603, tome 2, 460.

Desquelles herbes n'en pouvans entièrement descharger les blés à une seule fois, on y retournera pour la seconde, voire pour la troisième, et en somme, tant qu'il suffise.
SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, 1603.

Ne craindrés donques d'user de ces remèdes autant longuement que vos vignes le requerront : assavoir, deux, trois, ou quatre ans de suite, et en somme jusqu'à ce que verrés y avoir de l'amendement.
SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, 1603.

Cinq ou six lignes en sont faictes en l'entre-rang, et en somme, autant que l'approche du soc et pieds des bestes le permet, sans l'offence des ceps.
SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, 1603.

Et lors que l'aurés perdue de veue, en sortirés une seconde, de mesme que la première, la suivant en avanceant chemin : puis une troisieme, après une quatrieme, une cinquieme, et en somme tant en congédierés l'une après l'autre, que finalement treuviés leur giste.
SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, 1603.

De la seconde à la quatrieme et dernière, trois fois : et d'icelle jusques à la fin de leur vie, quatre, cinq, six, et en somme, autant qu'il vous plaira.
SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, 1603.

Continuant cela dix ou douze jours à la manière des lins, et en somme, jusqu'à ce que cognoistrés la matière estre suffisamment rouie.
SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, 1603.

Et en petite coronne et en escusson et canon profitablement ente-on le pommier : en somme, tant cest arbre est de facile maniemment, on l'affranchit par toutes les manières à ce receues.
SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, 1603.

De dix en dix jours l'on les visite, une à une, curieusement les essuyant, sans les presser, tout doucement les remuant de lieu en autre : ce que réitéré par trois ou quatre fois, et en somme jusqu'à ce qu'on recognoistra les pommes ne suer plus.
SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, 1603.

Par le moyen d'une haye morte faicte auprès de la vifve, on préservera les aubespins de ces dangers, laquelle l'on entretiendra quatre ou cinq ans, et en somme autant longuement qu'on verra par effect n'avoir besoin de contre-défence.

SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, 1603.

Ainsi continuant sept ou huict jours, et en somme jusqu'à ce que verrés qu'elles auront poussé.

SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, 1603.

Mais s'il avient qu'elle ne sente bon, et jette des fleurs de moisisseure du syrop, le remède sera au rebouillir, une ou plusieurs fois : et en somme, autant que de besoin.

SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, 1603.

Là en abondance d'eau fresche, ils tremperont six ou sept jours, à chacun remuant d'eau nouvelle, trois ou quatre fois, et en somme, jusques à ce que le fruict ne tienne rien du salé.

SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, 1603.

Les nois sont pellées avec un cousteau, en mesme temps les jettans en l'eau fresche, dans laquelle trempent continuellement, durant neuf ou dix jours, chacun jour les remuant d'eau nouvelle, trois ou quatre fois, et en somme, jusques à ce que l'eau en soit claire.

SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, 1603.

En suite séchée, encores rebroyée et reséchée, jusques à la huictiesme, ou neufviesme fois, à chacune y ad-joustant tous-jours de nouvelle eau roze, et en somme, tant la rebroyant et reséchant, que la poudre soit impalpable.

SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, 1603.

Laquelle servante par charge expresse, aura le soin de nourrir la poulaille, l'enfermer, l'ouvrir et souvent recognoistre : et en somme sans obmission d'aucun article, concernant telle fatigue, conduira sa volaille.

SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, 1603.

Les glands concassés leur sont bons, le marc des raisins, et des fruits, desquels on a exprimé le jus pour boisson : et en somme, les poissons mangeront tout ce que leur voudrés donner.

SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, 1603.

Ils sont laids à voir, sales, noirs, velus, surpassans en grandeur les bons, bruyent horriblement : en somme, sont du tout des- agréables, par lesquelles marques facilement les discerne-on d'avec les vrais et légitimes.

SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, 1603.

Les fumiers, les sablons et les cendres, qui engraisseront la terre trop maigre, emmaigriront la trop grasse, allégeront et emmenuiseront la trop pesante et grosse : et en somme, prépareront la terre pour vigne.

SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, 1603.

Les jettons qu'ils repoussent à la primevère, comme reprenans nouvelle vie, sortans du profond sommeil de l'hyver : les fleurs dont ils se parent, avant-coureuses de leurs richesses : en somme, tout ce qui est en eux, jusques à la cheute des feuilles, est agréable.

SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, 1603.

Sur lui-mesme s'ente le poirier, sur le pommier aussi, en change de pareille facilité : et en somme, sur mesmes sujets que le pommier se reprend et vit le poirier, comme semblable soin est requis au recueillir et garder les poires que les pommes.

SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, 1603.

Tout ce qui fandroie et recourbe en bas, coupant ce qui s'accroche et entortille par dedans l'arbre, et en somme, tout ce qui lui oste sa grace et le difforme.

SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, 1603.

Naturellement, sans moyen, le pastel faict la couleur bleue, et par meslinge avec d'autres drogues, la noire, la tanée, la violete, la grise, la verte : en somme, il est employé à toutes couleurs obscures, de lui-mesme aussi seul, en causant des claires, comme célestes plus ou moins chargées.

SERRES, Olivier de, *Le Théâtre d'agriculture et mesnage des champs*, 1603.

Je ne puis voir de l'esprit ce qui n'esr veu des yeux ?

Ce qui n'est point ouy ? ce qui ne peut en somme,

Tomber aucunement sous l'intellect de l'homme.

Si deschargé du corps il n'est fait tout esprit,

Pour comprendre le bien qu'en terre il ne comprit ?

MONTCHRESTIEN, Antoine de, *Tragédie de la reine d'Ecosse*, 1604, 157, Acte III.

En fin ce n'est qu'un rien, la moindre fueille en somme

Est plus solide encor que tout l'estat de l'homme.

CHRETIEN DES CROIX, Nicolas, *Les Portugaiz infortunez*, 1608.

Parquoy vous avez en somme, succinctement, tout du long, proportionnéement, au petit pied et sans allégorie, les elemens, principes, fondemens, raisons, resolutions, esvidences, puissances et causes de parvenir tout du long, à l'usage de Geneve, imprimé à Rome, et sans rien requerir, comme une livre de beurre frais.

BEROALDE DE VERVILLE, François, *Le Moyen de parvenir*, 1610, 114.

Après que j'eus satisfait à Amasis sur ce qu'elle me demandoit, qui fut en somme de sçavoir quel seraoit le voyage que Clidaman avoit entrepris.

URFE, Honoré d', *L'Astrée*, t.1, 1^{ère} partie, livres 1 à 12, 1612, 165, Livre 5.

Or ce que je luy respondis, à fin de ne vous ennuyer par tant de lettres, fut en somme qu'aussi tost qu'il pourroit souffrir le travail, il trovast moyen de parler à moy, et qu'il cognoistroit combien j'estois veritable.

URFE, Honoré d', *L'Astrée*, t.1, 1^{ère} partie, livres 1 à 12, 1612, 357, livre 9.

Qui est en somme ce dont j'ay faict present au public, dont vrayement je ne me repens, car pourquoy m'en repentiroyis-je si ce gentil orateur Pline Second servit les siens de telles gaillardes inventions ?

PASQUIER, Estienne, *Lettres familières*, 1613, p. 130.

Je maugreois mon estre, et detestois, en somme,

le pere qui m'avoit faist naistre gentilhomme,

disant que si le ciel m'eust créé roturier,

*je sçaurois, miserable, au moins quelque mestier :
jouer du cul d'éguille, ou battre la semelle.*

ESTERNOD, Claude d', *L'Espadon satyrique*, 1619, 152, Satyre 15.

*D'où vient en somme, que l'estat et la vie de Jesus a toujours ses abaissements rehaussez
des marques et des enseignes de la divinité.*

BERULLE, Pierre de, *Discours de l'estat et des grandeurs de Jésus par l'union ineffable de
la divinité avec l'humanité*, 1623, 835, Dixième Discours.

*Il sembloit que ces gens eussent entrepris de faire une farce, pour se moquer des autres
nations : en somme, comme nous voyons par l'exemple de ces deux athées dont je viens de
parler, pour dire un impie, ou un athée, ils eussent dit un Theophile.*

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623, 16,
Livre I, Section 1.

*J'ay appris autresfois d'Aristote et d'Arnohe deux belles maximes qui me serviront de
fondement, la première est touchant la nature de l'ame raisonnable : car Philoxenus qui
estoit musicien parlant de l'ame raisonnable, tenoit que c'estoit un accord des passions,
Galen qui estoit medecin estima que l'ame fust une mixtion temperée d'humeurs, Democrite
qui estoit pointilleux, soustenoit que l'ame estoit un assemblément d'atomes, Epicure qui
estoit tout de lard croyoit que l'ame fust materielle et corporelle : en somme je pense que si
un laboureur eust philosophé touchant la nature de l'ame, il eust dit que c'estoit comme une
charruë ou comme un aiguillon, tant tout le monde flatte ses pensées et ses humeurs.*

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623, 23,
Livre I, Section 3.

*En somme si un bon esprit ne fait que mesurer les traces de ses devanciers, en quoy peut il
faire voir son excellence ?*

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623, 101.

*Mais elle vaut bien une centaine d'autres : en somme il ne sera pas jusques à Plutarque qui
ne die que le plus bel esprit qui fut jamais, estoit sa petite fille.*

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623, 114,
Livre II, Section 2.

*En somme on peut dire que chez luy tout alloit à la grandeur : il ne se maria point à cause
qu'il ne trouva jamais de femme assez grande à ses humeurs : en somme c'estoit un grand fat,
auquel dit Seneque, on donna un nom ridicule.*

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623, 174,
Livre II, Section 2.

*En somme pour laisser tous les atheistes dont Theodore de Beze fait si honorable mention
dans ses eloges [...].*

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623, 144,
Livre 2, Section 6.

*En tout cela il n'y a pas une seule parole de l'Esprit de Dieu : en somme quelquefois ce sont
les meschants qui parlent.*

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623, 193,
Livre II, Section 14.

Telle est la créance de l'homme, il faut le laisser faire, pource qu'il n'y a rien de plus libre que la creance : en somme pour laisser toutes les anciennes farces des heretiques, s'il me plaisoit de croire avec les eunomians, que pour estre baptisé à profit, il faut mettre la tête en bas, et les pieds en haut, et en cette posture se faire sausser par trois fois dans de l'eau chaude depuis la teste jusques à a ceinture, il faudroit approuver ma fantaisie, et pour dire toute raison, c'est sa creance.

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623, 232, Livre III, Section 5.

Si pour avoir la terre commune avec les bestes, il falloit que les bestes eussent le ciel commun avec nous, elles seroient mieux partagées que les hommes, et ce seroit revenir à la bestise des chaldeans, qui ont remply le ciel de bestes bruttes à mesure qu'ils avoient receu quelque service d'une beste, ainsi si un asne avoit brayé en la bataille des geans, et mis l'alarme dans le camp des dieux, incontinent le voyla posé dans le ciel, si une chevre avoit allaité un enfant exposé dans l'isle de Crete, la voyla qui sert maintenant de constellation favorable aux bergers : en somme ils avoient fait une escurie dans le ciel, au lieu d'y faire un paradis.

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623, 250, Livre III, Section 7.

En somme pour n'enfonser trop avant en cette matiere, je diray avec le docte nouveaux dogmatisans : que c'est un edict, et su'il n'est point permis d'examiner ou censurer les edicts des princes souverains.

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623, 300, Livre 3, Section 16.

Ils seroient dementis par leurs propres historiens, encores que quelques sçavants et judicieux escrivains estiment que tout ce qu'on escrit touchant les commencements de Rome sont des fables mal cousuës : et que la ville s'appelloit devant, Jamera : d'autant que ce fut une dame ainsi nommée qui en posa les premiers fondemens plus de mille ans devant Romulus : et Constantin pophyrogenite au livre de administrando imperio, s'y accorde en quelque chose, quoy qu'il soit d'autre advis en quelque menuë circonstance, car il estime que Jamera estoit une autre ville que celle de Rome, et qu'elle s'appelloit Jamera, comme qui diroit Jam Erat, qu'elle estoit desja commencée lors qu'on posa les fondemens de Rome : d'autres estiment qu'elle s'appella par après Diadora, puis Antusa, ou Florentia, puis Amaryllis, et en somme elle prit le nom de Rome, d'autant que ce fut Romulus qui l'aggrandit plus que tous les anciens fondateurs, et luy donna cette belle forme de republique qu'elle a gardé l'espace de sept cens ans et davantage.

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623, 434, Livre 4, Section 16.

Ces fantaisies ressemblent fort aux chimeres des japons, qui estiment qu'il y a six ou sept mers de nature differante, qui se desgorgent l'une dans l'autre, la premiere est une mer de laict, puis une mer de caillé ou de fromage frés, puis une autre mer de sucre fondu ou de baume liquide, une autre d'eau claire, et douce, une autre d'eau salée, et en somme une mer de vase et de crottes destrampées.

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623, 436, Livre 4, Section 17.

En somme il faudroit conclure avec Cardan, le soleil, et le feu n'ont pas eu de commencement à ce conte.

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623, 440, Livre 4, Section 17.

En somme je conclus cette proposition par les belles parolles de Sainct Ephrem dans les fragmens du patriarche Photius.

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623, 543, Livre 5, Section 13.

Que si on veut bien faire, qu'on jette la bible dans le feu, comme desiroit ce serrurier d'Orleans et cet autre marrouffle qui disoit,[...] : car s'il n'y avoit point de bible, disent messieurs nos deputez de taverne, nous vivrions en gens d'honneur, doucement, et à la naturelle : en somme comment faisoit-on lors qu'il n'y avoit point de bible ?

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623, 601, Livre V, Section 23.

Et quoy qu'il fasse semblant de renvoyer ce narré comme une chose chimérique, il l'establit neantmoins le mieux qu'il peut par preuves, par raisons, par autoritez, et en somme il conclud que c'est à la verité l'opinion des atheistes.

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623.

Telle fut en somme l'impudence de ce serrurier d'Orleans, rapportée par Theodore De Beze au premier tome des histoires page [...] de l'an Mdclx.

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623.

C'est-à-dire, un honneur deshonneste, une cheute haute et relevée, une enflure platte, une gloire honteuse et infame, et en somme un rire plein de larmes.

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623.

Se lever du lict et puis boire, se promener et puis manger : jöüier et puis boire, dormir et puis manger, se reposer et puis boire : en somme ils ne sçavent autre refrain ny alternative, que celle là, de manger et de boire, de boire et de manger, de dormir et de jöüier, de jöüier et de dormir.

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623.

Et en somme estant en l'extase de ses devotions, il dit : [...] : pour esteindre les heresies, qu'on ne me parle ny de disputes, ny de conferencess, ny de guerre, ny de commandement des princes.

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623.

Les poissons nous donnent la pourpre, les vers nous filent la soye au prejudice de leur vie, les huistres nous envoyent les perles et les naques, les civettes nous font present du musc : les martres de leurs peaux, tous les animaux, ou de leur chair, ou de leurs vestemens : en somme tout ce que la nature fait n'est que pour nostre profit et contentement, et nous la payons d'ingartitude, prenant son autheur à partie.

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623.

La seconde maxime estoit que les mores ne peindront jamais leurs dieux blancs, les europeans ne les peindront jamais mores, les pygmées s'il falloit peindre Dieu jamais ne le

peindroient en geant, les geants ne le representeroient jamais en pygmées, mes perses luy donneront tousjours un nez aquilain, les chinois le peindront tousjours camus : en somme si les chevaux et les lyons, disoit Arnobe, estoient capables de peindre Dieu, ils le peindroient tousjours comme l'individu le plus beau de leur espece, mais ils ne le representeroient jamais en homme ny en aigle.

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623.

Ce maudit homme a fait une division des esprits encores plus dangereuse que celle de Cardan ny de Charron, disant en plusieurs endroits de ses dialogues, et nommément au dialogue de la resurrection des morts, et en celuy des oracles, qu'on void trois especes d'esprits par le monde, sçavoir des esprits superstitieux, qui respondent aux esprits de bestes introduits par Cardan, et aux esprits bas inventez par Charron : des esprits populaires, qui sont en effect les esprits médiocres de Cardan, et les esprits communs de Charron : en somme il se void des esprits de demon, qui sont à son dire, les mesmes que Cardan appelloit esprits de prophetes, et Charron esprits escartez.

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623.

Il y en a qui sont biscayens, il y en a qui sont potirons en une nuict, en somme de tous nos beaux esprits, on peut dire ce qu'on dit ordinairement des potirons que le meilleur n'en vaut rien que pour donner la mort.

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623.

Et nos epicuriens qui font estat de rimailier et faire des odes impudiques, sont destinez à faire des vers vifs et morts : car quand ils sont dans leurs estudes, la bouteille d'un costé et l'escritoire de l'autre, pour boire six verres de vin à chasque rime, ils font des vers, quand ils sont dans les tavernes et mangent comme pourceaux, ils font des vers, quand ils ronflent et exhalent en dormant les vapeurs de leurs impudicitez, ils disposent de la metiere aux vers, en somme, , [...]. Sottes et brutalles consequences qui se tirent necessairement de [...].

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623.

Nous posons la beauté du visage en la blancheur accompagnée de vermillon, en la grosseur des yeux, la petitesse de la bouche, la largeur du front, la symmetrie et proportion agreable de toutes les parties : et les japonnois nous disent que nous nous abusons, que la beauté du visage git au tain bazané, à la petitesse des yeux, à la grandeur de la bouche, et en somme en tout le contraire de ce que nous estimons beauté.

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623.

S Justin estime que cette grace a esté faite à Heraclite et à Socrate : il y en a qui sont pour Zenon, il y en a qui sont pour Platon : en somme le plus asseuré de cette affaire, c'est qu'il n'y a rien d'asseuré, et que ce sont lettres closes pour nous.

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623.

La premiere peut estre prise du sentiment des juifs, lesquels ont veu nostre seigneur de prés, ont esté tesmoins de ses actions particulieres, et pour cela ne se sont peu persuader qu'il fust Dieu, d'autant, disoient-ils, qu'il beuvoit et mangeoit comme un autre, hantoit les tavernes, frequentoit avec les yvrongnes et desbauchez, estoit fils d'un serrurier ou d'un charron, en somme estoit homme comme un autre.

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623.

Ainsi voyons nous, si nous voulons ouvrir les yeux, que le diable a prophané l'histoire du paradis terrestre par l'invention des Champs Elyziens, le deluge de Noé par celuy de Deuclaion, le changement de Nabuchodonosor par la metamorphose de Lycaon, l'histoire du mauvais riche par la fable de Tantalus : en somme les metamorphoses d'Ovide, et les fables d'Hesiodé ne sont autre chose, que des larcins ridicules des saintes escritures.

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623.

Ainsi, dit-il, quand la melancholie se desbande et lance ses fumées dans le cerveau, elle fait voir à celuy qu'on appelle endiablé, des figures estranges, et des assemblages ridicules des langues estrangeres, de sciences incogneüs, de mysteres secrets : en somme, au dire de Cardan, il semble que la melancholie fasse des crespes ou bignets dans la cervelle des possédez.

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623.

Ainsi en faisoit le miserable Lucilio Vanino, quand il se glisse dans la familiarité du Sieur Fiançon : c'est le train que pratiquoit le maudit Mezentius, quand il gagna l'esprit de Ronsard et de Rapin, c'est la methode que tenoit Cosme Ruggeri cet infame atheiste, qui se couvroit du voile de pieté pour avoir l'entrée dans les maisons des seigneurs vos ancestres : en somme c'est ainsi que Fontanier ce miserable renegat s'introduisoit dans la cognoissance des grands.

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623.

En Hollande il s'appelloit Julio Caesare, à Paris lors qu'il voulut imprimer il se qualifia du nom de Jolio Caesare Vanino, à Lyon imprimant son amphitheatre, il adjouste le mot de Taurizano : en somme estant à Tholose devant sa prise durant qu'on luy fit son procès il s'appella le Sieur Lucilio.

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623.

En somme ils peuvent prendre le mot de nature pour la partie animale de l'homme

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623, 686, Livre 6, Section 2.

Ils courront tout Paris, voyre toute le France, et du fonds de la Gascogne, de leur petite Itaque fumeuse, ils prendront la course à toute bride pour venir escumer le pot dans la maison des jeunes seigneurs de la cour : en somme ils ne sont pas mal nommez aujourd'huy, les piqueurs d'escabelle.

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623, 764, Livre VI, Section 15.

Il y a quatre especes d'impudence : la première est l'impudence du front, qui s'appelle dans l'escriture, frons meretricis, ou bien frons ferrea : la seconde, l'impudence des yeux, qui s'appelle [...], l'œil d'un chien : la troisiésme, l'impudence de la langue, lingua cinaedi, une langue de vilain et d'infame, et en somme l'impudence de la main, ou de la plume, qui s'appelle cauda canis.

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623, 779, Livre 6, Section 18.

Cette verité a esté recogneuë par tous les sages du siècle, et de nostre temps singulierement par le serenissime roy de la Grande Bretagne, lequel au present royal qu'il fait au Prince de V Valles son fils aîné, après un excellent discours, luy voulant remonstrer le tort qu'il a

receu des puritains en sa jeunesse, et voyre devant sa naissance, le conjure par de bonnes et puissantes raisons de se desfier à jamais de ces traistres puritains et huguenots, adjoustant en somme à la force de ses raisons : estimez mon fils, que je vous parle, comme si je faisois mon testament.

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623, 910, Livre VII, Section 18.

Je dis en somme que le nombre des anges est fort mal-aisé à comprendre.

GARASSE, Le Père François, *La Doctrine curieuse des beaux-esprits de ce temps*, 1623, 817, Livre 7, Section 4.

Certes Endymion, dit Pyzandre, si je ne me trompe, je commence à descouvrir tout le mystere des tes adventures : et à mon advis, je puis dire que tu as fait beaucoup de chemin, sans partir d'un lieu, qu'en reposant tu as beaucoup travaillé, et que tu as veu des villes, des peuples, et en somme un fort grand pays, dans une fort petite grotte.

GOMBAULD, Jean de, *L'Endimion*, 1624.

Pendant ce temps là, lorsque je m'y aatenddois le moins, les gents de Mr nostre premier presidant D'Oppede m'ont apporté le ballot de Mr Buon, qui se trouva bien sec, mais par une merveille bien grande, car il estoit venu par batteau sur le Rosne, ou prou d'autre balles furent mouillées, et par laquelle voye je ne laisse jamais venir mes livres, et estoit le plus mal emballé que je vis jamais, sans maculatures, sans cordes pour le lier et le tenir en subjection, et en somme il sembloit qu'on l'eust voulu exposer par plaisir à toute sorte d'injure de temps et des chemins.

PEIRESC, Nicolas de, *Lettres à sa famille*, 1602-1625.

*à quels malheurs m'ordonnez vous encore,
Pour rendre cét Aglante,
Des malheureux en somme,
Le plus malheureux homme ?*

URFÉ, Honoré d', *La Sylvanire ou la Morte-vive : fable bocagère*, 1627, p. 289.

*Un berger qui n'a rien
Qui puisse estre estimable,
Sinon qu'il a la peau tendre et doüillette,
Le teint uny comme du laict caillé,
L'œil affetté, le visage sans rides,
Et les cheveux en ondes rescrespez,
Ressemblant mieux en somme
Une fille qu'un homme.*

URFE, Honoré d', *La Sylvanire ou la Morte-vive : fable bocagère*, 1627.

L'autre, pourveu que ce soit des vrais preceptes de Paracelse, est bonne à suivre pour la verité, pour la subtilité, pour l'espargne, en somme pour la Therapeutique.

AUBIGNE, Théodore Agrippa d, *Confession catholique du sieur de Sancy*, 1630.

Je responds, que je leur donne gaigné, s'ils peuvent dire, pere ny mere, frere, sœur, boire, manger, dormir, veiller, aller, voir, sentir, ouir et toucher, ny tout le reste en somme des plus communs vocables qui tombent en nostre usage, sans parler latin.

GOURNAY, Marie de, *Préface sur les Essais de Michel, seigneur de Montaigne*, 1635.

Au reste, il honoroit grandement le senat, salüaoit les peres, comme eust fait un des moindres du peuples, et en somme il se monstroit si plein d'affection envers le peuple, qu'il avoit accoustumé en ces commencemens-là de prier les dieux, qu'ils ne se lassassent vivre ny regner, qu'autant qu'il seroit utile à la republique.

COEFFETEAU, Nicolas, *Histoire romaine*, 1646.

Et là-dessus le conjura de se souvenir qu'ils estoient parmy les tenebres, et qu'il avoient passé la nuit en débauches, et en somme qu'il y avoit danger de sortir à une heure si indeuë.

COEFFETEAU, Nicolas, *Histoire romaine*, 1646.

Ses raisons étaient en somme : qu'ayant voulu faire croire à tout le monde qu'il n'avoit pris les armes que pour venger la mort de son pere, etc.

COEFFETEAU, Nicolas, *Histoire romaine*, 1646.

On y observera toutes les ceremonies, toute la pompe, et en somme toute la superstition qui avoit cours parmy ces payens.

COEFFETEAU, Nicolas, *Histoire romaine*, 1646, 486, Livre 6.

Il fit encore de magnifiques presens aux senateurs et aux chevaliers qui avoient suivy son party, et en somme emplit tout l'empire romain des despoilles d'Antoine et de Cleopatre.

COEFFETEAU, Nicolas, *Histoire romaine*, 1646, 197, Livre I.

Son étude est de plaire à sa maistresse, en somme, ce diable d'exercice ambarasse tout l'homme.

DU LORENS, Jacques, *Satires*, 1646.

Et sa stupidité se monstra telle en somme, que de Dieu qu'il estoit, on le crût moins qu'un homme.

COLLETET, Guillaume, *Poésies diverses contenant des sujets héroïques, des passions amoureuses et d'autres matières burlesques et enjouées*, 1656, 27.

Mécéna fut un galant homme :

*Il a dit quelque part : Qu'on me rende impotent,
Cul-de-jatte, goutteux, manchot, pourvu qu'en somme
Je vive, c'est assez, je suis plus que content.*

LA FONTAINE, Jean de, *Fables*, Livres 1 à 6, 1668.

Notre homme

Tranche du Roi des airs, pleut, vente, et fait en somme

Un climat pour lui seul : ses plus proches voisins

Ne s'en sentaient non plus que les Américains.

LA FONTAINE, Jean de, *Fables*, Livres 1 à 6, 1668.

Et passant outre il s'attaqua à la personne du caliphe de Baldac souverain pontife de leur loy, et fit en somme si bien par la force de ses persuasion, qu'ayant acquis à cet Abdelmon la faveur de la plus-part de la noblesse, il se donna une grosse bataille.

NAUDE, Gabriel, *Apologie pour tous les grands hommes qui ont esté accusez de magie*, 1669, 332, Chapitre 16.

*Le Japon ne fut pas plus heureux à cet homme
Que le Mongol l'avait été ;
Ce qui lui fit conclure en somme,
Qu'il avait à grand tort son village quitté.*

LA FONTAINE, Jean de, *Fables*, Livres 7 et 8, 1678, 272, Livre VII, Fable 11.

*Tout bien considéré, je te soutiens en somme
Que scélérat pour scélérat,
Il vaut mieux être un Loup qu'un Homme.*

LA FONTAINE, Jean de, *Fables*, Livre 12, 1693.

*Imagination fit bien-tôt de son homme
Un poète hardi, mais des plus effrénés :
Extravagant, enthousiaste, en somme
grand inventeur d'objets mal enchaînés.*

LA MOTTE, Antoine Houdar de, *Fables*, 1719.

C'était en somme une assez jolie bête.

DIDEROT, Denis, *Les Bijoux indiscrets*, 1748.

4.2. « (en) somme toute » :

selon la Loy du Seigneur (Deut.. 17, 10). 3 - Touchant des Prophètes, nous avons une belle description en Ezechiel, laquelle nous monstre quelle a esté en somme toute leur puissance : «Homme, dit le Seigneur, je t'ay ordonné guide sur la maison d'Israël ; tu orras donc la parole de ma bouche, et leur annonceras de par moy

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne : livre quatrième*, 1560, p. 154.

[...] est, d'autant que Dieu a conjoint en unité tout le genre humain, que le salut et la conservation de tous doit estre en recommandation à un chacun. Parquoy en somme toute violence et injure et nuisance, par laquelle le corps de nostre prochain est blessé, nous est interdite.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne : livre second*, 1560, p. 170.

Voyla pourquoy je me plaignois à cest heure à part moy : mais somme toute, j'ay deliberé (puis que mon pere n'y veut point autrement entendre) d'avoir la fille, par le moyen plus expedient pour moy. Felippes.

LA TAILLE, Jean de, *Les Corrivaus*, 1573, p. 167.

Somme toute qu'il n'en feroit rien ; et que ce luy seroit chose trop dure, voire insupportable, de se voir ainsi voller ses enfans devant les yeux, qui n'avoient en rien

VIGENÈRE, Blaise de, *L'Histoire de la décadence de l'Empire grec, et établissement de celuy des Turcs, comprise en dix livres par Nicolas Chalcondyle [trad.]*, 1577, p. 530.

Ceux qui n'y estoient les oyoient mascher de deux grandes lieües. Somme toute, Robinet, qu'ils mascherent, torderent, superent, avallerent, mangerent, humerent, baillerent, mordirent, et jouerent si bien des babines

ALCRIPE, Philippe d', *La Nouvelle fabrique des excellents traicts de verité*, 1580-1596, p.162, LXXXVI, *D'un potage exquis ou estuvée de poissons que fit un Gentilhomme aux pauvres.*

On y observa toutes les ceremonies, toute la pompe, et en somme toute la superstition qui avoit cours parmy ces payens.

COEFFETEAU, Nicolas, *Histoire romaine*, 1646, p. 486, Livre 6.

je dirai : c' est lui qui m' a appris le mouvement diurne du ciel. Car il nous l' a expliqué ce matin ; et tous les matins il nous apprendra quelque chose. Somme toute, nous en arracherons par où nous pourrons. C' est une heure fort agréablement employée.

CHOISY, abbé François-Timoléon de, *Journal du voyage de Siam fait en 1685 et 1686*, 1687, p.87

LE MARQUIS.

Mais encore en quoi donc ? Dis-le-moi ; j'y consens.

LA FLEUR.

Eh ! parbleu, tout vous duit à la fois ; somme toute,

Rien n'y manque, le vin, le jeu, l'amour.

LE MARQUIS.

Sans doute.

Eh ! ne sont-ce pas là des plaisirs innocens ?

LA CHAUSSÉE, Pierre Claude Nivelles de, *L'École des mères*, 1745, p. 298, Acte I, scène 6.

4.3. « somme » :

Somme, l'esperance qu'il avoit de complaire à ses Aegyptiens, et par ce moyen tendre l'affection qu'ilz luy pourtoient naturellement, lut découlla des mains.

RABELAIS, François, *Tiers livre*, 1552, 21, Prologue.

Somme, en ce monde desrayé, rien ne debvant, rien ne prestant, rien ne empruntant, vous voirez une conspiration plus pernicieuse que n'a figuré Aesope en son Apologue.

RABELAIS, François, *Tiers livre*, 1552.

Somme, elles le font deshabiller, et n'eut point besoin de chemise blanche, car la sienne n'estoit point sale, sinon par adventure deschirée.

DES PERIERS, Bonaventure, *Les Nouvelles récréations et joyeux devis de feu Bonaventure des Périers I.*, 1558.

Somme, il mangea tout ce qui avoit esté mis pour le disner des religieux.

DES PERIERS, Bonaventure, *Les Nouvelles récréations et joyeux devis de feu Bonaventure des Périers I.*, 1558.

Somme, ilz avoyent fait serment qu'en quelque lieu qu'ils entreroient, ilz en sortiroient toujours plus chargez.

DES PERIERS, Bonaventure, *Les Nouvelles récréations et joyeux devis de feu Bonaventure des Périers I.*, 1558.

Somme, il fit tant, en tastant et retastant, qu'il vint à bout de ceste medecine et la beut toute.

DES PERIERS, Bonaventure, *Les Nouvelles récréations et joyeux devis de feu Bonaventure des Périers I.*, 1558.

Somme, la jurisdiction de l'église primitive n'a esté autre chose qu'une pratique de ce que dit saint Paul, touchant l'autorité spirituelle des Pasteurs.

CALVIN, Jean, *Institution de la religion chrestienne*, 1560, 225, Livre IV, Chapitre XI.

Somme, les richesses ont tousjours esté en si mauvaise reputation, que d'avoir esté appelées ronces, flammes, et charbons ardents.

ESTIENNE, Charles, *Paradoxes*, 1561.

Somme, ce bon aveugle m'en compta tant, et m'endormit si bien de ces propos, qu'il me mist quasi en fantaisie de me faire crever les yeux, de despit que j'ay de voir en Venise une nuée de marriols.

ESTIENNE, Charles, *Paradoxes*, 1561.

Somme, la cherté des vivres rend les pauvres gens soingneux et assidus à leur labour, et contens de si peu qu'ilz apprennent pour la nécessité à bien partir et mesurer pour le temps advenir.

ESTIENNE, Charles, *Paradoxes*, 1561.

Mais somme, que iceux estant fort las, pour avoir monté le matin bien deux lieuës par chemins facheux et estroits, et par la neige encor sablonneuse, et puis estre descendus bien environ un mille, et avoir combatu quasi jusques à Midy.

ANONYME, *Histoire memorable de la guerre faite par le Duc de Savoye contre ses subjectz des Vallées*, 1562.

Somme, c'est un homme de guerre.

DES MASURES, Louis, *David combattant*, 1566.

Somme, ceux d'Israel n'estoyent en aucun temps

D'ennuy, de desplaisir, ni de malheur exempts,

Et leur meilleur repos fut quand par minte guerre

RIVAUDEAU, André de, *Aman : tragédie sainte*, 1566.

Somme, Messieurs, Mesurons les moiens de nous et de nos Concitoiens, Aions esgard au temps, et si nous aimons le Salut de nostre Patrie, la conservation de nostre bonne Ville, si nous affectons la Paix et le Repos, qui est tout le bien de nosre Vie, gardons-nous de rallumer le feu qui nous bruslera.

L'ESTOILE, Pierre de, *Registre-Journal du regne de Henri III*), t.2, 1576-1578.

Somme, après plusieurs disputes, ils marchanderent pour le prix et somme de tout, la moitié de l'argent avancé.

ALCRIPE, Philippe d', *La Nouvelle fabrique des excellents traicts de verité*, 1580-1596.

Il est estimé (par les Laboureurs qui le recognoissent) le meilleur chien du tout ce qu'on le veult employer, soit au lievre, au loup, au sanglier, à la beste faulve, à la plume, à l'eau, au rabat, au blereau, au regnard, au loutre, au terrier, au raport du trait, somme, c'est l'outrepasse.

ALCRIPE, Philippe d', *La Nouvelle fabrique des excellents traicts de verité*, 1580-1596.

Somme, aujourd'huy c'est une noble et grosse maison, parce que les successeurs possèdent plus de quarante mille livres de rente.

ALCRIPE, Philippe d', *La Nouvelle fabrique des excellents traicts de verité*, 1580-1596.

Somme, elle fait tant que ceste bonne Dame, desirant aller au change et persuadée de ses raisons, n'estant plus forte que le marbre et le bronze qu'une pluie d'or rompit, et que les plus fortes murailles qu'on abbat avec sagettes d'argent, s'accorda à ce qu'elle vouloit.

POISSENOT, Bénigne, *L'Esté*, 1583.

Somme, il se trouve d'estranges et monstrueuses choses en la mer, ce qui est prouvé par ce grand Prophete David.

PARE, Ambroise, *Des monstres et des prodiges*, 1585.

Somme, que si nous ostons au vin la faculté desiccative, pour laquelle il est commode à laver les playes et fomentier les parties nerveuses, on n'y pourra remarquer faculté aucune qui ne se rencontre au sidre.

PAULMIER, Julien le, *Traité du vin et du sidre*, 1589.

Et somme, à ma fantaisie, il n'est rien qu'elle ne face, ou qu'elle ne puisse.

MONTAIGNE, Michel de, *Essais*, 1592, 115, Livre premier, Chapitre XXIII.

Somme, il fut certain que mes caracteres se trouverent plus Veneriens que Solaires, plus en action qu'en prohibition.

MONTAIGNE, Michel de, *Essais*, 1592.

Somme, je veux que ce soit le livre de mon escholier.

MONTAIGNE, Michel de, *Essais*, 1592.

Somme, nou nous Latinizames tant qu'il regorgea jusques à nos villages tout autour.

MONTAIGNE, Michel de, *Essais*, 1592.

Somme, ce sont effects inimaginables à qui n'en a gousté.

MONTAIGNE, Michel de, *Essais*, 1592.

Somme, il est mal-aysé de remener les choses divines à nostre balance.

MONTAIGNE, Michel de, *Essais*, 1592.

Somme, pour avoir l'entiere connoissance du Roy François et des choses advenues de son temps, qu'on adresse ailleurs.

MONTAIGNE, Michel de, *Essais*, 1592.

Somme, pour revenir à moy, ce seul par où je m'estime quelque chose, s'est ce en quoy jamais homme ne s'estima deffaillant.

MONTAIGNE, Michel de, *Essais*, 1592.

Somme, ce seul vice, à mon advis, perdit en luy le plus beau et le plus riche naturel qui fut onques.

MONTAIGNE, Michel de, *Essais*, 1592.

Somme, une parole, un songe, une oeuillade, leur semble suffisante excuse pour se descharger de faute.

MONTAIGNE, Michel de, *Essais*, 1592.

Somme, il faut vivre entre les vivants, et laisser courre la riviere sous le pont sans nostre soing, ou, à tout le moins, sans notre alteration.

MONTAIGNE, Michel de, *Essais*, 1592.

Somme, toute une nation fut incontinent, par usage, logée en une marche qui ne cede en roideur à aucune resolution estudiée et consultée.

MONTAIGNE, Michel de, *Essais*, 1592.

Somme, ces pauvres diables sont consacrez aux formules de la justice.

MONTAIGNE, Michel de, *Essais*, 1592.

Somme, ce n'est que miseres.

CHARRON, Pierre, *De la sagesse*, 1601, 470, Livre III, Chapitre 4.

Somme, ce sera une denrée meslee, telle que de ces marchands quinquailleurs, lesquels assortissent leurs boutiques de toutes sortes de marchandises pour en avoir plus prompt debit.

PASQUIER, Estienne, *Lettres familières*, 1613.

Somme, nous devons aymer chacun de nos enfans pour l'avoir de luy principalement, non de nous.

PASQUIER, Estienne, *Lettres familières*, 1613, 409.

Somme, le dé en est jetté, comme disoit Cesar passant au hazard le Rubicon, il n'est pas temps de deliberer quand on est arrouté.

CAMUS, Jean-Pierre, *Homélie des Etats généraux*, 1615, 214.

Somme, dict le Ciceron chrestien, la religion veut estre persuadee, non commandee.

CAMUS, Jean-Pierre, *Homélie des Etats généraux*, 1615, 276.

Somme, ne vous semble il pas que c'est chercher le vuide dans le plein et le carré dans le cercle, que de desirer l'ordre dans le desordre ?

CAMUS Jean-Pierre, *Homélie des Etats généraux*, 1615, 303.

5. « pour terminer » :

*Je suis, pour vous servir, gentilhomme auvergnac,
Docteur dans tous les jeux, et maître de trictrac :*

*Mon nom est Toutabas, vicomte de la Case,
Et votre serviteur, pour terminer ma phrase.*

REGNARD, Jean-François, *Le Joueur*, 1697, 155, Acte premier, Scène X.

Allons, pour terminer d'inutiles propos, essayons qui vaincra de l'homme ou du héros
TERRASSON, abbé Jean, *Sethos, histoire, ou Vie tirée des monumens anecdotes de l'ancienne Egypte, traduite d'un ancien manuscrit grec*, 1731, 771, Livre X.

6. « pour en venir à » :

Mais je laisse cela à part pour en venir à quelques comparaisons qui ne me semblent pas tout à fait éloignées du sujet.

BERNIER, François, *Abrégé de la philosophie de Gassendi*, 1684, 36, Livre I, Chapitre 4.

J'admettray, dis-je, et supposeray volontiers tout cela, pour en venir à cette celebre division du temperament que Galien vante tant.

BERNIER, François, *Abrégé de la philosophie de Gassendi*, 1684, 591, Livre 7, Chapitre 1.

Mais pour en venir à la cause, Empedocle a cru que la faim, et la soif venoient du defaut des alimens dont les animaux sont faits.

BERNIER, François, *Abrégé de la philosophie de Gassendi*, 1684, 576, Livre 7, Chapitre 8.

Je passe sous silence, ami lecteur, les aventures qui m'arrivèrent le long de l'èbre, et que je ne juge pas dignes de t'être racontées, pour en venir à celle que la fortune me préparait entre Ossera et Sarragosse.

LESAGE, Alain-René, *Histoire de Guzman d'Alfarache*, 1732, 61, Livre 6, Chapitre 1.

Pour en venir à l'autre partie, à celle dont il question à present.

DUBOS, Abbé Jean-Baptiste, *Histoire critique de l'établissement de la monarchie françoise dans les Gaules*, 1734, 299, Livre V, Chapitre 4.

Je laisse là le récit de tout ce qui se passa depuis la visite de Mlle Habert, pour en venir à l'instant où je comparus devant un magistrat.

MARIVAUX, *Le Paysan parvenu : 1^{re} – 4^e partie*, 1734, 154.

Mais pour en venir à des exemples plus modernes, on sait comme on a traité le Sieur De Varillas, l'un de nos plus fabuleux ecrivains.

LENGLET DU FRESNOY, Nicolas, *L'Histoire justifiée contre les romans*, 1735, 8.

Je ne demande pas mieux que de passer rapidement sur bien des choses, pour en venir à ce qu'il est essentiel que vous sachiez.

MARIVAUX, *La Vie de Marianne ou les Aventures de madame la comtesse de ****, 1745, partie 11, 626.

7. « pour ne rien dire de » :

*Or pour ne rien dire des mœurs
De ces miserables rimeurs*

*Revenons à Gautier Garguille,
Et le voyons saisi d'amours
Aborder quelque jeune fille
Avec ce fantasque discours.*

AUVRAY, Jean, *Le Banquet des muses, ou les Divers satires...*,1636, 252.

Pour ne rien dire de plus rude, nos pretentions sont hautes ; nos entreprises sont trop disproportionnées à nostre force.

BALZAC (GUEZ DE), Jean-Louis, *Socrate chrestien*,1652, 223, Discours 5.

Pour ne rien dire de pis de cette sorte de raillerie, elle sent plus la comedie que la conversation, et plus la farce que la comedie.

BALZAC (GUEZ DE), Jean-Louis, *Les Entretiens*, 498, Entretien 38.

Car pour ne rien dire que de plus clair que le jour, il n'y a rien que nous concevions plus distinctement que nostre pensée mesme, ny de proposition qui nous puisse estre plus claire que celle-là : je pense ;

ARNAULD, Antoine, NICOLE, Pierre, *La Logique ou l'Art de penser*,1662, 41, Partie I, Chapitre 1.

on remarque, que jamais les armes de la France n'ont prospéré si heureusement, que lors qu'elles ont esté entre vos mains, puis-que (pour ne rien dire davantage) vous avez esté le principal instrument des victoires, qui nous ont donné la paix.

CORAS, Jacques de, *Jonas ou Ninive péntitente : poëme sacré*,1663, XI.

Car pour ne rien dire des anciennes heresies, nous devons peut-estre aux dernieres, si j'ose parler ainsi, la pureté de nôtre langue, et la politesse de nôtre siecle.

BOUHOURS, Le Père Dominique, *Les Entretiens d'Ariste et d'Eugène*, 1671, 135.

Pour ne rien dire de la couleur, de l'odeur, de la saveur, qui sont les objets des autres sens, et d'où les plantes sont dites colorées, odoriferantes, savoureuses.

BERNIER, François, *Abrégé de la philosophie de Gassendi*, 1684, 368.

Et certes pour ne rien dire de Dieu, dont la puissance est infinie, si les theologiens avoient qu'un ange en regardant seulement [...] entend, voit, s'il est permis de parler de la sorte, et perçoit les corps

BERNIER, François, *Abrégé de la philosophie de Gassendi*, 1684, 334.

Il en est encore demesme de la coûtume des thraces, qui pleurent ceux qui naissent, et felicitent les mourans : pour ne rien dire de Menandre, qui vouloit qu'un certain jeune homme fust mort, parce qu'il estoit aimé des dieux.

BERNIER, François, *Abrégé de la philosophie de Gassendi*, 1684, 48.

Pour ne rien dire aussi de cette espece de sentence si celebre [...], que personne n'accepteroit la vie, si elle se donnoit à des gens qui la connussent.

BERNIER, François, *Abrégé de la philosophie de Gassendi*, 1684, 48.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	4
LISTE DES ABREVIATIONS	9
Introduction	10
1. Cadre théorique :	11
2. Expressions étudiées :	16
3. Période, corpus et méthodologie :	17
PREMIERE PARTIE	23
LES MODALISATEURS DE	23
L'ENONCIATION	23
1. STRUCTURE INTERNE DES	26
EXPRESSIONS	26
1.1. LE VERBE, NOYAU DU GROUPE	26
1.2. LA PREPOSITION :	27
1.3. LE COMPLEMENT :	33
1.3.1. L'objet du verbe :	33
1.3.2. Les pronoms personnels :	35
1.3.3. Les groupes à valeur adverbiale :	35
1.4. STRUCTURE INTERNE	36
BILAN DU 1.	39
2. SYNTAXE	41
DES EXPRESSIONS	41
2.1. LE MODALISATEUR DANS LA PHRASE	41
2.2. UNE PLACE FIXE ?	46
BILAN DU 2.	49
3. SEMANTIQUE ET FONCTIONNEMENT DISCURSIF	50
DES EXPRESSIONS	50
3.1. CONTEXTE SEMANTIQUE ET VALEUR	50
3.1.1. Contexte sémantique :	50
3.1.1.1. La proposition principale « je dis...que » :	50
3.1.1.2. La proposition 'complétive' :	53
3.1.1.3. Les propositions interrogatives :	54
3.1.2. Valeurs et fonctions du modalisateur :	55
3.2. CONTEXTE ENONCIATIF	57
3.2.1. Un environnement sélectif.	57
3.2.1.1. Entourage sémantique :	57
3.2.1.2. Effets :	59
3.2.2. Le rapport au contexte de gauche :	60
3.3. AXIOLOGIE	62
3.3.1. Axiologie :	62
3.3.2. Les marques de la subjectivité	64
Bilan du 3.	68
4. DIACHRONIE ET GRAMMATICALISATION DES EXPRESSIONS	70
4.1. Période charnière	70
4.2. ETAPES DE LA GRAMMATICALISATION	72
4.2.1. Evolution de la construction syntaxique :	72
4.2.2. Gain d'autonomie et évolution de la portée :	73
4.2.3. Emergence de nouvelles structures pragmatiques :	75

4.3. Evolution du sens :	77
4.3.1. Perte du sens ?	77
4.3.2. La subjectivation	80
4.3.3. La chaîne des changements :	81
BILAN du 4.	83
BILAN de la première partie	84
DEUXIÈME PARTIE	86
LES ORGANISATEURS TEXTUELS	86
1. Les marqueurs d'ouverture	88
1.1. Morphosyntaxe :	88
1.1.1. Les éléments constitutifs des marqueurs d'ouverture et leur disposition :	88
1.1.2. Le marqueur d'ouverture dans la phrase :	95
Bilan du 1.1. :	99
1.2. Sémantique et discoursivité :	99
1.2.1. Influence de la préposition initiale sur le sens des marqueurs :	99
1.2.2. Cotexte et discoursivité :	101
1.2.2.1. « Pour commencer (par) » accompagné d'une conjonction de coordination :	101
1.2.2.2. « Pour commencer » et « d'abord » en marqueurs d'organisation :	104
1.2.2.3. « Pour commencer (par) » et « d'abord » proches d'une formule énonciative :	108
Bilan du 1.2. :	110
1.3. Diachronie :	111
1.3.1. Un contexte favorable à la grammaticalisation :	111
1.3.1.1. Un contexte non marqué :	111
1.3.1.2. Le contexte de transition :	112
1.3.1.3. Un contexte de concurrence :	115
1.3.2. Un changement progressif :	118
1.3.2.1. Changement syntaxique	118
1.3.2.2. Changement sémantique (désémantisation, subjectivation)	120
1.3.2.3. Evolution du cotexte et changement morphologique	123
1.3.2.4. « D'abord » et le verbe de parole :	130
1.3.3. D'une forme-source à une double forme-cible : le cas de « pour commencer (par) » :	133
1.3.3.1. Caractère unidirectionnel des changements :	133
1.3.3.2. Un phénomène d'analogie	134
1.3.3.3. Stade final de la grammaticalisation :	136
Bilan du 1.3.	138
Bilan du 1.	139
2. Les Marqueurs de fermeture	141
2.1. Morphosyntaxe	141
2.1.1. Les éléments constitutifs des marqueurs de fin et leur disposition :	141
2.1.2. Le marqueur de fin dans la phrase :	146
Bilan du 2.1.	148
2.2. Sémantique et discoursivité :	149
2.2.1. Sémantique de la préposition :	149
2.2.2. Cotexte et discoursivité :	152
2.2.2.1. Après une juxtaposition :	152
2.2.2.2. Accompagnés d'une marque énonciative claire :	153
2.2.2.3. Avec une expansion et/ou un adverbe :	153

2.2.2.4. Avec un autre ensemble modalisateur :	154
2.2.2.5. Les cas de en fin de compte et au bout du compte :	155
Bilan du 2.2.	157
2.3. Diachronie	157
2.3.1. Préposition et extension du groupe organisateur :	157
2.3.2. Incertitude, forme-source et concurrence :	159
2.3.3. Vers les formes grammaticalisées :	162
Bilan du 2.3.	166
Bilan du 2.	168
3. Les marqueurs de résumé	169
3.1. Morphosyntaxe	169
3.1.1. Les éléments constitutifs du marqueur et leur disposition :	169
3.1.1.1. Constructions verbales :	169
3.1.1.2. Constructions non verbales :	171
3.1.2. Le marqueur de résumé dans la phrase :	172
3.1.2.1. Une position privilégiée en début de 'phrase' ou de 'proposition' :	172
3.1.2.2. Le marqueur <i>en somme</i> en zone postverbale :	175
Bilan du 3.1.	177
3.2. Sémantique et discoursivité	178
3.2.1. Sémantique de la préposition :	178
3.2.2. Contexte grammatical :	180
3.2.2.1. Avec une conjonction de coordination ou un adverbe au rôle de connecteur :	180
3.2.2.2. Avec une structure consécutive :	183
3.2.2.3. Le marqueur <i>en somme</i> dans le cotexte de phrases négatives :	184
3.2.3. Contexte énonciatif :	185
3.2.3.1. Avec un verbe ou une marque d'énonciation :	185
3.2.3.2. Des ensembles énonciatifs :	189
3.2.3.3. Avec une énumération ou un condensé :	192
3.2.3.4. Le rapport à un autre marqueur, un modalisateur ou assimilé :	197
3.2.3.5. Une mode des marqueurs de résumé ?	205
Bilan du 3.2.	206
3.3 Diachronie	207
3.3.1. Des dictionnaires latins aux dictionnaires français :	207
3.3.2. Disparition progressive du verbe d'énonciation et réanalyse :	209
3.3.2.1. Le cas de <i>pour en venir à</i> :	209
3.3.2.2. Le verbe d'énonciation :	210
3.3.2.3. Des ensembles complexes simplifiés :	214
3.3.3. Vers une structure globale plus simple :	215
3.3.3.1. Disparition des formules comparatives :	215
3.3.3.2. Disparition du pronom personnel complément :	216
3.3.3.3. Le problème des complémentations :	217
3.3.4. Quelles formes-sources pour quelles formes-cibles ?	219
3.3.4.1. Perte de la valeur circonstancielle :	219
3.3.4.2. Disparition de certaines occurrences au profit d'autres :	221
Bilan du 3.3.	223
Bilan du 3.	224
BILAN de la DEUXIEME partie	225
CONCLUSION	227
BIBLIOGRAPHIE	233

1. Références bibliographiques :	234
2. Corpus :	240
ANNEXES	252
TABLE DES MATIERES	347